France-Soir
PARIS-PRESSE
édition de Paris
DIMANCHE 9 - LUNDI 10 AVRIL 1972
0 F 70

TIERCÉ *Dimanche à Longchamp*
Un favori : CAMBERO
(Page 4.)

VOTRE TÉLÉ DU WEEK-END: INCERTITUDE

Samedi, des changements possibles ● Dimanche, la grève

(Nos informations en dernière page.)

Exode au Vietnam : scènes déchirantes

J'ai vu le long cheminement des réfugiés sur les routes où se poursuivent les combats

(Page 5, le récit de notre envoyé spécial.)

C'est le lamentable spectacle des réfugiés qui tentent de fuir la guerre toute proche en emportant ce qu'ils ont pu sauver. *(Photo A.P.)*

Le meurtrier de Bruay-en-Artois a peut-être tué une autre jeune fille

(Page 3.)

FOOT : Face à la Roumanie une équipe de France qui n'a pas joué depuis 4 mois

Rubr. sportive ● Les équipes : P. 14

France-Soir 2

Excès du tabac : à Paris une femme sur deux fume

(Page 7.)

France-Soir Service

Comment assurer son chien ou son chat contre les maladies

(Page 11.)

France Soir FEMMES

Pour l'été, tenez-vous à « carreaux »

(Page 7.)

La petite fille et le gros lion, amis dans un feuilleton

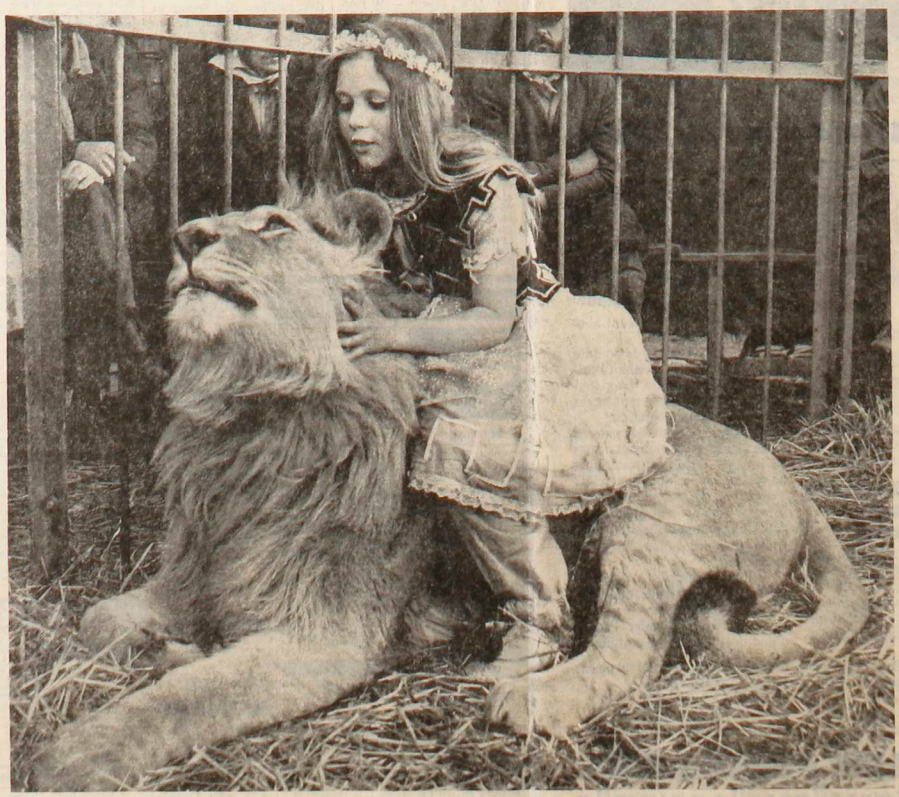

Sophie, 9 ans, n'était pas très rassurée au début des prises de vues, mais « Jackson » est devenu un gentil compagnon.

LA petite fille qui n'avait pas peur du gros lion. Cela pourrait être une fable de La Fontaine, c'est une histoire d'Hector Malot, l'auteur de « Sans famille ». Yves André Hubert (le réalisateur de « Pot Bouille ») en tourne actuellement une adaptation télé « Romain Kalbris » que l'on verra à la fin de l'année en deux épisodes d'une heure et demie.

Cette petite fille s'appelle Sophie Maire. A neuf ans, elle n'en est pas à son premier rôle (vous l'avez peut-être déjà vue dans deux films « Bye Bye Barbara » et « Peau d'Ane ») mais c'est la première fois qu'elle a un lion pour partenaire. Au début, elle n'était pas très fière puis, comme Jackson est vraiment un gentil lion, elle est rapidement devenue son amie inséparable.

L'histoire de « Romain Kalbris » rappelle celle de « Sans famille ». En 1865, un petit garçon orphelin et une petite fille qui a fui la cruauté de sa mère sont engagés dans un petit cirque ambulant dont ils deviendront les vedettes en présentant un numéro avec un lion.

(Photo APIS)

Les USA : Pas de limites aux bombardements

(P. 5, nos informations et l'art. d'A. de SEGONZAC.)

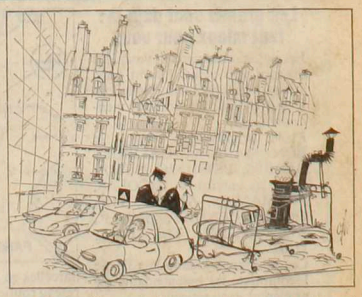

« Ça marche : ils trouvent la caravane non conforme... ils vont nous l'embarquer à la fourrière. »

De l'armoire à la machine à laver : comment vous débarrasser des objets encombrants

(Page 2.)

METEO

Temps variable avec éclaircies et averses

(Page 11.)

Profitez du week-end

-7 Encore 7 jours pour participer à notre sondage-concours

(Page 7.)

Nicoprive
désaccoutumant du tabac par effet substitutif.
Vendu en pharmacie.
Laboratoire Théranol.

week-end et jours fériés région parisienne
Renault permanence 604.12.19
PUBLICITÉ F 70

LE FOU MEURTRIER DE BRUAY-EN-ARTOIS A PEUT-ÊTRE TUÉ UNE AUTRE FEMME

avant Brigitte, 15 ans et demi

(De notre envoyée spéciale Anne NOURRY)

BRUAY-EN-ARTOIS, samedi.

Au pied des crassiers, le jour semble être devenu un peu plus gris que d'habitude. A la fosse 4, à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), les femmes ont toutes de l'inquiétude dans le regard. Au coin des rues on parle à mi-voix. On s'observe.

Lentement, la peur s'installe depuis que le corps nu de Brigitte Dewerve, une adolescente de 15 ans et demi, a été découvert jeudi soir, dans un terrain vague. Car, ici, on s'est tout de suite souvenu de la mort de Myriam Willaume, 21 ans. Elle rentrait du bal, le 19 mars dernier, lorsquelle a été assassinée à Cauchy.

Myriam et Brigitte sont mortes de façon étrangement semblable. Toutes deux ont été tuées à proximité de leur domicile, frappées à la tête entièrement dévêtues. Ni l'une ni l'autre n'ont subi de violences.

Rue de la Comté, les maisons de brique rouge sont toutes identiques. Les parents de Brigitte vivent au 16. Le père, un mineur gravement malade, ne quitte pas son fauteuil. La mère, les yeux cernés, se déplace d'un pas fatigué.

Silencieux, quelques-uns de ses sept enfants, l'entourent. Des amis arrivent. On s'installe autour de la table de la cuisine.

Un pressentiment

— Mercredi soir, m'explique sa mère, Brigitte est sortie vers 19 heures pour aller coucher chez sa grand-mère qui habite à 800 mètres de chez nous. Sur le pas de la porte, elle a bavardé un moment avec Micheline, sa meilleure amie. Avant que la nuit tombe, elle est partie à pied comme d'habitude. Je la revois encore habillée de son pantalon et de son manteau gris.

« Le lendemain, vers 14 heures, Philippe, notre fils, jouait au ballon avec ses copains sur le terrain vague derrière le jardin. Il est revenu en criant : « Papa, papa, j'ai vu un corps allongé, un homme ou une femme, je n'ai pas osé m'approcher. »

Myriam Willaume, 22 ans, a été tuée alors qu'elle rentrait du bal.

Quelques instants plus tard, toute la cité était alertée, avant même l'arrivée des policiers. Quelques curieux s'étaient approchés.

— J'ai été voir avec les autres, explique M. Dewerve. C'était bien une jeune fille, morte, mais défigurée. J'y suis allé une première fois et j'ai fait demi-tour. C'est alors qu'en revenant j'ai buté sur un pantalon et un petit manteau gris trempé par la pluie.

» J'ai eu alors un pressentiment. Ma fille était, me semblait-il, chez sa grand-mère, mais elle n'était pas venue déjeuner chez nous comme d'habitude. Alors j'ai compris que ce corps pouvait être le sien. J'y suis retourné une seconde fois, et malgré ses blessures, je l'ai reconnue... ».

Brigitte gisait allongée sur le dos.

Elle portait deux profondes entailles à la tête, son corps était lardé de coups « comme avec une hachette », disent ceux qui l'ont vue. Éparpillés sur 20 mètres, au milieu des détritus, ses vêtements : bas, chemise, culotte, arrachés. Un pneu était posé sur ses jambes. Seule manquait sa paire de lunettes que les enquêteurs n'ont pas encore retrouvée.

Aucune trace de lutte dans l'herbe, mais le corps reposait là depuis mercredi soir et les fortes pluies ont détrempé le sol. Sous la tête de Brigitte, deux larges taches de sang et des cheveux arrachés. Enfin, dans le sol, deux petits trous rectangulaires, comme le bout d'une pioche enfoncée : les seules empreintes de l'arme du crime.

Un chien policier est venu sur place. On lui a fait sentir un cache-nez en laine trouvé à proximité. Le chien s'est immédiatement dirigé vers le coron. Fausse piste : le propriétaire de l'écharpe, identifié et interrogé, est hors de tout soupçon.

Les policiers de Bruay-en-Artois, aidés par le S.R.P.J. de Lille, passent maintenant au peigne fin toute la ville, de la rue de la Comté à la rue du Languedoc : rien que des petites maisons de mineurs. Ils possèdent déjà quelques indices. Le rôdeur qui guettait Brigitte mercredi soir, au détour d'un petit chemin qui mène au terrain vague, connaissait bien le quartier et les habitudes de la jeune fille.

Elle adorait Mickey

Le lieu du crime est protégé par une butte et personne ne pouvait les voir. Il a dû l'observer depuis un certain temps : il savait que la jeune fille, tous les soirs, vers 19 heures, partait chez sa grand-mère.

— Ma fille était très timide, explique sa mère. Elle n'aurait pas suivi n'importe qui. Elle était très renfermée, ne parlait qu'à sa sœur et à son amie. C'était encore une enfant. Elle adorait lire *Mickey* et des bandes dessinées. Elle était en 4e au C.E.S. malgré ses 15 ans et demi. Elle voulait arrêter bientôt ses études et travailler. Elle avait peur de tout le monde. Il y a deux mois à peine, elle était rentrée effrayée en courant chez sa grand-mère. « Un homme a voulu m'attaquer, avait-elle dit, j'ai réussi à m'échapper. »

Les policiers cherchent à dresser un portrait de cet homme qui a attaqué Brigitte il y a deux mois. Est-ce le même qui, il y a trois semaines, guettait Myriam Willaume alors qu'elle rentrait comme tous les dimanches soirs à minuit un quart chez sa mère et qu'il a tuée alors qu'elle arrivait à quelques mètres de son domicile ? Et demain ne va-t-il pas recommencer ?

Deux procès-

Brigitte Dewevre, 15 ans et demi, dont le corps a été retrouvé jeudi soir dans un terrain vague. *(Photos N.I.)*

AVIS

La caisse de garantie de la F.N.A.I.M., société de caution mutuelle dont le siège est à Paris, 129, rue du Fg-Saint-Honoré, VIIIe, informe le public que sur la demande expresse et pour convenance personnelle de M. LYSSANDRE Georges, 114, boulevard Michelet, 93 - Noisy-le-Sec, la garantie qui lui avait été accordée a cessé à compter du 31 mars 1972.

La présente publication est destinée à satisfaire aux disposition du décret du 25 mars 1965.

Raid de vandales à Saint-Etienne

SAINT-ETIENNE, samedi. — Raid nocturne de vandales dans les rues de Saint-Etienne. L'autre nuit entre 4 h et 4 h 30 les pare-brise, glaces latérales ou lunette arrière de plusieurs dizaines de voitures ont volé en éclats,

Une panne ça peut

Le prix d'un week-
la Côte d'Azur.
Ou le prix de deux
nouveaux comp
d'été. Ou
d'un bahut

5 heures du matin
VENDREDI
14 AVRIL 1972
Nouvelle série - N° 8.800
(105e jour)
0,80 F
6, boul. Poissonnière
PARIS-9e
770 73.39 et 91.59

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

LA NOUVELLE CRITIQUE
6 Frs
n° 52
avril 1972
Tito :
3 discours.
Abonnement 1 an : 50 Frs - 6 mois : 27 Frs
Etudiant 1 an : 30 Frs - 6 mois : 15 Frs - C.C.P. Paris 6956-23
Rédaction : 2, Place du Colonel-Fabien, Paris 19e - Tél. 202.70.10
Admin.-Vente : 20, rue du 4-Septembre, Paris 2e - Tél. 073.78.79

GEORGES MARCHAIS devant des milliers de Parisiens enthousiastes

C'est bien l'abandon de notre souveraineté nationale que prépare le plébiscite

(Pages 7 et 8, notre compte rendu du meeting de Pantin et l'article de Laurent SALINI)

La CGT estime que les travailleurs ont toutes raisons de répondre NON

(Page 6)

Clair et net

« LA question qui vous est posée est claire et nette », a dit le président de la République dans son allocution télévisée.

Si claire, si nette qu'il ne se passe pas de jour sans que les divers partisans du OUI ne justifient leur décision par des arguments rigoureusement contradictoires.

Pour M. Debré par exemple : « Nous assistons au triomphe de la conception du général de Gaulle et à la consécration de nos institutions. » Pour M. Peyrefitte aussi, oublieux qu'il voyait hier dans la Grande-Bretagne « le Cheval de Troie de l'Amérique », il y a « une réelle continuité entre ce qui s'est fait sous de Gaulle et ce qui se fait maintenant ».

TEL n'est pas, pourtant, l'avis de M. Vendroux, beau-frère du général de Gaulle, qui estime que l'« on utilise une procédure institutionnelle gaulliste mais pour une solution qui ne l'est pas ».

Ni celui de M. Couve de Murville, ancien ministre des Affaires étrangères du général de Gaulle, qui ne cache pas sa perplexité : « Il faut savoir si l'Europe sera indépendante ou non, si elle sera européenne, faute de quoi elle se mélangerait dans une zone atlantique et ce serait redoutable. »

Tel n'est pas non plus, semble-t-il, l'avis de M. Christian Fouchet, qui s'étonne de « la curieuse tournure » que prennent les choses « du fait de la contradiction éclatante existant entre les motivations des uns et des autres parmi les partisans du OUI ». M. Fouchet estime « regrettable que le traité d'élargissement soumis au référendum reste imprécis en ce qui concerne la forme des institutions de l'Europe dans laquelle on s'engage. Qui douterait que ce n'eût été là incontestablement la préoccupation majeure du général de Gaulle ? ».

DU côté des ultras de l'atlantisme, qui sautent d'enthousiasme comme des cabris, on est beaucoup plus affirmatif. Pour M. Lecanuet, « l'ère gaulliste est close » et les orientations de M. Pompidou « marquent un revirement par rapport à la doctrine gaulliste traditionnelle ». Position sensiblement analogue chez M. Servan-Schreiber qui parle de « désaveu explicite » et précise : « C'est notre politique européenne. C'est le contraire de la politique du général de Gaulle qui est proposée au suffrage des Français par le président de la République. » Ce qui fait dire, côté cour, à M. Fontanet, que « les craintes du Centre démocrate sont désormais sans objet ».

POUR M. Debré, « la supranationalité est morte ». Quant à l'Amicale parlementaire « Présence et action du gaullisme », elle « considère avec le président de la République et le gouvernement que la recherche de la supranationalité relève du domaine des illusions dangereuses contre laquelle il faut mettre les Français en garde ». Mais cette crainte n'est nullement partagée par M. Paquet, président du groupe des giscardiens à l'Assemblée, qui est assuré que « la confédération européenne conduira immanquablement à la fédération ». Et M. Giscard d'Estaing, s'il se sent tenu à un peu plus de prudence de langage, avançait avant-hier une position analogue. Pour ne rien dire de M. Lecanuet et de ses amis.

Tout est clair.

M. SERVAN-SCHREIBER, au nom d'un parti radical qu'il rêve d'embarquer dans la galère pompidolienne, appelle à voter OUI. Il se retrouve ainsi avec toute la réaction, de l'U.D.R. aux centristes, en passant par les républicains dits indépendants, l'inévitable M. Poher, M. Pinay, M. Tixier-Vignancour et M. Soustelle.

Tout est net.

HIER soir ont pris la parole à l'O.R.T.F. sept représentants de formations politiques : les uns ont appelé à voter OUI au nom de la majorité, les autres ont appelé à voter OUI, mais au nom de l'« opposition ».

On est en pleine clarté.

Pour M. Chaban-Delmas, qui est venu sur le petit écran célébrer les vertus du OUI, l'Europe sera « une oasis de libertés publiques et privées ». C'est sans doute pour cela que M. Lopez Bravo, ministre espagnol des Affaires étrangères, pouvait déclarer il y a quelques mois : « La France a manifesté un sincère désir d'ouvrir les portes du Marché commun à l'économie espagnole. »

Le premier ministre a repris également le thème développé mardi soir par M. Pompidou : « La nouvelle Europe sera celle de l'expansion économique et de la prospérité. » Or on sait ce qu'a déclaré pour sa part un des dirigeants de l'« Europe » M. Mansholt : « Il faut, si l'on veut éviter la catastrophe, organiser « une économie de pénurie ».

ON le voit : tout est clair, tout est net. Les partisans du OUI sont en accord parfait. Et les intentions de M. Pompidou sont aussi pures que l'eau des fontaines.

René ANDRIEU.

VIETNAM

● Les forces populaires sont entrées hier dans la ville de An Loc et ont attaqué plusieurs bases américaines.

(Page 3.)

SANTIAGO

● Les représentants de 132 pays participent, dans la capitale du Chili, à la troisième conférence des Nations Unies pour le développement du commerce.

(Page 3, Robert LAMBOTTE.)

APOLLO

● Le compte à rebours se poursuit pour les cabines « Orion » et « Casper ».

(Page 14.)

JUBIN

● Des sourires aux cameramen...

(Page 14.)

PRISONS

● Les jeunes magistrats : « Faut-il donner un statut aux détenus ? »

(Page 14, J.-F. DOMINIQUE.)

APPRENTIS

● La réforme de l'apprentissage progressivement appliquée à partir du 1er juillet 1972 : les apprentis toucheraient alors de 100 à 400 francs par mois.

(Page 6.)

Des centaines de milliers de grévistes

DANS LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

POMPIDOU EN LORRAINE QUÉMANDE DES « OUI »

...et considère comme « un fait accompli » la suppression de 12.500 emplois par Wendel-Sidélor

17.000 grévistes en Moselle

3.000 manifestants à Villerupt, etc.

(En page 3, les reportages de nos envoyés spéciaux Michel CARDOZE et Jean-Pierre GAUDARD)

Des milliers de chantiers déserts. Des centaines de milliers de grévistes, hier, dans la construction. Les travailleurs réclament la reprise des négociations, notamment sur les salaires. A Paris, plusieurs milliers de grévistes (CGT et CFDT) ont manifesté de la place Beaubourg à la République. (Page 6.)

mais, dit André Wurmser

P. P. P.

JADIS, le Nord et l'Est composaient une partie essentielle de notre industrie. Parce que l'Europe que l'on nous fait est celle des trusts, parce que la modernisation de nos usines s'opère au seul profit de M. de Wendel, qualifié par la télévision officielle de la **République Française** de « roi de l'acier lorrain », le Nord périclite et l'Est se vide de sa substance. « Les jeunes vont travailler au Luxembourg », rapportait tout aussi paisiblement la télévision, dans la même émission scandaleusement consacrée au scandaleux voyage publicitaire qu'en pleine campagne référendaire effectue... l'auteur du référendum ! Mais si les plus humbles peuvent ne pas déceler les sources du mal (et ce n'est pas la presse de l'argent ni la radio et la télévision gouvernementales qui les leur indiqueront), il reste que ni les gens du Nord ni les gens de l'Est ne sont contents.

ALORS M. Chaban-Delmas bat le rappel dans le Nord, où ce fameux contribuable se ruine en promesses. Et M. Pompidou trompette aux Lorrains ce que sa majorité a toujours claironné, à la veille de chaque consultation électorale : ça va mal, d'accord, mais demain, ah ! demain, on fera merveille ! Maubeuge, Bar-le-Duc, on connaît cette musique de Sambre-et-Meuse, chère aux grosses caisses. Et voici que Pompidou salue « la Lorraine, province française par excellence », ce que ne sont donc pas la Provence ni le Poitou. Honte à vous, Poitiers, Marseille ! A moins que toutes les provinces que visite le président ne soient « françaises par excellence » ? Quel politicien d'une république précédente est-il descendu plus bas dans la démagogie ?

Mais on pare au plus pressé : éviter la montée des NON. A peu de frais : les P.P.P. (perpétuelles promesses présidentielles) ne sont pas cotées en Bourse.

TOUTEFOIS, si des régions sont particulièrement lésées par la politique des ouistes, nous dira-t-on dans quelle province française (« par excellence » ou non), nous ne saurions tenir de conférences-débats, la population étant si heureuse de cette politique qu'elle nous réprouverait de la combattre ? A Saint-Brieuc ? à Larzac ? à Flers ? au Mans ? à Béziers ? dans quelle ville ? dans quelle campagne ? Le Nord et la Lorraine sont les grands perdants. Où sont les gagnants ?

Ma foi, il n'est pas revenu à nos oreilles que « le roi de l'acier lorrain » se plaigne. Ni le C.N.P.F. Ni les banques. « La bourse, disait encore la télévision, retrouve un certain optimisme. »

Au fait, si : il est un lieu où nous nous ferions lapider si nous y prêchions le NON : c'est la Bourse des valeurs.

Français, qui êtes, dit-on, « par excellence », le peuple du bon sens, que répondrez-vous aux P.P.P. ?

NON.

Bruay-en-Artois : notaire inculpé

M. Pierre Leroy, 37 ans, notaire à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), a été inculpé hier à 15 heures d'homicide volontaire par M. Paul, juge d'instruction à Béthune, après la découverte, jeudi dernier, du corps de la jeune Brigitte Dewevre, 16 ans, dans un terrain vague de Bruay-en-Artois.

M. Pierre Leroy, comme il l'avait déjà fait au cours de l'enquête, nie toute participation à cette affaire.

France-Soir

PARIS-PRESSE

8e BOURSE COMPLÈTE COURSES SPECTACLES GP

VENDREDI 14 AVRIL 1972 — 0 F 70

LES LORRAINS CRIENT « VIVE POMPIDOU »

et lui réclament la « garantie de l'emploi »

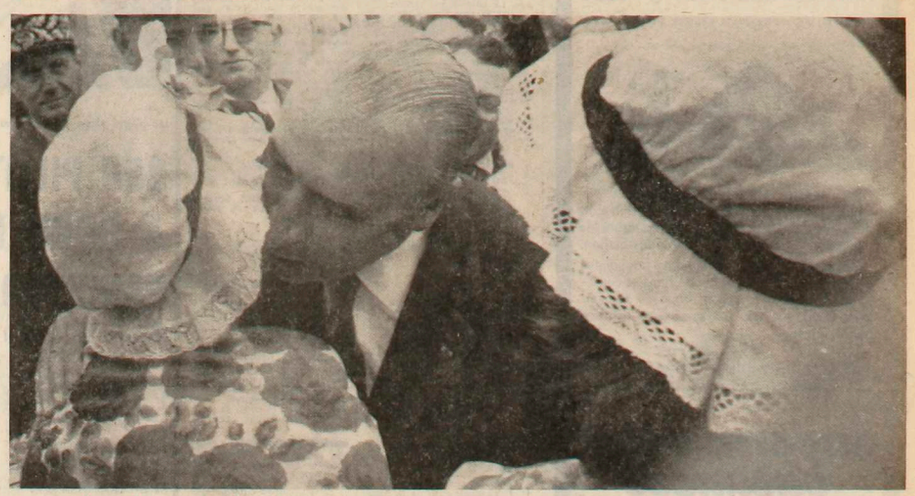

Sur la place Raymond-Poincaré de Bar-le-Duc, le Président de la République remercie d'un baiser les deux jeunes filles en « carlotte » (la coiffe lorraine) qui lui ont offert des confitures régionales. (Photo France-Soir.) (Page 4.)

La villa de l'entrepreneur Francis Bouygues plastiquée à Saint-Malo

(Page 3.)

INFARCTUS : 50 à 60 % des décès avant le transport à l'hôpital

(Page 11, l'article de CLINICUS.)

L'assassinat de Brigitte (16 ans) : une personnalité de Bruay-en-Artois entendue

(Page 7.)

Rika Zaraï et Michèle Mercier cambriolées

(Page 3.)

L'éclatement du parti travailliste anglais : sept membres importants en ont démissionné à cause du Marché commun

(Page 5 : L'article de notre envoyée spéciale perm. Eva FOURNIER.)

Vietnam : puissants raids de bombardiers géants américains à 130 km. d'Hanoi

(Page 6.)

Bourse toujours en hausse

Nouvelle séance de vives hausses jeudi à la Bourse de Paris dans une ambiance très active : en effet, les cotations s'effectuent de plus en plus lentement, traduisant ainsi l'ampleur des ordres d'achats. Ces ordres d'achats proviennent de la clientèle étrangère, qui s'intéresse toujours à la place financière française comme le souligne ce matin un article du « Financial Times », de Londres. Les investisseurs français sont également présents autour de la corbeille, confiants et optimistes après les résultats publiés par les entreprises plus favorables que prévu au début de l'année.

Tous les compartiments de la cote bénéficient une nouvelle fois des faveurs de la clientèle.

Les valeurs étrangères sont également fermes.

Sur le marché de l'or, bien que les cours atteignent des sommets à Londres, ce matin, le métal fin, à Paris, ne varie guère : le lingot d'un kilo gagne 10 F à 7.810, tandis que le napoléon reste stable à 61,20 F. La parité de l'once s'établit à 49,87 dollars.

(Page 4 : Les cours.)

L'ambition du « tombeur » du gang aux otages : une vie de famille

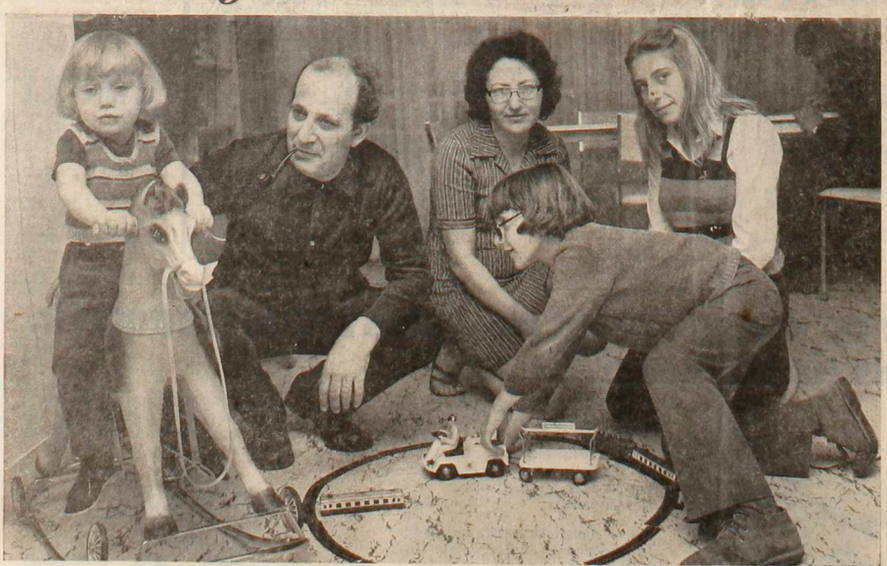

L'agent Rignon (51 ans), héros de l'arrestation de Jubin et des époux Segard, l'autre nuit, dans le 19e, était capitaine dans l'armée. Il aurait pu y poursuivre une brillante carrière. Il a préféré devenir simple gardien de la paix pour pouvoir, dit-il, « contempler sa famille » — sa femme et cinq enfants — avec une partie de laquelle on le voit jouer (de gauche à droite : David, Nicolas, Isabelle). (Ph. LAPIED-F.S.) (Page 3.)

Chaban ouvre ce soir la campagne du référendum, sur les deux chaînes

(Page 4.)

TÉLÉ : Programmes encore perturbés malgré l'arrêt de la grève

(Nos informations en dernière page télévision.)

L'avenir de l'O. R. T. F.

LA grève générale de l'ORTF aura duré quatre jours. Elle s'est achevée mercredi à minuit dans des conditions telles qu'il est impossible de prévoir les rebondissements à venir.

On ne peut manquer d'être frappé de la similitude de cette grève avec celle des conducteurs du métro qui avait paralysé pendant dix jours, en octobre 1971, le réseau souterrain de la RATP. Mêmes motivations corporatistes d'une partie du personnel, même gêne pour les usagers, même paralysie de l'ensemble d'une entreprise nationale par l'arrêt de travail d'un groupe déterminé de travailleurs.

Pour l'O.R.T.F. s'y ajoutent la dimension nationale de l'Office et la réaction de l'opinion publique, sur l'ensemble du territoire, devant la suppression des programmes. S'y ajoute également la dimension politique que prend presque fatalement tout ce qui concerne la télévision.

La grève qui s'est terminée mercredi a été provoquée par la réaction des techniciens, toutpuissants à l'ORTF, devant les aménagements en cours à l'Office, devant une nouvelle grille des salaires qui réduisent certaines différences de catégorie à catégorie.

En fait, ce nouvel arrêt de travail, à cause de son environnement politique et de la campagne du référendum, à cause aussi de l'impasse totale dans laquelle l'Office se trouve, a mis en question l'avenir même de l'O.R.T.F.

La diffusion de l'allocution de M. Pompidou, mardi soir, n'a pas été sans soulever quelques problèmes. Après l'enregistrement, le Président avait déclaré devant les techniciens de l'O.R.T.F. présents à l'Elysée : « J'ai été parmi les premiers partisans résolus du monopole. Je serai le dernier, mais on fait tout pour que le change d'avis. »

Il n'est pas douteux que ce propos a fait son chemin dans l'esprit des dirigeants du F.S.U., le syndicat autonome qui regroupe le plus grand nombre de techniciens de l'O.R.T.F. et qui est à la pointe de l'action.

En fait, deux problèmes sont posés. Le premier, immédiat, est celui du « service minimum ». Celui-ci a été réglementé en 1964. Depuis, la télévision a pris un développement considérable. Il y a deux chaînes, bientôt trois. Le service minimum devrait être étendu et développé pour que l'Office puisse assurer en toute occasion sa mission d'information, de distraction et de culture.

Au-delà, c'est le problème du rôle de l'O.R.T.F., de son fonctionnement, de la modernisation de sa gestion. Tout ce qui a été réalisé en ce sens depuis quelque temps a fait apparaître à quel point l'Office est, en miniature, une société féodale, un système de castes où chacun s'accroche à ses privilèges, privilèges arrachés au fil des ans grâce à un laxisme général.

L'O.R.T.F., entreprise nationale, disposant d'un monopole qui est, et devrait rester, la garantie de la qualité, la garantie aussi de la notion de service public au service du public, doit transformer ses structures et les adapter à l'ampleur croissante de ses missions. Autrement, à terme, ce sera la fin de l'Office et, pour commencer, la fin du monopole.

Serge MAFFERT.

(COMMUNIQUÉ.)

SONDAGE-CONCOURS

-2 On ne sait jamais... (Page 11.)

Avec « France-Soir » jouez à la « Case-Trésor-R.T.L. »

Aujourd'hui « FRANCE-SOIR » publie la grille n° 65 (p. 10). Cette grille est indispensable pour jouer la semaine du lundi 17 au samedi 22 avril 1972 inclus, au jeu de la « Case-Trésor », sur l'antenne de R.T.L.

Mais, dès aujourd'hui, envoyez votre bulletin-réponse à R.T.L., jeu de la « Case-Trésor », Cédex 22, 75-PARIS-BRUNE.

Toutes les cases de la grille sont aussi des cases courrier. En envoyant votre bulletin-réponse, vous pourrez gagner les mêmes cadeaux que les candidats jouant en direct.

EAST AFRICAN SAFARI 1972 : FORD ESCORT AUX 1re, 3e, 4e ET 8e PLACES

L'Escort a encore gagné, et pas n'importe quoi : l'East African Safari, le plus dur des rallyes (6.000 km - 86 voitures au départ, 18 à l'arrivée - 5 Escort au départ, 4 à l'arrivée).

Ceux qui ne possèdent pas de Ford Escort seront sans doute étonnés. Quant aux autres, ils connaissent déjà, sur des parcours moins spectaculaires, la tenue de route et la légendaire robustesse de la Ford Escort.

Allez l'essayer chez votre concessionnaire Ford.

FORD ESCORT

à partir de 9.680 F*

Ford

* Prix au 10 avril 1972 + transport et préparation - Crédit Cofica - Crédit Ford S.A.

Le Super Succès de l'opérette à grand spectacle

MOGADOR

JEAN RICHARD GEORGES GUETARY

MONSIEUR POMPADOUR

de Francoise DORIN

Musique Claude BOLLING

Mise en scène Jacques CHARON

Décoration Andrej LEVASSEUR

Chorégraphie André PLASSCHAERT

MATINÉES SAMEDI, DIMANCHE 14h30

SOIRÉES 20H30 (relâche lundi, mardi)

25, Rue Mogador. (Parking 1 000 places.) 285-28-80

Une personnalité de Bruay-en-Artois entendue sur l'assassinat de Brigitte (16 ans)

(De notre envoyée spéciale Anne NOURRY.)

BRUAY-EN-ARTOIS, jeudi.

PERSONNE, à Bruay-en-Artois, ne peut croire encore que l'homme qui depuis quarante-huit heures est interrogé sans relâche par les policiers de la police judiciaire de Lille soit le meurtrier de Brigitte Dewevre.

Ce témoin est très connu dans la ville. Membre des clubs les plus chics, très lié avec la bonne société locale, c'est même une importante personnalité de la région. Une immense émotion a gagné la ville lorsque l'on a appris que cet homme que l'on croyait jusqu'à ce jour au-dessus de tout soupçon, pouvait être l'odieux assassin d'une jeune fille de 16 ans.

C'est vers 21 heures, jeudi dernier, que des passants avaient découvert le crime. Dans un terrain vague, parmi les immondices, les vieux chiffons, la ferraille, les bouteilles cassées, Brigitte Dewevre gisait entièrement dévêtue. Ses vêtements, arrachés étaient éparpillés autour du cadavre. Son visage était meurtri par de nombreux coups et son crâne saignait d'une entaille profonde.

Aucune trace de lutte n'avait pu être relevée sur le sol détrempé par les pluies.

Brigitte avait été vue pour la dernière fois le mercredi 5 avril, vers 19 h. 50. Elle quittait la maison de ses parents pour se rendre chez sa grand-mère qui habite à un kilomètre de là. Elle s'arrêta un moment sur le pas de la porte pour bavarder avec une camarade. Elle s'en alla bientôt. Elle n'alla pas très loin : quelques centaines de mètres plus loin elle était agressée.

Brigitte Dewevre

(Photo N.I.)

L'assassin avait dû suivre la jeune fille. Peut-être même la guettait-il depuis quelques jours, car Brigitte, chaque soir, faisait le même parcours.

Le témoin — un célibataire — nie, pour l'instant, toute participation au meurtre, mais les policiers semblent avoir recueilli des éléments qui l'accablent. Sa voiture aurait été vue à l'heure supposée de l'assassinat de Brigitte à proximité des lieux du crime. Interrogé sur ce point, le témoin répond inlassablement : « J'avais laissé ma voiture en stationnement dans cet endroit discret pour venir voir mon amie qui habite tout près de là. »

Il semble aussi qu'il ne dise pas toute la vérité sur son emploi du temps dans les heures qui ont suivi le meurtre de l'adolescente. Des confrontations avec des témoins sont en cours. De leur déroulement dépendra la décision du juge Pascal, de Béthune, devant qui le suspect doit être transféré à 13 heures, à l'expiration de sa garde à vue.

Pendant les quarante-huit heures où ils ont entendu le témoin au commissariat de Bruay, les policiers ont procédé à de nombreuses vérifications. Ils ont notamment essayé de savoir si les vêtements qu'il avait portés à nettoyer aussitôt après le crime dans un pressing de la ville étaient tachés de sang. « L'homme qui a tué Brigitte s'est acharné sur elle avec tant de violence qu'il a dû être éclaboussé », pensent les enquêteurs.

Par ailleurs, ils ont procédé à plusieurs perquisitions dans l'espoir de retrouver les lunettes de Brigitte. Leurs recherches semblent ne pas avoir abouti pour l'instant.

Malgré les nombreuses présomptions relevées par les policiers de la P.J. de Lille, il est possible après tout que ce témoin soit victime d'un tragique concours de circonstances. « C'est pouquoi, dit-on au tribunal de Béthune, nous ne voulons laisser aucun point de cette affaire dans l'ombre. Nous voulons tout savoir pour que l'homme qui a été garde à vue soit inculpé ou définitivement lavé de tout soupçon. »

Recalée par... Baudelaire

NICE, jeudi.

Baudelaire était bien inscrit au programme. Sans doute, Mlle Anita Colombani n'avait-elle pas eu l'occasion de l'étudier au cours de son année scolaire au lycée Laetitia-Bonaparte d'Ajaccio. Mais, a considéré le tribunal administratif de Nice, « le choix du sujet dans toute l'étendue du programme relève de l'appréciation souveraine de l'examinateur ». Et, a estimé le tribunal, en donnant à Mlle Colombani un 2 sur 20 qui la fit recaler au baccalauréat, cet examinateur n'a pas méconnu la réglementation de l'épreuve.

Aussi la demande de 20.000 F d'indemnité au ministère de l'Education Nationale présentée par le père de la lycéenne n'est-elle pas fondée, a déclaré le tribunal. M. Sébastien Colombani demandait également que l'épreuve soit annulée. Il est débouté.

Nombreuses personnalités aux obsèques de M. J.-C. Roussel

Aux obsèques de M. Jean-Claude Roussel, 49 ans, président-directeur général de Roussel-Uclaf, mort dimanche après-midi dans un accident d'hélicoptère, se pressaient de nombreuses personnalités, jeudi matin à 11 heures en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot (16e). On y remarquait notamment MM. Olivier Guichard, Roger Frey, Bernard Lafay, le duc de Luynes, le prince Murat, des représentants du président de la République et du Premier ministre, de nombreux industriels et financiers, M. Papon, ancien préfet de police, l'écrivain Jean Dutourd, etc.

France-Soir
PARIS-PRESSE
toute dernière spéciale
G G
VENDREDI 14 AVRIL 1972
0 F 70

Le notaire inculpé du meurtre de Brigitte (16 ans)

mais M. Pierre Leroy nie, à Bruay-en-Artois (Page 7.)

LES LORRAINS CRIENT « VIVE POMPIDOU »

et réclament du travail

La villa de l'entrepreneur Francis Bouygues plastiquée à Saint-Malo

(Page 3.)

L'éclatement du parti travailliste anglais :

sept membres importants en ont démissionné à cause du Marché commun

(Page 5 : L'article de notre envoyée spéciale perm. Eva FOURNIER.)

Vietnam : puissants raids de bombardiers géants américains à 130 km. d'Hanoi

(Page 6.)

Bourse toujours en hausse

Nouvelle séance de vives hausses jeudi à la Bourse de Paris dans une ambiance très active : en effet, les cotations s'effectuent de plus en plus lentement, traduisant ainsi l'ampleur des ordres d'achats. Ces ordres d'achats proviennent de la clientèle étrangère, qui s'intéresse toujours à la place financière française comme le souligne ce matin un article du « Financial Times », de Londres. Les investisseurs français sont également présents autour de la corbeille, confiants et optimistes après les résultats publiés par les entreprises plus favorables que prévu au début de l'année.

Tous les compartiments de la cote bénéficient une nouvelle fois des faveurs de la clientèle.

Les valeurs étrangères sont également fermes.

Sur le marché de l'or, bien que les cours atteignent des sommets à Londres, ce matin, le métal fin, à Paris, ne varie guère : le lingot d'un kilo gagne 10 F à 7.810, tandis que le napoléon reste stable à 61,20 F. La parité de l'once s'établit à 49,87 dollars.

(Page 4 : Les cours.)

Sur la place Raymond-Poincaré de Bar-le-Duc, le Président de la République remercie d'un baiser les deux jeunes filles en « carlotte » (la coiffe lorraine) qui lui ont offert des confitures régionales. *(Photo France-Soir.)* (Page 4.)

L'ambition du « tombeur » du gang aux otages : une vie de famille

Chaban-Delmas a ouvert la campagne du référendum

Inculpé du meurtre de Brigitte, 16 ans, le notaire de Bruay-en-Artois nie

(De notre envoyée spéciale Anne NOURRY.)

BRUAY-EN-ARTOIS, jeudi.

M. PIERRE LEROY, 37 ans, notaire à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), a été inculpé jeudi après-midi par le juge d'instruction de Béthune, M. Paul, du meutre de Brigitte Dewevre.

Le notaire est très connu dans la ville. Membre des clubs les plus chics, très lié avec la bonne société locale, c'est même une importante personnalité de la région. Une immense émotion a gagné la ville lorsque l'on a appris que cet homme que l'on croyait jusqu'à ce jour au-dessus de tout soupçon, pouvait être l'odieux assassin d'une jeune fille de 16 ans.

C'est vers 21 heures, jeudi dernier, que des passants avaient découvert le crime. Dans un terrain vague, parmi les immondices, les vieux chiffons, la ferraille, les bouteilles cassées, Brigitte Dewevre gisait entièrement dévêtue. Ses vêtements, arrachés étaient éparpillés autour du cadavre. Son visage était meurtri par de nombreux coups et son crâne saignait d'une entaille profonde.

Aucune trace de lutte n'avait pu être relevée sur le sol détrempé par les pluies.

Brigitte avait été vue pour la dernière fois le mercredi 5 avril, vers 19 h. 50. Elle quittait la maison de ses parents pour se rendre chez sa grand-mère qui habite à un kilomètre de là. Elle s'arrêta à un moment sur le pas de la porte pour bavarder avec une camarade. Elle s'en alla bientôt. Elle n'alla pas très loin : quelques centaines de mètres plus loin elle était agressée.

Brigitte Dewevre

(Photo N.I.)

L'assassin avait dû suivre la jeune fille. Peut-être même la guettait-il depuis quelques jours, car Brigitte, chaque soir, faisait le même parcours.

M. Pierre Leroy qui est célibataire, nie, pour l'instant, toute participation au meurtre, mais les policiers ont recueilli des éléments qui l'accablent. Sa voiture a été vue à l'heure supposée de l'assassinat de Brigitte à proximité des lieux du crime. Interrogé sur ce point, le notaire répond inlassablement : « J'avais laissé ma voiture en stationnement dans cet endroit discret pour venir voir mon amie qui habite tout près de là. »

Il semble aussi que M. Leroy n'ait pas dit toute la vérité sur son emploi du temps dans les heures qui ont suivi le meurtre de l'adolescente. Des confrontations avec des témoins ont eu lieu ce matin. C'est après celles-ci que le juge d'instruction a pris la décision d'inculper le notaire.

Pendant les quarante-huit heures où ils ont entendu M. Leroy au commissariat de Bruay, les policiers ont procédé à de nombreuses vérifications. Ils ont notamment essayé de savoir si les vêtements qu'il avait portés à nettoyer aussitôt après le crime dans un pressing de la ville étaient tachés de sang.

« L'homme qui a tué Brigitte s'est acharné sur elle avec tant de violence qu'il a dû être éclaboussé », pensent les enquêteurs.

M. Pierre Leroy, comme il l'avait déjà fait au cours de l'enquête, nie toute participation à cette affaire.

Un naviplane anglais parcourt 1 600 km sur la glace

GOSPORT (Angleterre), jeudi (AP). — Un naviplane de la marine britannique a regagné sa base mercredi après avoir accompli un voyage de 1.600 km à travers les champs de glace du nord de la Suède.

Le commandant Peter Reynolds, qui dirigeait l'expédition, a déclaré que l'engin avait dépassé sur la glace la vitesse de 130 km-h.

Pour une notable partie de la population

LE CRIME DE BRUAY-EN-ARTOIS APPARAIT ENCORE BIEN MYSTÉRIEUX

Le notaire continue à nier farouchement

BRUAY-EN-ARTOIS. — Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois inculpé depuis jeudi du meurtre de Brigitte Dewevre, 16 ans, nie farouchement : « Je vis la passion du Christ a-t-il déclaré à son avocat.

Pourtant, après quarante-huit heures de garde à vue dans les locaux de la police, le juge d'instruction Pascal lui a signifié son inculpation.

De quels éléments le magistrat dispose-t-il ? Malgré le mutisme observé à Béthune, on sait qu'un témoin a vu la voiture du notaire à l'heure du crime, au bord du terrain vague où il a été commis, peu avant 20 heures, jeudi dernier. En fait, Pierre Leroy affirmerait qu'il avait ainsi dissimulé sa voiture afin de ne pas compromettre sa future femme en instance de divorce, qui habite une somptueuse maison, toute proche, où il avait coutume de se rendre.

Celle-ci semble d'ailleurs avoir confirmé que Pierre Leroy est bien venu ce soir-là, peu avant 20 h 30 aussi détendu et calme qu'à l'accoutumée.

Un « trou » d'une vingtaine de minutes

Qu'a donc fait Pierre Leroy entre temps et durant plus d'une vingtaine de miutes. Il aurait affirmé être resté à son volant, à réfléchir à ses affaires et aux cours qu'il donne à la faculté de droit de Lille.

Ce « trou » dans son emploi du temps et ses contradictions durant les premiers interrogatoires (afin d'éviter de compromettre la jeune femme) semblent insuffisants pour justifier l'inculpation.

Selon certaines informations, M. Leroy aurait porté ou fait porter dans une teinturerie de Bruay, le lendemain du crime, des vêtements tachés de sang. Les teinturiers de Bruay, interrogés, ont démenti ces informations. Selon d'autres rumeurs, nombreuses dans cette petite ville de province, les policiers auraient d'autre part saisi des vêtements suspects au cours d'une perquisition dans l'une des maisons de M. Leroy. Ils auraient également saisi une hachette avec laquelle auraient pu être portés les coups relevés sur la victime.

Pourtant, les enquêteurs se refusent encore à confirmer ou démentir ces rumeurs.

Deux autres affaires criminelles

Les circonstances du meurtre dont est inculpé le notaire — une jeune fille assassinée, traînée dans un terrain vague, dévêtue, puis frappée à l'aide d'une arme blanche, mais non violée — remettent en mémoire, qu'on le veuille ou non, deux crimes absolument identiques commis dans la région : celui de Myriam Wuillaume, 22 ans, le 20 mars dernier, à Cauchy-à-la-Tour, et celui de Monique Humbert, en novembre 1963, à Allain-Saint-Nazaire, près d'une propriété de M. Leroy.

Le notaire, quoi qu'il en soit, est uniquement inculpé du meurtre de Bruay.

Ce bourgeois respectable et respecté, dissimulait-il un maniaque frustré parce qu'une infirmité physique l'empêchait d'assouvir son attirance pour les femmes. Ceux qui, dans la région, le pensent, soulignent à l'appui de leur thèse que Brigitte Dewevre n'a pas été violée. Ils affirment également que les enquêteurs ont entendu des prostituées de Lille sur lesquelles le notaire aurait reporté ses désirs.

Sur le fondement de toutes ces rumeurs qui relèvent peut-être pour une part, de la médisance et du désir de vengeance que certains clients du notaire peuvent nourrir à son égard — il a en effet la réputation de s'être parfois montré très dur en affaires — on ne saurait être fixé avant lundi, premier jour de l'interrogatoire de Me Leroy par le juge Pascal.

de la C.N.U.C.E.D. à Santiago du Chili

e la position de la France

goissant problème »

Une déclaration du père de Brigitte

Le père de Brigitte Dewèvre, a déclaré qu'il n'arrivait pas à croire que M. Leroy était le criminel. Il a confirmé ce qu'il avait toujours dit : « Pour que ma fille ait accepté de discuter avec quelqu'un, il fallait que ce soit une personne qu'elle connaissait. M. Leroy venait toujours dans le quartier et il y était très estimé. Je comprend qu'elle ait pu discuter avec lui et que le drame soit arrivé, néanmoins j'ai du mal à croire ».

Bruay déchiré par le drame

Pour tous ceux qui connaissent Leroy c'est la stupéfaction. Tous s'accordent à en brosser un portrait d'honnête homme. Dans la région, tout le monde le considère comme un très brave homme, dur en affaires mais toujours prêt à rendre service, à participer aux bonnes œuvres ou à verser son obole pour aider à l'organisation d'une fête ou soutenir un club sportif. Pour tous, aucune aventure féminine n'est venue marquer la vie de ce notable, dont un ami déclarait qu'il n'avait jamais connu qu'assez peu de succès auprès des femmes.

Bruay, déchiré par ce drame, attend : dans les corons, où l'on hait la richesse étalée dans la partie bourgeoise de la ville, et dans celle-ci où l'on fait front autour d'un honorable juriste que l'on affirme innocent.

De graves présomptions

De son côté, le juge Pascal, chargé de l'affaire, a déclaré : « Il n'y a pour le moment aucun indice matériel dans le dossier de Pierre Leroy pour prouver sa culpabilité. Il existe néanmoins un grand nombre de graves présomptions contre lui ».

« Cependant, a ajouté le juge Pascal, un certain nombre d'objets ont été saisis au cours des différentes perquisitions et ont été remis aux experts de la police pour être analysés. On ne connait pas encore les résultats de ces analyses. L'enquête, a poursuivi le juge, se fonde sur les déclarations contradictoires du notaire, et les policiers reconstituent le minutage de sa soirée pour vérifier celles-ci. »

France-Soir

PARIS-PRESSE

7c

Algérie, 0 dinar alg.; 75 ; Allemagne, 80 pf ; Angleterre, 8 pence ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, 6 FB ; Espagne, 12 pes. (Canaries, 15 pes.) ; Italie, 150 lires ; Luxembourg, 6 FL ; Maroc, 0 dirh. 75 ; Pays-Bas, 0 fl. 75 ; Portugal, 8 esc. (Madère, 10 esc.) ; Suisse, 0.60 FS ; Tunisie, 75 mill. ; Yougoslavie, 6 din.

SAMEDI 15 AVRIL 1972

0 F 70

LE NOTAIRE NIE L'ATROCE CRIME DE BRUAY, MAIS...

- Un trou d'un quart d'heure dans sa soirée au moment de l'assassinat de Brigitte (16 ans)
- Des témoignages gardés secrets l'accuseraient

(Page 3, le reportage de Roger COLOMBANI et Anne NOURRY.)

Pompidou annonce à Nancy : effort de l'État pour une Lorraine moderne et solide

(Photo U.P.)

Le Pape pourrait abdiquer en septembre

Selon des rumeurs, à Rome, il choisirait le jour de ses 75 ans

(Page 4, l'article de notre envoyé spéc. perm. Jean NEUVECELLE.)

Vietnam : combats au corps à corps sur les Hauts-Plateaux

● *A Paris, le représentant US a révélé un message secret de Nixon aux Nord-Vietnamiens*

(Page 4.)

Le mannequin Twiggy à Paris pour montrer des images ou elle bouge

Elle vient présenter son premier film

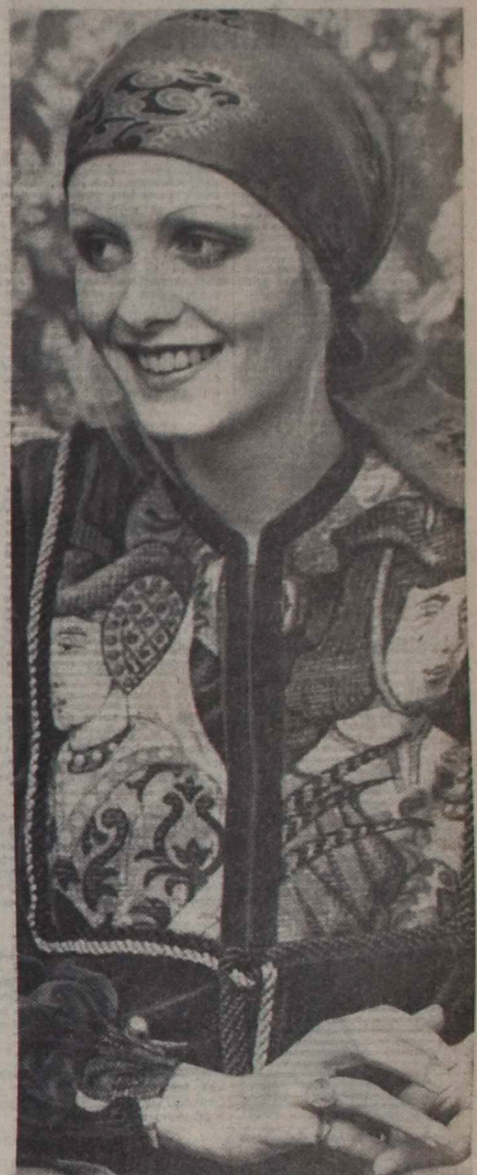

A L'HEURE OU BRIGITTE (16 ANS) A ÉTÉ TUÉE, LE RICHISSIME NOTAIRE DE BRUAY N'A PAS D'ALIBI

(Photos Studio CHARLES et ROGER)

Pierre Leroy, inculpé de meurtre : « Je ne craquerai pas. »

(De nos envoyés spéciaux Anne NOURRY et Roger COLOMBANI)

BRUAY-EN-ARTOIS, vendredi.

LA surprise et la fureur. Ce sont les sentiments qui ont partagé les gens de Bruay-en-Artois lorsqu'ils ont appris que leur notaire Pierre Leroy, 37 ans venait d'être inculpé pour le meurtre de la petite Brigitte Dewevre (16 ans).

Grand, la tête fièrement levée, Me Leroy est un homme qui fait face. En nous fixant de ses yeux gris, il a lancé dans les couloirs du palais de justice :

— J'irai jusqu'au bout, je ne craquerai pas !

Pierre Leroy assassin ! Pour ceux qui le connaissent, qui le fréquentent dans les clubs chics de la région, c'est un blasphème. L'attitude du notaire pourrait donner à penser qu'ils ont raison.

Fils de notaire, Pierre Leroy est une des plus grosses fortunes du pays, mais plus qu'un homme riche, il est une puissance, une sorte de suzerain qui règne sur la féale bourgeoisie de Bruay et des environs. Il vit à Houdain, sa ville natale, avec son frère Robert et leur mère, dans une grande et belle maison blanche, où d'épais rideaux tiennent lieu de volets. Le dimanche matin, ils ne manquent jamais de gravir, tous trois, la colline qui conduit à la belle église romane où ils viennent entendre la messe.

« Je venais voir mon amie... »

Brigitte Dewevre a été tuée entre 20 heures et 21 h 30 : c'est le « trou » dans l'alibi du notaire Pierre Leroy.

dition des voisins. On entend tout naturellement le notaire parce qu'on a vu sa voiture en stationnement rue de Ranchicourt, au milieu des corons, tout près de l'étude, mais à un endroit où Leroy n'avait pas l'habitude de la garer. Que saisait-il là ? Il hésite. Il se décide à parler :

— Je venais voir mon amie... ma fiancée Monique...

C'est une riche jeune femme en instance de divorce qu'il a l'intention d'épouser bientôt, et il précise :

— Je suis arrivé à 20 h. 25 pour voir à la TV le film « Le Franciscain de Bourges ».

D'autres témoins sont interrogés, il apparaît alors que la 504 du notaire a été vue au plus tard à 20 h. 10. Nouvelle audition de Leroy. Il se trouble, reconnaît être arrivé avant l'heure qu'il avait indiquée. Les enquêteurs, surpris de cette première contradiction, poussent un peu plus loin leur interrogatoire. Les réponses qu'ils obtiennent créent un malaise.

songes répétés, ses hésitations, allaient en faire un suspect.

Pourquoi a-t-il menti ?

— Parce que je ne voulais pas révéler ma vie privée, alors que je n'étais entendu que comme témoin, répond-il.

Aucun indice accusateur

Les policiers ont mis à profit les quarante heures de garde à vue qui leur étaient octroyées par le juge d'instruction Pascal, de Béthune, pour recueillir de nouveaux témoignages. Ce sont ces dernières auditions qui semblent avoir décidé en définitive de l'inculpation du notaire.

— L'enquête ne fait que commencer, précisait hier le commissaire divisionnaire Gillet, qui dirige le S.R.P.J. de Lille.

Il reste en effet à transformer les présomptions en preuve. Pour l'instant, aucun élément positif ne vient étayer l'inculpation. On n'a pas retrouvé l'arme du crime, ni les lunettes de la victime, on n'a pas retrouvé non plus dans la voiture ou sur les vêtements du notaire le moindre indice accusateur.

Monique — la fiancée — précise que même que Leroy, lorsqu'il est arrivé ce soir là était comme à l'habitude tiré à quatre épingles, il n'avait en rien l'allure d'un homme qui vient d'étrangler une adolescente, en s'acharnant sur son cadavre, avec une arme qui selon le médecin légiste pourrait être une hache ou une baïonnette.

— Il était très calme, ajoute la jeune femme, si déprimée qu'elle a voulu attenter à ses jours. Il avait faim, il a mangé un bifteck saignant de huit cents grammes, puis nous avons joué aux cartes...

Hier soir, à Bruay, on demandait si d'autres enquêtes commencent autour des jeunes femmes assassinées, comme Brigitte, et dont les meurtres n'ont jamais été élucidés. Myriam Willaume, à Couchy, il y a trois semaines, Monique Humbert, en 1963, serveuse au « Del Monico » à Lens, et dont le cadavre a été retrouvé tout près des limites de la chasse du notaire.

De Brigitte à Monique, l'instruction risque d'être longue. Cela n'est pas pour troubler le notaire qui devant l'adversité tient avant tout à rester un homme du monde. Un homme qui aux policiers qui l'invitaient à se mettre à l'aise au bout de vingt heures d'interrogatoire, a répondu :

— Je n'ai jamais enlevé ma veste devant personne.

UNE AMIE SINCERE

LA DAME : « Je ne peux tout de même pas acheter cette Robe chez BEST-SELLER, 52, Chaussée-d'Antin, sans prévenir son mari. »

L'AMIE : « Tu trouveras plus facilement un autre mari qu'une autre Robe comme celle-là ! »

« Je venais voir ma fiancée »

L'étude, la maison, l'église... il y a aussi le sport. Pierre Leroy a besoin de dépenser son trop-plein de puissance. Il joue au tennis, va à la chasse dans sa propriété d'Ablain-Saint-Nazaire — quarante hectares de forêts, des chevreuils, des faisans —. Il possède aussi un voilier à Boulogne et une villa au Touquet. Sa voiture — une 504 à injection — il la conduit comme un bolide de course. Pierre Leroy dirige sa vie à cent à l'heure. C'est une conception de l'existence que les notaires n'aiment pas révéler à leur public.

Il va souvent à Lille, rejoindre de jolies filles. Il joue au playboy, c'est l'aspect caché de sa vie. Il aime qu'on l'admire, qu'on le flatte. Pour cet homme tout en force, c'est encore une façon d'oublier ses faiblesses.

L'étude qu'il dirige avec son frère, 110, rue de la République à Bruay, c'est lui qui l'a créée après la mort de son père. A cinquante mètres de là, le 5 avril, entre 20 heures et 21 h. 30, affirme le médecin légiste, Brigitte Dewevre est assassinée. Ces cinquante mètres sont comme un fossé profond qui sépare le monde du notaire, de celui de la fille du mineur. Qui pourrait penser qu'il y a un lien entre les deux. L'enquête qui commence sous la forme de la routine conduit les policiers à l'au-

contradiction, poussent un peu plus loin leur interrogatoire. Les réponses qu'ils obtiennent créent un malaise.

Pierre Leroy a quitté son étude vers 18 heures, il est incapable de dire ce qu'il a fait entre ce moment-là, et celui où les témoins l'ont vu assis immobile, prostré presque au volant de sa voiture.

Nouvelle question des enquêteurs :

— Pourquoi avoir garé la voiture derrière la maison de Monique, alors qu'il avait l'habitude de stationner sur le perron.

— Des parents de la jeune femme étaient venus récemment habiter dans le voisinage, je ne voulais pas qu'ils me voient pour ne pas compromettre Monique.

Pour les policiers de la P.J. de Lille, Pierre Leroy était certainement près des lieux du meurtre au moment où celui-ci était commis. Il devenait le témoin numéro un, ses men-

cents grammes, puis nous avons joué aux cartes...

Hier soir, à Bruay, on demandait :

— Mais est-ce bien tout ce que contient le dossier ?

Ce dossier qui a été remis hier au juge Pascal, comporte au moins trois cents pages, c'est à leur lecture, que le magistrat a décidé d'inculper le notaire.

— Impossible, disent les gens d'Houdain.

— Ou alors, il a fallu qu'il soit fou, ajoutent d'autres, plus prudents.

Menottes aux poignets, Pierre Leroy est entré à la prison de Béthune. Il occupe seul une cellule, où a-t-il assuré à son avocat, Pierre Vaast, il va surtout essayer de dormir. Dormir pour tout oublier, oublier surtout les gens de Bruay, dont il a entendu les cris de haine devant le commissariat.

Monstre ou victime, la question reste posée. Alors que d'au-

CHEZ
maRRiage
FABRICANT - CREATEUR

ROBES DE MARIÉES
dep. 200 F à vos mesures
la plus séduisante Collection
Egalement
COSTUMES CEREMONIE
POUR HOMMES dep. 290 F

BRUAY : LE JUGE VEUT A NOUVEAU ENTENDRE LE NOTAIRE INCULPÉ

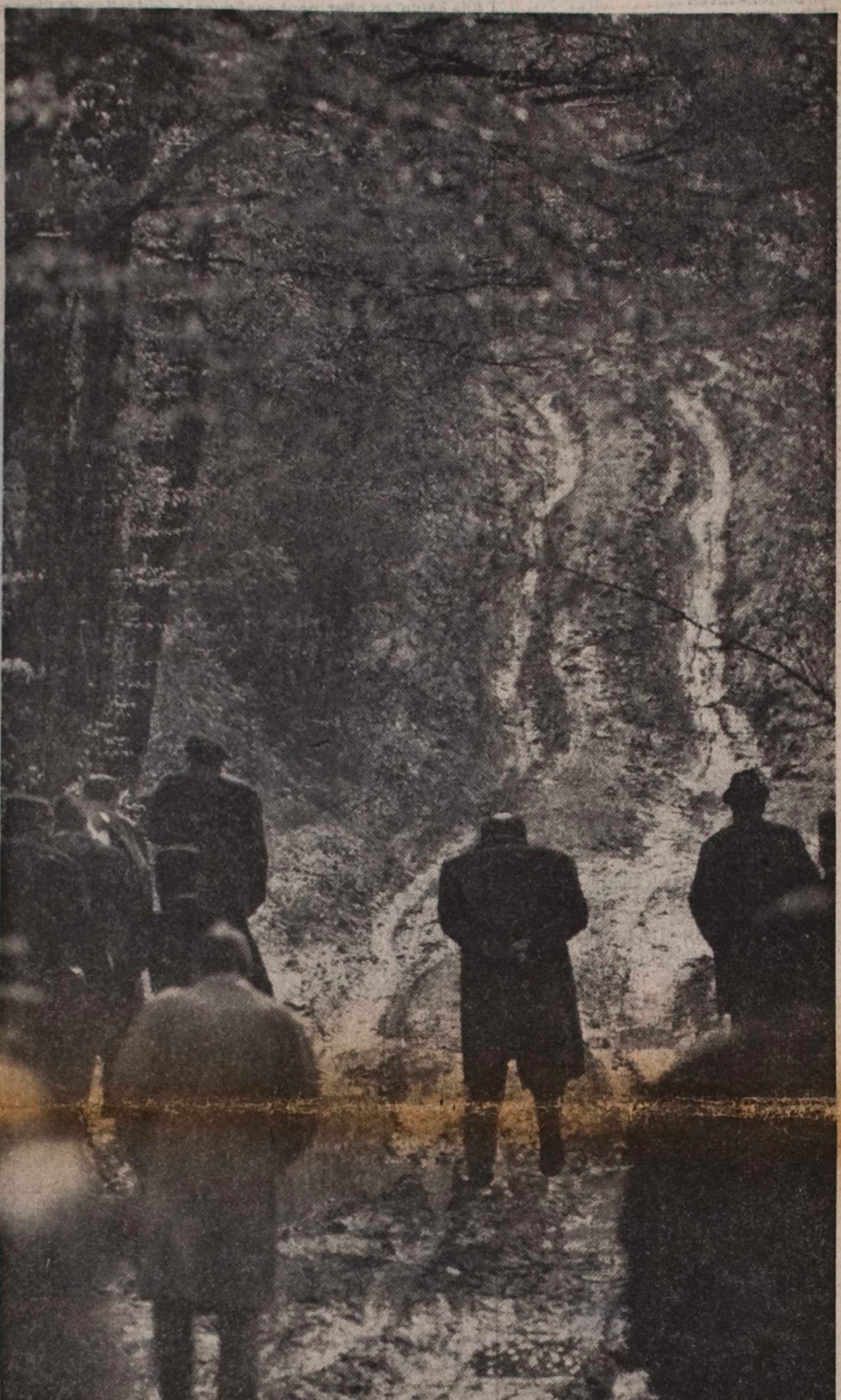

C'est toujours aussi calme que Pierre Leroy, le notaire de Bruay, a été conduit hier dans son pavillon de chasse d'Ablain-Saint-Nazaire, où l'on a effectué une perquisition. Indifférent au charme de ces bois, il a marché dans les sentiers humides, à l'écart des autres, mains au dos, tête penchée (notre photo). Impénétrable aussi. Pourtant, il avait dû avoir dans l'après-midi une déception avec les faux aveux de Gérard Leclercq, le déséquilibré qui s'est accusé à tort du meurtre de Brigitte Dewevre. Et, dès demain, un nouvel interrogatoire l'opposera au juge d'instruction Pascal qui l'a inculpé du meurtre.

(Photo Cl. CHAMPINOT-«F.-S.»)

(Page 3 : l'article de nos envoyés spéciaux S. BERNARD et R. COLOMBANI.)

BRUAY : Nouveau face à face vendredi entre le notaire Pierre Leroy et le juge Pascal

(De nos envoyés spéciaux Serge BERNARD et Roger COLOMBANI)

BRUAY-EN-ARTOIS, jeudi.

LE coup de théâtre avorté d'hier — un faux assassin, vite confondu, venu s'accuser du meurtre de Brigitte Dewevre — n'a pas démonté le juge Pascal qui, dès demain, repartira à l'assaut contre le notaire de Bruay.

Pour préparer le nouvel interrogatoire de Pierre Leroy, prévu pour vendredi, à 14 heures, le magistrat s'est enfermé, hier, avec son dossier.

— Je ne veux voir personne pendant vingt-quatre heures, a-t-il dit en condamnant la porte de son cabinet.

Depuis lundi, date du dernier interrogatoire de Me Leroy, les policiers ont recueilli des éléments nouveaux. Les recherches qu'ils ont entreprises depuis plusieurs jours et poursuivies cette nuit encore dans les rues chaudes de Lille où il s'avère que le notaire était connu, aboutiront sans doute aux témoignages de certaines filles, susceptibles d'éclairer la vraie personnalité de Pierre Leroy.

En outre, un psychiatre de Valenciennes devait venir aujourd'hui examiner le notaire.

Ce dernier reste impassible, malgré le grand espoir déçu que lui avait apporté la journée d'hier. Son avocat lui avait appris qu'un maçon de Cauchy-la-Tour, Gérard Leclercq, 24 ans, s'accusait du meurtre de Brigitte Dewevre et de Myriam Wuillaume.

Des explications troublantes

Grand, mince, avec une épaisse crinière de cheveux blonds-roux, l'œil un peu égaré, Gérard Leclercq avait été arrêté mardi soir par les gendarmes de Heuchin, à 30 kilomètres de Bruay. Il venait de violer à Pernes une jeune femme avec laquelle il était allé à l'école.

A la fin de la nuit Leclercq avait avoué deux viols, une tentative et deux agressions manquées de femmes seules. A l'aube, coup de théâtre il changeait brusquement de registre.

— Le meurtre de Bruay ! Le meurtre de Cauchy, c'est moi !

Il se lança alors dans les explications dont quelques-unes, il faut le reconnaître, étaient troublantes, notamment la description des vêtements de Myriam Wuillaume et celle de l'endroit où il avait jeté la barre de fer qui lui avait servi à tuer Brigitte Dewevre.

Déception : Leclercq, conduit à Bruay, ne connaissait visiblement pas les lieux. La barre de fer du crime ne fut pas retrouvée ; en outre, le maçon affirmait s'être servi uniquement de cette arme pour tuer Brigitte, alors que la jeune fille a également été étranglée. Quant au meurtre de Myriam Wuillaume, la mère du maçon lui a fourni un alibi irréfutable.

La garde à vue de Gérard Leclercq a été prolongée de vingt-quatre heures, mais il est hors de doute que ce déséquilibré n'est pour rien dans les deux meurtres.

Après cet épisode, Pierre Leroy est donc redevenu, malgré lui, la vedette de l'affaire de Bruay.

Hier matin, il a été conduit dans son pavillon de chasse à Ablain - Saint-Nazaire où le juge Pascal voulait perquisitionner. On pensait que le notaire, détenu depuis une semaine, serait ému de retrouver ces bois magnifiques et cette petite maison de briques, auxquels sont liés des souvenirs qui remontent à sa plus lointaine enfance.

En descendant du fourgon, Pierre Leroy, avant de s'engager sur le chemin long d'un kilomètre qui conduit au pavillon a demandé à son avocat :

— Suis-je chez moi ici ?

Et comme Me Vaast lui répondait par l'affirmative, il a aussitôt ajouté d'une voix bourrue, en s'adressant aux journalistes :

— Alors, c'est une propriété privée. Seuls les magistrats et les policiers peuvent entrer !

(Communiqué.)

LA HERNIE

et les ondes

Une émission télévisée vient de prouver par l'abondance du courrier que des milliers de hernieux ignorent la découverte du Docteur Livet-Garigue qui permet de réduire entièrement la hernie tout en supprimant les anciens bandages. Sa Méthode est distribuée gratuitement et sans engagement par l'Institut Orthopédique (Serv. 23), rue Eugène-Carrière, 7 bis, Paris-18e. Ecrivez ou rendez-nous visite, vous serez convaincus.

Vient de paraître :

LIVRE D'OR DU CHIEN

Format 21 x 27 - Couverture couleur - Imprimé sur luxueux papier couché - 344 pages - 351 photos sur toutes races - 121 articles sur l'histoire de chaque race de chien - 132 Standards officiels ou résumé de standards mis à jour au 31-12-1971 + de 300 adresses d'éleveurs amateurs, de clubs et sociétés canines régionales.

Envoi dès réception de 39,15 F (port compris) par chèque bancaire ou C.C.P. au :

LIVRE D'OR DU CHIEN

1, square Montpensier, 78-LE CHESNAY

Téléphone : 954-12-76

France-Soir
PARIS-PRESSE
8e COMPLÈTE COURSES BOURSE GP
SAMEDI 22 AVRIL 1972 — 0 F 70

ADIEU A PIERRE LAZAREFF

Notre directeur général est mort la nuit dernière • Son ami Joseph Kessel dit qui fut l'homme et le journaliste

(Pages 14 et 15.)

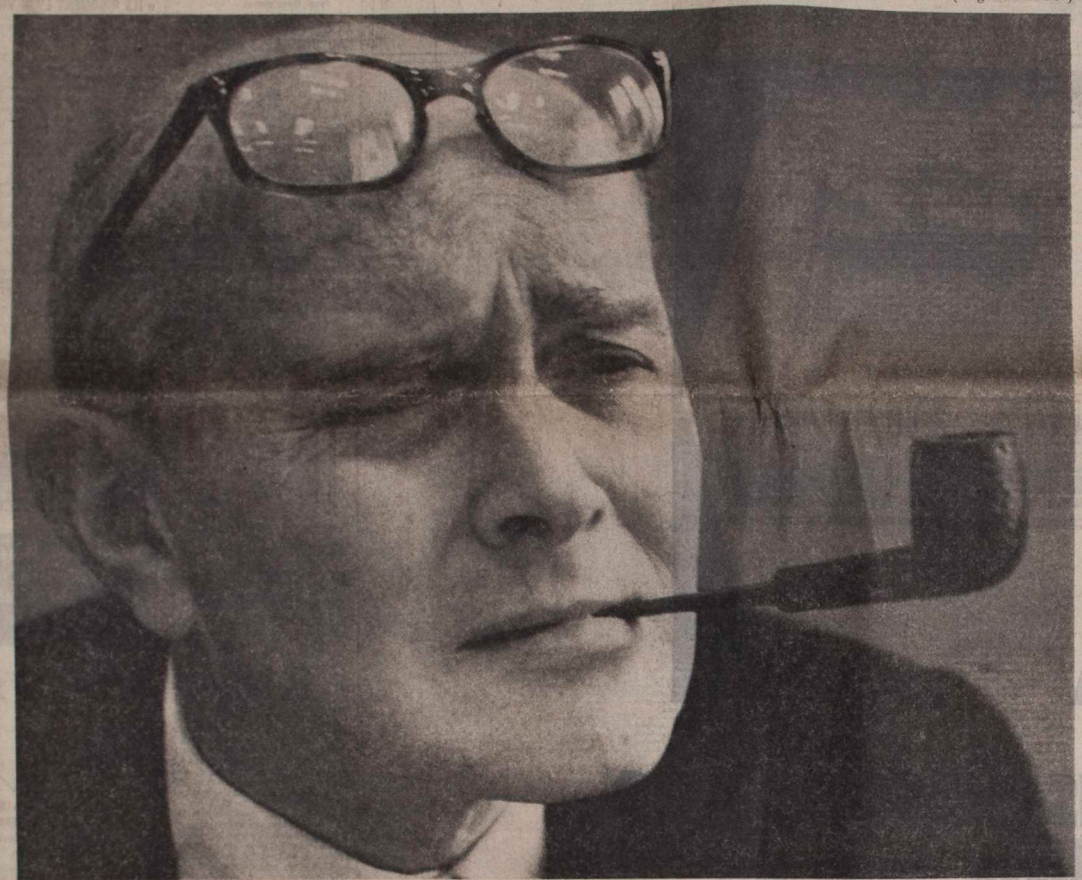

A 1 h. 50, ce vendredi 21 avril 1972, Pierre Lazareff, directeur général de « France-Soir », est mort au terme d'une douloureuse maladie. Il était âgé de 65 ans. Ses obsèques auront lieu lundi 24 avril, à 10 heures, au cimetière du Père-Lachaise. Rassemblement à l'entrée du cimetière, boulevard de Ménilmontant. Pierre Lazareff ne souhaitait ni fleurs ni couronnes.

Pierre

BEAUCOUP de Français connaissaient Pierre Lazareff. Il était le Journalisme, écrit ou télévisé.

Nous, nous connaissions Pierre. C'était notre ami, notre ami intime plus que notre patron. L'actualité aujourd'hui, pour nous, journalistes et photographes, mais aussi pour les employés, ouvriers et chauffeurs, c'est l'actualité du cœur. Pierre n'est plus avec nous au journal. Il n'y sera plus jamais. Seule la mort pouvait le forcer à nous abandonner.

Jour et nuit il vivait avec et pour son journal. Notre métier, nous l'avions tous appris avec lui, comme le firent bien des journalistes aujourd'hui célèbres ailleurs. Chaque jour, avec lui, nous apprenions un peu plus. Jusqu'au dernier jour. Nul mieux que lui ne savait juger l'actualité, la traduire, la présenter, la commenter. Nul mieux que lui ne connaissait « la tête et le cœur » du public. Sans doute parce que ce grand journaliste était un homme bon, curieux de tout, jeune de cœur et d'esprit, profondément intelligent et tolérant.

Pierre Lazareff disparu, ce n'est pas seulement « France-Soir » qui est blessé, amputé. C'est toute la profession qui perd un « inventeur », son maître peut-être.

Il avait fait de notre journal le premier journal de France. Plus que tout autre, il avait la passion de la vie et voulait, chaque jour, que « France-Soir » soit l'image de cette vie. Sa quête de vérité, il la traduisait par cette formule : « Faites toujours passer les idées à travers les faits et les faits à travers les hommes. Alors, idées et faits seront vrais. »

Pour nous, la meilleure façon de faire le journal des lecteurs, c'était de faire, comme nous le disions souvent, le journal de Pierre Lazareff.

Nous allons continuer, Pierre.

LA REDACTION DE « FRANCE-SOIR »

ANNÉES INOUBLIABLES

DEPUIS 28 ans, il animait « France-Soir » et les autres publications de notre Groupe. Sa disparition nous laisse interdits, la tête vide, le cœur débordant de peine.

Quand, en 1944, après quatre années de vie clandestine, « France-Soir » qui s'appelait encore « Défense de la France » parut au grand jour, son avenir n'était pas, pour autant, assuré. Une autre bataille s'annonçait. Pour la gagner il fallait un talent exceptionnel. Pierre Lazareff le dispensa généreusement au cours d'années qui resteront inoubliables.

Petit, vif, pétulant, toujours en mouvement, les lunettes en bataille, l'œil malicieux, comprenant tout, devinant le reste, Pierrot les Bretelles était le dernier des monstres sacrés du journalisme. Une seule religion : l'information, un seul ennemi : l'ennui.

Faire des journaux fut sa vie et le monde de la presse perd aujourd'hui un de ses plus grands artisans. Quand la télévision apparut, il voulut montrer que rien dans le domaine de la communication humaine ne lui était étranger. Il introduisit la grande information à l'O.R.T.F. et ce fut « Cinq Colonnes à la Une ».

Mais rien ne pourra dire la chaleur qui émanait de cet homme, la fascination qu'il exerçait, l'espoir qu'il faisait naître. Des milliers d'amis sont là pour en témoigner.

Le public, seul juge des bons et des mauvais journalistes, avait su sacrer celui-là en lui accordant, tout au long de sa carrière, son appui constant. Il y avait entre lui et les lecteurs une connivence profonde. La leçon n'est pas perdue. Elle sera approfondie et épanouie. Nous en prenons aujourd'hui l'engagement solennel.

Confident des plus grands ami des plus humbles, il avait conservé, malgré les responsabilités, malgré les honneurs, une simplicité qui cachait sa nature profonde : une pudeur inquiète, celle des grands artistes dont le métier est de faire vibrer les autres, mais qui doivent garder pour eux leurs blessures secrètes.

Souvent attaqué, parfois diffamé, il allait son chemin, son incroyable vitalité et sa merveilleuse générosité faisaient litière en un instant des insultes et des calomnies. Il avait l'estime de ceux qui comptent. Il est mort aimé.

« France-Soir » lui dit un grand et douloureux merci pour tout le labeur qu'il lui prodigua. Après lui, comme avec lui, « France-Soir » restera fort et libre.

Robert SALMON

APOLLO : Les trois sorties maintenues

C'est avec près de six heures de retard que le vaisseau spatial « Apollo 16 » s'est posé vendredi matin sur la Lune. L'alunissage a eu lieu à 3 h 23 après avoir été reporté une première fois. A la suite d'une panne dans le système de contrôle directionnel du moteur de la cabine, Apollo avait dû effectuer un tour supplémentaire autour de la Lune. La première sortie n'aura lieu qu'à 18 h. 28 vendredi après-midi et, en raison de ce retard, il avait été décidé d'annuler une sortie sur la Lune et d'écourter de deux jours l'expérience Apollo 16, mais vendredi matin la NASA a décidé que les trois « sorties » lunaires seraient maintenues ; elles dureront sept heures chacune.

(Page 5.)

VIETNAM : Nouvelle bataille navale dans le golfe du Tonkin

Deux destroyers américains se sont opposés, jeudi, à des bâtiments de guerre nord-vietnamiens. Un de ces derniers, selon le commandement U.S., est considéré comme détruit.

(Page 7.)

RÉFÉRENDUM : Pompidou à la télé ce soir à 20 heures

(Page 8, l'article de Serge MAFFERT.)

France-Soir Service *Ce qu'il faut savoir avant d'aller voter*

(Page 23.)

Un parc de 15 hectares à la place de Citroën dans le 15e arrondissement

Pour la première fois depuis plus d'un siècle, un espace vert véritablement important pourrait être créé à Paris. Le long de la Seine, dans le XVe arrondissement, à l'emplacement actuel des usines Citroën qui émigrent à Aulnay-sous-Bois. Ce vaste parc de verdure aura quinze hectares et bordera un ensemble de six mille logements de toutes catégories.

(Page 16.)

La fiancée du notaire de Bruay : « Impossible, matériellement, qu'il ait tué »

« Il est aberrant de penser que Me Leroy puisse être un criminel », nous a affirmé Monique Béghin-Mayeur, la fiancée du notaire de Bruay-en-Artois. Ce n'est pas l'opinion d'une partie de la population : des slogans hostiles ont été tracés sur la villa de la jeune femme.

(Page 3.)

Un couple se suicide en entraînant deux enfants (6 et 7 ans) dans la mort

On ne sait encore pourquoi Huguette Eich, 30 ans, et Michel Brarda, un kinésithérapeute de 36 ans, ont décidé de mourir, dans l'appartement de la jeune femme, 76, rue Lecourbe (XVe). Mais ils ont ouvert le gaz, provoquant avec leur suicide la mort de deux des quatre enfants d'Huguette : Laurent, 7 ans, et Valérie, 6 ans.

(Page 13.)

Bourse : ouverture ferme

Cette première séance, vendredi, du nouveau terme boursier débute sur une note très ferme bien que nombre d'investisseurs, depuis quelques jours, se soient engagés pour le mois de mai, prévoyant une hausse sensible.

L'activité reste très intense.

Les valeurs étrangères s'effritent dans l'ensemble.

Sur le marché de l'or, le cours du lingot reste stable à 7.885 F tandis que le napoléon progresse de 20 centimes à 61,50 F. La parité de l'once de métal fin s'établit à 50,22 dollars contre 50,19 la veille.

(Page 4 : Les cours.)

MÉTÉO : Samedi variable

(Page 23.)

Prochainement, la suite de notre enquête sur les colonies de vacances

La fiancée du notaire de Bruay : « Impossible, matériellement, qu'il ait tué »

« Il est aberrant de penser que Me Leroy puisse être un criminel », nous a affirmé Monique Béghin-Mayeur, la fiancée du notaire de Bruay-en-Artois. Ce n'est pas l'opinion d'une partie de la population : des slogans hostiles ont été tracés sur la villa de la jeune femme.

(Page 3.)

LES CHOSES DE LA VIE

LA FIANCÉE DU NOTAIRE DE BRUAY PARLE

« Mᵉ Leroy était incapable de faire souffrir... | « Lui, faire une chose pareille ? Aberrant... | « Et même matériellement c'est impossible »

Une fausse alerte à la bombe dans l'étude de Mᵉ Leroy, des inscriptions injurieuses sur les murs de la même étude et devant la villa de Monique Béghin-Mayeur, des lettres anonymes adressées au juge Pascal..., l'atmosphère se tend à Bruay et dans la région, malgré un communiqué rassurant du maire de la ville qui assure q'aucun conflit n'oppose, dans sa commune, les riches et les pauvres « parce qu'il n'y a pas de bourgeoisie à Bruay ».

On a le sentiment que l'opinion s'est figée en deux clans qui s'exaspèrent dans l'attente. Pierre Leroy est-il ou non coupable du crime horrible qui lui est reproché ? Dans les corons, cela ne fait aucun doute. Pour les amis du notaire, en revanche, poser la question, c'est déjà commettre un sacrilège. Mais tout le monde a hâte de savoir.

Hier, deux experts psychiatres ont été commis. Ils ont aussitôt pris des copies du dossier pour étudier le comportement du nouvel inculpé tel qu'il ressortait des interrogatoires. Ce matin, ils se rendront à la prison pour procéder à un premier examen du détenu. A 14 heures, Pierre Leroy sera conduit au palais de justice où le juge Pascal l'interrogera pour la deuxième fois sur le fond de l'affaire. Lundi on pense que le magistrat instructeur procédera à une reconstitution de l'emploi du temps donné par le notaire entre 18 h 30 et 21 h 30 le soir de l'assassinat de Brigitte Dewevre.

Mᵉ Jean Vaast, le défenseur de Pierre Leroy, décidera-t-il, à l'issue de l'une ou de l'autre de ces opérations, de demander la mise en liberté de son client ? D'autant que, d'ici là, les résultats des analyses en cours seront probablement connus. L'avocat n'a rien révélé, pour l'instant, de ses intentions.

De toute façon, dit-on au palais de justice de Béthune, certains actes, comme les expertises psychiatriques, ne seront pas connus avant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Est-ce à dire que Pierre Leroy restera jusque-là en prison ?

A Bruay, ce qu'on appelle « l'affaire Leclercq » n'a fait qu'ajouter à la tension de l'opinion. Nombreux sont ceux qui pensent que les gendarmes ont été un peu vite en besogne pour trouver un deuxième coupable à ce crime. Le maçon, qui est un mythomane, s'est aussi vite rétracté qu'il s'était accusé des meurtres de Brigitte Dewevre et de Myriam Willaume.

Roger COLOMBANI.

Monique Béghin-Mayeur, persuadée de l'innocence du notaire.

(D'un de nos env. spéciaux)

UNE autre femme aurait sans doute craqué. Pas Monique Béghin-Mayeur. Depuis dimanche elle vit cloîtrée.

L'inculpation de Pierre Leroy, ces allées et venues affolantes, ce téléphone qui n'en finit pas de sonner, ces inscriptions, vite ef-

[...]

l'endroit où elle a été trouvée. Cela fait 18 minutes... Il lui serait donc resté 2 minutes pour tuer la jeune fille, s'acharner en plusieurs endroits sur elle, faire disparaître les instruments du crime, les lunettes, la déshabiller, puisqu'on l'a retrouvée pratiquement nue, avec des affaires qui jalonnaient tout le parcours, se nettoyer parce qu'après un tel carnage il devait être plein de sang, changer de vêtements, faire, éventuellement disparaître les traces dans

[...]

bles, d'électro-ménager et tissus (le domaine de Monique), occupent, dans Bruay, une bonne partie de la rue Salengro.

« Une famille traînée dans la boue, comme celle des Leroy, ajoute-t-elle, amèrement, parce qu'on prétend que, d'un côté il y a les nantis et de l'autre ceux qui ne le sont pas et qu'ils se haissent forcément... »

» 80 % des mineurs, pourtant, sont mes clients : ils me connaissent bien... »

ces allées et venues affolantes, ce téléphone qui n'en finit pas de sonner, ces inscriptions, vite effacées mais qui ne s'oublient pas (« Arrêtez la complice ! », « Bourgeois cochons »), cette haine, surtout, qu'on sent déferler vers la belle maison blanche, comment peut-elle supporter tout cela ?

Elle a, à 42 ans, une silhouette sportive, des cheveux châtain très courts, des yeux pers à peine maquillés, un nez prononcé dans un visage plutôt large. Elle marche, très maîtresse d'elle-même, dans son salon aux murs verts : un décor raffiné avec sa haute cheminée de pierre, ses canapés tendus de chintz, où l'on chercherait vainement la moindre faute de goût.

De l'autre côté des fenêtres, au-delà du parc, le terrain vague jonché de détritus, les jardinets des corons avec leurs touffes de persil et leurs carrés de poireaux : un autre monde.

« Je suis tout à fait persuadée, dit-elle, qu'il est impossible, même matériellement, que Me Leroy ait commis ce crime. »

Tranquille et gai

Un temps pour resserrer, autour de ses épaules, un châle de laine rouge (elle porte un pantalon et un pull marron) et elle explique d'une voix un peu précipitée :

« Quand on reprend les vingt minutes où Me Leroy n'a pas d'alibi, entre 20 h 10 et 20 h 30, il lui aurait fallu 5 minutes pour aller de sa voiture à l'endroit où l'on a trouvé le corps, 5 minutes pour y revenir, 5 minutes pour venir de sa voiture chez moi. J'ajoute 3 minutes supplémentaires étant donné le poids du corps à traîner de l'endroit où il l'aurait tuée à

» 80 % des mineurs, pourtant, sont mes clients : ils me connaissent bien... »

qu'après un tel carnage il devait être plein de sang, changer de vêtements, faire, éventuellement, disparaître les traces dans la voiture et, ensuite, arriver chez moi de bonne humeur et souriant, comme d'habitude et y passer une soirée on ne peut plus tranquille, gai et plein d'appétit !

» Il est aberrant qu'on puisse penser qu'il ait fait une chose pareille ! »

Il oubliait parfois les clés de l'étude

Pour défendre son fiancé (Monique dit volontiers Me Leroy, plutôt que Pierre) elle a d'autres arguments : intégrité, bonté, sensibilité.

« Je le connais depuis toujours. Il est incapable de faire souffrir. Tenez, un exemple : nous allions souvent à la pêche ensemble. Retirer un hameçon à un poisson était pour lui un supplice... »

Des rêveries du notaire au volant, de son habitude de rouler sans but précis, elle affirme :

« C'était fréquent... »

Un ami présent, J... (ils sont une dizaine de fidèles à entourer la jeune divorcée, à monter la garde pour chasser les importuns), ajoute :

« Me Leroy oubliait parfois les clés de l'étude. Plutôt que de rentrer chez lui à Houdain, il attendait qu'un clerc arrive en roulant jusqu'à Saint-Pôl... »

Et à propos de la 504 blanche garée derrière la maison et non devant :

« Le divorce de Monique est prononcé, mais non pas signifié. Me Leroy répugnait à se faire voir le soir rendant visite à sa fiancée. »

Quand on fait allusion au comportement de Me Leroy avec les femmes, Monique a un geste péremptoire de la main. Un demi-sourire et, d'une voix sans réplique, elle déclare : « Stupidité ! Mensonges ! Je suis bien placée, moi, pour savoir ce dont je parle ! »

Pour préserver sa mère, cardiaque et victime d'un infarctus, Monique a vécu plusieurs jours sans journaux, téléphone coupé, radio et télévision débranchées.

Elle ne faiblit pas. Elle reste Monique Béghin-Mayeur. De la famille des Mayeur. Des gens fortunés, durs au travail, avec de la religion (la sœur aînée de Monique est dominicaine) et des principes. Des commerçants qui, avec leurs magasins de meu-

Monique Béghin-Mayeur, persuadée de l'innocence du notaire.

« Quand mon frère va revenir, on retroussera nos manches à l'étude »

dit Robert Leroy, le frère du notaire de Bruay

BRUAY, vendredi.

« JE ne comprends pas qu'il soit allé en prison. » Cette fois, c'est le frère cadet du notaire de Bruay, Me Robert Leroy, 34 ans, qui parle. En juriste, il choisit ses mots, hésite souvent, mais répond à toutes les questions.

— Deux costumes de votre frère ont été nettoyés par votre mère dans la semaine qui a suivi le crime

— Depuis trente ans, ma mère agit toujours ainsi. Chaque semaine, elle brosse les vêtements à l'eau ammoniaquée, c'est systématique. Dans sa conception de maîtresse de maison, tout doit être propre, depuis la première tuile jusqu'à la cave. Cette semaine-là, mes costumes à moi aussi ont été brossés à l'eau ammoniaquée.

— Votre frère vous a-t-il parlé des ennuis mécaniques qu'il avait avec sa voiture ? Il était allé l'essayer sur la route de Saint-Pol. Il n'arrête pas de pester contre cette voiture.

— Mon frère n'a pas l'habitude de tout me dire, et Me Leroy, avec beaucoup de pudeur, explique le climat familial.

— Moi, je vis avec ma mère. Mon frère vit là aussi. Il a trente-huit ans, il a passé l'âge de rendre des comptes. Il est majeur et vacciné. Je n'étais pas au courant de son projet de mariage. Vous savez, ce n'est pas à moi qu'il en aurait parlé de toute façon, mais il en aurait parlé à ma mère. Je ne suis pas son confident. Il est mon aîné. Il ne faut pas l'oublier. Je sais que ce sont des notions familiales peut-être ridicules aujourd'hui mais elles existent.

— On dit que votre frère allait souvent à Lille dans des...

— Oui, je sais. On dit même que c'est un pervers. Moi, de telles choses ne me viennent pas à l'esprit.

— Vous avez été victime d'une alerte à la bombe ?

— C'est un climat que j'ai connu en Algérie. Je suis et reste calme.

« Dans cette affaire, poursuit-il, il faut aller au-delà du fait divers, voir l'homme, les familles, la société. Les parents de la petite victime, je ne les connais pas, mais je pense à eux. Cette histoire, c'est une montagne qui vous tombe dessus. Pour le moment, l'étude est ouverte, tout le personnel est là. Quand mon frère va revenir on retroussera les manches. On y est habitué. Nous étions jeunes quand notre père est mort. »

Brûlée vive dans son lit

POITIERS, vendredi. — Alitée depuis plusieurs années, Mme Joubert, 40 ans, fumait beaucoup pour trouver le temps moins long. Jeudi soir, un mégot a mis le feu à la literie et la malade a succombé à ses brûlures.

CHIEN PERDU

Perdu le 20-4 vers 16 heures, rue du Temple, jeune chien 7 mois Airedale, noir et feu. Tél. M. Boileau : 887-21-42.

Un père et son fils abattus par des tueurs qui leur tendaient un guet-apens

ROMANS, vendredi.

UN double crime a été découvert vendredi matin à Romans (Drôme), dans une maison en construction.

Des ouvriers appelaient « au secours » sur le chantier. Au nombre d'une demi-douzaine, ils avaient été ligotés. Près d'eux, gisait le cadavre de M. Carle, propriétaire de l'hôtel Touvard, de Romans, abattu d'une balle de revolver.

Peu après, un deuxième cadavre fut découvert non loin de là, celui du fils de M. Carle.

D'après les premiers témoignages, une voiture serait arrivée vendredi matin à l'ouverture du chantier. Six hommes armés et masqués en seraient descendus et auraient ligoté les ouvriers. Ils auraient ensuite attendu les deux Carle qui faisaient bâtir la maison et les auraient abattus. Puis, ils prirent la fuite.

Il pourrait s'agir d'un règlement de comptes. Les Carle, père et fils, auraient entretenu des relations avec des milieux interlopes et auraient déjà reçu des menaces de mort.

(Communiqué.)

TOUTES MORDUES

En constatant l'engouement que toutes les clientes éprouvaient pour BEST-SELLER, 52, Chaussée-d'Antin, Pasteur s'écria : « Ce n'est plus de l'amour, c'est de la... Rage ! »

Apollo 16

La mission sera écourtée de 24 h

● La première sortie lunaire s'est déroulée sans problème

● EN DERNIÈRE PAGE

L'affaire de Bruay-en-Artois

NOUVELLE VERSION

suscitée par Monique Mayeur

6 heures d'interrogatoire pour le notaire P. Leroy

HIER l'affaire de Bruay-en-Artois a été marquée par les différentes interprétations suscitées par les déclarations de Monique Mayeur à la radio. Elle a, en effet, permis d'avancer, en hypothèse, que le cadavre de Brigitte Dewèvre aurait très bien pu être transporté le lendemain du crime, vers 14 h, sur les lieux où on l'a trouvé. Dans l'après-midi, Me Pierre Leroy devait être entendu pendant six heures par le juge Pascal... Tandis qu'à Bruay-en-Artois on curait les égouts à la recherche des indices matériels manquant encore au dossier.

Aujourd'hui, le juge Pascal sera sans doute en possession des premières analyses.

Notre photo : hier, les policiers décidaient de faire procéder au curage des égouts aux endroits du terrain vague où fut découvert le corps de Brigitte. On recherchait un indice matériel.

(Photo Nord-Matin)

● PAGE 4

DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS — JOUR et NUIT

A BRUAY-EN-ARTOIS : SIX HEURES D'INTERROGATOIRE POUR Me PIERRE LEROY

HIER, avant qu'il ne soit interrogé par le juge Pascal, les amis, les parents, les Rotariens, avaient tenu à faire parvenir à Me Pierre Leroy, notaire de Bruay-en-Artois, leurs encouragements et l'expression de leur confiance. Ce dernier leur avait fait savoir en retour qu'il était à la Maison d'Arrêt parfaitement bien traité, ajoutant même qu'il y avait dégusté une excellente omelette au lard.

De même, le notaire avait sans doute appris que, la veille son amie, Monique Mayeur, avait décidé de faire une entrée publique dans l'affaire. Jusque là, elle avait quitté sa belle demeure dans la voiture d'un ami, couchée contre la banquette arrière pour qu'on ne la photographie pas. Mais jeudi soir, après avoir consulté ses relations, elle décidait de passer à la contre-attaque et tout un chacun pouvait découvrir sur le petit écran une femme nullement impressionnée ni émue, mais plutôt vive, nerveuse et révoltée.

Dès hier, nous donnions l'essentiel de ses déclarations passées sur trois points. Après avoir décrit Me Pierre Leroy comme un homme charmant et parfaitement normal, elle regrettait que l'on fouille ainsi dans la vie privée d'un homme de cette envergure toujours présumé innocent. Puis, elle faisait une démonstration horaire pour expliquer que le crime ne pouvait lui être imputé. Enfin, elle indiquait que, dans pareille affaire le non-lieu ne serait pas suffisant, qu'il faudrait trouver l'assassin pour blanchir complètement l'honneur de son ami.

Une thèse étrange

Puis, un peu plus tard, devant les micros de nos amis de R.T.L., Monique Mayeur suscitait par ses déclarations, une autre hypothèse. Il en résultait que le crime avait pu être commis ailleurs que dans le quartier et que le corps avait pu être amené après.

En effet, elle se souvenait avoir, le lendemain du crime, taillé la haie d'aubépine qui sépare son parc boisé du terrain vague. « Je suis rentrée à 11 h. après avoir soigné ma mère. Et j'ai travaillé à tailler ma haie pendant deux heures à deux heures et demie sans avoir rien remarqué. Je pense que si le cadavre avait été là, je l'aurais aperçu, puisqu'on l'a retrouvé à quelques mètres de ma haie ».

Aussitôt cette déclaration enregistrée, un ami de Monique Mayeur la faisait effacer. Il estimait cette phrase suffisamment sans intérêt. Cependant, elle passait quand même à 13 h. sur les ondes.

Dans cette affaire, ceci constitue un étrange élément de plus. D'autant, lorsqu'on sait que des enfants, en jouant sur le terrain vague, n'ont rien vu non plus le jeudi matin. C'est à 14 h. 30 que le corps de la petite Brigitte a été trouvé par son frère. A cet endroit, à l'abri d'une butte qu'il fallait connaître, à quelques mètres de là et fraîchement taillée, on ne pouvait rien apercevoir des corons. Mieux, un vieux pneu placé sur les jambes de l'adolescente la dissimulait aux regards pouvant venir du petit chemin.

Hier soir, à 19 heures, à la suite de l'interrogatoire de Pierre Leroy, son amie Monique Mayeur a dû subir un interrogatoire-surprise de deux heures auquel a procédé l'officier de police Ollier, de la P.J. qui chapeaute l'enquête.

Une nuit... où ?

Si l'on en croit Monique Mayeur et les enfants, le corps de la petite Brigitte aurait donc pu être déposé par son assassin entre 13 h. 30 et 14 h. 30 à l'endroit où on l'a trouvé. Il eut donc fallu qu'il séjourne une nuit ailleurs puisque l'autopsie fait remonter la mort à mercredi aux environs de 20 h. ; en effet, la digestion n'était pas commencée.

On aurait donc affaire à une race exceptionnelle d'assassin conservant un sang-froid extraordinaire au travers de ses actes.

Mais il convient d'être prudent et savoir si l'on pouvait ramener un corps sans être vu vers 14 heures. Et dans quelles conditions ? Bien que ce soit l'heure où chacun sort de table.

Cependant à l'encontre de cette thèse, il y a le coup tranchant dans la terre, ayant laissé des cheveux de Brigitte dans son sillon. Elément de mise en scène ? C'est bien difficile à accréditer. Et pourtant, si l'on en croit Monique Mayeur et les enfants ?... Dans cette hallucinante affaire qui tient à la fois d'Hitchkock et de Simenon, l'atmosphère, le surprenant, l'étrange, ne cessent de passer au travers des faits. De toute façon, cette nouvelle version des faits avancée à la suite des interviewes de Monique Mayeur n'a fait qu'alourdir le climat.

Dossier ouvert à nouveau

Tandis qu'une cinquantaine de journalistes attendaient durant l'après-midi la sortie de l'inculpé, on apprenait un fait nouveau assez important. Le Parquet d'Arras avait décidé d'ouvrir à nouveau « pour charges nouvelles » le dossier concernant le crime de Monique Humbert, la danseuse de l'Eldorado à Lens, trouvée assassinée dans un terrain vague entre Ablain-Saint-Nazaire et Neuville-Saint-Vaast le 3-11-1963 mais bien sûr, le dossier restait à Arras. Il ne s'agissait peut-être que d'une coïncidence. De la même façon, on apprenait que les experts ne pouvaient se déplacer pour examiner complètement la 504 blanche de Maître Pierre Leroy. On avait donc affaire à un transporteur pour amener l'automobile à Lille.

Le curage des égouts

Dans l'après-midi également, les policiers décidaient de faire procéder au curage des égouts de l'avenue de la République à Bruay et aux environs du terrain vague. Que recherchait-on ? Le foulard, une chemise, un pantalon, un pique-à-glace, une baïonnette ?

Après tout, seul le juge savait. Il est évident qu'on était à la recherche de la preuve matérielle. Cette sorte d'ultime jocker manquant au puzzle pour le moment tissé.

Sur quoi le juge Pascal faisait-il pendant ce moment-là porter son interrogatoire ? Dans quels dossiers. Après tout, ayant désormais dans son cabinet ceux des crimes de Myriam Wuillaume et de Brigitte Dewevre, il avait la possibilité d'interroger Pierre Leroy dans le premier comme témoin, et dans le second comme inculpé.

Elle ne connaît pas le dossier

Vers 20 h. 15, Me Jean Vaast sortait du Palais de Justice. Il soulignait que son client était aussi ferme et décidé que l'instruction avançait lentement sur des précisions concernant le fameux emploi du temps. Il n'y a pas eu d'accident de parcours, indiquait-il. Je n'ai pas demandé de mise en liberté provisoire de mon client. Il n'y a pas d'élément nouveau.

Après avoir dit qu'il apporterait la preuve des habitudes du notaire s'arrêtant souvent sur le bord de la route pour pêcher, on lui demandait ce qu'il pensait de la nouvelle version suscitée par Monique Mayeur par ses déclarations à la radio. Visiblement irrité, Me Vaast répondait : « Mme Mayeur ne connaît pas le dossier ! ».

« Oui, mais elle connaît son jardin ». Alors l'avocat voulait bien reconnaître qu'elle avait pu peut-être ne rien voir. Après tout, disait-il, sur ce terrain vague, l'herbe est si haute ».

Comme on lui demandait : « Me Leroy était un amateur de football. Pourquoi n'est-il pas rentré chez Monique dès 20 h. 10 pour assister au match Ajax-Benfica, plutôt que de se tenir ainsi la tête dans les mains, au volant de son auto stationnée ? ». Me Vaast répondait : « Il croyait que les nocturnes commençaient à 20 heures 30 ».

Une longue patience

Puis c'était au tour du juge M. Pascal, d'être assailli à sa sortie : « Je ne peux rien dire », disait-il. « L'instruction est une longue patience ! J'attends des résultats d'analyses, des vérifications. Je ne sais pas quand Me Leroy sera interrogé à nouveau. Je ne peux pas vous dire si je partirai en week-end. Nous continuons à préciser certaines choses du dossier, tandis que par ailleurs on exécute des commissions rogatoires pour délibérer presque en permanence ».

La nuit était tombée quand la voiture bleue du juge quittait le parking, suivie par le pinceau curieux des projecteurs de la télévision. A côté de lui, sur la banquette avant, le juge Pascal avait sa serviette contenant son dossier.

« Il ne se contente pas d'y passer ses journées, disait un curieux, voici aussi qu'il l'étudie la nuit ».

● **Médaillés militaires du Pas-de-Calais.** — Congrès départemental, dimanche 7 mai, hôtel de ville du Touquet. Début des travaux à 10 h. A 13 h, repas ; inscriptions à M. Bechu, président de la 466e section des médaillés militaires (62), Le Touquet.

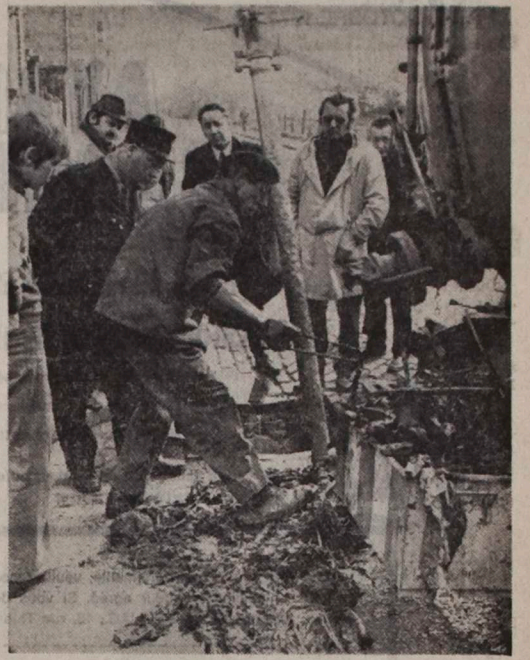

On a fouillé les égouts pour tenter de retrouver la paire de lunettes de Brigitte.

(Ph. « Nord-Matin »)

On a fouillé les égouts pour tenter de retrouver la paire de lunettes de Brigitte.

(Ph. « Nord-Matin »)

Prix du numéro à l'étranger : Belgique, 6 F ; Espagne, 12 peset. ; Iles Canaries, 15 peset. ; Italie, 150 lires ; Suisse, 60 cts.

100 R. DE RICHELIEU PARIS 2e - 073.65.00 - 742.81.54 - FONDATEUR ROBERT LAZURICK

L'AURORE

70 CENTIMES — JEUDI 27 AVRIL 1972 — N° 8.602 — 31e ANNÉE

ACCABLANT RÉQUISITOIRE CONTRE L'O. R. T. F.

Le rapport Diligent révèle « un climat de vénalité et d'affairisme »

CE SÉNATEUR AUSTÈRE QUI FAIT TREMBLER LA TÉLÉVISION

Au-delà des compromissions dans la publicité clandestine l'opinion publique retiendra surtout les « prélèvements » opérés sur les fonds provenant de la générosité publique (recherche médicale, enfance inadaptée, victimes du Biafra, famine au Laos).

LA « mission d'information » groupant vingt-deux de mes collègues du Sénat a rendu public hier un rapport dont l'impact sur l'opinion sera assurément considérable.

D'abord parce qu'il s'agit de l'O.R.T.F., plus particulièrement de la télévision, et donc de la vie quotidienne de tous les Français.

Ensuite parce que bien des noms qui sont cités évoquent dans tous les foyers des visages familiers.

Et de quoi s'agit-il ?

De « vénalité », d'« affairisme », et de faits bien plus révoltants encore, on le verra.

VÉNALITÉ, affairisme, ces mots, ce ne sont pas les sénateurs qui les prononcent. Ils les reprennent dans une note d'un inspecteur général de l'ORTF.

« L'enquête, écrit M. François, révèle un climat de vénalité et d'affairisme sévissant dans certains milieux de la télévision et portant préjudice au bon renom de l'Office. Il serait souhaitable que la direction porte attention à ce problème. »

Un autre inspecteur général, M. Bodin, dans une note adressée à M. de Bresson, demandait :

« Comment réagirait l'opinion publique si elle était au courant de tels faits ? »

La « hiérarchie » ne s'est posé cette question que quelques mois plus tard lorsque — cela n'étonnera personne — en décembre dernier le Parlement s'émut de toutes ces rumeurs qui parvenaient jusqu'à lui.

Jusque-là, rien n'avait été fait. A partir de là, rien ne pouvait plus arrêter le scandale.

LE scandale, quel est-il ?

Il réside dans le fait que des personnes appartenant à l'O.R.T.F. ont favorisé la pénétration d'intérêts privés dans un office public.

Moyennant finances ?

Moyennant services en nature ?

Par copinage, tout simplement ?

Ces trois formules, visiblement, existent. Dans certains cas la preuve est là. Dans d'autres des présomptions sont lourdes. Dans d'autres, enfin, il est possible qu'elles ne soient pas justifiées.

Le repérage de la « publicité clandestine » n'est pas chose facile. On peut aisément déceler jusqu'où elle peut aller. Il est plus ardu de découvrir là où elle commence.

Et pas seulement à la télévision et à la radio.

L'intrusion, codifiée par M. Peyrefitte en 1964, des agents de « relations publiques », chargés, et par tous les moyens, de « faire parler » de leurs clients ou de leurs produits, a rendu plus fragile, plus perméable, plus douteuse en tout cas la frontière existant entre la publicité et l'information.

Barrage que les responsables doivent faire respecter.

Frontière dont on m'a toujours enseigné qu'elle était une des règles fondamentales de ceux qui ont précisément pour métier d'informer le public.

Sinon plus rien n'est exactement vrai dans ce qui est dit, montré ou écrit. Et tout peut être soupçonné.

SITUATION d'autant plus inquiétante lorsqu'il s'agit d'une « arme de transmission » aussi redoutable que la télévision. Situation d'autant plus inadmissible lorsque les complices se servent de la puissance d'un office public subventionné par les contribuables.

Le rapport de Diligent est, à l'image de son auteur, suffisamment honnête et rigoureux pour ne point mêler les fautes légères avec les culpabilités établies et pour affirmer, s'il y a lieu, un doute.

Tous ceux dont les noms ont été cités trouveront dans nos colonnes, s'ils le désirent, le moyen de s'expliquer. Tout réquisitoire, pour que la chose soit définitivement jugée, suppose une défense.

Mais ce qui nous paraît dès à présent indéfendable, c'est le manque d'autorité de ceux qui, en haut de la hiérarchie de l'O.R.T.F., ont connu les faits, les fautes, la « vénalité et l'affairisme » et n'ont pas « bougé ». A quoi sert le conseil d'administration ? Quel est le rôle de M. de Bresson ?

Ces messieurs auraient visiblement intérêt à s'inspirer d'urgence d'Eliot Ness et des incorruptibles.

COMMENT ne pas terminer sur le COTE LE PLUS REVOLTANT DE CETTE TRISTE AFFAIRE et qui dépasse de loin les petits trafics et les combines.

IL A ETE REVELE que lorsque des voix s'élevaient certains soirs pour lancer des appels à la charité publique, certaines d'entre elles se faisaient royalement payer.

Réponse : il faut bien que je gagne ma vie.

IL A ETE REVELE que lorsque l'on invitait les Français et les Françaises à apporter, en pleine nuit, dans les mairies de nos villes et de nos villages, leur obole pour les « enfants inadaptés », pour la recherche médicale, pour les gosses du Laos ou du Cambodge, pour ceux qui souffraient ou avaient faim, une part lourde de ces « sommes indispensables » était prélevée par une agence de relations publiques.

Et en accord avec l'ORTF !

C'était « au rendement » : plus on donnait, plus ils gagnaient !

Il se peut — on le dira — que dans le monde où nous vivons l'efficacité de pareilles « opérations » soit à ce prix. Elle est vraiment belle, la nouvelle société ! ●

Dominique PADO

(Voir en pages 4 et 5 les principaux extraits du rapport sénatorial.)

Sur le bureau du sénateur André Diligent, le volumineux dossier de l'ORTF. Il a abouti hier à la publication du rapport tant attendu — mais pas pour tout le monde — sur la publicité clandestine à la télévision.

Après un voyage éclair de Kissinger à Moscou

LE DIALOGUE REPREND ENTRE WASHINGTON ET HANOI

1. Aujourd'hui officiellement à la conférence de Paris
2. Bientôt en privé à un échelon élevé

(Voir en page 8.)

- EN PAGE 2 : « *Entre nous* », *par Marianne ANTOINE et Florence REMY, et les Mots croisés.*
- EN PAGES 6 et 7 : *La Bourse, Economie et Entreprises.*
- EN PAGE 8 : *La Météo.*
- EN PAGE 9 : *Les Courses.*
- EN PAGE 12 : *La Mode, par Françoise BOUGON-COLIN.*
- EN PAGES 14 et 15 : *Les Spectacles.*
- EN PAGE 15 : *Les Sports.*
- EN PAGE 16 : *La Radiotélévision et la Vie pratique.*
- EN DERNIERE PAGE : *La Loterie.*

ET NOS PETITES ANNONCES

BISTINGO 72 : LE CHANDELIER A LA VEDETTE DE "LA CAVALE"

Fondé il y a neuf ans, le prix Bistingo, destiné à braquer les feux de l'actualité sur une jeune comédienne de talent, a été attribué, hier, à Juliet Berto. Ce sont les cinéastes Robert Enrico, Georges Farel, Jean-Gabriel Albicocco et le romancier-scénariste Jacques Robert qui ont remis le prix symbolisé par un chandelier en vermeil à la jeune vedette de « La Cavale ».

D. P.

BRUAY

Aujourd'hui, reconstitution de l'emploi du temps du notaire à l'heure du meurtre de Brigitte

- *L'avocat de Me Leroy : « Mon client rentrera probablement chez lui la semaine prochaine »*

P. 8

BRANDT

Son sort se joue ce soir à une voix près

- Voir l'article de Philippe BERNERT

P. 13

APOLLO

Amerrissage prévu ce soir à 20 h 44

P. 12

INCENDIES...

... criminels et attentats se poursuivent en Bretagne et dans le Sud-Ouest

P. 12

L'ASSASSIN...

... de la styliste de la rue Bonaparte arrêté par hasard en Corse

D. P.

LES POMPISTES...

... lyonnais fermeront leurs portes la nuit les 2, 3 et 4 mai

En page 13, un article du R. P. Maurice LELONG :

« LE DROIT AU ROUGE A LEVRES »

le Super Succès de l'opérette à grand spectacle

THEATRE MOGADOR

MOGADOR

JEAN RICHARD

GEORGES GUETARY

MONSIEUR POMPADOUR

de Francoise DORIN

Musique Claudio BOLLINI

Mise en scène Jacques CHARON

Decoration André LEVASSEUR

Chorégraphie André PLASSCHAERT

SOIRÉES : 20 H 30

MATINÉES SAMEDI, DIMANCHE, 14 h 30

25, Rue Mogador (Parking 1 000 places) 285-28-80

en direct ... de la campagne

top-frais

CADET FRAIS

champfleuri

chanteval

les fromages frais

CADET ROUSSEL

D. P.

BRUAY

Aujourd'hui, reconstitution de l'emploi du temps du notaire à l'heure du meurtre de Brigitte

- *L'avocat de Me Leroy : « Mon client rentrera probablement chez lui la semaine prochaine »*

L'AURORE

18 a

Jeudi 27 avril 1972

La reconstitution de l'emploi du temps de Me Leroy, le soir du crime, a lieu aujourd'hui; et, hier soir, l'avocat du notaire était optimiste

L'AFFAIRE DE BRUAY

LE MOMENT DE VÉRITÉ

(De notre envoyé spécial Christian DURANDET)

C'EST peut-être ce soir qu'on saura toute la vérité sur l'affaire de Bruay. A l'endroit même où le corps nu de Brigitte a été découvert au milieu de ses vêtements éparpillés, Me Pierre Leroy va se trouver debout, dans la nuit, face à face avec son accusateur, le juge Pascal. C'est dans les méandres des chemins creux des coro ns que va se terminer la longue conversation que le magistrat et le notaire ont commencée, voici quatorze jours, dans un bureau feutré du palais de justice.

notaire ont commencée, voici quatorze jours, dans un bureau feutré du palais de justice.

Pour préserver le secret absolu de ce face à face, des CRS venus de Béthune, Lille et Arras vont boucler tout le périmètre des lieux du crime. Dès hier, les habitants dont les fenêtres donnent sur le terrain vague ont été sermonnés pour qu'ils n'accueillent aucun curieux. On avait promis à certains 100 ou 200 francs pour louer un coin de fenêtre...

La circulation sera déviée et les voitures seront bloquées par un cordon de gendarmerie.

Les autorités sont en effet affolées par l'arrivée d'une masse considérable de curieux. Les commerçants, eux, se frottent les mains. Les cafés font rentrer de la bière et les marchands de frites ont retenu leur emplacement. C'est au milieu de cette kermesse que le juge et le notaire vont s'affronter dans l'obscurité et, espèrent-ils, dans le silence.

Il est en effet très important de savoir si, comme il le dit, le notaire a pu rester dix minutes dans sa voiture sans rien voir ni entendre du meurtre qui se déroulait à quelque vingt mètres de lui.

Version définitive

Dans son nouveau et long face à face d'hier avec le juge Pascal, le notaire a choisi sa version définitive parmi les cinq différentes qu'il a successivement proposées.

« J'étais au volant de ma 504, garée derrière la maison de ma fiancée, a-t-il finalement déclaré. **Je ne suis pas entré parce que j'ai pensé que son premier mari était là. Je me suis rasé avec mon rasoir portatif, puis j'ai passé quelques minutes à réfléchir, la tête dans les mains, appuyé sur le volant. »**

On comprend que ce soir, à l'instant où il revivra la scène, les flashes d'un photographe, les commentaires d'un curieux fausseraient la reconstitution.

Depuis hier midi, magistrats, police et journalistes s'organisent autour de ce terrain vague bordé d'un côté par les corons de briques rouges, et de l'autre par la villa blanche de la fiancée du notaire. Ces quelques herbes folles semées de bidons rouillés vont être, pendant deux heures, le théâtre où va se jouer le dernier acte du drame.

Avant d'arriver là, le juge et le notaire vont d'abord reprendre, minute par minute, les déclarations de Me Leroy et celles des témoins. Quand le rideau se lèvera, à 18 h 10 très exactement, Me Leroy devra refaire les 4 kilomètres qui le mènent chez sa mère, à Houdain, où il changera de chemise. On le verra ensuite revenir à son étude, au 110, rue de la République, et reprendre la route de Saint-Pol, à une quinzaine de kilomètres de Bruay, pour essayer sa voiture dont le moteur chauffe. C'est à son retour qu'on plongera dans le fameux trou noté dans son emploi du temps. C'est dans ce quart d'heure précis que se trouve la clé de l'énigme qui sera peut-être résolue par l'entrée en scène de trois témoins :

1 Dominique Roger, 20 ans, qui a vu Brigitte en compagnie d'un homme grand et assez fort.

2 L'infirmière, Mme Leroy (rien à voir avec le notaire), qui n'a pas pu sortir sa voiture du garage à cause de la 504 de Pierre Leroy qui était garée devant au moment précis du crime.

3 Le poissonnier de Bruay qui a vu également la 504 vide au moment où il garait sa camionnette, à l'heure supposée de la mort de Brigitte.

Puis ce sera le tour de Mme Mayeur-Beghin, fiancée du notaire, chez qui il est censé prendre tranquillement le repas froid qu'elle lui a préparé pendant qu'il regarde le match de football Ajax-Benfica à la télé.

Un détail a encore conforté Me Vaast dans la certitude de l'innocence de son client et ami : **« J'ai dû lire en quelques heures un complément de dossier d'une quarantaine de pages,** a déclaré l'avocat. **Ce sont en principe des présomptions contre mon client. Mais il n'y a rien là-dedans. C'est du creux ! »**

D'ailleurs, à 19 h 20, après l'interrogatoire du notaire, Me Vaast a précisé **« Tout va bien. Mon client rentrera certainement chez lui la semaine prochaine. »**

Le juge, de son côté, a confronté Me Leroy deux témoins imprévus : M. Beghin, le premier mari de Monique Mayeur, et un certain M. Bouhayed, un Parisien qui a confirmé les fréquents passages du notaire dans les bars de Pigalle.

Enfin, Me Charles Libmann, avocat, est arrivé cette nuit à Bruay : il se porte partie civile pour les parents de Brigitte qui, a-t-il dit, « veulent aider de cette manière à la découverte de la vérité. Me Libmann sera reçu ce matin par le juge Pascal.

Ils vont faire une « grève de nuit » du 2 au 4 mai prochain, à Lyon

CE QUE VEULENT LES POMPISTES EN COLÈRE

LES pompistes de Lyon ont décidé de passer à l'action : ils fermeront leurs postes les 2, 3 et 4 mai prochain, chaque nuit, de 22 heures à 6 heures du matin. Il s'agit d'une mani-

LOTERIE NATIONALE

10e TRANCHE

Série A : affectée au tableau I
Série B : affectée au tableau II

LES BILLETS SE TERMINANT PAR		GAGNENT Tableau I	GAGNENT Tableau II
1	7651	1.000	400
	2571	1.000	400
	48921	5.000	10.000
2	242	100	200
	5602	1.000	400
	3222	2.000	1.000
	99702	5.000	10.000
	29512	5.000	10.000
	67502	5.000	10.000
	16352	5.000	10.000
	35882		
	Gr. 1	20.000	40.000
	Aut. gr.	500	1.000
	02082		
	Gr. 1	20.000	40.000
	Aut. gr.	500	1.000
3	3	30	30
	9223	1.030	430
	69723	5.030	10.030
	79923	5.030	10.030
	34153		
	Gr. 2	20.030	40.030
	Aut. gr.	530	1.030
	76153		
	Gr. 1	1.000.030	500.030
	Aut. gr.	15.030	7.530
4	934	100	200
	214	100	200
	44294	5.000	10.000
	25424	5.000	10.000
	50284	5.000	10.000
	59244	5.000	10.000
5	145	100	200
	65845	5.000	10.000
	04815	5.000	10.000

La fille du juge Pascal, qui est sa plus fidèle collaboratrice, participera peut-être aujourd'hui à la reconstitution : c'est elle qui devrait, en effet, figurer la petite Brigitte à l'endroit ou son cadavre a été découvert.

France-Soir
PARIS-PRESSE
dernière heure
VENDREDI 28 AVRIL 1972 — 0 F 70

O.R.T.F. : LES « ACCUSÉS » RÉPONDENT

au rapport du Sénat sur la publicité parallèle

Page 5 : l'analyse du rapport, les déclarations des intéressés et l'article de Serge Maffert.

Champion d'athlétisme en 1961 invalide en 1972

Page 11, la grande enquête de Michel MENET :

Le coupable : la route

BRUAY : MINUTE PAR MINUTE, LA SOIRÉE DU CRIME

«France-Soir» retrace les faits, rappelle les explications du notaire inculpé et les contradictions favorables ou défavorables à Me Leroy

● *Reconstitution, ce soir, sur place*

(Page 2, l'enquête de Serge BERNARD et Roger COLOMBANI.)

C'est le Petit Poucet de cinéma

IL a des cheveux blonds dorés, d'immenses yeux noisette pétillants de malice, l'air espiègle et l'agilité d'un acrobate. Il s'appelle Jean-Christophe Maillot, mais son pseudonyme c'est Pitoyo, un nom qu'il s'est donné lui-même tout petit, quand il a commencé à apprendre à parler.

C'est le « Petit Poucet » vu par le dessinateur Gustave Doré au siècle dernier.

Depuis deux jours « Pitoyo », jeune Tourangeau de 11 ans, est devenu en même temps une vedette de cinéma et un héros de conte de fées. Le metteur en scène Michel Boisrond, en effet, l'a choisi parmi 500 petits garçons pour jouer le rôle du Petit Poucet dans le film qu'il réalise d'après le conte de Charles Perrault et que produit Mag Bodard.

— Pitoyo est pour moi un interprète idéal, déclare Michel Boisrond. Il a la fraîcheur et la spontanéité d'un débutant et les qualités d'un professionnel.

En effet bien que « Le Petit Poucet » soit le premier film de Pitoyo, ce comédien en herbe a néanmoins l'habitude des projecteurs et le monde du spectacle lui est familier. Fils d'un décorateur de théâtre, il a respiré l'odeur des coulisses avant même de savoir marcher. Elève au Conservatoire de musique de Tours où il étudie la danse classique depuis six ans, il a déjà dansé en public une dizaine de ballets.

Pour ses débuts à l'écran, Pitoyo devra grimper aux arbres, échapper à une meute de loups, voler les bottes de sept lieues de l'ogre (Jean-Pierre Marielle) et sauver ses frères de mille périls avant d'épouser la fille d'un roi très puissant (Jean-Luc Bideau) et d'une reine indulgente et tendre (Marie Laforêt).

« Le cinéma, c'est difficile parce qu'il faut recommencer tout le temps les mêmes scènes, affirme Pitoyo. Mais c'est très amusant.

» Je voudrais devenir un grand danseur. »

En attendant, ce jeune philosophe poursuit de brillantes études (il termine sa 6e au lycée de Tours) sur lesquelles veilleront pendant les prises de vue du film, Sophie Boisrond, la fille ainée du réalisateur qui est licenciée en sciences économiques et politiques et sera chargée de la scolarité des quinze jeunes acteurs du « Petit Poucet ».

A onze ans, « Pitoyo », qui étudie la danse devient une vedette (Photo R. GIRARDIN-F.-S.)

Les horaires de travail, en France restent les plus longs d'Europe

malgré l'accord dans la métallurgie

(P. 6, F. GAULT fait le point, secteur par secteur, région par région.)

Mise en garde de Moscou à Bonn

avant le vote sur le sort de Brandt

(Page 9.)

A Censier, nouvelle cour des Miracles : des clochards dorment dans les amphis

(Page 4.)

France-Soir Service

Tout ce que vous devez savoir sur la Foire de Paris

(Pages intérieures.)

14 jeunes comédiens « éclatent » en 1972

Pour quatorze jeunes comédiens, 1972 est l'année lumière : celle qui les révèle au public en faisant éclater leur talent. Jacqueline Cartier vous raconte leur merveilleuse aventure.

(Rubrique spectacles.)

Notre Concours-sondage : premiers résultats page 11

Vêtements en feu, prisonniers des fils électriques : ils seront sauvés

FAYETTEVILLE (Arkansas), jeudi (UPI).

Ces deux hommes, prisonniers de leurs câbles et les vêtements en feu, ont échappé miraculeusement à la mort grâce à la rapidité des sauveteurs qui ont réussi à leur porter secours. Ils travaillaient dans le coupe-circuit géant d'une centrale électrique de Fayetteville, dans l'Arkansas (Etats-Unis), lorsqu'une terrible explosion s'est produite dans l'engin. Les deux hommes ont été très sérieusement blessés mais leurs jours ne sont pas en danger. (Photo U.P.I.)

FEMME PRATIQUE

Parce que organiser une garderie d'enfants à la Foire de Paris c'est être au service des mamans.

(Voir p. 17-8.)

Avec « France-Soir » et R.T.L. jouez au jeu de la Case-Trésor

Aujourd'hui, « France-Soir » publie la grille n° 67 (rubrique Sportive). Cette grille est indispensable pour jouer la semaine du lundi 1er au samedi 6 mai 1972 inclus, au jeu de la « Case-Trésor », sur l'antenne de R.T.L.

Mais, dès aujourd'hui, envoyez votre bulletin-réponse à R.T.L., jeu de la « Case-Trésor », Cédex 22, 75 - Paris-Brune.

Toutes les cases de la grille sont aussi des cases courrier. En envoyant votre bulletin-réponse, vous pourrez gagner les mêmes cadeaux que les candidats jouant en direct.

le Super Succès de l'opérette à grand spectacle

THÉATRE HENRI VARNA
MOGADOR
JEAN RICHARD
GEORGES CUETARY
MONSIEUR POMPADOUR
de Francoise DORIN
Musique Claude BOLLING
Mise en scène Jacques CHARON
Décoration André LEVASSEUR
Chorégraphie André PLASCHAERT
SOIRÉES 20 h 30
MATINÉES SAMEDI, DIMANCHE, 14 h 30
25, Rue Mogador. 285-28-80

(Communiqué.)

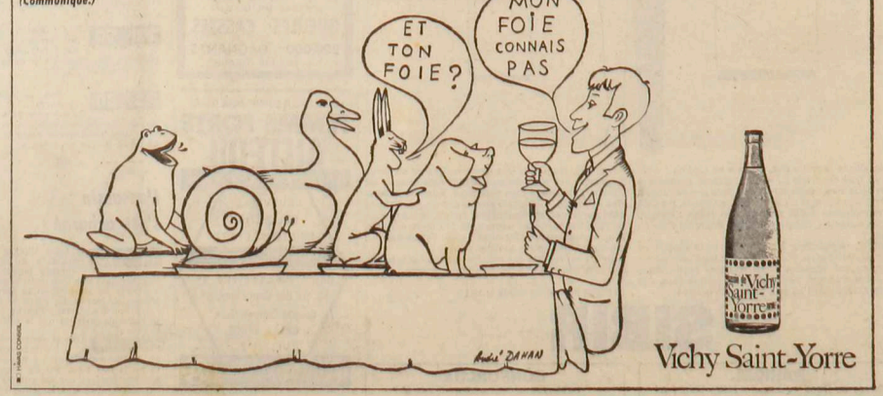

France-Soir PARIS-PRESSE

toute dernière spéciale GG

VENDREDI 28 AVRIL 1972 — 0 F 70

O.R.T.F. : LES « ACCUSÉS » RÉPONDENT

au rapport du Sénat sur la publicité parallèle

Page 5 : l'analyse du rapport, les déclarations des intéressés et l'article de Serge Maffert.

Champion d'athlétisme en 1961, invalide en 1972

page 11, la suite de la grande enquête de Michel MENET :

Le coupable : la route

France-Soir *Service*

Tout ce que vous devez savoir sur la Foire de Paris

(Pages 17, 18 et 19.)

BRUAY : LE CRIME MINUTE PAR MINUTE

Le notaire revit devant le juge la soirée où Brigitte fut assassinée

« France-Soir » retrace les faits, rappelle les explications de l'inculpé et les contradictions qui lui sont favorables ou défavorables

(Page 2 : l'enquête de Serge BERNARD et Roger COLOMBANI.)

(Photo R. GIRARDIN-« F.-S. »)

C'est le Petit Poucet du cinéma

Il a des cheveux blonds dorés, d'immenses yeux noisette pétillants de malice, l'air espiègle et l'agilité d'un acrobate. Il s'appelle Jean-Christophe Maillot, mais son pseudonyme c'est Pitoyo, un nom qu'il s'est donné lui-même tout petit, quand il a commencé à apprendre à parler.

Depuis deux jours, « Pitoyo », jeune Tourangeau de 11 ans, est devenu en même temps une vedette de cinéma et un héros de conte de fées. Le metteur en scène Michel Boisrond, en effet, l'a choisi parmi 500 petits garçons pour jouer le rôle du Petit Poucet dans le film qu'il réalise d'après une adaptation de Marcel Jullian du conte de Perrault et que produit Mag Bodard.

— Pitoyo est pour moi un interprète idéal, déclare Michel Boisrond. Il a la fraîcheur et la spontanéité d'un débutant et les qualités d'un professionnel.

En effet bien que « Le Petit Poucet » soit le premier film de Pitoyo, ce comédien en herbe a néanmoins l'habitude des projecteurs et le monde du spectacle lui est familier. Fils d'un décorateur de théâtre, il a respiré l'odeur des coulisses avant même de savoir marcher. Elève au Conservatoire de musique de Tours où il étudie la danse classique depuis six ans, il a déjà dansé en public une dizaine de ballets.

Pour ses débuts à l'écran, Pitoyo devra grimper aux arbres, échapper à une meute de loups, voler les bottes de sept lieues de l'ogre (Jean-Pierre Marielle) et sauver ses frères de mille périls avant d'épouser la fille d'un roi très puissant (Jean-Luc Bideau) et d'une reine indulgente et tendre (Marie Laforêt).

« Le cinéma, c'est difficile parce qu'il faut recommencer tout le temps les mêmes scènes, affirme Pitoyo. C'est très amusant.

» Je voudrais devenir un grand danseur. »

En attendant, ce jeune philosophe poursuit de brillantes études (il termine sa 6e au lycée de Tours) sur lesquelles veillera pendant les prises de vues du film Sophie Boisrond, la fille aînée du réalisateur qui est licenciée en sciences économiques et politiques et sera chargée de la scolarité des quinze jeunes acteurs du « Petit Poucet ».

C'est le « Petit Poucet » vu par le classificateur Gustave Doré au siècle dernier.

« Motion de défiance » rejetée au Parlement de Bonn

Willy Brandt reste chancelier

Willy Brandt reste chancelier de l'Allemagne fédérale : l'opposition démocrate chrétienne n'a pas, en effet, obtenu la majorité absolue requise pour sa motion de défiance constructive qui visait à le renverser et à le remplacer par M. Rainer Barzel (C.D.U.).

La motion de censure n'a recueilli que 247 voix, soit deux de moins que la majorité absolue de 249 voix. Le détail des votes est le suivant : votants, 260 ; oui, 247 ; non, 10 ; abstentions, 3.

La quasi-totalité des députés sociaux démocrates n'ont pas participé au vote.

(Page 9 : Nos informations.)

14 jeunes comédiens « éclatent » en 1972

(Rubrique spectacles.)

BOURSE : Irrégulière

La baisse de la veille ne s'est pas poursuivie jeudi à la Bourse de Paris, où la tendance, quoique toujours active, a été irrégulière.

Dans le compartiment alimentaire, les gains dominent. Ailleurs, le ton est nettement irrégulier.

Baisse d'ensemble du compartiment des travaux publics et du bâtiment.

Sur le marché de l'or, on enregistre une nette hausse du lingot qui cote 7.895 francs (50,34 dollars l'once) contre 7.836 (50,07 dollars l'once) la veille.

Le napoléon pour sa part cède 20 centimes à 61,30 francs.

(Page 6 : Les cours.)

Notre concours-sondage : premiers résultats en page 11

Vêtements en feu, prisonniers des fils électriques : ils seront sauvés

FAYETTEVILLE (Arkansas), jeudi. — Ces deux hommes, prisonniers de leurs câbles et les vêtements en feu, ont échappé miraculeusement à la mort grâce à la rapidité des sauveteurs qui ont réussi à leur porter secours. Ils travaillaient dans le coupe-circuit géant d'une centrale électrique de Fayetteville, dans l'Arkansas (Etats-Unis), lorsqu'une terrible explosion s'est produite dans l'engin. Les deux hommes ont été très sérieusement blessés, mais leurs jours ne sont pas en danger. *(Photo U.P.I.)*

FEMME PRATIQUE

Parce que organiser une garderie d'enfants à la Foire de Paris c'est être au service des mamans.

(Voir p. 17-B.)

Avec « France-Soir » et R.T.L. jouez au jeu de la Case-Trésor

Aujourd'hui, « France-Soir » publie la grille n° 67 (rubrique Sportive). Cette grille est indispensable pour jouer la semaine du lundi 1er au samedi 6 mai 1972 inclus, au jeu de la « Case-Trésor », sur l'antenne de R.T.L.

Mais, dès aujourd'hui, envoyez votre bulletin-réponse à R.T.L., jeu de la « Case-Trésor », Cédex 22, 75 - Paris-Brune.

Toutes les cases de la grille sont aussi des cases courrier. En envoyant votre bulletin-réponse, vous pourrez gagner les mêmes cadeaux que les candidats jouant en direct.

le Super Succès de l'opérette à grand spectacle

MOGADOR

JEAN RICHARD

GEORGES GUETARY

MONSIEUR POMPADOUR

de Francoise DORIN

Musique Claude BOLLING

Mise en scène Jacques CHARON

Décoration André LEVASSEUR

Chorégraphie André PLASCHAERT

SOIREES 20h30

MATINEES SAMEDI, DIMANCHE, 14 h 30

25, Rue Mogador. Pradier 10-00 Opéra : 285-28-80

(Communiqué.)

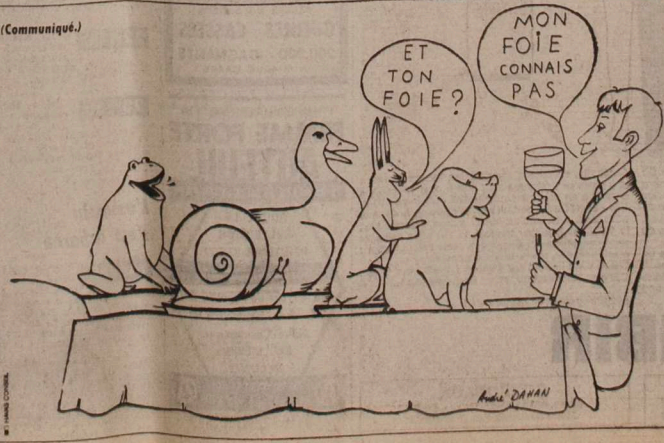

Vichy Saint-Yorre

Le notaire de Bruay revit devant le juge la soirée où Brigitte fut assassinée

Coupable ou non coupable ? Vingt-deux jours après le meurtre de Brigitte Dewevre, 16 ans, à Bruay-en-Artois, dix-sept jours après l'arrestation du notaire Pierre Leroy, la question reste posée.

La pluie a maintenant effacé le sang sur le terrain vague où fut trouvé le cadavre de la jeune fille, les œillets sont fanés sur sa tombe. A la veille de la reconstitution qui devait avoir lieu jeudi soir sur le terrain et des confrontations qui l'accompagneront, un magistrat de Béthune déclarait : « Leroy devra s'expliquer sur les trous de son emploi du temps... ou alors il faudra qu'il dise qui il a vu ce soir-là ! »

M° Vaast, victime mercredi soir d'un léger malaise, s'est présenté jeudi à 10 heures en compagnie du bâtonnier

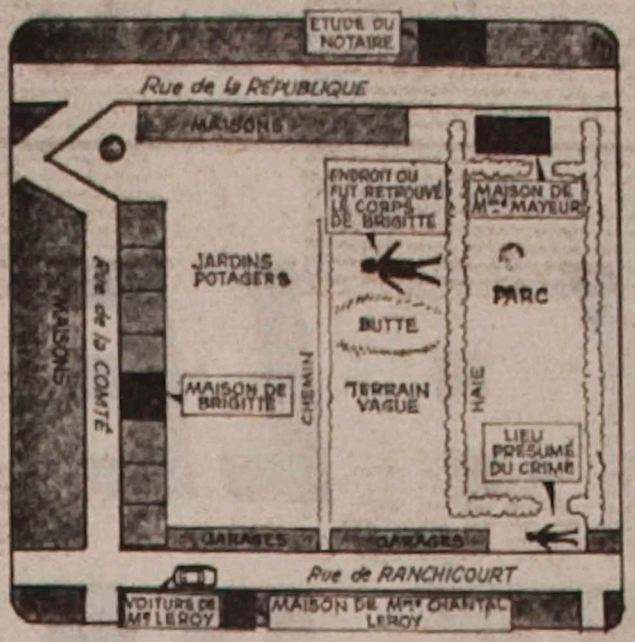

dans le bureau du juge Pascal. Il semble que l'avocat hésiterait à conserver le dossier.

M° Libman est venu, lui, se constituer partie civile au nom du père de Brigitte Dewevre et devait assister, jeudi après-midi, à la reconstitution de l'emploi du temps de M° Leroy le soir du crime.

Un service d'ordre important a été prévu en vue de la reconstitution de jeudi au cours de laquelle des groupes gauchistes avaient décidé de manifester.

En attendant, « France-Soir » fait le point sur cette affaire et sur cette soirée qui semble s'être déroulée à deux rythmes différents, avec une horloge pour les faits, une autre horloge pour le notaire et ses explications. Et puis, il y a les contradictions, favorables ou défavorables au notaire. Et c'est le doute.

Serge BERNARD
et Roger COLOMBANI.

La victime

L'inculpé

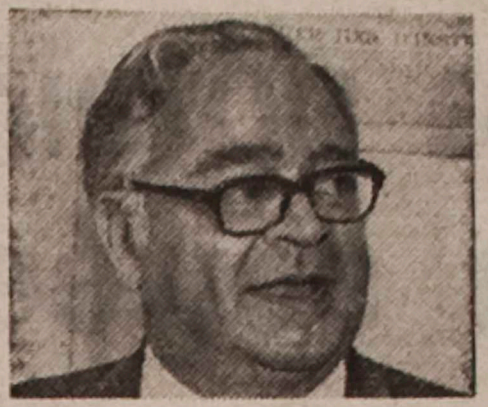

Le juge

● LES FAITS

19 H 40 Brigitte quitte le domicile de ses parents, 16, rue de la Comté. Comme chaque soir elle se rend chez sa grand-mère, à cinq minutes à pied, pour y dormir. Elle remonte la rue de la Comté, tourne à gauche rue de Ranchicourt.

19 H 42/43 Quelqu'un croise Brigitte rue de Ranchicourt. C'est une de ses voisines, Mlle R..., 20 ans, qui rentre chez elle. Comme d'habitude, ce soir-là elle arrive à 19 h. 45, au début du journal télévisé. Elle raconte : « J'ai vu Brigitte discuter sur le trottoir avec un homme. Ils étaient arrêtés tous les deux. Je suis passée à un mètre d'eux. J'ai bien reconnu Brigitte, l'homme, lui, je n'ai pas fait attention, mais je ne l'avais jamais vu avant. » (Mlle R... précisera : « Je ne connaissais pas le notaire. »)

— Brigitte et l'inconnu se trouvaient en face de l'endroit où on a démoli des garages, rue de Ranchicourt. (C'est exactement au bout de la propriété de l'amie du notaire, Mme Monique Mayeur).

Mlle R... est la dernière personne à avoir vu Brigitte vivante. Sur le mystérieux homme, le témoin reste assez vague. « Ni jeune ni vieux... Enfin d'une autre génération que la mienne. Il était grand, large et corpulent. Il portait un col roulé fin et foncé. »

● LE NOTAIRE et ses déclarations

18 H 30 C'est l'heure de la fermeture de l'étude du notaire. Me Pierre Leroy quitte son bureau, 110, avenue de la République, en même temps que ses quatre dactylos, ses deux clercs et son frère, notaire lui aussi. Me Pierre Leroy prend le volant de sa 504 blanche.

Il expliquera : « Je suis allé chez moi à Houdain (à 5 minutes en voiture). (Il y vit avec sa mère et son frère). Je suis arrivé à 19 h 05. J'ai changé de chemise. J'ai discuté avec ma mère. Je suis resté à la maison 40 minutes environ. »

19 H 40 Le notaire raconte : « Je suis parti essayer ma voiture sur la route de Saint-Pol pendant 20 minutes. Le moteur chauffait depuis quelque temps. » A ce propos le frère du notaire, M. Robert Leroy, dira : « Pierre pestait toujours : il se plaignait surtout que sa 504 tirait mal. » Le garagiste du notaire, M. Gilleran, de Béthune, se souviendra : « Le 8 avril (3 jours après le crime) Me Leroy est venu nous voir. L'eau de son radiateur se mettait à bouillir. Le joint de culasse était défectueux. »

19 H 42/43 On ignore exactement où se trouve le notaire à l'heure où Mlle R... voit Brigitte discuter rue de Ranchicourt avec

● DES CONTRADICTIONS

● **LA PRESENCE DU NOTAIRE A HOUDAIN** : Sa mère dit : « Je ne me souviens pas avoir vu Pierre à la maison ce soir-là. Il est vrai que je ne surveille pas ses allées et venues. » Son frère est arrivé à Houdain à 19 h 15. « Je n'ai vu ni Pierre ni sa voiture », précisera-t-il.

● **LA CHEMISE** : Son amie, Mme Monique Mayeur, précise : « Je me souviens, à midi ce jour-là il portait une chemise bleue. Le soir, une chemise bleue aussi. » Elle ajoute alors : « Mais vous, n'avez-vous pas deux chemises de la même couleur ? »

● **LE PULL A COL ROULE** : Les amis du notaire disent ne pas se souvenir avoir vu un jour Me Leroy en col roulé. Un tel vêtement fin et foncé — bleu marine — sera retrouvé dans le coffre de la 504 par le juge d'instruction.

● **LA CHEVELURE DE L'INCONNU** : Me Leroy a une chevelure bien particulière : chauve, il n'a que deux épis noirs et épais sur le côté, une coiffure qui doit se remarquer, même à la nuit tombante. Mlle R., la voisine de Brigitte, dit ne pas se souvenir de la chevelure de l'inconnu.

Les policiers présenteront Me Leroy à ce témoin sans lui dire ni son nom ni son titre pour ne pas l'influencer. Mlle R. rapporte : « J'ai dit que je ne me souvenais pas assez pour me prononcer. L'homme qu'on m'a présenté au commissariat était en complet veston et non en pull. » Bref,

autre génération que la mienne. Il était grand, large et corpulent. Il portait un col roulé fin et foncé. »

Il y avait du sang dans l'herbe

20 H 00 C'est l'heure approximative de la mort de Brigitte. On l'a étranglée, avec un foulard, dira le médecin légiste. Son corps est traîné sur le terrain vague, l'assassin l'abandonne derrière une butte, à 7 m 50 de la haie d'aubépines de la propriété de Mme Monique Mayeur, à 15 m du sentier qui longe les jardins potagers, derrière les maisons du coron.

L'assassin a déshabillé sa victime. Il a mutilé le corps, avec une hachette, précisera le médecin légiste. Près du corps, on remarquera deux entailles dans le sol, comme si quelqu'un avait planté une hachette dans la terre. Brigitte a été frappée là puisqu'on retrouvera des traces de sang dans l'herbe malgré un violent orage dans la nuit.

Des vêtements de Brigitte sont éparpillés autour du corps. Un vieux pneu a été jeté sur les jambes.

20 H 35 D'après Mme Monique Mayeur, l'amie du notaire, Me Leroy est arrivé chez elle à cette heure-ci. Elle est très précise sur ce point. « Il était convenu que Pierre viendrait voir le match Ajax-Benfica à la télévision. En l'attendant, j'ai regardé « Le franciscain de Bourges ». Pierre est arrivé alors qu'on présentait les invités du débat. J'ai changé de chaîne au moment où, sur l'écran, il y avait un moine. Il était 20 h 35 », dit-elle.

22 H 00 Le match de football est terminé. « Nous avons alors fait deux parties de crapette, des réussites à deux », précise Mme Monique Mayeur.

23 H 30 Mme Monique Mayeur rapporte : « Pierre est parti vers 23 h 30 en me disant : « Je ne veux pas rentrer trop tard, mon petit neveu est à la maison, je ne veux pas le réveiller. »

— — — — —

L'assassin s'est acharné

14 H 30 C'est l'heure de la découverte du crime. Les enfants jouent au ballon le lendemain sur le terrain vague, entre le « parc » de Mme Monique Mayeur et les jardins du coron. Le corps se trouve derrière une butte, dans l'herbe haute. C'est le frère de Brigitte qui le découvre.

L'assassin a frappé sauvagement la petite collégienne. Il s'est acharné, il y a eu mutilation, diront les policiers. Brigitte porte des blessures au visage, au cou, au sein droit et sur les cuisses. Le médecin légiste dira que la jeune fille n'a pas été violée, que son corps a sans doute été traîné par terre.

19 H 42/43 On ignore exactement où se trouve le notaire à l'heure où Mlle R... voit Brigitte discuter rue de Ranchicourt avec un homme qu'elle ne connaît pas. Sans doute sur la route de Saint-Pol, en train d'essayer sa voiture, si l'on s'en tient aux déclarations connues.

20 H 10 Le notaire dit être dans sa voiture stationnée rue de Ranchicourt à ce moment-là. « J'ai vu une camionnette de poissonnier se garer un peu plus loin. » Le poissonnier confirmera : « Je rentrais chez moi pour voir le match de football Ajax-Benfica, qui commençait à 20 h 10. »

Une habitante de la rue Ranchicourt, une infirmière, Mme Chantal Leroy (sans parenté aucune avec le notaire) arrive chez elle. Une 504 blanche l'empêche de garer sa voiture devant sa porte. Elle ne remarque personne à l'intérieur de la 504.

« Je me suis rasé dans ma voiture »

20 H 15 L'infirmière ressort, toujours pour garer sa voiture. Elle racontera : « L'homme était assis au volant de la 504, la tête entre les mains. Je ne lui ai rien dit. »

Pendant son premier interrogatoire, le notaire dit être arrivé chez son amie à 20 h 45 (ou du moins vers 20 h 30). On lui fera remarquer qu'il a été vu à 20 h 15 dans sa voiture rue Ranchicourt. Il rectifiera : « Oui, je reconnais, je suis arrivé plus tôt rue Ranchicourt. »

Le notaire reste dans sa voiture pendant 20 minutes au moins. Pourquoi, demanderont les policiers. « Je ne me souviens plus. » Puis « J'attendais qu'il fasse nuit, je passais par le jardin de Monique pour qu'on ne me voie pas. » Puis encore : « Je me suis rasé dans ma voiture. »

Les policiers feront remarquer au notaire, supporter acharné de l'U.S.-Bruay, que le match devait commencer à 20 h 10. « Je croyais que c'était 20 h 30. »

Mme Monique Mayeur précisera : « Je ne connais pas les véritables raisons qui ont poussé Pierre à attendre. Mais je pense qu'il voulait qu'il fasse nuit. D'ailleurs en arrivant ce soir-là, il m'a dit : « Ecoutez, Monique, je ne pourrai plus continuer à mettre ma voiture derrière (sous-entendu rue de Ranchicourt) il fait nuit trop tard. » Il a pu aussi écouter un concert à la radio. C'est un rêveur, vous savez, distrait au point de rouler à 10 km-heure sur la route, perdu dans ses pensées. »

23 H 00 L'infirmière de la rue de Ranchicourt vient de regarder « Le franciscain de Bourges ». Elle sort pour garer sa voiture. « La 504 était toujours là. Vide cette fois. A l'intérieur j'ai remarqué un caban à rayures discrètes roulé sur le siège avant et deux raquettes de tennis qui dépassaient d'un sac de sport. Curieuse, j'ai relevé le numéro d'immatriculation. » C'est ce qui permettra aux policiers de remonter jusqu'à Me Pierre Lercy — entendu à titre de témoin d'abord — pour savoir s'il n'avait pas remarqué quelque chose ce soir-là rue Ranchicourt.

titre pour ne pas l'influencer. Mlle R. rapporte : « J'ai dit que je ne me souvenais pas assez pour me prononcer. L'homme qu'on m'a présenté au commissariat était en complet veston et non en pull. » Bref, le témoin ne reconnaît pas en Me Leroy l'inconnu qui parlait à Brigitte juste avant sa mort.

● **UNE HACHETTE** a été saisie chez l'amie du notaire. Cette dernière précise : « C'est moi qui ai insisté pour que les policiers l'emportent. Ils cherchaient une hachette. Il y en avait une chez moi. Je leur ai dit : « Emportez-la, analysez-la. »

● **L'HEURE D'ARRIVEE CHEZ Mme MONIQUE MAYEUR** de Me Pierre Leroy : l'amie, se référant au programme de télévision, est très précise. Le notaire, lui, reste vague. Le juge les a confrontés sur ce point. Chacun est resté sur sa position.

● **LE NOTAIRE DIT S'ETRE RASE DANS SA VOITURE.** En perquisitionnant dans la 504, le juge trouvera des cartes routières, des prospectus, des dossiers d'actes notariés et... un rasoir à piles.

● **Me LEROY,** le soir du crime, est arrivé chez son amie par le jardin. « Habituellement il garait sa voiture devant le perron, côté rue de la République. Il lui arrivait souvent de laisser sa portière ouverte », font remarquer les voisins. Aucun habitant de la rue Ranchicourt n'avait jusqu'alors remarqué une 504 blanche devant chez eux le soir. Mme Monique Mayeur explique : « C'est vrai, dans la journée Pierre arrivait par devant la maison, mais jamais le soir. Comprenez-nous : moi je suis en instance de divorce, lui, il a sa situation, il est inscrit à un ordre.

● **LE NOTAIRE ETAIT-IL « NORMAL »** en arrivant chez son amie ? Celle-ci se souvient : « Il est arrivé, rose, jovial, détendu. »

● **LE CABAN ET LE SAC DE SPORT :** Lorsque les policiers rapportent à Me Leroy qu'un témoin a vu ces objets dans sa voiture le soir du crime, il dit : « C'est faux. » Le juge les retrouvera dans la malle de la 504.

● **ON DECRIT PARFOIS Me LEROY COMME UN PERVERS.** Son amie, Mme Monique Mayeur répond : « Lui, un pervers, ce n'est même pas risible, c'est ridicule. Je le connais bien. Il n'est pas porté sur la chose. Ce n'était pas son premier souci. »

● **DEVANT L'HORREUR DU CRIME** qui est reproché au notaire ses amis disent : « Ce n'est ni un sauvage ni une brute. » Son amie affirme : « Il n'aurait pas écrasé un chien sur la route, croyez-moi. »

● **LES POLICIERS DU COMMISSARIAT DE BRUAY ONT TROUVE UN PORTE-MONNAIE** dans une des couvertures que Mme Monique Mayeur avait portées au notaire pendant sa garde à vue. Dans le porte-monnaie, deux feuilles sur lesquelles étaient griffonnées quelques notes concernant l'audition de Mme Monique Mayeur. Me Leroy n'a pas trouvé le porte-monnaie, il ne s'est pas servi de la couverture. Mme Monique Mayeur se défend d'avoir voulu communiquer avec le suspect. « J'avais pris des notes pour me souvenir de ce que j'avais dit. Le porte-monnaie est tombé par hasard dans la couverture. »

● **AU MOMENT DE LA CONFRONTATION DU NOTAIRE ET DE SON AMIE CHEZ LE JUGE,** Monique Mayeur lui a dit en le quittant : « Au revoir Pierre. » Le notaire lui a répondu : « Je vous dis adieu. »

France-Soir
PARIS-PRESSE
7c
Algérie, 0 dinar alg., 75 ; Allemagne, 80 pf ; Angleterre, 8 pence ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, 6 FB ; Espagne, 12 pes. (Canaries, 15 pes.) ; Italie, 150 lires ; Luxembourg, 6 FL ; Maroc, 0 dirh. 75 ; Pays-Bas, 0 fl. 75 ; Portugal, 8 esc. (Madère, 10 esc.) ; Suisse, 0,60 FS ; Tunisie, 75 mill. ; Yougoslavie, 6 din.
SAMEDI 29 AVRIL 1972
0 F 70

LE CRIME DE BRUAY : LE MYSTÈRE DES 17 MINUTES

Il y a un décalage entre les heures indiquées par le notaire et le temps mis par le juge, au cours de la reconstitution, pour le même parcours

(Ph. C. CHAMPINOT-« F-S. »)

BRUAY-EN-ARTOIS. — Sur les lieux du crime, à la tombée de la nuit, Me Pierre Leroy se prête, tour à tour patient ou agacé, à la reconstitution ordonnée par le juge Pascal.

C'est là que, le 5 avril, Brigitte Dewevre, seize ans, a été assassinée. Soudain, à 20 h 30, coup de théâtre, le juge demande à la fiancée du notaire, Mme Monique Beghin-Mayeur, de prendre la place de Me Leroy parmi les pierres et les débris de toutes sortes qui jonchent le décor sinistre du drame.

Avant de procéder à cette reconstitution, le magistrat chargé de l'instruction avait parcouru à 140 à l'heure le parcours d'Houdain à Bruay-en-Artois. « J'ai fait ce chemin en vingt minutes » avait déclaré le notaire.

Or en ouvrant la route par des motards, le cortège du juge devait mettre, hier soir, 37 minutes.

(Page 2 : l'article de Roger COLOMBANI.)

Candide Américain

LE Sénat des Etats-Unis fait sienne la morale de Candide : dans une résolution, adoptée à l'unanimité, la haute assemblée recommande aux Américains de cultiver leur jardin. « Ainsi, dit la résolution, ils économiseront sur leurs dépenses de nourriture, lutteront contre l'inflation, réduiront les contingences, les sénateurs font preuve de modestie. En fait, leur propos est d'une autre ampleur : cultiver son jardin, c'est toute une morale et elle semble répondre miraculeusement aux besoins de notre temps.

Combien d'entre nous n'ont jamais tenu en leurs mains une motte de terre ? Combien ignorent la différence entre un chou et une laitue ? Combien ne savent pas qu'un jardin est un univers ? Combien ne connaissent pas la joie de voir germer une graine ? Combien ne savent pas que la nature est un événement heureux. Il indique la voie d'une cure de désintoxication particulièrement précieuse contre les nuisances physiques ou psychologiques du monde moderne.

C'est aussi un événement chargé d'espoir : un jour peut-être le Sénat américain étendra sa recommandation à l'ensemble de

Les nouvelles armes secrètes des Américains au Vietnam

Ils sont arrivés à rendre leurs B-52 pratiquement « invisibles » aux radars, mais les Nord-Vietnamiens ripostent en jumelant télescope spécial et batterie anti-aérienne

(Page 11.)

Chaque jour dans « France-Soir-Service » une idée vacances

Chevaux en liberté. Ils vous attendent au nouveau « village-cheval » de Pompadour, Corrèze. Montures, carrières, manèges, obstacles, bombes, cravaches et moniteurs : tout est en place pour accueillir les écuyers confirmés et les apprentis cavaliers à partir du mois de juin. En page 15, « France-Soir » - Service commence une série de fiches-loisirs pour vous aider à choisir jour après jour la formule de vacances qui convient le mieux à vos goûts et à votre budget.

(Photo A. GRASSART-« F-S. »)

O.R.T.F. : «On peut à peine citer 30 personnes sur les 13 000 de l'Office, qui se soient montrées complaisantes», déclare Jean-Jacques de Bresson

(Page 5.)

Météo : le mois de mai sera sec mais pas très chaud

(Page 15.)

On s'attend que mai 1972 soit relativement sec, mais de température moyenne voisine de la normale et plutôt inférieure. Il est probable, en effet, que durant les vingt premiers jours, le temps restera variable avec un réchauffement, plus important dans la deuxième semaine, suivi d'un fort rafraîchissement. La dernière décade sera en prédominance chaude et ensoleillée, sauf quelques orages dans le Midi, prévoit la Météorologie nationale.

Une opération à cœur ouvert a sauvé un enfant atteint d'une des maladies les plus rares du monde

(Page 3 : l'article de Madeleine FRANCK.)

France Soir TELE

Samedi : André Malraux raconte notre siècle

(Dernière page)

France-Soir 2 LE COUPABLE : LA ROUTE

(Page 9, la suite de notre enquête)

SONDAGE-CONCOURS :

(Ph. C. CHAMPINOT-« F.S. »)

BRUAY-EN-ARTOIS. — Sur les lieux du crime, à la tombée de la nuit, Me Pierre Leroy se prête, tour à tour patient ou agacé, à la reconstitution ordonnée par le juge Pascal.

C'est là que, le 5 avril, Brigitte Dewevre, seize ans, a été assassinée. Soudain, à 20 h 30, coup de théâtre, le juge demande à la fiancée du notaire, Mme Monique Beghin-Mayeur, de prendre la place de Me Leroy parmi les pierres et les débris de toutes sortes qui jonchent le décor sinistre du drame.

Avant de procéder à cette reconstitution, le magistrat chargé de l'instruction avait parcouru à 140 à l'heure le parcours d'Houdain à Bruay-en-Artois. « J'ai fait ce chemin en vingt minutes » avait déclaré le notaire.

Or en ouvrant la route par des motards, le cortège du juge devait mettre, hier soir, 37 minutes.

(Page ? : l'article de Roger COLOMBANI.)

BRUAY : « JE N'AI PAS PERDU MON TEMPS » DIT LE JUGE

La reconstitution a permis de déceler un décalage de 17 minutes entre l'horaire indiqué par le notaire et le temps mis par M. Pascal pour le même parcours

BRUAY, vendredi.

SUR les routes du Pas-de-Calais, entre Bruay et St-Pol les gens, étonnés, regardaient passer, hier soir, à 140 km à l'heure un cortège de voitures encadrées par des gendarmes à moto. C'était la justice lancée à la recherche de la vérité : l'un des épisodes de la reconstitution de l'emploi du temps donné par Pierre Leroy, le notaire, inculpé du meurtre de Brigitte Dewevre, pour le soir du crime, le 5 avril.

Le juge Pascal avait voulu que cette reconstitution ne soit pas continue. Il l'avait divisée en plusieurs fragments.

Ainsi, à 18 h. 30, un fourgon cellulaire amenant Pierre Leroy arrivait à Houdain, la grille de la maison familiale du notaire s'ouvrait juste le temps de laisser le véhicule s'engouffrer dans la cour. Dehors, la foule maintenue par un cordon de policiers, regardait passer en silence cet homme qu'elle connaissait à peine.

Pierre Leroy avait déclaré que le soir du meurtre, après être soti de l'étude il était resté 40 minutes dans la maison.

« Je voulais changer de chemise. Je suis arrivé à Houdain

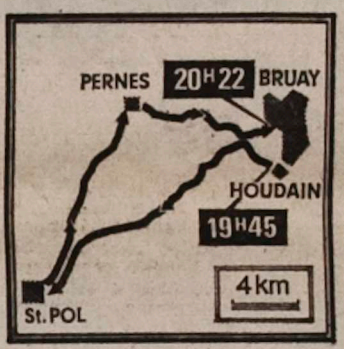

sements sont gardés par des forces de police. Roulant à la vitesse indiquée par l'inculpé, le cortège gagne Saint-Pol puis fait demi-tour après un court arrêt sur la place. Il fonce jusqu'à Pernes puis de là reprend la route de Bruay pour arriver sur les lieux du crime, rue de Ranchicourt, 37 minutes après le départ de Houdain.

Malgré les motards qui ouvraient la route, malgré des pointes à 140 à l'heure, la 504 avait mis 17 minutes de plus que Pierre Leroy le soir du meurtre.

Si, comme il l'affirme, il avait quitté son domicile à 19 h 45, il ne serait arrivé sur les lieux du crime qu'à 20 h 22. Or un témoin l'a vu, dans sa voiture, derrière la maison de Mme Mayeur, entre 20 h 05 et 20 h 10.

On peut donc penser que Me Leroy a menti au moins sur son heure de départ et ceci risque de remettre en cause ses explications précédentes.

De même, le juge avait demandé à un brasseur de Bruay, M. Duquesnoy, de faire sa tournée de livraison comme le 5 avril. Ce jour-là il avait pointé à son arrivée à l'usine et le compte à rebours permet de penser que le notaire était encore au pied du parc de Mme Mayeur à 20 h 38.

Coup de théâtre

Troisième épisode : la rue de Ranchicourt sur les lieux du crime.

Tous les habitants du coron s'étaient rassemblés, curieux de voir ce qui allait se passer mais silencieux. Il n'y aura pas un cri, pas un geste de menace au moment où la voiture transportant le notaire passera devant eux. Et pourtant ils sont là, des centaines qui attendent parfois depuis plusieurs heures. Difficilement contenue par les forces de police, la foule est partout, tout autour du terrain vague qu'encerclent des gendarmes mobiles, appelés en renfort.

Le juge, qui a préparé sur un papier le synopsis de la reconstitution, veut préciser plusieurs

(Photo « F.-S. »)

Lors de la reconstitution, le juge a demandé à Monique Mayeur de prendre la place du notaire.

sait à peine.

Pierre Leroy avait déclaré que le soir du meurtre, après être soti de l'étude il était resté 40 minutes dans la maison.

« Je voulais changer de chemise. Je suis arrivé à Houdain

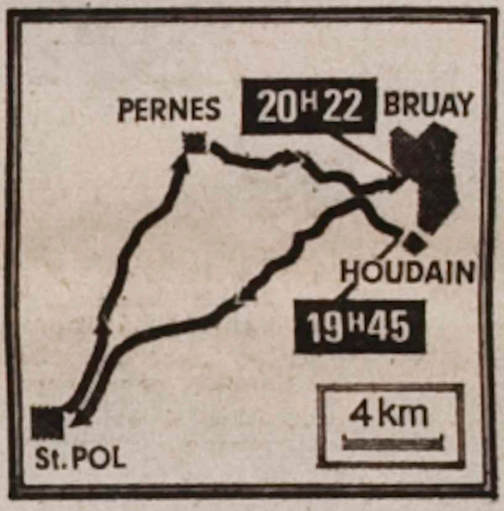

Pierre Leroy avait déclaré être arrivé à Houdain à 19 h 05 et reparti à 19 h 45. Pendant ces 40 minutes il affirme être allé essayer sa voiture sur la route de Saint-Pol. Il dit s'être rendu à Pernes avant de reprendre la route de Bruay. Le juge a refait le même chemin : il y a un trou de 17 minutes.

à 19 h. 05 mais j'ai longuement bavardé avec ma mère et je ne suis reparti qu'à 19 h. 45 environ. »

Au cours de la reconstitution Pierre Leroy a donc tenté d'expliquer ce qu'il avait fait ce soir-là pendant les 40 minutes qu'il avait passées chez lui. Ce laps de temps écoulé, le juge a entendu une fois encore le frère et la mère du notaire qui ne se souviennent pas avoir vu Pierre Leroy dans la soirée du 5 avril.

Un trou

Deuxième épisode de la reconstitution :

— Ma voiture chauffait, je suis allé l'essayer sur la route de Saint-Pol pendant 20 minutes, dit le notaire.

Dans une 504 semblable à celle de Pierre Leroy, le juge, accompagné de l'inculpé et de deux policiers, va refaire la route suivie par le notaire ce soir-là. Deux autres voitures suivent la 504 tandis que les motos de la gendarmerie ouvrent et ferment la marche. Tous les croi-

Coup de théâtre

Troisième épisode : la rue de Ranchicourt sur les lieux du crime.

Tous les habitants du coron s'étaient rassemblés, curieux de voir ce qui allait se passer mais silencieux. Il n'y aura pas un cri, pas un geste de menace au moment où la voiture transportant le notaire passera devant eux. Et pourtant ils sont là, des centaines qui attendent parfois depuis plusieurs heures. Difficilement contenue par les forces de police, la foule est partout, tout autour du terrain vague qu'encerclent des gendarmes mobiles, appelés en renfort.

Le juge, qui a préparé sur un papier le synopsis de la reconstitution, veut préciser plusieurs points.

Me Leroy vient de quitter la 504 blanche. Il est 20 h 30. On lui demande de revêtir un pull bleu à col montant et de prendre la place du jeune garçon. Il accepte. La jeune fille témoin repasse à plusieurs reprises. Le juge l'interroge. Puis c'est un coup de théâtre : Mme Monique Mayeur, qui a rejoint la rue de Ranchicourt à travers son jardin, enfile à son tour le pull et prend la place de Me Leroy. Le même scénario se répète : multiples passages du témoin, photos de l'identité judiciaire, questions du juge.

On revient ensuite vers la 504 garée un peu plus loin dans la rue de Ranchicourt, Mme Chantal Leroy précise :

— Ce soir-là, j'ai eu la curiosité de regarder avec une lampe de poche à l'intérieur de la voiture. Il y avait une veste ayant un motif en chevrons... or, de tous les paletots que vous me présentez, aucun n'est le bon ! »

Pierre Leroy, abattu, se contente alors de répondre « qu'il ne possède que les vêtements confiés à l'instruction ou saisis ».

Trois prostituées

Enfin, Pierre Leroy refait à travers le parc le chemin qu'il a parcouru ce soir-là pour gagner la maison de Monique Mayeur où il arriva, dit-il, à 20 h 35. A 23 h 10 le juge en a fini. « Je n'ai pas perdu mon temps », dit-il. Pierre Leroy re-

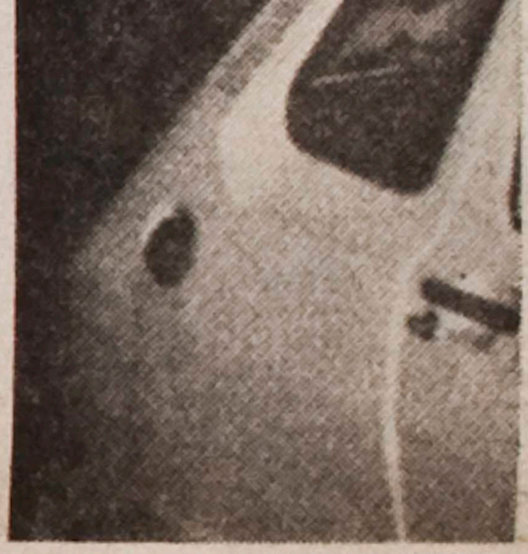

(Photo « F.-S. »)

Lors de la reconstitution, le juge a demandé à Monique Mayeur de prendre la place du notaire.

prend la route de Béthune pour y retrouver la prison. Il a fait preuve tout au long de cette journée d'une froideur totale devant les scènes qu'il a été obligé de mimer pour les besoins de la reconstitution. Il n'a pas voulu donner devant cette foule le spectacle d'un homme qui se laisse accabler par le destin. Il n'avait pourtant pas fait preuve du même sang-froid au cours de l'après-midi lorsqu'il avait été confronté, dans le cabinet du juge, avec trois prostituées de Lille : Evelyne, Jacky et Lucienne. Comme ces femmes le reconnaissaient pour un de leurs clients, il était entré dans une violente colère, jurant qu'elles mentaient et qu'il ne les connaissait pas.

Ce matin le juge Pascal retournera de bonne heure dans son cabinet, il entendra tous les membres de la famille de la victime qui sera assistée de son avocat, Me Charles Libman, puis il profitera du répit du week-end pour tirer les conclusions de cette reconstitution importante. Lui seul peut dire pour l'instant si elle lui a apporté des éléments nouveaux.

Pierre Leroy reste en prison. Son défenseur, dont on dit qu'il envisagerait de se retirer de l'affaire pour des raisons de santé, n'a toujours pas déposé de demande de mise en liberté. Innocent ou coupable ? Malgré tous les espoirs que cette journée laissait entrevoir, la question reste encore posée.

LE JUGE PASCAL A RÉPONDU NON

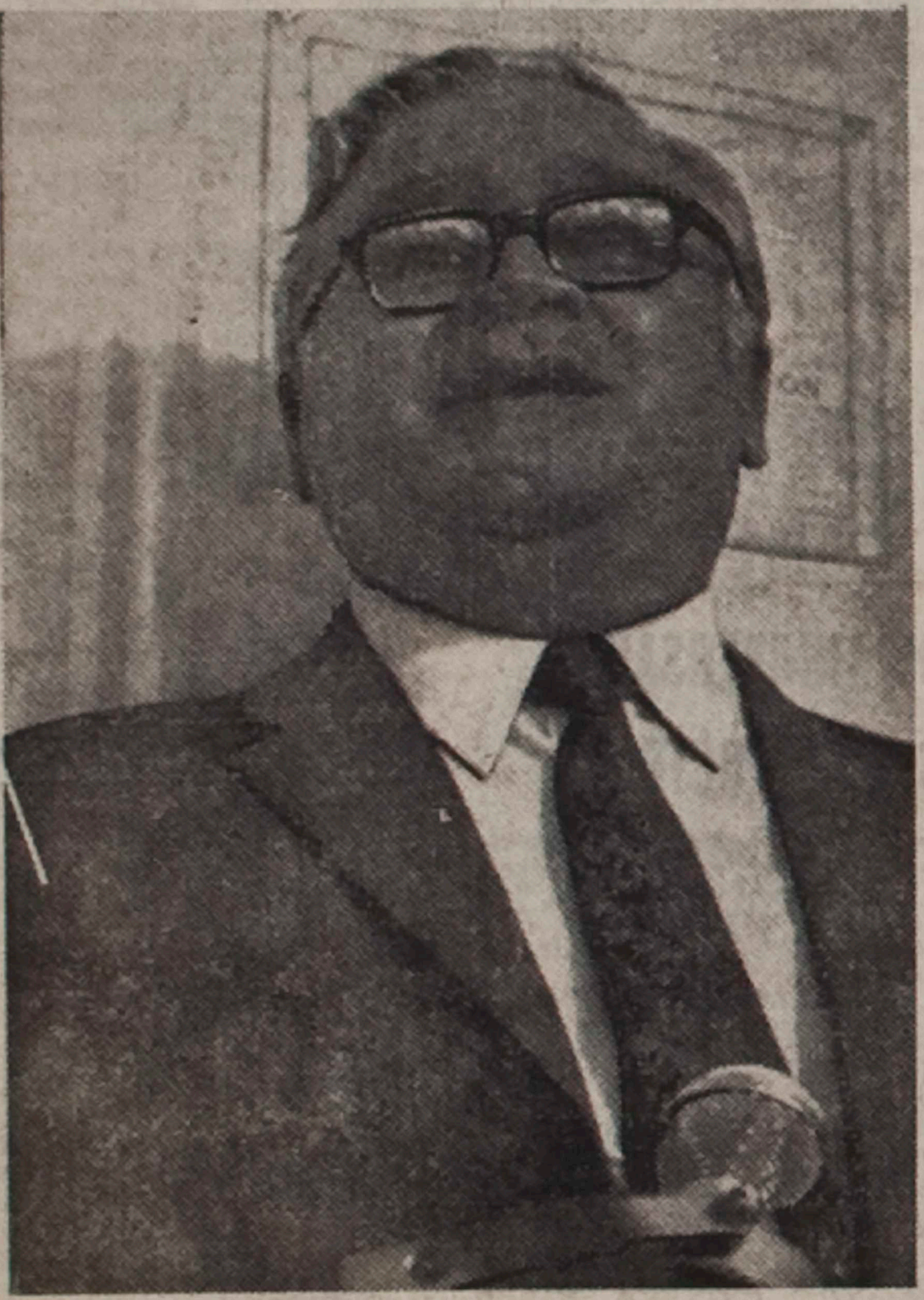

aux demandes de mise en liberté de Me Pierre Leroy

présentées par son défenseur et par le Parquet

avant-dernière page

Le juge d'instruction Henri Pascal annonce aux journalistes qu'il a rejeté la demande de mise en liberté de Me Pierre Leroy.

L'affaire de Bruay-en-Artois

LE JUGE DÉCIDE DE MAINTENIR Me PIERRE LEROY EN PRISON

BETHUNE. — Le juge Henri Pascal a rejeté, hier matin, les demandes de mise en liberté présentées par le parquet et par son défenseur concernant Me Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois, inculpé du meurtre de Brigitte Dewevre. Me Leroy restera donc en prison.

« C'est en mon âme et conscience que j'ai pris ma décision », a annoncé le juge d'instruction. Il a précisé que ce rejet est notifié dans deux ordonnances identiques et très fortement motivées de dix pages dactylographiées chacune qu'il a remises au procureur de la République et au défenseur, Me Jean Vaast.

Avant d'annoncer sa décision le juge Pascal a fait une déclaration sur les difficultés rencontrées par un juge chargé d'un tel dossier. « L'affaire Leroy aura permis aux Français d'avoir leur attention attirée sur certains points, a-t-il déclaré, et notamment celui de concilier le secret de l'instruction et le droit des citoyens d'être informés... Il est bon que le peuple sache qu'il n'est pas au service des magistrats mais les magistrats à son service ».

Le défenseur et le parquet feront appel

Maître Jean Vaast a annoncé qu'il ferait appl du rejet de la demande demise en liberté de son client qu'il avait déposée en même temps que le Parquet.

L'avocat, qui a été entendu par le juge à la suite de sa citation comme témoin par la partie civile, a indiqué qu'il conservait toujours le dossier de Maître Leroy.

Cependant M. Jean Hémery, le journaliste qui, en rapportant des propos tenus par Maître Vaast, a provoqué cette citation comme témoin de l'avocat, n'a pas encore été entendu Il faudra donc encore attendre l'audition de M. Hémery pour être fixé définitivement en ce qui concerne le maintien de Maître Vaast comme défenseur de Pierre Leroy.

De son côté, le procureur de la République de Béthune, M. Sommier a annoncé officiellement que le Parquet fera appel de la décision du juge Pascal devant la Chambre des mises en accusation. Celle-ci a quinze jours pour se prononcer.

Le Procureur de la République a cependant déclaré : « en aucune manière la décision du juge Pascal et celle du Parquet ne signifie qu'il y ait antagonisme entre le juge d'instruction et le ministère public ».

Nouvelles investigations des policiers

Tous les policiers du S.R.P.J. de Lille s'efforcent de rechercher la preuve matérielle qui manque dans le dossier du juge Pascal.

Au cours de leurs investigations, les enquêteurs ont notamment recueilli le témoignage d'une mère de famille qui, le soir du meurtre a remarqué une silhouette semblant se cacher à l'angle de la rue de la Comte et de la rue de Ranchicourt. Ce témoin a déclaré être partie à 1 h. 30 de chez elle, rue Diéval, proche de la rue de la Comte, pour aller ranger sa voiture dans un garage de la rue de Ranchicourt. « A l'angle de ces rues, a-t-elle dit, il y avait un homme qui regardait la rue de la Comte comme s'il attendait quelqu'un ».

Vêtu d'un imperméable clair, mesurant environ 1.75 m., cette personne, a ajouté le témoin, « s'est plaquée contre le mur — comme si elle s'abritait du vent — quand je suis ressortie de mon garage ». Il ne me serait pas possible de la reconnaître, a conclu le témoin, car je ne l'ai pas observée ».

De son côté, M. Dewevre a indiqué qu'il avait reçu une lettre anonyme mettant en cause Maître Leroy. On prête à Maître Charles Libman, avocat de la partie civile, l'intention de déposer cette lettre entre les mains du juge Pascal.

Le projet de statut général des militaires examiné par l'Assemblée

La Commission a exprimé un désaccord sur certains points

PARIS. — L'assemblée Nationale a entrepris hier l'examen du projet de loi portant statut général des militaires. Le rapporteur de la Commission de la Défense Nationale, M. Joël Le Theule, a souligné que l'examen du projet en commission a été marqué « par une certaine précipitation, à telle enseigne que certains de ses membres ont été tentés d'en demander le renvoi en commission ».

M Le Theule a analysé les grandes lignes du texte du gouvernement qui comporte 110 articles répartis en 5 titres.

Le projet de loi s'ouvre sur 5 articles « hors cadre » qui ont valeur de « préambule » : le premier définit la situation de l'armée dans la République, le second

déclaré qu'il envisageait la publication d'un livre blanc « qui permettra de connaître de manière claire et précise l'organisation de nos armées ».

Les pouvoirs publics doivent, par un vote solennel, marquer l'importance qu'ils donnent à la fonction militaire. Cette affirmation de M. Debré a constitué l'essentiel de son intervention au cours du débat.

Les caractères propres de la fonction militaire, a ajouté M. Debré, justifient les garanties et les compensations prévues dans le staut. Ils sont définis dans la neutralité politique, dans l'absence du droit syndical et dans l'esprit de discipline qui est propre aux armées.

Le ministre a insisté sur la nécessité de préserver la neutralité dans l'armée : « Il faut la mettre en dehors de la vie partisane. Il faut bien marquer qu'il

CE QU'IL FAUT PENSER DES SCANDALES DE LA TV

par René BARJAVEL (Page 3) — par Philippe LABRO (Page 2) — *par Alain STRANG* (Pages 2-3)

Le Journal du Dimanche

N° 1.327 — 30 AVRIL 1972 — 1 F 50

Bureaux (redaction et administration), adresses et téléphones, voir colonnes 5 et 6, page 2.
Suisse : 1,20 F. Bel. et Luxemb. : 12 F. Maroc : 1,50 dirh. Tunisie : 150 mill.

SNCF : hausse des tarifs de 4,96 % sauf sur les lignes de banlieue

MAUVAISE surprise pour les usagers des transports ferroviaires. Les tarifs voyageurs de la SNCF vont augmenter à partir de demain 1er mai et ce n'est qu'à la veille de ce long week-end de fête que les nouveaux barèmes seront connus.

Les prix du kilometre seront portés de 0,121 F à 0,127 F en deuxième classe et de 0,1815 F à 0,1905 F en première, ce qui correspond à une majoration de 4,96 pour 100.

La taxe complémentaire passera de 1,60 F à 1,70 F en deuxième classe et de 2,40 F à 2,55 F en première, soit une augmentation respective de 0,10 F ou de 0,15 F par billet, quelle que soit la distance de taxation. L'incidence de cette taxe sera, comme actuellement, atténuée sur les courtes distances.

Les tarifs de la R.A.T.P. ainsi que ceux de slignes de banlieue de la S.N.C.F. resteront inchangés en 1972.

A la S.N.C.F., on indique qu'une hausse des tarifs avait été en principe décidée au début de l'année. Les tarifs marchandises ont été relevés le 3 avril : c'est à la demande du ministère des Finances que la hausse des tarifs voyageurs avait été retardée jusqu'ici. La dernière augmentation (4 janvier 1971) avait été de 5,2 pour cent.

L'automobiliste attaque le ministre

Interpellé par des agents parce qu'il avait oublié d'allumer les veilleuses de sa voiture, M. Gabriel Vidal, trente-cinq ans, avait été garde neuf heures au « violon » de Versailles et avait subi un alcootest et une prise de sang, qui devaient se révéler l'un et l'autre négatifs. Mécontent de ce traitement, il a demandé à son avocat, M. Michel Debary d'intenter un recours contre le ministre de l'Intérieur pour détention abusive.

● PAGE 8 : LES PROGRAMMES DE LA TELEVISION

LE NOUVEAU LONGCHAMP
Tribunes panoramiques
Télévision Couleur.
Restaurant aérien
LON. 55 - 77
AUJOURD'HUI
programme de gala avec
le PRIX GANAY

Quel temps ?

Voici, selon la météo nationale, les prévisions pour aujourd'hui :

L'aggravation pluvieuse qui a débuté hier dans le nord et le nord-ouest s'étendra aujourd'hui à la majeure partie de la France. Les pluies ou averses seront frequentes, et même localement abondantes dans les régions méridionales (Languedoc - Roussillon - Provence - Massif Central versants sud). Les vents seront assez forts. Températures en baisse.

POURQUOI CE COUP DE THÉATRE A BRUAY ?

C'est parce qu'aucune trace de sang n'a été retrouvée sur les vêtements du notaire

que le Parquet a demandé sa mise en liberté provisoire

MAIS LE JUGE PASCAL DÉCIDERA MARDI

(Enquête de Roger COLOMBANI.)

BRUAY-EN-ARTOIS, 30 avril.

L'AFFAIRE de Bruay-en-Artois a été marquée, hier, par un extraordinaire coup de théâtre : après Me Vaast, l'avocat de Pierre Leroy, c'est le Parquet de Béthune qui a demandé la mise en liberté d'office du notaire accusé du meurtre de Brigitte Dewevre, cette jeune fille de 16 ans dont le cadavre fut retrouvé dans un terrain vague le 6 avril dernier.

Le juge d'instruction Henri Pascal a maintenant jusqu'à mardi soir pour s'aligner sur la position du procureur de la République, M. Robert Sommier, ou au contraire maintenir en prison Pierre Leroy. C'est vraisemblablement pour la seconde solution qu'il optera : c'est en tout cas le sentiment que l'on avait, hier, à Bruay.

Un tel divorce entre le magistrat instructeur et ses collègues du Parquet est rare. Il a toujours une signification précise : le juge d'instruction et le procureur ont des idées opposées sur la valeur du faisceau de présomptions qui, à défaut d'une preuve absolue, a motivé l'inculpation de celui qui, tant qu'il n'a pas été jugé, n'est que le témoin numéro un ou l'assassin présumé.

Trois faits essentiels

Examinons les raisons de chacun. D'abord celle du procureur Sommier qui déclarait, hier matin :

— Les opérations menées jusqu'à ce jour n'ayant pas apporté des éléments de conviction absolue, nous avons pensé que la détention n'était plus indispensable à la manifestation de la vérité.

Pour dire cela, il s'appuie sur trois faits essentiels :

1 Le notaire n'a pas été reconnu lors de la reconstitution de jeudi dernier par la jeune Dominique Roger qui avait aperçu le 5 avril, vers 19 h. 45 — heure approximative du crime, l'analyse des viscères vient encore de le confirmer — Brigitte Dewevre en conversation avec un homme, rue Ranchicourt.

— Elle faisait mine de vouloir poursuivre son chemin et ne semblait pas du tout effrayée, a déclaré le témoin. L'homme, que je ne connaissais pas, était grand. Il portait un pantalon et un pull à col roulé de couleur sombre. Il était plus âgé que Brigitte.

2 Les divers témoignages recueillis lors de la reconstitution confirment l'emploi du temps de Pierre Leroy entre 20 h. 15 et 20 h. 35, rue Ranchicourt.

Peut-être, mais le crime a eu lieu à 19 h. 45, répondra le juge d'instruction, dont nous examinerons tout à l'heure les raisons.

3 Les résultats des analyses des divers objets et vêtements saisis au cours de l'enquête sont maintenant officiellement connus et sont tous négatifs.

Expertise négative

Avant de passer aux motivations du juge Pascal attardons-nous sur les résultats des différentes analyses dont l'importance est capitale.

Tout d'abord, des expertises effectuées par les médecins-légistes. Elles ont confirmé, nous l'avons dit, que Brigitte est morte vers 19 h. 45.

Ces mêmes expertises ont aussi confirmé que la victime avait d'abord été étranglée, puis frappée de plusieurs coups portés à l'aide d'un instrument à la fois tranchant et piquant, cela moins de trois minutes après la strangulation. On est en outre certain, aujourd'hui, que ces coups ont été donnés à l'endroit même où fut retrouvé le corps. Une trace a été relevée dans le sol à côté de l'endroit où reposait la tête de Brigitte.

Quant aux vêtements saisis dans la voiture de Me Leroy et à la hachette trouvée chez l'amie du notaire Mme Mayeur, les examens — nous l'avons dit — ont été négatifs. Pas la moindre trace de sang n'a pu y être découverte.

● SUITE PAGE 7

Le régiment l'attend...

Qui a volé le général ?

Le buste en bronze du general Ferrié (1868-1932), physicien, qui mit au point la retransmission des émissions de T.S.F. à partir de la Tour Eiffel, a disparu de son socle du Champ-de-Mars.

Le buste, qui se trouvait placé près de l'avenue portant le nom du général Ferrié, a été subtilisé par des plaisantins ? Cela semble difficile car son poids est de 70 à 80 kilos. La 6e Brigade territoriale a donc été chargée d'une enquête.

PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE MAISONS INDIVIDUELLES :
Le Vallon de Chavenay
à deux kilomètres du Golf de Saint-Nom la Bretèche
Renseignements et vente : GEFIC ALM. 98.98
Réalisation : COPRIM
2ème tranche OUVERTURE

Cette jolie brune aux yeux noirs va, mercredi prochain, à 7 heures précises, rejoindre la caserne de Grenoble où elle vient d'être affectée. Ce jour-là, elle realisera enfin son vieux rêve de vivre comme un garçon (ou presque), de porter l'uniforme. Claire Pasquier, 19 ans, est l'une des premières volontaires du service national féminin. Comme elle, trois cents autres jeunes filles rejoindront mercredi leurs garnisons de France ou d'Allemagne. Elles y seront les hôtesses d'accueil, aides-soignantes (comme Claire), infirmières, employées de bureau. La discipline ne leur fait pas peur. « Bien au contraire, dit Claire, j'aurais préféré un vrai service militaire ». A son avis, si les femmes veulent être les égales des hommes, elles doivent accepter de passer par la caserne. Depuis qu'elle a reçu sa feuille de route, Claire ne pense plus qu'au jour de son incorporation. « Me voilà enfin à égalité avec mon frère jumeau, dit-elle. Il s'est engagé, et c'est aussi mercredi prochain qu'il rejoindra sa garnison. » Une centaine d'autres volontaires seront incorporées d'ici à la fin de l'année. Si cette première expérience, tentée par le ministre de la Défense nationale, se révèle satisfaisante, on verra dans quelques années plusieurs milliers de jeunes filles faire leur service militaire.

Tandis qu'à Wembley l'Allemagne tombait l'Angleterre 3-1

Nice a battu le Red Star à St-Ouen 2-1

ON avait joué au rugby hier après-midi et le XV de France, battu à Dublin par l'Irlande 24 à 14, avait frôlé le désastre. Hier soir, c'était le football qui tenait la vedette.

A Londres d'abord, où en match aller des quarts de finale de la Coupe d'Europe des Nations l'Angleterre faisait face à l'Allemagne de l'Ouest. Ce fut un match pathétique (lire l'article de Jean Eskenazi en page 22), puisqu'à dix minutes de la fin les deux équipes étaient à égalité 1 à 1. Mais à la 85e minute un penalty justifié permettait à l'Allemagne de prendre la tête. Trois minutes plus tard un nouveau but permettait à l'Allemagne de triompher 3 à 1.

En France, quatre matches restaient à jouer. Nice, à Paris, a battu le Red Star, déjà mal en point, 2 à 1. De son côté Sochaux a eu raison de Monaco, 3 à 1, tandis qu'Angers venait à bout de Nantes 2 à 1.

Ruée pour le week-end

LE mauvais temps n'a pas empêché les Parisiens de profiter du long week-end du 1er mai pour s'échapper de la capitale. Il s'est ensuivi des embouteillages sur les boulevards périphériques, la RN 20 (Montlhéry), Fontainebleau.

— Des bouchons de plusieurs kilomètres — sur les autoroutes du Sud et de l'Ouest (vers Chartres).

Il semble qu'apparemment les automobilistes parisiens ne soient pas allés bien loin, car si l'on excepte les points noirs du Muy, de Vidauban et de Vienne, les routes de province ont été plutôt calmes.

2 F le brin de muguet

Vous trouverez partout du muguet cultivé, mais celui des bois sera plus rare en raison de la température. Les prix varieront en fonction de la qualité des fleurs et de l'emplacement du vendeur. A Paris, pour 2 francs, annoncent les marchands, on vous vendra le brin de muguet nantais, le plus beau avec ses quatorze à vingt clochettes. Quant au muguet des bois, le bouquet de cinq petits brins coûtera 2,50 F.

Dix couples jeûnent

En protestation contre la construction de quatre nouvelles tours à Metz-Borny, dans la banlieue nord-est de Metz, où déjà plus de treize mille personnes sont domiciliées, dix mères de famille et leurs maris ont commencé hier à midi un jeûne public qui durera 53 heures. Ils se sont installés sous deux toiles de tente élevées au pied des buildings.

Hué : une vraie capitale au nord du Vietnam

VIETNAM : à Hué la situation s'aggrave pour les Sudistes

QUANG Tri encerclée, Hué, l'ancienne capitale impériale, menacée : la situation sur le front nord est devenue critique pour les troupes sud-vietnamiennes, un mois après le début de l'offensive communiste.

Des milliers de civils fuient la zone des combats le long de la route n° 1 sans cesse mitraillée et pilonnée par les Vietcongs et les Nord-Vietnamiens.

C'est à Quang Tri (20.000 habitants) que la menace est la plus précise : la D.C.A. adverse est tellement intense qu'aucun hélicoptère américain n'a pu se poser au cours de ces dernières 24 heures dans la ville, où les défenseurs attendent des secours. Une puissante formation de blindés communistes — quelque 70 chars lourds — a été signalée près de Quang Tri.

Quant à Hué (déjà occupée par le Vietcong lors de l'offensive du Tét, en février 1968), seules deux bases gouvernementales la défendent encore : les deux autres sont tombées. Les Américains estiment que la prise de la ville constitue le principal objectif de l'offensive.

Ajoutons qu'une importante délégation soviétique dirigée par M. Katouchev, secrétaire du Comité central, vient de rentrer à Moscou après une visite de trois jours à Hanoï. On pense qu'elle a informé les Nord-Vietnamiens des entretiens secrets qu'a eus en U.R.S.S. M. Kissinger, le conseiller de Nixon.

LIRE EN PAGE 4, l'article de Maurice DELARUE : « Pendant que tonne le canon ».

CE QUE JE SAIS

Vadim : « Merci Jeanne d'Arc »

JANE FONDA, on le sait, est prête à se battre pour les Peaux-Rouges, les moustiques, les lapins, les guerriers, la terre, l'enfer et les puces. Au point où elle en est, elle a aussi sauvé son mari, Roger Vadim.

C'est lui-même qui le dit, en se réjouissant de la vérité du mot qu'il a eu un jour sur Jane : « Je croyais avoir épousé une comédienne, j'ai épousé Jeanne d'Arc ».

Car Jane, la brave petite, a vendu la maison de campagne qu'elle possédait à Houdan (Yvelines) pour payer l'arriéré des impôts de son futur ex-mari (ils ne vivent plus ensemble).

Il faut vous dire que, pendant trois ans, Vadim s'était exilé en Amérique pour des raisons bien simples : il devait tant d'argent au fisc qu'il ne pouvait tourner en France sans être immédiatement saisi. Ce fut un exil doré : il habitait Malibu, à Los Angeles, un des lieux du monde qui font rêver le plus mais où, dit Vadim, on s'ennuie à mourir. Il n'avait envie ni de s'ennuyer ni de mourir et ne rêvait que de rentrer en France.

C'est là qu'intervint la belle Jane, qui vendit sa maison française pour rendre Paris à celui dont elle était pourtant séparée.

Le percepteur régle, voici donc Vadim de nouveau Parisien depuis quelques mois. Il habite un vaste appartement rue de Grenelle et se trouve très heureux.

Il se sent prêt à de nouvelles aventures, même les plus périlleuses. Il a décidé, douze ans après « Et Dieu créa la femme », de relancer Brigitte Bardot, une de ses autres ex-femmes avec laquelle — comme toutes, dit-il avec fierté — il est aussi resté en bons termes. Fin juillet, il va tourner un « Don Juan » très vaguement inspiré de celui de Molière. Don Juan, ce sera Brigitte. Elle aura cinq partenaires. On ne sait pas encore lesquels, mais ils seront « beaux et de tous les âges ».

Cette superproduction en couleur sera tournée à Paris, à Saint-Tropez et en Suède. Elle coûtera près d'un milliard ancien à Edmond Tenudji, qui croit tellement au renouveau Vadim-Bardot qu'il a voulu produire ce film seul, sans aucune aide extérieure. C'est Jean Cau qui fait l'adaptation de ce « Don Juan ».

Vadim nage dans une telle joie qu'il vient d'acquérir en Haute-Provence une tour du XIIe siècle. Il faut évidemment la retaper, mais ce sera beau et, dans un an, il habitera près d'un village au nom bien provençal de « Cucuron-les-Olivettes ». Il ne sait pas encore le nom qu'il donnera à sa tour. Peut-être « Sainte Jane » ?

(Suite page 7.)

...par Alain NAULIN

LE COUP DE THÉATRE DE BRUAY

(Suite de la page 1)

Voyons maintenant le point de vue du juge Pascal.

Pour lui, il y a avant tout les mensonges de Pierre Leroy. C'est la présence de la « 504 » blanche de ce dernier rue de Ranchicourt, le 5 avril au soir (elle a gêné une jeune infirmière homonyme du notaire, Mme Chantal Leroy, qui voulait ranger son propre véhicule devant chez elle) qui, on le sait, a attiré l'attention des enquêteurs sur lui.

Il n'était encore qu'un simple témoin lorsqu'on lui a demandé ce que sa voiture faisait là et quel avait été son emploi du temps ce soir-là ?

— J'ai quitté l'étude à 18 h 45, a-t-il répondu. Je suis allé chez moi à Houdain pour changer de chemise. Je suis arrivé à 19 h 5. Ma mère était là. J'ai longuement parlé avec elle, si bien que je ne suis reparti qu'à 19 h 45. Comme le moteur de ma voiture chauffait depuis le matin, j'ai roulé à vive allure pendant vingt minutes pour l'essayer. Puis, je me suis rendu rue de Ranchicourt.

La mère, interrogée, ne se souvient pas d'avoir bavardé avec son fils Pierre ce soir-là. Le frère du notaire, Robert, qui est le premier clerc à l'étude, déclare de son côté qu'il est arrivé ce soir-là à la maison d'Houdain vers 19 h 15 et qu'il n'a vu ni Pierre, ni la voiture de celui-ci.

17 minutes de décalage

La reconstitution du trajet que Leroy dit avoir effectué pour essayer sa voiture montre, par ailleurs, qu'il est impossible de couvrir ce chemin en vingt minutes. En roulant à 140 à l'heure, avec une escorte de motards qui ouvrait la route, le juge — accompagné de Leroy et de membres du parquet — mettra dix-sept minutes de plus.

On entend Mme Mayeur. Elle confirme que le notaire est arrivé chez elle, ce soir-là, à 20 h 35. Si Leroy n'est pas rentré chez lui à Houdain — et personne ne se souvient l'y avoir vu — il y a un « trou » énorme dans son emploi du temps entre 18 h 45 et 20 h 35. Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps ? S'il ne veut pas le dire, s'il ment, c'est qu'il a quelque chose à cacher.

C'est qu'il est coupable ou bien qu'il cherche à couvrir quelqu'un.

Même chose pour la présence, avant 20 h. 35, de sa voiture près des lieux du crime. Mme Leroy a déclaré l'y avoir vue à 20 h. 10. Il a donné cinq versions différentes pour justifier cette présence. Lorsqu'on le lui fait remarquer, il ne répond rien.

Passons sur ses habitudes auprès des « respectueuses » de Lille et venons-en, ou plutôt revenons à l'analyse des vêtements saisis dans sa voiture. Aucune trace de sang n'y a été relevée, avons nous dit.

Mais le juge Pascal lui-même s'attendait à un tel résultat. Cela ne le démonte pas. Pour lui, le seul vêtement qu'il eût été intéressant d'examiner est un veste aperçue dans la voiture par Mme Leroy, le soir du 5 avril.

Une veste roulée en boule

Vers 23 heures, pensant que la 504 gênante était enfin partie, l'infirmière sortit avec l'idée de garer sa voiture à la place.

— Mais, raconte-t-elle, la 504 était toujours là. Intriguée, je l'ai observée de plus près. Sur le siège avant droit il y avait une veste roulée en boule. Elle était d'un tissu assez léger fait de chevrons ou de rayures ton sur ton.

Cette description est précise. Hélas, un tel vêtement n'a jamais été retrouvé.

Tout cela fait que la conviction du juge Pascal demeure en apparence inaltérable. Sa décision ne paraît guère faire de doute. Il refusera la mise en liberté du notaire.

On peut donc penser que le dossier va, en fin de semaine, être adressé en appel à la chambre d'accusation de Douai.

Déjà l'affaire est diversement commentée dans la région. L'inculpation de ce notable qu'était Pierre Leroy avait suscité une vive émotion. L'appel du procureur de Béthune a paru aux yeux de certains juristes comme une mesure inélégante à l'égard du juge.

— En 25 ans d'instruction, nous a dit le président Batigne, je n'ai jamais vu prendre une mesure de cette sorte. Ce manque de tact et de finesse ne sont pas faits pour rehausser le prestige de la justice en France.

Le juge Pascal aura-t-il assez d'arguments pour maintenir en prison le notaire de Bruay-en-Artois ?

Un rassemblement de jeunes à Evry

SUR le thème de l'Environnement, un rassemblement de la jeunesse groupant autour d'une fête foraine, amateurs de pop', de la moto et du vélo, a commencé hier, à Evry, près de la nouvelle préfecture. Si le temps (qui a nui hier aux organisateurs) le permet, 50.000 jeunes sont attendus aujourd'hui et demain.

A 11 heures ce matin, une messe peu ordinaire est célébrée par les pères de Fatto et Jost avec la participation de la troupe de « Godspell ». Ensuite, à 15 heures, « Magic Folies », le festival international de la magie présenté dernièrement par l'Olympia ; à 21 heures, show Pierre Perret suivi d'une soirée dansante.

La journée de demain lundi sera consacrée de 9 heures à 2 heures du matin à la musique « pop » avec de nombreux groupes dont le Martin Circus. Pendant ce temps on pourra également visiter une exposition sur l'environnement, assister à une démonstration équestre ou à l'inauguration du chapiteau Martin Gray.

Pour les vieux médaillés

Inaugurée la semaine précédente par M. Duvillard, ministre des Anciens Combattants, la maison de retraite des médaillés militaires de Hyères (Var) a vu arriver, ces jours derniers, ses trente premiers résidents. Construite sur une colline dominant la cité des palmiers, la maison de retraite doit accueillir en tout 80 personnes, dans 68 studios et 6 chambres, et, bien que réservée en priorité aux médaillés, un contingent de retraités de la Sécurité sociale y sera admis, pour un prix de pension de 28 F. 50 par jour.

d'avant-garde.

1 : 2 portes, 5 vraies
ue sur la berline.
ne finition raffinée.
l.
ord reste le pionnier
ONSUL

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — N° 8490 **26 PAGES DERNIÈRE ÉDITION** — DIMANCHE 30 AVRIL - MARDI 2 MAI 1972

PAGES 17 A 19 :
« Le Monde de l'économie »
● Pour un rétablissement rapide de la convertibilité du dollar ;
● Peut-on justifier une forte inégalité des salaires ?
PAGES 11 A 14 :
« Le Monde de la radio et de la télévision »
● Bernard Bouthier : la télévision sans innocence.

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX^e^ Directeur : Jacques Fauvet

0,80 F
Algérie, 0,80 DA; Maroc, 0,80 dir.; Tunisie, 80 m.; Allemagne, 0,80 DM; Autriche, 6 sch.; Belgique, 7 fr.; Canada, 40 c. cts; Danemark, 2,25 kr.; Espagne, 12 pes.; Grande-Bretagne, 8 p.; Grèce, 10 dr.; Iran, 30 rls; Italie, 150 l.; Liban, 100 p.; Luxembourg, 7 fr.; Norvège, 2kr.; Pays-Bas, 0,75 fl.; Portugal, 8 esc.; Suède, 1,50 kr.; Suisse, 0,70 fr.; U.S.A., 50 cts; Yougoslavie, 8 din.

Tarif des abonnements page 16
C.C.P. PARIS N° 4207-23
TELEXPARIS N° 65372
Ad. télégr. : JOURMONDE-PARIS
Tél. : PRO. (770) 91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Gestes d'apaisement en Ulster

En multipliant les gestes d'apaisement à l'égard tant des catholiques que des protestants, le gouvernement britannique n'a pas complètement désamorcé la violence en Irlande du Nord. Attentats et déclarations menaçantes rappellent chaque jour que les conditions d'une guerre civile demeurent réunies. En cinq semaines d'administration directe, Londres a toutefois obtenu sur place des résultats suffisamment encourageants pour que M. Whitelaw persévère dans la voie prudente et conciliatrice qu'il a choisie.

A son arrivée à Belfast, le 25 mars dernier, le secrétaire d'Etat britannique avait pour premier objectif de détendre le climat et de s'acquérir la confiance des deux communautés. De fait, la suppression du Stormont a bel et bien enrayé l'escalade de la violence. La riposte protestante, tant redoutée, a été essentiellement verbale. Dans l'autre camp, l'IRA, sans avoir baissé les armes, a réduit le rythme de ses attentats. Ces conditions propices à l'apaisement ont permis à M. Whitelaw de prendre des mesures de clémence impensables il y a seulement un mois. Près de cent cinquante détenus ont été libérés ; les catholiques pourraient pour avoir participé à des manifestations interdites ont été amnistiés ; les protestants ont été autorisés à organiser leurs grands défilés traditionnels du printemps.

Pourtant, il est clair que la balance de la clémence penche en faveur de la minorité catholique ; M. Whitelaw, en dépit de son extrême prudence, a déjà pris suffisamment de risques pour que les protestants reprennent leur menace de réduire « par la force » ce qui subsiste en Ulster de sentiment républicain. Implacable, le secrétaire d'Etat refuse, comme le demandent les unionistes, d'envoyer la troupe « nettoyer » les zones catholiques « interdites » de Londonderry. Au contraire, il envisage de se rendre en personne dans ces quartiers où ni la police ni les soldats ne s'aventurent depuis des mois.

C'est bien la population de ces ghettos qui détient en effet l'avenir entre ses mains. M. Whitelaw n'est pas seul à en juger ainsi. L'IRA estime toujours avoir le contrôle de cette communauté, notamment depuis que dix mille personnes ont suivi les obsèques de l'un des siens, abattu par les soldats britanniques. Les mouvements spontanés d'hommes et de femmes qui demandent la paix contredisent l'assurance des républicains, mais l'issue de la bataille engagée entre M. Whitelaw et l'IRA pour gagner la confiance des plus défavorisés parmi les catholiques reste à la merci d'incidents et de provocations. Les occasions ne manqueront pas avec la reprise prochaine des défilés et manifestations.

Depuis que table rase a été faite des institutions de Belfast, aucun dialogue politique n'a véritablement été noué. L'Ulster vit en régime provisoire et les bases d'une solution politique définitive restent à trouver. Autant dire que le plus difficile est encore à faire et que la presse britannique n'a pas tort d'écrire que M. Whitelaw a « mangé son pain blanc le premier ».

La suppression du Stormont a du moins eu pour résultat de renouer entre Londres et Dublin les fils rompus après l'incendie de l'ambassade britannique en République d'Irlande. M. Lynch pourrait reprendre bientôt avec M. Heath le dialogue qui avait si mal tourné l'été dernier. Le premier bénéficiaire de ce dégel serait le gouvernement de Dublin qui, dans la perspective du référendum du 10 mai sur l'adhésion de l'Irlande à la C.E.E., a tout à gagner à un apaisement des sentiments antibritanniques et nationalistes de ses compatriotes. D'autant plus qu'il pense que l'entrée dans la Communauté européenne au côté de la Grande-Bretagne est encore le meilleur moyen d'éviter la consécration de la division de l'île.

UN MOIS APRÈS LE DÉBUT DE LEUR OFFENSIVE

Les forces communistes sont entrées dans Quang-Tri et menacent Hué

Près d'un mois après le début de leur offensive, les communistes ont délogé les soldats sud-vietnamiens des bases de « Bastogne » et de « Checkmate » qui défendaient les approches de l'ancienne capitale impériale de Hué. Il ne reste qu'une position importante défendant la ville, celle de « Birmingham », à une quinzaine de kilomètres. Plus au nord, de violents combats se poursuivent à l'intérieur de Quang-Tri. La capitale provinciale a été abandonnée par ses défenseurs, qui sont retranchés dans le quartier général, téléphone l'envoyé spécial de l'A.F.P. Des milliers de personnes, civils et militaires, fuient la ville en direction du sud. Sur les Hauts-Plateaux, les communistes se rapprochent de Kontum, et se sont emparés de la ville de Bong-Son, dans la province côtière de Binh-Dinh.

D'autre part, le porte-parole du département d'Etat s'est déclaré favorable à l'ouverture de nouveaux contacts, publics ou privés, avec M. Le Duc Tho, le principal négociateur nord-vietnamien. Deux personnalités soviétiques, M. Katouchev et Firioubine, qui s'étaient rendues à Hanoï à la suite de la visite à Moscou de M. Kissinger, se trouveraient toujours dans la capitale nord-vietnamienne. Enfin, le quotidien du Parti des travailleurs nord-vietnamien a déclaré dans un éditorial que, conformément aux accords de Genève de 1954, la ligne de démarcation séparant les deux parties du Vietnam ne constituait pas une frontière d'Etat.

Kontum, une ville en sursis

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Kontum. — Ce bourg, le plus gros des Hauts-Plateaux, attendait ces derniers jours que la guerre le happe à son tour. Après avoir fait sauter le dispositif sud-vietnamien au nord de la ville, notamment les camps de Dak-To et de Tan-Canh, les communistes ont amené artillerie et blindés vers Kontum et les dernières positions qui la protègent. L'attaque ne serait plus qu'une question de jours.

« Il ne se passe rien ici, mais les Vietcongs vont attaquer », tionnaire vietnamien chargé nous expliquait jeudi 27 avril un d'évacuer des civils. A l'aéroport, non loin de la piste, les carcasses brûlées de trois camions militaires gisent à deux pas de deux avions-cargos américains qui semblent avoir dérapé en évacuant la piste sous un tir de roquettes. Les projectiles ont aussi fait sauter un dépôt de munitions. Des civils, qui espèrent qu'un avion de l'armée les transportera à Pleiku, ont pris refuge dans un bunker, abandonnant la salle d'attente criblée d'éclats de roquettes.

L'aéroport seul lien réel

Dans le centre de la ville, à 2 ou 3 kilomètres de là, des restaurants ont déjà fermé leurs portes faute de ravitaillement et de clients. La moitié des magasins semblent avoir tiré leurs rideaux. Au marché, de nombreux étalages sont inoccupés. Une pharmacienne, qui tient encore boutique en attendant de trouver le moyen de fuir en compagnie des siens, fait écho aux autres commerçants. *« Nous voulons nous en aller, mais nous ne pouvons pas le faire »*, explique-t-elle. Dans la rue qui mène au camp américain, deux camions et une camionnette chargés de meubles et de vaisselle sont rangés depuis trois jours sur le bord de la chaussée. Là comme ailleurs des enfants, dans leurs habits du dimanche, et leurs parents tuent le temps.

En cinq jours, un seul convoi militaire a pu faire le trajet Pleiku-Kontum. Deux camions civils qui s'y sont risqués, mardi, ont été attaqués au bazooka. L'un a brûlé avec ses deux passagers. L'autre a pu faire demi-tour sur Pleiku. Des Sud-Coréens sont parvenus, mercredi, à rouvrir la route n° 19, qui relie, depuis plus de quinze jours, au col d'An-Khé. Mais l'insécurité demeure, et l'aéroport reste le seul lien réel entre Kontum et le monde extérieur.

Beaucoup de morts

Jeudi, pourtant, le siège de cette ville, qui compte en temps normal environ vingt-cinq mille habitants, n'avait pas commencé. Au marché, une bouchère coiffée d'un bandeau blanc, en signe de deuil, se lamentait sur le sort de son frère, un soldat tué quatre jours plus tôt à Tan-Canh, et sur celui de sa belle-sœur et de leurs cinq jeunes enfants, tous portés disparus.

« Il y a eu beaucoup de morts, surtout parmi les civils », expliquent de leur côté cinq soldats vêtus d'uniformes usés. Ils étaient aussi à Tan-Canh le jour de l'attaque. Ils ont pu fuir, abandonnant leurs fusils, et onze d'entre eux, sur vingt et un, ont rejoint Kontum après deux nuits et trois jours de marche dans la jungle. Maintenant, ils piquniquent sur l'herbe, près d'un hélipport militaire, en attendant leur évacuation sur Pleiku. Quelques mètres plus loin, deux rescapés d'une compagnie de forces régionales font de même. L'un est blessé au pied. Sur les quatre-vingts hommes que comptait leur unité, soixante-huit sont portés manquants, dont le capitaine et un lieutenant. Un peu à l'écart se tient un jeune montagnard, un régulier, celui-là, qui a pu sauver son fusil. Il vient de marcher pendant quatre jours en compagnie de son sous-lieutenant. Il a l'air presque aussi épuisé que ce blessé qui vient de s'écrouler, en début d'après-midi, l'air hagard.

(Lire la suite page 5, 4^e^ col.)

APRÈS UN ENTRETIEN AVEC M. BREJNEV

M. SADATE A ÉCOURTÉ SA VISITE A MOSCOU

Le président Sadate a quitté Moscou pour le Caire dans la matinée du 29 avril avec vingt-quatre heures d'avance sur le calendrier prévu. Aucun journaliste occidental n'a été admis à assister à la cérémonie du départ. Soviétiques et Egyptiens affirment que la brièveté de la rencontre ne l'a pas empêchée d'être fructueuse. Des questions se posent toutefois sur l'état des relations soviéto-égyptiennes.

De notre correspondant

Moscou. — A l'issue des entretiens soviéto-égyptiens de vendredi, qui ont duré cinq heures et demie, vendredi 28 avril, on annonçait que le président Sadate quitterait Moscou samedi, après une dernière rencontre avec M. Brejnev, c'est-à-dire vingt-quatre heures plus tôt que prévu. Aucun texte officiel n'avait précisé que cette visite devait durer trois jours, mais des informations, qui circulaient aussi bien au Caire qu'à Moscou à la veille du voyage du président égyptien, avaient fait état d'une telle durée.

On peut d'autant plus s'étonner de la brièveté de ce séjour qu'Egyptiens et Soviétiques devaient mettre au point un dossier commun sur le Proche-Orient, destiné à servir de base aux discussions, dans trois semaines, entre MM. Brejnev et Nixon.

(Lire la suite page 4, 4^e^ col.)

LE MEURTRE DE BRUAY-EN-ARTOIS

Le procureur de la République requiert la mise en liberté de M^e^ Pierre Leroy

Le procureur de la République de Béthune a requis, le vendredi 28 avril, de M. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune, la mise en liberté de M^e^ Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois inculpé du meurtre de Brigitte Dewevre (voir page 26). *Le même jour, M^e^ Jean Vaast, avocat de M^e^ Leroy, a déposé une demande identique en faveur de son client, avant d'être lui-même cité comme témoin par l'avocat de la partie civile.*

Il reste que la publicité donnée à cette affaire pose un fois de plus la question du secret de l'instruction, très sévèrement réglementé dans les textes et peu respecté dans la pratique. M^e^ François Sarda, avocat à la cour d'appel de Paris, propose ci-dessous « une formule nouvelle » qui, à ses yeux, serait profitable « à la discrétion vraie ».

M. Dominique Charvet, vice-président du Syndicat de la magistrature, juge d'instruction au tribunal de Lille, estime au contraire, dans une « Libre opinion » qu'on lira page 10, que la prétendue opposition des intérêts de la presse et de la justice cache, en réalité, une « connivence ».

Le secret de l'instruction

Par FRANÇOIS SARDA (*)

Ceux qui suivent l'instruction pénale de Bruay-en-Artois doivent s'étonner le lire — au milieu de renseignements sur l'emploi du temps de l'inculpé, sa vie privée, les conditions de la mort de la malheureuse victime, les déclarations du magistrat et de l'avocat — que l'instruction est « secrète ». Nous allons apprendre qu'un homme dont chacun connaît le nom est maintenu en détention ou mis en liberté sur une ordonnance secrète, dont l'essentiel nous sera partiellement révélé. Chacun aura sur le fond un lot de doutes ou de convictions contradictoires, mais le dossier sera caché.

Les portes entrebâillées font plus de mal à la justice que les portes ouvertes ou fermées. Il est temps que ce désordre juridique et moral prenne fin, que la procédure pénale, sur ce point, sorte de sa bâtardise.

Nous devons à la quasi-unanimité des cahiers des Etats généraux la publicité de la justice. Sous l'Ancien Régime tout le déroulement judiciaire était secret. Au secret de l'enquête succédait le secret des audiences. La publicité — au juste sens d'ouverture au public — des débats de nos prétoires est l'une des plus irréversibles conquêtes de la Révolution. Quand, en France ou ailleurs, un tribunal juge à huis clos, nous considérons qu'il enlève une garantie à la défense et qu'il interdit l'une des formes du contrôle démocratique du pouvoir judiciaire.

Ainsi acquis à la publicité des audiences, nos aïeux ont eu le sentiment d'obtenir la garantie dernière en établissant le caractère contradictoire de l'instruction grâce à la présence de l'avocat aux côtés de l'inculpé et à l'obligation de lui communiquer l'intégralité du dossier. Jadis, la procédure inquisitoire — *d'inquisitio*, enquête — était faite d'astuces, de pressions, de tortures pour obtenir l'aveu. La présence d'un défenseur auprès d'un suspect n'était pas imaginable.

(Lire la suite page 10, 1^re^ col.)

(*) Avocat à la cour d'appel de Paris.

POUR METTRE FIN A LA CRISE

La commission de l'Assemblée nationale propose de scinder l'O.R.T.F.

Des sociétés distinctes seraient chargées des programmes et de leur diffusion

A l'issue d'un vote franc et massif — à l'unanimité des députés puisque l'unique opposant a déclaré s'être trompé de bouton — l'Assemblée nationale a autorisé, vendredi, la publication du rapport de quatre cent soixante pages établi par la commission présidée par M. Alain Griotteray sur la « publicité clandestine » et la gestion de l'O.R.T.F.

« Le visage marqué des pustules de la publicité clandestine, malade du cœur et de l'âme, frappé d'asthénie, au bord de la dépression nerveuse, l'O.R.T.F. est un grand corps malade. » Cette phrase, qui figure dans le rapport rédigé par M. Joël Le Tac donne le ton du réquisitoire, aussi vif que celui de la mission sénatoriale dont le rapport a été publié mercredi. Car, selon le rapporteur, la publicité clandestine « n'est finalement qu'épiphénomène d'une situation qui s'aggrave de jour en jour ».

Les principales suggestions faites par la commission concernent la séparation de l'Office en sociétés totalement distinctes : l'une serait chargée des missions techniques, les autres de la conception et de la réalisation des programmes de télévision et de radiodiffusion.

M. Le Tac a enfin rappelé qu'un grand débat aura lieu prochainement à l'Assemblée sur les problèmes de l'O.R.T.F.

POUR UN MONOPOLE « OUVERT »

Par CLAUDE DURIEUX

Deuxième salve contre l'O.R.T.F. Après le rapport de la mission d'information du Sénat sur la « publicité clandestine », voici celui de la commission de l'Assemblée nationale. Le tir est, cette fois, à plus longue portée. En se prononçant dans sa majorité pour la séparation de l'Office en deux sociétés distinctes — l'une technique, l'autre de programmes — la commission Griotteray contraint, en effet, le gouvernement à engager le débat au fond.

On sait que depuis deux ans avait été mis sous le boisseau le rapport de la commission Paye. Les conclusions que contenait ce document — établi par une commission désignée pourtant par le gouvernement — avaient-elles effrayé ? M. de Bresson, directeur général de l'O.R.T.F., sûrement. C'est pourquoi, sans attendre les conclusions du rapport Paye, M. de Bresson avait constitué — dès l'automne 1969 — sa propre commission interne de réforme, présidée par M. Georges Riou. Dans ses conclusions, cette commission « maison » préconisait des restructures de la télévision qui, sur le papier du moins, s'inspiraient d'un plan de « déconcentration » de l'outil de fabrication des émissions.

En fait, sous couvert de remise en ordre, de contrôle des coûts et d'amélioration de la productivité, la réforme — mise en place en janvier 1971 — aboutit à cette construction « pyramidale » administrative, dont a parlé M. Diligent, et où tout converge vers un seul homme : le directeur général.

(Lire la suite page 7, 4^e^ col.)

A partir du 1^er^ mai

HAUSSE DE 4,96 % DES TARIFS VOYAGEURS DE LA S.N.C.F.

La S.N.C.F. augmentera ses tarifs voyageurs de 4,96 % à partir du 1^er^ mai. Le prix du kilomètre passera de 0,121 F à 0,127 F en deuxième classe et de 0,1815 F à 0,1905 F en première classe.

Le ministère des transports indique, qu'en revanche, les tarifs de la R.A.T.P. et ceux de la S.N.C.F. sur les lignes de la banlieue parisienne n'augmenteront pas en 1972.

Le dernier relèvement (de 5,22 %) des tarifs voyageurs de la S.N.C.F. date du 4 janvier 1971. Le 1^er^ avril dernier, les tarifs marchandises ont été augmentés de 3,8 % en moyenne.

[On appréciera le moment choisi pour annoncer cette nouvelle hausse. Six jours après le référendum et pendant le long week-end du 1^er^ mai.]

AU JOUR LE JOUR

Spectacle

Voici un nouveau projecteur qui se braque sur l'O.R.T.F. Les députés, à leur tour, ont décidé de faire la lumière. Décidément, le plateau sera bien éclairé. On en vient à se dire que la télévision est en passe de réussir là un de ses meilleurs programmes. La distribution est brillante et le script inhabituellement audacieux.

Et c'est bien là qu'est le piège. A fixer son attention sur le petit écran, on finit par oublier ce qui se passe dans la pénombre qui l'entoure. Le spectacle n'est jamais que le miroir de la vie. Par-delà ses fascinations, c'est tout un monde qui est en cause.

ROBERT ESCARPIT.

LE NOUVEAU
LONGCHAMP

Tribunes panoramiques
Télévision couleur

RESTAURANT AÉRIEN
LON. 55-77

Location de places : tél. 359.96.25 et les jours de courses jusqu'à 12 h : 606-21-51

DIMANCHE 30 AVRIL

« PRIX GANAY »

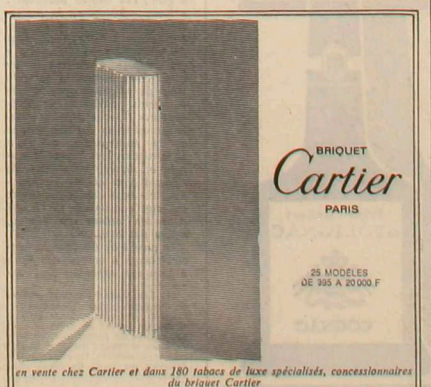

BRIQUET
Cartier
PARIS

25 MODÈLES
DE 395 A 20 000 F

en vente chez Cartier et dans 180 tabacs de luxe spécialisés, concessionnaires du briquet Cartier

JUSTICE

Libres opinions

LA CONNIVENCE

Par DOMINIQUE CHARVET (*)

AUJOURD'HUI à Bruay, le problème est de nouveau posé des rapports de la presse et de la justice. Quotidiennement, et même quart d'heure après quart d'heure, sur les antennes des postes périphériques, la justice est en direct avec le public.

Le choc est énorme et inconcevable pour le magistrat traditionnel, habitué à la méditation et aux délais de la réflexion. Il ne l'est pas moins pour l'inculpé, dont l'honneur et la liberté, mots imprécis pour tous mais pour lui profondément concrets, sont en jeu.

Nombreux sont les juges qui pensent que le silence et le secret sont le gage d'une justice sereine. A l'appui de cette opinion, ils peuvent faire valoir l'efficacité d'une recherche conduite sans la gêne que constitue l'enquête parallèle du journaliste, qui arrive parfois, parce que cette enquête a pu être menée sans la lourdeur de la procédure, à défiorer des témoignages ou des indices. En outre, le magistrat ressent une responsabilité, peut-être un peu paternaliste mais profondément humaine, à l'égard de celui qu'il interroge ou condamne. Il s'inquiète du « pilori » supplémentaire qui s'ajoute à la peine, sans qu'il le souhaite, et qui résulte de la publicité donnée par la presse.

A cela les journalistes répondent, sans tellement d'exagération, que le service de presse de la justice est si mal organisé qu'il leur faut être indiscrets et importuns pour être informés. Il n'est pas sans intérêt, à cet égard, de voir que R.T.L. s'est assuré les services d'un ancien magistrat, M. Batigne, pour, sans doute, donner une information véritablement « judiciaire », mis à part le piment publicitaire.

Ce désir de tout connaître paraît excuser souvent des attitudes qui ne sont motivées que par une concurrence effrénée entre les entreprises de presse et les journalistes salariés, contraints d'épouser trop facilement les intérêts patronaux de la vente à tout prix. Mais la justice est un fait public, et, de ce point de vue, la presse a non seulement un droit, mais un devoir, d'en rendre compte. Certes, pour Bruay, un article 11 du code de procédure pénale prévoit que l'instruction est secrète. Où est le secret quand la police, la défense, les témoins, peuvent, en fait, parler et ne s'en privent point ?

* * *

Les travaux qui existent, à ce sujet, au ministère de la justice n'ont pu, jusqu'à présent, aboutir qu'à la création de vérités officielles en élargissant les pouvoirs du procureur de la République, en fait l'accusation, pour diffuser l'information judiciaire.

En réalité, cette information judiciaire n'est un problème technique que de manière secondaire, il s'agit d'abord d'une réforme des mentalités.

Du côté des juges, ils doivent répudier ce goût des secrets hérité de vieilles habitudes inquisitoriales et habilement exploité par le pouvoir politique, trop heureux de disposer d'une justice timorée, voire muette. Ils doivent s'habituer à donner les nouvelles rapidement, complètement, honnêtement, ce qu'a essayé de faire le juge de Bruay, notamment en parlant à la télévision, ce qui n'a pas manqué d'être vivement critiqué. L'efficacité de l'enquête y perdra quelque peu, mais la crédibilité d'une justice agissant à visage découvert y gagnera infiniment.

En contrepartie, il convient que les journalistes combattent pour la dignité de leurs propos et de leurs écrits. Cela signifie qu'à une information quelquefois anecdotique, voire scandaleuse, trop facilement excusée par le goût du lecteur, ils parviennent à imposer une information qui forme l'esprit de jugement et de critique, et permette un contrôle éclairé des institutions.

Car, il ne faut point se dissimuler que malgré les critiques qu'elles s'adressent, la connivence est grande entre l'institution « Presse » et l'institution « Justice ». Elles sont avant tout des pouvoirs, et comme tels plus portées à se ménager qu'à se combattre ; à cultiver les mêmes conformismes sociaux qu'à se remettre en cause.

Aussi une opposition de la presse et de la justice est-elle, en grande partie, artificielle. L'efficacité se situe, dans l'action solidaire des juges et des journalistes, à l'intérieur de chacune des institutions pour remettre en cause leurs conceptions traditionnelles.

(*) Juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille, vice président du Syndicat de la magistrature.

Le secret de l'instruction

(Suite de la première page.)

Aujourd'hui, dès l'instant où des charges sérieuses pèsent sur un individu, il doit être inculpé, c'est-à-dire protégé par l'assistance d'un défenseur qui peut à la fois avoir immédiatement accès au juge et au dossier et s'entretenir confidentiellement avec son client.

Nul n'a le droit de révéler quoique ce soit du dossier. Le code de procédure pénale souligne expressément ce principe, qu'il soumet tout de même à deux exceptions relatives, l'une aux « droits de la défense », l'autre à celui du ministère public de publier des communiqués — faculté dont il n'use au demeurant qu'exceptionnellement, préférant la voie de l'indiscrétion.

La force des faits

Ces exceptions ont pour source la réalité des faits sociaux. Rien ne plonge davantage dans la vie quotidienne que les « faits divers ». Parents, familiers, passants, subissent, constatent, commentent, expliquent les crimes. Le développement des moyens de communication fait que chacun réagit comme un voisin. Une fois le crime de sang ou scandale financier connu de tous, le secret juridique d'une information officielle apparaît dérisoire. L'enquêteur officiel cherche ; l'enquêteur officieux aussi. Deux enquêtes se doublent ; le juge ne bénéficie pas longtemps seul des résultats d'analyses ou d'expertises. Sauf à tout interdire par une implacable censure, la société est bien obligée de faire confiance aux journalistes. Face à eux, familiers et policiers laissent filtrer des confidences, immédiatement comparées. L'arrestation est présentée dans un contexte de renseignements. Chacun lâche un mot ou tient conférence. Le défenseur cherche à rétablir une position ; le magistrat veut faire le point. Deux dossiers sont constitués : l'un est sérieux, plus complet, mais secret ; l'autre est un ensemble d'imprécisions frelatées, mais librement débattues. La dignité de l'enquête, sinon son sérieux, risque d'en faire les frais.

Les défenseurs du secret de l'instruction — que certains pays de traditions démocratiques maintiennent de manière rigoureuse, en empêchant l'avocat d'en connaître — invoquent d'abord les nécessités de l'enquête. A la limite, en dévoilant tout, on en viendrait à annoncer une recherche avant qu'elle soit entreprise. Ils font aussi valoir la nécessité d'éviter de faire subir au suspect un discrédit prématuré ou injustifié. Les solutions à envisager doivent évidemment tenir compte de ces considérations.

Mais les faits sont têtus. Il n'est pas possible de limiter les informations judiciaires à des communiqués laconiques et fades. Crimes, scandales, catastrophes, appellent des informations immédiates.

Le problème est vieux. Plus on prive la presse d'informations, plus elle tente d'en recueillir. Plus on tolère des indiscrétions calculées, plus il s'en ajoute et plus elles s'entrecroisent. Et tout s'achève en hypocrisie.

Il faut donc inventer une formule nouvelle.

Pour permettre à l'enquête de se dérouler, surtout dans les premiers jours, avec l'efficacité nécessaire ; pour éviter aussi à un suspect, jusqu'à la preuve de son innocence, un irréparable préjudice, il est impossible d'imposer impérativement la publicité de l'information.

Les réformes nécessaires

Les règles devraient, d'autre part, différer selon la nature des affaires. Il n'est pas nécessaire de tenir une sorte de registre public des inculpations de vol, de contrefaçon, d'abus de confiance ou d'adultère.

Mais ne devrait-on pas concevoir, à délai déterminé, après une inculpation, la possibilité d'un débat public sur la situation de l'information, et les arguments de l'accusation et de la défense ? Sur la mise en liberté ou le maintien en prison ?

Ces informations officielles et contradictoires, condamnées à la loyauté et à l'équilibre, ne provoqueraient-elles pas un amoindrissement de l'attrait pour des informations insuffisantes ou douteuses ? La discrétion vraie y gagnerait. La discipline et la rigueur aussi.

Des suggestions dans ce sens ont été formulées, notamment par le procureur général Besson et par Maurice Garçon. Ils les appelaient « les réformes de demain ». Il serait temps que « demain » soit aujourd'hui.

FRANÇOIS SARDA.

(*Voir nos informations page 26.*)

INTERVIEW (PAGE 12)

OLIVIER GUICHARD : Trois idées-force pour une pédagogie

PAUVRE FRANCE !
Consultez la liste des spectacles

LE GAULOIS

LE FIGARO

0,70 F

« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur. » BEAUMARCHAIS

Directeur Pierre BRISSON (1934-1964)
146e ANNÉE — N° 8.594 depuis la Libération

ÉDITION DE 5 HEURES

14, rd-pt des Ch.-Elysées. 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 256-80-00

MERCREDI 3 MAI 1972

Visibilité intégrale
Sécurité totale
ESSUIE-GLACE
S.E.V. MARCHAL

Prix du « Figaro » à l'étranger : Algérie, 0,70 din. ; Maroc, 0,75 dh. ; Tunisie, 75 mil. ; Espagne, 12 p. ; Italie, 150 lires ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, FB 7 ; Luxembourg, FL 7 ; Suisse, 0,60 Fr. s. ; Allemagne, 0,80 DM ; Grande-Bretagne, 8 p. ; Hollande, 0,75 fl.

Conséquence de la chute de Quang Tri

MENACE SUR HUÉ

La défense de l'ancienne capitale impériale face à l'offensive des Nord-Vietnamiens sera difficile

DANGERS

L'INTENSIFICATION de l'offensive nord-vietnamienne, dont l'effet de surprise résulte essentiellement de l'importance des moyens de feu et des réserves logistiques qui permettent de l'alimenter, est-elle de nature à provoquer une crise aiguë à la veille même de l'entrevue de Moscou désirée par les deux parties et dont rien, jusqu'à présent, ne permet de prévoir l'ajournement ? On peut considérer comme rassurant le communiqué selon lequel les déplacements de M. Kissinger, dans les prochains jours, ne seront pas révélés, ce qui semble indiquer qu'« on » négocie ou qu'on a l'intention de négocier. Il n'est pas d'ailleurs impossible que le commandement nord-vietnamien ait choisi le moment de son offensive en pensant que la proximité de la rencontre de Moscou et la volonté de ne pas la compromettre paralyseraient dans une certaine mesure la riposte américaine.

Une telle action ne peut pourtant être exclue. M. Nixon vient encore de réaffirmer sa décision de ne pas laisser l'allié sud-vietnamien s'effondrer sous les coups de boutoir communiste.

D'autre part, il n'est pas le seul à avoir été ulcéré et exaspéré par la brusque relance de la guerre au moment où les derniers fantassins américains s'apprêtaient à quitter le territoire indochinois. Il y a bien longtemps qu'une aussi importante majorité de citoyens des Etats-Unis (69 %) tel est le résultat imprévu du dernier sondage) ne s'était prononcée pour une politique de fermeté. Et cette approbation enveloppe la reprise des bombardements de l'aviation américaine sur le Nord. C'est, semble-t-il, sans compromettre ses chances à l'élection présidentielle, c'est peut-être même en les accroissant que M. Nixon pouvait éventuellement envoyer une capacité de riposte qui, même en excluant l'emploi de l'arme nucléaire et l'envoi de renforts terrestres, reste considérable.

Les inconnues sont nombreuses. La fureur de vaincre des Nord-Vietnamiens et le refus des Américains de se comporter en vaincus masquent-ils, de part et d'autre, des positions plus souples ? L'U.R.S.S. désire-t-elle un compromis qui pourrait lui être favorable dans le Sud-Est asiatique, et est-elle disposée à œuvrer dans ce sens, et l'a-t-elle fait savoir à Washington ? La Chine va-t-elle, comme c'est possible, faire échec à une éventuelle entente russo-américaine ? Ce qui fait le danger de la situation, ce n'est peut-être pas les intentions réelles des protagonistes, mais la possibilité que les événements, à un moment donné, échappent à leur contrôle.

Thierry MAULNIER.
de l'Académie française.

• M. KISSINGER A PARIS pour s'entretenir secrètement avec M. Le Duc Tho négociateur numéro un de Hanoï ?

Washington pourrait boycotter de nouveau la conférence de Paris

PAGES 4 et 5 : Les dépêches de **Léo SAUVAGE** (New York) **François NIVOLON** (Saigon) et nos informations

Dans quelques heures, Quang Tri tombera aux mains des forces nord-vietnamiennes. Les derniers hélicoptères évacuent l'état-major gouvernemental et ses conseillers américains.

(Dessin de Jacques FAIZANT.)

Ce soir, en visite officielle pour 30 heures

M. POMPIDOU A LUXEMBOURG

le plus petit État de la Communauté européenne

PAGE 3 : l'article de **P.-H. DESAUBLIAUX**

APRÈS LE REFUS DU JUGE PASCAL ET L'APPEL DU PARQUET

L'éventuelle libération du notaire de Bruay

dépend de la Chambre d'accusation de Douai

• **Délai de trente jours pour statuer, mais la décision doit intervenir le plus rapidement possible.**

PAGE 17 : le reportage de **Jacques BUOB** **Lucien MIARD** et l'article de **Denis PÉRIER-DAVILLE**

Mort d'Edgar Hoover

DIRECTEUR DU F.B.I. DEPUIS 48 ANS

PAGE 4 : l'article de **Nicolas CHATELAIN**

DEMAIN :
VIE MODERNE
LOISIRS
AUTOMOBILE

32 PAGES

ETRANGER
2. — **LIBAN** : la citadelle conservatrice a tenu.
— **CISJORDANIE** : élections en Judée.
— **GRECE** : la police autorisée à tirer contre les manifestants.

POLITIQUE
6. — Assemblée nationale : débat sur le statut militaire.

ECONOMIE - FINANCES
10, 11. — La fonderie française s'est hissée au troisième rang européen.
— A C.N.U.C.E.D. III, l'U.R.S.S. plaide un dossier peu convaincant.

EDUCATION FORMATION JEUNESSE
PAGE 12 :
— **Formation continue à l'université**
PAGE 13 :
— **Censier : des piquets de grève.**

EQUIPEMENT
16. — M. Chalandon demande aux constructeurs de maisons individuelles de se grouper.

INFORMATIONS GENERALES
16, 17. — L'assassinat du chauffeur de taxi de Melun : important témoignage d'un pompiste.

PROGRAMMES
28, 29. — Radio, spectacles, télévision.

SPECTACLES
30, 31. — **CINEMA** : « Le Tropique du cancer ».
— **THEATRE** : « Les Convalescents ».

EDITORIAL
32. — La Grande Muette et la pensée militaire, **par le général BEAUFRE**

Nos rubriques :
Agriculture (10) ; Aviation (9) ; Arts (18) ; Carnet du jour (2, 3, 4) ; Courses (19) ; Feuilleton (12) ; Hôtel Drouot (28) ; Journée (28) ; Lettres (18) ; Mots croisés (19) ; Petites annonces (22 à 28) ; Religion (17) ; Sous le marteau d'ivoire (19) ; Sports (20, 21) ; Télévision-radio (28) ; Temps (19).

CAVALIER SEUL

Priorité

- Si l'on veut que diminue le nombre des accidents de la route, me dit ce champion, que l'on commence par supprimer la priorité : on ne compte plus les victimes du petit panneau à croisillon bleu qui annonce aux malheureux lancés à 100 ou à 140 kilomètres à l'heure qu'ils vont franchir un « passage protégé ».

Protégé par qui ? Protégé par quoi ? Par le règlement. Mais il y a les distraits, les furieux, les ivrognes, les maladroits et les amoureux, qui n'ont jamais connu de loi. Comme les gens qui ont le droit pour eux sont généralement légalistes, l'automobiliste « protégé » tance, et c'est de temps en temps la catastrophe. Plus de priorité ! Personne n'acceptant de céder le passage, vous aurez quinze jours d'embouteillage monstre; après quoi, qui sait, les automobilistes apprendront peut-être à se respecter les uns les autres.

Qui sait, en effet. Mais supprimer un droit, même illusoire, en France ! Vous n'y pensez pas !

André Frossard.

- **P.T.T. : Perturbations probables dès aujourd'hui dans la distribution du courrier**
- **AIR FRANCE : Grève de 24 heures demain du personnel au sol**
- **JOINT FRANÇAIS : Poursuite du mouvement après l'échec des négociations**

PAGE 8 : l'ensemble de nos informations

olivetti
Les systèmes d'informatique.

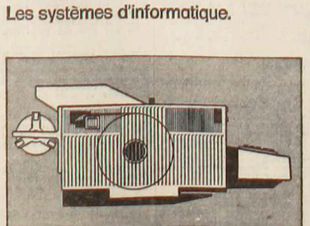

OLIVETTI FRANCE S.A.
91 Rue du Faubourg St. Honoré
Paris 8ème - Tél. 225.35.58

LA RATIFICATION DES TRAITÉS AVEC L'EST

TRACTATIONS DIFFICILES A BONN ENTRE SOCIALISTES ET CHRÉTIENS-DÉMOCRATES

PAGE 2 : la dépêche d'**Henri de KERGORLAY**

«Le prix de l'Institut de la Vie» au professeur René Dubos

pour ses travaux sur l'environnement chimique et biologique de l'homme

PAGE 14 : les articles de **Patrick MAGD** et **Anne THINESSE**

CHRONIQUE

LE TÉLÉOSAURE

par **Jean-Michel ROYER**

DEPUIS l'été dernier, la France pré-électorale ressemble à une immense arène. Pas une arène à la Joseph Peyré : très peu de sang, pas du tout de lumière. Non : dans une lueur sulfureuse, une arène à la Barrès. Celle du scandale de Panama — en feuilleton télévisé. A cette différence près qu'il n'y a plus de Barrès pour nous décrire les mises à mort. Ou alors des Barrès de basse-cour.

Sur les gradins, le public est toujours aussi sadique. Mais les animaux de combat sont moins nerveux que jadis : « On va débusquer, pousser du toril dans l'arène le plus sauvage, le plus féroce de tout le pâturage parlementaire, le petit taureau au large poitrail, au mufle carré, celui qui épouvante les meilleurs espadas, M. Clemenceau » (Leurs Figures).

Las ! Nous n'avons pas plus de Clemenceau pour jouer les petits taureaux (en attendant d'être Tigre) que de Barrès pour jouer les belluaires. Il ne nous reste plus que des rats. De part et d'autre. Et sauf respect.

Au box office de la métaphore, rat : numéro un. Tristes, grisâtres, minables métaphores ! Rats peuplant le « palais-gruyère » du quai Kennedy : polémique d'arrière-boutique ! où est La Fontaine ? Rats quittant le navire qui fait eau : où est Barrès, encore, écrivant à propos d'un des « suicidés » de Panama : « Le baron Jacques de Reinach rappelle ces gros rats qui, ayant gobé la boulette, s'en vont mourir derrière une boiserie d'où leur cadavre irrité empoisonne ses empoisonneurs. Il faut quasi démolir la maison. C'est à quoi soudain s'employèrent avec rage les Français ».

Le chapitre de Leurs Figures qui commence sur ces mots s'intitule « Le cadavre bafouille ». Il contient quelques-unes des pages les plus somptueusement injustes de notre littérature. Et tient dans une admirable (et horrible) phrase : « On sait la force exaltante, le grossier romantisme qu'eut à toutes les époques le cadavre insulté d'un puissant ».

« Le cadavre bafouille », reprend ce bon M. Diligent, qui connaît ses recettes (scandale : relire Leurs Figures). Mais où est la rage ? Où sont ces prestiges (littéraires ?) par la grâce desquels un souffle empesté se muait soudain en souffle d'épopée ? Bref, où sont les cadavres d'antan ?

Des rats aux dents molles mordant des rats édentés : voilà notre lot. Comme le catoblépas de la légende se grignotait les pattes, ils doivent se grignoter eux-mêmes les dents, les rongeurs d'aujourd'hui !

Ne leur jetons pas la pierre : ils sont à notre image. L'esprit paralysé par la méduse tapie au fond de l'aquarium. Oui, l'aquarium : l'étrange lucarne, la télévision.

Une lucarne semblable à celle du capitaine Nemo : on y voit passer, en longues théories, les poissons qu'attirent les déchets. Mais on n'aperçoit plus — et c'est peut-être mieux ainsi, finalement — ce crocodile des premiers âges que la moindre trace de sang, dans l'eau, mettait en transes. On l'appelait, je crois, le téléosaure. On en retrouve, parfois, un spécimen. Fossile.

Jean-Michel ROYER.

APRÈS LE REFUS DU JUGE PASCAL ET L'APPEL DU PARQUET

LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE DOUAI décidera de l'éventuelle libération du notaire de Bruay

Bruay-en-Artois, 2 mai. *(D'un de nos envoyés spéciaux.)*

INCULPÉ le 13 avril du meurtre de Brigitte Dewevre, le notaire de Bruay restera en prison. Ainsi en a décidé le juge Pascal par une ordonnance de rejet motivée en dix pages. Deux demandes de mise en liberté avaient été présentées, l'une par Me Vaast, avocat de Me Pierre Leroy et l'autre par M. André Somnier, procureur de la République à Béthune. Les deux parties ont d'ailleurs interjeté appel devant la Chambre d'accusation de Douai qui doit statuer dans un délai de quinze jours.

Est-ce la dernière initiative de Me Jean Vaast en ce qui concerne ce dossier ? Ce soir on peut l'envisager. En effet, l'ami et défenseur cité comme témoin à la demande de la partie civile a été entendu ce matin par le magistrat. Ce dernier voulait avoir les explications de Me Jean Vaast sur des déclarations rapportées par un journaliste local : « Nous sommes arrivés pour jouer aux cartes vers 21 heures, ma femme et moi, chez Mme Monique Mayeur le soir du meurtre, aurait dit l'avocat. Notre hôtesse nous a fait remarquer que Pierre avait faim. Il a mangé un bifteck de 800 gr et puis on a joué aux cartes si simplement que je ne peux croire qu'une heure auparavant il ait pu commettre un crime aussi sauvage. » La riposte de l'intéressé fut catégorique : « C'est un ragot ! Vingt personnes m'ont vu à 22 h 30 quitter le « Relais de la diligence » à Hesdigneul où se tenait la séance hebdomadaire du Rotary Club. »

Pour le défenseur, il s'agit d'une manœuvre de la partie civile dans le dessein de l'écarter du dossier.

Cas de conscience pour Me Vaast

Quoi qu'il en soit, Me Jean Vaast, un allié du notaire, n'est-il pas plus qu'un avocat en lui apportant par sa présence un alibi moral ? L'équivoque de cette position l'a conduit à exposer cet après-midi le problème au bâtonnier André Guilluy. Un cas de conscience qui fut débattu durant plusieurs heures. Après avoir conversé avec le défenseur, le bâtonnier consulta le magistrat instructeur de l'affaire. Il rendit compte également de la situation au procureur de la République et au premier substitut. Des échanges de vues qui n'avaient pas pour but de trancher. « Me Vaast est seul maître de sa décision. Cette décision ne relève que de sa conscience » et ne peut être prise, nous le précisons, qu'en accord avec son client.

Certes, Me Jean Vaast ne peut être légalement dessaisi du dossier, puisqu'il n'a pas enfreint les règles de son ordre. Cela veut-il dire qu'il n'abandonnera pas cette affaire aux dimensions exceptionnelles ? Ce soir, après avoir perçu le sentiment de son bâtonnier, il ne doit pas exclure une telle éventualité et si, en fin de journée, l'avocat s'est rendu à la maison d'arrêt de Béthune, c'est d'abord pour faire signer au prévenu l'appel de l'ordonnance rendue par le juge d'instruction, qui maintient en prison Me Leroy. Mais c'est également, sans doute, pour lui faire part de ses hésitations.

L'ordonnance de rejet, rendue publique, ce matin, par M. Henri Pascal, n'a, en réalité, surpris personne. Toutefois, le magistrat n'a pu — et il le regrette — révéler les motivations de sa décision. « *Reste à la presse*, affirme-t-il, *à supputer, à imaginer, à conjecturer, voire à inventer. Voilà où nous en sommes !* »

Des réflexions, empreintes d'une certaine amertume, livrées par le juge : « *Un fossé se creuse. Et on oublie que nous rendons la justice au nom du peuple français. C'est nous, pourtant, qui sommes au service des citoyens et non le contraire.* » M. Pascal retournerait volontiers le dicton : « La plume est serve, mais la parole est libre », à l'intention de ceux qui lui reprochent qu'il parle trop.

Auditions, recoupements de témoignages, vérifications d'horaires, retours sur les lieux, interrogatoires-surprise : le juge Pascal s'acharne. Une obstination mue, non point seulement par une intime conviction. Aux présomptions concordantes consignées dans son dossier, le juge doit, en effet, joindre des indices matériels. Car, dans une quinzaine de jours, la chambre d'accusation de Douai dira si Me Pierre Leroy peut quitter sa cellule. Une preuve matérielle permettrait alors au juge de contre-attaquer.

Le soleil du printemps a percé le ciel de Bruay. Les tours des puits des mines paraissent moins tristes. Sur les terrils — pyramides uniformes — poussent parfois quelques herbes folles. En ville, le lieu du crime est un lieu de rassemblement. Des mains anonymes ont déposé, ce soir, trois œillets rouges et une branche de lilas. Il y a aussi une pancarte : « *A cet endroit, Brigitte Dewevre, fille de mineur, a été assassinée par la bourgeoisie de Bruay.* » Cette inscription n'est pas l'exact reflet de l'état d'esprit de la cité minière. Certes, les gens des corons ne peuvent se défendre d'un doute lancinant. Mais, en attendant de savoir la vérité, ils observent une digne réserve. Parfois un regard vers la haie d'aubépines, tandis que les écoliers ont repris leurs parties de ballon sur le terrain vague dont on parle tant.

Jacques Buob et Lucien Miard.

Une juridiction d'instruction au second degré

LE juge d'instruction de Béthune, M. Henri Pascal, ayant rejeté la réquisition du procureur de la République de mettre en liberté Me Pierre Leroy, il appartient désormais à la chambre d'accusation de se prononcer, le procureur faisant appel contre la décision de M. Pascal de maintenir l'inculpé en détention provisoire.

La chambre d'accusation constitue une juridiction d'instruction au second degré, au niveau de la Cour d'appel. Elle est composée d'un président et de deux conseillers, magistrats du siège.

L'article 194 du code de procédure pénale prévoit que la chambre d'accusation « *doit, en matière de détention provisoire, se prononcer dans les plus brefs délais et au plus tard dans les trente jours... faute de quoi l'inculpé est mis d'office en liberté* ».

Le délai initial, qui était de quinze jours, a été doublé par une ordonnance du 4 juin 1960 pour éviter que dans des cas très exceptionnels, tenant par exemple à des délais anormaux dans les transmissions postales, des criminels dangereux pour la société ne soient mis en liberté d'office. Mais il est demandé que, comme par le passé, les chambres d'accusation soient normalement mises en mesure de se prononcer dans le délai maximum de quinze jours.

Etant donné l'importance de l'affaire de Bruay-en-Artois et son retentissement dans l'opinion publique, il est hors de doute que la chambre d'accusation prendra ses dispositions pour statuer avant ce délai de quinze jours.

Les débats se déroulent et l'arrêt est rendu en chambre du conseil, c'est-à-dire non en audience publique. La chambre d'accusation peut ordonner la comparution personnelle des parties.

Lorsque les débats sont terminés, la chambre délibère sans qu'en aucun cas le procureur général, les parties, leurs conseils et le greffier puissent être présents. La chambre d'accusation peut ordonner tout acte d'information complémentaire qu'elle juge utile, confirmer l'ordonnance de maintien en détention faite par le juge d'instruction, soit prononcer d'office la mise en liberté de l'inculpé. En tout état de cause, quelle que soit, en matière de détention provisoire, la décision de la chambre, le dossier retourne au juge d'instruction ayant instruit l'affaire.

A propos de la décision du procureur de la République de demander la mise en liberté de Me Pierre Leroy, on fait remarquer dans les milieux proches de la place Vendôme qu'une telle intervention du Parquet n'est nullement exceptionnelle. Ainsi par exemple durant l'année 1969, sur quinze mille mises en liberté de prévenus, trois mille cinq cents ont été prononcées à la demande du Parquet.

Denis Perier-Daville.

L'accident d'hélicoptère du Restefond

ETAT SATISFAISANT DES BLESSÉS

Barcelonnette, 2 mai. — Vingt-quatre heures après l'accident d'un hélicoptère « Alouette II » dans le massif du Gerbier (Alpes de Haute-Provence), les médecins de l'hôpital de Gap ont publié des bulletins concernant les blessés qui avaient été acheminés vers leur établissement. Il se confirme que deux d'entre eux, M. Gilles Tremey, 27 ans, ingénieur de l'équipement, attaché à la commission interministérielle de la montagne, et M. Jean Michel Legrand, 56 ans, architecte du projet des futures stations de sport d'hiver des Orres et de Restefond, n'ont été que légèrement atteints. En revanche, le pilote, M. Jean Massot, 42 ans, demeurant au Cannet (Alpes-Maritimes) a été grièvement blessé.

PRÈS DE BREST

UNE FILLETTE TUÉE PAR UN ADOLESCENT

Brest, 2 mai. *(Correspondance « Figaro ».)*

Une fillette de dix ans, Lydie Jaouen, était allée jouer dans une carrière désaffectée servant de décharge publique, proche du domicile de ses parents, à Ploudalmazeau.

C'était vendredi dernier. Sa mère inquiète de ne pas la voir rentrer à la maison, donna l'alerte vers 19 heures. Des plongeurs du corps des sapeurs-pompiers de Brest devaient, un peu plus de deux heures plus tard, découvrir le petit cadavre dans le profond d'eau de la carrière. Il était demeuré coincé dans une carcasse de voiture.

Les enquêteurs ne devaient pas tarder à orienter leurs recherches dans une voie différente de la mort accidentelle. Ils viennent d'obtenir les aveux d'un garçon de quatorze ans qui avait voulu faire subir des violences à l'enfant. Affolé par ses cris, il l'avait poussée dans l'eau, après l'avoir frappée sur la tête à coups de gourdin.

RELIGION

GROUPE INTERI
et ventes plaquet

Directeur

Capable assumer
personnes) ; comm
Ce poste peut con
rience industrielle
La connaissance
mais ce poste ex
d'initiative marqué
ORDRE DE GRAN

MORILLON
Extraction de sal

Chef de servi

Capable assurer p
fluvial.
• Comptabilit
budget.
Ce poste peut co
expérience pratiqu

INTERVIEW
(PAGE 12)

OLIVIER GUICHARD: Trois idées-force pour une pédagogie

PAUVRE FRANCE!
Consultez la liste des spectacles

LE GAULOIS

LE FIGARO

0,70 F

« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur. » BEAUMARCHAIS

Directeur Pierre BRISSON (1934-1964)
146e ANNÉE — N° 8.594 depuis la Libération

ÉDITION DE 5 HEURES

14, rd-pt des Ch.-Elysées. 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 256-80-00
MERCREDI 3 MAI 1972

Visibilité intégrale
Sécurité totale
ESSUIE-GLACE
S.E.V. MARCHAL

Prix du « Figaro » à l'étranger : Algérie, 0,70 din. ; Maroc, 0,75 dh. ; Tunisie, 75 mil. ; Espagne, 12 p. ; Italie, 150 lires ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, FB 7 ; Luxembourg, FL 7 ; Suisse, 0,60 Fr. s. ; Allemagne, 0,80 DM ; Grande-Bretagne, 8 p. ; Hollande, 0,75 fl.

Conséquence de la chute de Quang Tri

MENACE SUR HUÉ

La défense de l'ancienne capitale impériale face à l'offensive des Nord-Vietnamiens sera difficile

DANGERS

L'INTENSIFICATION de l'offensive nord-vietnamienne, dont l'effet de surprise résulte essentiellement de l'importance des moyens de feu et des réserves logistiques qui permettent de l'alimenter, est-elle de nature à provoquer une crise aiguë à la veille même de l'entrevue de Moscou désirée par les deux parties et dont rien, jusqu'à présent, ne permet de prévoir l'ajournement ? On peut considérer comme rassurant le communiqué selon lequel les déplacements de M. Kissinger, dans les prochains jours, ne seront pas révélés, ce qui semble indiquer qu'« on » négocie ou qu'on a l'intention de négocier. Il n'est

- ***Sur les Hauts Plateaux l'étau se resserre autour de Kontum***
- ***Pleiku***

Ce soir, en visite officielle pour 30 heures

M. POMPIDOU A LUXEMBOURG

le plus petit État de la Communauté européenne

PAGE 3 : l'article de P.-H. DESAUBLIAUX

APRÈS LE REFUS DU JUGE PASCAL ET L'APPEL DU PARQUET

L'éventuelle libération du notaire de Bruay

dépend de la Chambre d'accusation de Douai

- **Délai de trente jours pour statuer, mais la décision doit intervenir le plus rapidement possible.**

32 PAGES

ETRANGER
2. — **LIBAN :** la citadelle conservatrice a tenu.
— **CISJORDANIE :** élections en Judée.
— **GRECE :** la police autorisée à tirer contre les manifestants.

POLITIQUE
6. — Assemblée nationale : débat sur le statut militaire.

ECONOMIE - FINANCES
10, 11. — La fonderie française s'est hissée au troisième rang européen.
— A C.N.U.C.E.D. III, l'U.R.S.S. plaide un dossier peu convaincant.

EDUCATION FORMATION JEUNESSE
PAGE 12 :
— **Formation continue à l'université**
PAGE 13 :
— **Censier : des piquets de grève.**

EQUIPEMENT
16. — M. Chalandon demande aux constructeurs de maisons individuelles de se grouper.

APRÈS LE REFUS DU JUGE PASCAL ET L'APPEL DU PARQUET

LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE DOUAI décidera de l'éventuelle libération du notaire de Bruay

Bruay-en-Artois, 2 mai. *(D'un de nos envoyés spéciaux.)*

INCULPÉ le 13 avril du meurtre de Brigitte Dewevre, le notaire de Bruay restera en prison. Ainsi en a décidé le juge Pascal par une ordonnance de rejet motivée en dix pages. Deux demandes de mise en liberté avaient été présentées, l'une par Me Vaast, avocat de Me Pierre Leroy et l'autre par M. André Somnier, procureur de la République à Béthune. Les deux parties ont d'ailleurs interjeté appel devant la Chambre d'accusation de Douai qui doit statuer dans un délai de quinze jours.

Est-ce la dernière initiative de Me Jean Vaast en ce qui concerne ce dossier ? Ce soir on peut l'envisager. En effet, l'ami et défenseur cité comme témoin à la demande de la partie civile a été entendu ce matin par le magistrat. Ce dernier voulait avoir les explications de Me Jean Vaast sur des déclarations rapportées par un journaliste local : « Nous sommes arrivés pour jouer aux cartes vers 21 heures, ma femme et moi, chez Mme Monique Mayeur le soir du meurtre, aurait dit l'avocat. Notre hôtesse nous a fait remarquer que Pierre avait faim. Il a mangé un bifteck de 800 gr et puis on a joué aux cartes si simplement que je ne peux croire qu'une heure auparavant il ait pu commettre un crime aussi sauvage. » La riposte de l'intéressé fut catégorique : « C'est un ragot ! Vingt personnes m'ont vu à 22 h 30 quitter le « Relais de la diligence » à Hesdigneul où se tenait la séance hebdomadaire du Rotary Club. »

Pour le défenseur, il s'agit d'une manœuvre de la partie civile dans le dessein de l'écarter du dossier.

Cas de conscience pour Me Vaast

Quoi qu'il en soit, Me Jean Vaast, un allié du notaire, n'est-il pas plus qu'un avocat en lui apportant par sa présence un alibi moral ? L'équivoque de cette position l'a conduit à exposer cet après-midi le problème au bâtonnier André Guilluy. Un cas de conscience qui fut débattu durant plusieurs heures. Après avoir conversé avec le défenseur, le bâtonnier consulta le magistrat instructeur de l'affaire. Il rendit compte également de la situation au procureur de la République et au premier substitut. Des échanges de vues qui n'avaient pas pour but de trancher. « Me Vaast est seul maître de sa décision. Cette décision ne relève que de sa conscience » et ne peut être prise, nous le précisons, qu'en accord avec son client.

Certes, Me Jean Vaast ne peut être légalement dessaisi du dossier, puisqu'il n'a pas enfreint les règles de son ordre. Cela veut-il dire qu'il n'abandonnera pas cette affaire aux dimensions exceptionnelles ? Ce soir, après avoir perçu le sentiment de son bâtonnier, il ne doit pas exclure une telle éventualité et si, en fin de journée, l'avocat s'est rendu à la maison d'arrêt de Béthune, c'est d'abord pour faire signer au prévenu l'appel de l'ordonnance rendue par le juge d'instruction, qui maintient en prison Me Leroy. Mais c'est également, sans doute, pour lui faire part de ses hésitations.

L'ordonnance de rejet, rendue publique, ce matin, par M. Henri Pascal, n'a, en réalité, surpris personne. Toutefois, le magistrat n'a pu — et il le regrette — révéler les motivations de sa décision. « *Reste à la presse*, affirme-t-il, *à supputer, à imaginer, à conjecturer, voire à inventer. Voilà où nous en sommes !* »

Des réflexions, empreintes d'une certaine amertume, livrées par le juge : « *Un fossé se creuse. Et on oublie que nous rendons la justice au nom du peuple français. C'est nous, pourtant, qui sommes au service des citoyens et non le contraire.* » M. Pascal retournerait volontiers le dicton : « La plume est serve, mais la parole est libre », à l'intention de ceux qui lui reprochent qu'il parle trop.

Auditions, recoupements de témoignages, vérifications d'horaires, retours sur les lieux, interrogatoires-surprise : le juge Pascal s'acharne. Une obstination mue, non point seulement par une intime conviction. Aux présomptions concordantes consignées dans son dossier, le juge doit, en effet, joindre des indices matériels. Car, dans une quinzaine de jours, la chambre d'accusation de Douai dira si Me Pierre Leroy peut quitter sa cellule. Une preuve matérielle permettrait alors au juge de contre-attaquer.

Le soleil du printemps a percé le ciel de Bruay. Les tours des puits des mines paraissent moins tristes. Sur les terrils — pyramides uniformes — poussent parfois quelques herbes folles. En ville, le lieu du crime est un lieu de rassemblement. Des mains anonymes ont déposé, ce soir, trois œillets rouges et une branche de lilas. Il y a aussi une pancarte : « *A cet endroit, Brigitte Dewevre, fille de mineur, a été assassinée par la bourgeoisie de Bruay.* » Cette inscription n'est pas l'exact reflet de l'état d'esprit de la cité minière. Certes, les gens des corons ne peuvent se défendre d'un doute lancinant. Mais, en attendant de savoir la vérité, ils observent une digne réserve. Parfois un regard vers la haie d'aubépines, tandis que les écoliers ont repris leurs parties de ballon sur le terrain vague dont on parle tant.

Jacques Buob et Lucien Miard.

Une juridiction d'instruction au second degré

LE juge d'instruction de Béthune, M. Henri Pascal, ayant rejeté la réquisition du procureur de la République de mettre en liberté Me Pierre Leroy, il appartient désormais à la chambre d'accusation de se prononcer, le procureur faisant appel contre la décision de M. Pascal de maintenir l'inculpé en détention provisoire.

La chambre d'accusation constitue une juridiction d'instruction au second degré, au niveau de la Cour d'appel. Elle est composée d'un président et de deux conseillers, magistrats du siège.

L'article 194 du code de procédure pénale prévoit que la chambre d'accusation « *doit, en matière de détention provisoire, se prononcer dans les plus brefs délais et au plus tard dans les trente jours... faute de quoi l'inculpé est mis d'office en liberté* ».

Le délai initial, qui était de quinze jours, a été doublé par une ordonnance du 4 juin 1960 pour éviter que dans des cas très exceptionnels, tenant par exemple à des délais anormaux dans les transmissions postales, des criminels dangereux pour la société ne soient mis en liberté d'office. Mais il est demandé que, comme par le passé, les chambres d'accusation soient normalement mises en mesure de se prononcer dans le délai maxi-

France-Soir
PARIS-PRESSE
8e COURSES PARTANTS
F
MERCREDI 3 MAI 1972
0 F 70

Vietnam : une
aux mains des

Bataille juridique dans l'affaire de Bruay

LE JUGE PASCAL DIT NON : LE NOTAIRE RESTE EN PRISON

MAIS LE PROCUREUR FAIT APPEL

« En mon âme et conscience, j'ai décidé de rejeter les demandes de mise en liberté de Pierre Leroy, formulées par Me Vaast, son défenseur, et par le Parquet », a déclaré, mardi matin, le juge d'instruction, M. Pascal.

On apprenait, peu après, que M. Sommier, procureur de la République, avait décidé de faire appel de ce refus devant la chambre d'accusation. La bataille juridique est engagée.

(Page 7.)

Les 8 personnages-clés de l'affaire

Les 8 personnages-clés de l'affaire

Elève du C.E.S. de Bruay-en-Artois, Brigitte Dewèvre, 16 ans, jeune fille réservée, un peu sauvage, assurent ses amies, rentrait comme chaque soir chez sa grand-mère pour y passer la nuit quand elle a été attaquée et assassinée le 6 avril vers 19 h. 45.

Très sage, Brigitte qui n'allait jamais au cinéma et ne fréquentait pas les bals, n'avait qu'un rêve : travailler. Travailler vite pour aider ses parents qui n'ont pour vivre que la paye de mineur de M. Dewèvre.

Pierre Leroy, 37 ans, notaire. Il nie être le meurtrier de Brigitte Dewèvre, mais il a donné, depuis son premier interrogatoire, plusieurs versions de son emploi du temps le soir du crime.

Grand, d'une force herculéenne, Pierre Leroy est un sportif ; il est un joueur de tennis classé ; il pratique la voile, la chasse, mais c'est aussi un rêveur et c'est à la rêverie qu'il impute les trous dans son emploi du temps au moment où il se trouvait, le 5 avril au soir sur les lieux du crime.

Me Jean Vaast, 40 ans, défenseur de Pierre Leroy, ami du notaire. Tous deux appartiennent au Rotary de Bruay

Jean Vaast va-t-il continuer à défendre Pierre Leroy ? Il est cité aujourd'hui comme témoin dans l'affaire par le juge Pascal qui va le confronter avec un journaliste de « Nord-Matin », M. Jean Hémery, au sujet d'une déclaration qu'il lui aurait faite le jour de l'arrestation du notaire, selon laquelle, le soir du crime, Jean Vaast aurait rencontré Pierre Leroy chez Mme Mayeur.

Monique Mayeur, 42 ans, commerçante, amie d'enfance de Leroy. Depuis son divorce elle le recevait souvent dans sa villa blanche de la rue de la République ; ils devaient se marier.

— Pierre est arrivé vers 20 h 35, raconte-t-elle. Il était très calme.

Le lendemain matin, Mme Mayeur a taillé des branches d'aubépine dans la haie de son parc, qui borde le terrain vague, à huit mètres à peine de l'endroit où se trouvait le corps de Brigitte Dewèvre.

Me Charles Libman, 48 ans, avocat depuis 1945. Il représente la partie civile, chargé de défendre les intérêts des parents de Brigitte, depuis moins d'une semaine, il a déjà porté deux offensives.

Il a protesté contre la demande de mise en liberté de l'inculpé formulée avant que la partie civile ait eu connaissance du dossier.

Il a surtout créé un coup de théâtre en demandant que l'avocat du notaire soit entendu comme témoin.

Le juge, Henri Pascal, 51 ans, premier juge d'instruction à Béthune. Pour lui, c'est une affaire comme une autre. Il a inculpé le notaire parce qu'il estimait avoir dans le dossier assez de présomptions pour le faire ; maintenant, il veut défendre son dossier. Il a travaillé pendant toute la journée du 1er mai à argumenter son refus de mettre Pierre Leroy en liberté.

Le juge Pascal reste persuadé de la culpabilité de Pierre Leroy.

Mme Chantal Leroy, infirmière. Ce sont ses déclarations très précises qui ont amené l'arrestation de Me Pierre Leroy — une simple homonymie — elle a vu par trois fois la voiture du notaire devant sa porte ; tout près du lieu où l'on devait découvrir le corps de Brigitte.

— A 20 h 10, dit-elle, le véhicule était déjà là. Il n'y avait personne à l'intérieur. Quand je suis revenue cinq minutes plus tard l'auto n'avait pas bougé mais un homme était au volant.

M. Sommier, le procureur de la République à Béthune, qui a demandé au juge Pascal de libérer Me Leroy.

(Ph. C. Champinot, « F.-S. ».)

● Page 7 : le reportage de notre envoyé spécial et le « conflit » entre le juge d'instruction et le procureur

Le juge : « Non au procureur en mon âme et conscience »

Il a rejeté les 2 demandes de mise en liberté de Me Leroy

(De nos envoyés spéciaux Roger COLOMBANI et Jean-Paul LACROIX.)

BETHUNE, mardi.

LA bataille de procédure va s'engager cette semaine autour de l'affaire de Bruay-en-Artois : ce mardi à 9 h 30, au palais de justice de Béthune, devant tous les journalistes, le juge d'instruction, M. Pascal, a déclaré qu'il rejetait officiellement la demande de mise en liberté déposée par Me Vaast en faveur de Me Pierre Leroy et les réquisitions prises par le procureur Sommier, chef du Parquet, tendant également à la mise en liberté de l'inculpé.

— C'est en mon âme et conscience que j'ai décidé de maintenir Pierre Leroy en prison, a dit M. Pascal.

Le juge a profité de l'occasion qui lui était donnée d'annoncer ce refus pour parler « à cœur ouvert ».

— Avant de vous parler de ma décision, nous a-t-il dit, je voudrais vous faire remarquer que cette affaire Leroy aura permis aux Français d'avoir leur attention attirée par un certain nombre de points et notamment par la nécessité de rechercher un moyen de concilier le secret de l'instruction et le droit à l'information. Nous rendons la justice au nom du peuple français, pour le peuple français, et il est bon que le peuple français sache que nous sommes à son service. Je viens de rendre ma réponse aux deux ordonnances qui m'ont été présentées. Ces deux ordonnances sont, je le crois, très fortement motivées. Elles sont en tout cas longuement exposées puisque chacune d'entre elles comprend dix pages dactylographiées. De ces dix pages, vous ne connaîtrez pas une ligne. Vous ne saurez pas pourquoi je prends ma décision. Il vous faudra donc deviner, supposer, conjecturer, imaginer, même inventer tel ou tel motif qui vous passera par l'esprit.

« Certains peut-être me critiqueront et même m'injurieront. Je ne pourrai pas répondre. Je suis astreint au silence. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que l'estime qu'on a pour les magistrats se perde. Il y a quelque chose à repenser dans ce domaine. »

Le juge Pascal s'est ensuite expliqué sur l'affaire et sur les difficultés du travail du juge d'instruction.

« Les difficultés que je rencontre dans cette affaire, tous mes collègues les rencontrent. Mais leur travail est le plus souvent méconnu. Ici on voudrait que tout soit liquidé en quinze jours parce qu'il s'agit de Leroy. On oublie que certaines affaires d'assises demandent parfois des mois d'enquête avant d'aboutir. De toute façon, les décisions qui émanent de telle ou telle juridiction sont prises par les magistrats en leur âme et conscience. Il peut y avoir conflit, opposition d'idées, mais conflit ne veut pas dire bataille. C'est donc en mon âme et conscience que j'ai décidé que Leroy resterait en prison. »

« Témoin de rien »

Quelques instants après la déclaration du juge, le défenseur de Pierre Leroy, Me Vaast, entrait dans le cabinet où il allait être entendu comme témoin.

« C'est une manœuvre de la partie civile pour m'éloigner du dossier, a déclaré à ce moment l'avocat. Je n'ai été témoin de rien. Je suis seulement cité comme témoin, ça ne signifie pas que je suis témoin. Donc je vais continuer à défendre Leroy. Je ne m'attendais pas évidemment à ce que le Parquet aille aussi loin et dépose lui aussi une demande en liberté. Je suis très content, bien sûr ! »

Il est vraisemblable que Me Vaast fera appel de la décision du juge Pascal devant la chambre d'accusation. En tout cas, le procureur de la République, M. Sommier, a annoncé officiellement mardi matin qu'il en appelait devant la chambre d'accusation du rejet de ses réquisitions. Cette juridiction a quinze jours pour se prononcer.

Plusieurs questions peuvent se poser pour savoir comment aujourd'hui le juge Pascal est devenu un homme seul.

1 Pourquoi le procureur a-t-il pris la décision de demander la mise en liberté de Me Leroy ?

C'est vendredi dernier à 8 h. 30 que le procureur de la République (M. Sommier) a fait connaître cette réquisition au magistrat instructeur. C'est une décision tout à fait inhabituelle, le président Batigne a confié à notre confrère Roger Colombani qu'en vingt-cinq ans d'instruction, dans trois ressorts différents, il n'avait jamais rien vu de semblable. Un grave désaccord semble avoir porté le chef du Parquet local à infliger ce désavœu public au juge d'instruction. Cette réquisition est parfaitement légale, elle semble justifiée par les expertises parvenues au Parquet et qui n'ont pas permis de confondre le notaire de Bruay.

2 Qui décidera, en dernier lieu de la mise en liberté ?

Le juge d'instruction est souverain. Comme il a refusé de mettre le notaire en liberté, le procureur de la République a interjeté appel devant la Chambre d'accusation de la Cour de Douai. C'est elle qui, en dernier ressort, estimera si les charges énumérées par le juge sont suffisantes.

C'est peut-être dans cette perspective que le magistrat a demandé aux policiers de Lille de reprendre leurs investigations. Les inspecteurs sont donc revenus passer la journée du 1er mai sur les lieux du drame et ont entendu et réentendu de nombreuses personnes, parmi lesquelles Mme Béghin-Mayeur, qui fut questionnée pendant deux heures.

3 Que se passera-t-il pour le juge : gardera-t-il le dossier ?

Même si la chambre d'accusation donnait raison au procureur contre M. Pascal, ce dernier resterait le maître de l'information.

4 Le procureur est-il le supérieur hiérarchique du juge d'instruction ?

Administrativement, le juge d'instruction est un homme indépendant. Toutefois, sa nomination ou ses mutations relèvent comme celles des autres magistrats de la direction des services du ministère de la Justice. Officiellement, il ne dépend donc pas du Parquet, mais il y a les notes. Et ces notes inscrites sur son dossier, qui conditionnent son avancement, c'est le Parquet qui les décerne. A ce propos, citons le mot d'un avocat : « un seul magistrat est vraiment indépendant, s'il est soucieux de sa carrière, c'est le premier président de la cour de cassation, et encore s'il est déjà Grand Croix de la Légion d'honneur ».

Ajoutons que le procureur de la République dépend du procureur général de la cour d'appel et que le ministre de la Justice est le chef direct des procureurs généraux. On comprend alors quelle puissance constitue le Parquet dans l'appareil judiciaire français.

5 Pourquoi le juge Pascal a-t-il été désigné pour l'enquête ? Pourquoi a-t-il inculpé Me Leroy ?

Premier juge au Parquet de Béthune, M. Henri Pascal a été automatiquement chargé de l'information, le 6 avril, jour de la découverte du corps de Brigitte. Il a eu sous ses ordres les policiers du S.R.P.J. de Lille chargés des investigations. Ces derniers, à la recherche de témoins enquêtant autour des lieux du crime en sont venus tout naturellement à s'intéresser à Me Leroy dont la voiture avait stationné à proximité. Ce sont eux qui ont relevé les premières contradictions dans les déclarations du notaire. Après 48 heures, délai maximum de garde à vue, ils ont transmis leur procédure au juge d'instruction, lequel a alors entendu Me Leroy, estimant que les « mensonges » du témoin constituaient de lourdes présomptions à son encontre. C'était le 13 avril.

6 Pourquoi les expertises ont-elles été si longues?

Le jour même où Me Leroy était écroué, le magistrat faisait expertiser la voiture du notaire, des vêtements et d'autres objets qu'il devait saisir au cours de différentes perquisitions. Les travaux des spécialistes sont extrêmements délicats. Ils doivent, lorsqu'il y a des taches de sang séché, tout d'abord reconstituer ce sang, puis, dans des bains différents, en faire une analyse minutieuse. De même, les cheveux qui sont coupés en infimes parties doivent baigner plusieurs jours dans des solutions avant que l'on puisse en tirer des conclusions.

7 Pouvait-on remettre l'inculpé en liberté sans que la partie civile ait eu connaissance du dossier ?

Non. La loi prévoit que le dossier doit être communiqué à la partie civile dès que celle-ci est constituée. La partie civile ne peut pas s'opposer à la mise en liberté. Elle ne peut pas faire appel mais elle a la possibilité de présenter des observations sur l'opportunité de la mise en liberté.

Dans l'affaire Dewevre, l'avocat de la partie civile, Me Libman a reçu copie du dossier mais il proteste contre le fait que le Parquet ait basé ses perquisitions sur des analyses médico-légales qui ne sont pas pour l'instant versées au dossier, car elles n'ont pas été officiellement déposées dans le cabinet du juge d'instruction.

Sur cette photo le juge Pascal (extrême droite) et le notaire qu'il a inculpé (à gauche, main devant la bouche). Descendant les marches : Me Vaast, avocat de M. Leroy. *(Photo « France-Soir ».)*

BRUAY : LES PROMENEURS DU 1er MAI SUR LES LIEUX DU CRIME

(De notre envoyé spécial Patrick MILER)

BRUAY, mardi.

DEUX jeunes gens flirtent. Allongés dans l'herbe. Des enfants jouent au ballon parmi les ordures. Un gamin qui court tombe et salit son pantalon. Le père le relève et lui flanque une gifle : « La prochaine fois, je le dirai au juge Pascal... »

Partout, des allées et venues incohérentes. On entend des éclats de rire et des coups de gueule. Un ivrogne crie en tendant l'index vers la maison de Mme Monique Mayeur :

« Ce qu'il faudrait, c'est une bonne mitraillette... »

Et il fait : « Tac tac tac tac tac.. »

Sa femme l'entraîne : « Allez, viens Emile, sois raisonnable ; il faut rentrer. »

Dans une curieuse atmosphère de deuil et de kermesse, près de deux mille personnes ont défilé lundi après-midi à Bruay-en-Artois sur les lieux où Brigitte Dewèvre fut assassinée il y a près d'un mois.

C'était le 1er mai. Il n'y avait pas de film à la télévision.

Le ciel était blanc, d'une luminosité qui faisait mal aux yeux et donnait à ce décor lugubre de murs noirs et de toits écrasés par les terrils hors d'usage un relief saisissant.

— Vous êtes de Bruay, Monsieur ?

— Non, j'habite Clamart. On est allé passer le week-end chez des parents à Lille et, tout à l'heure, on s'est dit : « Tiens, on irait bien faire un saut jusqu'à Bruay... »

Pataugeant dans la boue, un groupe de « touristes » monte péniblement à l'assaut du terrain vague. Des Belges. A sa tête, un bloc d'un mètre quatre-vingts, tout droit, inébranlable dans ses convictions ; pour lui, aucun doute : le notaire est coupable.

Je lui demande : « Vous êtes de passage ? »

— Non. Je suis venu de Tournai tout exprès, avec des amis. J'avais envie de me rendre compte par moi-même...

Et il part aussitôt ausculter la haie d'aubépine de Mme Mayeur pour tenter de repérer les passages éventuels entre le « parc » et le terrain vague.

Sur le sol, une gerbe de glaïeuls rouges et un faire-part gigantesque sur lequel sont écrits ces mots :

« A cet endroit, Brigitte Dewèvre, fille de mineur, a été assassinée par la bourgeoisie de Bruay... »

Les femmes se signent. D'autres se tamponnent les yeux avec leur mouchoir. A tout hasard.

Eparpillés dans différents groupes, quelques habitants du coron jouent les guides sans se faire prier.

« Ici, c'est la villa de la fille Mayeur... Là, c'est la maison des Dewèvre. Celle où il y a une fenêtre ouverte, au premier. Tenez, il est justement là, le père Dewèvre.

— Où ça ?

— Là, dans le jardin. Il cause avec un voisin. La chemise claire, c'est lui. »

Des yeux rouges, un cou frêle émergeant d'un manteau noir, une femme de mineur tient ainsi vingt personnes sous le charme. Elle a été plusieurs fois interrogée par les policiers (« Des gens charmants ») et a vu le corps de Brigitte le lendemain du drame : « C'était pas beau à voir... ».

Suit un long récit incohérent et horrible... Puis elle fait quelques pas. Se retourne, recule un peu : « Ici, on a retrouvé son pantalon, là son slip... La pauvre petite était complètement nue. « Il » ne lui avait laissé que sa chemise. Je me demande encore pourquoi... ».

A part ces scènes bizarres, rien, hier, à Bruay, ne pouvait laisser imaginer que la ville était plongée dans le drame.

Comme tous les 1er mai, les syndicalistes locaux sont allés formuler leurs inquiétudes à la mairie.

Comme tous les 1er mai, il y eut un vin d'honneur au mousseux et un passage éclair de l'harmonie municipale dans les rues.

Il faisait bon, presque chaud. Tout le monde avait l'air content : les joueurs de baby-foot du Maxéville, les filles en mini-jupes du bar anglais, les joueurs de belote des bistrots de la place Marmottan et les pères de famille qui faisaient la queue dans une atmosphère sucrée à la pâtisserie du Cercle.

C'était une journée de fête paisible. Hors du terrain vague, les habitants de Bruay semblent avoir décidé de ne plus parler de l'affaire. Ils attendent.

Les mineurs bougonnent quand on les interroge et les gens du Rotary, si empressés il y a huit jours encore à voler au secours de Me Leroy, font répondre par leur femme qu'ils ne sont pas là.

« Il n'y a qu'une seule chose qui nous intéresse, me dit un mineur : c'est de savoir si le juge ira jusqu'au bout et si on ne l'obligera pas à reculer. »

Le juge Pascal a sûrement beaucoup d'amis à Bruay-en-Artois. Hier, sur une affiche de cinéma de « L'Homme de la loi », on pouvait lire : « Vive Pascal, vive le petit juge ! ».

Malgré ses occupations, le petit juge n'a pas réussi à oublier que c'était le 1er mai. Quand il est arrivé hier, après le déjeuner, au palais de justice de Bethune, il avait à la main deux brins de muguet :

« C'est pour ma greffière, a-t-il dit avec un bon sourire. Pour qu'elle me pardonne de la faire travailler un jour pareil. »

Le père de Brigitte a reçu une lettre anonyme accusant le notaire

Le père de Brigitte Dewèvre a apporté hier aux enquêteurs une lettre reçue par lui. Elle avait été postée à la gare de Lille. Elle était écrite par une jeune fille qui ne donnait pas son nom, mais accusait Pierre Leroy :

« Il m'a fait monter dans sa voiture blanche et il m'a montré des photos pornographiques. Je le reconnais parfaitement. »

Quel crédit ajouter à cette lettre non signée?

« Si cette jeune fille a vraiment quelque chose à révéler, je la supplie de se faire connaître, nous disait, hier, M. Dewèvre.

5 heures du matin
MERCREDI
3 MAI 1972
Nouvelle série - N° 8.515
(124e jour)
0,80 F
6, boul. Poissonnière
PARIS-9e
770 73.39 et 91.59

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Veut-on étouffer les scandales immobiliers?

- Le rapport de la commission parlementaire blanchit le pouvoir
- L'opinion du seul commissaire communiste, Léon Feix, a été ignorée
- Rives-Henrys toujours député, bien que sa condamnation ait été confirmée

(Page 4, l'article de Roger POURTEAU et nos informations)

SUD-VIETNAM : L'offensive victorieuse a libéré toute la province de Quang Tri et 150.000 habitants des régions côtières

- Panique dans les garnisons de Hué et de Kontum

(Page 6)

ENCORE LUI

EN organisant son référendum sur l'Europe, M. Pompidou avait, entre autres soucis, celui de détourner l'attention des scandales en cascade dans lesquels ont trempé les hommes du pouvoir.

L'intermède aura été de courte durée.

Après la publication du rapport d'enquête du Sénat qui lève un coin du voile

CHOMAGE

- Le sort des plus de 60 ans est amélioré. Mais celui des autres ?...

(Page 5.)

P.T.T.

- La grève a commencé hier chez les « ambulants ».

(Page 5.)

BRETAGNE

- Journée de solidarité aujourd'hui avec les grévistes du « Joint Français ».

(Page 8.)

O.R.T.F.

- A propos des scandales, le Comité d'études pour l'enfance inadaptée écrit à M. Pozzo di Borgo : « Remboursez ! »

(Page 11.)

BRUAY

- Le juge Pascal maintient le notaire en prison.

(Page 12, Andrée AUDOIN.)

ESPAGNE

- Notre envoyé spécial, Etienne GILBERT, décrit les manifestations qui, malgré une extraordinaire mobilisation policière, ont eu lieu le 1er mai à Madrid.

CAS DE CONSCIENCE A BRUAY

Le plaidoyer d'un juge et les interrogations d'un défenseur

« C'EST en mon âme et conscience que j'ai pris ma décision : Pierre Leroy restera en prison ». En maître du suspense, M. Henri Pascal a fait connaître sa décision, en conclusion d'une exhortation passionnée sur le rôle, les responsabilités et les relations du magistrat instructeur avec l'opinion publique.

« L'affaire Leroy, a-t-il dit, aura permis aux Français d'avoir leur attention attirée sur certains points, notamment la difficulté de concilier le secret de l'instruction et le droit des citoyens d'être informés. Les magistrats rendent la justice au nom du peuple français, celui-ci a donc le droit de savoir qu'il n'est pas au service des magistrats, mais les magistrats à son service. Il ne faut pas que nous nous retranchions dans notre tour d'ivoire. ...Non, le juge d'instruction n'est pas l'homme tout-puissant que l'on dit, il est pris entre le parquet qui peut demander à la chambre d'accusation de statuer dans un délai court et l'inculpé et son défenseur. »

M. Pascal a précisé qu'il a rendu deux ordonnances, l'une répondant aux réquisitions du procureur de la République, l'autre à la demande de mise en liberté de Me Vaast. Ce sont des documents d'une dizaine de pages dactylographiées : « De leur contenu, vous ne saurez rien, a-t-il dit aux journalistes. Il vous appartiendra de deviner, de conjecturer, d'inventer même les motifs sur lesquels j'ai pu m'appuyer et de les faire connaître à vos lecteurs ».

C'est ainsi que les dispositions du Code de Procédure pénale prévues pour protéger la vie privée de l'inculpé et éviter que les jugements hâtifs de l'opinion se retournent finalement contre le but du législateur, toutes les hypothèses étant permises, et qu'en dehors des dénégations de l'intéressé, les circonstances qui pourraient plaider en sa faveur demeurent généralement dans l'ombre.

Une matinée chargée

Il est 8 h 45, quand le magistrat, serein, descend de voiture pour gagner son bureau. A 9 heures, le procureur de la République, M. Sommer, arrive à son tour et se borne à murmurer : « J'attends ». A 9 h 30 c'est Me Jean Vaast qui s'assied sur le banc réservé aux témoins, à côté du cabinet du juge. Il est 9 h 40, quand sortant de sa conférence avec le procureur M. Pascal commence sa déclaration, qui va durer huit minutes.

M. Vaast répond : « Je m'y attendais, le juge Pascal ne pouvait pas reculer après sa décision d'inculper Pierre Leroy et la façon dont il a mené l'instruction. »

10 h 05, le procureur de la République annonce qu'il fait appel devant la chambre d'accusation de Douai et reconnaît : « Le juge d'instruction a décidé en son âme et conscience. En aucune manière, sa décision et celle du Parquet ne signifient qu'il y ait antagonisme entre le juge d'instruction et le ministère public. » Propos assez sybillins !

De 10 h 10 à 10 h 45, Me Vaast est entendu par M. Pascal après sa citation comme témoin par Me Libman, avocat de la partie civile (les parents de Brigitte Dewèvre).

« Je fais bien entendu appel, dit-il à sa sortie. Quant à mon audition, j'ai répété ce que j'ai toujours dit, à savoir que je ne pouvais pas être chez Mme Mayeur le soir du meurtre, puisque j'assistais en compagnie de quelque vingt-cinq amis au repas du

sation qui dispose d'un délai de quinze jours, mais peut statuer plus tôt, ses attendus constituent une réponse à l'ordonnance motivée du juge d'instruction et peuvent contenir de nouvelles appréciations des faits à charge ou à décharge.

Cette chambre est composée de trois magistrats de la cour d'appel : un président et deux conseillers, un avocat général représente le ministère public, la défense intervient comme elle le désire et peut même demander la comparution personnelle de l'inculpé. Quant à l'avocat de la partie civile, il ne peut que présenter des « observations » sur le fond de l'affaire et la conduite de l'instruction.

La journée qui avait commencé par l'exposé du débat de conscience du magistrat instructeur s'est terminée par le colloque singulier entre le défenseur Me Vaast et son client Pierre Leroy.

Après de longs entretiens entre le juge, le procureur, le bâtonnier Me Guilly, l'avocat bruaisien, devenu témoin de l'affaire, s'est de nouveau rendu à la prison : en droit, seul l'inculpé peut obliger un avocat à se dessaisir d'un dossier à moins que celui-ci ne décide de se retirer de son propre chef. En aucun cas, la magistrature qu'elle soit « debout » ou appartienne au « siège » n'a à intervenir. En règle générale, c'est après consultation de son bâtonnier qu'un défenseur prend sa décision. Il semble que le bâtonnier Guilly ait conseillé à Me Vaast de confier la défense de Me Leroy à un de ses collègues, en raison de l'incompatibilité en déontologie sinon en droit entre les rôles de témoin et de conseil d'un inculpé auquel il est lié par une amitié de longue date.

Andrée AUDOIN.

1.500 travailleurs ont participé

meurtre, puisque j'assistais en compagnie de quelque vingt-cinq amis au repas du Rotary Club ». D'un pas rapide, il se rend à la maison d'arrêt pour annoncer à son client la mauvaise nouvelle ; « **Il s'y attendait, mais cela lui a quand même fait un petit choc, on espère toujours en un miracle** », rapporte-t-il en fin de matinée.

On attend pour demain la déposition du second personnage cité par Me Libman, le journaliste Jean Hemery.

Nouveau défilé des témoins

Le dossier va donc partir à Douai, complété par le rapport d'autopsie maintenant officiellement déposé auprès de M. Pascal. Normalement, il devrait être communiqué rapidement au conseil de la partie civile, Me Libman. C'est une pièce très importante : elle doit permettre de déduire à quel endroit l'adolescente a été terrassée par son meurtrier. Est-ce pour se faire une opinion définitive que le juge d'instruction a fait interroger le 1er mai, pendant deux heures, Mme Monique Mayeur au commissariat de police de Bruay par l'officier de police judiciaire Ollier qui a dirigé les investigations ?

Sans nous égarer dans les conjectures, les diverses allées et venues autour du palais montrent que l'on reconstitue les derniers moments de la victime. On a revu : M. et Mme Dewèvre et deux de leurs enfants, ainsi que les principaux témoins : Mlle Dominique Roger, qui aperçut une silhouette en pull et pantalon en compagnie de Brigitte, rue de Ranchicourt, quelques instants avant sa mort, le jeune Joël Flahaut et Micheline Ousselin qui lui ont parlé peu de temps avant sa disparition. Le drame s'est déroulé en quelques instants, c'est ce qui donne autant d'importance aux pertes de mémoire de Pierre Leroy quant à son emploi du temps...

Un nouveau défenseur ?

Le sort de Pierre Leroy dépend maintenant de l'arrêt que rendra la chambre d'accu-

En laisse

Non, Concorde-001 n'est pas en laisse. Le voici, au-dessus de la couche nuageuse, procédant à des essais d'un parachute « anti-haute incidence », c'est-à-dire d'un parachute empêchant un trop fort cabrage de l'appareil dans certaines conditions déterminées.

Les essais doivent permettre de s'assurer de la bonne éjection, de la bonne ouverture et du bon largage du parachute.

XX

ENQUÊTE (PAGES 29, 30) **L'ITALIE ENTRE LE NOIR ET LE BLANC,** par Roger MASSIP

LE GAULOIS

LE FIGARO

0,70 F

« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur. » BEAUMARCHAIS

Directeur Pierre BRISSON (1934-1964)
146e ANNÉE — N° 8.595 depuis la Libération

ÉDITION DE 5 HEURES

14, rd-pt des Ch.-Elysées. 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 256-80-00
JEUDI 4 MAI 1972

Prix du « Figaro » à l'étranger : Algérie, 0,70 din. ; Maroc, 0,75 dh. ; Tunisie, 75 mil. ; Espagne, 12 p. ; Italie, 150 lires ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, FB 7 ; Luxembourg, FL 7 ; Suisse, 0,60 Fr. s. ; Allemagne, 0,80 DM ; Grande-Bretagne, 8 p. ; Hollande, 0,75 fl.

La Dernière Carte
tome XV
du journal d'une antiquaire d'Yvonne de Bremond d'Ars
est paru
HACHETTE

alfa romeo
71 Av. de VERSAILLES
GARAGE MIRABEAU PARIS 16e 525.14.20

LE CONFLIT DU "JOINT FRANÇAIS" N'EST PLUS UNE AFFAIRE STRICTEMENT LOCALE

Changement de nature

Le long conflit du Joint français, à Saint-Brieuc — dont on ne voit pas encore l'issue après plus de sept semaines de stagnation et de discussions — comporte un premier enseignement : la politique contractuelle ne peut aboutir à des résultats positifs que si les partenaires parlent le même langage et poursuivent des objectifs, sinon identiques, au moins comparables. A savoir l'amélioration continue de la condition sociale. Il y faut, en tout cas, un sentiment commun, nourri de la même réalité : tout n'est pas possible à la fois.

La facilité de l'analyse consisterait à renvoyer dos à dos les parties, la pusillanimité patronale jouxtant les arrière-pensées syndicales. C'est vrai. Mais cela n'explique pas tout. Le malheureux affrontement de Saint-Brieuc s'inscrit dans un contexte plus large, comme le montrent non seulement l'élan de solidarité régionale qui l'entoure mais, surtout, l'ensemble des événements sociaux.

Les luttes, dans ce domaine, changent de nature. Les revendications salariales encore au premier plan dans la plupart des conflits masquent de moins en moins une exigence, une recherche plus vaste et aussi plus profonde. C'est la société qui est en question, qu'il s'agisse, comme pour le Joint français, de l'aspect régional — voire régionaliste — de la décentralisation industrielle, ou de la pénibilité des tâches, de la place des cadres dans la production (ces cadres qui deviennent, comme l'a démontré M. Serge Mallet, le fer de lance de l'évolution sociale), ou encore du travail des femmes... Le syndicalisme, né de la recherche du bien-être, s'oriente de plus en plus vers celle du mieux-être et, de la lutte pour le pouvoir d'achat, vers le partage du pouvoir économique. Les problèmes de la qualité de vie, n'en déplaise à M. Séguy, se posent dans toutes les sociétés industrielles et sans doute davantage dans les sociétés totalitaires...

Le paradoxe d'une société qui se bloque à mesure qu'elle pratique l'ouverture n'est qu'apparent, puisque tout s'enchaîne et que, le mouvement lancé, il s'accélère, jusqu'au point de rupture... Le temps n'est plus où les initiatives des centrales syndicales se heurtaient aux portes closes du patronat. Les mêmes préoccupations ressenties par les salariés agitent également la masse des employeurs, comme le montrent les multiples symposiums, séminaires ou colloques qui en débattent au sein du C.N.P.F. ou chez les jeunes dirigeants d'entreprise... Et l'on ne peut nier que le gouvernement lui-même joue sa partie — souvent avec audace — dans ce concert unanime et cependant discordant...

Michel-P. Hamelet.

(Suite page 12, col. 1.)

• Solidarité accrue en faveur des grévistes

• Un espoir : tous les partenaires décidés à reprendre le dialogue

AIR FRANCE

- **Long-courriers : départs assurés aujourd'hui**
- **Moyen-courriers : 25 % des vols**

PAGES 12 et 13 : les articles de André GILLET Claude GOUDIER et la dépêche de J.-J. LEBLOND

HIER, CONSEIL DES MINISTRES

Salaire minimum de croissance : taux horaire porté à 4,10 F

PAGE 13 : notre information

LE GOUVERNEMENT DÉCIDÉ A RÉFORMER LES STRUCTURES DE L'O.R.T.F.

sans mettre en cause sa politique générale à l'égard des entreprises publiques

PAGE 6 : l'article de Pierre THIBON

(Dessin de Jacques FAIZANT.)

Cet après-midi à Luxembourg

PREMIER DISCOURS PUBLIC DE M. GEORGES POMPIDOU DEPUIS LE RÉFÉRENDUM

Accueillant hier soir le président de la République, le grand-duc a rendu hommage à l'engagement personnel de son hôte en faveur de l'Europe

PAGE 8 : les dépêches de nos envoyés spéciaux P.-H. DESAUBLIAUX et Pierre MACAIGNE

Tandis que l'inquiétude grandit dans les milieux officiels de Washington

HUÉ ET KONTUM attendent le choc de la bataille

- **DEUX GÉNÉRAUX LIMOGÉS PAR SAIGON à la suite des défaites sur le front Nord**
- **NOUVELLES PROPOSITIONS DU G.R.P. A LA CONFÉRENCE DE PARIS AUJOURD'HUI ?**

PAGES 4 et 5 : les dépêches de François NIVOLON (Saigon) Léo SAUVAGE (New York) et nos informations

Sur la route n° 1, entre Quang Tri et Hué, un camion de réfugiés gagnant le Sud vient de sauter sur une mine : un soldat sud-vietnamien emporte le corps d'un enfant. C'était dimanche. Le même cruel exode attend maintenant les habitants de Hué, plus bas, sur la « route mandarine ».

L'affaire de Bruay-en-Artois

Brigitte DEWEVRE a été achevée sur le terrain vague

MAIS ELLE AVAIT ÉTÉ ÉTRANGLÉE DANS UN AUTRE LIEU TROIS MINUTES AUPARAVANT

révèle le rapport d'autopsie

- Une deuxième personne pourrait avoir été mêlée au meurtre

PAGE 14 : la dépêche de L. MIARD et J. BUOB

L'INSPECTION DES AFFAIRES SOCIALES : Sévères critiques contre les médecins hospitaliers

- **IL LEUR EST REPROCHÉ D'ETRE PEU SOUCIEUX DU MORAL DE LEURS PATIENTS**

PAGE 16 : l'article de Patrick MAGD

SOFIA

Des pirates de l'air turcs menacent de faire sauter un DC. 9 avec ses 67 passagers SI ANKARA NE LIBERE PAS SIX REVOLUTIONNAIRES

P. 3 : notre information

CHRONIQUE

L'HISTOIRE DES HOMMES SANS HISTOIRE

par Jean GUÉHENNO

Je me suis risqué, il y a trois semaines, à évoquer la chère mémoire de Léon Blum. Quel courrier cela m'a valu ! Les pauvres grands hommes ne se laissent pas oublier. J'ai reçu autant d'insultes que de compliments. C'est à peu près moitié moitié. Qu'on m'excuse de ne pas pouvoir répondre à chacun. Merci à tous ! Je regrette seulement d'avoir dû vérifier que la haine est aussi tenace au cœur des hommes que l'amitié.

J'ai voulu, pour m'en consoler, voir le musée des hommes qu'on oublie. C'est ce « Musée des arts et des traditions populaires » qu'on a déménagé à la Porte Maillot. Je doute qu'il y ait beaucoup de musées qui parlent mieux au cœur. C'est une curieuse idée de l'avoir, dans cette haute bâtisse où ne manquent pas les étages, installé au sous-sol, à la cave. On a fait des étages un laboratoire pour les chercheurs, les savants. Descendons donc avec tous les hommes du commun au sous-sol, à la cave, pour y retrouver nos ancêtres. C'est un lieu bien émouvant, une série d'allées le long desquelles se trouve rangé un bric-à-brac choisi de toutes les vieilles choses de l'humanité. On y voit comment, au long du temps, on a dormi, mangé, semé, planté, moissonné, travaillé, filé, tissé, dressé, dompté les bêtes, piégé les oiseaux, les poissons, etc. L'astuce ne nous a jamais manqué : il y a des pièges-pinces, à arceaux, arbalète, assommoir, traquenard, etc. Tous ces objets sont évidemment l'occasion d'importantes et passionnantes recherches, mais on peut regretter qu'un didactisme, sans nul doute respectable mais peut-être excessif, fasse perdre leurs noms aux bougeoirs, aux lampes à huile, aux broches, aux chaudrons, qui deviennent la « typologie de l'équipement », aux berceaux des petits enfants, aux trotte-bébé, qui deviennent des « supports de corps ». Vous vous croyiez devant un tambour ? Non, vous êtes devant un « membranophone ».

Laissons ces étiquettes savantes et ne regardons que ces vieilles belles choses parmi lesquelles nous avons vécu. On est émerveillé par l'invention humaine. On a tout autour de soi la plus profonde, la plus commune histoire, l'histoire des hommes sans histoire. C'est un bon endroit pour se souvenir. J'entendais les gens qui l'un l'autre s'interrogeaient : « Tu te rappelles... tu te rappelles... » Quelle heureuse surprise de reconnaître soudain devant soi le gilet breton de son grand-père, avec son côté des dimanches et son côté de semaine, la coiffe de sa grand-mère, les petits sabots gravés avec lesquels on courait dans les bois... Et souvent quels beaux objets peuvent devenir des outils, des pots, des casseroles, des fouets, des vielles et même une boîte à sel. L'odeur du temps est là.

Cette visite m'a remis en esprit les pages admirables qu'écrivit Henri Focillon à l'occasion d'un congrès des Arts populaires qu'avait organisé l'Institut international de coopération intellectuelle. Il distinguait ces deux formes de l'art que sont l'art de luxe, totalement désintéressé et qui peut tendre à l'art pour l'art, et l'art populaire, lié à la fonction, au métier, à l'objet, un art qui sert et qui ne veut être que la parure habituelle et nécessaire de la vie. L'échange est continu entre ces deux formes de l'art, et l'art populaire n'est pas un art dégradé. Il est un autre langage humain, qui n'est pas la langue « noble », mais la diversité des aptitudes et le talent s'y font aussi bien reconnaître. « Un instinct caché permet dans une pauvre matière d'insérer la merveille d'un beau songe. Ce potier indolent d'un village peut être un admirable jardinier de fleurs peintes. »

La vie des hommes n'est jamais plus émouvante que quand leur patient travail fleurit en beauté. Cela ne se voit mieux nulle part que dans les maisons qu'ils se construisent. Alors la boue d'un fleuve débordé peut devenir ces belles cases semblables à de hauts vases renversés qu'on peut voir au bord du Logone, le granit breton la pierre sculptée des calvaires, le tufeau « la robe blanche des cathédrales ». J'y reviendrai.

Jean GUEHENNO de l'Académie française

CAVALIER SEUL

Légitime défense

En se demandant, ou en paraissant se demander si les guerres défensives elles-mêmes sont légitimes, le prélat du Midi cité — sans aucun éloge — à la tribune de l'Assemblée par le ministre de la Défense nationale pose un sérieux problème.

Certes, il est écrit dans l'Evangile que nous devons tendre la joue droite quand on nous frappe sur la joue gauche, mais il n'est écrit nulle part qu'on doive nous frapper sur la joue droite.

D'autre part, en fait de guerre défensive et légitime, nous pensions bien en avoir fait une, chers amis et camarades, en reprenant plus ou moins clandestinement les armes entre 1940 et 1944 contre l'hitlérisme, ses dogmes sulfureux, ses horribles vapeurs et son mufle sanglant.

Nous étions probablement dans l'erreur ; l'honnêteté nous oblige à reconnaître que, dès ce temps-là et à quelques exceptions près, il ne nous venait des prélats en place que fort peu d'encouragements.

André Frossard.

Briquets en or contrôlé 18 carats ou habillés de laque de Chine, d'or ou d'argent. S.T. Dupont ORFÈVRES A PARIS

48 PAGES

ETRANGER
2. — PROCHE-ORIENT : Mme Meir, demain, à Bucarest.
3. — ALLEMAGNE : M. Barzel reste convaincu qu'il pourra faire « tomber » M. Brandt.
4, 5. — VIETNAM : L'aggravation de la situation.

POLITIQUE
7. — Les débats à l'Assemblée nationale.
8. — Le voyage de M. Pompidou au Luxembourg.

ECONOMIE - FINANCES
10, 11. — La France s'installe dans l'inflation.
— Vers une solution pour l'acheminement du gaz naturel russe en France.

INFORMATIONS GENERALES
14, 15. — L'affaire de Bruay : une deuxième personne peut-être mêlée au meurtre.
— L'enquête sur l'assassinat du chauffeur de taxi de Melun.
— Réforme de la profession d'avocat : les premiers décrets.

EDUCATION
19. — Censier : retrait des vigiles universitaires demain.

RELIGION
23. — Les évêques de la commission épiscopale du monde ouvrier s'interrogent sur les relations de la foi et du socialisme.

LOTERIE NATIONALE
24. — Le tableau des résultats.

PROGRAMMES
25. — Spectacles, radio, télévision.

LOISIRS
PAGE 31 :
— Tourisme au Luxembourg
— Défense du bois de Boulogne
PAGE 32 :
— Le Salon du Cheval
PAGE 34 :
— La pêche au saumon
PAGE 35 :
— Propos de table
PAGE 36 :
— Jeux de la semaine par James de COQUET

AUTOMOBILE
46. — La « De Tomaso-Pantera ».

VIE MODERNE
47. — L'aménagement de l'Aber Wrach.

Nos rubriques :

Agriculture (10) ; Arts (48) ; Carnet du jour (2, 3, 4) ; Courses (22) ; Equipement (17) ; Feuilleton (36) ; Hôtel Drouot (25) ; Journée (25) ; Lettres (27) ; Médecine (16) ; Mots croisés (35) ; Petites annonces (38 à 45) ; Social (12, 13) ; Spectacles (26, 27) ; Télévision-radio (24) ; Temps (22).

TROIS SEMAINES APRÈS L'INCULPATION DU NOTAIRE DE BRUAY-EN-ARTOIS

L'autopsie révèle : Brigitte a été achevée sur le terrain vague mais elle avait été étranglée ailleurs, trois minutes auparavant

Une seconde personne a peut-être été mêlée au meurtre

Bruay-en-Artois, 3 mai. *(De nos envoyés spéciaux.)*

UNE seconde personne a peut-être été mêlée au meurtre de Brigitte Dewevre. En début d'après-midi, ce n'était encore qu'une rumeur planant dans les couloirs du palais de justice. Ce fut plus tard une *information* émanant de « bonne source ». En

Enquête de
Jacques BUOB
et **Lucien MIARD**

effet, les conclusions des médecins légistes qui ont pratiqué l'autopsie laisseraient entendre que le corps de la victime a pu être transporté par deux personnes entre le moment où elle a été étranglée et l'instant où elle a été achevée sur le terrain vague. De là à parler de complicité, il n'y a qu'un pas que le juge seul peut franchir.

On sait également, selon ces mêmes « bonnes sources » que Brigitte Dewevre est morte le 5 avril vers 19 h. 45. Une telle précision est fondée, semble-t-il, sur l'étude du transit intestinal d'une orange absorbée par la victime entre 17 h 30 et 17 h 45.

Cependant, selon d'autres spécialistes médicaux, l'heure de la mort ne peut se situer que dans une fourchette de deux à trois heures. La digestion en effet dépend de plusieurs facteurs comme la qualité de l'aliment consommé, les réactions de l'individu...

Les médecins légistes ont confirmé que, d'autre part, Brigitte avait été achevée de plusieurs coups portés avec un instrument tranchant moins de trois minutes après la strangulation.

La reconstitution établit que ces coups avaient été donnés à l'endroit même où le cadavre fut découvert le lendemain. On a, rappelons-le, retrouvé dans le sol, sous la tête de Brigitte, une entaille provenant de l'arme du crime.

Ces constatations ont permis sans doute au juge d'instruction d'obtenir la certitude que l'adolescente avait été étranglée à proximité immédiate du lieu où son corps fut retrouvé. Et surtout que — contrairement à ce qu'on avait cru tout d'abord — le cadavre était resté au même endroit sur le terrain vague jusqu'à sa découverte le lendemain après-midi.

Me Vaast abandonne momentanément la défense

D'autres constatations : sur le corps de Brigitte Dewevre on a relevé, sur la hanche gauche, des éraflures. Ces griffures pourraient avoir été provoquées par des ronces, des épines ou des branchages. Leur aspect et leur emplacement semblent exclure que la jeune fille ait pu être traînée, d'autant plus que l'herbe n'a pas été foulée sur une large surface comme elle l'aurait été par le passage d'un corps. Cela impliquerait donc que l'adolescente a été transportée agonisante jusqu'à l'endroit où elle a été achevée.

L'autre événement de cette journée n'a pas surpris. Depuis hier, ce n'était plus un secret : Me Jean Vaast, l'ami et défenseur de Me Leroy, était dans une position morale susceptible de nuire aux intérêts de son client.

Arrivé à 15 h. 30 à Béthune, sur le perron du palais de justice, il devait aussitôt lire aux journalistes la déclaration dans laquelle il fait part de sa décision d'abandonner momentanément le dossier :

— *J'ai régularisé hier, 2 mai 1972, et avant la notification, l'appel de l'ordonnance rendue par M. le premier juge d'instruction le même jour*, a déclaré le défenseur de Me Leroy.

Toutefois, j'ai pris aujourd'hui dans le seul intérêt de mon client et malgré l'insistance de celui-ci et de sa famille la décision de délaisser provisoirement, et j'insiste sur l'adverbe, le dossier.

Je précise que je ne suis absolument pas dessaisi de cette affaire, ce que ne pourraient ordonner ni le juge d'instruction ni le bâtonnier, mais Me Pierre Leroy, lui-même.

Cette décision qui ne vient que de moi seul m'est très pénible, et je ne voudrais en aucune manière qu'elle soit interprétée comme un abandon d'un dossier qui doit très normalement aboutir à un non-lieu.

Ma confiance en Pierre Leroy reste entière et seules des raisons personnelles m'ont amené à prendre cette résolution.

La confiance de Pierre Leroy et celle de sa famille me restent également acquises, mais il m'apparaît souhaitable pour le moment de prendre un certain recul.

L'incident regrettable qu'on a voulu me faire ne pèse en rien dans cette situation. Je désire que cette déclaration soit reproduite in extenso. Tronquée, elle n'aurait pas la portée que je voudrais lui donner. Ceci posé, j'ai cru opportun de confier en plein accord avec Me Leroy et sa famille, au bâtonnier en exercice, Me Guilly, et à Me Gayot, membre du conseil de l'Ordre, la défense des intérêts de mon client. »

Me Vaast se rendit chez M. Henri Pascal. Une courte mais vive altercation opposa juge et avocat. L'ex-défenseur du notaire criait ensuite : « *Ce soir, je n'ai plus rien à dire à M. Pascal.* »

Quant aux deux nouveaux défenseurs de l'inculpé, saisis du dossier, mais ne l'ayant pas encore « assimilé », ils se sont bornés à donner les éléments de leur *curriculum vitae*. M. Jean Gayot, 50 ans, ancien bâtonnier, est un ami personnel de Me Jean Vaast ; le bâtonnier André Guilly, 58 ans, est un ancien magistrat. Il exerce à Béthune depuis une vingtaine d'années. « *L'étude du dossier, disent-ils, nécessitera probablement un laps de temps d'une semaine. Nous allons demander au juge de surseoir à l'audition du notaire.* »

Nouvelle confrontation

Cependant l'enquête n'est pas pour autant bloquée. Un interrogatoire — confrontation entre l'inculpé et sa fiancée, Mme Monique Mayeur — est prévu pour les prochains jours. Ce soir les enquêteurs du S.R.P.J. de Lille se sont rendus au domicile de celle-ci, rue de la République. Une longue visite. Dans le même temps, d'autres policiers avaient convoqué au commissariat de Bruay un jeune homme de 19 ans, Jean-Pierre Flahaut, habitant du coron de la rue de la Comté. Ce fils de mineur, habitué du terrain vague, a déjà répondu à diverses reprises aux questions des policiers qui, semble-t-il, attachent une grande importance à son témoignage.

Après le dîner, dans le calme de son salon, nous avons revu Me Jean Vaast. Quelles sont les raisons profondes qui ont pesé sur son initiative ? Me Vaast ne répond évidemment pas à toutes les questions. Pourtant il ne cache pas que dans cette affaire il avait un peu trop l'air d'être « l'ami ». L'ex-défenseur nous confie encore :

« *Je me désiste provisoirement afin de ne pas m'aliéner les sympathies du parquet au moment où cette institution prend des décisions favorables à Pierre Leroy. Et puis, il y avait incompatibilité d'humeur entre M. le juge et moi. Nous allions d'incident en incident. Parfois il faut savoir piétiner son amour-propre dans un souci d'efficacité.* »

Le sentiment intime de Me Vaast ? Nous avons en mémoire une réflexion qu'il avait faite après l'inculpation de son ami : « *Le jour où je douterai de son innocence, j'abandonnerai...* » Il s'en défend maintenant et affirme : « *Je vais mener le dossier dans l'ombre.* »

Me Vaast, un homme qui doute ? Pour lui, le non-lieu est encore la seule issue possible à cette affaire. Cependant dans ses propos perce de temps à autre une certaine réticence. Pierre Leroy, un ami de toujours ? Il rectifie : « *Une vieille relation de club* », et en confidence il ajoute : « *Il avait pourtant un côté caché. Par exemple, j'ignorais certaines de ses fréquentations.* »

Jacques Buob
et Lucien Miard.

Habillez vous
à la carte...
au Prêt à Porter
B.J.

REPORTAGE (PAGE 3) **MADAGASCAR SUR LA LAME DU COUTEAU,** par Christian HOCHE

relaxez vous!... TRANSISTORS SONY Camera7
7, RUE LA FAYETTE • PARIS 9e
20, RUE DE CHATEAUDUN • PARIS 9e
RÉSIDENCES DU GRAND HOTEL • LA CROISETTE • CANNES

LE GAULOIS

LE FIGARO

0,70 F

« Sans la liberté de blâmer il n'est pas d'éloge flatteur » BEAUMARCHAIS

14, rd-pt des Ch.-Elysées, 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 256-80-00

VENDREDI 14 JUILLET 1972

ÉDITION DE 5 HEURES

Directeur Pierre BRISSON (1934-1964)
146e ANNÉE — N° 8.655 depuis la Libération

BUICK — CADILLAC — OLDSMOBILE
FRANCO AMERICAN AUTO PARTS
71 RUE HEURTAULT
93 - AUBERVILLIERS
352 60-70
CHEVROLET

Prix du « Figaro » à l'étranger : Algérie, 0,70 din. ; Maroc, 0,75 dh. ; Tunisie, 75 mil. ; Espagne, 12 p. ; Italie, 150 lires ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, FB 7 ; Luxembourg, FL 7 ; Suisse, 0,60 Fr. s. ; Allemagne, 0,80 DM ; Grande-Bretagne, 8 p. ; Hollande, 0,75 fl.

TRIOMPHE POUR McGOVERN

candidat officiel du parti démocrate à la Maison-Blanche

TED KENNEDY S'ÉTANT RÉCUSÉ

LE SÉNATEUR EAGLETON PRESSENTI COMME COLISTIER

PAGE 2 : La dépêche de J. JACQUET-FRANCILLON

L'ADVERSAIRE DE NIXON

LE *Veni, vidi, vici* de Jules César pourrait être repris à son compte par M. McGovern, qui a remporté à la Convention démocrate de Miami un succès plus large et plus facile qu'on ne s'y attendait en général. Cette victoire, qui désigne définitivement l'adversaire de M. Nixon pour la prochaine bataille présidentielle, est allée au plus « gauchisant » des candidats. On sait que M. McGovern s'est fait un programme de gouvernement qui répond aux vœux de l'intelligentsia « libérale », des lecteurs du *New York Times*, de *Newsweek*, du *Washington Post*, et qui comporte non seulement un dégagement à peu près inconditionnel au Vietnam (et sans doute dans toute l'Asie du Sud-Est) mais la réduction massive des budgets militaires et la renonciation à ce qui est appelé la « politique de puissance » — le silence étant fait sur ce qui se passera si les Etats-Unis ne sont pas imités dans cette politique de démobilisation massive.

Cette prise de position a valu naturellement à M. McGovern l'appui de la jeunesse universitaire « progressiste », elle a de quoi séduire aussi la jeunesse, orientée à gauche elle aussi, des « minorités » et notamment de la minorité noire, et elle peut être « rentable » également dans une proportion inévaluable, auprès d'une partie de l'électorat conservateur, en raison de la perspective d'allégements fiscaux qu'elle implique, ce qu'on a appelé un « poujadisme pacifiste ». Beaucoup d'électeurs américains sont las ou irrités de porter depuis tant d'années, de l'Europe au Vietnam, la charge du monde, la responsabilité essentielle de la lutte contre les totalitarismes, sans être payés de retour.

En revanche, M. McGovern pense perdre des voix sur la droite de son parti, du côté des « petits blancs » du Sud. On n'imagine guère l'unanimité des électeurs de M. Wallace se faisant sur lui. La prochaine élection présidentielle pourrait bien différer des précédentes en ce que la répartition des voix entre MM. Nixon et McGovern pourrait s'y faire selon d'autres données que celle de la répartition traditionnelle des deux clientèles républicaine et démocrate encadrées par les deux appareils. Il pourrait s'agir, cette fois, du choix des Etats-Unis entre deux destins.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que si la route de M. McGovern vers la présidence, ou du moins vers la confrontation finale dont la présidence est l'enjeu, a été jusqu'ici si facile, c'est beaucoup en raison des qualités personnelles d'un homme qui a su se rendre populaire, notamment auprès des jeunes (non pas sans une certaine démagogie toujours payante) en contestant, en remettant en cause des structures et des traditions politiques qui avaient grand besoin d'être dépoussiérées et sur lesquelles les « grands intérêts », les situations acquises, la routine intellectuelle pèsent assez lourdement.

Thierry MAULNIER
de l'Académie française.

(Suite page 2, col. 4 et 5.)

Mme McGovern a laissé éclater sa joie à l'annonce de la victoire de son mari à la Convention démocrate *(ci-dessus)*. Cependant, un groupe de manifestants a, au même moment, envahi le hall de l'hôtel où réside M. McGovern : ce dernier est venu s'entretenir avec eux *(en haut)*.

DOLLAR : Nouvel accès de faiblesse

LES TAUX DES RESERVES BANCAIRES OBLIGATOIRES SONT RELEVES EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

PAGE 5 : notre information

VIETNAM : Reprise hier de la conférence de Paris

Chacun est resté sur ses positions, mais...

FEU VERT POUR LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS

et des entretiens secrets

PAGE 2 : l'article de Jacques RENARD

FÊTE NATIONALE

En présence de M. Pompidou et du nouveau gouvernement

7.000 HOMMES 700 VÉHICULES 211 AVIONS ET HÉLICOPTÈRES

descendent ce matin les Champs-Élysées

PAGE 4 : l'article de J.-L. METEYE nos informations ET LES RESTRICTIONS A LA CIRCULATION

(Dessin de Faizant)

Mort du professeur Marcel DARGENT

L'éminent cancérologue s'est tué sur la route entre Roanne et Vichy

P. 6 : notre information

DANS CE NUMÉRO :

Arts (9).
Carnet du jour (2).
Courses (6).
Economie (5).
Education (8).
Etranger (2, 3).
Informations générales (6).
Journée (7).
Loisirs (10).
Mots croisés (7).
Philatélie (9).
Politique (4).
Programmes (7).
Radio - Télévision (8).
Religion (4).
Social (4).
Spectacles (8).
Sports (9).
Techniques (6).
Temps (7).
Vacances (10).

DEMAIN : **LE LITTÉRAIRE**

CAVALIER SEUL

GÉNIE

J'AI appris à jouer aux échecs en prison, pendant la guerre, avec un Russe de beaucoup de talent, sur un échiquier dessiné au plâtre sur un coin de table avec des pièces grossièrement taillées dans un bout de planche.

Et voilà pourquoi nous n'avons jamais été ni l'un ni l'autre champions du monde : il nous manquait la lampe zénithale, l'échiquier d'ardoise fine, les pièces d'albâtre, les fauteuils pivotants et le service d'ordre, faute de quoi le génie des échecs ne saurait s'exprimer.

Car il paraît que le joueur d'échecs un tant soit peu ambitieux a besoin pour penser de beaucoup plus d'accessoires que Diderot, qui écrivait sur ses genoux, ou Picasso, qui faute de couleurs s'arrange à créer avec des bouts de ficelle !

André Frossard.

CHAMPIONNAT DU MONDE D'ECHECS

FISCHER forfait dans la deuxième partie

PAGE 2 : notre information

L'AFFAIRE DE BRUAY-EN-ARTOIS

"JE SUIS INNOCENTE LE JUGE SE TROMPE"

a déclaré Monique Mayeur

en montant dans le fourgon cellulaire qui devait la conduire à la prison de Loos-lez-Lille

PAGE 6 : la dépêche de Lucien MIARD

CHRONIQUE

TEMPO DI ROMA 1972

par Armand LANOUX

IL fait chaud. S'éventant de la main, le Fangio du taxi jaune canari qui m'a ramené piazza di Spagna (et qui me prenait naturellement pour un Espagnol !) répétait « Qué calor ! Qué calor ! » Voici de nouveau, alors que le frais du soir est encore loin, vu d'en bas, ce superbe ensemble sous l'église française de la Trinità dei Monti, qui déplie ses escaliers d'or jusqu'à la place. Il fait si chaud que la fontaine en forme de bateau s'enlise dans la chaussée pâteuse. Cette barque de pierre a rejeté autour d'elle, alignés, ses cosmopolites naufragés de la Méduse. Des fiacres alignés, aux roues finement peintes en vermillon, attendent les passagères d'un roman ancien, de D'Annunzio ou d'Henri de Régnier.

Je tente l'ascension. Au-delà des éventaires loués des fleuristes, des garçons et des filles ont étendu sur des toiles leur miroitante pacotille. Ils ont le cheveu long, la barbe au vent, la jupe très mini. L'accroupissement hindou découvre, garçons ou filles indifféremment, un trapèze de peau nue, entre chemise et pantalon à taille basse. Ils parlent toutes les langues, mais de préférence leurs argots. Onomatopées et interjections. Ils sont moins nombreux qu'à mon dernier passage, en automne. Ce qu'ils vendent aussi a changé. Il y a quelques saisons, ils offraient des bijoux soudés aux formes bizarres, très pop'art, et dont on pouvait croire qu'ils étaient leur production. Cette bijouterie sans fantaisie est maintenant usinée quelque part. Elle ne se donne même plus la peine de feindre. Vaguement, on retrouve encore quelques symboles égarés, fils de métal roulés en disques contrariés comme les bagues gauloises, lourds pendentifs suspendus à des chaînes, boucliers solaires, mais ils sont noyés dans le prêt-à-porter du hippisme.

Devant cette autre saint-sulpicerie, les vendeurs clairsemés jouent à la liberté, mais montrent leurs chaînes. Récupérés, comme ils disent. Déjà ! Entre les mains des fabricants qui ont vu ce qu'il y avait à tirer d'eux ! Plus même dupes désormais, les voilà, beaux enfants, dans le circuit de la consommation qu'ils dénoncent.

A mi-chemin, des barbus roussâtres jouent au discobole. Ils s'envoient mollement un rond de plastique qui rebondit de façon déroutante sur les dalles sèches. Le jeu est lent, endormi. Me voici en haut, enfin, accoudé au balcon. Les rues étroites, couleur de bitume dans le safran des toits, descendent vers le Panthéon, la boucle du Tibre et Saint-Pierre. D'autres Français regardent avec mélancolie une buvette ambulante où se débitent des sodas multicolores, et comme eux je rêve d'une terrasse fraîche. Il n'y en a pas dans le quartier. Le ciel a des lueurs de plomb coupé. Soudain, s'écrasent quelques gouttes lourdes, luisantes et grosses comme des pièces de cent lires.

Je songe encore à ces jeunes gens devenus prisonniers de leur propre psychodrame, quand, sur la pierre, je lis : « Claudia ama ? » Une goutte énorme brouille le mot « ama ». Cela doit vouloir dire « Claudia aime », suivi d'un point d'interrogation. Ah ! Claudia aime. Claudia aime qui ? That is the question. Mais qui la pose, cette question ? Un amoureux ? Un confident ? Un délateur ? Une jalouse ? Et si c'était Claudia elle-même, jeune fille hippie, qui se demande si elle aime ?

Le soleil revenu dore d'une coulée de miel le décor. Allons, tout n'est pas perdu puisque l'amour qui se cherche griffe encore la vieille pierre fardée.

Armand LANOUX. de l'Académie Goncourt.

Un beau week-end de
COURSES à SAINT-CLOUD
Aujourd'hui 14 juillet
LE PRIX MAURICE DE NIEUIL
Importante épreuve sur 2.500 mètres pour chevaux de 3 ans et au-dessus
150.000 francs au gagnant
DIMANCHE 16 juillet
un beau programme avec
LE PRIX MESSIDOR
1.600 mètres pour chevaux de 3 ans et plus
120.000 francs au gagnant
Aux portes de Paris, SAINT-CLOUD est desservi par de très nombreux moyens de communication

● TOUR DE FRANCE

BERNARD THÉVENET ENLÈVE AVEC PANACHE L'ÉTAPE DU MONT VENTOUX

Merckx (2e) consolide sa première place au classement général devant Ocana et Guimard

● NATATION

OUVERTURE A VITTEL DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Michel Rousseau, J.-P. Berjeau, Claude Mandonnaud, favoris de la première journée

PAGE 9 : l'ensemble de nos informations

Prix du numéro à l'étranger : Belgique, 6 F ; Espagne, 12 peset. ; Iles Canaries, 15 peset. ; Italie, 150 lires ; Suisse, 60 cts.

100 R. DE RICHELIEU PARIS 2e - 073.65.00 - 742.81.54 - FONDATEUR ROBERT LAZURICK

P. ABC 2

L'AURORE

70 CENTIMES — JEUDI 4 MAI 1972 — N° 8.607 — 31e ANNÉE

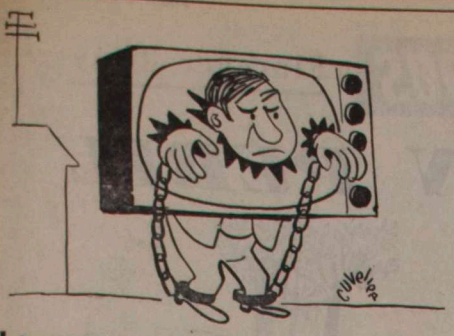

Le gouvernement va s'expliquer par trois fois sur les scandales et la mauvaise gestion de l'ORTF

CHABAN FERA

mercredi à l'Assemblée

"TOUTE LA LUMIÈRE SUR L'ORTF"

Mais le Premier ministre refuse désormais au sénateur Diligent, les documents qui pourraient lui permettre de poursuivre son enquête

C'EST promis. « Toute la lumière » sera faite sur l'O.R.T.F. Jugez-en : le Premier ministre interviendra mercredi prochain à l'Assemblée nationale. Et puis il y aura un débat de politique générale, le 23 mai, débat au cours duquel on reparlera de l'affaire. Et, enfin — si possible avant la clôture de la session — on évoquera les réformes de structures jugées indispensables tant par la majorité que par l'opposition.

On saluera, comme il convient, une pareille détermination de la part du gouvernement. On n'en remarquera pas moins qu'elle est bien tardive et qu'il est très certainement dommage pour l'autorité de l'exécutif que cette volonté de « faire la lumière » ait été précédée par deux rapports — l'un du Sénat, l'autre de l'Assemblée — qui ont déjà amplement réussi à informer — et à consterner — les Français.

Les faits incriminés, le gouvernement les connaissait depuis longtemps. Son ardeur d'aujourd'hui ne fait que souligner son long silence.

D'autre part — et en ce qui concerne les réformes de structures — il est pour le moins curieux que le gouvernement se souvienne brusquement d'avoir enfoui dans les oubliettes le rapport Paye, rédigé à sa demande en 1969. Contrairement à ce que l'on avait cru, il y aurait dans ce texte matière à réflexions salutaires. Et qui dit réflexion exige aussitôt des délais. Ben, voyons !

Qu'importe ! L'essentiel, maintenant, est que l'on s'explique une fois pour toutes, puisque toute la France, de toute façon, depuis huit jours, ne parle que de cela.

ENCORE faudrait-il, pour la clarté des débats, que tout ne soit pas de telle façon mélangé, de sorte que l'on n'aboutisse à rien.

Il y a le problème de la publicité clandestine, de la vénalité et de l'affairisme. Sur ce point, les rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée nationale ont rédigé des accusations, parfois précises, parfois floues. Les accusés y ont répondu, les uns d'une façon nette, les autres avec des arguments infiniment moins convaincants, d'autres encore par la dérobade.

Il importe de savoir exactement qui est coupable et qui ne l'est pas.

Les explications lénifiantes de M. de Bresson n'ont rien fait apparaître qu'un manque d'autorité qui, lui aussi, en une circonstance aussi grave, devrait provoquer une sanction.

Mais il faut avant tout que des mesures soient prises contre les coupables et que justice soit rendue à ceux auxquels on n'a rien à reprocher. Si devait être maintenu le mélange actuel de culpabilités non sanctionnées et de suspicions non justifiées, l'atmosphère demeurerait empoisonnée.

Et le public, qui se fait volontiers juge, pour ne pas dire procureur, se demanderait bien vite quels sont les protections et les protecteurs.

Le gouvernement doit donc faire en sorte que, sous cet angle du moins, l'affaire soit résolument tranchée.

Le Premier ministre y aide-t-il en faisant savoir au sénateur Diligent qu'il lui refusera désormais tout document lui permettant de poursuivre son enquête et de faire ainsi la lumière sur des points qui n'ont pu encore être explorés.

Voilà pour ce qu'il faut bien appeler le « scandale ».

LE reste est plus vaste, et plus confus, et plus profond aussi.

Il s'agit de savoir, après cette tornade qui a secoué la « maison » et qui a confirmé les faiblesses structurelles de l'Office, si l'O.R.T.F. peut continuer à vivre comme auparavant.

Rien n'est facile lorsqu'on aborde ce problème. Bien des intérêts, aussitôt, et à l'évidence, s'opposent, sans compter les règlements de compte retardés et qui viennent éclore.

Bonne occasion, par exemple, pour quelques députés gaullistes purs et durs de s'en prendre au Premier ministre pour avoir laissé les journalistes — à quelques incidents près — maîtres de l'information qu'ils diffusent. Ces censeurs-là voudraient en revenir... à la censure, à la mainmise totale du pouvoir sur les journaux audiovisuels, comme au bon vieux temps. Pour eux, tout le mal vient de la liberté.

Dominique PADO

● Suite en page 5, troisième colonne.

Nouveau coup de théâtre à Bruay-en-Artois

LE MEURTRIER AVAIT UN COMPLICE

RÉVÈLE L'AUTOPSIE

● **Me Vaast a "délégué son dossier" à deux autres avocats : le bâtonnier Guilly et Me Gayot**

(Voir en dernière page notre reportage et l'article de Jean LABORDE)

L'ENTHOUSIASME DES LUXEMBOURGEOIS POUR POMPIDOU sera, dans un instant, douché par un violent orage

Pompidou est arrivé hier au Luxembourg — le plus petit pays de la Communauté européenne — par un soleil radieux. A l'aéroport, où le couple présidentiel français fut accueilli par le grand-duc Jean, le quart de l'armée luxembourgeoise (soit 125 hommes) rendit les honneurs. Mais bientôt le ciel s'obscurcit, et un orage éclata, douchant l'enthousiasme, très réel, des populations. Le soir un grand dîner a été offert au palais grand-ducal, où M. et Mme Pompidou ont ensuite passé la nuit.

(Voir en page 5.)

SOFIA : LES SOIXANTE PASSAGERS DE CET AVION MENACES DE MORT PAR CINQ PIRATES

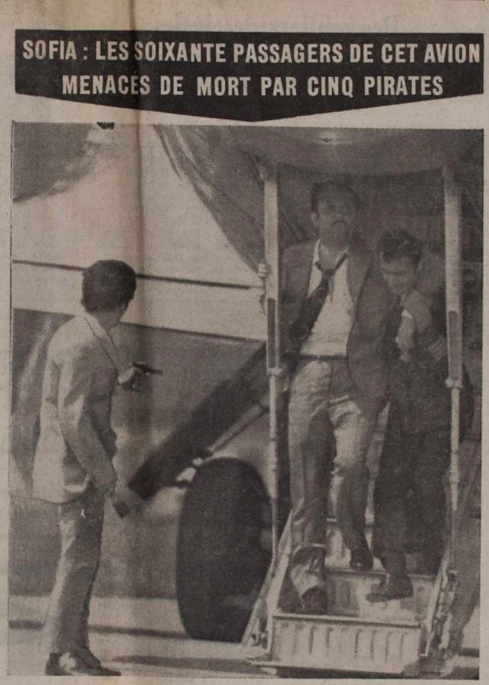

Dans cet avion turc — d'où descend, soutenu par un officier de bord et « braqué » par un pirate, un passager cardiaque qui va recevoir des soins — une soixantaine de voyageurs et l'équipage risquent la mort. Cinq terroristes armés l'ont détourné sur Sofia, où ils ont demandé la libération, par le gouvernement turc, de cinq gauchistes, dont trois sont condamnés à mort, sinon ils feront sauter le DC 9 et ses occupants... (Voir en page 5.)

P. 7 — **S.M.I.C.** — *Porté à 4,10 F pour 600.000 salariés, à partir du 1er mai*

P. 7 — **P.T.T.** — *GRÈVE : les paquets-poste ne sont plus acceptés*
● *AIR FRANCE : 75 p. 100 des vols moyen courriers non assurés*

P. 4 — **VIETNAM** — *Armement ultramoderne envoyé des U.S.A. par avion*

P. 12 — **CENSIER** — *Demain, plus de vigiles : les Universités feront leur police*

P. 15 — **CANNES** — *Lelouch ouvre les hostilités au 25e Festival du Film*

P. 13 — **FOOTBALL** — *Marseille a battu Sochaux (1-0)*

En page 9 : LA CHRONIQUE RELIGIEUSE DU R. P. LELONG

● En page 2 : « *Entre nous* », par *Marianne ANTOINE et Florence REMY.*
● En page 6 : *La Bourse, Economie et Entreprises.*
● En page 8 : *Les Courses.*
● En page 9 : *La Vie pratique.*
● En page 12 : *La Météo.*
● En page 14 : *La Mode, par Françoise BOUGON-COLIN.*
● En pages 14 et 15 : *Les Spectacles.*
● En page 16 : *La Radiotélévision.*
● En page 17 : *La Loterie et les Mots croisés.*

ET NOS PETITES ANNONCES.

CHAMPAGNE AYALA — CHATEAU D'AY — CHAMPAGNE EXTRA QUALITY — Cent ans de qualité

CE SOIR à 20 heures — COURSES à VINCENNES — Pari Jumelé dans toutes les courses — Pari Triplé à chaque réunion — Retenez votre table au «Privé» 964-26-51 — Prochaines soirées : 8, 12 et 15 MAI

en direct ... de la campagne — top-frais — CADET FRAIS champfleuri chanteval — les fromages frais CADET ROUSSEL

Nouveau coup de théâtre à Bruay-en-Artois

LE MEURTRIER AVAIT UN COMPLICE

RÉVÈLE L'AUTOPSIE

L'ENTHOUSIASME DES LUXEMBOURGEOIS POUR POMPIDOU sera, dans un instant, douché par un violent orage

● ***Me Vaast a "délégué son dossier" à deux autres avocats : le bâtonnier Guilly et Me Gayot***

(Voir en dernière page notre reportage et l'article de Jean LABORDE)

L'AURORE

18

Jeudi 4 mai 1972

L'AFFAIRE DE BRUAY

Officiel : le rapport d'autopsie établit formellement que deux personnes ont transporté le corps de Brigitte à l'endroit où on l'a trouvé

ILS ÉTAIENT DEUX

(De notre envoyé spécial Christian DURANDET)

S'IL n'apporte aucune certitude sur la culpabilité ou l'innocence de Me Pierre Leroy, le rapport d'autopsie déposé officiellement mardi après-midi par le médecin légiste, M. Lenoir, après une ultime visite sur les lieux du crime, risque cependant de faire rebondir l'affaire dans une direction totalement nouvelle : il conclut en effet que Brigitte a été transportée par deux personnes jusqu'à l'endroit où elle a été trouvée.

Elle a donc été étranglée avec un foulard et puis, morte ou agonisante, a été portée à bras d'homme jusqu'au terrain vague où elle a été achevée à coups de hachette. Entre les deux opérations, il s'est passé moins de trois minutes. Le médecin légiste base sa certitude sur le fait que le corps portait des hématomes très nets aux épaules et aux jambes, faits pendant le transport. Il y avait donc deux personnes.

Détails peut-être, mais détails qui remettent tout en question. Supposons en effet, comme le pense le juge Pascal, que Me Leroy est le meurtrier. Il a donc été aidé par un complice, sans doute un proche. Qui cela peut-il être ? Cet homme que plusieurs témoins on vu rue Ranchicourt et dont le signalement, encore qu'on ait voulu le faire coïncider avec celui du notaire, ne lui ressemblait guère. Peut-être... Peut-être aussi un des témoins qui ont déjà été interrogés jusqu'à présent. Et le juge va revoir, s'il ne l'a déjà fait, ces témoignages d'un œil critique. Et notamment ceux qui ont tendance à innocenter Me Leroy.

Si, par contre, Me Leroy est innocent, il reste donc deux personnes à trouver. Il serait étrange que l'une au moins n'ait pas été vue par les témoins. Dans cette hypothèse également, les témoignages doivent être vus sous un jour nouveau.

Pénible

De toute façon, cela n'éclaircit pas cette affaire déjà singulièrement embrouillée, mais il est probable qu'en attendant la décision de la chambre d'accusation, qu'on n'espère guère avant la semaine prochaine, M. Pascal va mettre les bouchées doubles et réentendre tous ses témoins.

Le second coup de théâtre de la journée, auquel on s'attendait un peu d'ailleurs, a été l'abandon, provisoire dit-il, par Me Vaast de la défense du notaire.

« Je précise que je ne suis absolument pas dessaisi de cette affaire, a-t-il déclaré, **ce que ne pourrait ordonner ni le juge d'instruction, ni le parquet, ni le bâtonnier, mais Me Pierre Leroy lui-même. Cette décision qui ne vient que de moi seul m'est très pénible et je ne voudrais en aucune manière qu'elle soit interprétée comme un abandon dans un dossier qui doit très normalement aboutir à un non-lieu. Ma confiance en Pierre Leroy reste entière et seules des raisons personnelles m'ont amené à prendre cette résolution. (...) L'incident regrettable qu'on a voulu me créer ne pèse en rien dans cette situation. »**

Sans vouloir mettre en doute les déclarations de Me Vaast, on peut néanmoins supposer que ces « raisons personnelles »

La sœur, la mère, le frère et le père de la petite Brigitte sortent du palais de justice de Béthune : une nouvelle fois, le juge Pascal vient de recueillir leur témoignage.

France-Soir
PARIS-PRESSE
MARDI 9 MAI 1972
0 F 70

8e BOURSE COMPLÈTE COURSES SPECTACLES GP★

L'aviation U. S. b
5 provinces auto

Les enquêteurs de «France-Soir» présentent le dossier complet de l'affaire

BRUAY : POINT PAR POINT CE QUI ACCUSE LE NOTAIRE

● Des contradictions entre lui et sa fiancée ● Cinq versions pour expliquer sa présence sur les lieux du crime

Mais toujours aucune preuve matérielle, un mois après le meurtre de Brigitte Dewèvre

Page 3, l'enquête de nos envoyés spéciaux : Robert CARON, Roger COLOMBANI et Patrick MILER.

BRUAY : CHARGES DE PLUS EN PLUS LOURDES CONTRE LE NOTAIRE

Voici, point par point pourquoi Me Leroy est inculpé de meurtre

L'appel au calme lancé samedi par le juge Pascal et le service d'ordre arrivé en renfort à Bruay-en-Artois ont évité, sans doute, les incidents que l'on craignait pendant le week-end, dans cette ville où le ton monte dangereusement.

Des milliers de badauds se sont succédé cependant autour du terrain vague où fut retrouvé le 6 avril le corps de Brigitte Dewevre.

Devant la villa déserte de Mme Mayeur, tout comme devant l'étude du notaire, deux policiers devaient monter la garde toute la journée.

La chambre d'accusation de Douai a reçu ce matin le dossier de l'affaire. Nos envoyés spéciaux, à Bruay-en-Artois, sont en mesure, aujourd'hui, de présenter, point par point, les présomptions et les contradictions qui ont permis d'inculper, le 13 avril dernier, le notaire Pierre Leroy.

(De nos envoyés spéciaux Robert CARON Roger COLOMBANI et Patrick MILER)

BRUAY, lundi.

DE nouvelles présomptions viennent s'ajouter à celles qui pesaient déjà contre Pierre Leroy. Seront-elles ajoutées au dossier qu'a reçu, ce matin, la chambre d'accusation de Douai appelée à statuer ces jours-ci sur l'opportunité de remettre ou non en liberté le notaire de Bruay-en-Artois. Ces éléments n'apportent toujours pas la preuve irréfutable de la culpabilité de cet homme, mais ils étoffent encore l'inculpation prononcée le 13 avril dernier par le juge Pascal.

Les présomptions en question, qui sont surtout d'ordre psychologique, naissent des contradictions entre l'inculpé et différents témoins.

Ainsi, le 12 avril, Pierre Leroy déclarait aux policiers :

— Tout ce qu'il y a à connaître de ce crime, c'est vous qui venez de me l'apprendre.

Quelques jours après, les enquêteurs réinterrogeaient Monique Mayeur ; elle leur déclarait :

— Le soir même de la découverte du corps de Brigitte Dewèvre, le 6 avril, nous sommes allés, Pierre et moi, au cinéma à Lille. Sur le chemin du retour, vers 1 heure du matin, je lui ai dit : « Je suis contrariée, on a trouvé cet après-midi un cadavre dans le terrain vague, tout près de mon jardin. » Pierre m'a répondu : « Je n'ai pas fini d'avoir des ennuis avec cette affaire. J'avais garé hier soir (le 5 avril, jour du meurtre) ma voiture dans la rue de Ranchicourt. »

Les policiers sursautèrent. Pour craindre des ennuis à propos du stationnement de sa 504 tout près des lieux du crime, il fallait que — contrairement à ce qu'il avait déclaré le 12 avril — Pierre Leroy sache à quelle heure le meurtre avait été commis.

Au cours de la même conversation rapportée par Monique Mayeur, Pierre Leroy aurait dit :

— Les policiers vont sûrement faire des barrages sur les routes !

Comment pouvait-il supposer que le meurtrier recherché était un automobiliste ?

A cela, Leroy fait cette réponse embarrassée et illogique :

— Je me doutais que l'enquête allait bientôt découvrir que mon véhicule avait été vu rue de Ranchicourt et je pensais que les policiers, par ces barrages, surveilleraient mes allées et venues et celles de Mme Mayeur.

L'affaire de la chemise

Autre contradiction entre les deux fiancés : l'affaire de la chemise.

Pierre Leroy déclare à ce propos :

— Le 5 avril, à 18 h. 40, j'ai quitté l'étude pour me rendre chez moi à Houdain, je voulais changer de chemise ; celle que je portais depuis le matin était sale et élimée aux poignets.

Interrogée, Monique Mayeur affirme :

— Lorsqu'il est venu chez moi le soir, il portait la même chemise, ou une chemise identique à celle qu'il avait à midi lorsque je l'ai rencontré.

Pierre Leroy ajoute :

— J'ai bien changé de chemise. Je voulais en mettre une neuve pour venir voir mon amie.

Sur le même sujet Monique Mayeur fait remarquer :

— Pierre n'était pas coquet, loin de là ; il n'était en tout cas jamais très soigné.

Alors pourquoi Leroy tient-il tant à prouver qu'il avait changé de chemise ce soir-là ?

— Parce qu'il veut faire la preuve qu'il est venu rue de Ranchicourt vêtu d'un costume, d'une chemise et d'une cravate et non de vieux vêtements dont une veste à chevrons, que quatre témoins ont vue la nuit du meurtre roulée en boule sur le siège avant droit de la 504 du notaire, pensent les enquêteurs.

Cette veste, décrite avec précision par l'un de ces témoins, Mme Chantal Leroy, n'a pas été retrouvée pour l'instant.

Le dossier contient d'autres contradictions entre Pierre Leroy et Monique Mayeur.

Dans l'une des cinq versions qu'il a données de sa présence sur les lieux du crime, Pierre Leroy explique qu'il a garé sa voiture ce soir-là rue de Ranchicourt parce qu'il craignait de rencontrer M. Roger Beghin, l'ex-mari de son amie. M. Beghin déclare :

— Je savais que Pierre venait souvent voir Monique et je ne me serais pas étonné de sa présence à la villa.

Et il ajoute : « Je ne comprends vraiment pas pourquoi il a garé sa voiture à cet endroit alors qu'il venait toujours stationner devant le perron. »

Quant à Monique Mayeur, lorsque les policiers lui demandent si Pierre Leroy pouvait craindre de rencontrer son ex-mari, elle répond :

— Absolument pas !

Toujours à propos de son comportement le soir du crime, Pierre Leroy dit :

— Je suis entré dans le parc de Monique. Tout en marchant, j'ai entendu des bruits de bouteilles provenant probablement d'un camion de livraison ; je suis allé jusqu'à la maison de mon amie et, comme à l'habitude, j'ai frappé au carreau de la fenêtre avant d'entrer.

Monique Mayeur ne donne pas du tout la même version de l'arrivée du notaire.

— Je l'ai vu venir dans le parc d'une trentaine de mètres. Quand il est arrivé, il s'est excusé, me disant : « J'ai été retardé par le camion du brasseur. »

Effectivement, il y a bien eu, ce soir-là dans le quartier, des livraisons effectuées par la Société Duquesnois. Le passage de ce camion a permis aux enquêteurs de préciser l'heure d'arrivée de Pierre Leroy chez Monique Mayeur — entre 20 h 35 et 20 h 38 — mais il n'a en aucune façon pu retarder l'arrivée du notaire.

Une voiture passe devant la maison déserte de Monique Mayeur. Au volant, le juge Pascal qui, même pendant ses moments de détente, ne peut se libérer de cette affaire qui l'obsède. *(Photo Claude CHAMPINOT - « F.-S. »)*

Le soir du crime

Ces charges nouvelles venant s'ajouter à celles que contient déjà le dossier resserrent plus étroitement le faisceau de présomptions dans lequel est enfermé le notaire de Bruay. Il convient de rappeler que :

1 Entre 18 h 40 et 20 h 10, le soir du crime, Pierre Leroy a donné un emploi du temps qui n'est confirmé par aucun témoin, même pas par Monique Mayeur, le notaire dit successivement :

— qu'il est allé directement chez son amie à 20 h. 35 ;

— qu'il a attendu cinq minutes dans la voiture ; puis, au cours d'un autre interrogatoire, il reconnaît qu'il est resté *quinze* minutes ;

— qu'en définitive, il a attendu une demi-heure, toujours dans sa voiture, se rasant, se faisant les ongles, écoutant la radio, après que Mme Chantal Leroy eut témoigné qu'elle l'avait vu rue de Ranchicourt à 20 h. 10.

Un comportement étrange

A cela viennent s'ajouter les constatations médico-légales des docteurs Charlet, d'Arras, et Lenoir, de Béthune, selon lesquelles Brigitte Dewevre a été étranglée avec une extrême violence par quelqu'un de très fort.

qu'il pensait que le coup d'envoi n'était donné qu'à 20 h. 30. C'est difficile à croire de la part d'un amateur de football aussi passionné que lui. Mais même en admettant qu'il dise la vérité, pourquoi a-t-il attendu dans la voiture au point d'arriver chez Monique Mayeur entre 20 h. 35 et 20 h. 38. C'est-à-dire au point de manquer de toute façon de cinq à huit minutes le début du match.

crise d'impulsion meurtrière par un individu qui, la crise passée, peut redevenir normal en apparence.

Leroy est-il cet homme ? Il le nie. Il l'a toujours nié. Mais une certaine partie de l'opinion a noté que son comportement face à la justice paraissait étrange. Il ne crie jamais son innocence, ce que ses amis expliquent en disant : « Pierre est un ours, un homme renfermé, peu communicatif et qui cherche toujours à maîtriser son émotion. »

Innocent ou coupable, il ne faut pas oublier qu'aucune preuve matérielle ne vient formellement accuser le notaire de Bruay. Peut-il être victime

propos du stationnement de sa 504 tout près des lieux du crime, il fallait que — contrairement à ce qu'il avait déclaré à Ranchicourt vêtu d'un costume, d'une chemise et d'une cravate et non de vieux vêtements dont une veste à chevrons — il ait été vu dans sa voiture.

Le témoignage de ce camion a permis aux enquêteurs de préciser l'heure d'arrivée de Pierre Leroy chez Monique Mayeur — convient de rappeler que :

1 Entre 18 h 40 et 20 h 10, le soir du crime, Pierre Leroy a donné un emploi du temps qui n'est confirmé par aucun témoin, même pas par les membres de sa famille.

En quittant l'étude, il prétend s'être rendu chez lui à Houdain pour changer de chemise. Arrivé à 19 h 5, il dit n'être reparti que vers 19 h 40, après avoir eu une longue conversation avec sa mère.

Or, Mme Leroy ne se souvient pas d'avoir vu Pierre ce soir-là.

— J'étais occupée avec mon autre fils, Patrick, dit-elle.

Patrick, arrivé à 19 h. 10, n'a pas vu lui non plus son frère, ni la 504 blanche qui ne pouvait cependant être stationnée ailleurs que près des garages de la propriété.

Pierre Leroy affirme ensuite qu'il est allé essayer sa voiture dont le moteur chauffait sur la route de Saint-Pol.

— J'ai roulé à 120 à l'heure, mais je ne me souviens plus très bien par où je suis passé.

En prenant le chemin le plus court et en roulant à 140 à l'heure sur une route sans obstacle, ouverte par les motards de la gendarmerie, le juge, les magistrats du parquet et l'inculpé ont mis, au cours de la reconstitution, huit minutes de plus que le temps indiqué par Leroy.

2 Pour ce qui concerne l'heure de son arrivée

Le juge pourrait perquisitionner une nouvelle fois chez Mme Mayeur

BRUAY-EN-ARTOIS, lundi.

MME Mayeur a fui la foule et les quolibets de Bruay-en-Artois. Elle s'est réfugiée depuis samedi soir chez des amis à vingt kilomètres, à Heuchin. Les gendarmes mobiles sont venus se mêler au décor dimanche, interdisant l'entrée du terrain vague où fut découvert, il y a un mois, le corps de Brigitte Dewevre.

Les curieux étaient nombreux, il est vrai, en ce dimanche, et il y avait un immense embouteillage bien avant l'entrée de Bruay-en-Artois, sur la R.N. 41.

Chacun des automobilistes montrait du doigt le terrain vague et la maison de Mme Mayeur. Ceux qui descendaient de voiture étaient aussitôt guidés par le « comité de soutien au juge Pascal » jusqu'à un étroit passage entre les corons de la rue de la Comté d'où on peut avoir encore une vue précise des lieux du drame.

Certains groupements avaient appelé à manifester hier. Le juge Pascal redoutant lui aussi des incidents vint, en fin d'après-midi, voir discrètement si tout était calme.

Une enquête parallèle

Alors que sa voiture était bloquée dans l'embouteillage monstre, certains sont allés lui dire :

« Continuez, monsieur le juge, nous vous faisons confiance... » « Ne vous laissez pas impressionner par les riches ! » « Ce serait un mineur, il y a longtemps qu'on l'aurait fait avouer ! » Mais le premier juge d'instruction de Béthune, pour une fois, n'a pas répondu.

Tandis qu'un comité pour la vérité promet de mener une enquête « parallèle » le juge Pascal rentrait chez lui sans oublier néanmoins son épais dossier « Homicide volontaire de Brigitte Dewevre » dont la couverture porte deux ratures.

Me Pierre Leroy a remplacé le « X » de l'information ouverte et le nom de Me Vaast, premier avocat et ami du notaire, a été raturé, remplacé par celui de Me Gayot.

Dimanche soir, le juge Pascal affirmait ne pas avoir encore établi son programme pour cette semaine. Il a précisé néanmoins « Je reverrai, bien sûr, Me Leroy et sans doute Mme Mayeur, mais je ferai probablement aussi une nouvelle perquisition chez Mme Mayeur. »

Une lettre anonyme a signalé la présence d'une cuve de treize mètres de profondeur enfouie dans le jardin.

Gilles de PREVAUX.

Ranchicourt à 20 h. 10.

Un comportement étrange

Pourquoi cette attente alors qu'il venait pour voir à la télévision le match de Coupe d'Europe Ajax-Benfica qui commençait à 20 h. 10 ?

Monique Mayeur déclare à ce sujet :

— Il était venu me dire à midi qu'il viendrait à 20 h. 10 pour voir le match précisément et qu'il souperait avec moi.

Leroy prétend cependant

les des docteurs Charlet, d'Arras, et Lenoir, de Béthune, selon lesquelles Brigitte Dewevre a été étranglée avec une extrême violence par quelqu'un de très fort.

Il faut enfin remarquer que l'ensemble des constatations indique avec précision que le drame s'est déroulé dans un périmètre extrêmement restreint, englobant exclusivement, semble-t-il, le parc de Mme Mayeur et le terrain vague, et dans un laps de temps qui n'a pas dépassé trois minutes.

Il s'agit vraisemblablement d'un crime commis dans une

Innocent ou coupable, il ne faut pas oublier qu'aucune preuve matérielle ne vient formellement accuser le notaire de Bruay. Peut-il être victime des apparences, de son émotivité, de son caractère, de son éducation ? Dans son dernier livre, René Floriot ne rappelait-il pas que la plupart des erreurs judiciaires tiennent au fait que les personnes suspectées ont souvent des comportements de coupables.

(World copyright by « France-Soir » and Scoop Agency. Toutes reproductions mêmes partielles interdites pour la presse écrite, parlée ou télévisée).

aujourd'hui
changez
de brune...

France-Soir

PARIS-PRESSE

8e BOURSE COMPLÈTE COURSES SPECTACLES

GP ★

MERCREDI 10 MAI 1972 — 0 F 70

« France-Soir » et l'I.F.O.P. vous présentent en exclusivité le premier sondage réalisé sur

LES FRANÇAIS ET LES GAUCHISTES

● **Pour 77 % des jeunes de 15 à 20 ans, la difficulté de vivre dans la société actuelle explique que l'on soit gauchiste**

● **Mais 30 % des personnes interrogées estiment que la police et 34 % que les tribunaux ne sont pas assez sévères**

(Page 7, l'article de Serge MAFFERT et le détail du sondage.)

TÉLÉ : sévères mesures

● ***Sabbagh ne produira plus « Au théâtre ce soir »***

● ***Marcillac ne présentera plus « Télé Dimanche »***

VASTE REMISE EN ORDRE A L'O. R. T. F.

(Page 6.)

NIXON : BLOCUS DU NORD-VIETNAM

Avertissement aux Russes ● Ports minés : trois jours aux navires soviétiques pour lever l'ancre

(Page 5, l'article de notre envoyé spécial permanent à Washington A. de SEGONZAC.)

Tel-Aviv : Boeing des pirates de l'air bourré d'explosifs ; situation tragique des otages

BRUAY : la fiancée du notaire parle

« Je ne vois pas la nécessité de prendre un avocat »

(Page 3, le reportage de nos envoyés spéciaux.)

Prix libres pour la viande décident les bouchers parisiens

(Page 7.)

L'Italie après les élections : majorité difficile à trouver

(Page 4, l'article de notre

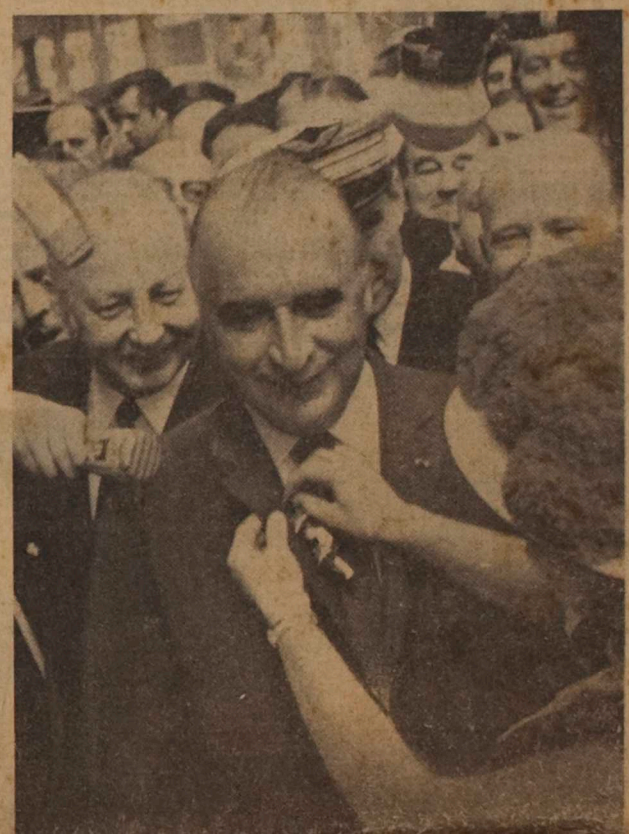

BRUAY : « Quoi qu'il advienne, je ferai front »

dit Monique Mayeur, la fiancée du notaire

Le commissaire Ollier, chargé de l'enquête sur le meurtre de Bruay-en-Artois, recherche une jeune fille qui lui a adressé, il y a quelques jours, une lettre dans laquelle elle déclarait avoir connu M. Pierre Leroy alors qu'elle était serveuse dans un bar de Lille.

Cette jeune femme, qui habite actuellement à Paris, dans le XVIII[e] arrondissement, a indiqué le commissaire Ollier, est priée d'entrer en contact avec la police judiciaire de Lille.

Le commissaire a souligné l'intérêt que pourrait présenter ce témoignage pour la suite de l'enquête sur le meurtre de Brigitte Dewèvre.

Sur les circonstances du drame, un nouvel élément est venu s'ajouter au dossier du juge Pascal : les vêtements de Brigitte n'auraient pas été arrachés mais enlevés sans violence. Comme si la jeune fille, lorsqu'elle fut dénudée, n'était déjà plus en mesure de se défendre. Les vêtements ont été apportés, un moment après le crime, sur le terrain vague et jetés pêle-mêle.

Cependant, le juge devra se résoudre à ne pas entendre un témoin qu'il estime capital dans l'affaire Leroy. Il s'agit de la mère de Monique Mayeur qui se trouvait dans la villa le soir de l'assassinat. Le magistrat estime que l'audition de ce témoin pourrait permettre d'éclaircir les contradictions qui opposent Pierre Leroy et Monique Mayeur. Mais Mme Mayeur souffre d'une affection cardiaque. Elle a d'ailleurs quitté la villa pour des lieux plus tranquilles, le couvent de Notre-Dame, à Flines-les-Raches, dont sa fille aînée est la mère supérieure.

Le juge Pascal, qui tenait absolument à entendre ce témoin important, a délégué un expert cardiologue qui, après avoir examiné Mme Mayeur, a conclu que son état ne permettait pas de procéder à une audition sans risques graves pour sa santé, même pour sa vie.

Pendant ce temps, Monique Beghin-Mayeur quittait la villa de Bruay, où elle se sentait entourée de haine et d'hostilité, pour se réfugier en un endroit que le juge et les policiers affirment ignorer.

Avant de partir, elle acceptait de recevoir deux de nos envoyés spéciaux qui sont en mesure, aujourd'hui, de vous dire qui est Mme Mayeur, comment elle vit et ce qu'elle pense du drame.

(Communiqué.)

Pour MIEUX COMPRENDRE les JEUNES

Qu'est-ce qui les rend si agressifs? Lisez *Sélection* de mai, un grand psychologue vous aide en quelques conseils simples à répondre à ce que vos enfants attendent de vous. Achetez votre *Sélection de mai*.

L. a C. 72-61

(De nos envoyés spéciaux Robert CARON et Serge BERNARD)

BRUAY, mardi.

« MADAME, nous sommes venus de Paris spécialement pour vous rencontrer.

— C'est trop d'honneur.

— Nous voudrions avoir avec vous...

— Vous avez fait bon voyage, j'espère... »

Le ton est ironique, mais la voix est jolie : c'est celle de Monique Mayeur, 42 ans, que l'on appelle la « fiancée » du notaire de Bruay sans savoir exactement à quelle réalité cela se rapporte. Pour l'heure, Mme Mayeur est en train de devenir ex-Béghin, perdant le nom de son mari, Roger, dont elle vient de divorcer.

Plus qu'un divorce d'ailleurs, c'est la rupture d'une alliance entre les deux plus anciennes familles bourgeoises de Bruay-en-Artois. On trouve, en effet, des Mayeur et des Beghin loin dans les archives locales.

Monique Mayeur est la troisième d'une famille de quatre enfants, deux filles et deux garçons. L'aînée est, près de Calais, supérieure d'un couvent où Mme Mayeur mère, grande cardiaque, vit retirée depuis l'arrestation de Pierre Leroy. Les deux fils, Jean, le cadet, et Michel, le benjamin, sont associés avec leur sœur Monique aux affaires commerciales de la famille, tous les trois ayant succédé à leur père mort il y a deux ans.

Maîtresse femme

A la sortie de Bruay, de part et d'autre de la route de Houdain, localité où les Leroy ont leur maison de famille s'élève un magasin grande surface d'ameublement, de décoration et d'équipement ménager : le nom de Mayeur figure dans la raison sociale. Une vingtaine d'employés y travaillent sous la direction de Jean Mayeur, plus spécialement chargé du département d'électro-ménager, de Michel Mayeur (publicité-relations publiques), de la femme de ce dernier (département meubles) et, bien entendu, de Monique Mayeur, qui s'est réservé la décoration.

Celle-ci dispose du reste, dans la grande surface, d'un magasin à part, qui emploie une vendeuse. Mais on la désigne dans la région, comme l'animateur de toute l'affaire. « C'est un patron », dit un ancien employé.

— On vous dépeint comme une maîtresse femme.

— Exact.

Ancienne championne de natation, pratiquant le karaté, carrée, solide, résolue, toujours en pantalon et jamais maquillée, Monique Mayeur appelle un chat un chat. Son langage, au demeurant distingué, est parfois pittoresque. Ainsi dit-elle de l'affaire :

— Foi de moi, c'est de la folie collective, de la démence, des vies retournées pour des queues de poires...

Se déplaçant dans une Alfa-Roméo blanche ou une 504 bleue, elle effectue ses gros achats à Béthune .C'est, paraît-il, la règle pour la bourgeoisie de Bruay.

Tous les jeudis soir, on joue chez elle à la belote bridgée ou au rami. Un jeudi, c'est à quatre, avec Pierre Leroy, son frère Robert, une amie ; le jeudi suivant c'est à huit, Me Vaast et sa femme, le pharmacien et son épouse, ou d'autres amis encore, venant se joindre alors, aux invités des jeudis à quatre.

Un contraste

Toutefois, le jeudi 6 avril, soir de la découverte du cadavre de Brigitte Dewèvre, il n'y eut pas de partie de cartes. Monique Mayeur et Pierre Leroy, rompant avec la tradition, allèrent au cinéma à Lille.

On note un contraste très net entre Monique Mayeur, détachée des frivolités féminines, et le décor raffiné, recherché, toujours fleuri, où elle habite. Au premier regard on voit qu'elle n'est pas une décoratrice d'occasion.

— Votre sentiment profond, Madame, sur l'affaire ?

— J'ai dit tout ce que j'avais à dire.

— Avez-vous l'intention de prendre un avocat ?

Elle répond sans broncher :

— Je n'en vois pas la nécessité.

— Que ferez-vous si Me Pierre Leroy est remis en liberté ?

— S'il revient, dit Monique Mayeur, nous affronterons ensemble les difficultés qui nous attendent et puis dans le jardin de ma villa, à la place de la haie, nous ferons construire un mur.

Le 8 août 1952, à Bruay, Monique Mayeur épouse Roger Béghin, dont le père, qui mourra d'une très longue maladie, est alors propriétaire d'une affaire de parfumerie en gros et de librairie. (Ses fils prendront sa succession, mais connaîtront des vicissitudes commerciales.) Ils ont deux filles, Anne-Françoise et Véronique, âgées aujourd'hui de 18 et 15 ans, pensionnaires à l'Institution religieuse Sainte-Odile, à Lambersart (Nord). A la demande du juge Pascal les policiers de Lille sont allés les entendre sur place, sans résultat d'ailleurs.

Peu après le mariage est construite la grande maison blanche de Bruay que les familles des corons voisins considèrent aujourd'hui comme un défi. Roger Béghin, ancien membre du Rotary de Bruay, connaîtra plus intimement Pierre Leroy dans ce club et l'amènera chez lui. Pendant et après le divorce, conclu à l'amiable, le notaire — dont l'étude, on le sait, se trouve en face de la propriété — restera l'ami de Roger Béghin.

— Quoi qu'il advienne, demeurerez-vous à Bruay ?

— Je ferai front. Sur ce, je vous souhaite un excellent séjour dans notre région. Bonsoir, messieurs.

L. & C. 72-72

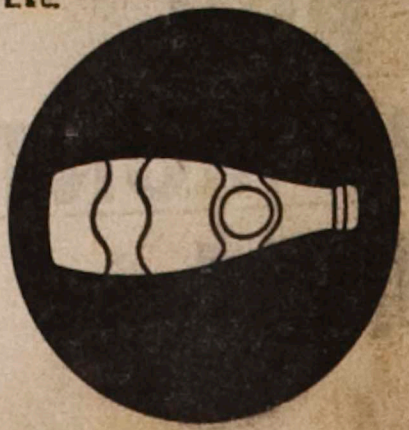

Sens unique
de la fraîcheur et de la gaieté:
Perrier 100 % naturelle.

L. & C. 72-66

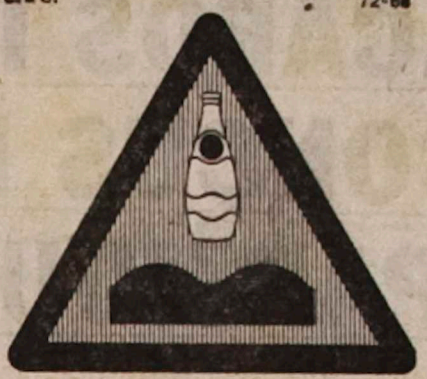

Le cassis est délicieux
avec Perrier ;
comme la menthe,
le citron et la grenadine.

Monique Mayeur : « S'il revient, nous affronterons ensemble les difficultés ». *Photo C. CHAMPINOT - « F.-S. »*

France-Soir
PARIS-PRESSE
8e tiercé F
JEUDI 11 MAI 1972
0 F 70

TIERCÉ JEUDI
12 PARTANTS (P. 17.)

BRUAY : LA DOULEUR DES PARENTS DE BRIGITTE

Ils ne quittent leur maison que pour le cimetière et envisagent de déménager

(Page 3 : reportage de P. Miler et l'article de J.-P. Lacroix.)

QUARTIERS D'HANOI ET D'HAIPHONG BOMBARDÉS PAR L'AVIATION U. S.

annoncent les Nord-Vietnamiens

(Page 5, l'article d'A. de SEGONZAC.)

EN SANG, LA FEMME PIRATE DU BOEING DE TEL-AVIV

BRUAY :

A 19 h 10, le juge Pascal est sorti mardi soir de son bureau, ses lunettes de professeur sur le bout du nez et sa sacoche d'écolier sous le bras.

En voyant les journalistes, il a froncé les sourcils et dit : « Messieurs..., l'instruction suit son cours. Je n'ai rien de plus à déclarer. »

C'était la première fois depuis le début de l'affaire que le juge se montrait aussi conventionnel.

On eut soudain l'impression que le vent avait tourné. Le juge avait perdu son bel accent méridional, sa rondeur, son clin d'œil, son aspect jovial. Il avait l'air fatigué. A la fois peut-être de ce notaire dont il n'arrive pas à prouver la culpabilité, de cette auréole qu'il porte désormais dans le public et de ces journalistes en faction matin et soir devant son cabinet.

Quelque chose a sûrement changé chez ce magistrat qui jusqu'à présent menait son instruction avec une confiance contagieuse. Après tout, ce n'est peut-être qu'une impression... Pourtant, le juge a prononcé mardi soir, sur les marches du Palais de Justice de Béthune quelques phrases qui ne trompent pas. Exemple : « J'ai donné mon avis. Il est possible que je me trompe. » Ou encore : « Je pense que le maintien en détention de Pierre Leroy était nécessaire à la recherche de la vérité... »

Quelqu'un, alors, lui a fait remarquer : « Vous pensiez... ou vous pensez ? » Le juge n'a pas répondu.

Il semble que ce soit l'entracte à Bruay-en-Artois. M. Pascal n'a pas quitté son bureau de toute la journée. Les policiers ont entendu de nouveaux témoignages. Le terrain vague de la rue de la Comté a provisoirement cessé d'être un lieu de pèlerinage. Seuls, deux des trois magistrats de la Cour d'accusation de Douai sont venus, hier après-midi, reconnaître les lieux, accompagnés du substitut, Mᵉ Jacques. Ils se sont promenés dans le « parc » de Monique Mayeur et autour de l'endroit où fut découvert le corps de Brigitte. Aujourd'hui, le juge devait recevoir Mᵉ Leroy et l'ex-mari de Mme Mayeur, M. Beghin.

« Je ne peux vivre avec le corps de ma petite sous les yeux »

M. Léon Dewèvre et son fils Philippe, le plus jeune des ses enfants. Ils ne se quittent jamais.
(Photo « France-Soir ».)

dit la mère de Brigitte qui veut déménager

(De notre envoyé spécial Patrick MILER)

BRUAY, mercredi.

UNE femme toute maigre dans son grand tablier noir. Des traits pointus. Un regard fixe, mystérieux. Deux mains jointes sur un torchon de cuisine à carreaux. Une silhouette menue figée dans une immobilité

si absorbé que même les voisins de la rue n'osent plus l'aborder. On pourrait même croire qu'il somnole si une mince fente ne barrait pas, de temps en temps, ses paupières.

A 51 ans, c'est un gaillard solide, large, épais. Visage d'intellectuel. Cheveux gris soigneusement coiffés en arrière. Il fume à la chaîne des cigarettes de papier maïs. Du temps où il chiquait, il a gardé l'habitude de cracher par terre avec un bruit curieux qui ressemble au sifflement d'un serpent.

qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus. »

Puis, soudain, tout seul, sans que personne ne le bouscule, il ajoute pour lui-même. « C'était une brave petite. On lui avait acheté un beau manteau blanc pour la dernière ducasse. Elle était rentrée en larmes « Papa, je ne veux plus mettre ce manteau, on se retourne sur moi dans la rue ! » Je lui avais répondu « C'est que t'es belle, ma fille. Tu vas entrer dans la vie, t'es presque une femme maintenant. »

Perdu dans son monologue et

Pour Me Libman, l'avocat de la famille de la victime, la mise en liberté de l'inculpé a été demandée exceptionnellement vite

Me Libman

Les larges baies donnent sur le palais du Louvre. La rue de Rivoli coule en bas. Devant moi, protégé par son bureau empire, un homme en veste de tweed : visage jeune, cheveux très blancs, lunettes carrées. Maître Charles Libman, avocat de la partie civile dans l'affaire de Bruay.

Quarante-huit ans, vingt-huit ans de barreau. Un gros cabinet civil. Spécialiste du droit du travail. Parmi ses clients, des vedettes du spectacle. Des journalistes aussi : il a été le conseil, après mai 1968, des grands licenciés de l'O.R.T.F. (Darget, Penchenier...). Avec des incursions remarquées dans le pénal : partie civile dans le procès du Stalinon ; partie civile dans le procès Ollivier, devant les assises de l'Aisne (Ollivier a été le dernier condamné à mort exécuté en France).

— Mon plus mauvais souvenir professionnel. Je suis un vieil adversaire de la peine capitale.

De fait, quand après la tuerie de Clairvaux, un poste périphérique a organisé un débat sur la peine de mort, c'est Me Libman qui fut choisi pour représenter les « contre ». Il est aussi vice-président de l'Association nationale pour l'Etude de l'avortement, qui milite pour l'humanisation des textes réprimant ce délit.

— A Bruay également, vous êtes partie civile.

Me Libman m'arrête du geste :

— Un avocat est toujours à la défense : je suis le défenseur de la victime. La loi, le bon sens et la morale autorisent, dieu merci, la famille d'une gamine assassinée à être présente dans la procédure.

— Votre présence a été... très vigilante.

— Elle le devait. Le rôle d'un avocat de partie civile n'est pas un rôle passif. Surtout dans une affaire où l'avocat de la société...

— Je traduis pour mes lecteurs : le procureur de la République.

— ...Où le procureur de la République prend les initiatives de l'avocat de l'individu...

— C'est-à-dire : du défenseur. C'était son droit. C'était le droit du procureur que de demander lui aussi la mise en liberté de l'inculpé.

— Certes. Accordez-moi tout de même que le fait de la demander après quinze jours seulement d'information était assez exceptionnel : il faut souvent plusieurs mois pour qu'un magistrat instructeur possède tous les éléments qui lui permettent de décider de cette liberté.

« Observation »

— On a remarqué particulièrement que, dès votre entrée dans l'affaire, vous aviez demandé que le défenseur fût cité comme témoin.

— C'était mon droit, donc mon devoir. L'avocat de la partie civile peut demander toutes mesures d'instruction qu'il juge utiles à la recherche de la vérité, qu'il s'agisse d'une contre-expertise ou d'une audition de témoins. J'ai estimé que c'était le cas.

— Certains se sont étonnés que la famille de la victime ne se soit constituée partie civile que vingt et un jours après le drame.

— Rien là pourtant que de normal : ils avaient toute la durée de l'instruction et au-delà pour se constituer : de la minute qui suivit la découverte du crime jusqu'à la première minute de l'audience de jugement et il est compréhensible que cela n'ait pas été le premier souci de ces pauvres gens, bouleversés par la mort de leur enfant.

— Quel est donc le domaine interdit à l'avocat de la partie civile ?

— Uniquement le problème de la liberté provisoire d'un inculpé : nous ne pouvons ni nous opposer à l'ordonnance du juge d'instruction qui la prononce ni faire appel de cette mesure. Nous avons seulement le droit de présenter des « observations ».

— Qu'allez-vous faire, maintenant ?

— Comme le juge, le procureur et les défenseurs, j'attends l'audience de la chambre d'accusation de Douai, qui se tiendra vraisemblablement mardi 16 mai. Il sera statué (sur les réquisitions du parquet demandant la mise en liberté de Me Leroy), après que les trois parties auront eu la parole. Dans l'ordre chronologique : moi-même, l'avocat général et les défenseurs.

Jean-Paul LACROIX.

figée dans une immobilité grave. C'est la femme dont on parle le moins dans l'affaire Leroy. C'est Mme Dewevre, la mère de Brigitte. Sauf pour aller au cimetière, Mme Dewevre ne quitte plus sa maison de la rue de la Comté, à Bruay.

Depuis le drame, elle passe toutes ses journées dans son arrière-cuisine. De sa fenêtre, elle a une vue désormais insoutenable sur le terrain où le corps de sa fille a été retrouvé il y a plus d'un mois.

L'autre jour, elle aurait confié à une voisine venue lui apporter un gros pain et un paquet de spaghetti :

— Il va falloir qu'on déménage. Je peux plus vivre comme ça avec le corps de ma petite sous les yeux...

Une femme brisée

Mme Dewevre ne voit personne, ne reçoit personne. La mort de sa fille l'a brisée. Certains prétendent que « sa vie est brisée et qu'elle ne s'en remettra jamais ».

Apparemment, elle ne s'intéresse ni au juge Pascal, ni à Pierre Leroy, ni à Monique Mayeur, ni aux comités de soutien qui fleurissent chaque jour, ni à cette terrible bataille qui s'est engagée avec la vérité pour enjeu.

— Je ne lis pas les journaux. Je n'écoute pas la radio et je n'ai pas la télévision. Laissez-moi tranquille. Je ne sais rien. Je fais confiance à la justice et j'attends, dit-elle avec un sourire pitoyable, aux curieux qui assiègent sa maison. Et quand l'assaut devient trop rude, Mme Dewevre se met à hurler d'une voix aiguë avant de disparaître chez elle. « Ça suffit ! ça suffit ! allez-vous-en ! Viens, Léon, viens ! »

On voit souvent Léon Dewevre, le père, sur le pas de sa porte appuyé immobile contre le mur de sa maison. Il a l'air

« J'avais sept enfants »

Le plus jeune de ses enfants, Philippe, 12 ans, un blondinet au visage de fouine et aux cheveux raides ne le quitte jamais. C'est sûrement pour cette raison qu'il s'est mis à cracher lui aussi, presque en même temps que son père avec un synchronisme parfait.

Mais M. Dewevre ne monte pas toujours la garde devant sa maison. Dès qu'il fait beau, il apparaît dans son jardin, le mégot aux lèvres, s'installe sur un banc et regarde, l'œil éteint, indifférent à la curiosité qu'il provoque les nouveaux « pèlerins » de Bruay, s'agiter sur le terrain.

Il paraît que depuis un mois le père de Brigitte ne sort plus beaucoup de chez lui sauf, évidemment, pour aller à la mine. Il a tiré un trait sur sa partie de belote. « Maintenant, il préfère boire un coup de rouge à la maison... », m'a dit un mineur d'un ton catastrophé.

Quand M. Dewevre quitte sa maison, c'est pour aller au cimetière avec sa femme ou se rendre à Béthune où il va dire bonjour au juge Pascal.

— Comment ça va, monsieur le Juge ?

— Ça va, monsieur Dewevre.

— Est-ce que vous trouverez un jour la vérité ?

— Je l'espère. Il faut être patient.

— Ecoutez, monsieur le juge, on dit partout que vous êtes un homme seul, c'est pas vrai. Ici, il y a tout Bruay qui est avec vous.

— Je vous remercie, monsieur Dewevre.

Bien qu'il soit assez bavard, Léon Dewevre n'aime pas parler de Brigitte : « J'avais sept enfants, je n'en ai plus que six. Perdu dans son monologue et ses souvenirs, le mineur crache pour la énième fois. On croit qu'il va pleurer. Il ne pleure pas.

— Elle ne sortait pas, dit-il en hochant la tête. Elle avait deux copines. Pas une de plus. On ne l'avait jamais vue dans le quartier avec un garçon. Elle n'allait jamais au cinéma, jamais au bal. Un jour, j'avais essayé de lui apprendre à danser le tango là, dans la salle-à-manger. C'est fou ce qu'elle était raide... C'était une brave gamine vraiment... elle devait quitter l'école au mois de juin. Elle savait que j'étais fatigué. Elle voulait aller travailler à l'usine pour qu'on ait un peu plus d'argent à la maison. Elle m'avait dit « Papa, c'est bien à ton tour de te reposer maintenant »

Cette fois il pleure

M. Léon Dewevre crache encore mais cette fois, il pleure.

Dans cette rue qui monte avec une lenteur désespérante vers le chevalet du puits numéro quatre, tous les habitants font un barrage autour de la famille Dewevre. Il y a toujours un voisin charitable pour chasser un curieux, insulter un policier, jeter un cailloux dans les fenêtres de Mme Mayeur et crier « Vous ne pourriez pas les laisser tranquilles, vous ne croyez pas qu'ils ont assez souffert ! ». Alors, personne n'insiste devant l'air farouche de cette grosse femme qui lave le trottoir à grande eau : devant le mineur qui repeint sa fenêtre en attendant de partir pour la fosse ou de cet autre qui arrose son charbon avant de le rentrer...

Replié sur lui-même, ce quartier tout noir portera longtemps encore le deuil de Brigitte Dewevre.

(Communiqué.)

TIKAL, mystérieuse métropole de l'EMPIRE MAYA

Il y a 25 siècles, ses habitants connaissaient déjà l'astronomie et les mathématiques. Lisez *Sélection*

Une formation réaliste, scientifique et pratique aux débouchés immédiats et durables

CHIMIE - ANALYSES BIOLOGIQUES
BIOCHIMIE PHYSIQUE

L'INSTITUT GAY LUSSAC

Notre bureau d'inform. vous renseignera :
INSTITUT GAY LUSSAC

CLUB BIS
ROYAN : 24, boul. A.-Briand
ET BIENTOT
ARCACHON - BIARRITZ
HOSSEGOR
SABLES-D'OLONNE

SUD-OUEST
Grand Quotidien Républicain Régional d'Informations
Le plus fort tirage de la Loire aux Pyrénées
Siège social : 8, rue de Cheverus – BORDEAUX
Téléphone 90-92-72 - 44.84.66
0,70 F | Espagne : 10 pesetas

SUD-OUEST CLIMATISATION
le plus grand spécialiste de la région
Installateur-Conseil technibel
177, rue Fondaudège
Bordeaux - Tél. : 44.35.79
FOIRE DE BORDEAUX : Hall 10
Stand pourtour côté parking

18 A
ANNÉE N° 8795
JEUDI 11 MAI 1972
Ascension
Soleil ..... 5 h 38
Coucher ... 20 h 20
N. L. ..... le 15

ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Chaban-Delmas : « Si les fautes commises à l'O.R.T.F. le justifiaient, des procédures judiciaires seraient engagées »

LE débat sur la publicité clandestine à l'O.R.T.F., qui s'est déroulé hier après-midi à l'Assemblée nationale, n'a pas apporté d'éléments nouveaux. Il semble que les députés présents dans l'hémicycle (près de deux cents sur quatre cent quatre-vingt-sept) attendaient de M. Jacques Chaban-Delmas une intervention, sinon plus exhaustive, du moins plus percutante quant aux suites à donner aux abus dénoncés par les rapports de la commission de contrôle de l'Assemblée nationale et de la mission d'information du Sénat. Le premier ministre a surtout consacré son propos à la défense de l'O.R.T.F. qui, a-t-il dit, a « réagi sainement, comme il convenait » devant les fautes commises « par quelques-uns ». Il a cependant annoncé que, si les fautes commises le justifiaient, des procédures judiciaires seraient engagées. Quant aux campagnes pour les grandes causes nationales, désormais « pas un centime ne sera prélevé sur le produit des collectes ».

(VOIR EN DEUXIEME PAGE.)

CONSEIL DES MINISTRES

- Fonction publique : Nouvelle majoration des traitements (1,70 %)
- 70 % du salaire garanti aux chômeurs de 60 ans

Deux mineurs qui reviennent de loin...

IL y a huit jours aux Etats-Unis, dans l'Idaho, une mine était ravagée par un incendie. Quarante cadavres étaient découverts, quarante-deux mineurs étaient portés disparus. Et hier, à quelque 1 600 mètres de profondeur, les sauveteurs, qui ne désespéraient pas, se trouvaient face à face avec deux survivants « en bonne santé ». Les recherches continuaient alors et sept nouveaux cadavres étaient retrouvés dans une galerie à un niveau inférieur. Les recherches se poursuivent.

(Téléph. sp. « S.-O. »)

Madame Soleil au Pavillon « Sud-Ouest »...

...il pleuvra des questions

(VOIR LA PAGE DE LA FOIRE)

Un sondage exclusif « Sud-Ouest » - I.F.O.P.

L'Algérie dix ans après...

L'indépendance est, pour les Français une page tournée sur laquelle ils n'aiment guère revenir

NOUS publions aujourd'hui en exclusivité un sondage national de l'I.F.O.P. sur l'Algérie et les Français, dix ans après. Il y a dix ans, l'Algérie devenait indépendante et les « pieds noirs » des rapatriés ! « Il ressort de cette consultation que l'opinion publique métropolitaine n'a tout à fait assimilé, dix ans après, ni l'indépendance de l'Algérie, ni les rapatriés...

(VOIR EN DEUXIEME PAGE.)

Indochine : Violents bombardements américains sur le Nord Viet-nam

Les dirigeants soviétiques délibèrent depuis mardi au sujet de l'attitude à adopter

AU lendemain de la décision du président Nixon d'instaurer le blocus du Nord Viet-nam, l'aviation américaine s'est livrée, hier, au bombardement « le plus lourd depuis quatre ans » de la grande zone urbaine Hanoï-Haïphong. Au sud, l'offensive communiste se poursuit sans désemparer et le président Thieu a proclamé la loi martiale.

Sur le plan diplomatique, on attend toujours une réaction officielle de Moscou, où les dirigeants soviétiques délibèrent depuis mardi. Le voyage du président Nixon en U.R.S.S. paraît cependant fort compromis, cela d'autant plus que M. Laird, secrétaire américain à la défense, a laissé entendre hier que les bateaux qui tenteraient de forcer le barrage des mines (après déminage) pour ravitailler Hanoï, pourraient être attaqués. Deux cargos soviétiques ont d'ailleurs été touchés, hier, dans le port d'Haïphong.

(VOIR EN TROISIEME PAGE.)

LE PANACHET

Les six gagnants de la grille nº 7

(VOIR EN PAGE B)

A la suite de la confrontation entre le notaire de Bruay et son ami

Perquisition au domicile de Me Leroy à Houdain

Nouveau coup de théâtre dans l'affaire de Bruay ? Avant de conclure, il reste à connaître bien des éléments — que le juge, pour l'instant, garde par devers lui. Seule certitude : à la suite du sixième interrogatoire, hier, de Me Leroy, suivi d'une confrontation entre Me Leroy et son ami, Roger Béghin, une perquisition-surprise a été opérée, dans la soirée, au domicile du notaire à Houdain...

(VOIR EN TROISIEME PAGE.)

L'ETOILE
L'orfèvre de Bordeaux
27,29,31, RUE Ste CATHERINE

Charente-Maritime

Il fait une chute de 18 mètres *Seulement blessé...*

(VOIR EN DERNIERE PAGE.)

L'ETOILE
L'horloger de Bordeaux
27,29,31, RUE Ste CATHERINE

Haute-Garonne

Saint-Martory ville morte

(VOIR EN DERNIERE PAGE.)

Le juge Pascal toujours convaincu de la culpabilité du notaire de Bruay

ME PIERRE LEROY est redevenu le personnage principal de « l'affaire Leroy ». Le notaire de Bruay-en-Artois a retrouvé hier le juge Pascal dans son cabinet du palais de justice de Béthune à l'occasion de son sixième interrogatoire.

Depuis plus d'une semaine, en effet (son dernier interrogatoire remonte au lendemain de la reconstitution de son emploi du temps, le soir du 5 avril), le notaire était passé au second plan pendant la bataille de procédure que s'étaient livrée, la semaine dernière, juge d'instruction, avocats de la défense de la partie civile et parquet de Béthune.

Innocent ou coupable, Me Pierre Leroy, qui a suivi, par l'intermédiaire de ses avocats, ces péripéties juridiques, paraissait toujours hier être le seul homme à conserver son calme dans cette affaire. Souriant, décontracté, indifférent aux journalistes qui le pressaient de questions, semblant même ignorer les policiers qui l'entouraient, le notaire, accompagné de l'un de ses avocats, Me Guilly, a aussitôt gagné le bureau du juge Pascal.

Pendant une heure, Me Leroy était alors interrogé par le magistrat instructeur.

A 15 h 15, M. Roger Beghin, ancien mari de Mme Mayeur, très contracté, arrivait à son tour au palais de justice.

Les deux vieux amis, séparés par le divorce de Mme Beghin, se retrouvaient pour la première fois depuis des mois, dans le bureau du juge Pascal.

A 18 heures, la confrontation se poursuivait et il était impossible d'en connaître les résultats. Cependant, au palais de justice, on pensait généralement que cet interrogatoire de Pierre Leroy, en présence de son ami, devait porter principalement sur certains aspects de la vie privée de l'inculpé.

On ne sait encore si la perquisition qui a suivi a été positive. Mais on fait remarquer qu'il est de plus en plus certain que toutes les parties — parquet, défenseurs, partie civile et juge d'instruction — attendent maintenant la décision de la chambre des mises en accusation de Douai, qui devrait se prononcer au début de la semaine prochaine.

Plus que l'inculpé, peut-être, un homme attend cette décision avec impatience : le juge Pascal, qui a refusé les deux demandes de mise en liberté provisoire déposées par le parquet et par la défense. Il reste cependant convaincu de la culpabilité de Pierre Leroy. « Je pense, quant à moi, indiquait-il encore hier, que la détention de Pierre Leroy est nécessaire à la manifestation de la vérité. Mais les magistrats de Douai peuvent en décider autrement. De toute façon, je continuerai à faire mon travail. »

France-Soir
PARIS-PRESSE
8e COMPLÈTE courses spectacles GP
VENDREDI 12 MAI 1972
0 F 70

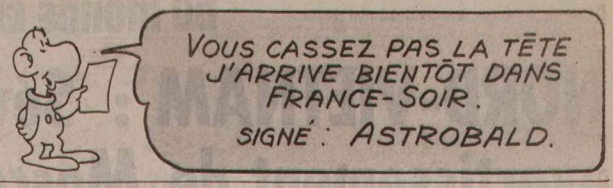

MOSCOU SOMME NIXON DE LEVER LE BLOCUS DU NORD-VIETNAM

Le notaire de Bruay : « J'ai confiance, je ne dirai rien »

● Perquisition dans sa maison de Houdain mercredi soir

● Deux vestes à chevrons un imperméable saisis

● Me Leroy avait toujours nié posséder ce genre de vêtements

C'est avec indifférence que Me Pierre Leroy a assisté à la perquisition surprise effectuée hier à son domicile de Houdain, sur ordre du juge Pascal. Pourtant les enquêteurs y ont saisi un imperméable et deux vestons à chevrons, autant de vêtements que le notaire de Bruay affirmait n'avoir jamais possédés. Encore une contradiction troublante, mais qui, comme le disait un policier, n'apporte qu'une présomption supplémentaire contre l'inculpé

(Page 3, le reportage de nos envoyés spéciaux : Roger COLOMBANI et P. MILER.)

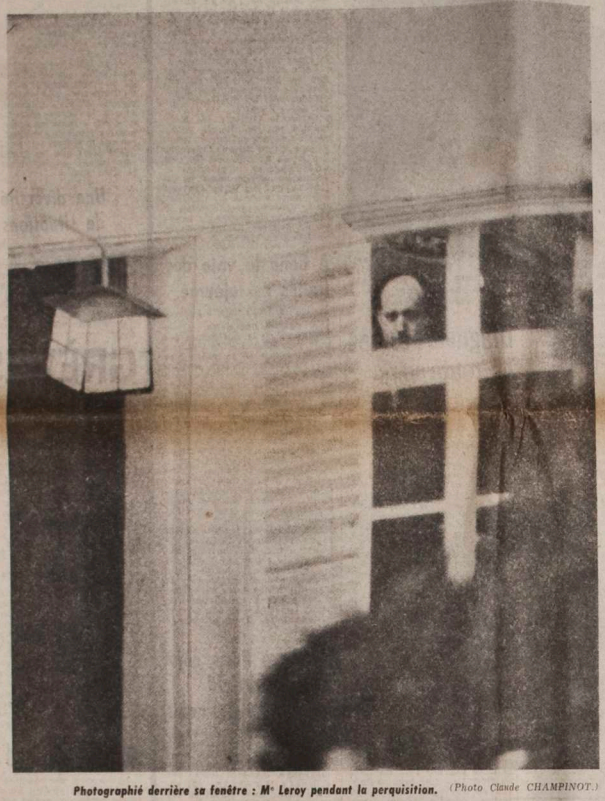

Photographié derrière sa fenêtre : Me Leroy pendant la perquisition. (Photo Claude CHAMPINOT.)

L'escalade américaine « lourde de conséquences graves pour la paix et la sécurité internationale »

annonce un communiqué de « Tass »

● Les Américains ont amorcé les mines qui bloquent les ports

● Des dragueurs soviétiques font route pour tenter de dégager les navires prisonniers

(Page 2.)

« France-Soir » vous pose la question : « Les hommes préfèrent-ils vraiment les blondes ? »

Blondes ou brunes ? Maybritt, une Danoise de 20 ans, est arrivée à Paris il y a cinq mois. Parce que ses cheveux étaient châtain foncé, aucune agence de mannequins ne voulait la faire poser. Elle s'est fait décolorer en blond platine, et maintenant elle est une des cover girls les plus recherchées. Célibataire, elle mesure 1 m. 72, sait faire la cuisine et aimerait épouser un Français.

(Page 5, la rubrique de Ch. HELOUIS.) (Photo GUNPRESS)

Pompidou étrennera sa nouvelle voiture avec la reine Elisabeth

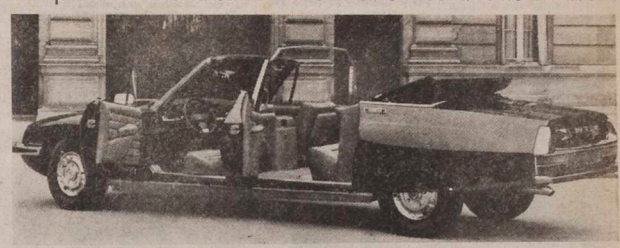

La reine Elisabeth II fera lundi prochain son entrée à Paris au côté du chef de l'Etat à bord d'une nouvelle voiture française d'apparat.

Cette voiture, dont ce sera la première sortie et qui a été acquise à deux exemplaires identiques par le Palais de l'Elysée, est un modèle spécial dérivé de la Citroën S.M. carrossée par Chapron.

Elle est décapotable, comporte quatre portes, et pour cette raison sa carrosserie a été allongée de 71 centimètres, ce qui lui donne une longueur totale de 5 m 603. Les sièges ont été déplacés vers l'extérieur pour permettre l'installation du siège de l'interprète.

(P. 8 : dans le « Journal de la Commère », le roman-photo de la reine d'Angleterre Faubourg-Saint-Honoré.)

Consultation bientôt pour la réforme de l'année scolaire

annonce Olivier Guichard à Vichy

« Nouvelle consultation sur la réforme de la journée et de l'année scolaire », a promis, ce matin, M. Olivier Guichard, ministre de l'Education nationale, à Vichy, devant la Fédération Armand des Parents d'élèves qui regroupe 600.000 familles.

(Page 2, l'article de notre envoyée spéciale Danielle MENNESSON.)

Grève E.D.F. : coupures de courant le 17 mai entre 7 heures et 9 h. 30

● Menaces d'arrêt à la S.N.C.F. et à Air France (au sol)

Les électriciens feront grève mercredi prochain. Tous les syndicats sont d'accord pour ce mouvement qui entraînera probablement des coupures de courant dans la matinée. Par ailleurs, à la S.N.C.F., les conducteurs pourraient faire grève le 26 mai. D'autre part, des menaces d'arrêt de travail se précisent à la S.N.C.F., ainsi qu'à Air France pour le personnel au sol.

(P. 2, l'art. de François GAULT.)

O.R.T.F. : les coupables seront punis promet Chaban-Delmas

(Page 4, l'article de Jean BRIGOULEIX.)

Malgré son nez cassé le Marseillais Zvunka a joué contre Reims

Jules Zvunka, capitaine de l'O.M. (nos photos), qui avait eu le nez fracturé, samedi dernier, contre Metz, a pu tenir sa place hier à Reims. Opéré le lendemain de son accident, il avait le nez protégé par un appareil d'aluminium qui lui donnait l'air d'un gardien de but de hockey. Marseille, en faisant match nul (0-0) avec Reims, et Bastia, en battant Lens (3-0), ont déjà accompli une grande partie du chemin qui doit les mener à la finale de la Coupe de France, le 4 juin, à l'occasion de l'inauguration du nouveau Parc des Princes. (Photos Daniel LAPIED)

(En rubrique sportive, les articles de nos envoyés spéciaux.)

Un enfant dévoré par un lion à Nantes

NANTES, jeudi. — Patrice Beziers, un enfant de deux ans, a été dévoré et tué ce matin par un lion du parc zoologique de la Jonelière, dans la banlieue nord de Nantes. La propriétaire du zoo, Mme Liope, entendue par les enquêteurs, a été laissée en liberté. Les policiers ont toutefois retenu contre elle l'homicide par imprudence. En effet, la cage du lion n'était pas suffisamment protégée des visiteurs.

Les habitants du quartier Maine-Montparnasse : « Notre vie est un enfer »

Les locataires des immeubles de Maine-Montparnasse sont mécontents. Dans une pétition, adressée notamment à MM. Chalandon, ministre de l'Equipement, et Poujade, ministre de l'Environnement, ils demandent que soient améliorés la sécurité, la lutte contre le bruit et les équipements.

(Page 3.)

Le notaire de Bruay : « J'ai confiance, je ne dirai rien »

● Perquisition dans sa maison de Houdain mercredi soir

● Deux vestes à chevrons un imperméable saisis

● Me Leroy avait toujours nié posséder ce genre de vêtements

C'est avec indifférence que Me Pierre Leroy a assisté à la perquisition surprise effectuée hier à son domicile de Houdain, sur ordre du juge Pascal. Pourtant les enquêteurs y ont saisi un imperméable et deux vestons à chevrons, autant de vêtements que le notaire de Bruay affirmait n'avoir jamais possédés. Encore une contradiction troublante, mais qui, comme le disait un policier, n'apporte qu'une présomption supplémentaire contre l'inculpé

(Page 3, le reportage de nos envoyés spéciaux : Roger COLOMBANI et P. MILER.)

Photographié derrière sa fenêtre : Me Leroy pendant la perquisition. *(Photo Claude CHAMPINOT.)*

BRUAY : Un imperméable et deux vestes à chevrons saisis chez le notaire

Il avait toujours nié posséder ces vêtements

(De nos envoyés spéciaux René COLOMBANI et Patrick MILER)

BRUAY, jeudi.

QUE s'est-il passé hier après-midi dans le cabinet du juge Pascal, à Béthune, où Pierre Leroy était interrogé, pour que, brusquement, le magistrat décide de faire procéder à une nouvelle perquisition au domicile du notaire à Houdain ? Quel élément nouveau a amené le juge à prendre cette décision ? Rien n'en a transpiré du Palais.

Le motif devait pourtant avoir son importance car, dès 19 heures, trois voitures de police et deux fourgons de la gendarmerie, dont un transportait l'inculpé, prenaient position devant la grande maison du notaire : une ancienne auberge dont les fenêtres aux vitres de couleurs donnent sur une pelouse semée de fleurs. La perquisition a duré trois heures.

— Tout a été fouillé, de la cave aux combles, ont déclaré les défenseurs de Pierre Leroy, le bâtonnier Guilly et Me Gayot, en quittant la maison.

« Présomption supplémentaire »

On a pu voir les enquêteurs emporter deux vieilles vestes

Roger Beghin après son face à face avec Pierre Leroy (Photo Cl. CHAMPINOT - F.S

grises en tissu à chevrons et un imperméable usagé kaki. Cet imperméable peut-il être une preuve ? En effet, Pierre Leroy a nié depuis le premier interrogatoire qu'il en ait jamais possédé un. Le juge Pascal, en bon méridional, pensait qu'il était impossible de vivre à Bruay, où il pleut assez souvent, sans avoir un imperméable. En réalité, l'homme qui avait été vu peu avant le meurtre au volant de la voiture blanche suivant Brigitte Dewevre portait un imperméable.

— Ce sera tout au plus une présomption supplémentaire, reconnaissaient hier soir les enquêteurs.

Quant aux deux vestes, elles seront présentées à Mme Chantal Leroy, l'infirmière qui avait aperçu, le soir du meurtre, un vêtement roulé en boule sur le siège avant droit de la voiture du notaire ; ces vestes seront ensuite examinées par les experts du laboratoire de médecine criminelle de Lille.

Une sorte de froideur

Il faudra donc encore attendre pour savoir. Attendre. Pierre Leroy a montré, depuis le début de cette affaire, qu'il savait attendre, patiemment, sans révolte, avec une sorte de froideur qui surprend tous ceux pour qui l'innocence doit se crier et l'injustice engendrer la révolte.

C'est ce caractère que Pierre Leroy a montré une fois encore hier en débarquant au palais de justice de Béthune. Il était 14 h 15. Venant du souterrain qui mène directement de la maison d'arrêt au palais et encadré par quatre gendarmes qu'il dominait d'une bonne tête, le notaire fit brusquement irruption dans le hall.

Quelques flashes. Un mouvement de foule. Des murmures. Pour la première fois depuis près de deux semaines Me Leroy était de nouveau la vedette de sa propre affaire...

Un visage coloré, bouffi. Un sourire un peu lointain, un peu narquois. Une démarche solennelle. En manteau et complet gris foncé, en chemise blanche, Me Leroy était vêtu comme pour une messe du dimanche à Houdain.

Il avançait d'un pas lourd, regardant autour de lui sans anxiété ni défi. Il avait l'air indifférent. Comme si cette affaire ne le concernait pas.

Me Leroy, qu'un gendarme tenait attaché par une paire de menottes, traversa le hall du palais de justice en cinq ou six secondes et commença à monter l'escalier qui conduit au bureau du juge Pascal.

« J'ai confiance »

C'est à ce moment qu'un journaliste de la 2e chaîne de télévision, Robert Werner, réussit, à la sauvette, à lui poser quelques questions.

— Etes-vous innocent ?
— Totalement.

— Vous attendiez-vous à ce que le juge Pascal refuse votre mise en liberté ?
— Je le savais.

— Qu'en est-il de cette veste à chevrons que l'infirmière Chantal Leroy affirme avoir aperçue dans votre voiture le soir du meurtre ?

— Je n'ai jamais possédé de veste à chevrons.

— Que ferez-vous si on vous libère ?

— Un long voyage. (Un silence). Pour me changer les idées.

— Etes-vous bien traité en prison ?
— Oui, très bien.

— Que pensez-vous des témoignages des jeunes filles qui vous accablent ?

— Je n'ai jamais été là où elles prétendent m'avoir vu.

— Que va-t-il se passer maintenant ?

— J'ai confiance en la justice de mon pays.

— Pourquoi êtes-vous passif ? Pourquoi ne criez-vous pas votre innocence ?

— Je n'ai aucune raison de me défendre puisque je ne suis pas coupable. Je ne bougerai pas. Je ne hurlerai pas. Je ne ferai rien. J'ai confiance.

Face à face

Pendant trente minutes, le notaire allait rester seul, avec ses gendarmes, sur un banc devant le cabinet du juge. A plusieurs reprises, on l'aperçut du rez-de-chaussée. Rigoureusement immobile, absent, regardant ses chaussures, les avant-bras bien en appui sur les cuisses, il avait l'air aussi décontracté que quelqu'un qui attend l'arrivée du métro.

L'audition devait durer près de quatre heures. Le notaire fut d'abord entendu seul par le juge. Puis son ami Roger Beghin, un homme d'allure sportive qui porte une moustache en broussaille, vint le rejoindre dans le cabinet du magistrat.

Etrange situation que celle de ces deux hommes, amis de vingt ans, que le destin a mis hier face à face. Jusqu'à ce drame, qui a tout remis en cause, rien ne les avait jamais séparés, même pas l'amour qu'ils avaient pour la même femme : Monique Mayeur.

Du temps où Roger Beghin vivait encore dans la belle villa blanche de Bruay, Pierre Leroy était l'ami de la famille. Un ami chaleureux, attentif, rassurant. Aimait-il déjà Monique ?

— En secret peut-être, mais il ne me l'a jamais avoué, assure la jeune femme.

Promesse de mariage

Lorsque Roger Beghin se sépara de Monique, Pierre Leroy vint plus souvent la voir ; il prit ses habitudes auprès de la jeune femme, reçut à ses côtés les amis qui venaient au moins une fois par semaine jouer aux cartes ou bavarder.

En janvier, le notaire se déclara.

— Nous nous marierons dans l'année, lui promit Monique.

Roger Beghin continuait cependant à venir à la villa de Bruay.

— Pour parler des enfants, dit-il, et pour essayer de reprendre la vie commune avec ma femme.

Ses visites, pourtant, avaient des horaires fixes : de 19 h. 30 à 20 h. 10.

Savait-il qu'il devait ensuite laisser la place à son ami Leroy ?

Ce sont ces relations à trois personnages que le juge Pascal a essayé d'éclairer hier après-midi, au cours de la confrontation entre le notaire inculpé et Roger Beghin, confrontation importante car elle avait pour but de découvrir si Pierre Leroy, le soir du meurtre, avait pu attendre pendant une demi-heure dans sa voiture garée rue de Ranchicourt, uniquement parce qu'il craignait de rencontrer le mari de Monique.

— Pourquoi, répond Roger Beghin. Si j'avais vu Pierre à la villa, je ne m'en serais pas étonné, je savais bien qu'il y venait souvent.

— A partir du moment où mes relations avec Mme Mayeur sont devenues plus intimes, j'ai cherché à éviter le mari et cela me semble bien normal, réplique Pierre Leroy.

L'air satisfait

Roger Beghin est quand même assez surpris que le notaire prétende avoir rangé sa voiture dans la rue de Ranchicourt pour éviter d'être vu en entrant le soir chez Monique Mayeur.

— Je ne comprends pas pourquoi il a fait ça, dit-il, il avait bien l'habitude de ranger sa voiture devant le perron de la villa, et cela tout le monde le savait.

Mais il ajoute aussitôt : « Vraiment, je ne crois pas Pierre capable de commettre un tel crime. »

A 18 h 30, M. Beghin, aidé par la concierge, sortit du Palais par une porte dérobée et monta au galop dans une Fiat.

Quelqu'un lui demanda : « Comment avez-vous trouvé Me Leroy ? »

— Bof... je ne trouve pas qu'il ait beaucoup changé.

Cinq minutes plus tard, le notaire, toujours aussi énigmatique, disparaissait comme il était venu, par le souterrain de la prison.

Quand le juge Pascal quitta à son tour son cabinet, il avait l'air assez satisfait : « Quand on travaille bien on est toujours en forme », dit-il d'un ton guilleret. Puis, accompagné de sa greffière Thérésine, qui portait une machine à écrire, il se dirigea vers sa voiture et dit aux journalistes :

— Autant que je vous l'avoue tout de suite, je vais à Houdain, dans la maison du notaire. Juste pour quelques vérifications... »

Les habitants de Maine-Montpa « Notre vie est ur

MECONTENTEMENT très vif des locataires des immeu

cet endroit, un afflux de 7.000 véhicules à l'heure, le soir et le

VIE MODERNE (PAGE 29)

Une alliance des industriels et des défenseurs de la nature...

alfa romeo
71 Av. de VERSAILLES

LE FIGARO

0,70 F

Nouveaux verres de lunettes Essilor 76 vision totale de près et de loin
LEROY

Directeur : Pierre BRISSON (1934-1964)

EDITIONS DE 3 HEURES

LE MASSACRE BARBARE DE TEL-AVIV VA RELANCER LA CRISE PALESTINIENNE

L'internationale du meurtre

- Beyrouth redoute des représailles israéliennes en raison de l'hospitalité accordée à certains éléments toujours fedayins
- Démarches diplomatiques de Jérusalem pour que le Liban élimine les organisations terroristes

Mar. 8 (Reuter)

« La France condamne formellement cet acte » déclare le porte-parole du gouvernement

Bilan de l'attaque-suicide des trois Japonais pro-palestiniens : 27 morts 85 blessés

Au Conseil des ministres

• O.R.T.F. : PREMIER EXAMEN HIER du projet de réforme

AVANT LA PUBLICATION DU TEXTE DE LOI LA SEMAINE PROCHAINE

- Le calendrier des mesures sociales et économiques annoncées par M. Chaban-Delmas est arrêté pour juin et juillet

BRUAY-EN-ARTOIS

LE MAINTIEN EN PRISON DE M' PIERRE LEROY N'A PAS APAISÉ LES PASSIONS

- Rejetant un troisième recours en grâce, le président de la République refuse de recevoir l'avocat de M. Roger Bayille

32 PAGES

FOOTBALL

AJAX CONSERVE LA COUPE D'EUROPE

VARSOVIE : Ovations et huées de foule pour Richard Nixon

- Washington : fait sans précédent, le président s'adressera aux deux Chambres du Congrès, dès son retour, ce soir

DEPUIS PAGE 1 la dépêche de J. JACQUOT-FRANCKLIN et nos informations

● OR : LE LINGOT ATTEINT LE CHIFFRE RECORD DE 9.200 FRANCS

PAGE 17 : notre information

● S.N.C.F. : menace de grève, demain, sur le réseau Ouest (Saint-Lazare) et sérieuses perturbations les 7 et 8 juin pour l'ensemble du trafic

PAGE 6 : l'ensemble de nos informations

CHRONIQUE

FÊTES EUROPÉENNES

par Jean GUÉHENNO

JACQUES FATH
CHEMISES CRAVATES PULLS

CHRONIQUE DU CINÉMA

LOGIQUE PARTIELLE

Tarifs hospitaliers privés et humanisme médicaux :
menaces de rupture avec les pouvoirs publics
PAGE 8 : notre article

BRUAY-EN-ARTOIS : LE MAINTIEN EN PRISON DE Me LEROY N'A PAS APAISÉ LES PASSIONS

Requête en suspicion légitime et pourvoi en cassation à la demande des avocats

Bruay-en-Artois, 31 mai *(de nos envoyés spéciaux)*.

LE maintien en prison de Pierre Leroy n'a pas apaisé les passions, bien au contraire. C'est maintenant la guerre ouverte entre les avocats de la défense et le juge Pascal. Emettant des doutes sur l'impartialité du magistrat, les défenseurs du notaire vont déposer une *« requête en suspicion légitime »* contre lui.

Au fur et à mesure que le temps passait, les chances de mise en liberté du notaire, réclamée par ses avocats et le parquet de Béthune, paraissaient, aux yeux de tous, de plus en plus minces. C'est après deux heures de délibération que la chambre d'accusation de Douai a rendu son arrêt. Elle estime que les charges pesant sur l'inculpé sont suffisamment précises pour motiver la prolongation de la détention.

Dès que la nouvelle a été connue, ce fut un extraordinaire chassé-croisé dans les couloirs du palais de justice de Béthune. La première réaction enregistrée fut celle de M. Dewevre, le père de la victime. Pour lui, pas de nuances, cette décision désigne l'assassin.

— Maintenant, il n'y a plus de doutes. C'est le notaire qui a tué Brigitte. Et il n'était peut-être pas seul...

Sortant de son bureau, souriant, détendu, mais faisant toutefois remarquer qu'il avait le triomphe modeste, le juge Pascal s'est prêté, une nouvelle fois, au jeu des questions.

— C'est une victoire pour vous ?

— Mais non, je suis quand même perdant ! Si on avait relâché Me Leroy, on aurait vite conclu à une erreur judiciaire. En rejetant l'appel, j'ai le grand tort d'avoir eu raison devant le procureur général...

— Comment interprétez-vous cet arrêt ?

— Surtout pas de jugement hâtif. Cela ne veut pas dire que la cour estime que le notaire est coupable. Cela prouve seulement, je vous le répète, qu'il y a des présomptions suffisantes au dossier.

— Alors, maintenant, qu'allez-vous faire ?

— Chercher, chercher encore. Je vais reprendre le dossier à zéro, le lire et le relire. Je suis sûr que je peux encore trouver quelque chose qui, jusqu'à maintenant, nous a échappé, ne serait-ce que pour découvrir d'éventuelles complicités.

Quelqu'un risque la question-clé :

— On vous a souvent reproché de ne suivre qu'une piste ?

Le magistrat hausse les épaules.

— On a tort. J'enquête sur tous les aspects possibles. Je ne veux pas que l'on prétende que je m'acharne sur un seul homme.

Le retour de Me Vaast ?

Ce n'est pas l'avis du bâtonnier Guilluy et de Me Gayot, les avocats de la défense, qui vont immédiatement contre-attaquer. Cette requête en *«suspicion légitime»*, qu'ils entreprennent contre le juge, c'est le symbole de leur colère. Ils vont très loin. Tous deux affirment, en effet, que les droits de la défense, tout au long de cette affaire, n'ont pas été respectés.

Perdant leur habituelle réserve, hier soir, dans le hall du Palais, ils déclaraient, avec le maximum de virulence :

— Nous avons été manœuvrés. D'abord, en prenant un dossier en cours, après que Me Vaast, le premier avocat chargé de la défense, eut été dessaisi de l'affaire, sous un prétexte qui ne tenait pas.

» Nous avons respecté les règles, mais ce n'est pas le cas du juge, qui a fait appel à l'intuition, à la logique et à des moyens fantaisistes...

Et Me Gayot d'ajouter :

— L'instruction s'est résumée à des monologues de M. Henri Pascal, qui a beaucoup plus cherché à se justifier qu'à rendre la justice.

Seconde mesure envisagée par la défense : un pourvoi en cassation fondé sur ce qui constitue, d'après elle, *« les irrégularités »* dans l'enquête du conseiller Chambon.

— Chargé d'enquêter par la cour sur les lieux du crime, M. Chambon a été accompagné par le commissaire de police Ollié, adversaire reconnu de notre client. Nous pensons, qu'en définitive, M. Ollier a influencé le conseiller, en lui donnant son avis personnel.

En fin de journée, les avocats du notaire se concertaient avec la famille. Vont-ils garder le dossier ? Me Guilluy a laissé entendre qu'ils pourraient faire appel au premier défenseur de Pierre Leroy, c'est-à-dire Me Vaast.

Ce dernier solliciterait alors la collaboration d'un confrère du barreau de Lille.

Huguette Debaisieux.
Lucien Miard.

Une décision qui, en droit, ne présage pas le fond de l'affaire

NOUVEL épisode de procédure dans l'affaire de Bruay-en-Artois : la chambre d'accusation de Douai a donc finalement décidé que Me Leroy continuerait à être détenu. Chacun, évidemment, interprétera cette décision comme une nouvelle présomption sérieuse de la culpabilité de l'inculpé.

Si l'on raisonne en droit strict, l'arrêt a uniquement la signification suivante : la cour considère que le maintien en prison de Pierre Leroy est indispensable pour la manifestation de la vérité.

Rappelons, en effet brièvement, les diverses étapes de la procédure aboutissant à cet arrêt.

Le 28 avril, le procureur de la République de Béthune et le défenseur de Me Leroy déposent des réquisitions aux fins de mise en liberté d'office de l'inculpé, demandes qui sont rejetées par le juge d'instruction Pascal.

Le 2 mai, la chambre d'accusation est saisie d'appels contre cette ordonnance du juge, interjetés par le procureur de la République et le défenseur de Me Leroy.

Le 16 mai, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai se réunit pour statuer sur ces appels.

En dépit des réquisitions du procureur général considérant qu'il n'existe pas d'indices précis, graves et concordants ou de preuves justifiant le maintien en détention de l'inculpé, la chambre d'accusation a mis l'affaire en délibéré, l'a renvoyée à quinzaine et ordonné un supplément d'information, l'un de ses membres étant chargé d'enquêter sur les lieux.

La cour vient donc de rendre son arrêt en décidant de maintenir en détention Me Leroy.

Que va-t-il maintenant se passer ?

Le juge d'instruction Pascal va continuer son information. S'il estime finalement — hypothèse improbable — qu'il n'existe pas de charges suffisantes contre l'inculpé, il déclarera par une ordonnance « qu'il n'y a pas lieu à suivre » et l'inculpé, préventivement détenu, sera remis en liberté.

S'il estime, au contraire, que les faits constituent un crime, il ordonnera que le dossier soit transmis par le procureur de la République au procureur général près la cour d'appel, pour être soumis à la chambre d'accusation. Celle-ci ne se prononcera pas alors sur une demande de mise en liberté mais sur le fond et examinera s'il existe contre l'inculpé des charges suffisantes.

Dans l'affirmative, la chambre, prévoit la loi, prononce la mise en accusation devant la cour d'assises. Dans la négative, l'inculpé est mis en liberté.

Ce rappel de la procédure pénale à respecter montre que l'arrêt rendu hier constitue une étape, certes importante, mais ne porte pas encore sur le fond de l'affaire.

Denis Perier-Daville.

lundi ascension

ENQUÊTE (PAGE 5) — ***Devant la guerre du Vietnam :*** **LES ÉTATS-UNIS ET LEUR ARMÉE,** par Jean-Pierre MITHOIS

relaxez vous !... TRANSISTORS SONY Caméra 7
7, RUE LA FAYETTE • PARIS 9e
20, RUE DE CHATEAUDUN • PARIS 9e
RÉSIDENCES DU GRAND HOTEL • LA CROISETTE • CANNES

LE GAULOIS

LE FIGARO

0,70 F

« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur. » BEAUMARCHAIS

Directeur Pierre BRISSON (1934-1964)
146e ANNÉE — N° 8.602 depuis la Libération

ÉDITION DE 5 HEURES

14, rd-pt des Ch.-Elysées. 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 256-80-00
VENDREDI 12 MAI 1972

Prix du « Figaro » à l'étranger : Algérie, 0,70 dn. ; Maroc, 0,75 dh. ; Tunisie, 75 mil. ; Espagne, 12 p. ; Italie, 150 lires ; Autriche, 6 sch. ; Belgique, FB 7 ; Luxembourg, FL 7 ; Suisse, 0,60 Fr. s. ; Allemagne, 0,80 DM ; Grande-Bretagne, 8 p. ; Hollande, 0,75 fl.

Bagues de fiançailles
BRILLANTS - RUBIS - SAPHIRS - ÉMERAUDES
Cérésole
JOAILLIER
18 RUE ROYALE

A L'OCCASION DU DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE A L'ASSEMBLÉE (23, 24 ET 25 MAI)

M. Chaban-Delmas souhaiterait engager la responsabilité de son gouvernement

La décision — selon l'article 49 de la constitution — doit être prise après une délibération du Conseil des ministres

PAGE 6 : notre article

Clarifier

LA situation qui est faite à M. Chaban-Delmas ne peut raisonnablement durer beaucoup plus longtemps. Tout d'abord, parce qu'il n'est pas supportable d'assister à cette sorte de lente mise à mort, à laquelle semblent croire, ou prendre plaisir, trop de ceux qui constituent la classe politique, des rangs des élus de la majorité aux cabinets ministériels. Et puis, et surtout peut-être, parce qu'il y va des institutions de la Ve République. Il n'est pas possible de voir renaître des pratiques rappelant un passé récent, où la pression des groupes politiques, multipliée par les conversations d'antichambre, s'exerçait sur le pouvoir au point de lui dicter ses décisions. La Ve République s'inspire d'un autre esprit. Elle confie à l'élu de la nation, le chef de l'Etat, et à lui seul, autorité en la matière.

Si M. Georges Pompidou considère que M. Chaban-Delmas doit être remplacé au poste de premier ministre, il doit le faire sans hésiter. Et sans tarder.

Homme de réflexion, hostile aux résolutions brutales, M. Georges Pompidou pèse actuellement le pour et le contre. Il sait ce qu'il doit à M. Chaban-Delmas : une politique sociale dont l'histoire reconnaîtra sans doute les mérites. Une situation économique qui n'est pas si mauvaise, comparée notamment à celle de nos voisins — et si l'on excepte quelques îlots importants. Le président de la République sait aussi ce qu'il reproche à son premier ministre : une mésentente persistante avec la majorité, une perte de confiance relative de la part des commerçants et des artisans, ces électeurs « naturels » de l'U.D.R. ou des R.I. Au niveau psychologique, un certain retard apporté dans les décisions s'agissant notamment de l'O.R.T.F. ou de quelques scandales. Il peut juger que M. Chaban-Delmas n'est plus en mesure de diriger la campagne des législatives.

Il peut aussi considérer qu'il ne remplit plus le rôle que lui confient les institutions, celui de tempart qui protège le chef de l'Etat contre les vagues menaçantes. Celui, parfois, de bouc émissaire. Après le référendum manqué, il peut estimer que le bon moyen pour reprendre l'initiative est de changer de premier ministre.

C'est peut-être injuste. Ce n'est pas anormal. Même si le pari est risqué. Car le procédé, pour justifié qu'il puisse être par la raison d'Etat, peut être mal compris par l'opinion et se retourner contre son auteur : le bouc émissaire retrouve une popularité plus grande que celle qu'il avait auparavant et son départ est ressenti comme une injustice portée au débit de celui qui l'avait commise.

C'est ce qui s'était produit lorsque le général de Gaulle, au lendemain des élections de 1968, avait provoqué la démission de M. Pompidou.

Michel Bassi.

(Suite page 6, col. 6 et 7.)

LA RÉPONSE DE MOSCOU AU BLOCUS DU NORD-VIETNAM : UNE PROTESTATION PRUDENTE ET NUANCÉE

Le ministre soviétique du Commerce en visite à Washington :

« LE VOYAGE DE NIXON N'A JAMAIS ÉTÉ MIS EN DOUTE »

- **Déclaration de Pékin également modérée**
- **CINQ NAVIRES DONT QUATRE RUSSES ONT QUITTÉ HAIPHONG**

AVANT L'HEURE « H » DE L'AMORÇAGE DES MINES

PAGES 2, 3 et 4 : les dépêches de Robert LACONTRE F. NIVOLON Léo SAUVAGE nos informations

ET

LA STRATÉGIE TRIANGULAIRE FAVORISE WASHINGTON

par le général BEAUFRE

PRÈS DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA Ve ARMÉE U. S.

ATTENTAT A LA BOMBE contre le mess des officiers américains à Francfort

- Un colonel tué et treize blessés
- Le personnel (plusieurs centaines d'employés) avait déjà quitté le Q.G.

P. 13 : notre information

DANS CE NUMÉRO :

ETRANGER
2, 3 et 4. — La crise vietnamienne. — CANADA : agitation sociale dans le Québec.
POLITIQUE
6. — La rencontre des délégations socialiste et radicale.
ECONOMIE-FINANCES
10. — La Sarre cherche à forcer son blocus fluvial.
EDUCATION
11. — M. Guichard aux parents : nouvelle consultation sur la réorganisation de la journée et de l'année scolaires.
INFORMATIONS GENERALES
13. — MONTPELLIER : devant la recrudescence des délits, création d'une force de dissuasion municipale armée.
PROGRAMMES
21. — Spectacles, radio, télévision.

Nos rubriques :
Agriculture (9) ; Arts (22) ; Carnet du jour (2, 3, 4) ; Courses (14) ; Feuilleton (8) ; Hôtel Drouot (21) ; Journée (21) ; Lettres (14) ; Mots croisés (20) ; Petites annonces (15 à 19) ; Religion (11) ; Sciences (9) ; Spectacles (22) ; Sports (20) ; Télévision (19) ; Temps (14) ; Un art nommé désir (22).

Cent soixante taxis pour les enfants déshérités

Saint Urbain, patron des chauffeurs de taxi, entouré d'enfants joyeux : la Chambre syndicale des artisans du taxi avait choisi le jour de l'Ascension pour sa traditionnelle « promenade des enfants déshérités » : trois cents garçons et filles de l'Assistance publique. Après le dépôt d'une gerbe à l'Arc de Triomphe, les cent soixante voitures devaient prendre la route de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) pour un déjeuner. Puis les taxis, avec leur famille et leurs jeunes invités, se rendirent en forêt de Fontainebleau pour un lâcher de ballons. (*Photographie d'Albert JAMMARON.*)

TIERS PROVISIONNEL : JUSQU'A LUNDI

Le paiement du deuxième tiers provisionnel doit être effectué d'ici au lundi 15 mai. Dès le 16 mai, la majoration de 10 % sera applicable aux contribuables en retard.

SELON UN SONDAGE DE L'I.F.O.P.

La réforme fiscale préoccupation principale des commerçants

PAGE 7 : notre information

DOSSIER (PAGE 12)

A propos de Bruay-en-Artois

QUE PEUT LA MÉDECINE LÉGALE ?

Autopsie de l'autopsie

(Dessin de Jacques Faizant.)

CAVALIER SEUL

UN TROU

C'EST fait : la terrasse du bord de l'eau est éventrée, les machines sur place, la balustrade en partie renversée. Il était absolument impossible d'installer un central téléphonique ailleurs ; c'est là, dans cet admirable dessin, qu'il fallait faire un trou de toute urgence et nécessité.

On nous dit que les travaux ne laisseront pas de trace, mais comment le croire ? Il faudra bien descendre dans ce local, l'hiver, le chauffer. On verra peut-être un jour des tuyaux de poêle sortir du soubassement, qui sait ?

Mais n'allons pas nous plaindre. Vu le peu de respect que nous avons en France pour les chefs-d'œuvre, il est déjà beau que l'on ait décidé d'enterrer ce central dans le jardin plutôt que de le bâtir dessus.

André Frossard.

COMMENT LES ANGLAIS APPRENNENT L'HISTOIRE

De Henry V à Henry Royce (des Rolls) en passant par Jeanne d'Arc

par **Pierre DANINOS**

Londres, 11 mai.

COMME je n'ai qu'une confiance relative dans les assertions de mon ami W. Marmaduke Thompson, dont les souvenirs scolaires peuvent être sujets à révision, sinon à caution, j'ai préféré me rendre sur place pour savoir où en était Jeanne d'Arc dans les manuels et dans la tête des enfants de John Bull à l'heure où Rouen s'apprête à recevoir la reine Elizabeth.

A Harrow, pour surprendre les garçons en classe d'histoire, il faut viser juste : elle ne dure que quarante minutes, très exactement de 9 h. 15 à 9 h. 55 (suivent une pause de 5 minutes, puis une autre classe de 10 h. à 10 h. 40, une récréation de 20 minutes et un cours d'une demi-heure, avant que le cricket et l'aviron viennent aérer les esprits).

Au moment où je pénétrai dans la classe aux fenêtres largement ouvertes malgré la température plutôt fraîche, un jeune professeur en toge noire exposait à quatorze élèves (blazers bleus, pantalons gris, canotiers rangés sous les pupitres) comment, grâce à une avance de 4 millions de livres sterling consentie par les Rothschild au gouvernement britannique, celui-ci avait pu acheter au khédive la majorité des parts dans le canal de Suez.

Ne voulant point démasquer mes batteries et attaquer d'emblée sur Jeanne d'Arc, je commençai par un rapide survol historique à l'aide de quelques dates :

— 1214, ça vous dit quelque chose ?

Zéro.

— Et 1515 ?

Absolument rien.

Bouvines, Marignan, ces dates-phares qui nous éclairent, les laissent dans l'obscurité. Mais quand, à propos des « cinq plus grandes batailles de tous les temps », ils me parlent de Blenheim et de Pultawa, c'est moi qui reste tous feux éteints sur la route de l'histoire. Je savais bien que *Blenheim* était un excellent étalon, mais Pultawa...

Quant à Jeanne d'Arc... « *Pour vous, qu'est-ce qu'elle représente ?* »... il y a unanimité : c'est une grande héroïne de l'histoire, c'est une sainte, c'est la femme la plus courageuse de tous les temps (les Anglais ont le culte des héros malheureux : Nelson a sa colonne, mais la charge de la brigade légère à Balaklava, qualifiée par nos historiens d'« héroïque mais folle », est encore plus chère aux cœurs des écoliers britanniques).

Seul le point de savoir par qui Jeanne d'Arc a été brûlée divise la classe :

— Par les Anglais, mais le tribunal était français !

— Ce sont les Français qui l'ont vendue à Bedford !

— De toute façon (*it's a shame ! Shame on us !*

« Honte à nous ! Le répentir semble encore vivace. Les manuels d'histoire en conservent toujours la trace. Sans plus parler de Harrow et des *public schools*, le « Piers Plowman », bréviaire des enfants anglais, conclut ainsi le chapitre consacré à Jeanne d'Arc :

« *C'est avec honte que les Anglais se souviennent aujourd'hui de leurs ancêtres.* »

On peut être en droit de se demander, sans être taxé d'anglomanie, si beaucoup de pays parlent ainsi de leur propre passé. Il y a là, en tout cas, un certain *fair-play* et, si j'emploie cette expression sportive, c'est que les manuels d'histoire destinés aux jeunes classes dégagent un authentique parfum de sport. Dans toutes les écoles où je suis allé, le grand marin que fut sir Francis Drake a presque toujours été l'un des premiers cités lorsque je demandais cinq noms de grandes figures historiques (avec Guillaume le Conquérant, Palmerston, Nelson, Napoléon, Churchill, Cromwell, César, Wellington, Hitler). Mais la scène qui, avant tout, fixe l'image de Drake, est une scène de sport : quand on annonce à sir Francis que l'Invincible Armada approche des côtes anglaises, il joue aux boules (pas du tout les mêmes que les nôtres, naturellement), avec ses officiers.

— Messieurs, dit-il, terminons d'abord notre partie !

Pierre DANINOS.

(Suite dern. p., col. 3, 4, 5, 6).

Deux styles de briquet de très rare qualité pour la table ou le bureau.
S.T. Dupont
ORFÈVRES A PARIS

Au zoo de la Jonelière près de Nantes

UN ENFANT DE DEUX ANS MORTELLEMENT BLESSÉ PAR UN LION

Le grillage interdisant l'accès direct aux cages était resté entrouvert en raison de travaux

PAGE 13 : notre information

DEMAIN :

- **Pour la première fois dans le Figaro**

UN SUPPLÉMENT COULEUR EN HÉLIOGRAVURE

LA VIE QUOTIDIENNE DE LA FAMILLE D'ANGLETERRE

- **DANS LE LITTÉRAIRE**
  - — 600 éditeurs de tous les pays en congrès à l'UNESCO
  - — 600 merveilles de tous les siècles à la Bibliothèque nationale
- **Nos autres suppléments**

ECONOMIE - FINANCES - RADIO-TELEVISION

A propos de Bruay : que peut la médecine légale ?

Recherche de la vérité

L'esprit humain se refuse à buter sur l'inconnu ou l'inconnaissable. C'est ce qui fait sa noblesse.

L'enquête criminelle est ainsi une des plus passionnantes démarches de l'intelligence qui refuse de s'incliner devant le mystère non par simple curiosité, mais pour des raisons de morale et de justice.

L'enquête judiciaire n'est donc pas autre chose que la recherche de la vérité.

•

Mais combien cette recherche est difficile et délicate ! Car elle constitue un mélange indissociable d'éléments subjectifs, de déductions logiques et de constatations, de faits.

L'enquête criminelle est, en effet, un ensemble complexe d'interrogations de témoins ou de suspects, de perquisitions, d'expertises diverses, de vérifications de toutes sortes.

Il ne peut être question dans le dossier que nous ouvrons aujourd'hui de démonter tout le mécanisme d'une enquête. C'est là un sujet trop vaste.

Il s'agit — à travers l'un de ces éléments, l'autopsie — d'en montrer la complexité et la difficulté.

•

L'autopsie constitue souvent un des meilleurs instruments de connaissance de l'affaire. Dans l'énigme de Bruay-en-Artois, l'examen du corps de la victime permet ainsi, sinon de connaître les circonstances exactes de l'assassinat et le lieu où il a été commis, du moins de tirer des faits révélés par la médecine légale des interprétations logiques.

C'est là un des éléments essentiels du dossier car il permet au juge d'instruction de s'appuyer sur des faits avant d'interpréter l'ensemble des données.

S'il n'était pas ainsi, la justice serait exposée à l'erreur et risquerait de s'engager sur une fausse piste.

Denis Périer-Daville.

AUTOPSIE DE L'AUTOPSIE

par
Jean-François AUGEREAU
et
Hervé PONCHELET

« *NOUS avons procédé à l'autopsie du corps que l'on nous dit être celui de X...* » C'est par cette phrase rituelle, pleine de circonspection, que commencent tous les rapports d'autopsie. C'est toute la philosophie de la médecine légale que résument ces quelques mots. Le médecin qui pratique l'autopsie — le « légiste » — doit être habité par le doute systématique. Il note tout, constate tout, car le moindre détail, sans importance sur l'instant, peut se révéler capital quand il prend place dans « le cadre de l'enquête policière », et parfois tout changer. C'est pourquoi l'identité même de la victime est mise en cause par le médecin qui a reçu réquisition du procureur pour pratiquer l'autopsie. En effet, par sa précision, celle-ci doit permettre, le cas échéant, de retrouver l'identité de la victime. Mais en aucun cas le médecin n'est chargé de démontrer cette identité. C'est à la justice de le faire.

D'entrée de jeu, donc, le médecin légiste se distingue du médecin « normal ». L'un observe systématiquement tout tandis que l'autre s'efforce d'analyser les symptômes de la maladie qu'il combat sans s'embarrasser des détails superflus qui le détourneraient de son but : soigner le patient pour sa maladie. On voit mal, par exemple, un praticien perdre son temps à ausculter les poumons de son patient si celui-ci présente les signes manifestes d'une crise d'appendicite. Le légiste, lui, doit examiner centimètre carré par centimètre carré le corps de la victime ainsi que chacun de ses organes, et non pas seulement les marques évidentes de son décès. La méthode est donc très différente.

Les cas présentés aux médecins légistes sont toujours uniques, contrairement à ceux du médecin qui « soigne ». L'expérience, l'intuition jouent des rôles prépondérants dans la pratique de l'autopsie et l'on conçoit qu'un médecin « normal » répugne souvent à la pratiquer, tant les motivations sont différentes. Pour cette raison, les légistes revendiquent un statut propre. Ils exercent un métier à part qui réclame des dons très particuliers.

Une cire où tout s'imprime

Le corps humain est une cire sur laquelle tout s'inscrit. Tout s'y imprime. Autopsier, c'est lire les circonstances et le déroulement des faits qui ont conduit au décès.

Le premier soin du médecin est donc de décrire en détail le corps. Taille, poids, sexe, signes particuliers, avant de rechercher les marques laissées par les coups et blessures. Un coup porté avant la mort se matérialise par une ecchymose, un « bleu », même si ce coup entraîne une blessure. En revanche, les mêmes coups et blessures portés après la mort ne seront pas accompagnés de ces ecchymoses. La lecture des coups et blessures permettra donc de comprendre le traitement qu'a subi la victime de la part de son assassin avant et après la mort, ou les circonstances d'un accident.

Cette description externe fournit aussi quelques indications sur le temps qui s'est écoulé depuis le décès. Mais ces indications sont floues et dépendent évidemment beaucoup du milieu où la victime a séjourné jusqu'à sa découverte. Encore une fois cependant, ces indications peuvent prendre une grande valeur si on les recoupe avec l'enquête policière. Mais le rôle du médecin n'est pas et ne peut être de donner l'heure du décès à la minute. Tout au plus peut-il donner une estimation — d'une demi-heure à deux heures près — dont la précision dépend du temps écoulé depuis la mort (de quelques heures à quelques jours).

En revanche, passé ce délai, la biologie de la mort commence à brouiller sérieusement les cartes, rendant toute tentative de datation pratiquement impossible. Puis, au bout de quelques mois, on retrouve une précision relative.

On arrive par exemple à savoir si le corps a été déposé là où il a été découvert avant ou après le dernier hiver, avant ou après la chute des feuilles à l'automne, etc.

La forme des blessures donnera évidemment une idée de l'arme et de la façon dont elle a été utilisée. Comment les coups ont été portés, quels sont ceux qui ont été secondaires et quels sont ceux qui ont provoqué la mort ?

Le doute systématique

Un homme avait mis fin à ses jours à coups de pistolet au cœur. Le médecin chargé de l'autopsie était perplexe, car s'il découvrait deux sorties de projectiles, il ne dénombrait qu'une seule entrée. En fait, la victime s'était bien donné la mort en tirant deux fois de suite et les deux projectiles avaient pénétré, semble-t-il, par le même orifice. C'est un « vieux renard » qui trouva la solution. Les deux balles étaient entrées, presque, par le même orifice qui au lieu d'être parfaitement circulaire comme c'est le cas quand il n'y a qu'un projectile, était légèrement ovalisé comme le trou percé dans une cible de tir forain par deux balles ayant atteint, presque, le même point.

L'expérience joue donc un rôle capital dans l'autopsie qui est la science — ou l'art — de la description par excellence. Et les très bons médecins légistes ont souvent dépassé la cinquantaine.

D'une éraflure ils déduisent le transport d'un corps par une ou deux personnes. Ils n'omettront jamais de prélever les grains de sable ou les brins d'herbe collant à la peau de la victime aux fins d'expertises. Celles-ci pourront indiquer si le corps a été changé de place, s'il y a eu lutte. La longueur de la barbe est mesurée, elle peut permettre de donner une indication de l'heure de la mort si l'on a une idée de l'heure et de la date à laquelle la victime s'est rasée pour la dernière fois.

Impossible de décrire en détail tous les signes de leurs interprétations possibles. Un traité de médecine légale comporte des milliers de pages, des dizaines de milliers de « recettes ».

Après cette description très complète dont chaque détail est soigneusement consigné dans le rapport, le médecin passe à l'autopsie proprement dite dont l'ABC consiste à examiner systématiquement tous les organes. Ils doivent être tous passés « au crible du doute systématique ».

Les laboratoires toxicologiques sont d'une aide précieuse dans une enquête criminelle. C'est certainement leurs analyses qui donnent les résultats les plus probants car la chimie a atteint aujourd'hui un stade de perfection extrême.

Une idée couramment admise est de croire que le stade de la digestion renseigne avec précision le médecin sur l'heure du décès de la victime. En fait, c'est l'un des plus mauvais critères que l'on puisse trouver car il y a autant de formes de digestion que d'individus. L'un digérera très vite après les repas, l'autre moins vite. Une grande émotion peut entraver le processus, etc.

En revanche, la description du bol alimentaire peut être extrêmement précieuse. Qu'un suspect prétende avoir déjeuné avec la victime et mangé avec elle une choucroute, alors que celle-ci a pris tout autre chose, peut aider à confondre un coupable.

Il ne faut surtout pas omettre de signaler la présence d'un bonbon, d'une cerise, d'un alcool qui peuvent permettre aux policiers de retrouver des témoins, par exemple.

Le médecin légiste ne juge pas, mais il doit tout noter, il doit dire de quoi est morte la victime, mais aussi quel était son état au moment de la mort. Etait-elle en bonne santé ? Avait-elle bu normalement ? Avait-elle été droguée, etc. ?

Et puis il ne faut pas oublier que la médecine légale n'a pas affaire à un sujet biologiquement normal. La vie, c'est l'ordre ou du moins une tentative permanente du retour à l'ordre, l'homéostasie comme disent les biologistes. Après la mort, les paramètres de la vie ne sont plus valables. La « biologie de la mort » est toute autre, la chimie y prend le pas sur la biochimie. La cellule morte libère des toxines, se dégrade très rapidement. Les états organisés se succèdent de plus en plus rapidement en relation directe avec les conditions du milieu.

C'est donc là une médecine fondamentalement différente pour laquelle les progrès de la science ne seront, semble-t-il, jamais décisifs. On en revient à une science parfaitement descriptive. Le moindre petit fait prend souvent plus d'importance en médecine légale que l'analyse chimique la plus sophistiquée.

Un homme est trouvé mort un soir de fête à côté de sa bicyclette. L'autopsie montre qu'il a succombé à une hémorragie cérébrale consécutive à un traumatisme crânien. De plus, son sang contient une forte quantité d'alcool. Conclusion rapide : il s'agit d'un ivrogne qui a fait une chute mortelle. Mais le légiste, malgré l'évidence, avait fait son métier et noté la présence de deux traces à la même hauteur sur les tibias de la victime. Ce détail minime fut décisif. Quelques mois plus tard, il permit de réorienter l'enquête. En fait, la victime avait été renversée par un chauffard qui avait pris la fuite. Les marques sur les tibias étaient celles d'un pare-choc de voiture.

En médecine légale, une grande humilité est indispensable. Le « légiste » ne doit pas s'ériger en juge. Il doit apporter au juge d'instruction des faits objectifs. C'est là et là seulement qu'il devient auxiliaire de la justice.

Pour le juge d'instruction : un témoignage capital

DANS la valeur probante qu'un juge d'instruction attache à un rapport d'autopsie, il convient d'envisager deux possibilités : soit que ladite autopsie ait été faite à la requête du juge et en sa présence, soit qu'elle ait été pratiquée hors sa présence.

En l'absence de tout texte législatif, c'est l'usage qui impose une pratique différente à Paris et en province. Une différence qui tient essentiellement au fait que les juges instructeurs de la capitale sont surchargés de dossiers. Le juge Zollinger, qui a exercé en province avant d'être nommé à Paris, a assisté à plus de cent autopsies. Jamais dans la capitale. En province, pour toute affaire qui semble être criminelle, le juge d'instruction est immédiatement à pied d'œuvre. C'est lui qui alerte le médecin légiste et c'est pourquoi il est généralement présent lorsque celui-ci opère.

A Paris, au contraire, étant donné le manque de temps, lorsque le magistrat instructeur est saisi, il trouve dans le dossier le rapport du légiste en même temps que l'enquête policière.

Témoignage posthume, l'autopsie est le plus précieux parce qu'il est débarrassé de toutes les contingences humaines. Ce témoignage-là peut apporter une démonstration formelle.

Encore faut-il que « l'interrogatoire » du corps soit mené dans les meilleures conditions. Ici s'impose une vérité crue : un cadavre n'attend pas. Il faut que cet acte soit fait dans les deux jours qui suivent sa découverte.

Le médecin légiste, quand viendra l'heure du procès, pourra être attaqué (et parfois violemment) sur les conclusions qu'il a tirées de son examen. Au moment où il effectue celui-ci, il faudrait qu'il puisse déjà imaginer les questions qui lui seront posées plus tard.

L'autopsie telle qu'on la pratique en province se déroule en présence du juge instructeur et, le plus souvent, d'un gendarme qui, dès que le légiste a enfilé ses gants, raconte très exactement tout ce qu'il sait.

C'est en fonction de ces données immédiates que le magistrat peut insister pour obtenir le plus grand nombre de constatations qui lui permettront de reconstituer les circonstances de la mort et parfois ses causes.

L'autopsie est donc un témoignage capital pour un juge d'instruction. Mais on ne peut lui demander plus qu'elle ne peut dire. Il est bien vrai que l'expert sera souvent questionné sur des points qui dépassent le cadre des simples constatations. Il dira que la victime a été tuée par balle, par coup de couteau, par strangulation. Il pourra constater aussi la largeur de la lame ou l'épaisseur du lien. Mais il ne pourra pas, le plus souvent, donner d'autre description de l'arme du crime.

Parfois même, l'autopsie démontre qu'un suspect n'est pas un coupable. Il reste que le rapport du légiste est la pièce déterminante d'une affaire criminelle ; l'élément de base auquel il est impossible de ne pas se référer.

Pendant le déroulement d'un procès criminel, il y aura peut-être une querelle d'experts. Les affirmations de certains pourraient être l'objet de critiques parfois valables qui les affaibliront. Il ne faut pas oublier que les parties en cause — avocats et partie civile — auront examiné au microscope toutes les pièces du dossier et en premier lieu le rapport d'autopsie.

Pour le juge instructeur, l'autopsie constitue le noyau central qui lui donnera le premier éclairage. Le médecin légiste, lui, est condamné à la prudence. Il ne peut confondre conclusion formelle et déduction, présomption et certitude. Et cette certitude est étroitement liée aux progrès scientifiques

Un juge d'instruction est obligatoirement méfiant. Il n'a pas le droit de se tromper. Pour cette raison, il exige beaucoup des experts. Chargé essentiellement de faire une démonstration il compte sur eux pour l'aider à parvenir à la vérité.

ENTRETIEN AVEC LE JUGE ZOLLINGER
par **Guy LE BOLZER**

Pour le policier : des indications à confirmer

AUX yeux du policier chargé de découvrir l'auteur d'un crime, le « légiste » qui est désigné par la justice pour autopsier le corps de la victime est à la fois un enquêteur, comme lui, et un témoin : tel est le sentiment du commissaire Poiblanc, chef de la brigade criminelle de la préfecture de police.

Et si l'on ne peut pas parler de travail d'équipe, il n'en reste pas moins qu'au cours des investigations s'établit entre le médecin et l'enquêteur une collaboration, un échange d'idées. D'abord, parce que les premières constatations sont faites par le policier.

Celui-ci fournit au médecin un certain nombre de données qui, sans pouvoir influencer son jugement, vont lui permettre d'entreprendre son travail en toute connaissance de cause. Ainsi l'enquêteur va-t-il dire dans quelles circonstances la victime a été découverte, dans quelle position se trouvait le corps. S'il était dans une pièce surchauffée ou dans une cave fraîche, dans quel genre de terrain il avait été enterré.

Mais il n'est pas exclu que le médecin soit appelé par le magistrat à venir lui-même se rendre compte sur place, par exemple lorsqu'une victime est immergée dans une baignoire et que la mort paraît suspecte. Le légiste pourra également aller diriger une exhumation afin qu'un geste maladroit ne risque pas de réduire à néant une source de renseignements précieuse pour lui.

A l'inverse, quand l'enquêteur escompte de l'autopsie une information décisive, il n'est pas rare qu'il se rende à l'Institut médico-légal pour assister à l'opération. Est-ce tout ?

Non pas. Il peut arriver qu'au cours de ses investigations le policier se retourne vers le médecin pour lui demander une précision supplémentaire : par exemple, quel peut être le temps de survie de telle personne blessée à mort. Car il importe de savoir si la victime a pu se traîner seule sur une assez longue distance ou si quelqu'un l'a obligatoirement déplacée. Enfin, commissaire et légiste peuvent se retrouver, sous la direction du magistrat, lors de la reconstitution où des thèses opposées pourront s'affronter (crime-accident; version de l'accusation - version de la défense).

L'autopsie est-elle cependant un acte décisif dont les résultats vont déterminer la suite des recherches ?

Oui et non. Le public se fait sans doute une idée fausse de ce que sont un rapport d'autopsie ou des conclusions d'experts.

Un médecin ne se livre pas à des interprétations. Il constate des faits. Ceux-ci peuvent avoir une valeur absolue : profondeur d'une plaie ; forme de la lame ou de l'instrument qui l'a causée.

Ils peuvent n'être aussi que des indications et laisser place à l'interprétation. « *Le légiste indique ce qu'il a vu. A nous*, dit le commissaire Poiblanc, *en fonction des circonstances dans lesquelles se sont déroulés les faits, de savoir s'il faut en tirer des déductions. Les données fournies par l'autopsie et les expertises sont précieuses et, de plus en plus précises à mesure que les sciences progressent. Toutefois, ce serait une erreur pour le policier de laisser détourner son attention.* » Tel élément, qui paraît aujourd'hui secondaire, peut avoir demain un intérêt capital. C'est pourquoi le travail de l'enquêteur va consister à amasser, à collectionner le maximum d'indices.

« *Car il nous faut non seulement exploiter les constatations de l'autopsie*, souligne le chef de la brigade criminelle, *mais aussi les confronter, les corroborer par des renseignements extérieurs.* »

Si l'heure probable de la mort est située entre 17 heures et 20 heures, la reconstitution de l'emploi du temps du défunt permettra, peut-être, de réduire ce laps de temps ou parfois de le déplacer.

« *Une enquête est un faisceau où médecin légiste, experts, protagonistes et policiers apportent chacun leur contribution à la découverte de la vérité au cours de l'instruction dirigée par le magistrat. Il ne faut pas oublier qu'à la conclusion d'une affaire tout sera réexaminé et débattu devant la Cour d'assises, où le médecin et le commissaire devront, l'un et l'autre, déposer à la barre avec le simple titre de témoin.* »

ENTRETIEN AVEC LE COMMISSAIRE POIBLANC
CHEF DE LA BRIGADE CRIMINELLE
par **Edouard THEVENON**

© HAAS CONSEIL F1 G 12

MONIQUE MAYEUR :
"Je suis innocente, le juge se trompe"

Bruay-en-Artois, 13 juillet. *(De notre envoyé spécial.)*

C'EST affreux, je suis innocente ! Le juge se trompe.

C'est ce que, entre deux policiers, criait Mme Monique Mayeur, 38 ans, en montant dans le fourgon cellulaire qui devait la conduire à la prison de Loos-lez-Lille. Il était 3 heures du matin. Après un après-midi de reconstitution dans le quartier du coron et six heures d'interrogatoire, le juge Henri Pascal avait, en effet, pris la décision d'inculper la fiancée du notaire de complicité d'homicide volontaire sur la personne de Brigitte Dewevre, 16 ans.

En réalité, cette inculpation n'a pas surpris ceux qui, depuis le début, suivent l'instruction du dossier. La complicité de Mme Mayeur était envisagée depuis longtemps par le juge. Sa décision n'est que la conclusion logique de son raisonnement. Rappelons encore une fois, cependant, qu'inculpation ne signifie pas obligatoirement culpabilité et que, dans ce fait-divers hors série, la lumière est loin d'être faite. « *J'estime qu'il y a suffisamment de charges pour motiver l'inculpation* », déclare toutefois M. Pascal.

Est-ce à dire que le magistrat détient la preuve matérielle qui confondrait les inculpés? Cela se saurait sans doute... On en revient alors aux présomptions faites de concordances, non-concordances, invraisemblances, déductions parfois solides, parfois discutables des enquêteurs.

Et, tout d'abord, il faudrait déterminer le mobile qui a poussé un homme et une femme issus de familles honorables, ayant une position enviée dans la société, à la réputation jusqu'alors sans faille, à commettre un tel crime.

Acte de folie ? J'ai souvent rencontré Mme Monique Mayeur dans le grand salon de sa belle villa blanche. Une femme sensée, parlant de ses deux filles âgées de 16 et 17 ans avec un amour maternel non feint. Elle m'expliquait comment elle envisageait son alliance avec Pierre Leroy.

« *Après mes déboires conjugaux, il est l'épaule sur laquelle je vais pouvoir m'appuyer.* »

Mme Mayeur avait alors des élans de sincérité. Par moments aussi fusait un mot argotique prononcé avec un accent chuintant qui surprenait l'interlocuteur. Cette femme peut-elle être complice d'un meurtre ? Aujourd'hui encore le doute devrait jouer en sa faveur puisqu'on ne peut écarter la part de la calomnie. Ne lui reproche-t-on pas d'avoir une silhouette masculine ?

L'amie du notaire détient-elle un secret ? Au fil des jours, les enquêteurs se sont rapprochés d'elle. « **Tout tourne autour de la villa blanche** », a souvent répété le commissaire Ollier. En faisant appel à la psychologie, le juge allait déjà plus loin dans le raisonnement. Mais, pour conclure, il attendait un témoin précis. Celui-ci est apparu tardivement : M. Clément Leblanc a vu, vers 20 heures, le notaire dans l'impasse de la rue Nouvelle, voie qui débouche dans la rue Alfred Leroy à quelques centaines de mètres de la rue Ranchicourt. Au bras de Me Leroy, une jeune fille de 16 à 17 ans. M. Leblanc est maintenant formel : il a reconnu le notaire à sa silhouette, à sa couronne de cheveux roux aux traits de son visage. Il l'a détaillé de profil. Mais M. Leblanc, dont la bonne foi n'est pas, semble-t-il, douteuse, ne peut décrire l'adolescente qui était à son bras. Portait-elle des lunettes ? Etait-elle en jupe ou en pantalon ? Il ne peut pas répondre. Alors pourquoi a-t-il si bien détaillé l'homme, grand, corpulent, qui s'engageait dans l'impasse, sans remarquer l'autre personnage ? La question reste posée.

On peut aussi se demander si, à la lumière crépusculaire d'un début de mois d'avril, on peut dans une ruelle sans éclairage déterminer la couleur des cheveux et autres détails.

Bien des points restent à éclaircir

M. Leblanc a aussi vu une conductrice à bord d'une auto blanche, en stationnement rue Alfred-Leroy. Elle suivait du regard, dit-il, le couple qui s'éloignait dans le renfoncement. Là, M. Leblanc est plus nuancé. Il n'est pas certain du type de voiture et lors de la reconstitution il a parlé de similitude de traits.

Ce témoignage est évidemment troublant, mais en l'état de l'enquête, il ne doit pas être déterminant. D'autre part, admettre que Pierre Leroy était dans l'impasse avec Brigitte met en cause la jeune fille elle-même. Celle-ci, chaque soir, partait de chez elle pour aller chez sa grand-mère. Pourquoi, jusqu'à la découverte du corps de la collégienne, aucune personne n'a-t-elle signalé sa disparition ?

On voit que dans ce scénario reconstitué par le juge, bien des points ne sont pas encore éclaircis.

Certes, Me Pierre Leroy et Mme Monique Mayeur, à certains moments, mentent — ne serait-ce que par omission — en expliquant leur soirée du 5 avril. Une interview de Mme Mayeur mère en apporte la preuve. Entendue par le magistrat et en présence du procureur de la République, dans le couvent où elle était en convalescence, la vieille dame avait déclaré le mois dernier : « *Ce soir-là, je n'ai pas vu ma fille, ni M. Leroy.* » L'autre jour, à un confrère de R.T.L., la septuagénaire a donné une autre version : « *Monique et Pierre Leroy ne m'ont pas quittée de la soirée. Ma fille m'a préparé à dîner, puis ils ont joué aux cartes autour de la table du salon.* » Cette déclaration est d'ailleurs en contradiction avec celle de Monique Mayeur qui disait : *A 20 h. 15, ma mère était couchée dans la pièce à côté. J'étais seule dans le salon avec Pierre. J'ai préparé le dîner de mon fiancé puis, tous les deux, nous avons regardé la télévision et joué aux cartes.* »

Contre Pierre Leroy, il y a ses différentes versions sur sa présence rue Ranchicourt. Pourquoi attendait-il au volant ? « *Pour ne pas rencontrer l'ex-mari de Mme Mayeur* », a-t-il dit. « *Pour que ma mère n'apprenne pas ma liaison* », a-t-il affirmé ensuite. Un secret de Polichinelle. M. Pierre Leroy ne donne pas une explication irréfutable. Etait-il rue Ranchicourt vers 20 h. 10 ? Une infirmière du coron est formelle : à 22 h 10, il était à son volant. Et d'autres témoins sont aussi précis : à 20 h. 20, 20 h. 30, le conducteur n'était pas dans son auto. Où était Me Leroy entre l'heure de la disparition de Brigitte et le lendemain matin ? Après trois mois d'enquête, on ne sait pas encore.

Bien d'autres points d'interrogation ne sont pas effacés. L'heure de la mort : le rapport d'autopsie la situait vers 20 heures avec un battement d'un quart d'heure dans les deux sens, mais le contre-rapport de professeurs parisiens la place dans une fourchette qui va de 19 h. 45 à 10 heures le lendemain matin.

A la décharge du notaire et de sa fiancée, il faut mettre les résultats des analyses. Pas de trace de sang sur la hachette saisie dans la propriété de Mme Mayeur. Pas de sang sur les vêtements de Pierre Leroy. Aucune comparaison possible entre les fibres synthétiques prélevées sur les habits de la victime et les fibres récupérées dans la « 504 ».

Le botaniste et le géologue commis par le magistrat instructeur ont découvert des algues microscopiques pouvant provenir du parc de la propriété. Cela n'accuse pas obligatoirement les inculpés. Complétant le travail des deux experts, un géochimiste a conclu que l'endroit où le corps a séjourné le plus longtemps se situe au début du sentier ou derrière les garages. Cette conclusion a intéressé le juge lorsqu'il a démontré au cours d'une reconstitution que l'inculpé décrivant ce qu'il avait vu devait obligatoirement se trouver au bout de ce sentier.

Le juge avait deux solutions à l'issue de l'audition du témoin - surprise : mettre Mme Mayeur en prison ou la placer sous contrôle judiciaire. L'incarcération de Mme Mayeur indigne la défense. Et il est vrai qu'aux yeux de certains, elle apparaît comme une manœuvre pour forcer la main à la Chambre d'accusation qui tiendra audience lundi pour statuer sur les demandes de mise en liberté du notaire, présentées, l'une par la défense, l'autre par le Parquet.

La détention de la fiancée du notaire est-elle nécessaire à la manifestation de la vérité ? Après trois mois d'enquête et alors que tous les témoins ont été entendus, on peut en douter. Samedi, Me Boyer-Chammard du barreau de Lille, défenseur de l'inculpée, présentera une demande de mise en liberté provisoire. L'avocat a également l'intention de faire état de l'article 105 du code de procédure pénale pour tenter de faire constater la nullité de toute la procédure d'instruction.

Deux inculpés en prison alors que l'enquête n'a, semble-t-il, pas apporté la moindre preuve de culpabilité. La défense s'irrite devant un tel acharnement du juge d'instruction. Il est vrai qu'on en est encore à s'interroger sur l'heure et sur le lieu du crime. Ni la vie privée du notaire, ni ses erreurs ou même ses contradictions sur une fraction de son emploi du temps ne permettent d'affirmer formellement qu'il est un criminel, fait remarquer le bâtonnier Guilly. Un témoin tardif et hésitant accable le notaire. Un autre, au mois de mai rappelle l'avocat l'avait presque disculpé. Une femme en effet disait avoir vu Pierre Leroy passer à Pernes-en-Artois, distant de Bruay d'une quinzaine de kilomètres, le 5 avril entre 19 h 40 et 19 h 50. En présence de ces deux témoignages contradictoires, le juge a donné la préférence au premier.

Lucien Miard.

5 heures du matin
LUNDI
15 MAI 1972
Nouvelle série - N° 8.625
(130e jour)
0,80 F
6, boul. Poissonnière
PARIS-9e
770 73.39 et 91.59

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

A PROPOS DES ENTRETIENS ENTRE FRANÇOIS MITTERRAND ET JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER

Les communistes ne cautionneront pas une alliance avec la droite

L E climat dans lequel se déroulent les entretiens entre la direction du Parti socialiste, conduite par François Mitterrand, et celle du Parti radical, conduite par M. Servan-Schreiber, les déclarations auxquelles ils ont donné lieu appellent quelques commentaires et nous conduisent à poser un certain nombre de questions.

Non seulement M. Servan-Schreiber est opposé à tout programme de gouvernement avec les communistes — il l'a répété maintes fois — mais il est même opposé à tout accord électoral de l'ensemble de la gauche sur le plan national. Ce ne serait pas « convenable », a-t-il déclaré vendredi.

L'actuel président radical a signé une alliance avec les « réformateurs » de M. Lecanuet dont on sait l'hostilité violente qu'il professe à l'égard des communistes et le caractère ultra-réactionnaire de ses positions en politique intérieure comme en politique extérieure. Il n'y a pas longtemps d'ailleurs qu'il était qualifié d' « homme de droite » par son allié d'aujourd'hui.

M. LECANUET comme M. Servan-Schreiber ont été d'ardents supporters de M. Poher, avant de répondre l'un et l'autre, comme un seul homme, OUI au référendum de M. Pompidou. Le premier a aujourd'hui été un ultra des guerres coloniales et de l'atlantisme et il s'en fait gloire. Le deuxième, bien qu'il s'en défende par-

QUESTIONS LÉGITIMES

fois, relève de la même école : ne justifiait-il pas, en 1949, les partisans américains de la guerre préventive contre l'U.R.S.S. ? Ne vient-il pas, il y a quelques jours, de comparer, en termes d'une rare bassesse, les patriotes vietnamiens aux nazis et de saluer en M. Nixon le défenseur du monde libre et des valeurs occidentales ?

En discutant avec le Parti socialiste, M. Servan-Schreiber ne cache pas qu'il est non seulement le porte-parole de sa formation — au sein de laquelle, au demeurant, il est largement contesté — mais aussi l'honnête courtier du « mouvement réformateur ». M. Abelin, bras droit de M. Lecanuet, a tenu à spécifier : « Nous faisons confiance à la direction du Parti radical pour défendre les idées qui nous sont communes. »

TEL est le contexte politique dans lequel se déroulent les entretiens du Parti radical et du Parti socialiste. Une nouvelle réunion est prévue jeudi prochain et elle s'est donné pour objectif d'aboutir à la conclusion d'un accord politique concernant le programme et la tactique électorale. Sur quelles bases ? La question mérite d'autant plus d'être posée que M. Servan-Schreiber a souligné au lendemain de la première rencontre : « Nous ne voyons pas ce qui peut séparer socialistes et radicaux ni sur l'Europe ni sur d'autres points. »

DANS ces conditions, nous sommes amenés à poser une première question.

Le Congrès socialiste d'Epinay avait exclu toute stratégie centriste, il s'était prononcé pour l'union de toute la gauche et dans ce cadre pour la recherche d'un accord de gouvernement avec notre Parti : on voit mal comment cette orientation pourrait se concilier avec les prises de position de M. Servan-Schreiber qui vont très exactement dans un sens opposé. On n'aperçoit guère plus clairement comment le programme du parti de François Mitterrand qui a l'ambition « d'entreprendre la construction d'une société socialiste » pourrait s'harmoniser avec celui de M. Servan-Schreiber qui chante les mille et une vertus du capitalisme.

DEUXIEME question. François Mitterrand vient de proposer aux autres formations de la gauche non communiste « un accord politique... ayant pour corollaire l'unité de candidature dès le premier tour de scrutin des législatives ». La discipline devant, au deuxième tour, jouer « au bénéfice du candidat de gauche le mieux placé ».

Cela signifie-t-il que l'on vise à obtenir, au premier tour, une candidature unique du Parti socialiste, du P.S.U., du Parti radical et des « réformateurs » ? Et que nous devrions, au second, nous désister éventuellement pour un représentant de ces derniers ?

Dans ce cas, disons-le nettement pour que les choses soient parfaitement claires avant la rencontre de jeudi : il n'y a aucune chance pour que nous acceptions de cautionner une telle opération. Au cas où certains caresseraient le rêve de faire de notre Parti la force d'appoint d'une coalition hétéroclite qui pourrait aller des amis de M. Rocard à ceux de M. Lecanuet, il vaut mieux qu'ils ne comptent pas sur nous.

René ANDRIEU.

● SUITE PAGE 4

LE BLOCUS N'ARRÊTERA PAS LES NAVIRES DE L'U.R.S.S.

câblent de Haiphong les marins soviétiques

(De notre envoyé spécial permanent Serge LEYRAC)

MOSCOU (par téléphone). — « Jusqu'où iront-ils ? » se demandent les Moscovites après le minage des ports nord-vietnamiens. Dans les propos perce une inquiétude mêlée d'indignation, et la prochaine visite de Nixon est commentée avec des sentiments mêlés.

Les protestations contre les décisions américaines se multiplient. Hier l'agence Tass faisait état de meetings qui avaient eu lieu dans le port de Haiphong, à bord de tous les navires soviétiques. Un câble envoyé par l'équipage du « Morchansk » dit notamment : « *Les agresseurs américains n'effrayent pas nos marins. Nous soutenons chaleureusement la déclaration du gouvernement soviétique. Les actes agressifs de l'impérialisme des USA n'arrêteront pas les navires sous pavillon soviétique.* »

De leur côté, les capitaines d'autres navires soviétiques affirment : « *Les marins de nos navires sont calmes et pleins de sang-froid. Les équipages se maintiendront sur les itinéraires fixés par leur patrie. Ils feront tout ce que l'on exigera d'eux pour aider le peuple du Vietnam.* »

(Page 3, l'ensemble de nos informations.)

119 morts dans l'incendie d'Osaka

Cernées par le feu, dans un cabaret au septième étage d'un grand magasin d'Osaka au Japon, quelques personnes ont pu être sauvées par l'échelle des pompiers (notre photo).

Mais 96 victimes ont péri carbonisées et 23 autres se sont écrasées au sol en sautant par les fenêtres.

(Page 12.)

ORTF : DOUBLE DÉMISSION

● EN PAGE 4
l'éditorial de Laurent SALINE « La part du feu »
● EN PAGE 10
Jérôme FAVARD et Jean ROCCHI

GRÈVES

● Coupures de courant mercredi des gaziers et électriciens. Arrêts de travail dans le papier-carton et les imprimeries de labeur. La CGT prépare la journée nationale interprofessionnelle.

(Page 5.)

La reine d'Angleterre à Paris

(Page 2, J.-C. Allanic)

BRUAY

● Le notaire pour la septième fois devant le juge Pascal. La chambre d'accusation de Douai statuera demain sur la mise en liberté de l'inculpé.

(Page 12.)

MÉTRO

● Suppression, bientôt, des bureaux de quai des chefs de station.

(Page 12.)

REDDITION

● Après 24 heures d'un siège ponctué de coups de feu, les deux malfrats de Roubaix se sont rendus. Le bébé qui était avec eux est sain et sauf.

(Page 12.)

AUTOMOBILISME

A Monaco, la première grande victoire de BELTOISE

FOOTBALL

● COUPE DE FRANCE

BASTIA et l'O.M. qualifiés à l'arraché pour la finale

(Page 7)

Réunion du Comité Central du P.C.F.

Mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 mai, au siège du Comité Central, 2, place du Colonel-Fabien, Paris-19e.

Ordre du jour :

1. L'analyse des résultats du référendum du 23 avril et la situation politique.

(Rapporteur : Gaston PLISSONNIER).

2. Le développement de la bataille pour les moyens financiers du Parti.

(Rapporteur : Georges GOSNAT).

La première séance commencera à 9 heures.

LES FUSILLADES DE MADAGASCAR

SAMEDI et dimanche, à Tananarive, la police et l'armée ont tiré sur des manifestants qui défiaient l'autorité du président Tsiranana. Les morts sont nombreux. Le pays est en état de siège. Les garanties constitutionnelles sont suspendues. D'autres incidents ne sont pas à écarter.

Il est trop simple, comme l'a fait cet incurable anticommuniste qu'est Tsiranana, d'affirmer que ces manifestations, qui ont réuni des dizaines de milliers de personnes au cœur de la capitale malgache, ne sont l'œuvre que de meneurs étrangers. Les jeunes Malgaches — et leurs aînés — ont assez de sujets de réflexion sur place sans avoir à chercher l'inspiration ailleurs.

C'est pour cela, en particulier, que les étudiants n'acceptent plus de recevoir les connaissances dans une université de création française — ce qui était bien — mais qui l'est restée dans tous ses rouages, sa conception et son enseignement, ce qu'ils contestent.

Comment leur reprocher, à ces étudiants, de refuser d'accepter plus longtemps que leur campus d'Ambahitsania (la colline où l'on pense) dépende directement du ministre français de l'Education nationale, de ses lois et de ses décrets, alors qu'ils ont leur langue, leur histoire, leur culture ?

Si leurs manifestations sont devenues violentes, la faute en incombe à ceux qui ont tiré les premiers. La grève qui dure depuis le 24 avril s'était jusqu'à présent déroulée dans le calme.

Les incidents de samedi et de dimanche surviennent un an après ceux du Sud, où les habitants de la province de Tuléar se sont soulevés contre l'autorité gouvernementale. Là encore, la répression fut sanglante. La province vit toujours sous régime policier. Les emprisonnés se comptent par centaines. Ces événements se produisent alors que la crise politique illustrée par la découverte périodique de « complots » s'aggrave. Elle a pour toile de fond et pour raison profonde la politique personnelle du président Tsiranana.

Robert LAMBOTTE.

● SUITE PAGE 2

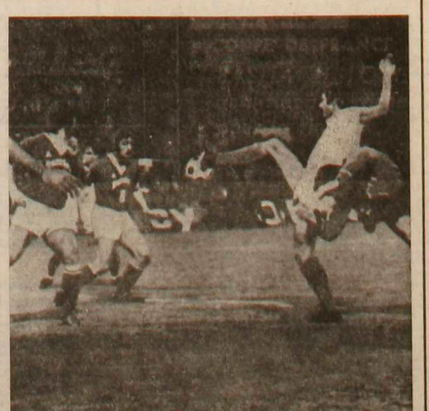

Duchêne, le gardien de Reims a livré une belle partie devant l'O.M. Il intervient, ici, entre Couécou, à droite et Skoblar

Le notaire de Bruay pour la septième fois devant le juge Pascal

M[e] Pierre Leroy, le notaire de Bruay, va-t-il sortir de prison ? Cette décision appartient maintenant, depuis une semaine, à la chambre d'accusation de Douai, qui doit se prononcer demain. Pour trancher, les magistrats devront choisir entre l'avis du juge d'instruction, qui estime que la détention du notaire est nécessaire pour expliquer le crime de Bruay, et celui du parquet et de la défense qui jugent, au contraire, inutile la détention de Pierre Leroy.

Pour statuer, la chambre d'accusation de Douai se référera à l'ordonnance de rejet déposée par le juge Pascal, aux réquisitions du parquet et au mémoire présenté par les avocats du notaire. Mais surtout, à partir du dossier de l'affaire, ce sont les arguments pour ou contre Pierre Leroy qu'examineront les magistrats de Douai.

Contre Pierre Leroy, il y a la conviction du juge Pascal. Il y a ce qu'il a lui-même appelé « **des présomptions graves, précises et concordantes** », fondées sur trois points principaux :

— L'emploi du temps du notaire le soir du meurtre ;

— Ses explications « **contradictoires** » ;

— Ce que l'on peut appeler la psychologie du meurtre.

Pour Pierre Leroy, il y a les arguments de ses défenseurs : aucune preuve matérielle concrète ne vient étayer le dossier du juge d'instruction et l'inculpation de meurtre de Brigitte Dewèvée et les présomptions contre le notaire (les avocats entendent le démontrer ne sont « **ni graves, ni précises, ni concordantes** ».

En attendant, vingt-quatre heures seulement avant que les magistrats de Douai ne statuent sur sa mise en liberté, M[e] Pierre Leroy sera entendu aujourd'hui, pour la septième fois, par le juge Pascal.

Ce nouvel interrogatoire a, semble-t-il, été décidé samedi après l'audition, la veille, des quatre témoins qui avaient aperçu, le soir du meurtre, un vêtement roulé en boule sur le siège avant de la voiture du notaire, garée rue Ranchicourt, à Bruay.

Ces auditions, ainsi que celle du tailleur de M[e] Leroy, auraient en effet permis de déterminer avec plus de précision le « portrait-robot » de ce vêtement. Et c'est sur ce point précis que le notaire sera une nouvelle fois interrogé cet après-midi.

L'attente de la journée décisive de demain provoque par ailleurs les rumeurs les plus diverses et, bien entendu, les plus incontrôlables. C'est ainsi qu'on laisse entendre, dans l'entourage des avocats du notaire, que ces derniers envisageraient — si leur client n'était pas remis en liberté — d'entamer une procédure de prise à partie contre le juge Pascal. Cette procédure viserait en fait à dessaisir le juge du dossier de M[e] Pierre Leroy. Bien entendu, ni du côté du juge ni de celui des avocats, on ne confirme ou infirme ces rumeurs.

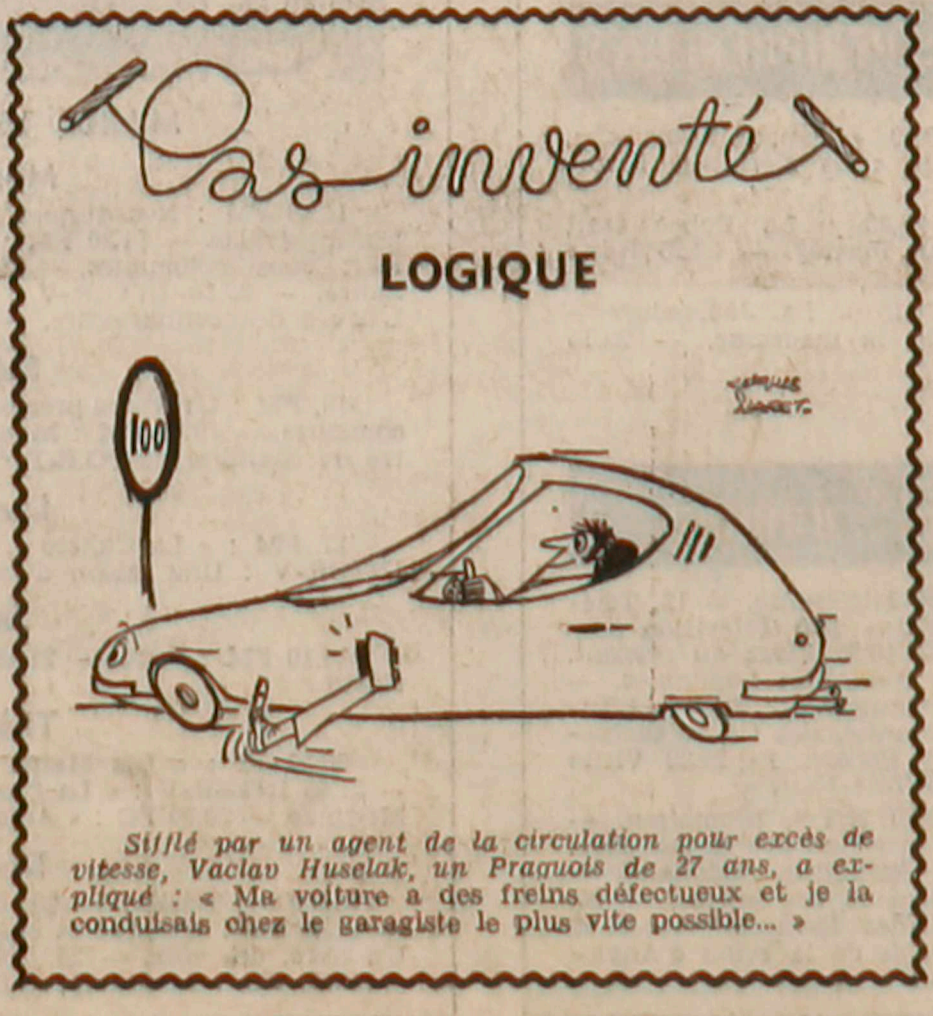

Sifflé par un agent de la circulation pour excès de vitesse, Vaclav Huselak, un Praguois de 27 ans, a expliqué : « Ma voiture a des freins défectueux et je la conduisais chez le garagiste le plus vite possible... »

France-Soir
PARIS-PRESSE
édition de Paris
DIMANCHE 14 - LUNDI 15 MAI 1972
0 F 70

BRUAY : LE JUGE REPART A L'ATTAQUE

● Audition surprise de 3 h 30 dans la soirée, des 4 témoins à qui ont été présentés les vêtements saisis chez le notaire

● Recherche sur les effets de la victime de traces de terre pouvant provenir du parc de Monique Mayeur

(Page 3, l'enquête de Roger COLOMBANI et Patrick MILER.)

TIERCÉ

Tous à l'assaut d'East Hampton

(pages 10 et 11)

MÉTÉO

Sale temps dimanche

(Page 7, les prévisions pour le week-end.

LA FIN DES HUIT JOURS D'ANGOISSE POUR LA FAMILLE DU PETIT DISPARU DE NANTES

Elisabeth II à Paris lundi 15 ans après

La jeune femme timide de 1957 est devenue une « reine professionnelle »

Grand Prix de Monaco : gare aux trottoirs

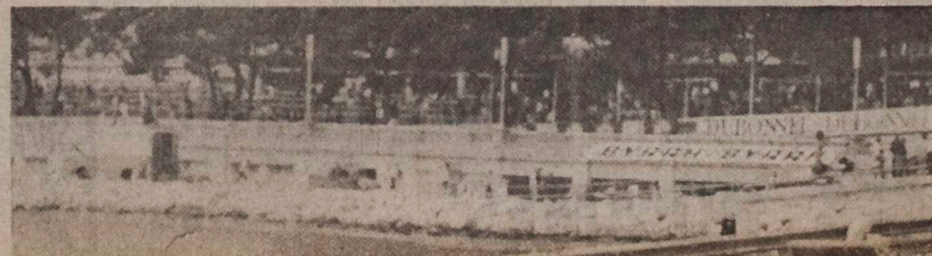

ROUBAIX

NORD-MATIN

LE GRAND QUOTIDIEN REGIONAL D'INFORMATION

XXVIIIe ANNÉE - N° 8.610
PRIX : 70 CENTIMES

JOURNAL DE LA DEMOCRATIE SOCIALISTE - DIRECTEUR POLITIQUE AUGUSTIN LAURENT

DIMANCHE 14 et LUNDI 15 MAI 1972

A Valenciennes, une octogénaire tuée par une auto le jour du lancement de la quinzaine du piéton

● EN PAGE 2

Démissions à l'O.R.T.F. : Pierre De Leusse président du Conseil d'administration et J.-J. De Bresson directeur général

LE Premier ministre vient d'accepter de décharger de ses fonctions, M. Jean-Jacques De Bresson, directeur général de l'O.R.T.F. Il a accepté également la démission de M. Pierre de Leusse, président du conseil d'administration de l'Office. Les problèmes concernant la réorganisation de l'Office seront étudiés dans le courant de cette semaine.

● EN DERNIERE PAGE

Le petit disparu de Nantes est retrouvé

"Viens avec nous, tu garderas les vaches" avaient proposé à Antonio les deux ravisseurs

IL n'y a plus d'enfant disparu à Nantes, après les joyeuses retrouvailles dans la famille Portella. Le petit Antonio, 8 ans, dont on était sans nouvelles depuis le 5 mai, alors qu'il était parti à l'école toute proche, a été retrouvé.

Le garçonnet a été remis par un inconnu au directeur d'une école qui ramenait ses élèves d'une excursion.

L'examen médical n'a révélé aucune trace de violences ou de sévices.

Un couple avec deux enfants, lui avait proposé : « Viens avec nous, tu garderas les vaches... »

● EN DERNIERE PAGE

La Reine Elizabeth en France pour un séjour de cinq jours

ELLE SERA ACCUEILLIE DEMAIN A ORLY

LA France accueillera demain à Orly, la Reine Elizabeth d'Angleterre et le Duc Philip d'Edimbourg. Ce sera le second séjour en France de la souveraine, le premier ayant eu lieu en 1957.

● DERNIERE PAGE

FOOTBALL

COUPE DE FRANCE

LENS - BASTIA A GUICHETS FERMÉS

25.000 supporters nordistes espèrent " l'impossible exploit "

TROIS buts de handicap, c'est beaucoup. De fait BASTIA a pris une sérieuse option sur la qualification pour la finale de Coupe. Pourtant à LENS on ne cède pas pour autant au découragement. Tout n'est-il d'ailleurs pas possible en Coupe. C'est ce qu'espèrent ardemment les 25.000 spectateurs qui, venus des quatre coins du Nord et du Pas-de-Calais, convergeront, aujourd'hui, vers Bollaert où règnera une folle ambiance.

MARSEILLE N'A Bbattu REIMS QU'AUX PÉNALTIES (2-2 A. P.)

Championnat de France (2e division)

BOULOGNE - ROUEN : 2 à 0

U.S.V.A. - LE MANS : 1 à 0

CYCLISME

"Quatre Jours de Dunkerque"

6e étape : Leman bat Guimard de peu

Aujourd'hui, dernières étapes

IL a fallu attendre la photo pour connaître le vainqueur de cette sixième étape des "Quatre Jours de Dunkerque", LEMAN l'emportant d'extrême justesse devant Cyrille Guimard, classement général devant Bellone à 14" et Ocana à 22".

Ce matin, il faudra attendre le verdict du tourniquet de Cassel dans cette septième étape disputée sur une distance de 117 km. 500. Au cours de chacune des cinq ascensions de Cassel, les concurrents pourront empocher des bonifications de 4, 3, 2 et 1 secondes.

L'après-midi, ultime étape : Dunkerque - Hondschoote - Dunkerque sur 76 km.

Troubles graves à Madagascar où l'état de "nécessité" est déclaré

DES affrontements meurtriers se sont produits hier dans le centre de Tananarive, la capitale de Madagascar. Une centaine de personnes, des étudiants ont été arrêtés. Le président Tsiranana a décrété l'état de "nécessité". Le couvre-feu a été décidé sur toute l'étendue du territoire malgache.

● EN DERNIERE PAGE

Découpé pour être déplacé de 1.000 m :

le monument aux morts de Lens

L'OUVERTURE de la rocade minière et l'accroissement du trafic routier au centre ville ont obligé la municipalité lensoise, en accord avec les anciens combattants locaux, à déplacer le monument aux morts. Il va être érigé au rond-point Van-Pelt.

Hier matin, une entreprise lensoise a entrepris un travail délicat et spectaculaire : celui de découper le monument aux morts en plusieurs parties qui, avec d'infinies précautions et des moyens énormes, furent déplacées. Opération suivie par un nombreux public, place du Canlin.

(Photo Nord-Matin)

BOXE

A Tourcoing devant 2.000 spectateurs

FRANCIS VERMANDERE TIENT EN ÉCHEC JACQUES KECHICHIAN

● EN SPORTS

Tiercé à Longchamp : 15 partants

ZORONGO (notre photo) aura le redoutable honneur de porter le "top weight" dans le Prix Rieussec, un handicap sur 3.500 mètres qui a réuni quinze partants et qui servira de support au pari tiercé.

Etant donné son caractère fantastique, il n'aura pas les faveurs du pronostic mais dans un bon jour, il est capable de mener sa tâche à bien.

(Agence Recoupé)

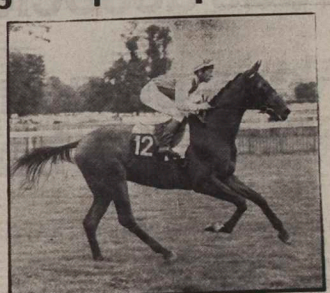

● VOIR EN PAGES INTERIEURES NOS PRONOSTICS POUR LE TIERCE ET LES AUTRES COURSES DE LA REUNION DE LA JOURNEE.

PARAPLUIE ANTIGANG

LE pommeau des manches de parapluie semble retenir l'attention des fabricants, ces derniers temps. A la Foire de la mode de Hambourg, une entreprise a présenté un parapluie admirablement équipé pour l'auto-défense. Son pommeau renferme une cartouche de gaz lacrymogène capable de mettre tout agresseur hors de combat. Les deux parapluies sont en vente à un prix très abordable.

(Ph. D.A.D.).

Bruay : le juge Pascal fait reconstituer par les témoins une sorte de "veste-robot" avec les échantillons du tailleur

● EN PAGE 2

WEEK-END VACANCES SUR LA COTE D'OPALE

DANS ce numéro, vous trouverez un petit recueil conçu pour vous faire mieux connaître le Boulonnais, son arrière pays et ses plages, de Boulogne à Berck. Un petit recueil qui vous aidera si vous passez quelques heures de vacances sur la magnifique Côte d'Opale.

soit dit en passant

NOM D'UNE PIPE !

EN réussissant à ne pas éteindre sa pipe, contenant 2,5 g de tabac, pendant une heure quatorze minutes et dix-sept secondes, un Japonais, M. Akihiro Shirakibara, 49 ans, a remporté le premier championnat nippon des fumeurs de pipe. Le vainqueur est professeur de théologie, ce qui tend à confirmer que la pipe est l'accessoire indispensable de la méditation.

Cinquante huit « spécialistes », dont l'âge variait entre 20 et 71 ans, avaient pris part à la compétition, et trois d'entre eux seulement ont réussi à tirer sur leur pipe pendant plus d'une heure.

Admirons donc la patience et le flegme de ces cinquante-huit sages, fumant en paix dans un monde où le passe-temps favori des hommes est plus volontiers le casse-pipe !

FÉDOR

Amélioration considérable, mes voisins n'en reviennent pas,

nous écrit Mme DRION Georgett, 4, rue des Marais 62 - LENS

Souffrant depuis 15 ans de douleurs généralisées et après avoir tout essayé sans résultats, je me mis décidée à appliquer votre méthode. Dans un laps de temps très court, mes souffrances ont nettement diminué et mon état de santé s'est très rapidement amélioré. J'arrive à peine à y croire et c'est pourtant la réalité.

IL S'AGIT D'UN NOUVEAU MOYEN D'ACTION, SANS AUCUN DANGER CONTRE LES DOULEURS (NUQUE, EPAULES, BRAS, JAMBES, TROUBLES RESPIRATOIRES, COLONNE VERTEBRALE, INSOMNIES, ETC...)

Demandez sans engagement de votre part, une information technique complète et gratuite.

A retourner à SOBEAME SERVICE NM 145 32-34, rue Saint-Honoré - 80 - AMIENS.

NOM ..... AGE .....

ADRESSE COMPLÈTE .....

..... PROFESSION .....

Bruay : le juge Pascal fait reconstituer par les témoins une sorte de "veste-robot" avec les échantillons du tailleur

● EN PAGE 2

BRUAY-EN-ARTOIS

Avec les échantillons du tailleur

LE JUGE PASCAL A FAIT RECONSTITUER PAR LES TEMOINS UNE "VESTE-ROBOT"

Le "vêtement introuvable" reste au centre de l'enquête

Lundi, vers 15 h., le juge Henri Pascal aura à nouveau devant lui Pierre Leroy. Ce ne sera pas un interrogatoire sur le fond même de l'affaire, mais sans doute un relevé de certaines contradictions et un rappel,, pour le notaire des différentes versions qu'il donna de son emploi du temps le soir du crime de Brigitte, depuis qu'il fut inculpé le 13 avril.

Rappelons, pour mémoire, ces versions dans l'ordre chronologiques :

1) Il m'arrivait souvent de m'arrêter pour réfléchir à mes affaires ! C'est ce qui est arrivé ce soir-là. (Confirmé par Me Vaast et Monique Mayeur).

2) Je suis mélomane et l'on diffusait un excellent air de musique à ma radio du bord. J'ai voulu l'entendre jusqu'au bout.

3) Des gens d'Houdain étaient venus habiter dans le quartier, rue de la République. Pierre Leroy ne désirait pas qu'on aille répéter à sa mère qu'il continuait à voir Monique Mayeur, car elle « voyait » mal cette liaison (confirmation Me Vaast).

4) J'ai attendu dans la voiture, car je ne voulais pas risquer de rencontrer l'ex-mari de Monique Mayeur, M. Roger Béghin. Comme c'était un ami, ceci eut été fort gênant.

Sur l'arrivée de Pierre Leroy chez son hôtesse, le juge fera confirmer que ce dernier a bien dit : « J'ai frappé à la porte pour qu'on vienne m'ouvrir », contrairement à ce que dit cette dernière. Elle se souvient avoir vu, dit-elle, Pierre Leroy arriver du fond du parc et être allée au devant de lui, au seuil de la maison.

Une " veste-robot "

Le juge demandera également à Pierre Leroy si il ne possède pas d'autres vêtements correspondant à la « veste-robot » dessinée par les quatre personnes ayant aperçu celle-ci dans la 504 blanche le soir du crime : Mme Lemette, M. et Mme Lefebvre, Chantal Leroy.

Mercredi soir, c'est le notaire lui-même qui, spontanément, avait proposé qu'on aille chez lui faire un inventaire de ses armoires à Houdain... Mieux, c'est lui qui avait indiqué « Ensuite vous les ferez voir la nuit tombée, aux témoins avec une lampe de poche... Vous constaterez leur embarras ! ».

C'est donc Pierre Leroy qui était à l'origine de cette visite surprise vendredi soir... Les quatre personnes furent formelles : « Nous ne reconnaissons pas cette veste, d'un tissu léger assez spécial avec des tachons blancs en faufilade ». On fit venir alors le tailleur M. Klein avec ses échantillons, mais ce dernier n'eut pas le droit d'assister à l'inspection.

Alors, les quatre témoins reconnurent-ils un tissu correspondant à la veste qu'ils avaient vu... ? Non, mais avec les albums apportés par le tailleur, ils décrirent une sorte de « veste-robot ». En effet, on fait remarquer que cette veste peut avoir été achetée ailleurs que chez M. Klein, au Touquet par exemple, ou plus simplement appartenir à un ancien familier de la maison... Ainsi a-t-on, semble-t-il, posé la question à Roger Béghin. Il aurait confirmé avoir laissé à son départ divers vêtements plus ou moins usagés... ! !

Un maquillage

Comme on le voit, cette veste revient toujours au premier plan dans ce dossier ! ! C'est une sorte de « grain de sable », heurtant sans cesse, dans une machine bien réglée.

Il est un second point très important auquel le magistrat instructeur semble s'attacher : il a fait revenir les photos d'identité judiciaire prises lors de la découverte du corps de la petite Brigitte et les procès-verbaux de constatations... Il semble qu'il n'y ait aucun doute : les vêtements ont été apportés après la mutilation de l'adolescente. Les boutonnières sont intactes, les vêtements sont propres sans déchirure et il n'y a aucune trace de boue sur les chaussures, pourtant en daim. Par ailleurs, les vêtements n'ont pas été éparpillés de manière naturelle, tel que pourrait le faire un dément en pleine crise : la culotte est très loin, propre et intacte, les chaussettees sont à vingt mètres et les souliers tout près, etc...

Ainsi se trouve-t-elle avancée l'hypothèse d'un accident, au moment où on voulait emmener Brigitte sans son consentement. Cet « accident » étant ensuite camouflé en crime de rôdeur sadique, dans le même genre que le crime commis quelque trois semaines plus tôt à Cauchy-à-la-Tour.

Reste à savoir maintenant si ces derniers détails, qui viennent étayer les présomptions « sérieuses et concordantes » du juge Pascal vont être considérées mardi par la Chambre des mises en accusation à Douai, comme un commencement de ce que l'on appelle des preuves matérielles.

Trois solutions

Les avocats Maîtres Guilluy et Gayot ne le pensent pas. Me Charles Libman, partie civile, estime que le « coup de frein » donné à l'enquête par le parquet est pour le moins prématuré. Le procureur a, quant à lui, fait des réquisitions se resumant à ceci : « Sans preuve, ni aveu, tous témoins ayant été entendus, le détenu doit être « élargi », la prison constituant toujours l'exception ».

Bien lourde tâche pour les conseillers à la Cour de Douai ! Trois solutions leur sont offertes : mise en liberté maintien en détention ou complément d'enquête.

De toute manière, ce dont ils peuvent être sûrs, c'est que leur décision — quelqu'elle soit — sera vivement commentée ! Et que peut-être grâce à ce dossier Leroy, le public — c'est-à-dire les justiciables — saura désormais mieux ce qu'est une Chambre des mises en accusation... Il constatera aussi que le juge d'instruction n'est pas un petit roi.

T.V. chez M. Pascal

A ce sujet M. Pascal nous a fait savoir qu'il rédigeait une lettre — qu'il rendrait publique — au directeur d'un hebdomadaire, pour lui rappeler qu'il ne lui avait jamais montré le moindre dossier, pas plus que des photos, comme il le prétend.

Enfin, dernier détail de cette affaire et de son « environnement », Me Tixier-Vignancour était vendredi après-midi au Palais de justice pour une autre affaire. Avant de plaider, il tint à frapper chez le juge Pascal pour le saluer et lui dire qu'il avait beaucoup de courage.

Le juge Pascal n'avait jamais, pourtant auparavant rencontré Me Tixier-Vignancour dans une autre affaire ! !

... Ce qui faisait dire ironiquement à l'un des familiers du Palais : « Dire que la semaine dernière, on disait de Pascal qu'il était surtout soutenu par les gauchistes... ! ! ».

Jean HEMERY.

Une octogénaire tuée à Valenciennes le jour du lancement de la " Quinzaine du Piéton "

Un pénible accident de la circulation s'est produit hier matin à Valenciennes, alors même que, dans cette ville, était « lancée » une quinzaine pour la protection des piétons.

UN ENFANT TUE PAR UNE VOITURE A COUDEKERQUE-BRANCHE

Un jeune garçon, Jean-Philippe Barras, 11 ans, demeurant 67, rue Normandie à Coudekerque-Branche qui traversait la rue Henri Ghesquières dans cette même localité, samedi à 12 h. 15, a été heurté et tué sur le coup par une auto conduite par M. André Beauvois 28 ans, électricien, également domicilié à Coudekerque-Branche.

Jean-Philippe Barras appartenait à une famille de sept enfants installée à Coudekerque-Branche depuis un peu plus d'un mois. Auparavant cette famille demeurait à Audruicq.

Il était 10 h 15, lorsque Madame Cerisier, née Marie Dhellemme, âgée de 85 ans, traversa la chaussée de l'avenue Faidherbe, et y fut heurtée et renversée par une voiture conduite par M. Serge Cany, qui habite 12, rue Denfer à Gouzeaucourt.

Grièvement blessée, Madame Cerisier fut aussitôt transportée à l'Hôtel Dieux de Valenciennes, où, malheureusement elle succomba des suites de ses blessures.

La victime était particulièrement connue et estimée à Valenciennes. En effet, elle était institutrice honoraire, après une carrière toute consacrée aux enfants et terminée à l'école de la place des Acacias en 1943.

Ses enfants sont également très estimés. Le premier a suivi les traces de sa mère, est instituteur à l'école des Acacias et conseiller syndical. Le second est expert-comptable.

A la famille de Madame Cerisier, dont les funérailles auront lieu le mercredi 17 mai, en l'église du Faubourg de Paris à Valenciennes, nous adressons nos

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — N° 8503 **40 PAGES** **DERNIÈRE ÉDITION** MERCREDI 17 MAI 1972

PAGES 17 A 19 :
« Le Monde des Arts »
● L'Exposition 72 au Grand Palais : dix ans de création artistique en France :
● La peinture « chinoise » d'André Masson.
PAGE 15 :
« Courrier des sciences et des techniques »
● Les applications industrielles du moteur linéaire.

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX° Directeur : Jacques Fauvet

0,80 F

Algérie, 0,80 DA; Maroc, 0,80 dir.; Tunisie, 80 m.; Allemagne, 0,80 DM; Autriche, 6 sch.; Belgique, 7 fr.; Canada, 40 c. cts; Danemark, 2,25 kr.; Espagne, 12 pes.; Grande-Bretagne, 8 p.; Grèce, 10 dr.; Iran, 30 ris; Italie, 150 l.; Liban, 100 p.; Luxembourg, 7 fr.; Norvège, 2kr.; Pays-Bas, 0,75 fl.; Portugal, 8 esc.; Suède, 1,50 kr.; Suisse, 0,70 fr.; U.S.A., 50 cts; Yougoslavie, 6 din.

Tarif des abonnements page 25

C.C.P. PARIS N° 4207-23
TELEXPARIS N° 85372
Ad. télégr. : JOURMONDE-PARIS
Tél. : PRO. (770) 91-29

APRÈS TROIS JOURS DE VIOLENTES ÉMEUTES

Le président Tsiranana multiplie les gestes d'apaisement

Une totale remise en cause

Une grave crise de régime sévissait depuis plus de deux années à Madagascar. Les dirigeants en niaient obstinément l'existence, mais le résultat est que l'ensemble de la politique de M. Philibert Tsiranana se trouve aujourd'hui mis en cause. A la faveur de l'agitation universitaire, qui s'est étendue rapidement à la plus grande partie de la population de Tananarive, les contestataires, qui exigeaient dès lundi 15 mai la démission du président de la République, font le procès de douze années d'exercice du pouvoir sans partage.

Après avoir d'abord gouverné avec le concours de MM. Jacques Rabemananjara et André Resampa, dont il exploitait adroitement les divergences de vues, M. Tsiranana avait progressivement relégué le premier dans le rôle purement représentatif de ministre des affaires étrangères — concession à l'attitude relativement souple de cet interlocuteur conciliant. En juin de l'année dernière, il avait fait arrêter le second pour « complot contre la sûreté de l'Etat », puis le plaçait sans jugement en résidence administrative dans l'île de Sainte-Marie. En fait, le comportement intransigeant de M. Resampa, qui n'hésitait pas à exprimer très fréquemment son désaccord au chef de l'Etat, suffit à expliquer la disgrâce complète de celui en qui l'on vit longtemps le « dauphin » désigné.

Utilisant une Constitution qui le dote de pouvoirs extrêmement étendus, M. Tsiranana gouvernait sans prendre avis de ses ministres et considérait ceux-ci comme de simples agents d'exécution. Il régissait avec la même poigne le parti social-démocrate, dont il était le chef. Seul candidat à l'élection présidentielle de janvier dernier, il avait été réélu pour un troisième septennat avec une majorité qui semble aujourd'hui suspecte. Son attitude à l'égard de l'opposition n'abusait personne, et lui-même ne dissimulait point que tout en laissant au parti du Congrès de l'indépendance, seul mouvement d'opposition légal, le droit de s'exprimer, il veillait à lui interdire tout moyen d'action. S'appuyant sur ses amis du « clan Tsimihety », de même origine ethnique que lui, sur la gendarmerie, dont la plupart des éléments appartiennent aux tribus « côtières », il menait en fait une politique personnelle.

M. Tsiranana et la petite équipe de privilégiés qui l'entourent étaient seuls à ne pas percevoir la menace permanente que faisait peser sur le régime la sourde montée des mécontentements : hostilité de la jeunesse, impatience du prolétariat urbain, lassitude du paysannat, qui avait déjà cédé à la tentation de la violence en mars 1971 dans le sud de l'île, opposition irréductible de la bourgeoisie mérina des hauts plateaux, lutte des clans au sein du parti gouvernemental.

La politique extérieure du président était également impopulaire. On la jugeait trop strictement alignée sur celle de l'ancienne puissance coloniale, trop aveuglément anticommuniste, trop systématiquement complaisante à l'égard de la patrie de l' « apartheid » — la République Sud-Africaine, — trop abusivement solidaire de celle de certains pays d'Afrique francophone unis au sein de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAM). Enfin, douze ans après la « restauration » de l'indépendance, beaucoup de Malgaches estiment que la présence française reste à la fois trop pesante et trop visible : bases militaires à l'intérieur desquelles stationnent quatre mille hommes, assistants techniques que M. Tsiranana estimait pour sa part insuffisamment nombreux, grandes sociétés qui contrôlent une bonne partie de l'économie de l'île.

Ce que réclament désormais les masses malgaches, c'est beaucoup plus qu'une simple démocratisation ou un « changement de cap », c'est une politique entièrement nouvelle.

Après trois journées de violences, un calme relatif régnait apparemment mardi matin à Tananarive, où une foule très dense se pressait néanmoins dans l'avenue de l'Indépendance.

M. Philibert Tsiranana, chef de l'Etat malgache, a nommé gouverneur militaire de Tananarive le général Gilles Andriamahazo, qui dès le début de la crise avait servi d'intermédiaire entre le président de la République et les étudiants contestataires.

Les manifestants, encadrés par un service d'ordre imposant assuré par les étudiants, défilaient mardi matin en portant des pancartes exigeant la dissolution des forces républicaines et de sécurité, tenues par eux pour responsables des morts de ces derniers jours. Certains demandaient la venue au pouvoir des trois généraux de l'armée malgache : MM. Gabriel Ramanantsoa, Philibert Ramarohaly et Gilles Andriamahazo. Mais il semble que ces exigences ne soient actuellement le fait que d'une minorité.

M. Tsiranana, qui multiplie les mesures d'apaisement, devait recevoir mardi une délégation des étudiants pour discuter avec elle des réformes à entreprendre dans l'Université. D'autre part, une foule importante s'est rendue en fin de matinée à l'aéroport d'Ivato, dans la banlieue de la capitale, pour y accueillir plusieurs dizaines d'étudiants libérés sur l'ordre du président de la République, après avoir été internés dans l'île de Nosy-Lava.

Le retour des étudiants "déportés"

De notre envoyé spécial ANDRÉ LAURENS

Tananarive. — Interrompu pendant vingt-quatre heures, le trafic aérien international a repris mardi matin 16 mai à l'aéroport d'Ivato, mais les vols à l'intérieur du pays n'ont pas été rétablis. L'activité de la capitale est d'ailleurs suspendue dans l'attente du retour des étudiants qui ont été internés — déportés, dit-on ici — à Nosy-Lava. Douze d'entre eux sur trois cent soixante et onze sont arrivés lundi dans la soirée. Un nouveau contingent a débarqué mardi en fin de matinée. Le rythme des retours est lent parce que les liaisons entre le lieu de détention et la Grande Ile se font par mer et dépendent des marées. Trois DC-3 et quatre DC-4 assurent ensuite le transport jusqu'à la capitale.

La population de Tananarive, qui, dans ce climat d'attente, est loin de manifester de l'enthousiasme devant le succès obtenu par les manifestants, reste grave, et semble éprouvée par le nombre des victimes de ces derniers jours. Les magasins, les établissements publics, les entreprises, les banques sont fermés. De nombreuses voitures, les taxis notamment, arborent un crêpe noir. Sur l'avenue Indépendance, large artère bordée de maisons en briques roses et surmontées de pergolas, des milliers de manifestants attendaient patiemment mardi, en fin de matinée, l'arrivée des « déportés ». Une attente qui se faisait de plus en plus longue, sous une forte chaleur, et dans un étrange silence.

De l'Hôtel de Ville, complètement détruit par le feu, montent encore des fumerolles, et les carcasses de voitures brûlées attirent les badauds. Une pancarte proclame en malgache : « *Etudiants, vous avez raison.* » D'autres banderoles mettent en cause le système d'enseignement. Au milieu de l'avenue, un podium a été dressé. Il est entouré de délégations venues des établissements d'enseignement et des entreprises. Il y a notamment celles de la radio et de la télévision, dont le personnel continue cependant, sur réquisition, à assurer un minimum d'information.

Un manifestant fait état de l'extension de la grève dans tout l'appareil administratif. Les forces de l'ordre sont absentes en cet endroit, et tout le long du trajet qui conduit à l'aéroport. (Ce sont des jeunes gens qui règlent la circulation, tandis que des voitures privées sont transformées en ambulances, comme lors de certaines journées au Quartier latin...).

(Lire la suite page 5, 1re col.)

Lire page 5 :
LA CRISE DES UNIVERSITÉS D'AFRIQUE FRANCOPHONE
par Philippe Decraene

LA NOUVELLE ENTENTE FRANCO-BRITANNIQUE

Elizabeth II et M. Pompidou proposent à l'Europe élargie l'exemple de leur confiante coopération

Après avoir déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu à l'Arc de triomphe de l'Etoile, la reine Elizabeth II a été reçue ce mardi matin 16 mai, à l'Hôtel de Ville de Paris. Elle déjeune ensuite à l'ambassade de Grande-Bretagne, tandis que le prince Philip est l'hôte de la chambre de commerce. La manifestation la plus spectaculaire de cette deuxième journée de la visite royale devait être, à partir de 22 h. 30, la présentation du Cadre noir de Saumur au Champ-de-Mars retransmise en eurovision.

M. Pompidou et la reine ont défini dans les discours prononcés lundi, au cours du dîner au Grand Trianon, le sens de la nouvelle entente entre les deux pays illustrée par la visite royale. Au lieu d' « opposer leurs efforts », comme trop souvent dans le passé, Londres et Paris décident de les « conjuguer », devait souligner le président de la République, dans l'entreprise européenne commune. Les deux discours expriment une même prudence à l'égard des grandes ambitions et des constructions théoriques. Autre thème commun : ni la France ni la Grande-Bretagne n'aspirent à un quelconque « leadership » de l'Europe ; mais plutôt elles veulent donner l'exemple au sein d'une communauté nouvelle de dix Etats.

Ces thèmes étaient déjà esquissés dans les courtes allocutions de bienvenue prononcées, le matin, avant le déjeuner intime à l'Elysée. Comme le veut à présent le protocole, la cérémonie d'arrivée à Orly avait été des plus brèves, le temps pour la reine de faire apprécier son charme et son sourire aux milliers de téléspectateurs qui la contemplaient « en direct ».

Sur le passage du cortège, des dizaines de milliers de Parisiens jalonnaient le parcours, en dépit du froid et de la pluie intermittente. Après le déjeuner et l'installation dans le cadre paisible du Trianon, où la reine et le duc résident pendant leur séjour, ce furent les réceptions du corps diplomatique d'abord, puis, dans un grand hôtel de Versailles, de la presse accréditée.

(Lire nos informations page 2.)

- **AIR FRANCE : préavis de grève des mécaniciens au sol pour le 18 mai; E.G.F. : coupures de courant mercredi matin** *(Lire nos informations page 40.)*
- **La demande de mise en liberté de Me Leroy : la chambre d'accusation de Douai a mis son arrêt en délibéré** *(Lire nos informations page 33.)*

Un attentat aux profondes répercussions politiques

Le gouverneur Wallace risque de rester paralysé

Le dernier bulletin de santé publié ce mardi matin aux Etats-Unis annonçait que M. George Wallace, victime lundi d'un attentat, avait repris conscience. Mais il risque de demeurer paralysé.

Le secrétaire de presse de M. Wallace, M. William Joe Camp, a annoncé que le gouverneur ne renonçait pas à la course à la présidence des Etats-Unis. Cependant, les données de la compétition électorale se trouvent profondément modifiées.

(Lire nos informations page 4.)

REMANIEMENT ET DÉMISSIONS

Le malaise de la majorité n'est pas entièrement dissipé

Le petit remaniement du gouvernement qui a été décidé lundi à la suite de l'acceptation de la démission de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat, visait, ainsi que l'annonce de la démission, enfin donnée lundi après-midi, de M. Rives-Henrys, à assainir une atmosphère que trop d'affaires plus ou moins scandaleuses avaient contribué depuis quelques mois à dégrader.

Parmi ceux qui ne critiquent pas ces mesures, certains, tels M. Abelin, secrétaire général du Centre démocrate, et M. Mousset, membre du comité directeur des républicains indépendants, déplorent qu'elles soient intervenues aussi tardivement. Le malaise qui règne au sein de la majorité n'est pas dissipé, et « la Nation » continue s'en prendre avec vigueur aux « giscardiens » et notamment à leur secrétaire général, M. Poniatowski, accusé d'être une « mouche du coche ».

N'en fallait-il pas davantage que ce qui a été décidé lundi et n'en faudra-t-il pas davantage demain ? Roger-Gérard Schwartzenberg donne ici sa réponse. — R. B.

La seule « ouverture »

Par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Déception, désillusion, désarroi. Rien n'y résiste. Ni la popularité des ministres. Ni le crédit de Matignon. Ni le dogme de l'infaillibilité présidentielle. Entre gouvernants et gouvernés, le charme est rompu. Quoi que disent, quoi que fassent les premiers, le courant ne passe plus. Les paroles, même justes, les actes, même positifs, se heurtent au scepticisme. Erodée par les échecs, corrodée par les abus, la machine politique tourne à vide. Sans prise réelle sur le pays. Déconnectée.

Cette crise de confiance n'est pas sans précédent. Aux Etats-Unis, à la fin de son mandat, l'administration Johnson souffrait du même *credibility gap*. Tant le fossé se creusait entre la société et le pouvoir, dont le crédit s'effritait de jour en jour. En France même, le climat d'aujourd'hui rappelle un peu la République d'hier. Le régime peut bien exalter l'Etat fort, il présente déjà plusieurs symptômes d'une inhibition qui a perdu la IV° République. C'est-à-dire une certaine impuissance à sanctionner, à décider, à communiquer.

(Lire la suite page 6, 4e col.)

A PROPOS DU CONFLIT DE « PARIS-NORMANDIE »

La presse comme marchandise

Par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

Un imbroglio de plaintes, de poursuites et de procès. Un enchevêtrement d'intérêts, d'exigences, de revendications. Des changements de cap, des querelles d'hommes, des arrière-pensées. Ainsi apparaît, à travers un brouillamini d'assemblées, de négociations rompues puis reprises, de manœuvres et de proclamations en tous sens, et maintenant de grèves, l'affaire de *Paris-Normandie*. Comment s'y reconnaître ?

Le grand quotidien de Rouen est édité par une société à responsabilité limitée fondée en 1945, au capital de 370 000 F de l'époque, réparti entre trente-six personnalités de la région représentant les principales organisations de la Résistance, les partis politiques, les syndicats, les familles spirituelles. Un écrivain rouennais, Pierre-René Wolf, cultivé et probe, devient directeur général et gérant. Pendant un quart de siècle, le journal se développe et, comme les peuples heureux, n'a pas d'histoire.

En janvier 1971, il commence à défrayer la chronique. Un puissant groupe de presse, le groupe Hersant entame des opérations visant à en prendre le contrôle. Un certain nombre de porteurs des parts, qui leur avaient coûté 10 000 F de 1945 et leur avaient été remises à titre de garants moraux du journal, ont accepté de céder leurs droits chacun pour 300 000 F de 1971 (30 millions d'anciens francs) ; un placement multiplié par trois mille, ce n'est pas mal.

Deux camps

Une première série de péripéties juridiques se déroulent à l'occasion d'une maladie de Pierre-René Wolf. Premier jugement, un temps d'arrêt : rien n'est gagné, rien n'est perdu. L'entracte dure neuf mois. Le 26 mars 1972, Pierre-René Wolf meurt. La place est vacante : pas de temps à perdre, la seconde manche s'engage sur-le-champ.

Deux camps se sont constitués. D'un côté, on trouve le groupe Hersant, détenteur de promesses de vente de la majorité des parts, des associés non vendeurs mais favorables, et le directeur de la publicité ; puis, ralliés peu à peu, non sans hésitations ni regrets à l'idée d'un « compromis », MM. Georges Brutelle, co-gérant statutaire de l'entreprise, devenu gérant unique et directeur de la publication à la mort de son directeur ; Pierre Wolf, fils de Pierre-René Wolf, directeur des services politiques et éditorialiste du journal ; Ralph Canu, secrétaire général et fils de l'ancien président du conseil de surveillance.

Dans l'autre camp, les porteurs de parts qui ont refusé de céder leurs droits et qu'on désigna comme les « associés fidèles » ; les deux sociétés de personnel — société des rédacteurs, sociétés des cadres, le comité d'entreprise, enfin, la rédaction entière.

La bataille juridique reprend avec acharnement. Le groupe Hersant marque des points devant les tribunaux — passons sur les détails. De nombreuses organisations de résistants et une foule de personnalités, de Pierre Mendès France à Armand Salacrou et de l'archevêque de Rouen au pasteur Westphal, apportent leur appui aux journalistes. En définitive, le groupe Hersant propose une formule complexe de société anonyme à directoire qui, par divers biais, revient à lui donner le contrôle entier de l'entreprise. C'est le fameux « compromis », aussitôt rejeté par la rédaction, qui, mercredi dernier, fait grève, par les sociétés de personnel, par les « associés fidèles ». Il reste maintenant — et juridiquement c'est possible — à mettre en place cette nouvelle organisation, à prendre le pouvoir, et tout sera dit. Voilà où l'on en est.

(Lire la suite page 16, 3e col.)

CARLO COCCIOLI

Hommes en fuite

La grande aventure des alcooliques anonymes

"Des hommes et des femmes qui, après s'être fuis eux-mêmes au moyen de l'alcool, fuient l'inimaginable horreur de l'alcoolisme pour finalement - au sein du groupe - retrouver la joie."

Par l'auteur du
"Tourment de Dieu"

fayard

AU JOUR LE JOUR

L'arme secrète

En minant les ports vietnamiens, en bombardant les chemins de fer et les routes, qui le président Nixon enterme-t-il en fin de compte ? Qui est prisonnier de l'autre dans cet étrange blocus ?

On peut couper le ravitaillement d'un peuple, on peut couper l'approvisionnement de son armée, mais on ne peut lui ôter ce qui lui vient de lui-même, ce qu'il porte en lui, sa volonté d'être... ou même d'être libre.

C'est une arme redoutable et secrète dont le président Nixon devrait se méfier. Tant qu'à prendre des précautions, que ne largue-t-il des mines dans le port de New-York tout autour de la statue de la Liberté ?

ROBERT ESCARPIT.

La demande de mise en liberté de Me Leroy

La chambre d'accusation de Douai a mis son arrêt en délibéré

Douai. — La chambre d'accusation de Douai, réunie ce mardi 16 mai pour statuer sur la mise en liberté ou sur le maintien en détention de Me Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois, soupçonné du meurtre de Brigitte Dewèvre et incarcéré depuis le 13 avril à la prison de Béthune, a mis son arrêt en délibéré.

Aucune décision n'a donc été prise ce mardi matin, mais la résolution définitive « *peut intervenir d'un moment à l'autre, d'un jour à l'autre* », selon l'expression de Mes André Guilluy et Jean Gayot, les défenseurs de Me Leroy, et de Me Charles Libmann, l'avocat parisien de la partie civile. L'arrêt sera en tout cas rendu le 2 juin au plus tard. La chambre d'accusation de Douai, composée de MM. Daniel André-Rémy, président ; Hervé Maba, premier assesseur, et Pierre Chambon, deuxième assesseur (le ministère public est représenté par M. Guy Méjean, substitut général), a, en effet, trente jours pour statuer : or, c'est le 3 mai dernier qu'elle a été saisie de l'appel interjeté par Me Vaast, premier défenseur de Me Leroy, et par M. Robert Sommier, procureur de la République de Béthune, après le rejet, par M. Henri Pascal, chargé de l'instruction de cette affaire, des réquisitions de mise en liberté qu'ils avaient présentées le 28 avril. Il semble que la chambre d'accusation ait voulu, avant de se prononcer, attendre les conclusions des dernières expertises demandées par le juge Pascal : notamment l'analyse du prélèvement de terre effectué dans le parc de Mme Monique Béghin-Mayeur, et sur les vêtements de Brigitte. Le résultat de ces analyses sera connu le 23 mai.

De notre envoyé spécial

« *Je n'ai jamais vu un dossier aussi fragile,* a dit M. Guilluy, bâtonnier de l'ordre des avocats de Béthune.

Les avocats de la défense ont toutefois indiqué qu'ils n'avaient nullement l'intention d'engager contre M. Henri Pascal, la procédure de prise à partie.

De son côté, Me Charles Libmann a déclaré : « *Je me suis trouvé d'accord avec la défense sur la question des libertés individuelles, mais j'ai protesté contre l'attitude insolite et choquante du parquet dans toute cette affaire. La chambre d'accusation aurait estimé que les présomptions retenues contre le notaire de Bruay-en-Artois étaient « suffisantes pour retenir Me Leroy en prison », mais « insuffisantes pour le condamner ».*

L'avocat général aurait, pour sa part, abandonné l'accusation. En début d'après-midi, alors que Me Libmann se rendait à Béthune dans le cabinet du juge Pascal et que les avocats de la défense allaient rendre visite à leur client, la chambre d'accusation de Douai se réunissait à nouveau.

De son côté, M. Henri Pascal, le juge d'instruction chargé de l'affaire, s'est déclaré satisfait de la mise en délibéré décidée par la chambre d'accusation qui, à ses yeux, semble prouver que la mise en liberté de Me Leroy aurait été prématurée.

MICHEL CASTAING.

A LA COUR DE CASSATIO

L'intervention de l'État auprès de

L'O.R.T.F. avait conclu les 6 mars et 25 mai 1967 avec le ministre de l'économie et des finances une convention aux termes de laquelle il s'engageait à réaliser et à diffuser, sur le thème de l'aide aux consommateurs, un cycle d'émissions de télévision intitulé « Consommateurs - Information » moyennant rémunération de l'Etat qui le garantissait contre tout recours formé à quelque titre que ce soit à l'occasion de ces émissions.

Estimant avoir subi un préjudice du fait de la diffusion d'une de ces émissions, la société Laboratoires unis assigna l'O.R.T.F. devant le tribunal civil en réparation du dommage dont elle prétendait être victime.

L'O.R.T.F. contesta la compétence des tribunaux judiciaires pour trancher ce litige et appela l'Etat en garantie. Mais la cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 14 novembre 1970, a jugé que les tribunaux judiciaires étaient compétents en déclarant : « *Le fait que cette émission lui* [à l'office] *ait été demandée par l'Etat ne l'a pas fait participer à un service public autre que celui dont il est chargé expressément par la loi.* »

Saisie d'un pourvoi formé par l'O.R.T.F., la première chambre civile de la Cour de cassation, présidée par M. Ancel, statuant le 25 avril dernier sur rapport du conseiller Pauthe, observations de Mes Hennuyer et Lyon-Caen, et

100 R. DE RICHELIEU PARIS 2e - 073.65.00 - 742.81.54 - FONDATEUR ROBERT LAZURICK

Prix du numéro à l'étranger : Belgique, 6 F ; Espagne, 12 peset. ; Iles Canaries, 15 peset. ; Italie, 150 lires ; Suisse, 60 cts.

L'AURORE

70 CENTIMES — MERCREDI 17 MAI 1972 - N° 8.618 — 31e ANNÉE

Effervescence à l'Assemblée

AMNISTIE RÉCLAMÉE POUR GÉRARD NICOUD

en faveur duquel Pleven promet une mesure d'apaisement

- Question préalable repoussée par 345 voix contre 113
- Le débat sur les projets d'aide vieillesse aux commerçants et artisans a pu s'engager

(Voir en page 5.)

ELIZABETH AUJOURD'HUI EN PROVENCE

- Elle va visiter les arènes d'Arles et le palais des Papes en Avignon, avant d'aller dîner aux Baux
- La journée d'hier commencée à l'Arc de Triomphe et poursuivie à l'Hôtel de Ville, s'est terminée au Champ-de-Mars par une démonstration du Cadre noir

(Voir en pages 6 et 7.)

Soirée parisienne pour la reine Elizabeth avant son départ, aujourd'hui, pour le Sud-Est de la France : la brillante démonstration des cavaliers du Cadre noir, malheureusement gênée par la pluie, au Champ-de-Mars (*ci-dessus*). Le matin c'avait été la traditionnelle cérémonie de l'Arc de Triomphe, puis la signature du Livre d'or à l'Hôtel de Ville, et, l'après-midi, la visite aux Britanniques de Paris.

LES CHARGES CONTRE LE NOTAIRE JUGÉES INSUFFISANTES

par la chambre d'accusation de Douai

Mais, en attendant le résultat des analyses en cours, Me Leroy restera en prison au moins jusqu'au 30 mai, date à laquelle la haute juridiction rendra son arrêt

(Voir, en dernière page, l'article de Jean LABORDE et nos informations)

DE LA MOROSITÉ A LA NERVOSITÉ

CE matin, le Conseil des ministres doit entendre « essentiellement » MM. Maurice Schumann et Jacques Duhamel. On peut toutefois supposer qu'à la sortie le nouveau porte-parole, J.-P. Lecat, sera plutôt questionné sur l'accessoire, c'est-à-dire sur le malaise de la majorité.

Si ce malaise ne prenait pas mauvaise tournure, *La Nation*, organe de l'U.D.R., se serait probablement dispensée d'attaquer de la sorte, hier matin, M. Pandraud, lieutenant de M. Giscard d'Estaing, en invitant lourdement celui-ci à dessoucher les « mouches du coche qui l'entourent et qui lui pi... ».

La morosité, décidément, se complique de nervosité.

IL faut dire, à la décharge de *La Nation*, que la situation brusquement créée a de quoi surprendre des commentateurs habitués depuis des années aux ronronnements des députés inconditionnels.

Comment ceux-ci ont-ils découvert, cette saison, qu'ils n'étaient peut-être pas élus, simplement, pour approuver et applaudir ? Ah ! ces circonscriptions où les gens sont aux prises avec des difficultés naguère si superbement ignorées du Pouvoir et où les gens se sont mis à parler sur un certain ton ! Brusquement, voilà les législateurs en transes : miracle de l'échéance du renouvellement qui approche. Rien de tel pour rappeler à l'élu qu'il existe des électeurs.

Et, s'entendant reprocher de s'être si longuement tus, les législateurs se réveillent en sursaut. Attention : ils vont faire du zèle. A la réunion des trois groupes de la majorité, MM. Aimé Paquet (giscardien) et Claudius-Petit (P.D.M.) n'ont pas été tendres du tout pour le Premier ministre, et d'authentiques U.D.R. ont fait chorus. Ah ! ces circonscriptions !

NE dramatisons quand même pas. La majorité s'est retrouvée pour applaudir M. Robert Boulin, et pour repousser cette nuit la question préalable de M. Roland Boudet. Elle ne s'amusera pas, le 23 mai, à renverser le gouvernement.

On n'en est pas là. Et, d'ailleurs, le gouvernement saura, nul n'en doute, donner ce qui s'appelle, en langage parlementaire, des apaisements. Le mot avait été noblement rayé sous le précédent règne. Il revient irrésistiblement.

Il sera beaucoup plus souvent question, désormais, d'apaisements que de votes bloqués.

La nouveauté, c'est que toute une partie de la majorité a cessé d'être docile, qu'elle se permet aujourd'hui de rejoindre l'opposition et d'exiger — d'exiger des démissions, et des amendements, et des dizaines de millions lourds. Devant quoi le gouvernement ne peut pas ne pas s'incliner.

Et maintenant que le pli est pris, comme on dit...

JUSQU'OU les choses iront-elles ?

Dans l'immédiat, pas très loin : tout l'art du gouvernement va certes s'employer à limiter les frais. Il y parviendra, semble-t-il.

Les gaullistes contestataires vont s'arrêter d'eux-mêmes, effrayés de leur audace. Au moins pour reprendre leur souffle. Pour cette fois.

Mais ensuite ?

On pense déjà à ce budget de 1973, qui ne sera pas un budget de routine, ce sera le budget des élections. Un budget qui, traditionnellement, comporte des « gestes » en faveur des catégories, et les catégories ont appris ces temps-ci à revendiquer.

M. Giscard d'Estaing consentira-t-il à donner son nom à ce budget, dont on peut se demander comment il sortira des votes d'une Assemblée travaillée par la perspective arrondissementière des combats de gladiateurs ?

Ou ne préférera-t-on pas plutôt brusquer les événements et fixer les élections en octobre ?

Ce n'est pas exclu.

Bonne chance au porte-parole, frais émoulu, qui va faire connaissance avec un Conseil des ministres passablement animé.

André GUÉRIN

P. 9 **GRÈVES**

Pénurie d'électricité ce matin jusqu'à 9 heures

Risque de perturbation du métro

- *AIR FRANCE : arrêt du travail illimité des mécaniciens « au sol » à partir de ce soir*

P. 3 **DROGUE**

120 kilos d'héroïne pure saisis hier à Bruxelles

P. 4 **CONNALLY...**

...secrétaire au Trésor U. S. démissionne. Motif : il voudrait être vice-président de Nixon

P. 7 **TANANARIVE**

L'armée arbitre de la situation

P. 16 **GRAND PARIS**

Le pari des Yvelines expliqué par le préfet Chaubard

Blessé de cinq balles par un émule de l'assassin de Dallas

WALLACE DÉCIDÉ A POURSUIVRE SA CAMPAGNE

en vue des élections pour la présidence

(Voir en page 7 l'article de Philippe BERNERT)

Un document : pendant sa tournée électorale dans le Maryland, George Wallace, gouverneur d'Alabama, vient d'être abattu par un émule d'Oswald, l'assassin de Kennedy. Il est blessé de cinq balles. Sa femme, Cornélia, s'est jetée sur lui, à la fois pour le protéger et dans un réflexe affectueux. Les jours du gouverneur ne paraissent pas en danger, mais il risque une paralysie du bassin et des membres inférieurs. Néanmoins, il a déclaré, hier : « Je poursuivrai ma campagne de candidat à la présidence. »

- EN PAGE 2 : « *Aux 4 coins du Tout-Paris* », *par Anne MANSON et Michel DUNOIS, et les Mots croisés.*
- EN PAGE 3 : *La Météo.*
- EN PAGE 4 : *La Bourse, Economie et Entreprises.*
- EN PAGE 9 : *La Vie pratique.*
- EN PAGES 12 et 13 : *Les Spectacles.*
- EN PAGE 13 : *Les Arts, par Monique DITTIERE.*
- EN PAGE 14 : *Les Sports.*
- EN PAGE 17 : *Les Courses.*
- EN PAGE 18 : *La Radiotélévision.*
- EN PAGE 19 : « *Les Animaux l'Environnement et Vous* ».

ET NOS PETITES ANNONCES.

LECTRICES LECTEURS

à la recherche d'un emploi, d'une situation

L'AURORE

vous présente, maintenant chaque jour, un choix d'emplois et de situations disponibles.

LES CHARGES CONTRE LE NOTAIRE JUGÉES INSUFFISANTES

par la chambre d'accusation de Douai

Mais, en attendant le résultat des analyses en cours, Me Leroy restera en prison au moins jusqu'au 30 mai, date à laquelle la haute juridiction rendra son arrêt

(Voir, en dernière page, l'article de Jean LABORDE et nos informations)

L'AFFAIRE DE BRUAY

La chambre d'accusation n'a pas encore libéré le notaire, mais elle estime que les charges retenues contre lui sont insuffisantes pour le maintenir en détention

UN SURSIS POUR LE JUGE

(De notre envoyé spécial Christian DURANDET)

QUOI qu'il arrive, le notaire de Bruay restera en prison encore quinze jours au moins. Mais si à ce moment-là le dossier du juge Pascal n'est pas plus étoffé qu'aujourd'hui il est quasi certain qu'il sera alors remis en liberté. Lors de la séance de la chambre d'accusation de Douai, hier, l'accusation a pour une fois rejoint la défense pour estimer insuffisantes les charges relevées contre Me Leroy.

Et si ce dernier n'a pas été libéré immédiatement, ce n'est en fait que parce que la chambre a voulu faire bénéficier M. Pascal d'un sursis : ce n'est pas un désaveu total. C'est au moins une injonction à « faire mieux ».

Les faits bruts, les voici : à l'issue de sa première séance, dans la matinée, la chambre décidait de mettre son arrêt en délibéré. La date à laquelle elle devait statuer n'était pas fixée. On enregistrait alors plusieurs réactions. Celle de M. Pascal d'abord qui disait : « **Je suis satisfait en ce sens que si certains estiment que les charges contre Leroy sont insuffisantes, elle montre qu'elles sont tout de même suffisantes pour qu'on n'ait pas cru devoir le libérer immédiatement et sans réflexion.** » Ces propos, on le lira plus loin, devaient bientôt se voir démentis.

Me Libmann, avocat de la partie civile intervenait à son tour : « **J'ai tenu à signaler à la chambre d'accusation, dans mes observations, les conditions insolites dans lesquelles avait été fait l'appel du parquet dans cette affaire.** »

Etonnant

Et puis ce fut l'étonnant communiqué du procureur général de la cour d'appel de Douai, M. Jonquères. Etonnant parce qu'une intervention du procureur à cette occasion, est très rare. Etonnant également par les propos du procureur, qui reprenait, à quelque chose près, les arguments des défenseurs du notaire :

Dans ses réquisitions, l'avocat général a rappelé :

1 **Qu'exerçant l'action publique il est, aux termes de l'article 35 du code de procédure pénale, chargé de veiller à l'application de la loi dans son ressort, qu'il représente l'ordre public devant les juridictions et est, à ce titre, le défenseur des libertés individuelles, donc de la liberté des justiciables : qu'en conséquence, c'était à bon droit que le ministère public, en application de l'article 148 du code de procédure pénale, avait pris l'initiative de requérir, en l'espèce, la mainlevée du mandat de dépôt décerné contre Pierre Leroy, qu'il était d'autant plus fondé à le faire qu'il n'avait, à aucun moment, pris, après ces réquisitions d'ouverture d'information contre X, lors de la découverte du crime, de réquisition tendant à inculper Pierre Leroy ni, a fortiori, tendant à le placer sous mandat de dépôt, alors que le magistrat instructeur ne lui avait pas communiqué, à l'issue de la garde à vue, la procédure pour d'éventuelles réquisitions.**

2 **Qu'en l'état actuel du dossier, les seules présomptions qui pèsent à l'encontre de Pierre Leroy ne sont pas corroborées par les faits et que les constatations techniques et scientifiques n'ont pas permis de mettre en relief des indices précis, graves et concordants, ainsi que des preuves justifiant le maintien en détention de l'inculpé, qu'en conséquence, tant en ce qui concerne l'ordre public, la protection de l'inculpé, sa représentation devant la justice et la manifestation de la vérité, sa détention n'est plus indispensable.**

« **Cependant, eu égard au fait que les résultats des dernières diligences du juge d'instruction ne sont pas encore connus, le procureur général, dans le souci d'une meilleure administration de la justice, a requis qu'il plaise à la cour de renvoyer l'affaire à quinzaine, c'est-à-dire au 30 mai 1972, en tous les cas dans le délai de trente jours imparti par l'article 194 du code de procédure pénale à la chambre d'accusation pour se prononcer sur l'opportunité de la détention et ordonner le dépôt au greffe de la cour d'appel pour le 25 mai 1972 du dossier contenant toutes les pièces afférentes aux actes d'instruction accomplis depuis le 2 mai 1972 jusqu'à cette date.**

Analyse

D'étonnement en étonnement, on en arrivait à l'après-midi : la Chambre se réunissait une nouvelle fois, et cette fois, le procureur général faisait savoir que la Chambre allait se réunir à nouveau le 30 mai et qu'elle avait ordonné un supplément d'information. Elle avait également désigné l'un des deux conseillers, M. Chambon, pour « visiter les lieux du crime et en faire la description ». Enfin, il précisait que le dossier Leroy devrait être déposé au greffe de la cour d'appel de Douai au plus tard le 25 mai.

Le président Rémy et ses deux conseillers avaient donc fait droit aux réquisitions de l'avocat général Mejean. En pratique, cela signifie que dorénavant, le juge Pascal sera « épaulé » par le conseiller Chambon, que le dossier devra s'enrichir de trois et que c'est sur ce dossier que la Chambre tranchera le 30 mai. Ce qui ne veut pas dire que ce jour-là, une décision sera prise. En fait, les conseillers auront jusqu'au 2 juin, soit trente jours après la demande du parquet, pour se prononcer.

En attendant, ce dossier devra s'enrichir de trois éléments :

— L'analyse de la terre prélevée dans le jardin de Mme Mayeur afin de la comparer à celle trouvée sur les chaussures de Brigitte.

— Le témoignage tardif de Mme Salmon déclarant avoir vu le notaire à 19 h 40, dont le compte rendu n'a pas encore été tapé.

— La description précise des lieux.

C'est donc une nouvelle course poursuite contre le temps qu'entame M. Pascal. Il sait, et de façon certaine cette fois, que l'on estime son dossier insuffisant. Aussi va-t-il mettre les bouchées doubles. Et il va commencer, dès demain, à entendre une nouvelle fois son inculpé. Cela, plus le résultat des analyses, sera-t-il suffisant ? On en doute.

En tout cas, coupable ou non, Me Leroy doit se sentir un peu plus léger dans sa prison. Il y reste, certes, encore pour un certain temps. Mais il a, cette fois, bon espoir d'en sortir bientôt.

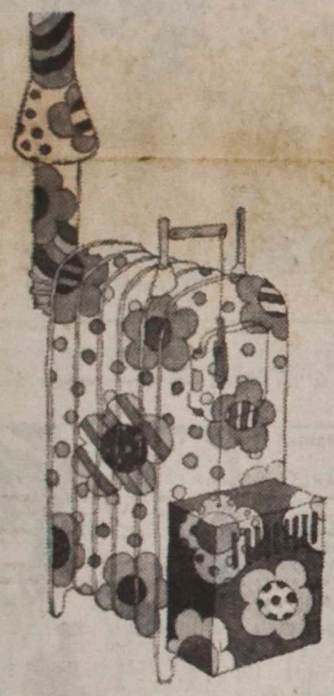

HAAS CONSEIL

Un simple bûcheur à gros appétit

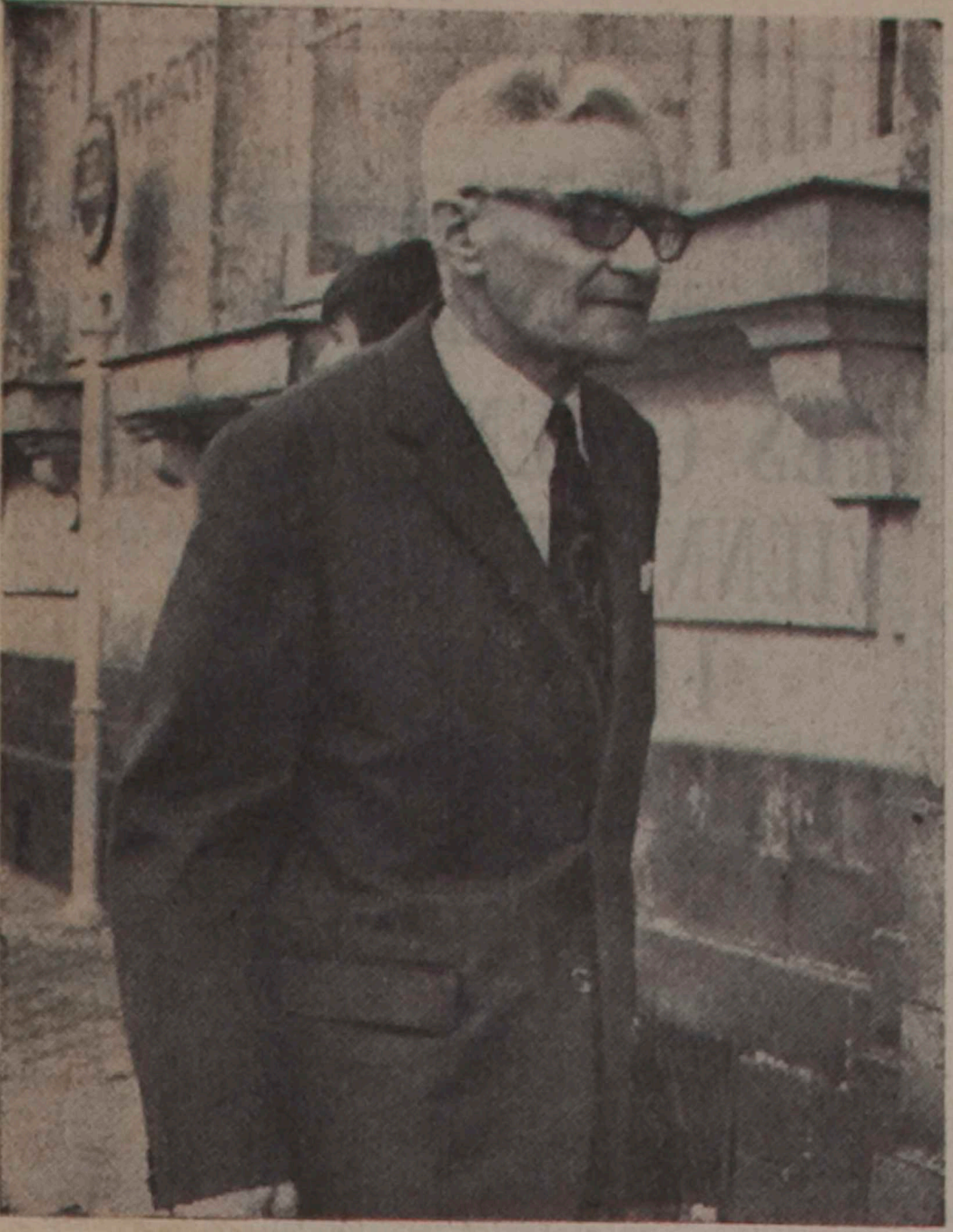

Le président REMY (à gauche) a demandé au conseiller CHAMBON (à droite) de « visiter les lieux du crime et d'en faire la description ».

Pourquoi ce huis clos ?

POURQUOI la chambre d'accusation de Douai s'est-elle réunie à huis clos ? Réponse : parce que la loi le veut ainsi. Mais le code date d'une époque préhistorique, du moins si l'on considère les moyens de diffusion de l'information. Alors la question se pose : ne serait-ce pas une solution de décider que, désormais, si la chambre d'accusation le juge nécessaire, la presse sera admise en même temps que le public à cette audience ?

N'est-ce pas là le moyen de remédier à la faillite totale, irréversible, constatée même par les plus fervents partisans d'une certaine discrétion, de ce que l'on appelle encore par dérision le secret de l'instruction ?

Après les débats qui se sont déroulés hier devant la chambre d'accusation de Douai la réponse semble évidente. Maintenir le huis clos relève de la plus aimable fantaisie en un domaine qui ne supporte guère la plaisanterie. La preuve en est que le procureur général lui-même a rédigé un communiqué — ainsi que la loi l'autorise : nous savons désormais quelle position a adoptée son représentant, le substitut.

Elle est un démenti mesuré au juge d'instruction. Le procureur général reconnaît qu'actuellement les charges relevées contre Me Leroy sont insuffisantes. Il accorde

Par Jean LABORDE

cependant un sursis au magistrat. Dans le mois qui vient, le magistrat, aidé d'un conseiller, devra trouver d'autres moyens de preuve.

Certes, les conseillers sont libres de suivre ou non le procureur général et la défense. Ils peuvent très bien accorder leur confiance au juge soutenu par la partie civile, représentée par Me Libman. Mais qui ne voit que la position du procureur général revêt en l'occurrence une importance capitale ? Elle restera inscrite dans le dossier : si un jour le procès doit avoir lieu, ce sera pour la défense un argument essentiel.

Résumons : à l'heure actuelle, c'est-à-dire le 17 mai 1972, rien n'est moins prouvé que la culpabilité de Me Leroy. Du moins est-ce l'avis du procureur de Béthune puis du procureur général. Désormais il est ridicule de dire que cette affaire ne divise pas le corps judiciaire. Qu'on le veuille ou non, ce sont deux conceptions de la justice qui s'affrontent. D'un côté, le procureur et le procureur général estiment que c'est à la justice de prouver la culpabilité. De l'autre, un juge d'instruction s'obstine à penser que des présomptions psychologiques — c'est-à-dire en fait les mensonges de l'inculpé — suffisent à maintenir un homme en prison. La règle la plus élémentaire de droit permet de donner raison aux premiers.

Bon marché

Récemment André Guérin posait la question : que diriez-vous si le juge démontrait la culpabilité de Me Leroy ? C'est justement ce que nous attendons depuis bientôt un mois et demi. M. Pascal ne l'a pas fait. Il ne veut pas reconnaître qu'il n'a pas réussi. C'est très joli. Mais pendant ce temps un homme est en prison. Il ne s'en relèvera pas sans doute, même si la chambre d'accusation le libère. M. Pascal qui, paraît-il, est un homme de gauche, fait bon marché des droits de l'homme. Comme chacun nous regrettons que ne se trouve pas sous les verrous un odieux assassin dont la culpabilité soit amplement prouvée. M. Pascal n'a convaincu personne, sauf ceux qui ne demandaient qu'à l'être.

Car pendant ce temps l'on délire. On voit un magistrat qui, jadis, s'est battu pour la justice et le respect des garanties individuelles prendre résolument parti pour le maintien en prison. Casamayor, naguère sanctionné dans l'affaire Ben Barka, se range du côté du juge d'instruction et insinue qu'en réclamant la libération de Me Leroy le procureur obéit à d'autres sentiments que celui de la justice. Auxquels, s'il vous plaît ?

Ici même nous avons protesté contre l'incarcération d'un lycéen accusé d'avoir frappé des policiers et qui devait être acquitté. De même nous avons pris parti dans l'affaire d'Alain Jaubert, professeur et journaliste, poursuivi pour le même motif. C'est donc en pleine conscience que nous disons aujourd'hui : il est curieux que des hommes qui sont, en toutes circonstances, disposés à dénoncer « l'oppression » jugent tout à fait normal qu'un homme soit en prison à la vue d'un dossier aussi incertain.

Il est vrai que d'un côté M. Pascal « est de gauche », comme on dit et qu'il a pour ennemi non pas un gauchiste mais un notable. Par conséquent, il ne craint pas les pétitions : elles l'encouragent. Il n'a pas peur de se trouver face au vent : il est dans le courant. Il a écrit à un hebdomadaire « pensant » que « son seul but était de détruire la barrière que la magistrature a voulu dresser entre elle-même et les justiciables ». Noble ambition : on est bien obligé de constater que jusqu'ici le justiciable concerné est Me Leroy et qu'il est en prison. Curieuse façon d'abattre les barrières...

On est donc très loin de la seule question primordiale de ce procès : Pierre Leroy est-il ou non coupable ? Mais à qui la faute, sinon au juge Pascal et à ses partisans plus ou moins intéressés qui polémiquent au lieu de discuter à propos de faits précis et réels ?

Concrets

Conclusion : il est urgent d'étudier une réforme de la chambre d'accusation. Faisant partie de la commission presse-justice qui, depuis des mois, examine au ministère de la Justice les rapports des journalistes et des magistrats, je ne puis révéler les conclusions auxquelles nous sommes arrivés. Il semble cependant exclu que l'on envisage une réforme de la procédure devant cette juridiction. C'est dommage. Car au lieu de se référer sans arrêt à des principes, il vaut mieux souvent se rapporter à des cas concrets. Dans l'affaire de Bruay, tout un contentieux serait vidé dorénavant si l'audience d'hier s'était déroulée en public. L'opinion pourrait en toute connaissance de cause juger du crédit qu'il faut accorder aux soupçons de M. Pascal à l'encontre de Me Leroy. Ce serait encore la meilleure manière de savoir s'il est ou non « un bon petit juge ».

se prononcer. pour d'en sortir bientôt

Le secret de l'instruction évoqué au Sénat

HIER matin, au Sénat, une question orale en rapport avec l'affaire de Bruay a été posée. M. Roland Boscary-Monsservin, sénateur indépendant de l'Aveyron, a rappelé en effet les principes premiers concernant le respect de la liberté individuelle et interdisant notamment à un magistrat chargé de l'instruction, c'est-à-dire de la préparation d'un dossier, toutes démarches publiques susceptibles d'impressionner l'opinion publique au profit ou au détriment d'un prévenu.

Il a demandé au gouvernement quelles mesures il entendait prendre pour faire respecter le secret de l'instruction qui, jusqu'à ce que le législateur en ait décidé autrement, reste l'une des règles fondamentales de notre procédure pénale.

M. Jean-Louis Tinaud, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, remplaçant M. René Pleven, retenu à Bâle, a déploré qu'une information judiciaire en cours ait bénéficié d'une publicité excessive et dangereuse.

« Le respect de la liberté individuelle, a-t-il dit, que nous tenons pour un principe fondamental, veut, en effet, que le secret de l'instruction soit sauvegardé.

« Ceci doit être rappelé, si l'indépendance de la magistrature interdit au garde des Sceaux d'en dire davantage.

« Ce secret lie ceux qui participent à l'instruction, mais il ne lie pas l'inculpé et sa famille, ni les témoins, ni les journalistes.

« La solution actuelle ne nous satisfait pas pleinement, et elle se heurte effectivement au droit à l'information du public. C'est pourquoi une table ronde s'efforce, depuis janvier dernier, de revoir les textes en vigueur et de remédier à certaines pratiques abusives. Ses travaux seront rendus publics vraisemblablement dans les mois à venir. »

(De nos envoyés spéciaux Roger COLOMBANI et Patrick MILER)

BRUAY, samedi.

QUATRE témoins entendus, cette nuit, pendant des heures, au commissariat de Bruay, une brusque demande d'expertise, une visite surprise aux parents de Brigitte Dewevre : quatre jours avant que les magistrats de Douai ne statuent sur la mise en liberté de Me Pierre Leroy, le juge Pascal a commencé brusquement, hier soir, une nouvelle offensive.

Il était 20 h 30 quand l'infirmière Chantal Leroy, ses beaux-parents, et M. et Mme Lemaître et leur voisin M. Lefèvre, les quatre personnes qui, le soir du meurtre, avaient aperçu un vêtement roulé en boule dans la 504 du notaire, rue de Ranchicourt, ont fait leur entrée au commissariat. Conduits devant une DS garée dans la cour, ils ont examiné, à la lueur d'une lampe de poche, les vêtements qu'on y avait mis, c'est-à-dire les trois vestes et l'imperméable saisis mercredi dans la maison du notaire, à Houdain.

Un tablier rose

Il semble que ces vérifications n'aient apporté aucun résultat. Mais, brusquement, vers 21 h 30, le juge Pascal accompagné du commissaire Ollier et d'un inspecteur, se rendait rue de la Comté, chez les parents de Brigitte. D'après M. Dewevre, le juge voulait vérifier si le vêtement aperçu dans la voiture du notaire ne pouvait pas être un tablier appartenant à la jeune fille. Après avoir posé plusieurs questions à M. et Mme Dewevre — qui ont indiqué que Brigitte ne possédait qu'un tablier rose — le juge a regagné le commissariat, où les quatre témoins étaient toujours entendus.

A 22 h 30, un cinquième témoin arrivait à son tour : le tailleur de Me Leroy, M. Klein, qui, muni de plusieurs albums d'échantillons de tissus, pénétrait aussitôt au commissariat. Toutes ces auditions, dont les résultats n'ont pas filtré, n'ont pris fin qu'à minuit.

La journée avait apporté un nouvel élément au dossier : l'examen médico-légal complémentaire demandé par le juge prouve que Brigitte Dewevre a été assommée avant d'être étranglée. Le coup porté — vraisemblablement un coup de poing — a été asséné avec force.

Le juge Pascal (de dos, à gauche) a quitté le commissariat de Bruay pour une visite surprise chez les parents de Brigitte : il est accueilli par Mme Dewevre *(Ph. Cl. CHAMPINOT - «F.-S.»)*

Coups de hache

Ainsi s'expliquent mieux les différentes phases du drame. Brigitte n'a pas suivi son meurtrier. Celui-ci l'a attirée violemment, probablement sur le terre-plein puis, parce qu'elle se débattait ou qu'elle voulait échapper à son étreinte, il l'a assommée. Il a aussitôt porté le corps inerte de la jeune fille dans un lieu plus retiré où il ne risquait pas d'être surpris par un témoin. Là, il a déshabillé sa victime, se bornant probablement à contempler son corps. Ce n'est que lorsque Brigitte est revenue de son évanouissement que le meurtrier prenant peur l'a étranglée. Mais il a tout de suite retrouvé ses esprits. Avec l'aide d'une personne qui assistait au drame ou qui se trouvait à proximité, il a transporté le corps jusqu'au terrain vague, lui portant alors quelques coups d'outil qui pourrait être une hachette ou un instrument de jardin.

Peut-être voulait-il en agissant ainsi faire croire à un crime similaire à celui commis le 22 mars, tout près de Bruay, à Cauchy-la-Tour. Il est ensuite revenu sur les lieux du crime où il a ramassé tous les indices : lunettes de la jeune fille, un peigne, les talons des chaussures qui s'étaient cassés au moment du drame. Il a effacé toutes les traces.

Les enquêteurs continuent à penser que cet homme est Pierre Leroy et que Brigitte a été tuée dans le parc de Mme Mayeur. « Comment expliquer autrement que la victime n'ait pas été abandonnée par l'assassin, là où elle avait été tuée », font-ils remarquer.

Echantillons de terre

C'est également hier que le juge Pascal a décidé de faire procéder à de nouvelles analyses. Il a fait parvenir aux laboratoires de médecine criminelle de Nice divers vêtements que Brigitte Dewevre portait le soir de sa mort, notamment les chaussures et le pantalon. Au même envoi étaient joints plusieurs bocaux contenant des échantillons différents de la terre du parc de Mme Mayeur.

On comprend les raisons de cette expertise : les chimistes du laboratoire vont avoir à déterminer si les semelles des chaussures ou le bas du pantalon ne portent pas de poussières provenant du parc de l'amie du notaire.

Hier, au commissariat de Bruay, le commissaire Ollier a entendu Mme Vaast, l'épouse de l'ancien défenseur de Pierre Leroy. L'audition a duré une heure. Le bruit avait couru que Mme Vaast et son mari étaient venus chez Monique Mayeur le soir du meurtre.

— C'est faux ! a répété le témoin aux enquêteurs. Ce soir-là mon mari assistait à une réunion du « Rotary » et moi j'étais restée à la maison avec mes trois enfants pour voir, à la télévision, « Le Franciscain de Bourges ».

Mais l'interrogatoire de la jeune femme brune, coiffée très court, à l'allure sportive n'a pas porté que sur ce point précis. Les policiers lui ont demandé comment apparaissait à ses yeux le couple Pierre Leroy - Monique Mayeur, qu'elle connaissait bien.

Par ailleurs, les bruits les plus divers continuent à courir au Palais de justice sur la bataille juridique qui va se livrer la semaine prochaine autour du dossier du notaire de Bruay. On va jusqu'à dire que les défenseurs de Pierre Leroy envisageraient, si leur client n'était pas remis en liberté, d'entamer une procédure de prise à partie contre le juge Pascal.

Si une telle procédure était introduite et que la Cour donne raison aux demandeurs, c'est-à-dire aux défenseurs du notaire, le juge Pascal pourrait être dessaisi du dossier. Mais ce serait un événement exceptionnel dans l'histoire du monde judiciaire.

D'autre part, on affirme parmi les amis de Leroy que la libération du notaire n'est plus aussi certaine qu'on le croyait il y a quelques jours encore.

Le juge Pascal, lui, reste serein et confiant :

— Ce ne sont là que des bruits, dit-il, nous n'avons pas à en tenir compte.

VACANCES EN ITALIE

TORREPEDRERA DI RIMINI
(ADRIATIQUE)
HOTEL "ACAPULCO"
Sur la mer. Ambiance distinguée. Très mod. av. tt conf. Pens. compl. de L. 2.700

Bruay : assommée Brigitte aurait été étranglée à son réveil

prouve l'examen complémentaire réclamé par le juge

France-Soir
PARIS-PRESSE
8e BOURSE COMPLÈTE COURSES SPECTACLES GP
JEUDI 18 MAI 1972
0 F 70

BRUAY : QUELQUES GRAMMES DE TERRE POUR SAVOIR LA VÉRITÉ

La Chambre d'accusation attend le résultat des analyses réclamées par le juge pour se prononcer le 30 mai sur la mise en liberté de Me Leroy (Page 3.)

COMMERÇANTS :

Les députés obtiennent une «rallonge» et l'espoir d'une amnistie

(Page 6.)

PARC DES PRINCES : 3.500 places de parking pour 50.000 spectateurs

(Rubrique sportive.)

Arles, soleil et gardians pour la Reine

Conseil des ministres

Chaban engagera la responsabilité du gouvernement le 23 mai

Le Conseil des ministres a autorisé le Premier ministre à engager, s'il le jugeait utile, la responsabilité du gouvernement sur la déclaration de politique générale qu'il fera le 23 mai devant l'Assemblée nationale. M. Lecat, nouveau porte-parole du gouvernement, a indiqué, à l'issue du Conseil, que c'est la procédure de la question de confiance prévue par la Constitution qui serait utilisée.

« Au-delà de cette décision, a dit M. Lecat, et cela explique la longueur exceptionnelle du Conseil, il y a eu à l'Elysée un large échange de vues entre les ministres (ce qu'on appelle le tour de table) sur les grandes lignes de cette déclaration de politique générale que fera M. Chaban-Delmas. L'essentiel en sera, bien sûr, réservé au Parlement. Je ne peux donc vous donner d'indications très précises. Le Conseil des ministres a décidé de définir l'ensemble des grands axes qui devront guider de façon interne cette déclaration, qui indiquera les tendances nouvelles de la politique gouvernementale, tout en s'appuyant sur un bilan. »

Interrogé sur la signification de ces quelques mots « s'il le jugeait utile », M. Lecat

BRUAY : 15 jours de répit pour le juge qui poursuit son attaque

Le notaire ne saura que le 30 mai si sa libération est accordée

(De nos envoyés spéciaux Robert CARON et Roger COLOMBANI)

BRUAY, mercredi.

DANS la cellule 89 de la prison de Béthune, Pierre Leroy a appris hier, sans broncher, qu'il devait rester encore quinze jours, au moins, en prison, avant d'être fixé sur son sort.

Ses défenseurs l'avaient préparé dès la veille à cette nouvelle. Ils savaient que la Chambre d'accusation de Douai tiendrait à prendre un temps de réflexion avant de décider de la liberté d'un homme contre qui pèsent tout de même de lourdes présomptions.

L'audience, comme on le sait, se tenait à huis-clos dans une salle du premier étage du Palais de Justice de Douai. A 12 h 30, on apprenait que les magistrats avaient décidé de mettre leur arrêt en délibéré. Un délibéré très court puisque à 17 heures on apprenait que la Chambre d'accusation ordonnait un supplément d'information et remettait sa décision au mardi 30 mai.

Dans le même temps, elle désignait un de ses membres, le conseiller Chambon, pour effectuer une visite des lieux du crime et en faire une description. Peu après le procureur général, M. Jonquères, publiait un communiqué faisant connaître sans ambages la position du Ministère public

Les seules présomptions qui pèsent à l'encontre de Pierre Leroy ne sont pas corroborées par les faits. Les constatations techniques et scientifiques n'ont pas permis de mettre en relief des indices précis, graves et concordants. La détention n'est plus indispensable. Cependant, comme les délégations du juge d'instruction ne sont pas encore connues, il y a lieu de renvoyer l'affaire à quinzaine, soit au 30 mai.

Ce texte allait provoquer une très énergique protestation de Me Libman, partie civile, pour la famille Dewevre.

« A partir du moment où exceptionnellement pour un homme le Ministère public, qui représente la défense de la société, devient le défenseur d'un individu avant même ses propres défenseurs, alors, je dis qu'il y a là une anomalie qu'il faut souligner absolument devant l'opinion.»

Personne ne peut répondre

Les défenseurs, Mes Guilluy et Gayot, avaient présenté devant la Chambre un mémoire essentiellement articulé autour de la tranche horaire de dix minutes situées le 5 avril entre 19 h 45 et 19 h 55.

— A 19 h 45, soulignaient les avocats, un témoin, Mlle Dominique Roger, est la dernière à avoir vu Brigitte Dewevre vivante. A 19 h 55, Brigitte n'est pas arrivée chez sa grand-mère et nous savons par les constatations médico-légales qu'elle était probablement morte. Or, où se trouvait Pierre Leroy à ce moment précis ? Personne ne peut répondre. Personne ne l'a vu, rue de Ranchicourt. Sa présence n'est signalée sur les lieux qu'à partir de 20 h 10.

Les poussières du parc

Leroy aurait-il pu être là sans qu'on l'ait vu ? Le témoignage de dernière heure d'une habitante de Pernes, Mme Salmon, tendrait à montrer que c'est possible. Après avoir déclaré qu'elle avait vu Leroy traverser le village le 5 avril vers 19 h 30, Mme Salmon a précisé qu'elle avait regardé sa pendule vers 19 h 40, mais qu'elle ne pouvait dire avec certitude combien de temps auparavant elle avait vu le notaire.

— J'ai vaqué à diverses occupations. Il peut très bien s'être écoulé un quart d'heure à vingt minutes.

Il est certain que le juge Pascal va redoubler d'efforts pour essayer d'apporter des pièces nouvelles au dossier Leroy avant le 30 mai. Ainsi annonçait-il, immédiatement après avoir appris la décision de la chambre d'accusations, qu'il allait procéder à un nouvel interrogatoire serré de Pierre Leroy

Mais il reste encore à entendre Mme Monique Mayeur dont les enquêteurs disent depuis le début de l'affaire qu'elle est en contradiction sur plusieurs points avec Pierre Leroy. Le juge Pascal n'a, pour l'instant, fixé aucune date. Peut-être ne procédera-t-il à cet interrogatoire que lorsqu'il connaîtra les résultats de l'importante expertise qu'il a demandée à deux savants de la Faculté des Sciences de Lille, MM. Bonte, professeur de géologie appliquée, et Bonnot.

Les vêtements de la victime doivent être soumis à une analyse pétrochimique par absorption atomique pour déterminer par comparaison s'ils ne portent aucune poussière du parc de Mme Mayeur.

Les résultats de cette expertise ne seront probablement pas connus avant le 26 mai.

Bruay, maintenant, attend la décision de la chambre de mise en accusation de Douai sans grande conviction. Déjà, hier, la ville espérait, souhaitait un coup de théâtre. Il ne s'est rien passé.

— On n'a voulu donner tort à personne, ni au juge, ni au procureur, commentait un retraité de la Fosse 4, le quartier du crime.

L'affaire de Bruay évoquée au Sénat

On a parlé hier à mots couverts de l'affaire de Bruay au Sénat. M. Boscary-Monsservin demandait au Garde des Sceaux quelles mesures il comptait prendre pour faire respecter le secret de l'instruction. M. Pleven a répondu qu'il déplore la « publicité excessive et dangereuse ».

Le secret, explique-t-il, ne lie « ni l'inculpé ni sa famille. Ni les témoins ni les journalistes. La solution actuelle ne nous satisfait pas pleinement et se heurte effectivement au droit à l'information du public ».

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — N° 8515 36 PAGES DERNIÈRE ÉDITION MERCREDI 31 MAI 1972

PAGES 17 A 19 :
« Le Monde des arts »
● Les « quilts » américains au dix-neuvième siècle ;
● Dessinateurs flamands ;
● Réalités nouvelles du parc floral.

PAGE 20 :
« Courrier des sciences et des techniques »

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX^e^ Directeur : Jacques Fauvet

0,80 F
Algérie, 0,80 DA; Maroc, 0,80 dir.; Tunisie, 80 m.; Allemagne, 0,80 DM; Autriche, 6 sch.; Belgique, 7 fr.; Canada, 40 c. cts; Danemark, 2,25 kr.; Espagne, 12 pes.; Grande-Bretagne, 8 p.; Grèce, 10 dr.; Iran, 30 rls; Italie, 150 l.; Liban, 100 p.; Luxembourg, 7 fr.; Norvège, 2kr.; Pays-Bas, 0,75 fl.; Portugal, 8 esc.; Suède, 1,50 kr.; Suisse, 0,70 fr.; U.S.A., 50 cts; Yougoslavie, 6 din.

Tarif des abonnements page 23

C.C.P. PARIS N° 4207-23
TELEXPARIS N° 65572
Ad. télégr. : JOURMONDE-PARIS
Tél. : PRO. (770) 91-29

APRÈS LA VISITE EN U.R.S.S. DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

La préparation de la conférence sur la sécurité européenne va dominer les rapports Est-Ouest

LES DEUX GRANDS ET LE VIEUX CONTINENT

Parmi tous les sujets d'accord et de désaccord qui ont retenu l'attention de MM. Brejnev et Nixon au cours d'une semaine d'entretiens intensifs, les problèmes de l'Europe n'ont visiblement pas été au premier plan. On peut y voir un signe de la « dédramatisation » intervenue sur le vieux continent depuis les précédents « sommets » soviéto-américains de Camp-David et même de Glassboro, sans parler de Yalta et de Potsdam. Aujourd'hui, les zones de conflit sont ailleurs, en Asie et au Proche-Orient, et les Deux Grands ont d'ailleurs fort à faire aussi avec leurs relations bilatérales, curieusement négligées en un quart de siècle de diplomatie « globale ».

L'Europe n'a pourtant pas été négligée, puisqu'elle occupe — hommage rendu à l'histoire — la première place et la plus longue du chapitre du communiqué de Moscou consacré aux affaires internationales. Le point le plus nouveau est l'accord donné par les États-Unis pour commencer dès maintenant la préparation multilatérale de la conférence européenne sur la sécurité et la coopération. Sans doute les Américains étaient-ils engagés à cet égard par plusieurs déclarations signées par eux dans le cadre de l'OTAN qui avaient fait d'un accord sur Berlin la seule condition préalable à la mise en route de cette préparation multilatérale. Or tout le « paquet » des relations Est-Ouest en Europe est maintenant dénoué par le vote favorable du Bundestag aux traités de Moscou et de Varsovie, et le protocole quadripartite final sur Berlin va être solennellement signé samedi dans l'ancienne capitale du Reich.

Pourtant les Américains « traînaient les pieds » encore tout récemment devant le projet de conférence européenne. A la veille de son départ pour Moscou, le secrétaire d'État, M. William Rogers, avait indiqué que la préparation de la conférence pourrait entrer dans une phase active, mais qu'il restait encore à décider si cette préparation prendrait dès maintenant une forme multilatérale. D'autres pays voulaient faire dépendre leur acceptation d'une nouvelle condition : l'ouverture d'une négociation sur la réduction des forces en Europe. Après le « sommet » de Moscou, il semble bien que toutes ces objections sont balayées et que la session ministérielle du conseil atlantique donnera le « feu vert » à la tenue de réunions à plusieurs participants, et non plus à deux comme dans le passé. Cela signifie, notamment, que la R.D.A. y aura sa place.

Autant dire que les choses vont aller vite, plus vite même que ne le souhaiteraient de nombreux gouvernements. Déjà, la décision récente de l'Organisation mondiale de la santé d'ajourner une fois de plus l'entrée de la R.D.A. dans ses rangs, condamnant ainsi l'Etat est-allemand à rester à l'écart de la conférence sur l'environnement convoquée pour la semaine prochaine à Stockholm, apparaît comme anachronique. Quand donc se décidera-t-on, notamment à Paris, à reconnaître la réalité de cet Etat ?

Mais bien d'autres problèmes vont se présenter que l'Europe n'est guère prête à aborder. Les Dix n'ont pas encore de position commune sur la manière d'aborder la conférence paneuropéenne, tandis que, faute d'unité politique et d'une coordination suffisante en matière de défense, le vieux continent risque de laisser glisser l'importante négociation sur la réduction des forces entre les mains des Américains et des Soviétiques. Ce ne sera certes pas la première fois que les problèmes européens sont traités de la sorte, mais on était en droit d'attendre un peu mieux après l'élargissement de la Communauté et la réapparition, saluée comme « historique », du vieux continent sur la scène mondiale.

A Téhéran, M. Nixon doit s'entretenir à deux reprises avec le chah

Le voyage officiel en U.R.S.S. du président des Etats-Unis a pris fin mardi matin 30 mai. A son départ de Kiev, M. Nixon a été salué par MM. Chtcherbitski, premier secrétaire du P.C. ukrainien, et Liachko, président du Soviet suprême de cette république. Le Spirit of '76 est arrivé à Téhéran à 16 h. 2 (heure locale). Pendant son bref séjour en Iran, le chef de l'exécutif américain doit s'entretenir à deux reprises avec le chah avant de repartir mercredi pour Varsovie.

M. Kissinger a tiré les conclusions de la visite en U.R.S.S. en déclarant que les objectifs fixés avaient été atteints. Les capitales étudient maintenant les deux documents — communiqué et déclaration de principes — qui ont été publiés à Moscou. Ces documents sont également examinés par les ministres de l'OTAN, qui tiennent à Bonn leur session de printemps. Le communiqué indique en effet que des consultations multilatérales, en vue de la conférence sur la sécurité européenne, pourront commencer après la signature du protocole final quadripartite de l'accord du 3 septembre 1971 sur Berlin. Après le voyage de M. Nixon, cette question va sans doute dominer les rapports Est-Ouest.

Un certain tournant

Par MICHEL TATU

Curieusement, c'est à l'homme politique qui s'était dit le plus méfiant vis-à-vis des « sommets » que revient le bénéfice de deux grandes premières : non seulement M. Nixon a été le premier Américain à faire une visite officielle en U.R.S.S. mais ce « sommet » qui vient de s'achever est fort probablement le plus fructueux qui se soit tenu depuis la dernière guerre entre « Grands ».

Bien sûr, on peut faire valoir que tous les accords signés à Moscou avaient été négociés de longue main et qu'ils auraient été conclus de toute façon. Il reste que non seulement la rencontre Nixon-Brejnev a puissamment accéléré les choses mais aussi qu'un « souffle nouveau » est passé : tout le monde sent confusément qu'un certain tournant a été pris, que les relations internationales ne seront plus tout à fait ce qu'elles étaient auparavant. En quoi consistent ces éléments nouveaux ?

1) LE PREMIER EST UNE CODIFICATION OFFICIELLE DES REGLES DE LA COEXISTENCE. — On savait déjà que les Deux Grands ne pouvaient s'offrir le luxe d'un affrontement armé. Voici maintenant qu'ils le proclament ouvertement et s'engagent à orienter en ce sens leur politique. Sans doute n'est-on pas obligé de croire qu'il n'y aura plus jamais, comme l'affirme le deuxième « commandement » des principes de base, de « *tentative en vue d'obtenir un avantage unilatéral aux dépens de l'autre partie* ». Mais l'engagement de « *maintenir toujours une certaine modération dans leurs relations mutuelles* » est certainement plus sincère : M. Brejnev en a donné une preuve convaincante en recevant le président américain alors qu'ils se battent, par Vietnamiens interposés, en Indochine. Il y avait eu déjà d'autres indications : ainsi l'accord, peu remarqué, passé dans le cadre des SALT l'été dernier pour prévenir les risques de « *guerre par accident* » : c'est tout juste si les Deux Grands ne s'y disent pas prêts à subir sans réaction la destruction fortuite d'une de leurs villes afin de retarder encore l'« échange » apocalyptique. En bref, l'époque du « cliquetis de fusées » cher à Khrouchtchev appartient au passé ; à aucun moment depuis un quart de siècle le risque de guerre thermonucléaire — qui n'a jamais été très élevé en fait — n'est apparu plus éloigné qu'aujourd'hui.

(Lire la suite page 7, 1re col.)

AU JOUR LE JOUR

Réalisme et irréalisme

A défaut d'enthousiasme, c'est le réalisme qui a présidé aux entretiens de Moscou. Tant mieux s'il faut entendre le réalisme comme une forme de la sagesse !

Mais est-ce bien suffisant ? Un réaliste est un homme qui accepte la réalité des choses, et il faut bien dire que cette réalité n'est pas toujours très acceptable. En l'occurrence, il y a actuellement par le monde, et au Vietnam notamment, des gens qui ont des raisons de la trouver intolérable.

Ne peut-on alors regretter que M. Nixon et M. Brejnev, tout en étant pour eux-mêmes aussi réalistes que possible, n'aient pas mis un peu d'irréalisme dans leur vision du monde ?

ROBERT ESCARPIT.

Sceptiques sur l'efficacité des décisions des Six

Les paysans bretons poursuivent la grève du lait, qui ne menace pas l'approvisionnement du pays

La hausse du coût de la vie s'est ralentie en avril

Les paysans bretons ont accueilli avec scepticisme les aides au marché du lait, décidées lundi à Bruxelles par les ministres de l'agriculture des Six, qui seront, selon eux, sans effet immédiat. Aussi poursuivaient-ils mardi à midi leur grève des livraisons. Le mouvement prenait même un tour plus vif en Loire-Atlantique, avec la séquestration des dirigeants de la puissante coopérative d'Ancenis. Seul signe de détente : la réunion générale que les dirigeants paysans de l'Ouest tenaient mardi, près de Rennes, pour réexaminer la situation après l'accord de Bruxelles.

Le gouvernement paraît résigné à jouer les bons offices entre les industriels, les coopératives et les producteurs. « C'est une affaire exclusivement bretonne », assure-t-on dans son entourage. Cette position est pour l'instant d'autant plus facile à soutenir que la grève ne menace nullement l'approvisionnement en lait de Paris. Pour sa part le bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale estime que les manifestations des agriculteurs ont « pris très rapidement des aspects de subversion ».

L'affaire entraînera cependant une hausse des prix des produits laitiers, impossible à évaluer actuellement.

S'ajoutant au relèvement du prix de la viande, des tarifs ferroviaires et des honoraires médicaux, cette hausse pèsera sur l'évolution de l'indice du coût de la vie, qui a moins augmenté en avril (0,4 %) qu'en mars (0,5 %). Durant les quatre premiers mois de l'année, la hausse a été de 1,8 %.

A Bruxelles, les Six ont pris cinq mesures techniques, tendant toutes à dégager le marché des produits laitiers encombré, à ce jour, d'un excédent de 90 000 tonnes de beurre. Elles correspondent à ce que demandait la France. Sont-elles pour autant de nature à mettre fin au conflit qui a éclaté en Bretagne ?

La chose est rien moins qu'évidente. Industriels et producteurs, pour une fois d'accord, estiment que ces décisions seront sans effet immédiat. Il n'existe, en effet, pas de lien direct et immédiat entre le prélèvement de retenue du marché qui vient d'être approuvé par les Six et le prix payé aux éleveurs bretons. On espère seulement, à Bruxelles, que la perspective de cours raffermis incitera les industriels et les coopératives à faire preuve d'une plus grande compréhension dans leur dialogue avec les éleveurs.

Au mieux, estime-t-on, les mesures décidées lundi permettront un raffermissement des cours à l'automne. L'industrie laitière devrait être alors en mesure de payer partout aux producteurs le prix indicatif européen (59 centimes par litre), inférieur de toute façon aux 60 centimes réclamés pour l'immédiat et aux 67 centimes exigés pour la fin de l'année.

P.-M. DOUTRELANT.

(Lire la suite page 33 3e col.)

SELON LA RADIO DE BUJUMBURA

LES COMBATS ONT FAIT DEPUIS UN MOIS CINQUANTE MILLE MORTS AU BURUNDI

Selon le correspondant de l'agence Reuter à Kampala, qui cite la radio d'Etat de Bujumbura captée en Ouganda, les combats qui se déroulent depuis un mois sur le territoire de la République du Burundi ont fait cinquante mille morts.

La radio précise que ce sont des équipes de volontaires qui ont retrouvé cinquante mille cadavres et que plusieurs milliers de personnes se sont réfugiées au Zaïre et en Tanzanie, territoires voisins du Burundi.

De nouveaux témoignages sur la répression qui s'exerce depuis plusieurs semaines au Burundi contre la population Hutu continuent d'être publiés par la presse belge. Selon le récit d'une « Européenne digne de foi », cité par « la Libre Belgique » (catholique conservateur), « on peut, sans crainte de se tromper gravement, évaluer à cent mille le nombre des morts jusqu'à dimanche dernier. (...) Pour les jeunes Tutsi en révolte, tous les Hutus sont coupables ».

Cependant, dans une émission en langue française captée dimanche soir 28 mai, la radio burundaise a affirmé que le calme régnait dans l'ensemble du pays et que les responsables de la tentative de coup d'Etat du mois dernier avaient tous été mis hors d'état de nuire.

Une longue tradition de violence

Par PHILIPPE DECRAENE

Situé au cœur de l'Afrique noire, non loin de la région mystérieuse des sources du Nil, le petit royaume de l'Urundi, auquel les Européens n'accédèrent qu'au cours des dernières années du dix-neuvième siècle, se distinguait par la multiplicité des intrigues de cour et la violence des antagonismes tribaux ou claniques qui s'y développaient.

Les Allemands, qui, après la conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique (1885), fondèrent en 1897 le poste militaire d'Usumbura — l'actuelle capitale, Bujumbura, — notaient déjà, à la veille de la guerre de 1914-1918, un sérieux contraste entre le belllicisme des populations de l'Urundi et le caractère pacifique de celles du Rwanda voisin. Les souverains locaux, les Mwami, étaient en lutte permanente avec leurs feudataires, et, à plusieurs reprises, les résidents allemands durent intervenir dans ces querelles sanglantes, parfois au mépris des instructions des gouverneurs d'Afrique-Orientale installés à Dar-Es-Salaam, capitale du Tanganyika, qui était alors également sous domination allemande.

Lorsque, après le traité de Versailles, les Belges succédèrent aux Allemands au Rwanda-Urundi, la Société des nations leur en ayant confié le mandat, le pays était le théâtre de règlements de compte, dont le caractère sanglant n'avait rien à envier à celui des *Récits des temps mérovingiens* de l'historien Augustin Thierry. Empoisonnements, assassinats, expéditions punitives, représailles entre adversaires politiques, étaient de règle à la cour des Mwami, personnages dont le pouvoir se confondait avec d'importantes fonctions religieuses.

Une instabilité permanente

Après la deuxième guerre mondiale, et la transformation du mandat en tutelle, exercée sous la responsabilité de l'ONU, une certaine accalmie parut se manifester sous le règne du roi Mwambutsa, la puissance tutrice composant avec les méthodes d'un homme qui refusait toute concession à la démocratie. Cependant, les intrigues de cour continuaient à faire des ravages et, tandis que s'opposaient minoritaires conquérants Tutsi et populations Hutu, monarchistes traditionalistes et « *modernistes* », les clans composés des quatre principales familles princières s'entredéchiraient dans l'ombre. Bien qu'étant tous de race tutsi, les Abanyabururi, originaires de la région de Bururi, les Abanyaruguru, venus du Nord à travers l'Ouganda, les Abahima, venus à la même époque de la même région à travers la Tanzanie, et les Muramvya, essayaient de s'éliminer mutuellement. Toute l'histoire politique contemporaine du Burundi est encore dominée par ces rivalités à la fois complexes et inexplicables.

Neuf mois avant la proclamation de l'indépendance du pays, le 13 octobre 1961, le prince Louis Rwagasore, fils aîné du Mwami, fut assassiné à la terrasse d'un restaurant par un ressortissant grec du nom de Karageorgis.

(Lire la suite page 2, 1re col.)

REBAPTISÉE POLICE CRIMINELLE

La police judiciaire va être réformée

- **Multiplication des brigades mobiles**
- **Création de directions régionales**

La police judiciaire va être réorganisée prochainement afin de permettre le regroupement des fonctions purement administratives au sein de directions régionales et la multiplication des services chargés de coordonner les enquêtes. Elle prendra le nom de police criminelle. Cette réforme fera l'objet d'un décret pris en conseil des ministres.

Afin « *de mieux employer le personnel, de changer son état d'esprit et de redonner aux services l'efficacité qu'exige l'état de la criminalité actuelle* », M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur, vient de donner son accord à un projet de réforme de la police judiciaire, qui aura notamment pour effet de remplacer les dix-sept services régionaux de police judiciaire (S.R.P.J.) actuels, d'une part par neuf directions régionales, de l'autre par quarante-quatre brigades mobiles. De plus, la police judiciaire prendrait désormais le nom de « *police criminelle* ».

La dernière modification de la police judiciaire date de 1968, époque à laquelle avait été créé un poste de directeur central de la police judiciaire pour unifier la sûreté nationale (exerçant sa mission en province) et la police judiciaire (installée à la préfecture de police, à Paris).

Comme l'indique une note de synthèse signée de M. Sollier, directeur central de la police judiciaire, les directions régionales auront en particulier pour mission de regrouper « *le secrétariat et les sections dites « techniques » des actuels S.R.P.J.* » : fichiers, archives, identité judiciaire, etc. Le siège des directions régionales sera fixé, « *essentiellement pour des raisons géographiques* », à Versailles, Bourges, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon et Nancy.

Chaque direction régionale coordonnera l'activité de quatre ou cinq brigades mobiles. Celles-ci seront « *déchargées de toutes les tâches administratives* » et « *exclusivement chargées d'enquêtes* ». Leur compétence s'étendra à un ou plusieurs départements selon le niveau supposé de criminalité de chacun d'eux. Il y aura au moins une brigade mobile par cour d'appel, certaines d'entre-elles en comportant plusieurs. Aix-en-Provence, précise la note de synthèse, en aura trois : Marseille, Nice et Toulon.

Cette réorganisation de la structure des services extérieurs s'accompagnera d'une « *modification des conditions juridiques de fonctionnement de la police criminelle* ».

Trois services assurent pour l'instant la recherche des crimes et des délits : sécurité publique, gendarmerie et police judiciaire. Mais, selon le ministère de l'intérieur, la coordination de ces services n'est pas satisfaisante.

Ph. B.

(Lire la suite page 16, 5e col.)

L'équitation
un art, une passion

PAR M. HENRIQUET ET A. PRÉVOST
1000 définitions
250 illustrations
dont 160 photos décomposant les mouvements (4 photos seconde)
320 pages
49,50 F
SEUIL

La demande de mise en liberté de Me Pierre Leroy

LA CHAMBRE D'ACCUSATION A MIS UNE NOUVELLE FOIS SON ARRÊT EN DÉLIBÉRÉ

(De notre correspondant.)

Lille. — La chambre d'accusation de Douai, qui devait statuer ce mardi 30 mai sur la demande de mise en liberté de Me Pierre Leroy, le notaire de Bruay-en-Artois inculpé du meurtre de Brigitte Dewèvre, a mis son arrêt en délibéré. La date à laquelle elle rendra cet arrêt n'a pas été fixée.

La chambre d'accusation ne disposait pas en effet des éléments qu'elle espérait obtenir le 16 mai dernier en renvoyant l'affaire à quinzaine. Au terme de cette première audience, elle avait retenu les conclusions du substitut général, M. Guy Méjean, qui, tout en estimant le dossier fragile et en affirmant même que la détention de Me Pierre Leroy n'était pas indispensable, demandait le renvoi afin que soit connu le résultat de l'analyse de la terre prélevée dans le parc de Mme Monique Béghin-Mayeur et sur les vêtements de la victime. Cette analyse n'est pas terminée, bien que certaines informations laissent entendre que des traces de végétaux semblables à ceux du parc de Mme Béghin-Mayeur ont été décelées sur les vêtements de Brigitte Dewèvre. Ces informations n'ont pas été confirmées.

le journal
la croix
L'EVENEMENT

3 et 5, RUE BAYARD, PARIS-8e — MERCREDI 31 MAI 1972 — 0,80 F
92e ANNEE — N° 27 186 — Italie : 130 L ; Belgique : 7,50 FB ; Espagne : 10 pes.

La hausse des prix alimentaires principal facteur de la hausse générale des prix

80 000 TONNES DE BEURRE DÉGAGÉES DU MARCHÉ POUR APAISER LE CONFLIT DU LAIT

L'intendance suit mal : le gouvernement cherche à faire face à la grogne des producteurs de lait et des bouchers parisiens, tout en cherchant à contenir la poussée des prix.

■ M. Giscard d'Estaing tire une satisfaction modeste des derniers résultats officiels du mouvement des prix : en avril, « l'indice des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé » a augmenté de 0,4 %, passant de 109,4 à 109,8 (base 100 en 1970). C'est une légère décélération par rapport à mars (+ 0,5 %) et février (+ 0,6 %). Le ministère de l'Economie et des Finances constate ainsi que ce résultat, un peu meilleur, coïncide avec le premier mois d'application de la politique de programmation annuelle des prix, c'est-à-dire avec le nouveau régime plus libéral instauré entre l'administration et les entreprises.

■ Pourtant, l'indice d'avril a dû « encaisser » un certain nombre de décisions de hausses dans l'alimentation, l'automobile, les transports routiers, les transports par fer, les loyers. Ce sont les prix des services, d'ailleurs, qui tiennent la tête (+ 0,7 % de hausse dans l'indice) devant l'alimentation (+ 0,5 %) et les produits manufacturés (+ 0,3 %).

Mais tout le monde pense — y compris dans des milieux officiels — que l'année 1972 se terminera comme la précédente avec une hausse moyenne de 6 %. Avec cette différence que, cette année, contrairement à la précédente, la France fait plutôt moins bien que ses voisins. Les salaires, quant à eux, continuent à croître au rythme de 11 % l'an, ce qui assure la progression du pouvoir d'achat.

■ La poussée des prix dans le secteur alimentaire n'est pas prête à se détendre.

A preuve, les difficultés qu'éprouve M. Giscard d'Estaing à trouver un **modus vivendi** avec les bouchers dans la guerre du bifteck. Les bouchers parisiens, menacés de taxation autoritaire et récalcitrants à l'application de conventions admises par le reste de la corporation, ont tenu ce mardi, une ultime réunion.

■ Les mesures qui sont prises pour apaiser la colère des producteurs de lait risquent également à terme de peser, plus que prévu, sur le prix des produits laitiers.

Sans doute, les facilités obtenues lundi à Bruxelles par M. Cointat pour dégager cent mille tonnes de beurre excédentaires dans le Marché commun ont-elles simplement pour but de faire appliquer concrètement un prix théoriquement admis.

Mais la poussée paysanne, rejoignant d'autres courants revendicatifs, intervient en une période préélectorale où le gouvernement ne peut pas s'engager dans les voies de la répression brutale, tandis que M. Giscard d'Estaing, soucieux de son image de marque, ne veut pas apparaître comme le « père Fouettard » hostile par principe à toutes les revendications.

Michel CUPERLY

A son arrivée à Kiev, le président Nixon a été salué par quelques personnes agitant des drapeaux américains.

De la coexistence pacifique à la coexistence active

- **Après le Sommet de Moscou, l'heure des bilans**
- **Deux points noirs : le Vietnam et les relations commerciales**

A Moscou, les drapeaux américains ont été amenés. L'itinéraire, de l'aérodrome au centre de la capitale, qui avait été pavoisé pour l'arrivée, puis pour le départ du président Nixon, a repris son aspect de tous les jours.

Américains et Soviétiques étaient souriants et détendus quand verre de « champagne » de Crimée en main ils célébraient, lundi après-midi, le contrat des « bonnes manières » qui présideront désormais à leurs relations. Ce contrat, c'est le signe visible du passage de la coexistence pacifique — mais qui n'excluait pas la confrontation idéologique — lancée en son temps par M. Khrouchtchev, à la coexistence active et constructive, et c'est déjà cela que l'on retiendra de cette semaine moscovite du président américain.

Cet état de la coexistence avait subi, dans le passé, bien des accrocs, de l'affaire des fusées de Cuba à l'ultimatum sur Berlin pour ne citer que ces deux-là. Cette fois, les deux partenaires constatent que la coexistence est une nécessité vitale, qu'il faut en finir avec la confrontation, écarter par tous les moyens le danger d'une guerre et, d'abord, d'une guerre entre eux qui ne pourrait être que nucléaire. Un premier pas a été fait avec la limitation décidée des armements nucléaires stratégiques. D'autres le seront, encouragés par eux, pour parvenir à un désarmement général et complet. Nous en sommes loin, bien sûr, mais l'intention y est.

Investis d'une lourde responsabilité, corollaire de leur puissance, qu'aucun autre pays n'égale ou même n'approche, Américains et Soviétiques se reconnaissent chargés du maintien de l'ordre dans le monde, mais ils se gardent d'en apparaître comme les gendarmes et s'empressent de souligner la souveraineté de toutes les nations et condamnent toute ingérence, espérant éviter ainsi bien des froncements de sourcil. Ils feront seulement en sorte, en accord avec les membres permanents du Conseil de sécurité (petit soupir de soulagement en France !) que ne se développent les conflits, que ne s'aggravent les tensions internationales. Pour cela, ils sont prêts à se concerter aussi souvent et à un aussi haut niveau que nécessaire.

Une guerre pourtant et un foyer de tension grave existent dans le monde. Les deux Super-Grands n'ont pu que constater leur désaccord sur le Vietnam, chacun apparemment restant sur ses positions. « **Il n'y a pas eu d'accord secret** », a affirmé gravement M. Kissinger aux journalistes. S'il y en avait eu, nous l'aurait-il dit ? La première qualité d'un accord secret est de le rester. Peut-être s'est-on au moins accordé pour appliquer dans cette zone dangereuse le petit accord technique sur la prévention des incidents en mer, là où des mines américaines menacent des navires soviétiques, où croise une armada américaine. Est-on allé au-delà ? On ne peut que l'espérer et attendre la réponse des négociateurs sur le Vietnam avant que la situation ne s'y dégrade encore.

Dans l'autre affaire, celle du Proche-Orient, il était plus facile de s'accorder, en apparence au moins, pour se déclarer prêts à aider à un règlement pacifique, sans préciser les moyens (persuasion ou réduction des livraisons d'armes ?).

Coexistence active et constructive, cela doit avoir un sens aussi au plan économique. Il reste ici beaucoup à faire... après les élections américaines de novembre peut-être.

Albert PAUL-GREGOIRE

VIETNAM

Le président Thieu à Kontum

Un peu plus étroitement encerclée par les forces nord-vietnamiennes, Kontum, où se bat courageusement la 23e division sud-vietnamienne, tient toujours. La liaison avec l'extérieur ne se fait plus qu'à l'aide d'hélicoptères. C'est par ce moyen que le président Thieu s'est rendu sur le lieu des combats pour encourager ses troupes. Tandis que se durcit la bataille des hauts-plateaux, un nouveau sujet de préoccupation a surgi pour le gouvernement : le réveil de l'activité militaire des Nord-Vietnamiens dans la région de Saigon. **(Page 5.)**

BURUNDI

La radio de Bujumbura annonce 50 000 morts

La radio de Bujumbura, capitale du Burundi, a annoncé mardi matin 30 mai que 50 000 personnes au moins avaient été tuées au cours du mois de mai dans le pays, à la suite de la tentative de coup d'Etat du 29 avril dernier. Il s'est agi d'une lutte raciale qui a opposé les Tutsi minoritaires mais détenteurs du pouvoir aux Hutu majoritaires qui ont eu leurs élites anéanties. **(Voir notre dossier en page 6.)**

SALAIRES

M. Séguy demande l'ouverture de négociation tripartite

Dans une lettre à M. Chaban-Delmas, M. Georges Séguy se déclare prêt à discuter immédiatement avec lui et lui propose de réunir une négociation tripartite, gouvernement, patronat, syndicats, pour examiner l'ensemble du problème que créerait le SMIC à 1 000 F sans répercussion sur l'ensemble de la hiérarchie des salaires. Même réaction de M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, qui estime cependant que la meilleure solution serait de négocier une remise en ordre de l'ensemble de la hiérarchie des salaires. **(Page 3.)**

BRUAY-EN-ARTOIS

La Chambre d'accusation doit faire connaître sa décision avant le 2 juin

Comme elle l'avait décidé le 16 mai, la Chambre d'accusation de Douai s'est réunie mardi pour entendre les avocats des deux parties sur la mise en liberté ou le maintien en prison du notaire inculpé. Les trois magistrats ont mis l'affaire en délibéré sans fixer de date. **(Page 15.)**

● **Offres et demandes d'emplois**
● **Locations vacances**
● **Enseignement...**

Voyez nos Petites Annonces

BRUAY-EN-ARTOIS

La Chambre d'accusation doit faire connaître sa décision avant le 2 juin

Comme elle l'avait décidé le 16 mai, la Chambre d'accusation de Douai s'est réunie mardi pour entendre les avocats des deux parties sur la mise en liberté ou le maintien en prison du notaire inculpé. Les trois magistrats ont mis l'affaire en délibéré sans fixer de date. **(Page 15.)**

DEVANT LES TRIBUNAUX

BRUAY-EN-ARTOIS

Sauf imprévu, la Chambre d'accusation doit se prononcer avant le 2 juin sur la mise en liberté du notaire

SELON l'article 194 du Code de procédure pénale, la Chambre d'accusation « **doit se prononcer au plus tard dans les trente jours de l'appel, faute de quoi l'inculpé est mis d'office en liberté** ». Cependant, ce même article autorise les magistrats à mettre leur décision en délibéré « **si des circonstances imprévisibles et insurmontables mettent un obstacle au jugement de l'affaire dans les délais prescrits** ».

Ainsi, le 16 mai, la Chambre d'accusation de Douai — saisie par le Parquet de Béthune et par les défenseurs de Me Pierre Leroy, faisant appel d'une ordonnance du juge Pascal (refusant, le 2 mai, la mise en liberté de l'inculpé) — renvoyait l'affaire à quinzaine. C'est donc ce mardi 30 qu'elle a siégé et elle ne dispose plus que d'un court délai — jusqu'au 2 juin — pour rendre publique sa décision.

Il lui faut décider de mettre le notaire en liberté ou de le maintenir en prison selon qu'elle estimera que « la détention de l'inculpé est nécessaire ou non à la manifestation de la vérité ».

A moins qu'un élément nouveau intervienne, élément s'apparnetant aux « circonstances imprévisibles et insurmontables » prévues par l'article du Code cité plus haut.

Que s'est-il passé de nouveau pendant les quinze derniers jours ?

Le juge d'instruction, après avoir obtenu le « feu vert » du Parquet, a fait droit aux deux requêtes de la partie civile (Me C. Libman) en procédant à l'audition de la mère de Mme Monique Mayeur et en chargeant trois experts de déterminer, à l'aide du rapport d'autopsie, l'heure exacte de la mort de Brigitte Dewevre.

Sur le premier point (l'audition de Mme Mayeur mère), aucune information n'a transpiré ; on sait seulement que cette personne était chez sa fille le soir du crime.

Sur le second point, on a appris que les experts ont demandé et obtenu un sursis pour remettre leurs conclusions (date limite le 25 juin). Les experts géologistes et botanistes commis par le magistrat devaient vérifier si les débris de terre et de végétaux retrouvés sur le corps de la victime provenaient du jardin de Mme Monique Mayeur. Si la réponse était affirmative, on pourrait penser que la jeune fille a été tuée dans ce jardin. Mais, d'ores et déjà, les défenseurs de Me Leroy disent qu'une telle constatation ne prouverait rien, car n'importe qui peut entrer facilement dans le jardin de Mme Mayeur.

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE — N° 8553 **14 PAGES** **DERNIÈRE ÉDITION** — SAMEDI 15 JUILLET 1972

PAGES 7 à 9

« Le Monde du tourisme et des loisirs »

- Cette Argentine dont on ne voit jamais la fin ;
- Mais où est donc la source de la Loire ? ;
- La mode, la maison.

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX^e^ Directeur : Jacques Fauvet

0.80 F

Algérie, 0,80 DA; Maroc, 0,80 dir.; Tunisie, 80 m.; Allemagne, 0,80 DM; Autriche, 6 sch.; Belgique, 7 fr.; Canada, 40 c. cts; Danemark, 2,25 kr.; Espagne, 12 pes.; Grande-Bretagne, 8 p.; Grèce, 10 dr.; Iran, 35 rls; Italie, 150 L.; Liban, 100 p.; Luxembourg, 7 fr.; Norvège, 2 kr.; Pays-Bas, 0,75 fl.; Portugal, 8 esc.; Suède, 1,50 kr.; Suisse, 0,70 fr.; U.S.A., 50 cts; Yougoslavie, 6 din.

Tarif des abonnements page 11

C.C.P. PARIS N° 4207-23
TELEXPARIS N° 65572
Ad. télégr. : JOURMONDE-PARIS
Tél. : PRO. (770) 91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Nixon et Saigon

Trois mois et demi après le début de l'offensive des révolutionnaires au Vietnam du Sud et la relance de l'escalade aérienne contre le Nord, plus de deux mois après la décision de M. Nixon d'établir le blocus de la R.D.V., la conférence de Paris a repris ses travaux. Les rares séances qui ont eu lieu depuis la fin de mars furent avant tout pour les interlocuteurs l'occasion d'échanger des injures. Jeudi, les négociateurs ont échangé des idées. C'est un progrès : les deux parties paraissent décidées à se revoir régulièrement, comme les représentants du G.R.P. et de Hanoï n'ont d'ailleurs cessé de le demander.

Il y a fort à parier que si des conversations privées s'engagent après le retour de M. Le Duc Tho en France, elles seront extrêmement difficiles. En effet, les Américains continuent de vouloir négocier uniquement sur les problèmes militaires : ils exigent la libération de leurs prisonniers — dont la liste s'allonge — et demandent la proclamation d'un cessez-le-feu. L'avenir politique du Sud serait réglé entre Vietnamiens, c'est-à-dire entre le président Thieu et ses adversaires.

Pour le G.R.P. comme pour Hanoï, une telle procédure aboutirait à « légaliser le régime fantoche », à désarmer la résistance tout en laissant en place l'appareil policier de Saigon, qui, depuis quelques mois, fait beaucoup parler de lui, usant des pires méthodes contre les opposants réels ou supposés. M. Xuan Thuy a déclaré jeudi que les questions militaires et les questions politiques devaient être réglées parallèlement. C'est ce que Mme Binh a appelé la liquidation « exhaustive et définitive » du conflit. Pour Hanoï et le G.R.P., l'avenir politique du Sud sera certes, comme le dit M. Nixon, déterminé par les Vietnamiens ; cependant — et telle est la pierre d'achoppement, depuis toujours, de la conférence, — les Américains doivent jouer un rôle important dans la première phase du « glissement » politique : c'est à eux, les authentiques fondateurs du régime de Saigon, qu'il appartient de contribuer à sa dislocation, en le débarrassant de ses éléments extrémistes et de son « appareil de coercition ».

Cette thèse est, terminologie mise à part, celle de M. George McGovern, qui, non content de vouloir rapatrier la totalité des soldats américains s'est engagé à cesser tout soutien aux systèmes en place à Saigon, à Vientiane et à Phnom-Penh. Mais M. Richard Nixon n'a pas encore montré qu'il envisageait de lâcher ses protégés ; il tente toujours d'asphyxier — militairement et diplomatiquement — le Vietnam du Nord. Jusqu'à présent il n'y a pas réussi. Quant à ses adversaires, ils ont lancé et continuent de lancer une offensive destinée à démontrer la vanité de la politique de « vietnamisation ». Après avoir rapidement défait les plus faibles divisions du président Thieu, ils s'appliquent maintenant à mettre en échec les troupes d'élite, soit en les fixant, soit en répondant massivement à leurs coups. En même temps, ils intensifient sans bruit la guérilla et ont commencé de créer au régime de Saigon des difficultés économiques et financières.

M. Nixon n'a apparemment pas gagné la guerre d'Indochine à Pékin ou à Moscou. Profitera-t-il des quelques semaines qui viennent avant l'élection présidentielle, pour changer de stratégie ? Le Vatican, pourtant jusqu'à présent fort prudent, commence à ne pas cacher que sa politique l'inquiète. Aussi longtemps qu'aucune preuve tangible n'en aura été apportée, il faut bien accorder plus d'attention aux dures réalités de la guerre qu'aux déclarations d'intentions pacifiques de Washington.

(Lire nos informations page 2.)

A Belfast

BATAILLE RANGÉE ENTRE L'ARMÉE ET LES GROUPES DE L'IRA

(Lire nos informations p. 3.)

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE AUX ÉTATS-UNIS ET SES RÉPERCUSSIONS

En prenant M. Eagleton comme coéquipier M. McGovern cherche à gagner l'appui des syndicats américains

La 36^e^ convention du parti démocrate, qui s'est achevée à Miami-Beach le 14 juillet à 3 heures du matin, a désigné M. Thomas Eagleton comme candidat à la vice-présidence. En choisissant le sénateur du Missouri — un catholique libéral — M. McGovern a montré son souci d'établir de bonnes relations avec les syndicats qui, jusqu'à maintenant, se méfient de lui.

L'adversaire du président Nixon n'a pas fait appel, comme certains s'y attendaient, à un conservateur du Sud pour équilibrer son « ticket ». Il n'a pas non plus, dans son discours de remerciement, renié ses positions sur le Vietnam et les problèmes sociaux. La convention s'est terminée dans l'allégresse. Selon la tradition, les adversaires malheureux du candidat désigné, sauf M. Wallace, ont assuré M. McGovern de leur appui. Quant au sénateur Kennedy, il a affirmé que le « ticket » McGovern - Eagleton avait toutes les chances de battre M. Nixon en novembre prochain.

De notre correspondant JACQUES AMALRIC

Miami-Beach. — Après avoir désigné par acclamations le sénateur Thomas Eagleton (Missouri) comme candidat démocrate à la vice-présidence, la convention de Miami-Beach a réservé, vendredi 14 juillet, à 3 heures du matin, un accueil enthousiaste à M. George McGovern ainsi qu'au sénateur Edward Kennedy, qui avait quitté sa retraite de Cape-Cod (Massachusetts) pour l'occasion.

Ces manifestations d'unité n'étaient cependant qu'apparentes. On s'en est parfaitement rendu compte en observant les réactions « diverses » de plusieurs délégations pendant que le sénateur George McGovern prononçait le traditionnel discours d'acceptation. Le choix du sénateur Eagleton comme co-listier — un libéral catholique qui entretient de bonnes relations avec les dirigeants syndicaux — n'a pas suffi, pour l'instant du moins, à désarmer ceux qui, dans l'aile conservatrice du parti, critiquent le candidat désigné. Jeudi après-midi encore, un homme comme le sénateur Henry Jackson, qui reflète bien les vues des syndicats, se répandait dans Miami-Beach en ironisant sur McGovern et sur sa défaite « inévitable » en novembre prochain. Cela, il est vrai, n'a pas empêché par la suite M. Jackson de monter à la tribune, avec les sénateurs Humphrey et Muskie, pour encourager le vainqueur du jour. Les rites ont la vie dure, même dans un parti démocrate réformé par les soins de M. George McGovern...

L'hommage aux rivaux malheureux

Ce dernier a d'ailleurs lui aussi respecté la tradition dans son discours d'acceptation. Il n'a pas manqué en effet de rendre hommage à ses rivaux malheureux. *« Mon vieil et cher ami Hubert Humphrey... », « Cet homme bon et courtois du Maine, Edmund Muskie », etc.* Le gouverneur Wallace, lui, a eu droit à un paragraphe entier pour *« le courage dont il fait preuve dans l'adversité ».* Les électeurs du gouverneur de l'Alabama — qui n'envisageait plus du tout, aux dernières nouvelles, de se présenter à l'élection présidentielle comme candidat indépendant — n'ont pas été oubliés non plus. Comme ceux de M. McGovern, la cnt indiqué *« par leur vote dans les élections primaires la profondeur du mécontentement dans ce pays ».*

Mais ce n'est pas par ces bonnes paroles que M. McGovern viendra à bout des réticences de ses anciens adversaires; c'est sans doute pourquoi il a pris soin de rappeler à la convention désunie, comme l'avait fait avant lui le sénateur Edward Kennedy, que l'adversaire principal reste M. Richard Nixon. *« Ne sous-estimons jamais le pouvoir dont dispose Richard Nixon de rétablir l'harmonie dans les rangs démocrates. Il est l'unificateur involontaire. Nous avons eu nos moments de colère et de protestation au cours des derniers mois et durant cette convention. Mais franchement, je préfère cela au spectacle triste, sinistre et vide qui aura lieu ici dans un mois »,* a-t-il déclaré en faisant allusion à la Convention républicaine. *« Nous avons réformé notre parti et nous y avons laissé entrer le peuple. »*

« Tous les soldats regagneront l'Amérique »

Pour l'essentiel, M. McGovern a, dans son intervention, repris ses promesses électorales, en particulier à propos de la guerre du Vietnam. *« Je n'ai pas de plan secret pour faire la paix ; je n'ai qu'un plan public. Ayant souffert dans mon cœur pendant dix ans en assistant à l'agonie du Vietnam, j'arrêterai les bombardements insensés de l'Indochine le jour de mon inauguration (...). Dans les trois mois suivant mon inauguration, tous les soldats américains et tous les prisonniers américains seront sortis de la jungle et de leurs cellules et revenus en Amérique à laquelle ils appartiennent. Choisissons la vie et non pas la mort. Le temps en est venu. »*

« Le temps est aussi venu de se détourner des préoccupations excessives à l'étranger et de reconstruire notre nation », a poursuivi le sénateur, en ajoutant, à l'usage de ceux qui lui reprochent de vouloir ravaler les Etats-Unis au rang d'une puissance de second ordre. *« Il est nécessaire, à l'ère nucléaire, que nous soyons forts militairement ; l'Amérique ne doit jamais devenir une puissance de second ordre. Je vous donne ma parole que si je deviens président des Etats-Unis, l'Amérique conservera un système de défense en alerte suffisamment important pour faire face à tout danger. »*

Manifestement à l'intention des électeurs juifs, M. McGovern promit ensuite que les Israéliens auraient *« toujours notre aide pour conserver leur terre promise ».* Cette déclaration confirme une importante évolution dans la position du sénateur sur le problème du Proche-Orient. Ce n'est que depuis peu de jours qu'il parle d'une aide pratiquement inconditionnelle à Israël, depuis que M. Nixon et le parti républicain ont lancé une offensive en règle pour gagner le vote juif traditionnellement démocrate...

(Lire la suite page 2. 5^e^ col.)

A ROME M. ANDREOTTI CRITIQUE LE CANDIDAT DÉMOCRATE

Le président du conseil italien, M. Giulio Andreotti, a vu confirmer, le jeudi 13 juillet, par le Sénat, l'investiture obtenue le 7 juillet à la Chambre des députés. La Haute Assemblée lui a donné seulement trois voix de majorité.

Dans son discours, M. Giulio Andreotti a assez vivement critiqué le programme électoral de M. McGovern à propos du Vietnam. Il a déclaré qu'il n'appréciait pas le passage dans lequel le candidat démocrate propose de « mettre fin à la guerre immédiatement », et il a rendu hommage à M. Nixon sans toutefois le nommer.

De notre correspondant JACQUES NOBÉCOURT

Rome. — M. Julio Andreotti a obtenu l'investiture du Sénat par 163 oui contre 150 non, sans aucune abstention. Il a donc trois voix de plus que la majorité de 160 voix qui lui était nécessaire. Dans sa réponse aux interpellateurs, le président du conseil a affirmé qu'il n'avait pas l'intention de gouverner par décrets, comme l'en avaient accusé ses adversaires, et a exprimé son regret de n'avoir pas une majorité plus large. A M. Pietro Nenni qui, mercredi, l'avait attaqué assez violemment et insisté sur la nécessité de revenir au centre-gauche des origines, M. Andreotti a rappelé qu'il ne tenait qu'au parti socialiste de revenir à cette formule, et selon toute évidence le président du conseil ne perd pas de vue l'éventualité d'une entrée des socialistes dans la majorité, à la condition qu'elle n'entraîne pas l'exclusion des libéraux. C'est à M. Nenni lui-même et à un discours qu'il prononça devant l'Assemblée constituante, en 1947, que le président du Conseil emprunta l'argument selon lequel *« il suffit, pour gouverner, d'avoir un seul vote en plus de la moitié de l'Assemblée ».*

(Lire la suite page 3. 3^e^ col.)

LA FAIBLESSE DU DOLLAR

La Banque de France et la Bundesbank cherchent à neutraliser l'afflux de capitaux

L'Institut d'émission suisse intervient massivement sur le marché

Alors que le marché des changes de Paris est fermé à cause de la fête nationale, sur toutes les places étrangères régnait vendredi matin une grande effervescence due à la faiblesse du dollar, qui partout se trouvait à son « plancher ». La banque nationale suisse qui la veille, jeudi, avait dû acheter quelque 500 millions de dollars est intervenue encore plus massivement sur le marché vendredi matin pour empêcher la devise américaine de tomber au-dessous de son cours minimum autorisé. On s'attendait dans les milieux cambistes à ce que Berne annonce de nouvelles mesures encore plus draconiennes : on parlait de la possibilité d'annuler les contrats déjà conclus de ventes à terme de dollars contre francs suisses.

La Banque de France et la Bundesbank ont chacune de leur côté, jeudi, relevé le taux des réserves obligatoires des banques, afin d'essayer de neutraliser l'effet inflationniste de l'afflux des capitaux extérieurs.

La devise anglaise se redresse et la Banque d'Angleterre, pour freiner ce mouvement de hausse, vend des livres sterling.

Outre la Banque nationale suisse, tous les autres instituts d'émission soutiennent le cours du dollar. C'est le cas de la Banque d'Allemagne, qui avait déjà acquis jeudi quelque 400 millions de dollars ; de la Banque nationale des Pays-Bas, qui avait acheté le même jour 78 millions ; de la Banque de Belgique (20 millions). Jeudi matin, la Banque de France avait acquis 150 millions (voir nos dernières éditions d'hier).

M. Karl Klasen, gouverneur de la Bundesbank, a déclaré que le gouvernement aussi bien que l'institut d'émission étaient déterminés à ne pas permettre une autre réévaluation du D.M. ni directe ni indirecte par le truchement d'un cours flottant. Mais il a ajouté qu'il n'était pas « fondamentalement hostile » à l'idée d'une fluctuation libre concertée des monnaies des pays de la C.E.E. Dans ces conditions, on attend avec intérêt la réunion à Londres, lundi et mardi, des ministres des finances des dix pays européens qui formeront la Communauté élargie.

Pour essayer de neutraliser les effets sur la circulation interne de cet afflux de capitaux, les instituts d'émission de France et d'Allemagne ont jeudi, chacun de leur côté, relevé le montant des réserves obligatoires que les banques commerciales doivent constituer auprès d'eux.

(Lire la suite page 13. 5^e^ col.)

L'INSTALLATION DE M. CONTE A L'O.R.T.F.

Les nouveaux responsables de la télévision et de la radio seront connus dans une dizaine de jours

M. Arthur Conte s'est donné dix jours pour prendre les premières décisions importantes concernant la réorganisation de l'O.R.T.F. : c'est le 25 juillet, comme il l'a précisé à la télévision jeudi soir, que devraient être soumis au conseil d'administration les noms des grands responsables de la télévision et de la radio, et que seront créées les régies qui caractériseront les nouvelles structures de l'Office.

Le nouveau P.-D. G. de l'O.R.T.F. reçoit notamment à cet effet, ce vendredi 14 juillet, M. Jacques Sallebert, directeur de la radio, Mme Jacqueline Baudrier, directrice de l'information télévisée sur la deuxième chaîne, et M. Pierre Desgraupes, directeur de l'information sur la première chaîne.

M. Arthur Conte ayant eu l'occasion de confirmer publiquement à « l'Actualité en question » que l'expérience des unités autonomes d'information mises en place depuis près de trois ans ne se poursuivrait pas sous sa forme actuelle, il paraît douteux que les deux directeurs des actualités télévisées — ou moins M. Pierre Desgraupes — acceptent de se plier aux exigences du nouveau régime. Ils pourraient donc être amenés à se démettre de leurs fonctions ou à en accepter d'autres.

Enfin on apprenait jeudi soir que parmi les personnalités appelées à collaborer directement avec le nouveau P.-D. G. — outre M. Jean-Pierre Angremy, son directeur de cabinet, — figureraient notamment M. Jean-Luc Dejean et Mme Danièle Hunebelle.

(Lire nos informations page 4.)

Euphorie européenne et agressivité mondiale

Par GASTON BOUTHOUL

L'ambivalence des sentiments que suscite la guerre, aussi bien civile qu'étrangère, n'est plus à démontrer : source d'enthousiasme et de vertus héroïques, mais aussi de répulsion et de cruautés. L'évolution de la pensée européenne au cours des deux derniers siècles est l'exemple le plus frappant de cette oscillation. Au dix-huitième siècle, la guerre n'apparaissait plus que comme un jeu de princes et d'ambitions dynastiques. Les grands esprits de ce temps, tels Swift, Voltaire, Bentham ou Kant, la considéraient comme une sanglante absurdité. Ils étaient persuadés que le progrès des Lumières amènerait les souverains des pays civilisés à y renoncer.

Mais le dix-neuvième siècle replaça la guerre sur un piédestal plus élevé encore que dans le monde antique. Hegel, de Maistre, Proudhon — pour ne citer que ces noms — voyaient en elle une activité quasi providentielle, le « jugement de l'histoire » et « l'expression la plus haute de l'Etat ». Ils furent suivis d'une floraison de doctrines plus belliqueuses les unes que les autres : impérialisme, nationalisme, lutte des classes, racisme, etc. Toutes glorifiaient la violence collective, le fanatisme et l'homicide organisé. Toutes finissaient par déboucher aussi sur le génocide et ses succédanés. Le dix-neuvième siècle se clôt sur la prédiction sinistre de Nietzsche : *« Le vingtième siècle sera l'âge de la guerre. »*

* * *

Mais l'apparition de l'arme atomique a bouleversé les attitudes traditionnelles. Cette véritable mutation rend de peu de secours les expériences du passé. Devant les perspectives de cataclysmes impensables qu'elle apporte, les concepts de guerre totale, d' « ascension aux extrêmes » sur lesquels Guibert et Clausewitz discutaient avec une sorte de sérénité, apparaissent maintenant très éloignés de la réalité. Peut-on imaginer qu'une guerre nucléaire puisse être encore « la continuation de la politique par d'autres moyens » ?

La terrible expérience des hommes qui ont grandi au milieu de la génération décimée de 1914, puis vécu ou côtoyé les horreurs de 1940-1945, leur impose de passer du tragique au sérieux, de la fascination à l'observation. Autrement dit, de considérer les guerres comme des phénomènes sociaux et, partant, d'étudier par des méthodes scientifiques leurs formes, leur étiologie, leurs effets, leurs facteurs, leurs fonctions et leurs motivations. Nouvelle approche qui s'ajoute aux études traditionnelles des conflits armés. Elle prend place auprès d'elles et en devient un complément indispensable. Ce sont là les grandes lignes du programme de la polémologie (1).

Ce programme a été souvent critiqué : on lui reproche de privilégier l'étude de la guerre, non celle de la paix. Certains vont même jusqu'à l'accuser d'une inconsciente prédilection « héraclitéenne » pour Bellone. Comme si étudier le cancer signifiait que l'on aime le cancer !

Les pacifistes sont parfois choqués aussi de voir traiter guerres et conflits en sujets d'études et non pas seulement de malédictions et d'opprobre. Paradoxalement, ils trouvent déplaisante cette désacralisation, sans prendre garde que cette méthode est conforme à leur position traditionnelle. Car le postulat du pacifisme, c'est que la paix serait l'état normal des sociétés et la guerre un trouble pathologique que l'on doit pouvoir éliminer. S'il en est ainsi, il faut s'inspirer de la médecine qui étudie les maladies pour les guérir ou les prévenir. Autrement dit, la quête de la paix durable passe par la connaissance du « phénomène guerre ».

* * *

Au cours des dernières années, un nombre croissant de groupes se sont formés dans divers pays pour s'adonner à des recherches sur la guerre et la paix. Plusieurs tendances divergentes s'y affirment.

Sous-jacente à la principale controverse méthodologique, se cache la résurgence, sous des aspects nouveaux, du vieux pacifisme incantatoire fondé sur l'imprécation et l'exhortation. Malgré ses échecs millénaires, il continue à suggérer et même à exiger des organisations de « Peace Research » qu'elles lui fournissent des programmes d'action immédiate. Le plus grave est que le pacifisme, tel qu'il s'exprime ainsi, est, en réalité, imbu d'esprit belliqueux. Plus pressé de condamner que de comprendre, il cherche des responsables à punir. Il s'inféode presque toujours à un parti politique et accuse ses adversaires d'être, eux, les vrais fauteurs de guerre. Les stériles conférences du désarmement, véritables chefs-d'œuvre involontaires de l'humour noir, abondent en discours de ce genre, chacun soutenant gravement que ses propres armements sont exclusivement pacifiques et défensifs, ceux des autres agressifs et impérialistes.

(Lire la suite page 3. 4^e^ col.)

(1) L'Institut français de polémologie a été fondé en 1945 à Paris.

AU JOUR LE JOUR

DES RIRES ET DES CHANSONS

A l'époque des lampions, des flonflons et des bals du 14 juillet, il est de saison qu'on nous promette des rires et des chansons sur les ondes de l'O.R.T.F. Nul ne s'en plaindra. Il faut un temps à la cigale pour chanter, même si la bise un four doit venir. Quand l'été est enfin là, il est bien permis d'oublier un instant l'automne.

D'ailleurs, la gaieté n'est pas forcément insouciante. Il y a dans l'histoire des rires qui ont fait trembler les puissances et des chansons qui ont pris des bastilles.

ROBERT ESCARPIT.

LE MEURTRE DE BRUAY-EN-ARTOIS

Les contradictions de Mme Mayeur

De notre correspondant

Lille. — **Mme Monique Mayeur, incarcérée à la prison de Loos-lès-Lille, dans la nuit du mercredi 12 juillet au jeudi 13 juillet, proclame son innocence. Elle reprend pour elle-même, et non sans véhémence, les mêmes affirmations qu'elle prodiguait naguère aux journalistes pour leur expliquer que Me Pierre Leroy ne pouvait être l'auteur, le soir du 5 avril dernier, du meurtre de Brigitte Dewèvre : « Nous n'avons rien fait. Nous sommes étrangers à cette affaire. Je suis innocente... »**

Son inculpation de complicité d'homicide volontaire à la suite d'une longue reconstitution marquée de quelques incidents (*le Monde* du 14 juillet) n'a pas été une surprise. Depuis longtemps déjà on sentait que M. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune, minutieusement, patiemment, resserrait le faisceau des présomptions. Chaque contradiction était relevée, le moindre indice était vérifié, plusieurs centaines de personnes étaient interrogées.

Beaucoup de témoignages furent jugés sans intérêt, mais quelques-uns, et singulièrement celui du manipulateur en radiologie, M. Clément Leblanc, furent décisifs. Ils fortifièrent l' « *intime conviction* » que le magistrat affirmait depuis le début de l'instruction. On a souvent minuté les trajets possibles des uns et des autres — témoins ou inculpés — dans cette affaire. Faute de preuve flagrante, tout se joue sur ce minutage, mais M. Pascal semble avoir maintenant une version logique des faits qui, si elle n'est pas encore prouvée de manière irréfutable, a eu en tout cas pour effet de mettre très nettement en relief les contradictions dans les divers propos tenus par Me Pierre Leroy et par Mme Monique Mayeur.

Plus encore, la mère de cette dernière la contredit maintenant dans une interview donnée à un poste périphérique : « *Le soir du 5 avril, Monique ne m'a pas quittée... Pierre Leroy est venu me saluer...* » Or, Mme Monique Mayeur a toujours affirmé que sa mère était allée se coucher avant que le notaire n'arrive chez elle. Le juge d'instruction a fait saisir la bande magnétique de cette interview.

Me Boyer-Chamard, avocat de Mme Mayeur, a déclaré : « *Il est stupéfiant qu'on puisse incarcérer quelqu'un sur des présomptions aussi faibles.* » Il va, vraisemblablement, demander la mise en liberté de sa cliente, et il est fort possible que le parquet de Béthune présente une même demande.

Le conflit entre la défense et le parquet, d'une part, et M. Pascal, d'autre part, risque donc de s'aggraver encore. L'affaire va toutefois connaître une pause à la faveur du long week-end du 14 juillet. Le magistrat ne reprendra vraisemblablement les interrogatoires des deux inculpés que dans le courant de la semaine prochaine. Mais on attend surtout avec curiosité la décision que prendra la chambre d'accusation d'Amiens le lundi 17 juillet au sujet de la demande de mise en liberté de Me Leroy. Cette juridiction statuera-t-elle sur le dossier arrêté au 25 mai, date de l'arrêt de la chambre d'accusation de Douai qui maintenait Me Leroy en prison, ou sur le dossier arrêté au 28 juin, date de l'annulation de cet arrêt par la Cour de cassation ?

Cette dernière juridiction doit également se prononcer le 19 juillet sur la requête en suspicion légitime déposée par Me André Guilluy et Me Jean Gayot, les défenseurs de Me Leroy, contre M. Pascal. — G. S.

TRENTIÈME ANNÉE — N° 8792 32 PAGES DERNIÈRE ÉDITION VENDREDI 20 AVRIL 1973

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX* Directeur : Jacques Fauvet

0.80 F

Algérie, 0,80 DA; Maroc, 0,80 dir.; Tunisie, 80 m.; Allemagne, 0,80 DM; Autriche, 6 sch.; Belgique, 7 fr.; Canada, 40 c. cts; Danemark, 2,25 kr.; Espagne, 12 pes.; Grande-Bretagne, 10 p.; Grèce, 12 dr.; Iran, 35 rls; Italie, 150 l.; Liban, 100 p.; Luxembourg, 7 fr.; Norvège, 2 kr.; Pays-Bas, 0,75 fl.; Portugal, 8 esc.; Suède, 1,50 kr.; Suisse, 0,70 fr.; U. S. A., 55 cts; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 22

C.C.P. PARIS N° 4207-23

TELEXPARIS N° 65572

Ad. télégr. : JOURMONDE-PARIS

Tél. : PRO. (770) 91-29

DÉGEL DES RELATIONS ANGLO-SOVIÉTIQUES

Londres et Moscou préparent un accord décennal de coopération

LIRE PAGE 2.

POUR FAIRE FACE A LA CRISE DE L'ÉNERGIE

M. Nixon abolit le contingentement des importations de pétrole

De nouvelles données pour le marché mondial

Connues dans leurs grandes lignes depuis plusieurs mois, les mesures sur l'énergie que le président Nixon a annoncées au Congrès vont bouleverser l'ensemble des données du marché mondial des produits pétroliers. Elles abolissent le contingentement décidé il y a quatorze ans par le président Eisenhower dans le dessein de donner la priorité à la production nationale dans l'approvisionnement du pays.

Aux Etats-Unis mêmes, la première conséquence de la nouvelle politique énergétique sera de faire disparaître la menace de pénurie de produits pétroliers qui faisait peser une grave hypothèque sur la bonne marche de l'économie. Quelques heures avant que le président Nixon ait envoyé son message au Congrès, le vice-président du conseil de l'aéronautique civile avait réuni une conférence de presse pour annoncer l'éventualité d'une réduction du trafic aérien dans certains aéroports américains du fait du manque de carburant !

Nul doute qu'à court terme la suppression des quotas, la disparition provisoire de toute taxe à l'importation, le développement des stocks de réserve — jusqu'ici étonnamment peu élevés puisqu'ils n'assuraient que cinq jours de consommation, contre trois mois en France, par exemple, — vont permettre une rapide amélioration de la situation.

A plus long terme, le développement de la recherche des hydrocarbures aux Etats-Unis, grâce à des subventions et à l'augmentation des prix du marché, la mise en valeur de sources d'énergie concurrentes des hydrocarbures, comme l'électricité d'origine nucléaire et le gaz de charbon, l'accélération de l'exécution de projets déjà existants et souvent retardés par l'action efficace de défenseurs de l'environnement, telle que l'exploitation du pétrole de l'Alaska, permettront de renforcer considérablement la sécurité des approvisionnements des Etats-Unis.

Mais, même mieux assurée, cette sécurité ne pourra pas être totale. Parce que, tout d'abord, la nouvelle politique américaine a été définie bien tardivement et risque de ne pas pouvoir produire à temps tous ses effets. Mais surtout parce que, en matière d'énergie, tous les problèmes ont une dimension internationale. Aucun pays, même le plus grand, ne peut mener une politique de l'énergie efficace sans se préoccuper de celle suivie par les autres, qu'il s'agisse des grands pays consommateurs ou des grand pays producteurs. C'est pourquoi le président Nixon a déclaré, dans son message, qu'il voulait conclure un accord international avec les pays de l'O.C.D.E. pour partager les réserves en cas de pénurie généralisée. C'est pourquoi aussi Washington, plus que jamais, entend jouer le premier rôle au Proche-Orient.

La récente tournée officieuse de M. John Connally dans divers pays de cette région, en particulier chez le principal producteur, l'Arabie Saoudite, avait pour objet d'informer leurs dirigeants du contenu du message divulgué mercredi... et de s'informer de leurs réactions éventuelles devant les conséquences des mesures décidées.

A dire vrai, les pays producteurs devraient se réjouir de l'initiative de la Maison Blanche. Les Etats-Unis étant destinés désormais à devenir de grands importateurs, on peut s'attendre à un nouveau renchérissement des cours du « brut ». Les revenus des nations amies des Américains, Arabie Saoudite et Iran, vont encore s'accroître, et de manière considérable.

Jamais n'a été plus urgente la définition d'une politique européenne de l'énergie. Sinon, les pays du vieux continent devront se contenter, une fois de plus, de subir...

Après le raid israélien

Le nouveau cabinet libanais va redéfinir ses relations avec les Palestiniens

A la suite de la démission, la semaine dernière, de M. Saeb Salam, le président de la République libanaise, M. Soleiman Frangié, a chargé le mercredi 18 avril M. Amin El Hafez, président de la commission parlementaire des affaires étrangères, de constituer le nouveau gouvernement.

La première tâche de celui-ci sera de redéfinir les relations entre la résistance palestinienne et le Liban à la lumière des récents événements de Beyrouth.

Au Conseil de sécurité, le représentant de la France a demandé mercredi la condamnation de l'attaque israélienne du 10 avril dernier contre le Liban.

LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE

Par MAURICE DUVERGER

Le raid israélien du 10 avril met en cause l'unité du Liban. La démission du président du conseil, M. Saeb Salam, n'ouvre pas une crise ministérielle ordinaire. Elle supprime l'un des deux piliers essentiels du fameux compromis établi entre les communautés depuis l'indépendance, lequel forme une sorte de seconde Constitution, tacite et coutumière, qui permet le fonctionnement de la Constitution officielle. Aux termes de ce pacte, le pouvoir est partagé entre les groupes religieux, de façon à maintenir l'équilibre entre eux.

(Lire la suite page 5, 2e col.)

Rebondissement de l'affaire de Bruay

Un jeune homme s'accuse du meurtre de Brigitte Dewèvre

Un jeune homme prénommé Jean-Pierre, âgé de dix-sept ans et demi, s'est accusé mercredi 18 avril du meurtre de Brigitte Dewèvre, tuée dans la soirée du 5-4-1972 à Bruay-en-Artois. Ses aveux semblent avoir convaincu les policiers et le juge chargé de l'enquête. En effet, les lunettes qui ont été découvertes au domicile du jeune homme semblent bien être celles de Brigitte Dewèvre : le fait a été confirmé par l'opticien de Bruay-en-Artois, qui les avait vendues, et le père de Brigitte lui-même a confirmé qu'elles appartenaient bien à sa fille.

(Lire nos informations p. 32.)

MALGRÉ UNE REPRISE DE CONTACT

Les positions de la direction de Renault et des syndicats ne se sont pas rapprochées

La C.G.T. entend « coordonner les luttes et non instituer le chaos »

La situation demeurait confuse jeudi matin à la régie Renault. Tandis que M. Bois, directeur du travail et de la main-d'œuvre de la région parisienne, chargé par M. Georges Gorse, ministre du travail, d'une mission exploratoire, prenait les premiers contacts avec les syndicats, les représentants des organisations C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C. de la Régie étaient reçus, sur leur demande, par la direction. Cet entretien qui a duré 1 heure 30 n'a, semble-t-il, pas permis de rapprocher les positions en présence. Aucune nouvelle rencontre n'a d'ailleurs été prévue. La situation ne pourra, selon la Régie évoluer que « si des preuves concrètes et tangibles d'une volonté et d'une possibilité de faire cesser toute grève-bouchon » sont apportées par les syndicats.

Dans le même temps, on apprenait qu'une partie des ouvriers spécialisés et professionnels de Sandouville avaient refusé de reprendre le travail jeudi matin lors de la réouverture de l'usine par la direction. A Billancourt, où la direction a mis cinq cents nouveaux ouvriers en chômage technique — parmi lesquels les trois cent soixante-treize O.S. des presses, dont la grève a été à l'origine du conflit, — la C.G.T. a appelé les vingt-cinq mille salariés qui continuent de travailler normalement à débrayer pendant une heure vendredi, par solidarité avec les ouvriers mis en chômage technique. Au Mans enfin, un tract du P.C. suggère qu'il serait préférable que les ouvriers n'attendent pas un éventuel chômage technique pour rejoindre l'action des autres travailleurs de la Régie.

Au cours d'une conférence de presse qu'ils ont donnée en fin de matinée, les dirigeants confédéraux de la C.G.T. ont annoncé une relance de l'action dès la fin du mois d'avril dans différents secteurs, métallurgie, E.G.F., S.N.C.F., etc.

« Il ne s'agit pas, a déclaré M. Berteloot, secrétaire confédéral, de faire n'importe quoi ni d'instituer le chaos social. Il s'agit simplement de tenir compte de l'évolution de la situation et de répondre à la combativité des travailleurs pour aboutir à la coordination des luttes. »

De son côté, le bureau confédéral de Force-ouvrière sera reçu le vendredi 27 avril à 15 heures par le premier ministre.

A première vue, les positions des syndicats et de la direction restent inconciliables à la régie Renault, comme le confirment les rebondissements intervenus à Sandouville. Faut-il en conclure que personne ne cherche sérieusement une solution ? Ce serait oublier que sur la scène sociale aussi la diplomatie secrète a ses lettres de noblesse.

En principe, le ministère du travail n'est pas intervenu. Il n'y a pas de « mission de conciliation » ; en principe aussi, la direction de la Régie, farouchement attachée à son autonomie, n'a eu aucun contact avec le gouvernement. En principe encore, les syndicats et la Régie durcissent leurs positions : ceux-là réclament le paiement intégral des journées chômées et des négociations sur la grille, la seconde refuse ce paiement et n'entend négocier qu'après la reprise du travail, comme vient de le rappeler la direction du personnel dans une lettre particulièrement ferme aux salariés et dans un communiqué diffusé en fin de matinée.

Mais la réalité est autre : le ministère du travail a bien chargé M. Bois de prendre des contacts exploratoires avec les partenaires sociaux. Il s'agit de voir avec les syndicats — ce qui a été fait mercredi, — puis avec la direction, s'il est possible d'engager de véritables négociations entre les syndicats et les représentants de la Régie, qui estiment être les seuls interlocuteurs valables. Si le ministère du travail refuse d'apparaître au premier plan et si M. Bois, lui-même, inspecteur du travail, ne parle pas de « conciliation », les raisons en sont évidentes : il ne peut être question d'avancer à découvert sur un terrain aussi miné. Qu'on se souvienne de la longue grève du Joint français ! L'intervention du directeur de cabinet de M. Fontanet (aujourd'hui conseiller du premier ministre pour les questions sociales) fut un échec ; les vingt-sept heures de négociations au ministère du travail, sous la présidence du même M. Bois, ne donnèrent pas non plus, à l'époque, de résultats immédiats ; c'est seulement cinq jours plus tard, à la préfecture de Saint-Brieuc, que les adversaires adoptèrent un compromis.

Toute la politique de M. Gorse, au ministère du travail, et du premier ministre, à Matignon, consiste donc à faciliter — en coulisse — la reprise des négociations et si besoin est à suggérer les formules qui permettraient d'indemniser totalement les chômeurs (par exemple, par l'intervention d'organismes para-publics comme les caisses de chômage complémentaires), ainsi que d'ébaucher une réforme de la grille des rémunérations. Un tournant important semble avoir été pris, dans la journée de mercredi, sans que pour autant on puisse vraiment parler de « dernier quart d'heure ». La combativité des O.S. — immigrés à Flins, Français à Sandouville, — les exigences des syndicats et la fermeté de la Régie peuvent nous réserver de nouvelles surprises. — J.-P. D.

(Lire page 29 nos autres informations et l'article de Francis Cornu : « Le temps de la réflexion ».)

COMPAGNONS, DEVOIR ET TOUR DE FRANCE

A l'ère de l'électronique et du travail en miettes, il y a encore un avenir pour le compagnonnage. L'étrange persistance du mode de vie et de la façon de produire des Compagnons peut désorienter, mais au début de l'année 1972 M. Xavier Deniau, député du Loiret (U.D.R.), signalait, dans une question écrite, qu'en 1971 plusieurs milliers de Français avaient suivi le « Tour de France ». Dans sa réponse, le ministère du travail exprimait tout l'intérêt qu'il portait au compagnonnage, notamment pour sa contribution à la formation professionnelle.

I. — Les hommes aux joints d'or

Par HENRI DELIGNY

Le camion avait ripé les 20 mètres cubes de chêne sur le chemin. Comme une fourmi devant une boîte d'allumettes renversée, le charpentier s'affairait pour classer chaque pièce de bois. Il y avait trois poutres d'en rait qui pesaient la tonne.

Du café, le cantonnier, qui lampait son blanc matinal, pronostiqua : *On n'est pas près de passer.* » Le patron approuva. *« Curieux bonhomme ! »* dit quelqu'un. Etrange était la silhouette de l'homme, avec les lambeaux de velours. L'intérêt rebondit à l'heure du repas. *« Vous avez vu ? Il porte des boucles d'oreilles »*, dit la serveuse *« Et il boit du jus de pomme ! »* s'étonna le patron. Le soir, après l'école, les enfants firent cercle sous le marronnier ; sur une plaque de contre-plaqué hachurée de lignes, le charpentier prenait des repères avec un compas.

Au café, le père Maublanc, qui était menuisier dans un hameau, expliqua : *« Ce gars-là, c'est un Compagnon du Tour de France* (1). *Son nom, c'est Vendéen l'Ami du Trait. Je crois qu'il le mérite. »*

On n'en sut pas plus. Pendant deux mois, dans l'hiver finissant, Vendéen ne lâcha guère l'herminette et la bisaguë. Vint le jour du levage. Le père Maublanc escalada les échelles. De la main, il caressa le bûchage des poutres et des solives ; avec une maille [illegible], il éprouva les chevilles qui assemblaient les contre-fiches sur les poinçons.

« La coterie ! » dit-il sobrement en se tournant vers Vendéen l'Ami du Trait. *Voilà un ouvrage qui honore ton Devoir. »*

Des jeunes qui refusent d'être broyés

Si le Tour évoque le temps où le Compagnon cheminait à pied, avec « la malle à quatre nœuds » (le grand mouchoir) au bout de la canne, aujourd'hui, quinze cents Compagnons ou aspirants changent chaque année de ville pour approfondir la connaissance de leur métier. Pénétrer en 1973 dans ce monde chaleureux et humain, c'est constater que le vieux compagnonnage, modernisé, peut redevenir *« la véritable chevalerie du travail »* (George Sand). Il y a là, affirme M. Roger Lecotté, ethnologue et sagace observateur de l'univers compagnonnique, un *« noble asile de la fraternité véritable »*, une *« fière école des métiers séculaires »*, *« jamais le meilleur conservatoire des techniques de la main en quoi réside la joie d'œuvrer, de créer et de vivre »*.

Parce qu'ils croient que l'esprit du Tour est conciliable avec les exigences du monde moderne, les membres des sociétés compagnonniques envisagent l'avenir avec sérénité : *« Le compagnonnage a été, est et sera »*. Combien de métiers disparaîtraient avec les Compagnons ? Ces métiers dont les représentants sont de plus en plus nécessaires dans un monde qui ne se satisfait pas de la série vite obsolète, le compagnonnage les maintient et même les développe. Par là, et c'est la meilleure carte, il offre aux jeunes, à plus d'un motif inquiets pour leur avenir, une chance de concilier leurs aspirations et leur travail, ce qui en fera des privilégiés à l'âge des robots.

(Lire la suite page 27, 1re col.)

(1) On ne s'étonnera pas de l'emploi systématique de la majuscule dans les locutions compagnonniques. Ce parti pris calligraphique marque chez les Compagnons la sacralisation par l'initiation.

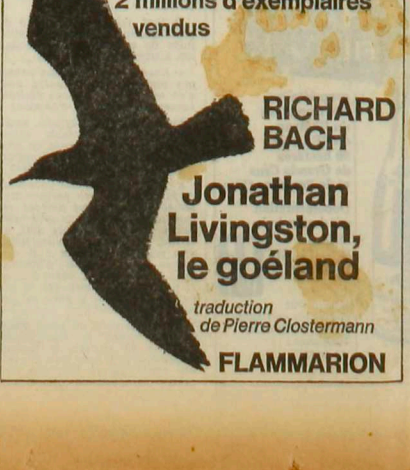

AU JOUR LE JOUR

Conte à rebours

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, dit à peu près la sagesse populaire. M. Arthur Conte, ne voulant pas grossir cette cohorte, a effectué un tête-à-queue qui marquera dans les annales de l'histoire, déjà très mouvementée, de notre télévision.

Le plus remarquable dans cette « figure » n'est pas le brio avec lequel elle a été exécutée, face au public, sur le petit écran. C'est qu'elle ait été réalisée après six mois d'études accomplies par une vingtaine de personnes qualifiées qui avaient pour mission — officielle — de modifier la grille des programmes.

On ne nous l'avait pas dit, mais tout avait été conçu pour amener la pirouette surprise du P.-D.G. de l'Office, grossir son effet et montrer au peuple que l'on tenait compte de son avis sans rechigner. C'est cela la démocratie, non ?

P. D.

LES ANCIENS HORAIRES DES JOURNAUX TÉLÉVISÉS SONT RÉTABLIS

(Lire page 12.)

Un jeune homme de dix-sept ans s'accuse du meurtre de Brigitte Dewèvre

Les lunettes de la victime ont été retrouvées

Interpellé vers 17 heures, le mercredi 18 avril, au centre d'éducation surveillée de La Buissière (Pas-de-Calais), Jean-Pierre X..., un jeune homme âgé de dix-sept ans et demi a reconnu à deux reprises dans la soirée qu'il était le meurtrier de Brigitte Dewèvre, dont le cadavre avait été découvert le 6 avril 1972 sur un terrain vague de Bruay-en-Artois.

Le jeune homme devait être inculpé et placé sous mandat de dépôt, ce 19 avril, par M. Jean Lassus, juge d'instruction — qui remplace M. Jean Sablayrolles, chargé du dossier, actuellement en congé, — mais le premier interrogatoire sur le fond par le magistrat instructeur n'aurait vraisemblablement lieu que la semaine prochaine.

Lors de ses premiers aveux, Jean-Pierre, qui avait donné des détails sur les circonstances de la mort de Brigitte Dewèvre — qui était pour lui une camarade — a révélé qu'il avait caché les lunettes de Brigitte dans la doublure d'un fauteuil au domicile de son frère aîné, à Bruay-en-Artois, où il habitait la maison toute proche du lieu du crime. Une perquisition devait amener, en effet, la découverte d'une paire de lunettes et, en outre, permettre la saisie de trois hachettes, dont l'une porterait encore, croit-on, des traces de sang, ainsi que des vêtements appartenant au jeune homme.

La mère de Brigitte Dewèvre n'avait pas reconnu cette paire de lunettes, mais M. Dewèvre lui-même a indiqué en fin de matinée qu'il était persuadé que ces lunettes devaient être celles de sa fille.

A l'origine, un accident?

Au cours d'un nouvel interrogatoire, le jeune homme devait confirmer ses premières déclarations sur le meurtre.

Il confirmait notamment que, dans la soirée du 5 avril, il avait rendez-vous avec Brigitte Dewèvre, rue Ranchicourt, non loin de la propriété de Mme Monique Mayeur. Ils auraient chahuté et Brigitte serait tombée accidentellement d'une petite plate-forme bordure de la rue Ranchicourt. Comme elle paraissait gravement atteinte, Jean-Pierre se serait affolé et il l'aurait étranglée, puis transportée dans le terrain vague proche de la propriété de Mme Mayeur. Il l'aurait déshabillée, puis aurait été chercher une hachette chez son frère, dont il se serait servi pour frapper le corps, afin de laisser croire à un crime de sadique.

Jean-Pierre avait été, dès le début de l'enquête sur le meurtre, un témoin important. Avec une autre personne, M. Dominique Roger, il était le dernier témoin à avoir vu la jeune fille vivante. A l'époque, il affirma aux enquêteurs qu'il avait accompagné Brigitte jusqu'au carrefour formé par les rues Ranchicourt et de la Conté, où il l'avait laissée pour fumer une cigarette avant d'aller voir un match de football à la télévision.

Plus qu'un témoin, Jean-Pierre fut considéré très longtemps comme un suspect possible. Ses déclarations, qui allaient d'une extrême précision — son témoignage permit notamment de retrouver plusieurs autres témoins — à la plus totale contradiction, devaient longtemps intriguer les enquêteurs. Mais la simplicité, l'émotivité, l'instabilité du jeune homme devaient aussi les désarmer : « *Jean-Pierre*, disaient-ils souvent, *c'est, bien sûr, un témoin important, mais que croire? Il raconte n'importe quoi...* »

Une fois de plus le jeune homme a-t-il raconté « n'importe quoi » ? La découverte de la paire de lunettes au domicile de son frère semble indiquer le contraire.

Douze mois d'instruction

6 AVRIL 1972. — Des enfants qui jouent au football dans un terrain vague de Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais) découvrent, au début de l'après-midi, le corps dévêtu et mutilé de Mlle Brigitte Dewèvre, seize ans, fille d'un mineur.

La police judiciaire de Lille recueille des témoignages qui établissent que la jeune fille a été vue pour la dernière fois le 5 avril, vers 15 h. 40, en compagnie d'« un homme grand, fort, paraissant âgé de vingt-cinq à trente ans, et portant un chandail à col roulé ». Un autre témoin oriente l'enquête vers le notaire de la ville, Me Pierre Leroy, trente-sept ans, célibataire, en déclarant que la voiture de ce dernier stationnait non loin du terrain vague à l'heure du crime.

11 AVRIL. — Chargé du dossier, M. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune, interroge Me Leroy. Malgré les dénégations de ce dernier, le juge d'instruction, après quarante-huit heures d'interrogatoire, inculpe, le 13 avril, le notaire du meurtre de Brigitte Dewèvre et le fait écrouer à la maison d'arrêt de Béthune. L'« intime conviction » du magistrat est fondée sur un « trou » de quarante minutes dans l'emploi du temps de Me Leroy. L'amie de ce dernier, Mme Monique Mayeur, est elle aussi entendue par la police.

2 MAI. — M. Henri Pascal rejette les demandes de mise en liberté de Me Leroy déposées par le défenseur de ce dernier et par le procureur de la République.

Un comité de soutien pour l'action du juge Pascal est alors créé, qui fonde ses appels sur « la lutte du peuple contre la bourgeoisie ». L'affaire de Bruay se politise.

1er JUIN. — La chambre d'accusation de Douai estime que le maintien en détention du notaire est nécessaire à « la manifestation de la vérité » et à « la bonne marche de l'instruction ».

1er JUILLET. — Une requête en suspicion légitime est déposée par les défenseurs de l'inculpé contre le juge Pascal qui est, selon eux, « partial dans son instruction et s'acharne contre Me Pierre Leroy ».

13 JUILLET. — Au terme d'une nouvelle reconstitution du meurtre, M. Henri Pascal inculpe Mme Monique Mayeur de complicité d'homicide volontaire. Elle est alors écrouée à la maison de Loos-lès-Lille (Nord).

Mise en liberté de Me Leroy et de Mme Mayeur

18 JUILLET. — La cour d'Amiens ordonne la mise en liberté de Me Pierre Leroy.

20 JUILLET. — La chambre criminelle de la Cour de cassation rejette la requête en suspicion légitime déposée contre M. Henri Pascal, mais dessaisit néanmoins ce dernier du dossier. L'instruction est alors confiée à M. Jean Sablayrolles, juge d'instruction à Paris.

Des manifestations ont alors lieu contre le dessaisissement du magistrat de Béthune : trois personnes, dont Jean-Pierre, le mineur qui vient d'être arrêté, commencent une grève de la faim le 25 juillet ; une marche de Bruay à Béthune est organisée le 26 juillet et une « descente » sur Paris est faite le 31 juillet.

27 JUILLET. — Le défenseur de Mme Monique Mayeur dépose une demande de mise en liberté pour sa cliente. Celle-ci est libérée le 31 juillet.

Malgré de nombreux interrogatoires de Me Leroy et de Mme Mayeur, malgré l'activité du Comité pour la vérité et la justice, malgré une lettre des parents de Brigitte Dewèvre au président de la République, et la réponse de celui-ci, malgré une manifestation le 7 avril à Bruay à l'occasion du premier anniversaire de l'assassinat, il n'y aura plus d'éléments nouveaux dans l'affaire de Bruay-en-Artois. Jusqu'au 18 avril.

Le scepticisme de M. Henri Pascal

Les aveux de Jean-Pierre, le jeune homme qui s'est accusé du meurtre de Brigitte Dewèvre, ne semblent avoir guère convaincu les quelques personnes qui, aux premières heures de la matinée du 19 avril, à Bruay-en-Artois, connaissaient le nouveau rebondissement de l'affaire.

Le plus sceptique était sans aucun doute M. Henri Pascal, le premier juge chargé d'instruire le dossier du meurtre de Brigitte Dewèvre avant d'en être dessaisi au profit de M. Jean Sablayrolles. S'il ne paraissait pas surpris (« *Que Jean-Pierre ait avoué, c'est une chose qui ne m'étonne pas ; c'est d'ailleurs le seul suspect libre que j'avais entendu moi-même à plusieurs reprises* »), M. Pascal émettait cependant un certain nombre de réserves, déclarant notamment : « *Je n'ai jamais voulu l'interroger à fond, car je savais qu'il pourrait avouer ce qu'il n'avait pas fait.* »

M. Henri Pascal se montre donc très prudent après le récent aveu du jeune mineur. « *S'il n'y a aucune preuve matérielle*, dit-il, *je n'y crois pas. En revanche, si l'on a effectivement retrouvé chez lui des preuves matérielles irréfutables, alors je n'aurai plus aucun doute.* »

La découverte de ces éventuels indices matériels retrouvés chez le frère de Jean-Pierre suscite d'autres questions pour M. Pascal : « *Une perquisition*, rappelle-t-il, *avait été effectuée chez le frère de Jean-Pierre, il y a un an, alors que j'étais chargé de l'affaire. A l'époque, nous n'avions rien trouvé. Il me paraît étonnant qu'on découvre aujourd'hui des lunettes de Brigitte Dewèvre et la hachette qui aurait servi au meurtrier. Pourquoi Jean-Pierre ne s'en serait-il pas débarrassé depuis plus d'un an? Non*, conclut M. Pascal, *si c'est lui le meurtrier, tout ce qu'il a fait me paraît incroyable. Je ne comprends pas. Cette vérité ne correspond pas à tout ce que je sais du dossier.* »

Prix : 0,80 F

La perle du jour

M. François Ceyrac, président du CNPF a déclaré : *«J'ai trouvé M. Pompidou dans une remarquable condition physique et intellectuelle...»*. C'est d'ailleurs pour cela que le président de la République a décidé de renoncer à participer aux manifestations de caractère représentatif durant les prochaines semaines. Cette dernière nouvelle a été annoncée en fin de matinée par le secrétariat général de l'Elysée.

Libération

27, rue de Lorraine, 75019 PARIS. Tél. : 202-90-60. Directeur : Jean-Paul Sartre

mercredi 6 juin 73
1re année / n° 23

Après l'intervention de la police et des autorités contre les barrages de péniches à Thionville

LA LEVEE DU BLOCUS ?

- Le discours de Messmer déjà suivi d'effets
- Après un mois de grève les bateliers continuent de bloquer fleuves et canaux

(Voir en page 4)

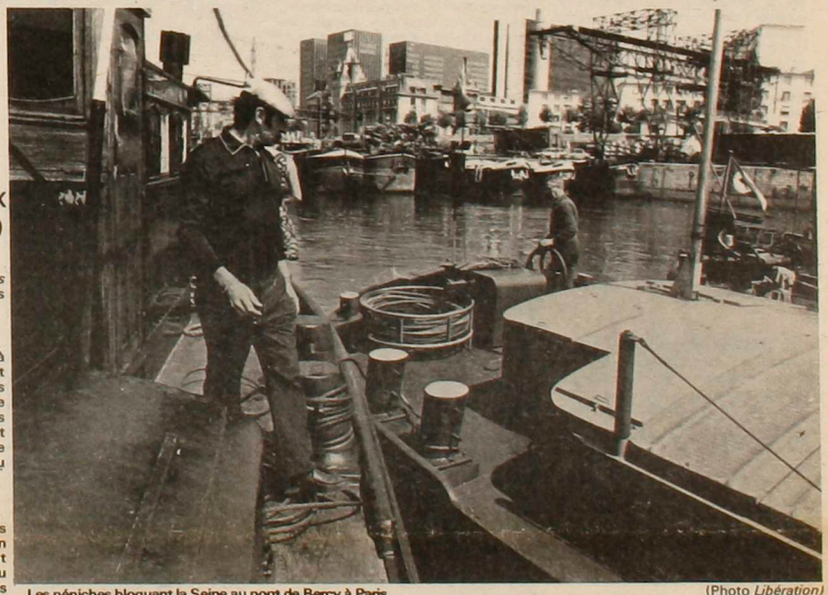

Les péniches bloquant la Seine au pont de Bercy à Paris. (Photo *Libération*)

L'un des deux barrages de bateliers en grève à Thionville, a cédé hier après-midi sous la pression des forces de l'ordre. Aux dernières nouvelles, le deuxième barrage tiendrait toujours bon.

En ce qui concerne les péniches étrangères, un compromis a été établi, hier, entre bateliers et pouvoirs publics. Le consul d'Allemagne à Thionville ayant obtenu que Bonn intervienne directement auprès du gouvernement français, les bateliers ont finalement accepté que les pousseurs étrangers (à l'exception des Sarrois privilégiés par un statut spécial) puissent franchir l'écluse.

« C'est avec regret que les camarades étrangers nous ont quittés. La plupart étaient des employés », déclarait-on sur les péniches françaises.

Le premier ministre avait déjà invoqué la notion « d'intérêt public », (en réalité celle des grosses compagnies) pour faire pression sur les grévistes. Sans doute invoquera-t-il maintenant l'intervention allemande pour faire oublier une atteinte manifeste au droit de grève.

Partout ailleurs, les bateliers demeurent sur leur position, en particulier à Nancy, où l'on notait hier soir une tendance au durcissement, et à Rouen où les grévistes ont été rejoints par des remorqueurs de mer.

GOUSSAINVILLE

- Les riverains s'organisent
- Les officiels versent une larme de principe

(Voir en page 5)

MULHOUSE une nouvelle «affaire Pascal»

(Voir en page 3)

PEUGEOT

la violence se retourne contre la direction.

(Voir en page 8)

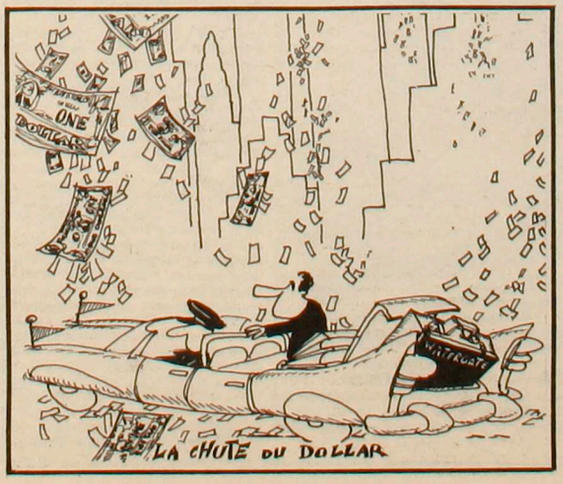

LES ECHOS DU PALAIS BOURBON : L'EDUCATION NATIONALE

M. Fontanet a précisé hier après-midi devant les députés que le dépôt vers la fin de l'année 73 d'une loi d'orientation de l'enseignement du second degré serait précédé d'une grande enquête nationale qui devrait révéler *« ce que les français pensent de l'avenir de l'école »*.

A quelques jours des examens de fin d'année, le discours irréel de M. Fontanet n'est pas, comme il l'affirme : *« une évolution très profonde de la politique de l'éducation »*.

Cette enquête portant sur les français et leur pensée est un champ d'étude trop vaste et trop flou pour pouvoir prétendre lui donner une couleur scientifique. Ces enquêtes, que personne ne contrôle, exceptés ceux qui les payent et les commandent, sont basées sur des échantillons de population très sélectionnés. Tous les français ont-ils une pensée intéressante et constructive sur la politique de l'éducation, quand on sait que ni les lycéens, ni les étudiants, ni les apprentis ne sont inscrits dans cette recherche? Il faut dire qu'ils ont déjà donné leur réponse dans la rue ce dernier printemps, avant même que M. Fontanet n'ait pensé à leur poser une question « profonde ».

BRUAY:

Le dossier
Pierre Leroy
Monique Mayeur

(Voir en page 2)

AFFAIRE DE BRUAY
Le dossier Leroy-Mayeur

POURQUOI CE DOSSIER

Je ne suis pas un policier. Et à vrai dire, je n'ai aucune envie de m'acharner contre un assassin quel qu'il soit. Ni même de découvrir qui il est. Ceci précisé, mettons les choses au point : la population de Bruay, et tout particulièrement les familles de mineurs du coron 4, là où habitait Brigitte Dewèvre n'ont jamais accusé Pierre Leroy et Monique Mayeur sur la simple charge qu'ils étaient des notables. Beaucoup ignoraient même l'existence du notaire. Seulement, à la lecture du dossier d'accusation rendu plus ou moins public par la presse au jour le jour, la population a vu s'accumuler les charges pesant contre le notaire. En même temps, elle a constaté que la personnalité sociale de l'inculpé lui valait pratiquement un aval d'innocence de la part de toute une presse et de hautes personnalités qu'on n'a pas l'habitude de voir intervenir lorsqu'il s'agit d'un ouvrier.

Peu importe, en réalité, qui est l'assassin. Que ce soit Pierre Leroy, ou maintenant Jean-Pierre. L'important est de montrer que Pierre Leroy *peut* être coupable, que les présomptions qui pèsent contre lui sont réellement sérieuses et assez graves. De montrer encore que pour une classe qui doit défendre ses intérêts et pour qui population = populace, Pierre Leroy *doit* à tout prix être innocent, honorable. Le dossier le voilà donc résumé.

LES MENSONGES DU NOTAIRE

19 h 45, le 5 avril. Une jeune fille voit Brigitte Dewèvre en conversation avec *« quelqu'un »*. A la reconstitution, *elle ne reconnaîtra pas* Jean-Pierre. Par contre la silhouette aperçue peut correspondre à celle du notaire, ou de Monique Mayeur.

20 h. La voiture du notaire est garée, mal garée, rue de Ranchicourt. Plusieurs témoins constateront la présence de la 504 blanche entre 20 h et 20 h 37. A certains moments (20 h 13) il y aura un homme « prostré au volant » — c'est ce que déclarera Mme Chantal Leroy, à d'autres moments, il n'y a personne.

Interrogé le notaire ne nie pas qu'il s'est garé ce soir-là rue de Ranchicourt. Mais dans ses premières déclarations, il affirme n'être arrivé qu'à 20 h 35 pour se rendre immédiatement chez son amie Monique Mayeur. Pourquoi ment-il ? Trou de mémoire ? Pas possible. Leroy reconnaît en effet que le lendemain 6 avril, en fin d'après-midi, il était au courant de la découverte d'un cadavre sur le terrain vague mitoyen à la propriété de Monique Mayeur à 14 h 30 par des garçons qui jouent au ballon (notamment Jean-Pierre).

DES CONTRADICTIONS TROUBLANTES

Interrogé par le commissaire Ollier de la P.J. de Lille, Pierre Leroy ne cesse de se contredire. Pourquoi s'est-t-il garé ce soir là rue de Ranchicourt, qui plus est devant le garage des Leroy-Lemaître alors que d'habitude, il ne prend pas autant de précautions pour se rendre chez Monique Mayeur ? Il affirme ne jamais être descendu de sa voiture, mais comment se fait-il que plusieurs témoins dont à 20 h 10 Mlle Chantal Leroy n'aient vu personne à bord ? Pour prouver qu'il n'est pas la personne qu'on a vu converser avec Brigitte à 19 h 45, il affirme avoir quitté son étude avenue de la République à Bruay à 18 h 30, s'être rendu chez lui à Houdain, avoir conversé longuement avec sa mère, puis être retourné à Bruay à 19 h 40 en passant par Saint-Pol pour essayer le moteur qui chauffait, de sa 504 à injection. Ce qui suppose qu'il ait parcouru un trajet en un temps que n'a pu tenir une 504 de la police faisant des pointes de 140 km h et précédée de motards. En outre, sa mère ne se souvient pas d'avoir discuté avec lui. Une seule personne aurait vu la voiture passer, Mme Salmon, à Perthes, mais on relève dans son témoignage certaines contradictions.

Les explications du notaire sont donc pleines de contradictions. Cela amène le juge Pascal à l'inculper le 13 avril. Pierre Leroy est détenu à la prison de Béthune. Un curieux épisode conduit la population à suspecter son amie Monique Mayeur. Alors que le notaire se trouve encore gardé au commissariat de Bruay, celle-ci cherche en effet à lui faire passer à l'intérieur d'une couverture, un billet où elle a noté le compte rendu de ses réponses à la police. Ce jour-là, à la suite de cet incident, quelqu'un sur le mur de sa propriété a écrit : *« arrêtez la complice ! »*

LA PERSONNALITE DE PIERRE LEROY

Les jours passent. D'autres charges étoffent le dossier. Lors de la reconstitution de cette soirée du 5 avril, Monique Mayeur et Pierre Leroy se contredisent : sur l'endroit d'où ils ont regardé la télévision, sur les places à tables, etc... La personnalité même de Pierre Leroy peut très bien correspondre à celle du sadique qui a étranglé Brigitte, puis lui a mutilé les seins et la poitrine sans la pénétrer. Des témoignages de prostituées qui plus tard se rétracteront présentent le notaire comme un sado-masochiste. Attention, chacun est libre de disposer de son corps comme il l'entend, et les mœurs de Pierre Leroy ne nous regardent pas. Seul nous intéresse le fait qu'elles puissent concorder avec le portrait éventuel du meurtrier qui s'est acharné sur Brigitte. Or d'autres témoins viennent trouver la police. Des jeunes filles se plaignent d'avoir été importunées par le notaire. Certains journalistes laissent entendre qu'il ne s'agit là que d'imagination de jeunes filles rêvant d'être violées, comme il est usuel chaque fois qu'une femme se plaint de la violence des hommes. une jeune fille, Melle Le Her, va plus loin. Elle accuse le notaire de l'avoir quatre ans plus tôt conduite dans une luxueuse maison où les convives l'auraient rouée de coups.

Pierre Leroy (Agence *Gamma*)

POURQUOI Mme MAYEUR N'A PAS VU DE CADAVRE EN TAILLANT LA HAIE ?

Autre fait troublant : le 6 avril, Monique Mayeur taille sa haie entre 11 h et 14 h. Pour la seconde fois en 15 ans, et en partant du milieu et non des bords extrêmes. Pourquoi ce brusque souci de tailler cette haie d'aubépines qui sépare sa propriété du terrain vague et du monde des corons ? Pourquoi surtout n'a-t-elle pas vu le cadavre de Brigitte ? A cette heure-là, le corps est certainement déjà là, dans un creux à huit mètres de la haie, perpendiculairement à celle-ci. S'il est dissimulé du regard des corons par un vieux pneu qu'on a installé sur les jambes raides ainsi que par les hautes herbes, il ne devrait pas échapper au regard de Mme Mayeur qui, juchée sur un escabeau taille sa haie, or Mme Mayeur soutient n'avoir rien vu.

Tous ces éléments conduisent la population à soupçonner Pierre Leroy et Monique Mayeur. D'autant que le rapport d'autopsie révèle que Brigitte Dewèvre n'a pas été tuée là où on l'a trouvée, que son corps a été déplacé par *deux* personnes. S'il y a un assassin, il y a donc au moins *un complice*.

QUATRE AUTRES CRIMES PORTENT UNE MEME SIGNATURE.

Or, quatre crimes au moins commis dans la région sont restés impunis. Quatre filles qui *toutes* ont été étranglées, les seins meurtris, non pénétrées. La signature pourrait être la même. Il y a Myriam Willaume, assassinée 15 jours plus tôt à Chauchy-à-la-Tour, non loin de Bruay, Monique Humbert le 3 novembre 1963 dont on a retrouvé le corps à proximité du pavillon de chasse que possède le notaire en co-propriété avec le mari de Monique Mayeur, Monique Humbert qui fréquentait le Monaco, une boîte où l'on a cru voir le notaire, Elmoise Carpentier, le 21 juin 1970, Raymonde Beaumont, le 4 juin 1970. Chaque fois, on a vu un homme grand...

L'ENIGME DE L'IMPASSE NOUVELLE.

Le 30 juin, un nouveau témoin fait son apparition. Jusque-là, il n'a pas osé se présenter à la justice. C'est Clément Leblanc, un manipulateur en radiologie, employé des Houillères. Le 5 avril, vers 20 h 30, il aurait vu un homme entrer dans une impasse, l'impasse Nouvelle. Une jeune fille lui tient le bras. Sa taille correspond à celle de Brigitte Dewèvre. L'homme, selon Clément Leblanc, est Pierre Leroy « ou son sosie ». A l'entrée de l'impasse, toujours selon Leblanc, une voiture blanche stationne. La femme au volant pourrait être Monique Mayeur.

A la suite d'une reconstitution le 13 juillet, le juge Pascal inculpe Monique Mayeur de complicité d'homicide volontaire. Celle-ci sera détenue à la maison d'arrêt de Loos-lès-Lille jusqu'au 31 juillet. L'impasse Nouvelle donne en effet sur la rue de Mingoual, perpendiculaire à la rue de Ranchicourt. Elle en est séparée par un mur qui peut être franchi. Il suffit pour cela de passer par les jardins d'une des maisons du fond de l'impasse. Or, ce soir-là, il n'y a personne au 5 et au 6. Au 6, le propriétaire par ailleurs, Mr Slyck connaîtrait bien Mme Mayeur. Ajoutons que le chien policier, Arko avait effectivement pointé son museau rue de Mingoual.

Ph. GAVI

●

UN DEBAT DEMAIN

Avec une partie de l'équipe, nous ne sommes pas du tout d'accord sur ce qui est paru sur Bruay (et pas seulement sur cela).

Nous exprimerons notre point de vue, qui est aussi celui de beaucoup, demain.

L'auteur de l'article ci-dessus et une partie de l'équipe.

●

TRENTIÈME ANNÉE — N° 8866 22 PAGES DERNIÈRE ÉDITION MARDI 17 JUILLET 1973

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry 5, rue des Italiens, Paris-IX^e^ Directeur : Jacques Fauvet

0,80 F

Algérie, 0,80 DA; Maroc, 0,80 dir.; Tunisie, 80 m.; Allemagne, 0,80 DM; Autriche, 6 sch.; Belgique, 7 fr.; Canada, 40 c. cts; Danemark, 2,25 kr.; Espagne, 15 pes.; Grande-Bretagne, 12 p.; Grèce, 14 dr.; Iran, 35 rls; Italie, 200 l.; Liban, 100 p.; Luxembourg, 7 fr.; Norvège, 2 kr.; Pays-Bas, 0,75 fl.; Portugal, 8 esc.; Suède, 1,50 kr.; Suisse, 0,70 fr.; U.S.A., 55 cts; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 13

C.C.P. PARIS N° 4207-23

TELEXPARIS N° 65572

Ad. télégr. : JOURMONDE-PARIS

Tél. : PRO. (770) 91-29

Le débat sur l'avortement

Les positions de l'Église orthodoxe et du judaïsme

LIRE PAGE 8.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LES HORREURS DE LA GUERRE AU MOZAMBIQUE

C'est dans un climat singulièrement tendu que M. Marcello Caetano, président du conseil portugais, commence lundi 16 juillet une visite officielle à Londres qui devrait sceller la célébration du six centième anniversaire de l'alliance entre son pays et la Grande-Bretagne. Les révélations faites dans la presse internationale sur les massacres que l'armée portugaise aurait perpétrés au Mozambique, où elle s'efforce en vain depuis plus de dix ans de réduire les maquis du Front de libération (Frelimo), ont soulevé une bien compréhensible tempête de protestations dans l'opinion publique anglaise, particulièrement dans les milieux travaillistes et libéraux.

Dix mille personnes ont défilé à Londres dimanche sous la pluie pour réclamer l'annulation de la visite du président du conseil portugais. D'autres manifestations doivent avoir lieu cette semaine, et des mesures exceptionnelles de sécurité ont été adoptées par les autorités britanniques. Fait sans précédent, l'opposition travailliste a réussi à imposer à M. Heath un débat aux Communes, mardi, sur un thème brûlant — les horreurs de la guerre au Mozambique — que le premier ministre de Sa Majesté aurait, on s'en doute, préféré aborder à un autre moment. La participation de certaines unités rhodésiennes aux opérations de « pacification » des forces portugaises dans la région de Tete rend ce débat encore plus explosif.

Les motivations de l'opposition travailliste ne sont évidemment pas tout à fait désintéressées. Et l'on peut imaginer que les porte-parole des mouvements de libération des colonies portugaises en Afrique (Mozambique, Angola, Guinée-Bissau) n'ont pas manqué cette occasion d'attirer l'attention d'une opinion internationale bien mal informée en raison du black-out à peu près total que les autorités portugaises maintiennent sur les nouvelles intéressant des territoires où se déroule une véritable guerre coloniale, avec tous les excès et les crimes inévitables dans cette situation.

Les anciennes puissances coloniales de l'Europe connaissent aujourd'hui la valeur des démentis officiels sur la torture, les massacres, les villages rasés, les populations décimées. Au Vietnam, les révélations sur le massacre de Song-My, démenti dans un premier temps, ont en réalité permis de découvrir d'autres atrocités jusqu'alors dissimulées.

L'obstination avec laquelle le gouvernement portugais s'acharne aujourd'hui à contester des détails, par exemple la localisation exacte du village de Wiriyamu, ne saurait donc convaincre ceux qui ne croient pas aux pacifications réussies et aux guerres coloniales en dentelle. Seule une enquête internationale impartiale pourrait déterminer la réalité et l'ampleur des faits reprochés aux autorités du Mozambique. Mais il est douteux que le gouvernement de Lisbonne accepte une telle initiative. Il s'est jusqu'à présent défendu avec vigueur contre toute ingérence étrangère dans ce domaine.

Les Portugais sont tentés de découvrir une vaste campagne internationale orchestrée par leurs ennemis du dehors et du dedans. Mais c'est le silence relatif qui a entouré jusqu'à présent leurs opérations militaires en Guinée, en Angola et au Mozambique qui pourrait surprendre. Il faut bien admettre que même les dirigeants africains ne se passionnent pas exagérément pour l'une des dernières luttes de libération nationale dans ce continent.

Pourtant l'écho cette fois est considérable. Le pape Paul VI, qui avait reçu il y a deux ans des dirigeants nationalistes des colonies portugaises, a fait allusion dimanche au drame du Mozambique. Des personnalités catholiques s'émeuvent aux Pays-Bas. Et le ministre suédois des affaires étrangères réclame l'ouverture immédiate d'une enquête des Nations unies.

Le Mozambique deviendra-t-il le Vietnam de l'Afrique ?

(Lire nos informations page 3.)

Difficulté supplémentaire pour M. Nixon

Un ancien aviateur affirme que les B-52 bombardaient le Cambodge avant la chute du prince Sihanouk

Les bombardiers géants B-52 ont bombardé le Cambodge bien avant la chute du prince Sihanouk, en mars 1970, alors qu'à cette époque les Etats-Unis reconnaissaient officiellement la neutralité du royaume Khmer.

Telles sont, selon le New York Times, *les révélations qu'un ancien commandant d'aviation, M. Hal Knight, a faites devant la commission sénatoriale des forces armées. Cette commission doit se réunir ce lundi 16 juillet en séance publique. De faux rapports et de faux plans de vol étaient établis pour camoufler ces opérations, qui auraient commencé dès 1968. Officiellement, Washington ne reconnaît avoir commencé à bombarder le Cambodge qu'en 1970.*

Au Cambodge, où les raids américains se poursuivent, on apprend que le maréchal Lon Nol trait prochainement aux Etats-Unis pour soigner son hémiplégie. Au Vietnam du Sud, les deux Canadiens, membres de la Commission internationale de contrôle, ont été relâchés dimanche, par le G.R.P., en excellente santé.

Nous publions ci-dessous le reportage de notre envoyé spécial, Jean-Claude Pomonti, revenu à Phnom-Penh, après plus de trois ans d'absence.

Phnom-Penh, une ville gonflée par les réfugiés

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Phnom-Penh. — Au pied du grand pont qui s'est effondré sur le Tonlé-Sap, un bateau a échoué. Dans le centre de la ville, aux alentours du grand marché, les trottoirs sont noirs de monde et, la nuit, les fusées éclairantes indiquent les endroits où l'adversaire se manifeste, au moins pour un soir. Les bombardements, à 10 ou 15 kilomètres de l'agglomération, font trembler fenêtres et portes. Ici, dans un hangar, là dans un wagon, ailleurs chez un parent ou un ami, les sinistrés attendent de pouvoir regagner leurs campagnes.

A la périphérie, parfois si proche des combats, des soldats de tous âges continuent de venir du front ou de s'y rendre, juchés sur le toit d'une Peugeot familiale blanche ou sur celui d'un autobus. Entourée d'une ceinture de terre brûlée, par moments presque encerclée, Phnom-Penh n'a cependant pas l'allure d'une ville assiégée. Mais en trois ans la guerre a fait son œuvre...

« *Trois années de guerre ? Vous voulez plutôt dire trois années de changements à reculons. Au Cambodge, il n'y a pas de destructions sélectives comme au Vietnam. Ici, on ne choisit pas* », dit avec un sourire triste le médecin-chef de l'hôpital de Takhmau, le seul établissement psychiatrique du pays. Il soigne un bon nombre de « *psychonévroses émotionnelles dues à la guerre* ». « *Les bombardements, la piraterie, les gens ne supportent pas le choc*, dit-il. *Mais, avec la guerre, les conditions de travail ont changé, faute de crédits et de ravitaillement. Notre établissement se transforme en asile et en hôpital.* » Takhmau, chef-lieu de la province de Kandal, prolonge Phnom-Penh vers le sud.

Voilà trois mois au plus fort de l'offensive des Khmers rouges, les habitants de Phom-Penh pouvaient voir les avions américains bombarder en piqué sur la berge opposée du Mékong. A certains moments, toutes les routes étaient coupées en même temps et les convois ne parvenaient plus à remonter le Mékong sans essuyer au passage un feu trop nourri. Il y avait eu pénurie d'essence, comme en témoignent les dizaines de véhicules alignés devant les pompes. En ville, les coupures d'électricité s'étaient multipliées au plus chaud de la saison sèche. Ni frigidaire, ni climatisation, ni ventilateur, ni lumière — ce qui n'affectait d'ailleurs guère la situation des réfugiés.

A deux reprises, en février et en mai, des soldats avaient fait un peu plus de bruit que d'habitude en ville, la première fois pour protester contre l'arrestation de l'un des leurs par la police militaire et, la deuxième, pour réclamer — et obtenir — le versement de leur solde.

(Lire la suite page 4, 1re col.)

AU JOUR LE JOUR

LE SABRE ET LE GOUPILLON

La polémique maintenant ouverte entre certains chefs de l'armée et certains chefs de l'Eglise montre bien que l'alliance du sabre et du goupillon, tant de fois dénoncée, est, de nos jours, largement dépassée. Il est vrai que, en un temps où le sabre est devenu atomique, il est normal que le goupillon prenne une allure et une efficacité nouvelles. Après tout, il a toujours été lui-même une arme de dissuasion contre les entreprises diaboliques.

Certes, il n'est guère de religions où les prêtres n'aient, à un moment ou à un autre, béni les armes. On ne comprenait pas, et ils ne comprenaient sans doute en général pas eux-mêmes, qu'ils bénissaient en réalité les hommes qui allaient mourir par ces armes.

Mais nous vivons à une époque où il ne suffit plus de bénir la victime sans maudire en même temps l'instrument de sa souffrance et de sa mort.

ROBERT ESCARPIT.

EN DÉPIT DES DÉMENTIS OFFICIELS

Les relations entre Moscou et Le Caire traverseraient une nouvelle crise

Le président Sadate devait prononcer le lundi 16 juillet un discours devant le comité central de l'Union socialiste arabe. On s'attendait que le chef de l'Etat égyptien évoque, à cette occasion, les derniers développements de la situation au Proche-Orient à la lumière des entretiens que son conseiller, M. Hafez Ismail, vient d'avoir à Moscou. Notre correspondant au Caire estime, à ce propos, qu'en dépit des démentis officiels, les relations entre l'Egypte et l'U.R.S.S. traversent une nouvelle crise.

D'autre part, le projet de voyage de M. Waldheim au Proche-Orient suscite, au Caire et à Tel-Aviv, des réactions généralement favorables. Cependant, M. Arafat, leader de l'Organisation de libération de la Palestine, a de nouveau rejeté le projet de création d'un Etat palestinien.

De notre correspondant

Le Caire. — Le 18 juillet 1972 avait-il se répéter un an après ? Les relations soviéto-égyptiennes, qui avaient paru s'améliorer et se stabiliser à la fin de l'année dernière et au début de cette année, traversent, en dépit de tous les démentis officiels, une nouvelle crise. L'atmosphère, qui entoure ces relations, rappelle singulièrement celle du 18 juillet 1972, date à laquelle le président Sadate annonça l'expulsion des conseillers militaires soviétiques. Telle est, du moins, la conclusion que les Egyptiens, qu'ils soient favorables ou non à la coopération avec l'U.R.S.S., tirent de la visite de trois jours que M. Hafez Ismail vient de faire à Moscou.

Certes, le conseiller spécial du président Sadate pour les questions de sécurité nationale s'est empressé de déclarer, dès son retour au Caire, le 14 juillet, que « *l'Union soviétique est déterminée à consolider les potentialités égyptiennes et arabes jusqu'à la liquidation de l'occupation israélienne et à la réalisation des aspirations du peuple palestinien* ». M. Hafez Ismail a ajouté qu'il avait constaté « *une identité de vues avec ses interlocuteurs soviétiques, MM Brejnev et Gromyko, en ce qui concerne l'évaluation de la situation actuelle ainsi que des développements à venir* ». Cette constatation vaut aussi pour les relations égypto-soviétiques. En quittant Moscou, M. Hafez Ismail avait encore été plus péremptoire : « *L'accord est total*, avait-il dit, *entre les points de vue de l'U.R.S.S. et de l'Egypte sur la situation au Proche-Orient.* »

En fait, si l'on compare cette visite à celle effectuée par le « Kissinger » égyptien dans la capitale soviétique en février dernier, on observe de grandes différences. Aucun communiqué n'a été publié cette fois-ci. On s'est contenté, du côté soviétique, de diffuser une dépêche signée de l'agence Tass où il était question d'« *atmosphère amicale et franche* ». La dépêche réaffirmait les principes généraux de la politique soviétique sur le Proche-Orient.

En février dernier, le communiqué commun égypto-soviétique contenait encore la promesse traditionnelle d'un appui politique et économique de l'U.R.S.S. et d'un renforcement par l'Union soviétique du potentiel militaire égyptien, conformément aux stipulations du traité d'amitié et de coopération égypto-soviétique conclu le 27 mai 1971.

ROLAND DELCOUR.

(Lire la suite page 2, 1re col.)

La Chine ou le prix de l'indépendance

I. — La planification et la croissance

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série de deux articles de M. Jacques Chaban-Delmas, ancien premier ministre, qui a effectué un voyage en Chine du 31 mai au 16 juin.

Par JACQUES CHABAN-DELMAS

Au-delà des impressions et des informations recueillies ici et là, à tous les niveaux, en Chine, certains aspects déterminants de la politique de ce pays de haute culture forcent la réflexion de tout esprit occidental. J'en retiens principalement : la planification, l'organisation de la production et la philosophie de la croissance, l'armée, la défense et l'indépendance nationale.

Si la Chine est l'occasion d'une saisissante méditation sur l'histoire des peuples et la condition humaine, rien n'y est assimilable à la France, du moins dans leur réalité interne. Qu'y a-t-il en effet de commun entre la Chine, qui sort de la féodalité et de la misère et atteint tout juste un seuil de pauvreté encore contraignante, au prix de l'effort intense d'un peuple peu à peu solidaire et de ses dirigeants, et la France, société industrielle et développée, dont les exigences sont aujourd'hui de lutter contre les inégalités, faire bon usage de la liberté et conserver une âme dans la prospérité ?

En Chine, aujourd'hui, alors que la révolution culturelle s'est dépouillée de ses actions de désorganisation... apparemment désordonnées, comme de ses manifestations monstres et de ses violences, comme aussi du culte de la personnalité poussé à l'extrême, la pensée de Mao demeure le guide auquel se réfère tout responsable, grand ou petit. C'est vrai, du premier ministre Chou En-lai au chef de brigade de production, isolé dans ses collines arrachées à l'aridité par un travail à peine imaginable (alors même que les résultats sont là pour le prouver).

Orienté par Mao Tse-toung et dirigé par ses fidèles — qui ont seuls subsisté, — le parti communiste chinois dirige toutes les activités du pays sans exception, tandis que les comités révolutionnaires gèrent, administrent, exécutent, qu'il s'agisse de province, de ville, de district, de commune populaire, de brigade de production, d'école, d'université ou d'entreprise de toute nature.

Cette direction omniprésente, le parti l'assure en comprenant moins de 3 % de la population, ce qui correspond néanmoins à des effectifs totalisant entre dix-huit et vingt millions de membres. Le choix de ceux-ci est opéré avec un soin extrême. Si formation idéologique et compétence technique sont en balance, c'est la première qui l'emporte. La sélection est préparée pendant les années passées au sein de la Ligue de la jeunesse communiste, qui se recrute chez les tout jeunes « pionniers », forme ses adhérents jusqu'à vingt-cinq ans et constitue le vivier dans lequel le parti puise les éléments de son renouvellement.

(Lire la suite page 4, 4e col.)

Servir le peuple

Sans doute, et notamment dans les classes d'âge les plus anciennes, bon nombre de membres du parti sont plutôt caractérisés par les services rendus à des époques et dans des circonstances dépassées ; mais là où je suis allé, au long des 8 000 kilomètres parcourus en deux semaines, j'ai rencontré en chaque occasion des responsables communistes de réelle valeur — et pas seulement intellectuelle — et dont l'âge moyen se situait entre quarante et soixante ans. Cette question d'âge est brûlante, car elle est posée comme est posé le problème de la succession des hommes de la Longue Marche. Quelques-uns m'en ont parlé, et il est certain que tous y pensent, à commencer par les dirigeants eux-mêmes. Servir le peuple est un maître mot d'ordre de Mao Tse-toung trop répandu et trop exigeant pour qu'il ne s'impose pas à son auteur lui-même, y compris pour préparer une succession fatale et dont la réussite commandera l'avenir même de la révolution.

Quant aux racines et au fonctionnement général de la Chine nouvelle, ils ont été assez analysés pour qu'il soit inutile d'y revenir ; c'est la Longue Marche de Mao Tse-toung et de ses compagnons, la « libération » du monde paysan et le partage des terres, suivi de leur collectivisation ; c'est l'exposé sur l'art et la littérature de Mao à une poignée de fidèles, dans une grotte de Yenan, et, vingt-cinq ans après, la révolution culturelle ; c'est l'éducation politique permanente, qui ne cesse qu'avec la mort ; c'est la rigueur de la politique anti-nataliste ; c'est l'orientation autoritaire des individus à l'école, à l'université, au travail, et aux quatre coins du pays ; c'est enfin l'omniprésence de la pensée de Mao Tse-toung, hymne incessant du peuple chinois à sa propre conscience. Sans revenir sur des données fondamentales, je limiterai donc mes réflexions à l'objet de mon voyage à travers la Chine et de mes conversations avec les dirigeants chinois et en particulier M. Chou En-lai : la planification et la philosophie de la croissance ; l'armée, la défense et l'indépendance nationale.

LES CONFLITS SOCIAUX

Des contacts sont pris avec les grévistes chez Pechiney et Lip

Deux points chauds, les mêmes depuis plusieurs semaines, attirent toujours l'attention des syndicats, du patronat et du gouvernement : Lip à Besançon, Pechiney à Noguères. Aux chantiers de Fos, où le travail vient de reprendre, la question de l'emploi se pose toujours.

● *A BESANÇON*, les ouvriers de la société Lip, mise en liquidation, ont décidé de poursuivre leur grève active sans refuser pour autant de s'entretenir avec le syndic, qui devait les recevoir pour la première fois lundi après-midi.

● *A NOGUÈRES*, les discussions entamées vendredi entre la direction de Pechiney et les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. devaient se poursuivre lundi.

● *A FOS*, la situation du marché du travail, après la grève, est paradoxale à plus d'un titre, comme l'indique notre correspondant : au moment même où des licenciements sont prononcés et d'autres envisagés, l'Agence nationale pour l'emploi dispose d'un contingent important d'offres non satisfaites.

A Fos, offres et demandes d'emplois ne s'ajustent pas

Y aura-t-il en septembre une rentrée difficile à Fos ? La grève générale pour la garantie de l'emploi déclenchée le 30 juin sur la zone industrielle et poursuivie obstinément jusqu'à la fin de la semaine dernière par les deux mille salariés de la C.G.E.-Alsthom n'aura pas contribué à éclairer une situation qui, selon le ministre du travail M. Gorse, a été « artificiellement dramatisée ». Officiellement, 8 500 suppressions d'emplois doivent intervenir sur les chantiers d'ici à la fin de l'année, dont six mille licenciements véritables — les autres se traduisant par des transferts. Le dispositif, d'une réelle ampleur, mis en place par les services de l'Agence nationale pour l'emploi permettra-t-il de donner satisfaction, dans des conditions souhaitées par les syndicats, aux demandes de reclassement qui seront exprimées ? Le fait que les huit cents premiers licenciés se soient pratiquement évanouis de Fos sans avoir recours à l'aide publique ne doit pas faire illusion.

Quelle que soit, cependant, la façon dont s'effectuera le reflux des constructeurs de Fos, le conflit aura mis en évidence l'irrationalité avec laquelle « l'une des plus grandes réalisations industrielles de notre temps » a été conçue sur le plan social. Mais un autre facteur étonnant, c'est le décalage qui existe aujourd'hui entre les offres d'emploi disponibles et les demandes effectivement présentées à l'Agence nationale, pour l'emploi.

GUY PORTE.

(Lire la suite page 20, 1re col.)

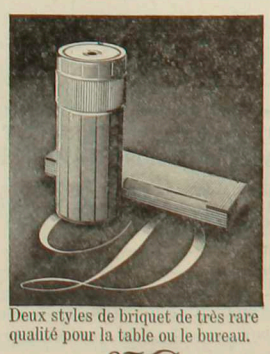

Deux styles de briquet de très rare qualité pour la table ou le bureau.

S.T. Dupont

ORFÈVRES A PARIS

Le meurtre de Bruay-en-Artois

LE COMITÉ VÉRITÉ ET JUSTICE AFFIRME QUE DES PRESSIONS SONT EXERCÉES SUR JEAN-PIERRE

Le comité Vérité et Justice de Bruay-en-Artois a remis, vendredi après-midi 13 juillet, à la presse un texte ayant pour titre « Des pressions sur Jean-Pierre ». Faisant état du dernier interrogatoire subi par celui-ci, inculpé du meurtre de Brigitte Dewèvres, le 10 juillet dernier, le texte affirme notamment : « *Jean-Pierre a mentionné au juge Sablayrolles qu'un inspecteur lui avait dit de ne pas prendre les avocats que lui conseillait sa mère adoptive, Mme Courmont. Il s'agit là de pressions intolérables.* »

En conclusion, le comité pose trois questions : « *1) Nous demandons qui fait croire à Jean-Pierre de telles choses, qui sont évidemment fausses ; 2) Qui encourage Jean-Pierre dans des aveux que contredisent nombre de pièces du dossier ; 3) Qui encourage Jean-Pierre à ne pas dire la vérité ?* »

ROISSY CHARLES DE GAULLE 74

France-Soir

PARIS-PRESSE

Algérie, 0 dinar alg. 80 ; Allemagne, 90 pf ; Angleterre, 12 pence ; Autriche, 7 sch ; Belgique, 7 F.B. ; Espagne, 15 pesetas ; Italie, 200 lires ; Luxembourg, 7 F.L. ; Maroc, 0 dirh. 80 ; Pays-Bas, 0 fl. 75 ; Portugal, 10 escudos (Madère, 12 escudos) ; Suisse, 0,70 F.S. ; Tunisie, 80 millimes ; Yougoslavie, 6 dinars.

MARDI 12 FEVRIER 1974

FRANCE-SOIR - 100, RUE REAUMUR
75060 PARIS-CEDEX 02 - TEL. : 508-28-00

0 F 80

ANATOMIE D'UN AÉROPORT NEUF

• Page 5 : le début de l'enquête de Renaud Vincent et Charles Chaki.

PÉTROLE : LES 4 POINTS CHAUDS DE LA CRISE

BONN : Epreuve de force syndicats-gouvernement

ROME : Des scandales qui secouent le régime

LONDRES dans le black-out

(P. 5, les art. de Stéphane ROUSSEL, Jean NEUVECELLE et les dessins de TREZ.)

WASHINGTON : L'Europe et les USA face à face à la conférence des Treize

(De notre envoyé spécial Gabriel FARKAS)

WASHINGTON, lundi.

ILS sont donc bien venus au grand rendez-vous pétrolier de Washington. Même M. Jobert qui s'est fait longuement prier. Tous les acteurs ont soigneusement appris leur texte, car chaque mot prononcé au bord du Potomac sera lourd de sens. Pour une fois, les jeux ne sont pas faits d'avance. Tout est possible, même le pire.

L'Occident est encore sous le coup du choc. En moins de trois mois, le prix du pétrole a quadruplé et les pays producteurs ont démontré qu'ils peuvent ouvrir ou fermer les robinets à leur guise. Le sable d'Arabie a grippé les rouages de la merveilleuse machine de l'expansion économique. Et, aujourd'hui, à Washington, des ministres, qui représentent 85 % de la consommation mondiale du pétrole, essaient de relever le défi.

Tout a changé en l'espace de quelques mois. Les Américains font la queue devant les pompistes, mais le dollar est redevenu la monnaie reine. Richard Nixon a de nouvelles difficultés avec son percepteur, mais rien ne semble résister à Henry Kissinger.

APRES LA LUNE, L'ENERGIE

Il est clair qu'à la conférence de Washington les Américains se trouvent en position de force. Leurs intérêts vitaux ne sont pas en jeu car la hausse du pétrole ne fait que renforcer la compétitivité des produits américains.

Et aujourd'hui, M. Kissinger tient le langage suivant :

« Nous sommes sortis vainqueurs de l'espace. Nous avons conquis la Lune. Nous sommes prêts à relever, avec ou sans vous, le défi de l'énergie. Nous sommes prêts à partager avec vous nos connaissances, qu'il s'agisse du pétrole, de l'atome ou des autres ressources énergétiques de demain. Si nous sommes d'accord, nous pourrons travailler ensemble et discuter avec les pays producteurs. Nous ne rechercherons ni une confrontation, ni des avantages unilatéraux. »

Il faut être vraiment très soupçonneux pour ne pas accueillir avec reconnaissance des offres si généreuses. M. Jobert est pourtant méfiant.

Suite p. 3, et l'art. de A. de SEGONZAC.

NAPOLÈS avant

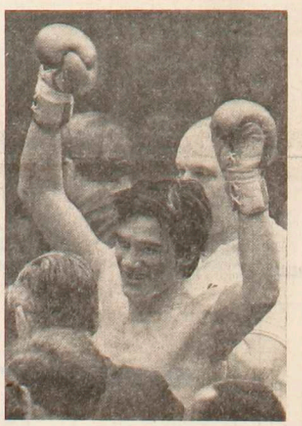

MONZON après

et après

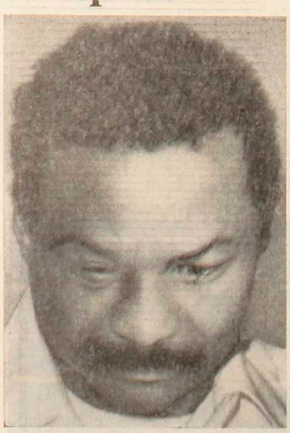

comme avant

L'Argentin Carlos Monzon a facilement conservé son titre de champion du monde des poids moyens, samedi soir, à Puteaux. Sa supériorité est parfaitement illustrée par ces photos. Monzon, nullement marqué, est aussi frais après qu'avant le combat. On n'en dira pas autant de son adversaire José Napolès dont la figure martelée trahit la dureté des coups de son adversaire.

(Photos « France-Soir ».)

SKI : LE RÉCITAL DE THOENI

AUJOURD'HUI DEUX PAGES DE SPORTS (P. 16 et 17)

AU TROT, LE GALOP EST AUSSI PERMIS

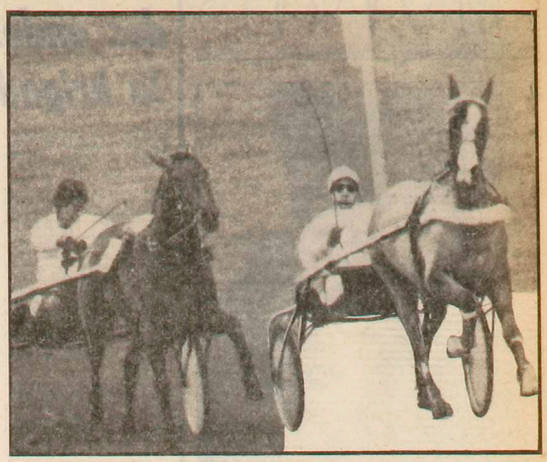

A 200 mètres de l'arrivée, Clissa au galop était retenue par son driver. Bébé du Parnasse allait prendre la tête et filer vers la victoire. *(Photos A.P.R.H.)*

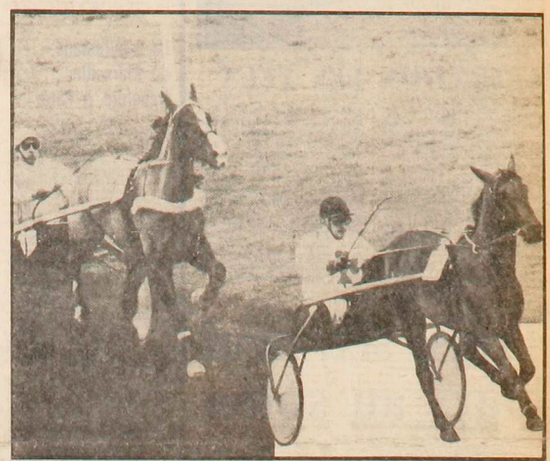

75 mètres plus loin, c'était Bébé du Parnasse qui commettait la faute. Mais au passage du poteau, tout était rentré dans l'ordre, et « Bébé le galopeur » restait classé premier.

Cette fringante galopeuse en tête sur la piste de Vincennes a été classée troisième du tiercé. Quelques instants plus tard CLISSA était imitée par BEBE DU PARNASSE qui prenait la première place. En France, le code autorise les trotteurs à galoper dans la ligne d'arrivée (s'ils ne gagnent pas de terrain sur leur faute, et s'ils ne passent pas le poteau au galop). Il n'empêche que pour certains chevaux au bord de l'asphyxie, ce changement d'allure représente une appréciable bouffée d'oxygène.

(Page 18 la rubrique hippique.)

BRUAY-EN-ARTOIS : LES LEROY ESPÈRENT LE NON-LIEU APRÈS LA RECONSTITUTION DU 1er MARS

Page 3, l'article de Roger COLOMBANI.)

BARNEVILLE : RENFORCÉE PAR DU PLASTIQUE LA DIGUE DE SECOURS A TENU

A marée basse, les sinistrés viennent contempler l'ampleur des dégâts et l'édification d'une digue provisoire.

BARNEVILLE, lundi.

Une feuille de matière plastique a sauvé le lotissement de Barneville - Plage, dans la Manche, envahi par les eaux samedi matin, après la rupture d'une digue de protection. Dimanche, lors de la marée haute, les sauveteurs se sont aperçus que les milliers de mètres cubes de terre qu'ils déversaient depuis 24 heures ne pourraient résister longtemps à la pression de la mer et du vent. « L'eau s'infiltre et lors des prochaines marées elle aurait soulevé tout l'ouvrage, explique le commandant de la Protection civile qui dirige les travaux. Nous avons décidé d'entourer la terre d'une feuille de plastique sur laquelle nous disposons des sacs de sable. Le plastique qui nous donne tant de mal dans les incendies est dans ce cas une matière providentielle. »

Mais tandis que la ronde incessante de camions, de niveleuses, de bulldozers continue, les sinistrés peuvent enfin constater l'ampleur des dégâts. L'un a vu les premiers murs de sa maison en construction s'abattre sur la caravane qui lui permettait de venir en week-end. Un autre a retrouvé tous les meubles défoncés, empilés dans sa cuisine. C'est le même spectacle partout : de la boue, du sable.

Après la peur des éléments, l'angoisse du lendemain étreint les dizaines de personnes qui ont placé toutes leurs économies dans la presqu'île de Barneville-Plage. Les pouvoirs publics rejettent la responsabilité sur les propriétaires proches de la digue. Ceux dont la maison inondée n'a pas d'accès à la mer devront-ils poursuivre ces mêmes propriétaires ? La mer, est toujours déchaînée, le vent souffle toujours à Barneville mais la polémique, elle, ne fait que commencer.

(Photo J.-Y. GRANDEMANGE.)

GREVE TELE MERCREDI (ET PEUT-ETRE A SUIVRE)

(Rubrique Télévision.)

R.T.L. : Le pirate des ondes avait « conseillé » la police après une prise d'otages à Paris

(Page 2.)

Formation professionnelle : les dates d'inscription pour les stages

(Page 7 « France Soir » Service.)

Bruay : « On nous regarde en bêtes curieuses » disent Pierre et Monique Leroy

à qui la reconstitution du crime devrait apporter un non-lieu

(De notre envoyé spécial Roger COLOMBANI.)

BRUAY-EN-ARTOIS, lundi.

LA reconstitution du crime de Bruay sera une super-production judiciaire. La veille du 1er mars, les forces de l'ordre investiront le quartier de Ronchicourt où le meurtre a été commis. Il y aura des képis dans chaque fourré, et les barrières qui fermeront les rues seront aussi difficiles à franchir que la frontière de Chine.

Dans son désir de faire jaillir la vérité d'un dossier à tiroirs, le conseiller Rémy de la cour de Douai, désigné pour diriger l'opération, a prévu de ne ménager ni son temps ni sa peine :

— Cela durera deux jours s'il le faut. Mais nous irons jusqu'au bout, a-t-il dit.

Bruay, sous la pluie et le vent de l'hiver, reste de glace devant ces préparatifs. Après les cris et les chuchotements des mois écoulés, c'est le silence. Il faut vraiment insister avant d'obtenir des réponses évasives comme celle-ci :

— Le crime ? Ah oui... Je crois que les flics ont enfin trouvé un coupable, non ? Alors, c'est une affaire réglée. La justice et la police retombent sur leurs pattes. Tout est en ordre...

Pas tout à fait en ordre cependant. La reconstitution ne manquera pas de montrer l'incohérence de la situation. Trois inculpés seront présents sur le terrain vague où Brigitte Dewevre a été tuée. Les aveux de l'un d'eux disculpent pourtant les deux autres. Tous restent cependant inculpés.

Malchance

Quel mystère cela cache-t-il encore ? Les derniers adversaires de Pierre Leroy avancent :

— Peut-être a-t-il vu quelque chose ?

Le notaire qui nous a reçu longuement dans la villa blanche de Monique où il vit depuis son mariage balaie cette ultime accusation d'un haussement d'épaules :

— Comment peut-on imaginer que j'aie accepté de faire cent jours de prison pour couvrir quelqu'un que je ne connaissais pas ? La vérité, c'est ce que je dis depuis le début : je suis descendu de ma voiture, j'ai traversé le parc pour rejoindre Monique sans que mon attention ait été attirée par quoi que ce soit d'insolite.

» Selon toute vraisemblance, le meurtre venait de s'accomplir. Appelez cela comme vous voudrez, un hasard, une coïncidence ou, ce que je penserai plus particulièrement pour ma part : une malchance. Cela n'y change rien ! »

Pierre Leroy et son épouse Monique — qui était encore Mme Mayeur au moment de l'affaire — espèrent néanmoins que cette reconstitution marquera la fin du tunnel.

Dans la belle villa blanche qui borde le terrain vague où le corps de Brigitte Dewevre fut retrouvé le soir du 6 avril 1972, ils ont essayé de reprendre leur vie là où ils l'avait laissée au moment du drame. Mais ce n'est pas facile d'oublier quand la tempête qui a failli vous engloutir frappe encore à vos fenêtres.

Un travail fou

— Nous somme comme des bêtes curieuses, raconte Monique. Quand nous entrons tous les deux dans un restaurant, les gens s'arrêtent de parler et de manger. Ils nous dévisagent en se demandant où ils ont déjà vu ces têtes là ! Quand ça leur revient, ils se mettent à bavarder entre eux en nous montrant plus ou moins ostensiblement du doigt. Au cinéma, c'était pareil. Aussi avons-nous choisi d'arriver au début du film et de sortir rapidement au mot « fin » avant que la lumière ne revienne. On a beau dire qu'on s'habitue à tout...

Un moment de silence, puis Monique ajoute dans un sourire :

— Au hit-parade de la curiosité, c'est moi qui l'emporte. On me reconnaît toujours avant Pierre.

Le restaurant, le cinéma, les courts voyages d'un week-end au Touquet ou à Lille, cela doit s'accomplir à la sauvette pour ne pas trop attirer les curieux. Heureusement, il y a cette maison blanche vers laquelle se braquèrent tous les regards au moment de l'affaire. Par ses fenêtres à petits carreaux, on découvre le parc et la haie où de timides bourgeons font un précoce appel au printemps. Mais l'œil oublie vite ce spectacle, attiré par le feu de bois qui crépite dans la cheminée. Les faïences anciennes qui ornent le buffet clair de la salle à manger, la table ronde sur laquelle Pierre et Monique jouèrent aux cartes la nuit du drame. C'est dans ce cadre chaud et plein de lumière qu'ils tentent de retrouver la sérénité d'autrefois.

— Nous n'avons rien changé au passé parce que nous n'avions rien à changer, explique simplement Monique.

Rien à changer, si ce n'est la situation actuelle !

L'inculpation dont ils sont encore l'objet oblige Pierre Leroy et sa femme à vivre au jour le jour, à la merci d'un convocation, d'un interrogatoire. Elle interdit également au notaire, suspendu depuis le 13 avril 1972, de mettre les pieds dans son étude qui a été placée sous l'administration d'un confrère, Me Lebray.

— J'ai essayé de m'occuper de quelques dossiers, avoue Pierre Leroy. On a aussitôt déposé des plaintes contre moi. J'ai demandé l'autorisation de gérer mes affaires. On m'a répondu qu'en vertu des textes, c'était impossible. Pendant ce temps, tout est bloqué. Je vais avoir un travail fou pour reprendre l'étude en main.

Le goût de la chasse

Car le doute n'habite plus désormais Pierre Leroy. Il sait qu'après la reconstitution, Monique et lui seront définitivement mis hors de cause par un non-lieu.

Et après ?

— Je ne veux pas faire de projets. J'ai tellement de temps à rattraper. Une chose toutefois est certaine : je ne parlerai plus de cette affaire. Je ne me sens pas capable de tout reprendre pour essayer d'expliquer ce qui s'est passé. Il faudrait faire le procès de tout.

Un jeune chien de chasse vient se frotter contre les jambes de son maître.

— Mon inaction forcée m'aura valu de satisfaire pleinement mon goût de la chasse. Jamais je n'aurai autant couru les champs et les bois, ajoute Pierre Leroy.

Peut-on dire que le drame qu'ont traversé cet homme et cette femme les a profondément changés ?

— Nous avons eu des moments bien difficiles, bien éprouvants. J'ai pleuré plus d'une fois, dit Monique — la seule évocation de ces instants lui fait encore monter les larmes aux yeux — mais, néanmoins, même au cœur de l'orage, nous n'avons jamais été seuls. Aucun de nos amis, à quelque milieu qu'il ait appartenu, ne nous a abandonnés. Cela a été notre plus grand réconfort.

Pierre Leroy approuve d'un sourire et, en guise de conclusion, retrouve l'expression dont il se servait pour accueillir l'un de ses défenseurs, Me Gayot, à la prison de Béthune :

— Mais tout de même, quelle histoire !

« L'érotisme à l'étude » : projection autorisée

Me Pierre Leroy, le notaire de Bruay, avait obtenu, l'été dernier, la saisie d'un film : « L'érotisme à l'étude ». Après avoir assisté à une projection privée, les magistrats de la 1ère Chambre de la cour de Paris ont décidé de donner mainlevée de cette saisie.

« Pas d'analogie avec les éléments publics de l'affaire de Bruay, disent-ils. Le film retrace les aventures érotico-dramatiques de deux femmes et d'un homme, mais rien n'indique que cet homme exerce la profession de notaire. »

Jean-Louis Trintignant sort indemne de sa voiture en feu

VALENCE, lundi. — Alors qu'il roulait dans la nuit de samedi à dimanche sur l'autoroute A 7, à la hauteur de Chantemerle-lès-Grignan (Drôme) en direction de Paris

Dire à un agent qu'il vous plaît vaut une amende

LE 22 mars 1971, vers 18 h 30, un automobiliste parisien, M. Roger D..., 38 ans, représentant de commerce, arrivait à trop grande vitesse au carrefour boulevard Saint-Michel - boulevard Saint-Germain, stoppait une seconde trop tard et mordait sur le passage clouté alors que le feu venait de passer au rouge.

L'agent de service au carrefour, le gardien L..., s'approcha : « Vous n'avez pas vu le feu ? » M. D... apprécia mal d'être interpellé pour semblable vétille :

— Et alors ? répliqua-t-il. Il n'y a pas mort d'homme !

— Non, mais un de ces jours, il y en aura. C'est avec des raisonnements de ce genre que la circulation est devenue un foutoir.

L'agent avait parlé d'une voix irritée. L'automobiliste le toisa un instant, puis lança goguenard :

— Tiens, tu me plais. Tu es trop mignon !

Précisons que l'agent était un tout jeune gardien. Silhouette adolescente et frêle moustache. La plaisanterie le piqua au vif. D'autant plus qu'elle venait de déclencher l'hilarité des passants à portée d'oreille : « Ça, mon vieux, ça va vous coûter cher. » Et il saisit son calepin.

Et M. Roger D..., en plus de sa contravention, écopa d'une bonne plainte « d'outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions ».

Treize mois ont passé. L'affaire vient d'être appelée devant la 10e correctionnelle. Le prévenu est un homme replet, aux yeux rieurs, le genre d'hommes dont on dit qu'on ne « s'ennuie pas avec eux ». Il proteste : « Je ne pensais pas que mes paroles pourraient outrager l'agent. »

C'est tout de même inouï, renchérit son défenseur, Me Multedo. Voilà maintenant qu'un verbe exprimant la sympathie et un qualificatif élogieux sont retenus comme outrages !

— Vous jouez sur les mots, maître, intervient le président Isambert. Votre client n'avait nullement l'intention d'exprimer sa sympathie, ni de faire son éloge physique. Dites plutôt qu'il essayait de le ridiculiser publiquement.

Trois cents francs d'amende à l'admirateur incongru du jeune gardien de la paix.

Jean-Paul LACROIX.

Louison Bobet participe à la ronde de nuit des pilotes privés

POUR prouver que la navigation aérienne devenait une réalité, l'Aéroclub de France, fondé en 1898, organisa, en 1901, la première compétition pour ballons dirigeables. En 1909, les premiers aéroplanes, toujours sous l'impulsion de l'Aéro-Club, ouvraient la route à la longue chaîne d'appareils conduisant au Concorde.

Aujourd'hui, sous la présidence de Bernard Dupérier, l'Aéro-Club propose à la jeune aviation privée I.F.R. sa première épreuve internationale : la Ronde de Nuit.

I.F.R., de l'anglais Instrument Flight Rules, ce sont les procédures de vol sans visibilité.

La « Ronde de Nuit » est réservée aux pilotes privés qui possèdent ce diplôme. Ce n'est pas une course de vitesse : seules, les qualités de pilotage comptent. La compétition se déroulera dans la nuit du 28 au 29 avril. Partant de l'aérodrome de Villacoublay, les équipages participant à cette épreuve atterriront successivement à Dinard, Tours, Bordeaux, Montpellier, pour terminer près de Toulon, au Castelet. Ils auront parcouru durant la nuit 1.360 kilomètres et effectué des atterrissages de précision. 18 avions sont engagés dans cette « Ronde de nuit » qui rassemblera l'élite des pilotes qualifiés I.F.R. non professionnels et, parmi eux, Louison Bobet, toujours passionné d'aviation.

Salon
de l'amélioration de l'habitat
et du confort ménager

pour la première fois en un seul endroit
tout pour rénover et équiper
votre logement

Matériaux de construction, menuiseries, revêtements sols et murs, démonstrations bricolage, isolation, chauffage, sanitaire, équipement de cuisine, équipement ménager, machines à coudre, radio, télévision.

FOIRE DE PARIS
29 AVRIL - 14 MAI 1972
Porte de Versailles de 9 h 30 à 19 h • Nocturnes les Mercredis jusqu'à 22 h 30

ON NE VIT QU'1 FOIS AVEC 2 SIBIR

Nous allions presque dire, comme au cinéma : « On ne vit que deux fois !... » Car l'homme moderne a bien deux vies : celle du travail, celle des vacances. Et l'homme heureux a deux SIBIR, au moins. Il existe un réfrigérateur SIBIR pour chaque usage : maison, studio, caravane, camping, bateau. Pourquoi vous en priver ?

Et SIBIR, réfrigérateur à absorption, vous apporte un bien inestimable : le silence. C'est le froid sans aucun bruit, aucune vibration. C'est pourquoi SIBIR, indispensable au foyer, peut se glisser jusque sous une tente. Quel confort au sein même des loisirs !

Alors, vite, choisissez vos modèles. Passez en revue la gamme des réfrigérateurs SIBIR, dont chacun est destiné à un usage bien déterminé. Admirez le 20 litres « PARTOUT », portatif pour le camping, le 49 litres pour caravanes, studios, hôtels, motels, bateaux, etc., le 160 litres ménager tropical, le 170 litres ménager avec conservateur... Choisissez aussi l'alimentation : électricité, gaz, mixte, trimixte, pétrole...

SIBIR, c'est le froid sur mesure. Laissez-vous tenter. Car tous comptes faits, on ne vit qu'une fois !...

Et SIBIR permet de mieux vivre !

SIBIR

PARIGEL
3, rue de Rivoli - Paris 4e - Métro Saint-Paul
224, avenue du Maine - Paris 14e - Métro Alésia

CONFORLUX
39 bis, rue de Châteaudun - Paris 9e
Métro Chaussée d'Antin et Trinité

6 000 ha de bois ravagés 8 pompiers brûlés

dans le Sud-Ouest, le Centre et l'Ouest

PLUS de 6.000 hectares de bois et de landes brûlés, huit pompiers gravement brûlés, tel est le bilan des incendies qui ont éclaté l'autre nuit dans le Centre, l'Ouest et le Sud-Ouest et qu'un vent violent a attisé.

● A Saint-Symphorien et Martinal dans la Gironde, il a fallu 18 heures aux pompiers pour maîtriser des feux de forêts.

● En Charente, un pénitencier a été un moment menacé par les flammes près de Tanzac. A Bussac et Vallet, la fréquence des incendies ces derniers temps a incité les gendarmes à envisager l'hypothèse d'actes criminels.

● A Soustons (Landes), un million de dégâts à l'usine Resano (plastique) ravagée par le feu. Incendie criminel envisagé là aussi.

Loterie nationale

TIRAGE DE LA 10e TRANCHE

Le N° 76.153 gagne :

	Série A	Série B
dans le Gr. 1	1.000.000	500.000
autres groupes	15.000	7.500

Le N° 94.136 gagne :

	Série A	Série B
dans le Gr. 2	100.000	200.000
autres groupes	2.000	4.000

LE N° 35.882 GAGNE :

	SERIE A	SERIE B
Dans le groupe 1	20.000	40.000
Autres groupes	500	1.000

LE N° 65.177 GAGNE :

	SERIE A	SERIE B
Dans le groupe 2	20.000	40.000
Autres groupes	500	1.000

LE N° 34.153 GAGNE :

	SERIE A	SERIE B
Dans le groupe 2	20.000	40.000
Autres groupes	500	1.000

LE N° 02.082 GAGNE :

	SERIE A	SERIE B
Dans le groupe 1	20.000	40.000
Autres groupes	500	1.000

Terminaison	Numéros	GAGNENT (en F) Série A	Série B
1	2.571	1.000	400
	7.631	1.000	400
	48.921	5.000	10.000
2	242	100	200
	5.602	1.000	400
	3.222	2.000	1.000
	99.702	5.000	10.000
	29.312	5.000	10.000
	67.502	5.000	10.000
	16.352	5.000	10.000
3	33	30	30
	9.233	1.000	400
	69.723	5.000	10.000
	79.923	5.000	10.000
4	934	100	200
	214	100	200
	44.294	5.000	10.000
	25.424	5.000	10.000
	50.284	5.000	10.000
	59.244	5.000	10.000
5	145	100	200
	65.845	5.000	10.000
	04.815	5.000	10.000
6	56	60	60
	4.856	1.000	400
	4.436	1.000	400
7	07	60	60
	767	100	200
	9.737	1.000	400
	52.727	5.000	10.000
8	508	100	200
	44.308	5.000	10.000
9	09	60	60
	369	100	200
	849	100	200
	8.929	1.000	400
	26.619	5.000	10.000
0	0	30	30
	80	60	60
	530	100	200
	7.880	1.000	400
	8.000	1.000	400
	01.260	5.000	10.000
	46.270	5.000	10.000
	52.950	5.000	10.000

D'autre part, les 18 billets reproduisant au chiffre des unités près le numéro 94.136 (groupe 2) gagnent chacun 500 F dans la série A et 1.000 F dans la série B.

D'autre part, les 18 billets reproduisant au chiffre des unités près le numéro 76.153 (groupe 1) gagnent chacun 5.000 F dans la série A et 2.500 F dans la série B.

NE DITES PAS
JE NE GAGNE JAMAIS !
PRENEZ UN DIXIEME
GUEULES CASSEES
200.000 GAGNANTS
A CHAQUE TIRAGE

1ère MARQUE EUROPEENNE DE LA
FEMME FORTE
AUTEUIL
la QUALITE au MEILLEUR PRIX
NOUVELLE
• COLLECTION
PRINTEMPS-ETE 72
TOUTES TAILLES 44/62
39, 41, rue La Fayette, 9e
12, Bd des Capucines, 9e
Centres Commerciaux
BELLE EPINE
VELIZY 2
OUVERTS LE LUNDI
CATALOGUE S/DEMANDE

Le notaire de Bruay revit devant le juge sa soirée du jour où Brigitte a été assassinée

Coupable ou non coupable ? Vingt-deux jours après le meurtre de Brigitte Dewevre, 16 ans, à Bruay-en-Artois, dix-sept jours après l'arrestation du notaire Pierre Leroy, la question reste posée. Toute la ville s'interroge, s'étonne, se déchire.

La pluie a aujourd'hui effacé le sang sur le terrain vague où fut trouvé le cadavre de la jeune fille, les œillets sont fanés sur sa tombe. A la veille de la reconstitution qui doit avoir lieu aujourd'hui sur le terrain et des confrontations qui l'accompagneront, un magistrat de Béthune déclarait : « Leroy devra s'expliquer sur les trous de son emploi du temps... ou alors il faudra qu'il dise qui il a vu ce soir-là ! »

Quant à l'avocat du notaire, Me Vaast, il était très optimiste, annonçant la libération probable de son client pour la semaine prochaine. Un autre avocat, Me Charles Libman, du barreau de Paris est arrivé hier à Béthune. Il devrait se constituer partie civile ce matin au nom des parents de Brigitte Dewevre.

Un service d'ordre important a été prévu en vue de la reconstitution de ce soir au cours de laquelle des groupes gauchistes ont décidé de manifester. Elle doit retracer les cent vingt-cinq minutes du 5 avril, entre 18 h 30, moment auquel Me Leroy a quitté son étude et 20 h 35, instant auquel il arrive chez son amie pour regarder la télévision.

En attendant, « France-Soir » fait le point sur cette affaire et sur cette soirée qui semble s'être déroulée à deux rythmes différents, avec une horloge pour les faits, une autre horloge pour le notaire et ses explications. Et puis, il y a les contradictions, favorables ou défavorables au notaire. Et c'est le doute.

Serge BERNARD et Roger COLOMBANI.

La victime

L'inculpé

Le juge

● LES FAITS

19 h 40 Brigitte quitte le domicile de ses parents, 16, rue de la Comté. Comme chaque soir elle se rend chez sa grand-mère, à cinq minutes à pied, pour y dormir. Elle remonte la rue de la Comté, tourne à gauche rue de Ranchicourt.

19 h 42 à 43 Quelqu'un croise Brigitte rue de Ranchicourt. C'est une de ses voisines, Mlle R..., 20 ans, qui rentre chez elle. Comme d'habitude, ce soir-là elle arrive à 19 h. 45, au début du journal télévisé. Elle raconte : « J'ai vu Brigitte discuter sur le trottoir avec un homme. Ils étaient arrêtés tous les deux. Je suis passée à un mètre d'eux. J'ai bien reconnu Brigitte, l'homme, lui, je n'ai pas fait attention, mais je ne l'avais jamais vu avant. » (Mlle R... précisera : « Je ne connaissais pas le notaire. »)

— Brigitte et l'inconnu se trouvaient en face de l'endroit où on a démoli des garages, rue de Ranchicourt. (C'est exactement au bout de la propriété de l'amie du notaire, Mme Monique Mayeur).

Mlle R... est la dernière personne à avoir vu Brigitte vivante. Sur le mystérieux homme, le témoin reste assez vague. « Ni jeune ni vieux... Enfin d'une autre génération que la mienne. Il était grand, large et corpulent. Il portait un col roulé fin et foncé. »

Il y avait du sang dans l'herbe

20 h 00 C'est l'heure approximative de la mort de Brigitte. On l'a étranglée, avec un foulard, dira le médecin légiste. Son corps est traîné sur le terrain vague, l'assassin l'abandonne derrière une butte, à 7 m 50 de la haie d'aubépines de la propriété de Mme Monique Mayeur, à 15 m du sentier qui longe les jardins potagers, derrière les maisons du coron.

L'assassin a déshabillé sa victime. Il a mutilé le corps, avec une hachette, précisera le médecin légiste. Près du corps, on remarquera deux entailles dans le sol, comme si quelqu'un avait planté une hachette dans la terre. Brigitte a été frappée la puisqu'on retrouvera des traces de sang dans l'herbe malgré un violent orage dans la nuit.

Des vêtements de Brigitte sont éparpillés autour du corps. Un vieux pneu a été jeté sur les jambes.

20 h 35 D'après Mme Monique Mayeur, l'amie du notaire, Me Leroy est arrivé chez elle à cette heure-ci. Elle est très précise sur ce point. Il était convenu que Pierre viendrait voir le match Ajax-Benfica à la télévision. En l'attendant, j'ai regardé « Le franciscain de Bourges ». Pierre est arrivé alors qu'on présentait les invités du débat. J'ai changé de chaîne au moment où, sur l'écran, il y avait un moine. Il était 20 h 35 », dit-elle.

22 h 00 Le match de football est terminé. « Nous avons alors fait deux parties de ping-pong, des réussites à deux », précise Mme Monique Mayeur.

23 h 30 Mme Monique Mayeur rapporte : « Pierre est parti vers 23 h 30 en me disant : « Je ne veux pas rentrer trop tard, mon petit neveu est à la maison, je ne veux pas le réveiller. »

— — —

L'assassin s'est acharné

14 h 30 C'est l'heure de la découverte du crime. Les enfants jouent au ballon le lendemain sur le terrain vague, entre le « parc » de Mme Monique Mayeur et les jardins du coron. Le corps se trouve derrière une butte, dans l'herbe haute. C'est le frère de Brigitte qui le découvre.

L'assassin a frappé sauvagement la petite collégienne. Il s'est acharné, il y a eu mutilation, diront les policiers. Brigitte porte des blessures au visage, au cou, au sein droit et sur les cuisses. Le médecin légiste dira que la jeune fille n'a pas été violée, que son corps a sans doute été traîné par terre.

● LE NOTAIRE et ses déclarations

18 h 30 C'est l'heure de la fermeture de l'étude du notaire. Me Pierre Leroy quitte son bureau, 110, avenue de la République, en même temps que ses quatre dactylos, ses deux clercs et son frère, notaire lui aussi. Me Pierre Leroy prend le volant de sa 504 blanche.

Il expliquera : « Je suis allé chez moi à Houdain (à 5 minutes en voiture). (Il y vit avec sa mère et son frère). Je suis arrivé à 19 h 05. J'ai changé de chemise. J'ai discuté avec ma mère. Je suis resté à la maison 40 minutes environ. »

19 h 40 Le notaire raconte : « Je suis parti essayer ma voiture sur la route de Saint-Pol pendant 20 minutes. Le moteur chauffait depuis quelque temps. » A ce propos le frère du notaire, M. Robert Leroy, dira : « Pierre pestait toujours : il se plaignait surtout que sa 504 tirait mal. » Le garagiste du notaire, M. Gilleran, de Béthune, se souviendra : « Le 8 avril (3 jours après le crime) Me Leroy est venu nous voir. L'eau de son radiateur se mettait à bouillir. Le joint de culasse était défectueux. »

19 h 42 à 43 On ignore exactement où se trouve le notaire à l'heure où Mlle R... voit Brigitte discuter rue de Ranchicourt avec un homme qu'elle ne connaît pas. Sans doute sur la route de Saint-Pol, en train d'essayer sa voiture, si l'on s'en tient aux déclarations connues.

20 h 10 Le notaire dit être dans sa voiture stationnée rue de Ranchicourt à ce moment-là. « J'ai vu une camionnette de poissonnier se garer un peu plus loin. » Le poissonnier confirmera : « Je rentrais chez moi pour voir le match de football Ajax-Benfica, qui commençait à 20 h 10. »

Une habitante de la rue Ranchicourt, une infirmière, Mme Chantal Leroy (sans parenté aucune avec le notaire) arrive chez elle. Une 504 blanche l'empêche de garer sa voiture devant sa porte. Elle ne remarque personne à l'intérieur de la 504.

« Je me suis rasé dans ma voiture »

20 h 15 L'infirmière ressort, toujours pour garer sa voiture. Elle raconte : « L'homme était assis au volant de la 504, la tête entre les mains. Je ne lui ai rien dit. »

Pendant son premier interrogatoire, le notaire dit être arrivé chez son amie à 20 h 45 (ou du moins vers 20 h 30). On lui fera remarquer qu'il a été vu à 20 h 15 dans sa voiture rue Ranchicourt. Il rectifiera : « Oui, je reconnais, je suis arrivé plus tôt rue Ranchicourt. »

Le notaire reste dans sa voiture pendant 20 minutes au moins. Pourquoi, demanderont les policiers. « Je ne me souviens plus. » Puis « J'attendais qu'il fasse nuit, je passais par le jardin de Monique pour qu'on ne me voie pas. » Puis encore : « Je me suis rasé dans ma voiture. »

Les policiers feront remarquer au notaire, supporter acharné de l'US-Bruay, que le match devait commencer à 20 h 10. « Je croyais que c'était 20 h 30. »

Mme Monique Mayeur précisera : « Je ne connais pas les véritables raisons qui ont poussé Pierre à attendre. Mais je pense qu'il voulait qu'il fasse nuit. D'ailleurs en arrivant ce soir-là, il m'a dit : « Ecoutez, Monique, je ne pourrai plus continuer à mettre ma voiture derrière (sous-entendu rue de Ranchicourt) il fait nuit trop tard. » Il a pu aussi écouter un concert à la radio. C'est un rêveur, vous savez, distrait au point de rouler à 10 km-heure sur la route, perdu dans ses pensées. »

23 h 00 L'infirmière de la rue de Ranchicourt vient de regarder « Le franciscain de Bourges ». Elle sort pour garer sa voiture. « La 504 était toujours là. Vide cette fois. A l'intérieur j'ai remarqué un caban à rayures discrètes roulé sur le siège avant et deux raquettes de tennis qui dépassaient d'un sac de sport. Curieuse, j'ai relevé le numéro d'immatriculation. » C'est ce qui permettra aux policiers de remonter jusqu'à Me Pierre Leroy — entendu à titre de témoin d'abord — pour savoir s'il n'avait pas remarqué quelque chose ce soir-là rue Ranchicourt.

● DES CONTRADICTIONS

● **LA PRESENCE DU NOTAIRE A HOUDAIN** : Sa mère dit : « Je ne me souviens pas avoir vu Pierre à la maison ce soir-là. Il est vrai que je ne surveille pas ses allées et venues. » Son frère est arrivé à Houdain à 19 h 15. « Je n'ai vu ni Pierre ni sa voiture », précisera-t-il.

● **LA CHEMISE** : Son amie, Mme Monique Mayeur, précise : « Je me souviens, à midi ce jour-là il portait une chemise bleue. Le soir, une chemise bleue aussi. » Elle ajoute alors : « Mais vous, n'avez-vous pas deux chemises de la même couleur ? »

● **LE PULL A COL ROULE** : Les amis du notaire disent ne pas se souvenir avoir vu un jour Me Leroy en col roulé. Un tel vêtement, fin et foncé — bleu marine — sera retrouvé dans le coffre de la 504 par le juge d'instruction.

● **LA CHEVELURE DE L'INCONNU** : Me Leroy a une chevelure bien particulière : chauve, il n'a que deux épis noirs et épais sur le côté, une coiffure qui doit se remarquer, même à la nuit tombante. Mlle R., la voisine de Brigitte, dit ne pas se souvenir de la chevelure de l'inconnu.

Les policiers présenteront Me Leroy à ce témoin sans lui dire ni son nom ni son titre pour ne pas l'influencer. Mlle R. rapporte : « J'ai dit que je ne me souvenais pas assez pour me prononcer. L'homme qu'on m'a présenté au commissariat était en complet veston et non en pull. » Bref, le témoin ne reconnaît pas en Me Leroy l'inconnu qui parlait à Brigitte juste avant sa mort.

● **UNE HACHETTE** a été saisie chez l'amie du notaire. Cette dernière précise : « C'est moi qui ai insisté pour que les policiers l'emportent. Ils cherchaient une hachette. Il y avait une hache chez moi. Je leur ai dit : « Emportez-la, analysez-la. »

● **L'HEURE D'ARRIVEE CHEZ Mme MONIQUE MAYEUR** de Me Pierre Leroy : l'amie, se référant au programme de télévision, est très précise. Le notaire, lui, reste vague. Le juge les a confrontés sur ce point. Chacun est resté sur sa position.

● **LE NOTAIRE DIT S'ETRE RASE DANS SA VOITURE.** En perquisitionnant dans la 504, le juge trouvera des cartes routières, des prospectus, des dossiers d'actes notariés et... un rasoir à piles.

● **Me LEROY,** le soir du crime, est arrivé chez son amie par le jardin. « Habituellement il garait sa voiture devant le perron, côté rue de la République. Il lui arrivait souvent de laisser sa portière ouverte », font remarquer les voisins. Aucun habitant de la rue Ranchicourt n'avait jusqu'alors remarqué une 504 blanche devant chez eux le soir. Mme Monique Mayeur explique : « C'est vrai, dans la journée Pierre arrivait par devant la maison, mais jamais le soir. Comprenez-nous : moi je suis en instance de divorce, lui, il a sa situation, il est inscrit à un ordre.

● **LE NOTAIRE ETAIT-IL « NORMAL »** en arrivant chez son amie ? Celle-ci se souvient : « Il est arrivé, rose, jovial, détendu. »

● **LE CABAN ET LE SAC DE SPORT** : Lorsque les policiers rapportent à Me Leroy qu'un témoin a vu ces objets dans sa voiture le soir du crime, il dit : « C'est faux. » Le juge les retrouvera dans la malle de la 504.

● **ON DECRIT PARFOIS Me LEROY COMME UN PERVERS.** Son amie, Mme Monique Mayeur répond : « Lui, un pervers, ce n'est même pas risible, c'est ridicule. Je le connais bien. Il n'est pas porté sur la chose. Ce n'était pas son premier souci. »

● **DEVANT L'HORREUR DU CRIME** qui est reproché au notaire ses amis disent : « Ce n'est ni un sauvage ni une brute. » Son amie affirme : « Il n'aurait pas écrasé un chien sur la route, croyez-moi. »

● **LES POLICIERS DU COMMISSARIAT DE BRUAY ONT TROUVE UN PORTE-MONNAIE** dans une des couvertures que Mme Monique Mayeur avait portées au notaire pendant sa garde à vue. Dans le porte-monnaie, deux feuilles sur lesquelles étaient griffonnées quelques notes concernant l'audition de Mme Monique Mayeur. Me Leroy n'a pas trouvé le porte-monnaie, il ne s'est pas servi de la couverture. Mme Monique Mayeur se défend d'avoir voulu communiquer avec le suspect. « J'avais pris des notes pour me souvenir de ce que j'avais dit. Le porte-monnaie est tombé par hasard dans la couverture. »

● **AU MOMENT DE LA CONFRONTATION DU NOTAIRE ET DE SON AMIE CHEZ LE JUGE,** Monique Mayeur lui a dit en la quittant : « Au revoir Pierre. » Le notaire lui a répondu : « Je vous dis adieu. »

Résultats complets du SWEEPSTAKE

★★★

Le Journal du Dimanche

N° 1.427 — 31 MARS 1974 — 1 F 50

DERNIÈRE HEURE

Bureaux (rédaction et administration), adresses et téléphones : voir colonnes 1 et 2, page 2. Suisse : 1,20. Belgique et Luxembourg : 12 F. Espagne : 20 pts. Maroc : 1,65 dirh. Tunisie : 1,50 mill.

ENFIN LA VÉRITÉ mercredi à BRUAY ?

On espère que la dernière reconstitution de la mort de Brigitte sera décisive

ENFIN, on verra peut-être clair, mercredi prochain, dans la tragédie de Bruay-en-Artois. Ce jour-là, en effet, M. André Daniel-Remy, président de la Chambre d'accusation de Douai, terminera la reconstitution du 1er mars dernier, qu'il avait fallu interrompre à cause des rafales de neige. Les trois protagonistes de l'affaire seront présents, entourés de leurs avocats et du décorum de la justice : Jean-Pierre, l'adolescent qui s'est accusé du meurtre et s'est ensuite rétracté, le notaire Pierre Leroy et son épouse Monique Mayeur. Le juge demandera sans doute à Jean-Pierre de mimer la scène du 5 avril 1972, à partir de la plate-forme de béton de la rue de Ranchicourt, dernier endroit où la malheureuse Brigitte Dewèvre a été vue vivante. Que fera Jean-Pierre, mercredi ? C'est la question que tout le monde se pose.

(Lire en page 7 l'article de Patrick Miler.)

Un couple mystérieux autour des incendies

Alors que les experts du Laboratoire municipal examinent les débris calcinés prélevés dans les décombres de l'hôtel Arcoa (6 morts vendredi matin rue de la Chaussée-d'Antin), les enquêteurs ont recueilli un témoignage qui les intrigue : celui d'un officier des pompiers qui croit avoir reconnu, en combattant dans la nuit de vendredi à samedi l'incendie de l'entrepot de la rue du Mont-Cenis (18e), un couple qu'il avait déjà remarqué la veille près de l'hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin.

(Lire les détails en page 7.)

Banques : consultations mais...

La grève des banques risque de se poursuivre encore plusieurs jours. Vendredi l'Association Professionnelle des Banques avait fait des propositions supplémentaires : avance de 125 F en avril, 20 F au 1er juillet pour le pouvoir d'achat — en plus de ce qui avait été antérieurement proposé — prime de 175 F en juillet, paiement à 25 % des journées de grève. En plus, pour 1974, le salaire minimum garanti atteindrait 18.000 F par an, soit 1.500 F par mois. Les syndicats ont pris acte de ces propositions mais les ont jugées « insuffisantes ». Dès demain ils les soumettront aux employés et aux cadres en grève, « mais avec avis défavorable ».

(En page 5 les autres conflits sociaux.)

Concorde : dans trois mois ?

LONDRES, 31 mars. — La Grande-Bretagne va arrêter la fabrication de « Concorde » dans les trois mois, affirme l'hebdomadaire dominical « Observer », qui ajoute que l'abandon du programme du supersonique franco-britannique est la réalité qui se cache derrière l'annonce que les deux pays vont étudier leurs divergences sur le programme. Selon ce journal, généralement bien informé, il n'est pas question que Londres verse des compensations à la France. Les autorités britanniques soulignaient toutefois hier soir qu'aucune décision finale n'avait encore été adoptée sur le programme.

DC 10 : toujours la porte...

WASHINGTON, 31 mars. — Le constructeur du DC-10 a reçu une centaine de réclamations : les compagnies aériennes se plaignent du mauvais système de verrouillage qui équipe la porte de la soute à bagages arrière. Les experts américains chargés d'enquêter sur les causes de la catastrophe d'Ermenonville pensent qu'une plaque d'aluminium pas plus grande qu'une carte à jouer aurait pu éviter l'accident. Pour une raison inconnue, cette pièce n'a jamais été installée par la Mc Donvell-Douglas Corporation sur le DC-10 livré en décembre 1972 à la Turkish Airlines.

La Libye nationalise

TRIPOLI, 31 mars. — La Libye a décidé hier de prendre le contrôle total de la Royal Dutch Shell. Elle détenait déjà 51 % du capital de la compagnie anglo-hollandaise depuis le 1er septembre dernier. Un décret stipule que la société sera indemnisée.

« Cette nouvelle n'a pas surpris les milieux pétroliers. En effet, comme les autres compagnies pétrolières qui avaient des intérêts dans ce pays, la Shell avait refusé les propositions de participation » faites en septembre dernier selon lesquelles elle devait abandonner à l'Etat libyen 51 pour cent de ses avoirs. Aussi pouvait-on s'attendre à ce que les intérêts de la Shell soient totalement nationalisés, comme l'ont été en février les avoirs des compagnies pétrolières américaines, à l'exception de ceux de Mobil et d'Exxon. »

Essence plus chère en Belgique

BRUXELLES, 31 mars. — Le prix du « super » augmentera de 1,52 franc belge le litre à partir de lundi. Un communiqué publié hier soir par le ministère des Affaires économiques a précisé que le prix au départ des raffineries augmenterait de 1,24 franc belge le litre, pour toutes les catégories d'essence et de mazout pour véhicules. Le prix du « super » passe donc de 11,74 à 13, 26 francs belges. La décision du gouvernement met fin à plus de trois mois de conflit avec les compagnies pétrolières, qui réclamaient l'autorisation d'ajuster leurs prix aux augmentations des prix du brut.

Révélation après coup

LE CAIRE, 31 mars. — La Yougoslavie et l'Algérie ont envoyé 250 chars à l'Egypte après le 22 octobre 1973, date du premier cessez-le-feu de la guerre du Kippour, alors que les Israéliens élargissaient leur tête de pont sur la rive occidentale du canal de Suez. C'est ce que M. Sadate, chef de l'Etat égyptien, a révélé vendredi à un groupe de journalistes de son pays, à l'issue d'entretiens qu'il a eus à Brioni avec le président yougoslave Tito si l'on en croit l'hebdomadaire cairote « Akhbar el Yom ».

René BARJAVEL

(PAGE 2)

Sous 50 millions de paires d'yeux

En l'absence des cracks d'Auteuil la lutte s'annonce chaude entre les 26 partants : 300.000 F au premier !

C'EST aujourd'hui l'apothéose du meeting de printemps à Auteuil, avec le Prix du Président de la République, disputé sur 4.700 mètres, l'une des épreuves les mieux dotées de la Société des Steeple-Chases, qui servira naturellement de support au tiercé et dont l'intérêt se trouve encore rehaussé par le sweepstake qui y est attaché, sweepstake dont le tirage a eu lieu hier soir et dont nous vous donnons, aujourd'hui, les résultats complets.

Les turfistes auraient aimé voir des participants de plus haute qualité disputer les 300.000 francs réservés au vainqueur. Las ? avec un ensemble parfait, les concurrents les meilleurs du lot et, par voie de conséquence les plus handicapés, ont tous déclaré forfait, gardant leurs forces pour une épreuve aux conditions plus faciles. Mais la lutte n'en sera pas moins chaude entre les vingt-six concurrents qui se rangeront sous les ordres du starter. A défaut de qualité, nous aurons au moins la quantité.

Il faut ajouter qu'il est fort possible que le Prix **batte le record des enjeux au tiercé et fasse afficher un rapport largement millionnaire.** Il faut se souvenir que le record du trio Quimilgrey, Junia, Xanthor en 1957, **n'a jamais été battu,** aucune mise dans l'ordre n'ayant été touchée : 32 millions et des poussières d'anciens francs pour 200 francs ! Sans remonter si loin, l'an dernier, les trois premiers dans l'ordre, Arvine, Moon Jet et Sea Wolf avaient rapporté 41.873,70 francs pour trois francs ! Donc, tous les espoirs sont permis, d'autant que les embûches ne manquent pas sur ce long parcours de près de 5.000 mètres. Et comme on s'en rendra compte en lisant ses pronostics en pages 20 et 21, notre ami Maurice Bernardet a dû tremper sa plume sept cents fois dans l'encrier avant de nous donner ses huit préférés.

Souhaitons pour nous qu'il ait vu juste !

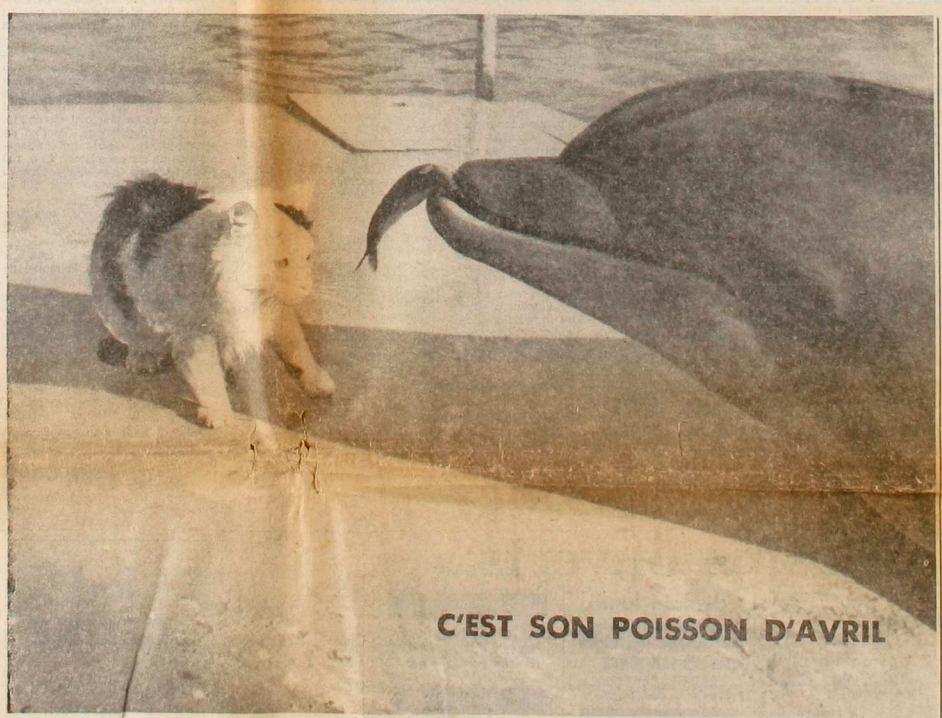

C'EST SON POISSON D'AVRIL

Mondanité

Kissinger s'est remarié

La nouvelle Mme Kissinger

WASHINGTON, 31 mars. — Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a épousé sa compagne de longue date Mlle Nancy Mc Ginnes au cours d'une cérémonie privée non loin d'Arlington, en Virginie. Divorcé, M. Kissinger est père de deux enfants, une fille de 17 ans et un garçon de 12 ans. C'est à Acapulco (Mexique) que les nouveaux époux passeront les jours de lune de miel.

Lille aussi aura son métro

Fin 1977, l'agglomération lilloise aura sa première ligne de métro qui reliera Villeneuve-d'Ascq au centre hospitalier régional (15 km). Une seconde ligne sera mise en chantier entre Tourcoing et Lomme (25 km). Pour ce métro à petit gabarit, 505 millions de francs seront dépensés de 1974 à 1977. Ainsi avec Marseille et Lyon, la ville de Lille, comme la capitale, aura son métro.

DANS CE NUMERO

● *PAGE 6 :*
L'auto
la fiche technique de l'Audi 80 GT

● *PAGE 8 :*
Quand Kléber Haedens raconte une vie d'homme
par René MAINE

● *PAGE 13 :*
Pierre Billard Pierre Marcabru et l'hommage de Robert Lamoureux à Françoise Rosay

● *PAGE 16 :*
Les jeux
Krakmuk, mots croisés et bridge

Bricolage	10
Cuisine	10
Immobilier ...	11
Jardin	10
Nouvelle	8
Où passer ..	12
Spectacles ..	13 à 16
T. V.	2

MESSAGE A LA MER : un cri de détresse ou une (bonne) farce ?

SAINT-RAPHAEL, 31 mars. — REJETEE par la mer sur la plage d'Agay (Var) une bouteille contenait ce message : « Je suis prisonnière d'un yacht qui vogue vers le Maroc. J'ai été enlevée à Saint-Tropez. Je suis Allemande. Je m'appelle Margaret Peterman. J'habite Hagen, 550 Stassberg ». Suivaient quelques mots illisibles, puis... « Au secours, on va m'envoyer dans un b... arabe. Le bateau s'appelle « Yannick ». Au secours... »

Le passant en vacances qui avait fait cette trouvaille, la porta à la gendarmerie de Fréjus qui alerta le bureau des Affaires maritimes de Toulon. La police judiciaire enquête également.

Mais d'ores et déjà on sait qu'aucun yacht du nom de « Yannick » n'a relâché à Saint-Tropez ces derniers temps. D'autre part, une enquête effectuée à Hagen, n'a permis de retrouver qu'une dame Petermann (avec deux n à la fin). Il s'agit d'une retraitée qui n'habite pas du tout à l'adresse indiquée dans le message. On se demande donc si ce dernier ne serait pas l'œuvre d'un mauvais plaisant.

A la veille du 1er avril, « Splash », le dauphin vedette du Marineland d'Antibes a bien fait bisquer « Mitsi », le chat de l'établissement, en mangeant sous son nez et sa moustache un excellent poisson. D'où cette photo prise hier sur le vif. Il faut dire que des huit dauphins que l'on peut voir au Marineland d'Antibes « Splash » est non seulement le plus gentil mais le plus intelligent... et le plus farceur !

Marée noire vaincue

MELUN, 31 mars. — Une nappe de mazout qui s'étendait sur un demi-kilomètre et descendait le cours de la Seine, en amont de Melun, a pu être neutralisée par les pompiers grâce à un produit spécial.

Traîné durant 12 kilomètres

ANGOULEME, 31 mars. — Sa voiture encastrée sous un camion, M. Pierre Mathieu, d'Angoulême, a été traîné sur 12 kilomètres par le poids lourd sur la route d'Eden à Dignac (Charente). Le chauffeur de l'engin, M. Roland Gibert, 28 ans, de Villeneuve-sur-Lot, ne s'était aperçu de rien. Ce n'est qu'à l'étape, à Dignac, qu'il découvrit l'épave. M. Mathieu, blessé à la tête, a été transporté à l'hôpital d'Angoulême.

LIQUIDATION TOTALE de tout le stock

POUR CAUSE DE CESSION DE BAIL

Autorisation Préfectorale Loi du 30.12.1906

Boutique TEAM CLUB

82-84, Champs-Elysées

ouvert de 10 h. du matin jusqu'à 0 h. 30 de la nuit

Aperçu des articles :

CHEMISIERS (toile et sport)
JUPES - PANTALONS - VESTES
BLAZERS D'ETE - JUPES LONGUES
ROBES sport et habillées
ENSEMBLES - IMPERMEABLES
PULLS cashmere - shetland
laine d'agneau - coton texturé - etc.
PULLS - GILETS - DEBARDEURS ET TEE-SHIRTS

les lundi 1er, mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 avril
(et jours suivants)

Quel temps ?

La météo prévoit pour aujourd'hui un temps souvent nuageux et pluvieux par moment sur la moitié sud-est du pays. Les pluies seront parfois accompagnées d'orages. Il neigera en haute altitude. Sur la moitié nord-ouest, par contre, de belles éclaircies se développeront. Les températures minimales seront en baisse surtout de la Bretagne à la Belgique.

LA COUPE

Exploit du Paris S.-G.

Il a battu Metz 2 buts à 0

Saint-Etienne défait à Angers

LES huitièmes de finale de la Coupe de France de football disputés hier (matches aller) ont donné lieu à une vive surprise : le Paris-Saint-Germain est allé battre Metz chez lui, 2 à 0 ! Autre réussite : Angers a battu Saint-Etienne, 2 à 0. Nantes, pour sa part, a eu raison de Strasbourg sur penalty, 1 à 0. Toulouse a été battu par Reims, 4 à 1 ; Monaco a été sans pitié avec Rouen, 3 à 0 ; bon « défi » Cannes au petit trot, 2-1 ; Bastia a fait de même avec Laval, 3-1 ; enfin Sochaux a vaincu Ajaccio, 3-2. Les matches retour auront lieu mercredi.

(Détails page 19.)

AUTOMOBILE

Beltoise 2e

Jean-Pierre Beltoise a réalisé une excellente performance au Grand Prix d'Afrique du Sud de formule 1. Au volant de sa BRM, il a pris la deuxième place derrière l'Argentin Carlos Reuteman qui a remporté sa première grande victoire. Patrick Depailler s'est classé quatrième.

BASKET

Cet après-midi, à Berck, le leader du championnat rencontrera Vichy, le deuxième du classement. Après la crise qui a secoué le club nordique, cette rencontre ne sera pas un match comme les autres.

(Détails page 18.)

Les arbitres lyonnais font grève

LYON, 31 mars (A.F.P.) — Les arbitres lyonnais, en guise d'avertissement, ont décidé de ne pas diriger, demain dimanche, les rencontres du district du Rhône.

Leur abstention a pour but de protester contre la brutalité et la grossièreté qui règnent sur les stades de la région.

Dimanche dernier, cinq arbitres ont été victimes d'agressions sur les terrains lyonnais et plusieurs autres ont été insultés.

La Commission des arbitres du Rhône « regrette que pour beaucoup de dirigeants et joueurs le résultat prenne une importance trop grande faisant ainsi oublier les règles de la bienséance et de la loyauté ».

LES PIEDS SENSIBLES c'est l'affaire de

SULLY

RIVE GAUCHE, 85 RUE DE SÈVRES
GARE DE L'EST, 53 BD DE STRASBOURG
ET 81 RUE SAINT-LAZARE

Tressé main et beau chevreau, 6 largeurs en toutes pointures, du 35 au 43 féminin du 38 au 48 masculin.

CATALOGUE GRATUIT : SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6e.

RECONSTITUTION DÉCISIVE MERCREDI A BRUAY

Dernière chance de faire la lumière sur la mort mystérieuse de Brigitte

MERCREDI prochain se jouera à Bruay-en-Artois le dernier épisode d'une histoire tragique commencée il y a deux ans — à trois jours près — avec la découverte sur le terrain vague du coron n° 4 du corps nu et mutilé d'une collégienne de seize ans, Brigitte Dewèvre.

Le 1er mars, la neige avait contraint M. Rémy à interrompre la reconstitution.

En tout cas, c'est la dernière reconstitution. **Peut-être la dernière chance pour la justice de trouver enfin toute la vérité.** Après, on fermera le dossier d'une affaire qui a embrasé la France entière au temps du duel Pascal-Leroy et qui, depuis les aveux et les rétractations de Jean-Pierre F..., a été ramenée à de plus justes proportions.

Pour la deuxième fois en moins d'un mois, M. André-Daniel Rémy, président de la Chambre d'accusation de Douai, va donc revenir rue de la Comté et rue de Ranchicourt, dans ce quartier noir et sinistre, veillé par des terrils hors d'usage.

M. Rémy a soixante-six ans et il est myope. En juin 1972, il était déjà intervenu dans cette affaire en refusant la mise en liberté du notaire Pierre Leroy. Sa reconstitution était prévue pour le 1er mars. Mais ce jour-là, les rafales de neige étaient si violentes et le froid si vif que tout avait été interrompu avant même que l'on en arrive à l'instant du meurtre de Brigitte Dewèvre, vers 19 h 50 le 5 avril 1972, sur la plate-forme de béton de la rue de Ranchicourt.

Apparemment, M. Rémy était très déçu en remontant dans sa voiture : « Vraiment, disait-il en hochant la tête, on n'a pas beaucoup avancé ».

Dans la tempête, on avait quand même un peu avancé. Surtout grâce à deux témoins, deux jeunes filles, Micheline Ousselin, la meilleure amie de Brigitte, et Dominique Roger. A plusieurs reprises, Jean-Pierre F. avait répété au juge Sablayrolles : « Vers 20 h 30, devant le n° 18 de la rue de la Comté, Brigitte m'a dit : « Je vais chez ma grand-mère. Viens me rejoindre tout à l'heure sur la plate-forme. Il faut que je te parle ».

« C'est faux, a affirmé le 1er mars Micheline Ousselin au président Rémy. Ce soir-là, Brigitte n'a donné aucun rendez-vous à Jean-Pierre. Elle ne lui a même pas parlé ».

Le second témoin, Dominique Roger, constituait pour le juge Pascal un des personnages-clés de l'énigme. C'est elle qui, la dernière — l'assassin excepté — a vu Brigitte Dewèvre vivante. A 19 h 45, devant la plate-forme. Mlle Roger, 22 ans, préparatrice en pharmacie, a toujours été catégorique :

« Brigitte était à environ 2 mètres d'un homme bedonnant, âgé d'une trentaine d'années et vêtu d'un pull-over sombre à col roulé. »

A l'époque, on avait fait endosser un pull-over au notaire, à sa fiancée et à Jean-Pierre F...

« Ce n'était pas Me Leroy, avait affirmé la jeune fille au juge Pascal. Ni Jean-Pierre que je connais bien. En revanche, je ne peux pas dire que ce n'était pas Mme Mayeur. »

Il y a trois semaines, devant M. Rémy, Dominique Roger s'est montré beaucoup plus évasive. Après avoir défilé devant la plate-forme où se tenaient Jean-Pierre et une petite brune qui jouait le rôle de Brigitte, elle a dit au magistrat : « J'ai simplement jeté un coup d'œil sans m'arrêter de marcher. Pour Brigitte, je suis formelle. C'était bien elle. Pour l'homme, je ne sais pas. Je n'ai pas fait attention ».

C'est probablement sur cette plate-forme que les opérations reprendront mercredi. Avec Jean-Pierre, bien sûr, qui a déjà quitté le quartier des mineurs de Fresnes pour la maison d'arrêt de Douai. Mais aussi avec Me Leroy et sa femme Monique qui restent inculpés d'homicide volontaire et de complicité d'homicide volontaire et attendent depuis près d'un an un non-lieu.

Me Leroy répétera ce qu'il n'a jamais cessé de dire à M. Pascal et au juge Sablayrolles : « J'étais dans ma voiture, je n'ai pas vu le temps passer. »

Monique Mayeur, elle, répétera qu'elle avait préparé le dîner et qu'elle attendait son fiancé, au salon, en regardant la télévision.

La seule surprise pourrait venir de Jean-Pierre qui devra revivre au ralenti toutes les étapes de son parcours morbide sur le terrain vague avec Brigitte dans les bras.

Mais, à Bruay-en-Artois, on se demande : « Et s'il donnait une troisième version de l'affaire ? »

Patrick MILER.

5 heures du matin
MERCREDI
3 AVRIL 1974
Nouvelle série - N° 9.219 (93e jour)
1 F
6, boul. Poissonnière
PARIS-9e
Tél. : 770.73.39 et 91.59

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Jacques DUCLOS
le 10 avril, de 12 à 14 heures
à la LIBRAIRIE NOUVELLE
8, boulevard Poissonnière — PARIS-9e
dédicacera son nouveau livre
BAKOUNINE et MARX
OMBRE ET LUMIERE
AMIS DE PROVINCE : Réservez votre exemplaire qui vous sera expédié dédicacé — Tél. : 824-77-63
PRIX : 34 F + 3 F de port

Le Président de la République Georges Pompidou est mort hier à 21 heures

Le Secrétariat général de la présidence de la République a publié, à 21 h 55, hier soir, le communiqué suivant :

« Le président de la République est décédé le 2 avril 1974, à 21 heures.

« Signé : professeur Vignalou. »

Dans l'après-midi, on avait appris que le président de la République avait annulé tous ses rendez-vous. Le Conseil des ministres de ce matin devait être présidé par M. Messmer.

La Constitution de la République, dans son article 7, prévoit que c'est le président du Sénat qui assure provisoirement la présidence durant la période qui précède de nouvelles élections présidentielles. Le président du Sénat est actuellement M. Alain Poher.

M. Pompidou avait été élu le 15 juin 1969

M. Georges Pompidou, président de la République française, qui vient de mourir, est né le 5 juillet 1911 à Montboudif (Cantal). Normalien, agrégé de lettres, il est professeur à Marseille (1935-1938), puis à Paris (1939-1944). Chargé de mission au cabinet du général de Gaulle (1944-1946), il devient adjoint au commissaire général au Tourisme (jusqu'en 1949), tout en étant maître des requêtes au Conseil d'Etat.

De 1956 à 1962, il est directeur général chez les Frères Rothschild et administrateur de nombreuses sociétés du groupe.

Il dirige le cabinet du général de Gaulle (président du Conseil) de juin 1958 à janvier 1959. Membre du Conseil constitutionnel (février 1959-avril 1962), il est nommé premier ministre le 16 avril 1962 et reconduit dans ses fonctions quatre fois, jusqu'au 10 juillet 1968. Simultanément, il est élu conseiller municipal de Cajarc (1965-1969), député du Cantal (mars-mai 1967, juin 1968-juin 1969).

M. Pompidou est élu président de la République le 15 juin 1969 (58,22 % des suffrages exprimés).

Il a épousé en octobre 1935 Mlle Claude Cahour, dont il a eu un fils : Alain.

Le conducteur de cette DS et ses six passagers, dont quatre enfants, ont trouvé la mort lundi soir à La Châtre (Indre). Trop grande vitesse pour un virage trop « raide » : le véhicule s'est écrasé contre un mur. (Page 10.)

L'EUROPE DES ZIZANIES

LES vifs désaccords qui viennent de se manifester à Luxembourg entre les ministres des Affaires étrangères des « Neuf » montrent combien ce qu'on hésite à appeler encore la « communauté » européenne est loin de donner l'image de l'entente harmonieuse et sans nuages promise autrefois par ses promoteurs.

Le fait est que, comme on pouvait le prévoir, le Marché commun a été bien incapable de surmonter les contradictions d'intérêts qui opposent les uns aux autres les Etats membres, et qui résultent, pour l'essentiel, du développement inégal du capitalisme.

LUNDI, à Luxembourg, c'est entre le ministre britannique James Callaghan et ses huit autres collègues qu'une première querelle a éclaté. Cette dispute aussi était prévisible, étant données les conditions dans lesquelles le gouvernement de Londres avait été admis au Marché commun.

Enregistrons à cet égard que même le « Daily Mail » en vient aujourd'hui à admettre que, dans la petite Europe, **« la Grande-Bretagne est peut-être un cheval de Troie américain ».** Quand de Gaulle le disait, et quand nous l'en approuvions, quelles dénégations indignées cette formule ne provoquait-elle pas !

Et l'on sait comment, au mépris de cet avertissement, le pouvoir s'est employé à faciliter l'entrée de l'Angleterre au Marché commun.

Pourtant, il était tout à fait illusoire de se targuer, comme le faisait le gouvernement, d' **« amarrer solidement la Grande-Bretagne à l'Europe »**, et d'ainsi **« marquer l'identité de cette Europe vis-à-vis de tout le monde, y compris vis-à-vis des Etats-Unis ».** Pour notre part, à l'époque, nous mettions en garde contre « une construction soumise à l'influence des deux « alliés privilégiés » de l'Amérique : Londres et Bonn » (1).

La diplomatie du pouvoir récolte aujourd'hui ce qu'elle a elle-même semé.

C'EST pourquoi, à Luxembourg — deuxième querelle — M. Jobert vient d'être isolé, face à huit autres ministres empressés à donner aux Etats-Unis un droit de regard permanent sur les moindres initiatives de la « communauté » européenne.

Le premier résultat concret de cet atlantisme, c'est qu'aucun accord n'a pu être réalisé entre les « Neuf » sur l'ouverture d'un dialogue avec les Etats arabes. Les partenaires de M. Jobert prétendaient, en effet, qu'au préalable, puis à tout moment, l'autorisation de Washington soit systématiquement demandée.

M. Jobert n'a certes pas eu tort de ne pas y consentir. Mais on ne saurait cependant s'en remettre à lui pour résister à l'assujettissement américain. En effet, comme le constate M. Maurice Duverger, **« la politique actuelle » tend à aligner la France sur les Etats-Unis en y donnant la même prédominance au profit, à la rentabilité, aux affaires. Ce régime de l'argent-roi se distingue de moins en moins du système américain, ce qui justifie de moins en moins sa prétention à l'indépendance »** (2).

L'EUROPE du **big business** ne saurait ni mettre un terme aux rivalités d'intérêts et à la loi de la jungle ni être une Europe indépendante.

L'indépendance de l'Europe implique la fin du règne des oligarchies industrielles et financières ; elle implique la démocratie. Elle ne peut être que l'œuvre de la gauche, l'œuvre des travailleurs.

Yves MOREAU.

(1) « L'Humanité », 20 mars 1972.
(2) « Le Monde », 3 avril 1974.

Orly paralysé (par le brouillard)

Aucun appareil n'a pu atterrir ni s'envoler, hier matin, à Orly, où le brouillard réduisait la visibilité à moins de 150 mètres. Mais, dans la soirée, un orage éclatait sur Paris...

(Page 10.)

Communiqué commun Parti Communiste Français-C.F.D.T.

(Page 5.)

LAOS

● Formation imminente d'un gouvernement de coalition. Souphanouvong attendu aujourd'hui à Vientiane.

(Page 3.)

CHILI

● Clodomiro Almeyda, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de l'Unité Populaire, en danger de mort.

(Page 2.)

Demain, 20 h 30 à la Mutualité

MEETING UNITAIRE CONTRE LA MAINMISE DU POUVOIR SUR L'INFORMATION A L'O.R.T.F.

(Page 6.)

CANCER

● Tout dépend de la recherche, nous dit un spécialiste, le docteur Saracino. Mais qui doit la financer ?

(Page 10.)

BRUAY

● Ce matin, à 8 h 30, la reconstitution du meurtre met en présence les trois inculpés : Pierre Leroy, Monique Mayeur et Jean-Pierre F....

(Page 10, Claudine DUCOL.)

LES AMIS DE LA RUE

LES grandes semailles de printemps commenceront demain. Je veux parler de la vente géante de l'« *Humanité Dimanche* », acte premier des manifestations du 70e anniversaire de notre journal.

Ce sera un effort exceptionnel des communistes de la France entière pour que, du 4 au 7 avril, un numéro de l'« H.D. », encore meilleur que les précédents, soit entre les mains de dizaines de milliers de nouveaux lecteurs.

Descendre dans la rue, avec son paquet d'« H.D. » sur la poitrine, c'est un acte politique important. De plus, qui ne l'a jamais accompli comprendra, quand il le fera pour la première fois ces jours-ci, qu'il s'est privé lui-même d'une grande richesse : celle des rencontres. Il sera surpris de la variété des hommes et des femmes qui viendront vers lui, vers son journal, comme des questions que tel travailleur, tel étudiant au chômage, tel catholique sortant de la messe, tel retraité, posent chaque dimanche à ces inconnus fraternels : les C.D.H., eux que Paul Eluard, dans un poème dédié à son journal de cellule, a appelé « *les amis de la rue* ».

LES autres journaux sont des éphémères. Ils naissent au petit matin, meurent chaque soir et sont jetés, puis renaissent à l'aube suivante, avec le numéro du jour.

« *L'Humanité* » est sans doute le seul quotidien dont chaque exemplaire continue de servir, des jours et des semaines, ses articles, découpés, collés sur les panneaux muraux, aux portes des entreprises, des facultés. Jadis, dans la nuit nazie, « *l'Huma* » interdite était lurge comme les deux mains. Nos militants risquaient, donnaient leur vie pour l'imprimer, la glisser dans les boîtes aux lettres. Le lecteur aussi risquait sa liberté, sa vie, pour avoir lu et gardé chez lui un exemplaire, plus dangereux pour l'occupant qu'une grenade.

Organe central du Parti communiste français, « *l'Huma* », comme l'« *H.D.* », reste une arme révolutionnaire irremplaçable pour informer, pour organiser l'action contre le capital, pour unir, établir la communication entre le parti des travailleurs et les travailleurs eux-mêmes.

Dans les conditions de lutte actuelles, où une bataille décisive est engagée : celle de l'union populaire pour le Programme commun, diffuser « *l'Humanité* », c'est aller vers ceux qui sont isolés, anxieux du lendemain, qui doutent, s'interrogent : « *Comment changer le monde ? Comment sortir de cette crise ?* » Aller au grand jour... mais ce n'est pas moins indispensable que ce ne le fut en 1941, en 1936, ou dans n'importe quel moment de l'histoire de France des 70 dernières années.

LE numéro de l'« *H.D.* » que nous allons diffuser en masse dès demain, va aider dans leur travail, par son riche contenu, son exceptionnelle qualité, les « *amis de la rue* », vieux C.D.H. ou nouveaux venus « *sur la brèche* ». Nous ferons d'une pierre deux coups, car les lecteurs de ce numéro, où les signatures de Fajon, d'Andrieu, de Salini, se joignent à celles des rédacteurs de l'« *H.D.* », auront envie de lire par la suite « *l'Huma* » quotidienne en plus de son frère du dimanche. A condition que la bataille de la « *vente géante* » ne soit pas de notre part un baroud d'honneur. Mais une pierre blanche jalonnant la route vers une diffusion, jour après jour plus large, de notre journal. Celui de Jaurès, de Cachin, de Vaillant-Couturier, de Péri, de Sampaix... et de tous les « *amis de la rue* ».

Madeleine RIFFAUD.

Jeudi 11 avril, à 20 h 45 salle de la Mutualité

CELEBRATION DU 70e ANNIVERSAIRE DE « L'HUMANITÉ »

sous la présidence de G. MARCHAIS

Allocution d'Etienne FAJON

La soirée se terminera sur un spectacle conçu et réalisé par Raoul SANGLA

Pierre Leroy, Monique Mayeur, Jean-Pierre F. : *qui détient la clé du crime de Bruay ?*

Le temps sera sans doute plus clément aujourd'hui à Bruay, à 8 h 30, pour la reprise de la reconstitution du meurtre de Brigitte Dewèvre, interrompue par une rafale de neige, le 1er mars dernier. A moins que le brouillard n'entrave à nouveau une « recherche de la vérité » qui semble bien aléatoire presque deux ans jour pour jour après le crime.

Tous les protagonistes du drame, leurs avocats, la partie civile, une vingtaine de témoins seront là, autour de M. André-Daniel Rémy, président de la cour de cassation de Douai. Tous, sauf un absent de marque, le « petit juge » Henri Pascal, dessaisi du dossier en juillet 1972, entêté dans ses certitudes et rêvant d'une justice moins secrète.

On se perd dans les rebondissements d'une affaire qui, jour après jour, est devenue plus obscure.

Trois inculpés, trois personnages typés qui ont déchaîné les passions, vont se retrouver : Me Leroy et Monique Mayeur, devenue Mme Leroy, d'un côté, Jean-Pierre F., de l'autre.

Les deux premiers attendent un non-lieu, une décision de justice qui les innocenterait. Mais les images d'Epinal ont la vie dure. Pierre Leroy et sa femme resteront toujours étrangers au monde des corons dans lequel ils furent plongés aux premiers jours de l'enquête. L'emploi du temps du notaire, au soir du 5 avril 1972, a encore des trous.

Reste Jean-Pierre F., personnage central de l'affaire depuis ses aveux en avril dernier, rétractés partiellement depuis. Adolescent fragile, élevé dans le même monde que celui de Brigitte, sa personnalité est bien difficile à cerner. Jean-Pierre va d'abord révéler aux policiers qu'il s'est disputé avec Brigitte, qu'elle est tombée sur le ciment de la plate-forme où ils se trouvaient, et qu'ayant pris peur il l'a étranglée. Le secret de l'instruction sera si bien gardé au lendemain de ses aveux que les policiers diront avoir trouvé chez Jean-Pierre les lunettes de Brigitte.

L'adolescent est immédiatement inculpé de meurtre et écroué, le 19 avril 1973, à Fresnes. Quelque temps après, il se rétracte partiellement et nie avoir étranglé Brigitte. Il maintient seulement qu'il aurait transporté le corps jusque chez lui en passant par la haie du parc de Monique Mayeur. Il affirme ensuite s'être servi d'une brouette pour ramener le corps sur la butte où il l'aurait mutilé.

Mais les experts ne sont pas d'accord avec ce récit. Pour eux, Brigitte était encore vivante quand elle fut frappée à coups de hache et elle était déjà dévêtue lorsqu'elle fut griffée par les épines de la haie.

Entre la mémoire parfois défaillante des témoins, les visages impassbles de Pierre Leroy et de Monique Mayeur, les gestes que Jean-Pierre devra répéter ou simuler aujourd'hui, où se cache la vérité ?

La reconstitution, peut-être le dernier acte d'une instruction qui a déjà réuni plusieurs kilos de dossiers, permettra-t-elle qu'elle éclate ? Sinon l'affaire de Bruay s'enfoncera dans le mystère et Brigitte seule, déjà un peu oubliée sous le poids des dossiers, sera gardienne du secret.

Claudine DUCOL.

8f. belges •1f.•

Libération

mercredi 3 avril 1974 2ème année n° 209

27, rue de Lorraine, 75019 PARIS. Tél. : 202-90-60

Directeur : Jean-Paul Sartre

BRUAY-EN-ARTOIS

reconstitution aujourd'hui

Aujourd'hui a lieu à Bruay en Artois la reconstitution du meurtre de Brigitte. Sur le terrain vague, les acteurs vont se rencontrer une fois de plus : le juge d'instruction, le procureur, le substitut, les témoins, les inculpés, qui vont rejouer le drame au milieu d'une escorte de policiers.

Trois inculpés : le notaire Maître Leroy, sa femme Monique Leroy, et Jean-Pierre... Le notaire et sa femme sont en liberté provisoire, Jean-Pierre est en prison. Le Notaire est notaire, et Jean-Pierre est fils de mineur ; les uns ont toujours nié sans arriver à effacer dans la mémoire du coron les charges qui pèsent contre aux, l'autre a avoué sans jamais convaincre...

La première reconstitution s'est déroulée dans des conditions bizarres, puis a été interrompue; aujourd'hui, à Bruay ou ailleurs, le mot Justice signifiera vérité.

Une vérité qui ne soit pas à deux poids deux mesures.

BELGIQUE

APRES L'EXPULSION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES CLANDESTINS DE BRUXELLES

La mobilisation continue et la grève de la faim reprend

Plus de trois cents personnes ont défilé lundi soir dans les quartiers immigrés de Bruxelles pour protester contre l'expulsion et le rapatriement des dix travailleurs immigrés qui faisaient la grève de la faim.

Mais ce n'était qu'un début, et la riposte s'est immédiatement organisée : dès hier, la grève de la faim reprenait avec des Belges. Ils sont cinq à avoir repris le combat, deux d'entre eux avaient déjà commencé la grève pour soutenir leurs frères immigrés la semaine dernière, les trois autres sont nouveaux. Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner les noms des travailleurs immigrés qui ont été rapatriés. **Le gouvernement belge a livré à la police tunisienne** Mohammed Selim Najeh, secrétaire général du Comité des Travailleurs Immigrés, et Abdel Razak, cuisinier, vivant en Belgique depuis quatre ans.

Le gouvernement Belge a livré à Hassan II et à ses sbires : Ali Daboussi, ouvrier ; Mustapha Ben Mehdi, plongeur ; les frères Mohammed et Ahmed Temnani qui vivaient en Belgique depuis 4 et 6 ans ; Ahmed Raïs ; Mohammed Amgar ; et surtout Zaïdi Mohammed ouvrier de 19 ans dont la famille est en Europe depuis des années, et vit actuellement en Belgique. Tous ceux qui ont été livrés aux bourreaux de leurs pays respectifs sont des ouvriers : TOUS !

(suite page 12)

SAINT-NAZAIRE

Après la levée du lock-out

L'initiative ouvrière

les débrayages ont repris de plus belle

(Fotolib)

Depuis le début mars, et pour la première fois aux chantiers, l'action est lancée pour une augmentation non hiérarchisée : *« 200 F pour tous »* Pour l'obtenir, il est décidé de faire des débrayages tournants de 3/4 d'heure qui désorganisent la production.

Très vite, les journées de travail se transforment en journées de discussions, et le travail ne se fait qu'à 50 %. *« L'Internationale »* amenée sur pick-up par les délégués syndicaux est remplacée peu à peu par du musette ; les débrayages « ordonnés » deviennent peu à peu l'occasion de fêtes. C'est une *« mauvaise ambiance »* pour la direction qui décide de précipiter le mouvement par un lock-out brutal, le lundi 25 mars.

En réplique au lock-out, il n'y a pas d'occupation, mais des manifestations en ville, blocage de carrefours, visites à l'usine de la SEMM occupée pour s'opposer à sa liquidation. Et samedi c'est la surprise : la direction lève le lock-out, les ouvriers des chantiers reprennent sans rien puisque l'avance de 2 % accordée par la direction est une avance sur ce qui est prévu par l'accord d'entreprise, et que les journées lock-outées seront rattrapées par 4 jours de travail supplémentaires, ce qui revient au non-paiement des heures lock-outées.

Or, la tradition de lutte des ouvriers des chantiers est connue : en 1955 une lutte commencée en février et terminée en septembre avait abouti à 22 % d'augmentation. Qu'en 74 les chantiers reprennent sans rien, c'est pour le moins surprenant.

(Suite page 3)

Aujourd'hui dans Libé :

— 2. Avortement: avant la marche du 6 avril.

— 4. Brésil. Le gendarme du Continent.

— 6. La grève de la faim des travailleurs immigrés

— 7. Faut-il brûler les usines ?

— 8. Que faire contre l'armée ?

BANQUES

Europe 1 et RTL occupées hier par des grévistes

Les studios d'Europe n°1 ont été occupés dans la matinée d'hier par les grévistes de la BNP qui entendaient faire passer sur les ondes un message dénonçant l'intervention policière dans les deux centres principaux de la BNP à Paris. Le texte composé par les grévistes est bien passé, mais amputé de sa dernière partie : on y dénonçait *« la volonté du patronat de renforcer son appareil répressif plutôt que de discuter les justes revendications des salariés »*.

Parallèlement, le hall de RTL était bloqué par d'autres grévistes dans le même but. Malgré les promesses, le message n'est pas passé au journal de 13 heures. Il devait passer à 21 heures.

Dans de nombreux secteurs du tertiaire, les débrayages sont de plus en plus fréquents. Lundi, de nombreux employés de la Brink's France chargés du transport des fonds bancaires ont déclenché un mouvement de grève suivi à 100% par les 600 salariés. Hier matin, 20 à 30% du personnel de la Caisse Nationale de Crédit Agricole à Paris ont décidé d'une grève de 24 heures reconductible. Ils demandent entre autre une augmentation de salaire de 5%, un salaire minimum de 1 500 F.. De même des compagnies d'Assurances de la Région Parisienne ont cessé le travail pour une durée illimitée depuis le 25 mars.

A Roubaix, le Crédit Lyonnais était occupé hier par une vingtaine de grévistes ; d'autre part, des piquets de grève bloquaient l'entrée du Crédit du Nord et de la Société Générale.

A la Bourse, les cotations ont repris et se sont effectuées normalement après une interruption de trois jours. Néanmoins, les négociations entre les syndicats et le patronat se poursuivent. Enfin, de nombreux hôtels parisiens connaissent à leur tour des grèves.

(voir nos informations page 3)

XX

NOUS AVONS CHOISI cette AMC GREMLIN
LE GAULOIS
Chez Jean-Charles Automobiles
EXPOSITION: 28, rue Claude Terrasse 75016 PARIS Tél. 288.23.46 / 525.38.83

LE FIGARO

1 F

« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur. » BEAUMARCHAIS

14, rd-pt des Champs-Élysées, 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 256-80-00.

MERCREDI 9 OCTOBRE 1974

ÉDITION DE 5 HEURES

Directeur : Pierre BRISSON (1934-1964)
148e ANNÉE — N° 9.351 depuis la Libération

Prix du « Figaro » à l'étranger : Algérie, 0,85 din. ; Maroc, 0,90 dh ; Tunisie, 90 mil. ; Espagne, 18 p. ; Italie, 250 lires ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 FB ; Luxembourg, 8 FL ; Suisse, 0,80 FS ; Allemagne, 1 DM ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Hollande, 0,75 Fl.

vison BLACK-GLAMA le plus foncé du monde
Jeanne Nataf
FOURRURES 250, FG SAINT-HONORE (8e)

Ouverture hier à Lille des Assises du patronat français

Un procès

LA France première puissance économique de l'Europe à partir de 1985. Nombre d'observateurs étrangers, tous éléments rassemblés et analysés, n'hésitaient pas à avancer ce pronostic. Il y a de cela quelques mois à peine.

Nous devons nous armer pour survivre, ne pas sacrifier l'expansion à des économies de bouts de chandelle, sortir davantage de l'Hexagone et prendre profondément racine à l'étranger. C'est ce que proclament, aujourd'hui, nos chefs d'entreprise.

Entre les deux approches d'un avenir presque immédiat, il y a l'écart qui sépare le théoricien du praticien, la prévision de la réalité. Il y a, surtout, le basculement brutal qui s'est opéré depuis quelques mois : notre approvisionnement en énergie est devenu ruineux, notre déficit extérieur a pris des proportions de catastrophe. Deux chiffres : en 1969, alors que s'opérait notre décollage économique, notre déficit commercial était de 10 milliards de francs ; cette année, alors que nous tenons la tête des pays en expansion, il frôlera les 25 milliards de francs. Or, nous sommes pauvres en énergie comme en matières premières et, pour nous en procurer, nous devons, non pas perdre de l'argent en commerçant avec l'étranger, mais en gagner davantage.

« Il nous faut un treizième mois de l'exportation », avait lancé Valéry Giscard d'Estaing dès le début de cette année et en sa qualité de ministre de l'Économie et des Finances.

« Portes ouvertes sur le monde », proposent, à Lille, comme thème de leurs assises, les chefs d'entreprise. L'impression pourrait donc être celle de l'identité de vues.

Il n'en est rien.

A l'ancien ministre devenu chef de l'Etat et à son gouvernement, les patrons font un procès. Un : « Vous n'avez aucune politique d'ensemble. » Deux : « Vous décidez de tout en dirigistes et sans nous consulter. » Trois : « Vous maintenez des promesses d'amélioration du pouvoir d'achat qui ne pourront pas être honorées. »

•

Ces critiques sont trop sévères pour ne pas être graves. Et il faut reconnaître qu'elles se tempèrent d'une certaine dose d'autocritique. Ainsi est-il recommandé aux petites et moyennes entreprises de ne pas faire une fixation sur les restrictions de crédit. Elles en souffrent, et certaines en meurent. Mais si le redressement de notre économie, menacée par le déficit extérieur et la crise énergétique, ne se fait pas, il n'y a aucune chance de voir disparaître l'encadrement du crédit. Les problèmes de l'heure ne doivent donc pas être examinés par le petit bout de la lorgnette et pris en compte en négligeant l'essentiel. Mais cela vaut aussi pour le gouvernement, et les chefs d'entreprise le lui disent.

C'est un fait d'importance. La Ve République avait pour épine dorsale l'expansion économique. La fracture de mai 68 une fois réduite, la charpente a tenu. Le patronat a adhéré au régime et l'a soutenu, intégrant même des solutions sociales qu'il aurait auparavant rejetées. Si l'expansion est remise en cause, ou plus simplement si elle n'est pas suffisamment préservée des menaces qui nous cernent, les chefs d'entreprise pourraient réviser leur position.

En cela, ils viennent, eux aussi, de faire leur rentrée politique.

Xavier Marchetti.

DERNIÈRE PAGE :
CHRONIQUE
Comment économiser cent milliards ?
par Pierre DANINOS

FRANÇOIS CEYRAC : Exporter pour survivre

Mais les chefs d'entreprise craignent une reprise de la politique dirigiste

ÉVITER que la crise du pétrole ne conduise au dirigisme, empêcher que la contrainte des économies ne masque les nécessités de l'expansion : tel est le sens de l'intervention de M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., devant les chefs d'entreprise réunis à Lille à l'occasion des troisièmes assises nationales du patronat.

Le patronat craint en effet que la crise générale qui secoue l'économie occidentale n'aboutisse à remettre en cause un certain nombre des fondements de la société d'économie libérale qui est la nôtre. Les capitaux flottants qui se promènent trop librement à travers le monde ne doivent plus obéir aux seuls intérêts privés ; et ce n'est pas seulement dans les partis de gauche que les sociétés multinationales sont attaquées, tandis que les gouvernements les plus libéraux prennent tous des mesures de contrôle des prix et interviennent de plus en plus dans le jeu économique.

Ce jeu économique s'est jusqu'à présent articulé autour de l'expansion dont le patronat français s'est fait l'ardent champion.

Aujourd'hui, les restrictions ont pris le pas sur la croissance économique, aussi bien au Japon qu'en Allemagne ou aux Etats-Unis. L'inflation et le déficit des balances des paiements dû à la facture pétrolière sont les soucis majeurs des gouvernements du monde entier.

La France n'échappe pas à ce renversement. Et, pour les chefs d'entreprise, il intervient à un moment où, peu nourris de tradition industrielle, les Français avaient pris conscience du lien évident qui existe entre une industrialisation poussée et une accentuation du bien-être collectif. Le patronat, ces dernières années, s'était pour sa part beaucoup attaché à populariser cette idée.

Les difficultés actuelles font qu'un doute le saisit. L'impératif des économies à réaliser en de nombreux domaines peut entraîner un repli, sinon un relâchement. Or, à ses yeux, la priorité des priorités doit rester le développement économique, non seulement en France, mais par un rayonnement extérieur de nos entreprises nettement plus affirmé. C'est ce qu'a souligné son chef de file, M. François Ceyrac, aux assises des entreprises ouvertes hier à Lille.

Ph. S.

PAGE 7 : nos dépêches et l'ensemble de nos informations

« FRANCE »

RETOUR IMMINENT AU HAVRE

si l'équipage approuve ce matin l'accord gouvernement-Transat-syndicats

PAGE 6 : nos informations

O.R.T.F. PROLONGATION OU ARRÊT DE LA GRÈVE : DÉCISION CE MATIN

L'intersyndicale proteste contre la présence de forces de police autour de la Maison de la Radio

PAGE 31 : l'article de Georges WALTER et l'ensemble de nos informations

Devant Giscard, Hossein a gagné la bataille d'Hernani

PREMIÈRE création de la Comédie-Française à Marigny : « Hernani ». Bien que cela ne fût ni soirée de gala, ni générale, un hôte de marque : Valéry Giscard d'Estaing. Il est arrivé, ponctuel, à 20 h 20, démontrant ainsi que l'exactitude était aussi la politesse du président de la République. Costume sombre, cravate assortie. Son épouse, Anne-Aymone, sobrement vêtue de noir, était suivie de deux de ses enfants, Jacinthe et Henri.

A l'entracte, le président, entouré de Michel Guy, secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, de Pierre Dux, de Georges Guette et du metteur en scène Robert Hossein, s'est rendu au bar des comédiens où il s'informa, en buvant un jus d'orange, des difficultés que devaient présenter pour les acteurs le duel du premier acte entre Hernani et Don Carlos.

A l'issue du spectacle, un ou deux sifflements s'étant mêlés aux applaudissements plus que chaleureux, on put croire un bref instant qu'on allait assister à une nouvelle bataille d'Hernani. Mais Théophile Gautier n'était pas là et les gilets rouges ne sont plus de mode.

Françoise Varenne.

De gauche à droite : Geneviève Casile, le président de la République, François Beaulieu, Dominique Rozan et Mme Giscard d'Estaing. De dos : Pierre Dux. (Photographie de Jean-Paul Chevallier.)

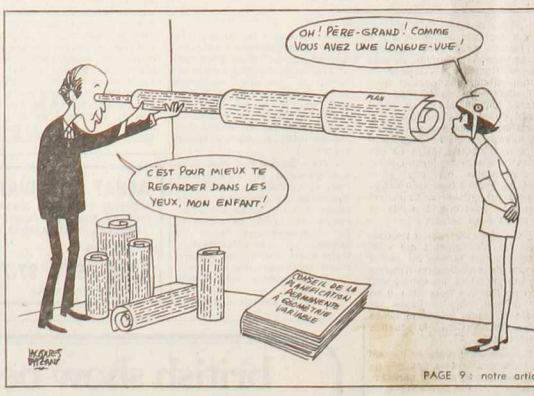

PAGE 9 : notre article

Ce qui manque aux Français

par Pierre EMMANUEL

EN ce temps de vaches maigres, je relis un article vieux de deux mois paru dans le *World Reporter*. Il est simplificateur, à la mode américaine, tant par l'angle de vue que par le choix des personnes interviewées. C'est une prophétie sur « the new France » dont « l'inexorable futur » est déjà visible à la Défense sous forme de gratte-ciel « imités de Park Avenue ». La France des « bistrots, des vins et des cinq à sept », celle des fameux « trois cent cinquante fromages différents et du pâté maison » entre dans « une ère de supermarchés et de problèmes raciaux », déclare à l'auteur « une sage Parisienne ». Pour l'essentiel, la thèse de celui-ci n'est pas fondée sur la disparition du camembert, mais en premier lieu sur le rapport du Hudson Institute dirigé par Herman Kahn, et intitulé *France et son futur 1973-1985*.

Tout le monde se souvient des idées maîtresses de ce rapport, qui prévoyait (avant la crise de l'énergie) que la France serait d'ici à dix ans la plus grande puissance économique de l'Europe occidentale. Jusqu'ici, l'optimisme du Hudson Institute n'a pas été ébranlé par la crise, ce qui laisse rêveur sur la futurologie. Certaines de ses analyses n'ont apparemment rien à faire avec les données économiques ; il juge par exemple que l'Europe protestante du Nord n'a pas su s'adapter à l'abondance et s'effrite dans la « permissivité ». Au contraire, les pays catholiques méditerranéens auraient su associer travail et plaisir, ce qui leur donnerait un avantage dans leur poussée industrielle présente.

Voire. Les thèses économiques appuyées sur des différences ethnico-religieuses, je ne suis pas sûr qu'en cette fin du XXe siècle elles fassent encore sérieux. Plût à Dieu que le Hudson Institute eût raison et que nous eussions réussi une civilisation mêlant harmonieusement travail et joie de vivre ! La « permissivité » (mot dont nous n'avons pas l'équivalent et que *tolérance* est très loin de traduire) ne semble guère y acheminer, il est vrai. Mais, contrairement à ce que pense Hermann Kahn, nous autres, Français américanisés, nous allions du même pas vers la permissivité et vers les techniques de pointe. Les deux phénomènes procèdent de la même philosophie. C'est celle de la société de désir, et nous la découvrons bons derniers au moment où elle devient irréalisable. Nous nous consolerons du manque d'essence par la pléthore de la pornographie.

Cette « permissivité », qui n'est qu'une forme de la boulimie commerciale, apparaîtra vite dérisoire si la pénurie s'impose à nous. Ne l'est-elle pas déjà, avec la civilisation dont elle procède ? A cet égard une observation de l'article mérite d'être relevée : dans la société française, « société de parvenus dynamique », « miracle technocratique » dont les Français ne seraient pas encore conscients, quelque chose d'impalpable manque. L'insatisfaction est chronique, l'absence de confiance dans l'avenir est égale à l'aspiration vers l'avenir.

Pierre EMMANUEL.
de l'Académie française

(Suite page 5, col. 7 et 8.)

32 PAGES

KISSINGER : Une nouvelle tournée au Proche-Orient
(PAGE 2)

PRIX NOBEL DE LA PAIX 74 : Le Japonais Sato et l'Irlandais Mac Bride
(PAGE 4)

ASSEMBLÉE NATIONALE : Réforme des attributions du Conseil constitutionnel
(PAGE 5)

BRUAY-EN-ARTOIS : Le sort de Jean-Pierre connu aujourd'hui
(PAGE 11)

FOOTBALL : Ce soir Barcelone-Entente Reims-Paris-S.-G.
(PAGES 18 et 32)

NOS RUBRIQUES

Actualité internationale (2, 3, 4).
Agriculture (4).
Arts (27).
Bourse de Paris (9).
Carnet du jour (26).
Chronique (32).
Courses (28).
Economie, Finances (6 à 9).
Education (16).
Equipement (17).
Feuilleton (17).
Informations générales (11, 12).
Journée (27).
Médecine (12).
Météorologie (26).
Mots croisés (26).
Petites annonces (19 à 25).
Politique (4, 5).
Presse (25).
Programmes spectacles, radio, télévision (31).
Religion (12).
Social (6).
Spectacles (28 à 30).
Sports (18).
Télévision, radio (31).

CAVALIER SEUL

EXPLOSIF

Il y a comme un parfum d'antique proverbe chinois dans le propos d'André Malraux inaugurant un C.E.S. de la banlieue parisienne : « L'humanité n'apprend jamais que ce qu'elle veut apprendre. »

La formule arrive avec la force et la précision d'un obus de marine dans la construction scolaire nationale, où il est convenu que l'humanité doit apprendre non seulement ce qu'elle ne tient pas à savoir, mais encore tout ce qui s'est dit, écrit, enseigné ou répandu depuis le commencement du monde, y compris l'interminable série de calembours de ce qu'on appelle, je ne sais pourquoi, la philosophie. A ce régime, compte tenu du rapide accroissement des sciences humaines et de celles qui ne le sont pas, il faudra greffer des suppléments de cerveau à nos descendants. A moins que l'humanité n'ait effectivement, comme je le crois, la sagesse que lui prête André Malraux et qu'elle ne se dise, toujours à la manière chinoise « que tout ce qui peut être enseigné ne vaut pas la peine d'être appris ».

André Frossard.

BRUAY-EN-ARTOIS : D'un fait divers à une affaire hors série

Le sort du jeune Jean-Pierre connu aujourd'hui

La chambre d'accusation de Paris doit se prononcer aujourd'hui sur la demande de mise en liberté du jeune Jean-Pierre, détenu depuis le mois d'avril 1973 à la prison de Fresnes. Pour leur part, M. et Mme Dewevre, parents de la petite Brigitte, ont adressé au président de la cour d'appel de Paris un mémoire dans lequel ils demandent, notamment, l'audition du juge Pascal.

Enquête de
Lucien MIARD

« **OUBLIER. On me le répète : la vérité ne vous rendra pas votre fille.** » Dans le décor figé du drame, Mme Dewevre n'oublie pas. Les mêmes questions obsédantes ressassées depuis trente mois. Sous ses yeux, le carré d'herbe où fut abandonné le corps de sa fille. Et, en toile de fond, la haie d'aubépine qui enserre la villa blanche, « **la maison de la Mayeur** ».

« **La vérité,** unique leitmotiv dans l'existence de cette femme de mineur, autrefois effacée, aujourd'hui révoltée, agressive jusqu'à l'audace. Silences menaçants et éclats de colère : « **Je voulais dire à ces gens de la Cour que le procureur général est partial. Il y a du vrai et du faux dans son rapport. Et surtout des manques de conclusions qui servent le notaire. On m'a fermé la porte au nez, prétextant que les parties civiles n'assistaient au débat qu'en des cas exceptionnels. Est-ce que l'assassinat de ma fille n'est pas une affaire exceptionnelle ?** »

Un mémoire fut toutefois déposé sur le bureau du président. Résumé historique de la procédure fait par elle et commenté paragraphe par paragraphe. Résumé de trente mois de tourments et d'incertitudes.

« **Non, M. le procureur général, l'instruction n'est pas close puisqu'on n'a pas tout fait pour découvrir la vérité. Sans doute pensez-vous que cela est légal, « régulier ». Nous croyons, nous, que cela est à l'image d'un procureur de Béthune qui, un jour, refusa de nous serrer la main.** »

Humiliation ressentie à l'époque et qui fit dire à Mme Dewevre : « **Il y a la justice des riches et celle des pauvres.** » Depuis, elle a évolué et proclame : « **Nous dénonçons la collusion du corps judiciaire avec les nantis** ». S'étourdir de formules savantes est une façon de supporter son chagrin. « **Nous serons les porte-parole de tous ceux qui sont épris de justice.** » « **Nous** », c'est évidemment elle et le juge Pascal.

Le visage de la femme se crispe. Elle reprend : « **Un non-lieu pour « eux » ! Ce serait un scandale judiciaire. Non, ce n'est pas possible ; depuis que le juge Pascal est dessaisi, on ne s'est plus occupé du notaire. Faut-il croire que tout est permis pour un notaire ?** »

« Une justice qui n'a pas fait son travail »

L'hypothèse d'un tel arrêt de la Cour n'est envisagé que pour être d'avance récusé : « **Et les présomptions ? Graves, précises, concordantes, avait estimé « notre » juge.** » Rue de la Comté, les présomptions, on les récite comme une litanie. Quoi qu'il en soit, l'éventualité de cette décision de la juridiction d'instruction a de nouveau sonné la mobilisation du coron. « **contre une justice qui n'a pas fait son travail** ». Le mot d'ordre court de porte en porte tandis que les chefs de file consultent le livre public de l'affaire rédigé par le « Comité Vérité-Justice ». Il faut, en effet, se remettre en mémoire certaines péripéties.

Le quartier des mineurs est un univers plébéien avec ses lois et sa morale. L'homme y est dur parce que son labeur est rude, méfiant, parce qu'il ne veut pas être trompé, solidaire, parce qu'il en est ainsi au fond des puits. Mme Dewevre a compté ses partisans. « **En cas de non-lieu** » — elle dit en cas de non-lieu comme on dit en cas de malheur — « **il ne sera plus question de Leroy ou de Mayeur. C'est la Justice qui sera responsable de ce qui arrivera.** » La menace...

Bruay-en-Artois, côté jardin. Un autre monde. Le notaire et sa femme ont pour domicile conjugal la fameuse villa blanche. Couverts d'opprobes, ils sont désormais unis pour faire face au cauchemar. « **Vivre comme avant, est-ce possible ?** » Trop tôt pour répondre. Bien sûr, les amis sont revenus. Le bridge hebdomadaire. Le bateau au Touquet. La chasse et les vacances en Amérique. Distractions - travail. Pourtant, eux non plus n'oublient pas.

« **Je sortirai de cette affaire la tête haute** », Pierre Leroy l'affirme tranquillement. Le ton de sa voix était le même lorsque entre deux gendarmes, il l'annonçait déjà aux journalistes. Grand, massif, la douceur de son visage contraste avec son imposante stature. Il marche apparemment impassible, étranger aux gens et aux choses de la ville. Hautain aussi. Surprenante maîtrise de soi ! On est tenté de lui crier : « **Révoltez-vous** ». Non, il ne fait pas plus étalage de ses sentiments qu'il ne montre sa fortune.

« Le goût du mystère et du roman »

Monique Mayeur est devenue ce qu'elle souhaitait être : la femme du notaire de Bruay-en-Artois. Réussite sociale ou mésalliance ? Dans la bonne société, les avis sont partagés. Mais Mme Pierre Leroy fait fi du qu'en-dira-t-on, jurant de mâter ses adversaires. Maîtresse-femme, elle a repris en main l'entreprise familiale « **à l'enseigne des meubles Mayeur** ». Les affaires tournent rond. Ses clients, ce sont les gens du coron, ceux des rues de la Comté et de Ranchicourt. De bons clients à qui l'ont fait toujours crédit.

Mme Pierre Leroy ne se cache pas : « **Pourquoi le ferais-je ? Je n'ai rien à me reprocher.** » Pourtant, de l'autre côté de la haie, les guetteurs ne manquent pas. Chacun des gestes quotidiens de « **la Mayeur** » est ressenti comme une provocation. Qu'importe, elle attend l'heure de la revanche, rêvant de grands procès qui feront plier ses ennemis. A commencer, bien entendu, par M. Henri Pascal.

Le petit juge de Béthune, lui, est très content de sa dernière « farce ». Ses confidences publiées dans « Paris-Match » ont au moins rappelé au public qu'il était encore là. Le soir, au Palais de Justice, il est le dernier parti, s'attardant sur les marches du perron à la recherche du dernier interlocuteur qui voudra bien encore parler du crime.

Il parle, sautille, sursaute, s'esclaffe : « **On m'a dessaisi au profit d'un juge qui, juridiquement, n'avait pas compétence territoriale... Si on m'avait laissé faire, la vérité aurait certainement éclaté un jour...** » M. Henri Pascal, juge d'instruction, répète qu'il n'a pas d'idées préconçues. Qu'il a instruit à charge et à décharge. Mais évoquant ensuite les premiers face à face Leroy - Pascal, il dit : « **Il n'avait pas l'attitude d'un innocent.** » Plus tard, lorsque l'inculpé sortira un peu de sa réserve, le juge dira alors : « **Ce n'est pas parce qu'on crie son innocence qu'on est innocent.** »

Il y a aussi des éclats de voix du côté de la défense. « **M. Pascal a le goût du mystère et du roman. Il ne faut plus laisser faire ce petit bonhomme.** » Pour le bâtonnier Gayot, les pantalonnades du juge n'ont rien à voir avec la justice. « **Il n'a pas recherché le coupable. Il avait « son coupable » et n'en voulait point d'autre. Je ne veux pas dire,** précise encore le défenseur du notaire, **que le jeune Jean-Pierre est le coupable. Cependant, si on avait trouvé les lunettes de Brigitte cachées dans le fauteuil de Pierre Leroy, je crois qu'il y a longtemps qu'on ne discuterait plus de l'affaire.** »

Voici de nouveau présentés les protagonistes de cette affaire dont on attend l'épilogue. Il en manque un, Jean-Pierre, qui avait 16 ans au moment du crime. En avril 1973, il a avoué être l'auteur de ce crime. Et depuis, il est détenu au quartier des mineurs de la prison de Fresnes. A maintes reprises l'adolescent a varié dans ses explications, est revenu sur ses aveux. Au juge Pascal, il a écrit dernièrement : « **Je vais vous dire la vérité...** » Sa nième version... « **Il ment. Jean-Pierre peut raconter n'importe quoi** », constate le juge.

Fait divers hors série ? Oui, dans la mesure où l'événement fut prétexte pour certains à remettre en cause le dogme de l'infaillibilité de l'institution Justice. Pour la première fois, en effet, la question a été posée : justice populaire ou justice rendue au nom du peuple ?

Lucien Miard.

LE TIERCÉ D'AUTEUIL RAPPORTE 55.963,50 F POUR 3 F

● Pages hippiques

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de
SULLY
85 rue de Sèvres, 81 rue St-Lazare,
53 bd de Strasbourg
Sandales, tressé main et beau chevreau, élégance et grand confort, 6 largeurs et toutes les pointures du 35 au 48.
Catalogue gratuit : SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6e.

Le Parisien libéré

32e ANNEE N° 9525 1 F Belg. 8 FB, Lux. 8 FL, Suisse 0.80 FS Espagne, 18 pesetas Italie, 250 lires Vendredi 25 avril 1975

BRUAY : NON-LIEU DÉFINITIF POUR LES ÉPOUX LEROY

LA LOI GRIOTTERAY DE PROTECTION ANIMALE ET POUR L'IDENTIFICATION DES CHIENS EST ENFIN PROMULGUÉE (J.O. du 24 avril)

"TATOUAGE (SANS DOULEUR) OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CHIOTS MIS EN VENTE EN FRANCE !"

QUAND UNE FILLE DE PRÉSIDENT RENCONTRE UNE AUTRE FILLE DE PRÉSIDENT...

SUSAN (18 ans) et VALERIE-ANNE (21 ans)

Susan Ford, fille du président des Etats-Unis d'Amérique, a reçu Valérie-Anne Giscard d'Estaing, fille du président de la République française, à la Maison-Blanche. Valérie-Anne Giscard d'Estaing reçoit Susan Ford à la résidence de l'ambassadeur de France, M. Jacques Kosciusko-Morizet. La fille du président français (à gauche) fait ici son entrée dans la salle de bal en robe du soir blanche, en compagnie de l'ambassadeur (au centre), un familier de l'Elysée sous la IVe République puisque aussi bien M. Kosciusko-Morizet fut le directeur de cabinet de l'un des derniers présidents de cette République, M. Vincent Auriol, de 1947 à 1954.

La jeune fille a retrouvé, à Washington, son cousin, le comte Guy de Brantes (à droite au fond) dont le grand-père, responsable de l' « O.R.A. » (l'Organisation de Résistance de l'Armée) mourut héroïquement en déportation dans les bras du colonel Gaston de Bonneval, qui sera durant 20 ans l'aide de camp du général de Gaulle.

Valérie-Anne a surtout trouvé à Washington une amie : Susan Ford est sportive comme elle, studieuse comme elle et, comme elle, associée à la vie publique. Toutes deux ont participé aux campagnes et aux déplacements de leurs pères. Elles se sont découvert des goûts communs : les fleurs, le cheval et l'histoire. Valérie-Anne, au joli nom de fleur, doit son voyage à la fois aux fleurs et à l'histoire : elle fut proclamée reine des azalées aux floralies de Norfolk en Virginie, en souvenir du combat mené en commun par les troupes de Washington, de La Fayette, de Rochambeau et de l'amiral d'Estaing pour l'indépendance des Etats-Unis voilà bientôt 200 ans.

L'affaire de Bruay-en-Artois

NON-LIEU DÉFINITIF POUR Me LEROY ET SA FEMME

Jean-Pierre est renvoyé devant le tribunal

La chambre criminelle de la Cour de cassation a finalement rejeté, hier soir, comme le lui avait demandé l'avocat général Boucheron, les pourvois formés par le jeune Jean-Pierre et par les époux Dewevre, partie civile, contre l'arrêt de la chambre d'accusation de Paris du 30 octobre dernier.

Celui-ci a renvoyé l'adolescent devant le tribunal pour enfants de Paris pour le meurtre de Brigitte Dewevre (commis le 5 avril 1972, à Bruay-en-Artois) et a fait bénéficier d'un non-lieu le notaire Pierre Leroy ainsi que sa femme, née Monique Mayeur.

Ainsi, les non-lieu de Me Leroy et de sa femme sont définitifs. Quant à Jean-Pierre, il pourra être jugé par le tribunal pour enfants (à huis clos) dans les semaines à venir.

Jean-Pierre a été entendu comme témoin, à Béthune, le 18 avril 1973, à partir de 14 h 30. Il a reconnu, au bout de trois heures, qu'il avait un rendez-vous avec Brigitte. L'audition ayant repris à 19 h 30, Jean-Pierre déclara que la jeune fille l'avait griffé en « chahutant », qu'il l'avait repoussée un peu brutalement, qu'elle était tombée à la renverse sur le ciment, que la voyant morte il avait transporté le corps et organisé une mise en scène en mutilant le cadavre avec une hachette, puis qu'il avait dissimulé cette hachette et les lunettes de la victime dans un fauteuil, au domicile de son frère.

Son défenseur, Me Waquet, a déclaré que les enquêteurs auraient dû alors déférer immédiatement Jean-Pierre au juge d'instruction parisien chargé de l'affaire au lieu de le conduire en pleine nuit dans les locaux de la police parisienne où furent recueillis, le 19 avril, de 2 heures à 4 heures du matin, ses aveux plus circonstanciés au cours desquels il admit avoir étranglé Brigitte.

Ce n'est pas l'avis de l'avocat général Boucheron, qui a souligné que le cas de Jean-Pierre relevait bien du tribunal pour enfants de Paris.

JEUDI 23 OCTOBRE 1975
ÉDITION DE 5 HEURES — 1,20 F

LE FIGARO (LE GAULOIS)
14, ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES
75380 PARIS- CEDEX 08 - TEL. 256-80-00

Prix du « Figaro » à l'étranger :
Algérie, 0,85 din. ; Maroc, 1,30 dh ; Tunisie, 90 mil. ; Espagne, 22 p. ; Italie, 250 lires ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 FB ; Luxembourg 10 FL ; Suisse, 0,90 FS ; Allemagne, 1 DM ; Grande-Bretagne, 16 p. ; Hollande, 0,90 Fl.

LE FIGARO

« SANS LA LIBERTE DE BLAMER, IL N'EST PAS D'ELOGE FLATTEUR » BEAUMARCHAIS

sommaire

Arts (31)
Bourse de Paris (15)
Bridge (25)
Carnet du jour (28)
Courses (22)
Echecs (25)
Economie (14, 15)
Equipement (9)
Etranger (3 à 5)
Feuilleton (25)
Informat. générales (10, 11)
Journée (30)
Lettres (30)
Loisirs (23 à 25)
Loterie nationale (9)
Météorologie (30)
Mots croisés (25)
Petites annonces (16 à 26)
Politique (6, 7)
Programmes télévision, radio, spectacles (30, 31)
Social (7, 8)
Spectacles (23)
Sports (26, 27)
Télévision (31)
Vernissages (30)

Espagne : la guerre de succession

Duel Franco-Juan Carlos

Le Caudillo refuse de céder le pouvoir

Donné pour mort mardi soir, le général Franco est aujourd'hui « convalescent et sur pied ». Le dernier bulletin médical publié hier après-midi précise même que le Caudillo a pratiqué quelques exercices physiques et a assisté, avec sa famille, à la projection d'un film au Pardo.

Après une journée de fièvre, le pays a, semble-t-il, retrouvé son calme. La situation demeure normale et rien n'indique que les garnisons militaires aient été placées en état d'alerte, comme on l'a dit, durant la journée de mardi.

Macabre à la Goya

« L'ESPAGNE est différente », avait coutume de dire M. Fraga Iribarne, du temps où il était ministre de l'Information et du Tourisme, pour inciter les étrangers à se rendre dans son pays pour leurs vacances. Différente, certes, mais les scènes extravagantes qui se sont déroulées au Pardo pendant la journée du mardi 21 octobre dépassent de loin tout ce que l'ancien ministre avait osé imaginer et situent, en effet, le monde espagnol, politique notamment, dans un cadre digne du Moyen Age.

Abrité par une forêt de chênes-lièges, où les senteurs du maquis né d'un sol sablonneux vous assaillent dès l'abord, le palais du Pardo, austère édifice des XVIe et XVIIe siècles, est protégé par des murs derrière lesquels veille la garde personnelle du général Franco. Il est quinze heures en cette journée historique du mardi 21 octobre. Le Caudillo vient d'être frappé de sa deuxième crise cardiaque en trois jours. Sa mort a même été annoncée par certains et, le tout premier, Santiago Carrillo a déclaré à la presse que le généralissime est décédé. Mais, prudent et connaissant son sujet, il ajoute aussitôt : « Mais il est très capable de nous surprendre une fois de plus et de ressusciter ».

Le secrétaire général du parti communiste espagnol ne croyait pas si bien dire. Le chef de l'Etat surmonte effectivement cette deuxième attaque. Famille et fidèles l'entourent, le réconfortent, conseillés par des sommités médicales. La manœuvre est désormais classique : il s'agit de démontrer que le vieil homme n'est pas vraiment malade et qu'il peut continuer à assumer ses responsabilités. Le matin, le prince Juan Carlos a nettement fait savoir qu'il n'accepterait pas un transfert de pouvoirs temporaire. Le deuxième volet de la pièce est alors soigneusement mis en scène par le marquis de Villaverde.

Et là, il faut bien reconnaître que le gendre du Caudillo se surpasse. Le chef du gouvernement est convoqué à 19 heures. Or, quelle n'est pas la stupéfaction de M. Arias Navarro de trouver alors le général Franco en grand uniforme, dans son bureau, calé tant bien que mal au fond d'un fauteuil.

•

Le tableau atteint au prodige dans le macabre. Il rappelle les toiles de la folie de Goya, l'enterrement simulé de Charles Quint, les sombres luttes intestines qui eurent jadis pour théâtre l'Escorial de Philippe II. On touche à l'irréalité. Et quand, derechef, M. Arias Navarro propose au généralissime de transmettre les pouvoirs à son successeur désigné, le prince Juan Carlos, il se heurte à un veto formel.

L'homme qui avait failli passer de vie à trépas quatre heures auparavant refuse même une cession provisoire ou partielle de ses prérogatives. Naturellement, la famille veille dans les coulisses. Naturellement, les plus purs entre les purs sont présents. Naturellement, le Caudillo qui vient de frôler la mort est à demi conscient. Il ne manque que les cierges et les christs à la Greco, les damas et les lourds brocarts baroques pour donner au décor son insolite dimension tragique.

A 12 kilomètres de là, Madrid vit une journée comme les autres. Chacun vaque tranquillement à ses affaires. Radio, télévision et presse ont diffusé des communiqués lénifiants. Seuls ceux qui savent, les politiques, multiplient les rencontres, se téléphonent, tentent vainement d'influer sur un sort implacable. Peine perdue. Les dirigeants eux-mêmes sont dépassés par le drame qui secoue la nation. Ils ne peuvent prendre que des décisions conservatoires, c'est-à-dire principalement des mesures de sécurité.

Cependant, au-delà de cette pièce qui se déroule dans une atmosphère qui frise la démence, un fait nouveau et important s'est produit. Pour la première fois, le prince Juan Carlos est réellement entré en scène. Pour la première fois, et fait sans précédent, il a refusé le dialogue avec le Pardo. Le personnage qui avait subi une perte de prestige indéniable à la suite de la reprise du contrôle de l'Etat par le général Franco, en septembre 1974, après sa première maladie, retrouve soudain un second souffle. Ne s'était-il pas contenté, à l'époque, de dire à un intime, mais sans réagir : « **Tu vois, on m'a dégradé.** » Son silence, après les récentes exécutions des membres de l'E.T.A. et du F.R.A.P. avait achevé de le desservir. En bref, son conformisme et sa mollesse nuisaient à une fragile image de marque qui ne cessait de se détériorer.

J. GUILLEMÉ-BRULON.

(Suite page 3, col. 1 et 2.)

Si la reprise tarde

Premier tiers provisionnel 76 diminué ou reporté

Le Conseil des ministres d'hier a adopté un projet de loi qui permet au gouvernement de modifier par ordonnance le taux et la date des acomptes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés et de relever à 600 F (au lieu de 400 F) le minimum d'imposition donnant lieu au versement d'acomptes provisionnels. Ce projet reprend en fait les dispositions de l'article 16 du budget 1976 que la commission des Finances de l'Assemblée nationale avait écartées.

Le ministre de l'Economie et des Finances a précisé, hier soir, à l'Assemblée, que le gouvernement demandera, dès la fin de la session, au Parlement de voter ce projet, précisant que celui-ci « ne comportait que des perspectives d'allégement de l'impôt ».

Le projet est destiné à donner au gouvernement les moyens d'agir rapidement en fonction de l'évolution de la conjoncture économique. Si la reliance tarde à manifester ses effets, le gouvernement pourra — comme il l'a déjà fait en septembre — retarder les dates d'échéance du premier tiers provisionnel ou réduire son importance.

Si, au contraire, l'inflation repart, le gouvernement pourrait en principe avancer la date d'exigibilité de ces acomptes.

Il disposerait de la possibilité soit d' « éponger » les excédents de masse monétaire, soit de les injecter pour faire repartir l'économie. En d'autres termes et selon la façon dont il sera utilisé, ce projet peut être un accélérateur ou un frein.

(Suite page 6, col. 4 à 6.)

États-Unis

Un seul supporter pour "Concorde": Henry Kissinger

« Concorde » risque d'attendre encore longtemps le « feu vert » qui l'autorisera à atterrir aux Etats-Unis. La décision des autorités américaines, attendue en septembre, a été reportée à deux reprises et elle est maintenant entre les mains du secrétaire aux Transports, William Coleman. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle lui brûle les doigts.

WASHINGTON :
De notre envoyé spécial permanent
Jacques RENARD

Indépendamment des problèmes purement techniques — bruit, pollution — qui font l'objet d'études constamment revues et corrigées, le **Concorde** doit également compter avec le système politique américain, qui est souvent mal connu en Europe. Le problème peut se résumer de la manière suivante : les décisions d'intérêt public sont généralement prises aux Etats-Unis par des gens qui ont été élus à leurs fonctions et qui cherchent naturellement à se faire réélire. Or « **l'affaire Concorde** » est le modèle type de l'affaire qui ne peut que vous coûter des votes sans vous en apporter aucun. La raison est simple : **Concorde** a des adversaires et pas de **supporters.** Ou plutôt si, un **supporter** : Henry Kissinger. Mais on verra que ce n'est pas suffisant.

(Suite page 5, col. 4 et 5.)

Page 2 : **Raymond ARON**

Soljénitsyne et Sakharov

Premier article : De la bombe H aux Droits de l'homme

La peau de Vénus

On attendait un désert de sable. On a trouvé des cailloux anguleux. On pensait que la densité et la nébulosité de l'atmosphère empêcheraient de voir l'horizon ou le déformeraient. Pas de mirage, l'horizon **(en haut, à droite)** est net. Les premières photographies de la planète, retransmises à la Terre par la sonde soviétique **Vénus-9**, vont provoquer une petite révolution dans le monde de l'astronomie.

(Page 9)

Un million de chômeurs

Répondant hier soir à l'Assemblée nationale aux députés qui étalent intervenus dans le débat général sur le budget 1976, Jean-Pierre Fourcade a annoncé que, selon les prévisions, une reprise économique soutenue aura lieu entre octobre et mars, s'accompagnant de tensions inflationnistes. Le ministre a également déclaré que, selon le B.I.T., il y aurait actuellement un million de chômeurs.

(Pages 7 et 8)

Lisbonne : la gauche attaque

Face à un gouvernement qui cherche toujours le moyen de rétablir l'ordre, la gauche est passée à l'attaque. Après avoir repris mercredi matin Radio-Renaissance, elle a convoqué pour ce soir une manifestation monstre à Lisbonne. Enfin, à Porto, les militaires gauchistes pourraient décider, à l'occasion d'une assemblée générale, qui doit s'y tenir demain, d'investir la caserne d'artillerie qu'ils avaient déjà occupée la semaine dernière.

(Page 4)

Saint-Étienne : 2 buts d'avance

L'A.S. Saint-Etienne a deux buts d'avance sur les Glasgow Rangers avant le match-retour des huitièmes de finale de la Coupe d'Europe. C'est Bathenay qui a marqué le deuxième but, à la dernière minute de la rencontre. Lens, battu seulement par un but d'écart (2-3), a surpris agréablement à La Haye en Coupe des Coupes. (Page 26.)

Ci-dessus : une belle détente de l'arrière droit stéphanois Janvion.

Le juge Pascal inculpé

de violation du secret de l'instruction

Le juge Henri Pascal a été inculpé de « violation du secret professionnel et de l'information » par M. Le Saout, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes.

C'est, rappelons-le, à la suite d'une plainte déposée par le notaire de Bruay-en-Artois que le juge est inculpé. Me Pierre Leroy lui reproche, en effet, d'avoir fait état de pièces relatives à l'affaire du meurtre de Brigitte Dewevre dans un article publié le 28 septembre 1974 par notre confrère « Paris-Match » sous le titre : « Le juge Henri Pascal ne désarme pas. Il lance un nouveau « J'accuse ».

« Qu'on ne compte pas sur moi pour me taire si je suis inculpé », avait déclaré dernièrement le « petit juge. » On peut lui faire confiance : le jour du procès, à la barre, M. Henri Pascal ne se privera pas d'expliquer, comme il l'a souvent fait, pourquoi il croit avoir raison.

(Informations page 11)

La sérénité perdue

PAR FRANÇOIS TERRÉ

S'IL n'y avait pas, à l'origine des poursuites intentées contre le juge Pascal pour violation du secret professionnel, l'horrible crime de Bruay-en-Artois, on serait tenté de sourire en pensant : voici l'inculpeur inculpé.

Mais ce rebondissement vaudevillesque en quelque sorte, d'une tragique affaire doit être considéré gravement, car il met en cause un principe essentiel du droit : pour juger bien, il faut être indépendant, soustrait aux pressions, exempt notamment de la crainte des représailles qu'un plaideur perdant pourrait entreprendre.

Le juge doit donc être protégé spécialement contre tout ce qui peut diminuer la sérénité nécessaire à sa mission. Ainsi, parmi d'autres mesures, bénéficie-t-il d'une sorte de privilège de juridiction, empêchant qu'on le poursuive judiciairement à l'intérieur de son ressort. Ainsi, le juge Pascal a-t-il été poursuivi non pas devant le tribunal de Béthune, où il exerce ses fonctions, mais dans la circonscription de Rennes.

Seulement, le juge n'est pas ou n'est plus au-dessus des lois. Et pour les infractions pénales qu'il commettrait, il ne mérite pas de traitement de faveur. Au contraire, il convient de faire preuve à son endroit d'une sévérité accrue puisqu'il viole la loi même qu'il doit appliquer. Notre code consacre cette logique : il dispose que les crimes et délits commis par les fonctionnaires chargés de les réprimer seront punis d'une peine portée au double.

Telle est la loi démocratique. Et pourtant... Il semble que le juge nommé Pascal ait manifesté quelque dépit, largement diffusé d'ailleurs, de se voir inculpé. A lire ses protestations, l'idée vient qu'il verrait là une sorte d' « outrage à magistrat » incompatible avec sa dignité suréminente et constituant comme une mauvaise manière de la part d'un autre juge d'instruction **(« Tout de même, entre collègues !.... »).**

Les esprits non dénués de mémoire pourront alors rappeler que — comme il l'avait souligné en d'autres circonstances et à propos de personnes autres que lui-même — une inculpation n'est pas une condamnation : qu'elle n'attente aucunement, disait-il, à l'honneur de celui qu'elle concerne, même lorsqu'elle reçoit la plus large publicité. Cette formule, appliquée maintenant à son propre cas, devrait le rassurer ; comme il ne semble pas l'être, on y verra le fait que le juge Pascal retrouve ici les enseignements de Courteline : « **Si l'on devait subir tout ce que l'on se permet d'infliger aux autres, la vie deviendrait intenable...** »

Mais la préférence qu'un juge se porte à lui-même importe moins après tout que le fond de l'affaire. Quel est-il ? On reproche au juge Pascal d'avoir violé le secret professionnel, en l'espèce le secret de l'instruction. Ces secrets-là sont prévus et protégés par nos codes. Or c'est délibérément que le juge s'en est écarté : il s'en targue ; justice populaire, cabinet de verre, preuves débattues sur la place publique, cette façon d'instruire un procès pénal, il s'en est fait le zélateur et le théoricien. Il a donc entendu non pas seulement refuser l'application de la loi, mais la défier ouvertement. Qu'importe ce qu'ont décidé les représentants du peuple, si le juge ne partage pas leur avis !

Que telle ait été l'attitude d'un juge, on peut trouver le fait consternant, mais sans plus de danger qu'une défaillance individuelle, il est vrai, intentionnelle et poursuivie. Seulement, qu'une semblable attitude ait été cautionnée par tout un syndicat, le syndicat de la magistrature, voilà qui fonde des craintes graves concernant l'avenir de notre justice et notre sort de citoyens.

Au-delà du juge Pascal, bien d'autres magistrats pourraient se trouver alors inculpés à leur tour... par l'opinion publique : afin que, suivant la belle formule, force reste à la loi.

François TERRÉ,
professeur de Droit à l'université de Paris.

CAVALIER SEUL

Neutres

VOUS connaissez la dernière nouveauté en matière d'enseignement libre ? La neutralité intégrale. Pas de catéchisme, pas le moindre office religieux ni la plus fugitive allusion aux destinées spirituelles de l'espèce. N'est-ce pas une innovation remarquable ?

Il paraît que la formule plaît énormément aux jeunes élèves qui ont eu la chance de l'inaugurer. Je ne doute pas un instant de leur satisfaction. Celle-ci serait même encore plus grande si l'on supprimait les vieux radicaux de la belle époque du petit père Combes qui seraient contents, s'ils vivaient de nos jours ! Je suis à peu près sûr qu'ils auraient déjà retiré leurs enfants de l'école laïque pour les envoyer dans les collèges libres, ne serait-ce que pour les soustraire à la contagion du marxisme qui gagne tous les jours dans l'enseignement public.

Mais j'y songe, peut-être est-ce le secret espoir des bons pères qui viennent d'inventer l'école sans Dieu ?

André FROSSARD.

les must de Cartier
Paris

Le juge Pascal : « Je suis le seul inculpé de l'affaire de Bruay, ce n'est pas banal »

« Je suis inculpé ! » Ce furent les premiers mots du juge Pascal, en sortant, hier, à 16 h. 30, du cabinet de M. Le Saout, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes. En complet gris et cravate brune, le magistrat de Béthune disparaissait au milieu d'une petite foule de curieux et de sympathisants. Sa nouvelle bataille avec la justice lui redonnait encore une fois la vedette et, bondissant sur l'occasion, il improvisait aussitôt une conférence de presse. Il avait parlé deux heures avec M. Le Saout ; il aurait pu aussi bien discuter de son sujet favori, « la justice transparente », pendant une journée...

« Je suis le seul inculpé de l'affaire de Bruay, a-t-il déclaré. *En fin de compte, ce n'est pas banal. Le jeune Jean-Pierre n'est que prévenu et j'ai eu droit à deux inculpations, l'une pour violation du secret professionnel et l'autre du secret de l'instruction. Mais ne croyez pas que je vais en perdre ma bonne humeur et mon allant.*

» On me reproche d'avoir écrit un article où je critiquais les méthodes du procureur général, a poursuivi le p etit juge, sur le même ton. *Mais on a mal choisi le moment, le délit et la personne, puisque je vais me défendre. Je peux même affirmer que je n'ai pas violé le secret de l'instruction.*

» On m'accuse d'être un juge partial, comme si l'impartialité était de se taire. Or, l'Inquisition était secrète et, comme toutes les justices secrètes, elle était fort partiale. Je crois que c'est la justice qui ouvre ses dossiers qui sera une justice impartiale. »

Nul ne peut vraiment interroger le juge Pascal. C'est bien connu ; son habitude est de répondre à ses propres questions et d'une façon intarissable :

« Parce que je suis contre le secret de l'instruction, on me reproche de l'avoir violé. Mais ce n'est pas vrai. J'ai peut-être côtoyé le précipice, mais je ne suis pas tombé dedans. Tout ce que j'ai dit, tout le monde le savait. D'ailleurs, lorsque j'ai écrit l'article que l'on me reproche, j'étais dessaisi de l'affaire. Qui a parlé ? Tout le monde, le procureur général, la police, et le seul inculpé, c'est moi »

De temps en temps, de la foule surgit un *« Vive le juge Pascal ! »* Mais le magistrat n'en tient pas compte. Il poursuit : *« Je reviendrai dans un mois avec des avocats pour prendre connaissance des dossiers et connaître les objections que l'on me fera. Actuellement, je ne peux rien dire, je ne les connais pas. Mais croyez-le, je répondrai. »*

A la question *« Croyez-vous qu'il s'agisse d'une attaque contre vous ? »*, le juge Pascal rétorque : *« Le parquet a jugé opportun, tel est le terme, de me poursuivre. Il l'a fait volontairement car son action est différente de celle des époux Leroy. Eux n'interviennent qu'au civil en me demandant cinq cent mille francs de dommages et intérêts. Au civil, je ne parlerai pas, car ce seront mes avocats qui me représenteront. Au pénal, il n'en sera pas de même... »*

Le juge Pascal s'interrompt : *« Maintenant, je vais aller me reposer, je me suis levé à cinq heures du matin pour venir à Rennes, mais je reviendrai ; nous nous retrouverons. Je parlerai encore car je n'ai vraiment pas l'intention de me taire. »*

Jean-Pierre Cressard.

TELEX

LES AVOCATS DE VERSAILLES CROIENT A LEUR « MISSION SOCIALE »

■ S'il ne veut pas devenir un fossile, l'avocat doit s'adapter au

FIN DE LA GREVE DE LA FAIM DES HARKIS DE TOURCOING

■ Les harkis qui, depuis une semaine, observaient une grève

CLINIQUE : Le père de l'enfant porte plainte • P.6

Samedi 29
Dimanche 30 novembre 1975

Libération

1,50 F Portugal, 15 escudos — Pays-Bas, 0,90 florins — Belgique, 15FB — Suisse, 1,20FS — Nº 594

Hier Jean-Pierre de Bruay était condamné à 4 mois de prison ferme

LA JUSTICE S'EST CONDAMNÉE

C'est la justice au quotidien, celle qui se déroule, vite et mécanique, dans les tribunaux froids, celle dont on ne parle pas parce qu'il n'y a rien à en dire, celle que l'on ne peut supporter sans une irrésistible envie de crier, avec les poings tant serrés qu'ils vous font mal. C'est à cette justice qu'ont été confrontés Jean-Pierre et Christian, la tête haute. Cette justice-là envoie une femme en prison pour le vol de conserves dans un Prisunic, elle expulse un immigré, sans heurt, en se moquant bien de cette façon qu'il a d'exprimer une langue française qu'il maîtrise si mal, elle enferme de jeunes garçons pour un vol idiot, pour une idiotie de jeunes garçons qui ne mérite même pas le nom de vol. Elle frappe, sabre, condamne, accuse, puis oublie et envoie le gibier qu'elle traque apprendre en prison à devenir les truands qu'ils n'étaient pas. Jean-Pierre, ce Jean-Pierre qui est comparu devant la 15e chambre correctionnelle est en fait le produit douloureux de deux ans de prison, le constat d'échec du mode de punition instaurée, le symbole vivant de l'impuissance de la justice. La justice n'admet pas qu'on lui dise en face qu'elle a échoué, et c'est cela qu'elle a condamné. Une personne qui, venant devant elle se contentait d'être là, comme un monstre enfanté qui gêne et que l'on cache. La justice a frappé Jean-Pierre parce qu'elle n'admet pas qu'on lui résiste.

S.C.

Suite page 6

Le temps de l'ordre

LE PORTUGAL EN EQUILIBRE

Melo Antunes et les Neuf contrôlent-ils entièrement la situation ?

Lisbonne le 28 novembre (de notre envoyé spécial).

Lisbonne est une ville en état de siège.

Il y a huit jours encore, le décret n'aurait pas été respecté. Désormais il l'est et en fin de compte scrupuleusement. On mesure brusquement que Lisbonne n'est plus la même ville: sans journaux depuis le 26, sans information autre que des communiqués d'état major des forces armées. Les réunions politiques sont interdites et les tracts ont disparu. Dès minuit, la ville se remplit de personnages qui avaient disparu du paysage portugais, des policiers de la Police de sécurité publique et de la GNR (garde nationale républicaine) casqués, la mitraillette au poing et qui patrouillent les rues. J'ai également vu des policiers en civil procéder à des arrestations dans la nuit de jeudi à vendredi : des passants imprudents qui n'avaient de sauf-conduit, distribués au compte goutte par l'Etat major général.

Privés d'information, Lisbonne vit de rumeurs, ses « *boatos* » qui composent chaque jour un journal surréaliste, où, pêle-mêle, Otelo est arrêté et el colonel Neves impose la constitution d'une Junte militaire. Ces bruits le plus souvent se déforment de bouche à oreille.

Vendredi, l'opération de police militaire en cours d'achèvement, le 6e gouvernement et le conseil de la révolution chacun de leur côté, se sont attaqués à l'autre grand problème endémique du Portugal la presse.

En effet hier après-midi, le gouvernement s'est réuni pour la première fois depuis le début de cette crise, qu'il avait déclenché en se déclarant en grève tant que l'autorité militaire ne serait pas restaurée. A l'ordre du jour, les radios. Le ministre de l'information, Almeida Santos, rencontré la veille au soir, nous avait déclaré que très vraisemblablement les radios seraient nationalisées. Il a ajouté : « *comme elles le sont en Belgique et en Grande Bretagne* ». C'est de cette manière, semble-t-il que le conflit de Radio Renaissance sera réglé. Simultanément, le conseil de la révolution, qui siège sans discontinuer a pris des mesures équivalentes concernant la presse quotidienne : « *démission immédiate des membres des conseils d'administration de tous les journaux dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire....*

Suite page 7

(AP).

Armée : après Besançon, Briançon, Chaumont

A L'ASSAUT !

Conférence de presse hier à Paris de soldats de Verdun

Hier, dans la soirée, nouvelle conférence de presse, après celles des appelés de Briançon et Chaumont des comités de soldats du 54R et du 2eRC de Verdun, qui publient les journaux : *Ras l'bol* et *Les poilus en colère*. Une réponse supplémentaire aux déclarations affolées du pouvoir, qui faisait appel jeudi au Parquet de la Cour de Sûreté de l'Etat.

(D.R.)

Si l'on exclut pas l'hypothèse pour le pouvoir de vouloir forcer les divergences du PS et d'en isoler la fraction la plus combative en positions des mouvements antimilitaristes civils (CDA, CAM, IDS), il n'en reste pas moins que la leçon à tirer de la conférence de presse donnée jeudi soir à Chaumont par le syndicat de soldats du 40e RA est simple : les comités ou sections syndicales, souvent soutenues comme à Cazaux, à Besançon ou à Chaumont par des unions locales ou départementales CGT-CFDT, démontrent par les faits qu'ils sont assez peu sensibles aux menaces de Chirac d'un tribunal d'exception pour les « incitateurs » ou autres « organisateurs » du mouvement. Cette initiative ils l'ont répété, ce sont eux-mêmes qui l'ont prise en charge, et ils se sentent très éloignés des manœuvres des états-majors politiques.

Leurs revendications se résument pour eux et pour plus de 25 comités qui ont maintenant appelé à une prochaine réunion nationale, à la constitution d'un « syndicat de classe des appelés ».

Suite page 3

MARCHE ANTINUCLEAIRE DANS LES YVELINES

Aujourd'hui, manifestation pacifique contre le projet d'implantation d'une centrale nucléaire a Achères, dans les Yvelines (20 kilomètres de Paris), à l'appel des Amis de la Terre et de nombreux groupes écologiques de Paris et de la région parisienne.

Rendez-vous cet après-midi à quinze heures place de la Gare de Conflans Sainte-Honorine (15 minutes de la Gare Saint-Lazare). Apporter pancartes et casse-croûte).

SOMMAIRE

P.5 Social : Histoire d'une « commission femmes » à la CFDT

International :

Angola : la Chine s'en va, la Corée du Nord arrive et l'Afrique du sud reste

Espagne : la bataille pour l'amnistie générale.

JUSTICE

Jean-Pierre F. devant la 15e chambre

L'ENFANT DE BRUAY

« Sous Flahaut, les cendres de Jean-Pierre sont encore toutes chaudes ». Maître Polak parle. Il défend le jeune garçon assis dans le boxe, libéré pour une heure des menottes qu'il retrouvera. Ce garçon, c'est Jean-Pierre, celui que, durant deux ans, l'on nommera « Jean-Pierre F. de Bruay ». Aujourd'hui son nom a été prononcé pour la première fois dans une salle d'audience parce qu'il a atteint l'âge où l'on peut dévoiler le nom Jean-Pierre est seul. Seul dans son boxe, même si son ami Christian est près de lui, seul dans la salle même si les voûtes renvoient les murmures de la presse présente, Bruay n'est pas venu.

« Mais qu'est-ce qu'il fout là, ce gosse ? ». Adja

Jean-Pierre paraissait donc hier devant la 15e chambre du tribunal correctionnel de Paris sous l'inculpation de tentative de cambriolage. Pour bien comprendre, il faut revenir sur un petit historique des faits qui sont reprochés aux deux garçons. Jean-Pierre, qui, au moment des faits se trouvait dans un centre d'éducation surveillée en forme de foyer prit prétexte de la recherche d'un travail pour venir passer une soirée à Paris. Là, avec des amis, ils projetaient de faire ce que la présidente du tribunal, Madame Pasturel, appella *« un casse »*. Désirant avant tout se refaire une garde-robe dont ils avaient bien besoin, les quatre jeunes gens prirent pour cible le magasin *« aux 100 000 chemises »* qui se trouve au 128 de la rue de Rivoli à Paris. Munis de ce que l'on appelera *« l'attirail de professionnels »* : pied de biche, lampe torche, chaussettes pour couvrir les bruits de pas et diamant, les quatre jeunes gens se présentent à la nuit tombée devant une porte qui est située dans un immeuble attenant à la boutique. Ils avaient envisagés de rentrer dans l'allée de cet immeuble pour s'introduire par une porte intérieure qui donnait directement sur les « 100 000 chemises ». Ils n'avaient pas pensé que la porte put être fermée, et se retrouvèrent nez à nez avec un système d'ouverture intérieur à l'immeuble. Sans renoncer, ils vont se promener un instant et reviennent alors que dans l'intervalle, un locataire a laissé l'entrée entre-ouverte. Arrivé près de la porte donnant sur la boutique, ils se mettent à œuvrer pour essayer de l'ouvrir, sans savoir qu'une large plaque de fer la blinde de l'autre côté. La concierge entend un bruit suspect et une locataire descendant ses poubelles les met en fuite. Dans la précipitation, Jean-Pierre jette le sac d'outils sous l'escalier. Dehors, après avoir repris leur souffle, ils décident de revenir sur les lieux pour *« récupérer mes outils »*, déclare Jean-Pierre, pour *« remettre ça »* affirme la présidente du tribunal. Quoi qu'il en soit, c'est par les toits que seuls Jean-Pierre et Christian repénètrent dans l'allée. Là, devant le bruit fait, la concierge et son mari qui guettaient, les retiennent jusqu'à l'arrivée de la police. Ça, ce sont les faits et les avocats des deux jeunes gens ne se sont pas particulièrement arrêtés aux faits. *« C'est vrai,* a notamment dit Me Pinet *« que je ne lui trouve pas d'excuses, ce n'est pas possible étant arrivé au stade d'homme, de se livrer à de tels jeux »*. Mais Pinet comme Polak ont préféré parler de Bruay, du pourquoi de Jean-Pierre aujourd'hui délinquant, du pourquoi de sa comparution devant une nouvelle chambre correctionnelle. *« Les gens de chez moi n'ont pas l'air aussi malheureux »* a dit Polak évoquant les courées et les corons du nord, *« je ne veux pas plaider pour une tentative de cambriolage, je préfère plaider pour l'enfant de Bruay livré au chômage et à la misère »*. Si Bruay n'était pas au centre des débats, il a filtré constamment, il a pesé. Ont pesés aussi les deux ans de prison ou de centre qu'a subi Jean-Pierre, le fait que, sans un sou, avec un nom trop connu pour être oublié, il s'est retrouvé un jour confronté à cette liberté dont il rêvait depuis si longtemps et a mordu dedans, à pleine dents, comme les jeunes loups qui naissent. *« On est dans une société qui ne trouve de dignité que dans la manière dont on est habillé ! »*. Pinet nous montre Jean-Pierre. Il se tient droit, très triste, très attentif, serré dans un costume gris qui plisse aux boutonnières et dont les manches remontent très haut sur les poignets. *« Vous ne vouliez pas les revendre ses vêtements ? »*. Le procureur Potier interroge, elle fait son boulot comme une mécanique, il répond comme un enfant. Ces deux ans de prison sont indélébiles, ils ont tué Jean-Pierre, il lui ont appris d'un coup l'horreur de la carcération, l'erreur et la justice de son pays. Cela se ressent lourdement sur son visage, un visage très doux, très crispé.

8 mois ferme pour Christian et 10 dont 6 avec sursis pour Jean-Pierre. Peine que l'on donne pour les « professionnels ceux qui calculent le coup et le préparent longtemps à l'avance, ceux que l'on retrouve dans les box l'air distrait, peu concernés, souriant à leur avocat, sereins. Cette peine là est très lourde pour Christian qui va connaître à son tour l'école de la prison et très dure pour Jean-Pierre qui ainsi, comparaîtra en tant que détenu lors du procès en appel, le 5 février, dans l'affaire de Bruay. C'est à un corps d'enfant dans lequel la prison a profondément enfoncé des yeux d'homme triste que l'on a remis des menottes après l'audience, des menottes de deux ans.

Sorj CHALANDON

Travailleurs mauriciens

Toujours clandestins

Rétablissement du visa au départ de l'île Maurice et arrêt des activités des compagnies de charters : telles étaient les conditions posées par les autorités françaises comme préalable à une troisième régularisation de la situation des travailleurs mauriciens sans papiers (les deux précédentes datent de 73 et 74). Les conditions sont aujourd'hui remplies. Le 1er décembre, les visas seront rétablis dans l'île Maurice. Quant aux compagnies de Charters, qui déversaient sur Bruxelles des immigrants qui gagnaient ensuite la France en bus, elles n'opèrent quasiment plus. Davis, directeur de l'une d'elle vient d'être inculpé en France, pour trafic de main d'œuvre. Eldo, directeur d'une autre, a quitté de justesse Maurice avant d'être arrêté.

Les Mauriciens n'en ont pas pour autant obtenu leurs papiers. Jeudi, deux entrevues ont montré les positions des gouvernements français et mauricien à leur égard. Sir Rangoulam, premier ministre de Maurice, déclarait en gros, à une délégation : vous êtes des voleurs. De quel droit demandez-vous quelque chose ? Vous êtes venus ici illégalement. Vous n'avez qu'à accepter les travaux qu'on vous propose même clandestins. Au ministère de la coopération, M. Puissant informait une délégation que, en ce qui concerne la chasse aux patrons abusifs dans les milieux de la couture, et aux charters, le dossier était clos. Toutefois, il acceptait de tenter d'obtenir pour les Mauriciens, une entrevue avec le secrétaire d'Etat à l'immigration. C'est de cette entrevue que dépendent les formes futures de la lutte des Mauriciens.

Autour du noyau actif, de l'église Saint-Odile de Champerret la mobilisation s'est accrue. C'est dimanche, au cours d'une fête entièrement organisée par les Mauriciens, et rassemblant 400 personnes que les deux interventions de cette semaine ont été décidées. D'autre part, les Mauriciennes, qui, dans un mouvement où la parole s'était nettement masculinisée, avaient de nombreuses difficultés d'expression, ont décidé de mettre sur pied une commission femmes. Autres projets: un rassemblement de tous les Mauriciens de France à la Bourse du travail, la recherche de soutiens financiers et du soutien des « forces démocratiques de l'Ile Maurice ».

Pour tous contacts : dimanche 15 heures, et mercredi 8 heures, à l'église Saint -Odile de Champerret.

L'aide aux détenus ! Un débat cornélien

Nos vaillants députés sont décidément bien ennuyés. Depuis deux jours, le projet de loi déposé par le ministre du travail Michel Durafour et qui vise à attribuer l'aide publique aux détenus libérés les plonge dans les affres de l'incertitude. Pour l'instant, ils s'en sont tirés en repoussant par deux fois le moment où ils auront à l'examiner. Mais il faudra pourtant bien qu'ils y viennent vraisemblablement la semaine prochaine.

Ce projet s'inscrit pourtant dans la politique de réinsertion sociale des détenus maintes fois prônée par le govuernement. Et le passage en correctionnelle, hier, de Jean-Pierre Flahaut illustrait parfaitement en quoi l'absence de ressources pour les détenus sortant de prison était une des principales causes de « rechute ».

Seulement, tout ça c'est bien beau, mais nos députés ont d'autres préoccupations, et en premier lieu leur « image de marque » auprès de leurs électeurs. Or, ce projet passe au parlement à un moment où l'hystérie répressive atteint des sommets rarement atteints. Alors, les députés commencent à avancer des arguements tels que : il ne faut pas faire des détenus des privilégiés par rapport aux jeunes chômeurs qui n'ont jamais travaillé et n'ont pas droit à l'aide publique — comme si on ne pouvait envisager de l'étendre à ceux-ci. Ou encore : il y a d'autres priorités : les retraités, les veuves — qui votent, eux, contrairement à la plupart des anciens prisonniers. Bref, ce n'est pas facile de concilier deux politiques contradictoires, celle d'un ministre de l'intérieur et celle d'un ministre du travail.

Contre la création d'un conseil national des avocats

Après le MAJ (Mouvement d'action judiciaire), c'est au tour du conseil de l'ordre des avocats et du SAF (Syndicat des avocats de France) de prendre position contre le projet qui va bientôt être examiné par l'assemblée nationale et qui vise à créer un conseil national des avocats. C'est bien sûr le problème de l'indépendance des avocats face au pouvoir qui est posé.

Les gendarmes se protègent des voleurs

Il y aura désormais, devant chaque brigade de gendarmerie du Val d'Oise, un gendarme mobile de garde pour en protéger l'entrée. Les gendarmes ont du recourir à cette solution pour se protéger des voleurs. En effet, dans la nuit de mercredi à jeudi, des individus « sans scrupules » se sont introduits dans la gendarmerie de Cormeilles - en - Parisis en franchissant un mur de plus de deux mètres de haut, ont ouvert le portail avec un passe et ont poussé l'estafette - radio à l'extérieur avant de partir avec. Il y a six mois, à Franconville, ce sont des armes qui avaient été volées à la gendarmerie.

Grève de la faim pour rien

Quatre jeunes gens faisaient, depuis le 12 novembre, une grève de la faim dans un église de St Estève (Pyrénées-Orientales). Il s'agit des enfants d'un rapatrié d'Afrique du Nord incarcéré depuis le 7 juillet pour avoir commis un attentat contre le restaurant d'un Basque espagnol, à Bayonne. Ils ont arrêté leur grève hier, suivant l'avis du médecin, bien que la demande de mise en liberté de leur père ait été rejetée la veille.

Six mois de prison pour un mari sadique

Le tribunal de grande instance de Perpignan a condamné à six mois de prison ferme un mari d'un sadisme un peu spécial. Lorsqu'il rentrait chez lui le soir, il obligeait sa femme à se déshabiller, la peignait en vert avec des taches rouges et la contraignait ensuite à effectuer une séance de gymnastique érotique. Si elle faisait mine de résister à ses caprices, il la battait jusqu'à ce qu'elle consente. Elle s'est finalement décidée à porter plainte.

Bientôt le permis de conduire à points

La route va bientôt ressembler à une école communale. En effet, le Parlement va examiner le projet qui consiste à donner des points en même temps que l'on délivre un permis de conduire. Ensuite, selon la gravité des infractions que commettra le conducteur, on lui retirera « ses bons points ». Lorsqu'il en n'aura plus, il aura un avertissement. Et lorsqu'il aura trois avertissements, il devra repasser son permis. On ne savait pas que Ponia souffrait d'une vocation rentrée d'instituteur.

SECURITE-LIBERTE
La « loi Peyrefitte » abrogée

PAGES 3, 4 ET 5

CHOMAGE
Nouvelle aggravation

PAGE 13

DERNIERE EDITION

le quotidien de paris

DIRECTEUR : PHILIPPE TESSON

ISSN 0223-5722

Nº 783 - JEUDI 3 JUIN 1982 - PRIX : 3,50 F

7, AVENUE DE LA REPUBLIQUE, 75011 PARIS. TEL. 355.44.18

MITTERRAND DEVRAIT PARLER FRANC

● Le président de la République a enfin fixé au 9 juin sa conférence de presse ● Le choix de cette date semble avoir été dicté par une prochaine remontée de sa cote de popularité, mais aussi par l'urgence de la situation économique, la monnaie française restant toujours très faible face au dollar qui titrait hier 6,20 F

PAGES 6 ET 11

Cochon qui s'en dédit : François Mitterrand donnera le 9 juin, soit trois jours après la fin du sommet de Versailles, la célèbre conférence de presse à laquelle on a l'impression d'avoir déjà assisté, tant les questions au président et jusqu'aux réponses qu'il y ferait occupent le débat public. Recentrage ou marche en avant ? Les deux possibilités ont leurs partisans. Il y a cependant plus qu'une indication de forme dans les propos de Pierre Bérégovoy, qui indiquait hier que la conférence de presse présidentielle « précédera les décisions gouvernementales ».

Puisque décisions il y aura, c'est qu'on en a ressenti la nécessité, et que l'on se juge, à l'Elysée, suffisamment en bonne position pour opérer en douceur. Une fois de plus, Mitterrand va tenter de faire la synthèse, sur et par sa personne même, entre la gestion du changement et la gestion tout court. Tenter de deviner de quel côté il tombera serait vouloir résoudre la quadrature du cercle, à laquelle il s'affronte depuis son élection ; au plus, peut-on l'estimer fidèle à sa méthode et dire qu'il parle parce qu'il se sent fort. L'annonce probable, vers la fin de la semaine, d'une notable remontée de sa cote de popularité — Pierre Mauroy l'accompagnant dans ce mouvement — l'a-t-elle décidé à brusquer les choses ? Lorsqu'il s'agit de lui, et lorsqu'il est en scène, Mitterrand regarde où il met les pieds. Le terrain politique, du moins celui de l'opinion, lui paraît stable : il se décide, et fige la situation politique et économique jusqu'au 9, pour la débloquer lui-même, dans les conditions qu'il aura choisies.

D'ici au 9 juin, le sommet de Versailles lui aura peut-être permis d'abattre sa première carte et d'utiliser les déclarations américaines — quel que soit leur sens — comme pierre angulaire de sa nouvelle explication économique. Mais il reste que le dollar, remonté à 6,20 F hier à Paris, prend des allures d'invité d'honneur à ce fameux sommet. Alors que certains s'attendent, avant la fin de la semaine, à un nouvel accès de faiblesse du franc, on commence à se demander si les coulisses de Versailles ne seront pas l'occasion, pour certains ministres des Finances européens — ils se rencontrent dès vendredi soir —, de préparer discrètement une opération monétaire, quitte à ne la réaliser que le moment venu et à froid. Encore faudrait-il qu'à Paris on soit d'accord sur la technique à suivre, et l'on sait que le choix en la matière revient au seul chef de l'Etat. De Gaulle, en 1968, avait dit non, après une querelle d'experts ; Pompidou, en 1969, après un débat identique, avait dit oui. Mitterrand en 1982 devra dire oui ou non, encore faudra-t-il qu'on lui propose un oui et un non acceptables... Ce choix serait alors la deuxième carte de Mitterrand ; il resterait au gouvernement à la

Suite en dernière page

Stéphane DENIS

VERSAILLES
Rencontre Mitterrand Reagan en prélude

PAGES 14 ET 15

MALOUINES
Galtiéri fait les yeux doux à Castro

PAGES 26 ET 27

BRUAY
Ce qu'il y a dans le dossier-bis

PAGE 29

BRUAY : VOICI CE QU'IL YA DANS LE NOUVEAU DOSSIER

Zones d'ombre et mystères non élucidés par la justice, nouveau témoin, pistes négligées, autant d'éléments qui justifient la demande des parents de Brigitte Dewèvre de rouvrir le dossier du drame

Il n'y a pas « d'élément nouveau » dans l'affaire de Bruay-en-Artois. Il n'est pas nécessaire qu'il y en ait pour que l'instruction judiciaire sur le meurtre de Brigitte Dewèvre, quinze ans, soit reprise sur décision du Garde des Sceaux, qui a reçu mardi 1er juin une requête en ce sens (lire « le Quotidien » d'hier).

Dan Torrès

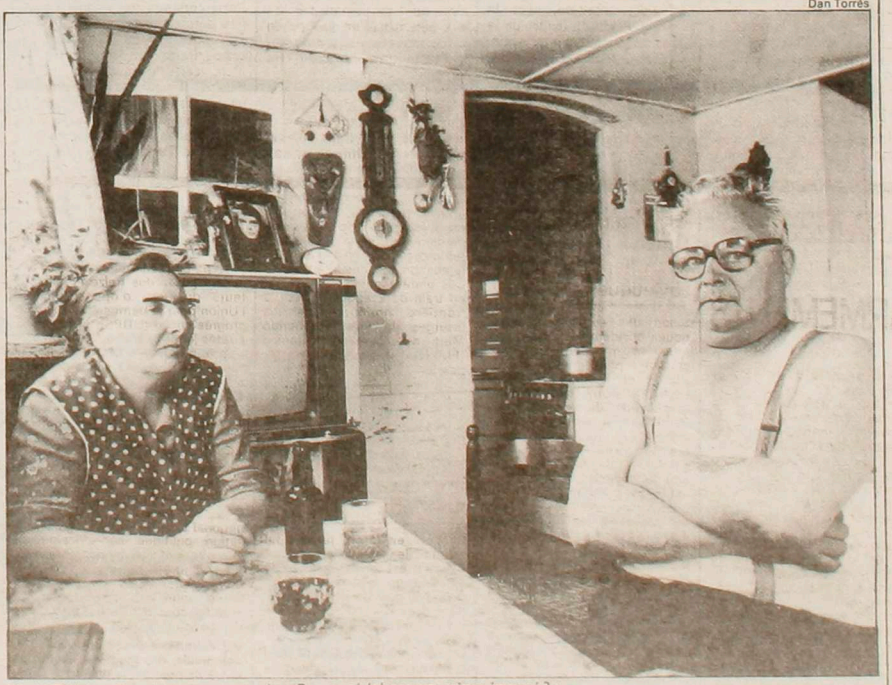

Marie-Thérèse Dewèvre et son mari : « Pourquoi laisser un crime impuni ? »

Tous les arguments figurant dans la requête présentée par Me Michel Laval et Gilbert Collard, au nom des parents de Brigitte Dewèvre, sont connus. Soit qu'ils ont été publiés par des Rouletabille fin de XXe siècle — comme Jean Ker dans l'hebdomadaire belge « Choc » dont l'enquête

de notre
envoyé spécial
Pierre SAMBRE

journalistique est jointe à la requête. Soit qu'ils ont figuré, un moment seulement, au dossier judiciaire, pour être par la suite délaissés au fur et à mesure des péripéties (inculpation de Jean-Pierre Flahaut en avril 1973 ; non-lieu le 30 octobre 1974 pour Pierre Leroy et son amie d'alors, aujourd'hui sa femme, Monique Mayeur ; enfin, acquittement définitif de Jean-Pierre Flahaut le 26 février 1976).

Justement, s'il n'y a pas d'« élément nouveau » contrairement à ce qu'annonce à cor et à cri, comme à son habitude, Me Collard (voir Auriol), il reste toutes les zones d'ombre du dossier à éclairer. Tous les mystères qu'une justice brouillonne a cru bon de ne pas lever dès qu'un coupable — qu'elle innocenta — fut trouvé.

Le refus de l'oubli

C'est bien dans ce sens et non dans celui du fait divers-spectacle qu'est étayée la requête des époux Dewèvre. En effet, lorsqu'il n'y eut plus aucun « coupable », les parents de Brigitte se constituèrent encore partie civile, mais cette fois contre X pour que l'on continue à rechercher le meurtrier de leur fille. Leurs demandes aboutirent à deux arrêts de la Cour de cassation : l'un du 10 janvier 1978, déclara les juridictions de Béthune incompétentes. L'autre, du 24 mars 1981, stipula qu'une information ne pouvait être rouverte « qu'en cas de survenance de charges nouvelles et à la seule initiative du ministère public ».

Petit corollaire annexe : les parents de Brigitte Dewèvre sont ainsi « condamnés » aux frais que leur action a entraînés et reçoivent encore aujourd'hui les rappels d'huissiers.

L'étonnant en cette affaire non élucidée est que la justice a prêché l'oubli. Pourquoi alors s'en prendre à ces parents qui gardent l'éveil ? Telle est la philosophie générale de la requête adressée à Robert Badinter, avec cette précision technique : « Puisque, d'après la Cour de cassation, les recherches ne peuvent être effectuées qu'à l'initiative du ministère public, c'est-à-dire du Parquet, nous nous adressons à vous, M. le Garde des Sceaux, qui êtes le chef de ce parquet, pour vous demander de prendre l'initiative, soit de faire rouvrir l'information, soit de faire effectuer ces nouvelles recherches, en dehors de toute information, par le Parquet que vous estimerez compétent. »

Au passage, la requête note que s'il n'y a pas de charges nouvelles contre les anciens inculpés ni contre telle ou telle personne, il est à remarquer que « les époux Leroy » ont demandé le 18 juin 1974 au président de la République (Valéry Giscard d'Estaing) « d'intervenir pour faire clore définitivement cette affaire ». Clore, non élucider. Tout va donc tourner malgré tout autour du notaire et de son amie-épouse comme autour de la propriété et de la villa blanche de Monique Mayeur.

Les recherches impossibles

Première invocation : « Les recherches que l'on n'a pas voulu faire et que l'on ne peut plus faire. » Exemple principal : l'audition de Mme Mayeur mère. « Décédée en 1973 (le surlendemain de son décès, Jean-Pierre Flahaut était arrêté), elle avait été entendue une première fois par le juge Pascal au couvent de Flines-les-Raches, mais en présence de sa fille Geneviève, mère supérieure du couvent. Malgré cette présence, elle avait formellement contredit son autre fille Monique.

Elle avait été entendue une deuxième fois à Bruay chez un autre de ses enfants, mais son audition avait tourné court en raison de l'arrivée inopinée de sa fille Monique qui avait interdit à sa mère de signer le procès-verbal d'audition. Le juge Pascal avait voulu l'entendre une troisième fois parce qu'elle venait de faire à RTL des déclarations contraires à celles qu'elle lui avait faites. Elle était alors au Touquet. Sa fille Geneviève, qui était avec elle, avait refusé au juge l'entrée de sa maison.

Deux jours plus tard, celui-ci était dessaisi du dossier. Neuf mois plus tard, Mme Mayeur mère décédait. Pendant ces neuf mois, malgré la demande répétée des parties civiles, elle n'a jamais été entendue ni par la police ni par la justice, alors que son état de santé ne justifiait pas que l'on s'abstienne de l'entendre. Elle circulait en effet normalement dans Bruay et son état mental n'était pas déficient. »

Les recherches possibles

Deuxième invocation : les recherches que l'on n'a pas voulu faire et qui demeurent possibles. La raison du refus était alors simple : on connaissait le « coupable ». Aujourd'hui qu'il ne l'est plus depuis six ans, les avocats des Dewèvre rappellent ces « détails » : des morceaux de verre de lunettes ont été découverts mêlés à des morceaux de verre provenant de l'arête supérieure d'un mur proche du lieu où Brigitte a été aperçue parlant avec un homme au pull over à col roulé.

Et tout près de l'impasse où le témoin Leblanc affirme avoir vu Me Leroy donnant le bras à une jeune fille. Aucune enquête n'a été menée sur ces lunettes. Le corps de Brigitte portait au flanc des estafilades. Ces morceaux de verre de lunettes sont toujours entre les mains des parents Dewèvre. La Justice n'en a pas voulu.

De même, des recherches doivent être effectuées sur l'origine des fibres textiles découvertes sous les souliers de Brigitte dans la cavité des talons disparus, ainsi que sur l'origine des petites pelotes de fibres synthétiques vertes découvertes sous les chaussettes et provenant probablement du frottement sur un tapis.

Ne pas oublier non plus le mystère du pull-over à col roulé découvert dans l'armoire de Pierre Leroy. La mère du notaire s'est étonnée de la présence de ce pull.

Des courses pour des riches

Troisième invocation : des « éléments nouveaux ». Ils émanent en réalité de l'enquête de notre confrère Jean Ker pour feu l'hebdomadaire belge à sensation « Choc ». En tête de ces éléments qui datent, le témoignage maintenu aujourd'hui de Jean Ducatez, 17 ans. En 1975 — il avait 10 ans — il déclara qu'il avait vu dans la soirée du 5 avril 1972 un homme de forte corpulence porter un corps. Recherches à effectuer à partir de ces déclarations.

Alice Bruneau, tante de Brigitte, a reçu bien avant le meurtre la visite de deux hommes réclamant des paquets sans doute laissés chez elle par Brigitte. Aucune explication à cette énigme. Si ce n'est que Brigitte lui aurait dit qu'elle faisait des courses pour des riches.

M. et Mme Michaud, habitants de l'Impasse Nouvelle, ont entendu le soir du crime un charivari anormal. M. Michaud est mort en 1978. Mme Michaud maintient ses dires. Jean Roger, habitant du quartier, a déclaré avoir vu le soir du crime vers 20 heures un homme redescendre la butte derrière laquelle devait être retrouvé le corps. Il refermait son imperméable et frottait son pantalon. Jean Roger est le père de la jeune fille qui avait vu Brigitte un quart d'heure plus tôt en conversation avec un homme à pull-over sombre à col roulé.

M. et Mme Laurent ont vu Brigitte le lundi 3 avril (lundi de Pâques) sur le trottoir de la rue de Ranchicourt, du côté des garages, en conversation avec un homme vêtu d'un imperméable. Le soir du crime, ils ont vu Jean-Pierre Flahaut qui, venant de la rue de Ranchicourt, redescendait la rue de la Comté.

Mme Janiak, bouchère : sa vendeuse lui a affirmé qu'elle vendait très souvent de la viande à Brigitte, chaque fois pour deux personnes. Les Dewèvre ne s'approvisionnaient plus dans cette boucherie depuis plusieurs années.

Deux camarades de Brigitte (25 ans aujourd'hui) : Brigitte leur aurait dit qu'elle faisait des courses pour des riches. Voilà autant de « pistes » dont les Dewèvre et leurs avocats estiment, aujourd'hui que le vent politique a tourné jusqu'à la Chancellerie de la place Vendôme, qu'elles devraient être à tout le moins suivies un moment.

Pour Henri Pascal, ces pistes-là et d'autres, ne peuvent à nouveau être laissées de côté par la justice. C'est que pour la plupart, elles vont dans le sens de l'instruction qui lui fut enlevée après cent jours. Mais ces indices, qui visent pour la plupart des « riches » ou un homme de forte corpulence dont l'identité ne paraît pas faire de doute à Bruay, ces pétards en somme, le ministre de la Justice va-t-il permettre de les rallumer ?

P. S.